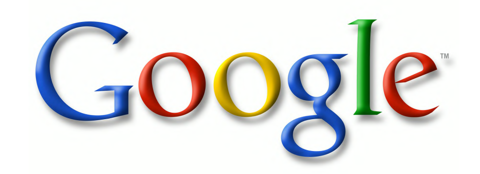
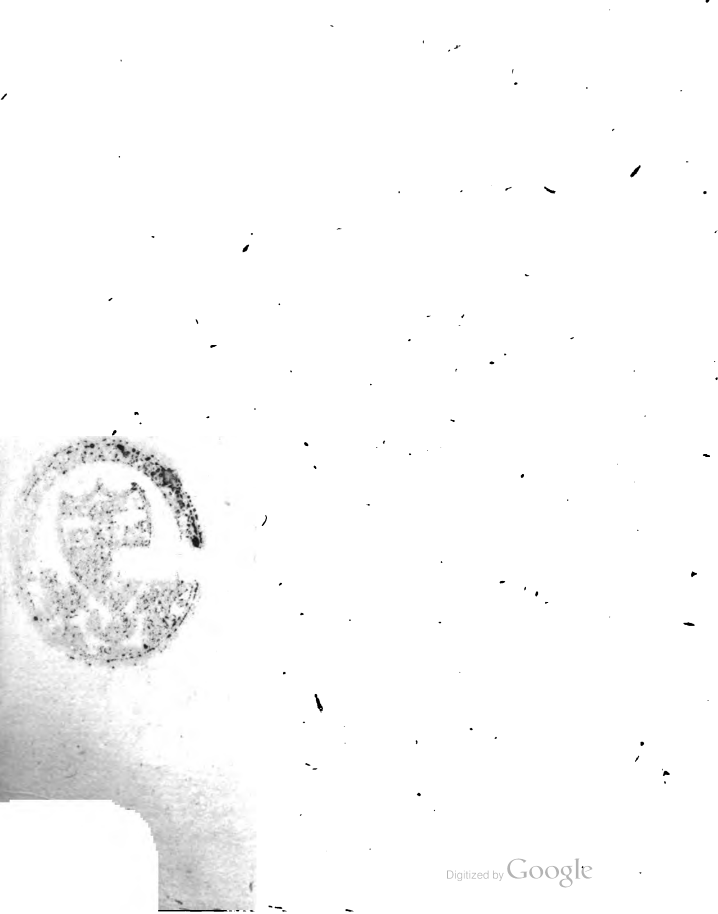

Google







VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME CINQUIE'ME,

Contenant la Deſcription des Sciences & des Arts liberaux des Perſans.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, repréſentant les Antiquitez & les Choſes remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,

Chez JEAN LOUIS DE LORME.

MDCCXI.


Digitized by Google



VOYAGES DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

La Description des Sciences & des Arts liberaux des Persans.

CHAPITRE PREMIER.

Des Sciences en général.



JE vais commencer ce Livre en remarquant que les *Sciences* sont indubitablement venues des extrémitez de l'*Orient*. On peut juger sur plusieurs évidences, qu'elles sont nées aux *Indes*, dans le sein des *Brachmanes* & des *Gymnosophistes*, d'où elles furent apportées chez les *Chaldéens*, ou *Babyloniens*, par la voye du *Sein Persique*, &, ensuite en *Egypte*, & en *Syrie*, soit par le Canal des *Chaldéens*, soit par la voye de la *Mer rou-*

ge. Tout le monde ſait que ce fut en *Egypte*, & en *Syrie*, & premierement en *Phenicie*, qui en eſt tout proche, que les *Grecs* allerent premiérement apprendre les *Sciences*. Entre plusieurs évidences, pour ne pas dire démonſtrations, que l'on peut rapporter de ce que j'avance ici, je n'en alleguerai que deux, priſes de la *Médecine*, & de l'*Aſtronomie*, qui ſont ſans difficulté les plus anciennes *Sciences* de l'Univers. A l'égard de la *Medecine*, *Eſculape*, qui eſt ſi ancien, & après lui *Hippocrate*, & *Gallien*, compoſent leurs principaux remedes de ſimples, ou drogues, qui ne naiſſent que dans l'*Orient*, particulierement dans les *Indes*, ce qui marque qu'ils avoient tiré de là leur *Theorie* de la gueriſon des Maladies; & à l'égard de l'*Aſtronomie*, les termes *Arabes*, & *Chaldaïques*, dont elle a toûjours été remplie, font voir que la choſe elle-même vient de chez ces Peuples de *Chaldée*, comme la plûpart du monde en convient d'ailleurs. L'autre indice de l'origine des *Sciences* dans les *Indes*, ce ſont les Voyages que des hommes de la *Grece*, fort célébres, y allerent faire, dans le commencement que la *Philoſophie* ſe faiſoit connoître chez eux, comme entre les autres, *Pythagore*, qui en rapporta l'opinion de la *Metempſychoſe*, qu'il n'avoit pû entendre à ſa ſatisfaction chez les *Egyptiens*. Il faut ajoûter à la doctrine de la *Metempſychoſe*, les *Atomes* de *Democrite*, & d'*Epicure*, qui ſont juſtement les principes des *Philoſophes Indiens*, comme j'eſpere de le faire voir fort amplement dans mes Notes ſur l'*Ecriture Sainte*. L'endroit particulier des *Indes*, où je juge

que

que les *Sciences* ſont nées, eſt le Païs au delà du *Tropique du Cancer*, vers le *Gange*, où il reſte encore aujourdhui des Ecoles de *Brachmanes*, plus qu'en aucun autre endroit. J'ai crû durant mon premier Voyage, que les *Sciences* étoient nées encore plus loin, ſavoir dans la *Chine*; mais j'ai changé d'avis depuis, ſur ce que j'ai appris de la *Chine*, lors que j'étois dans les *Indes*.

Pour venir à mon ſujet, le génie des *Perſans* eſt porté aux *Sciences*, plus qu'à toute autre profeſſion, ou application que ce ſoit, & l'on peut dire auſſi que les *Perſans* y réüſſiſſent ſi bien, que ce ſont après les *Chrétiens Europeans*, les plus ſavans peuples du monde, ſans en excepter les *Chinois*; car quoi que bien des gens s'imaginent, que la *Chine* eſt un Païs de merveilles pour les *Sciences*, & pour les *Arts liberaux*, de même que pour les richeſſes, pour la puiſſance, & pour l'étendue, je ne puis croire que ces peuples ſoient fort ſavans, quand je conſidere qu'ils ont une capacité ſi bornée dans l'*Aſtrologie*, qui eſt la *Science* la plus ancienne, & la plus eſtimée dans l'*Orient*, & ſur tout à la *Chine* même. Car il eſt à remarquer ſur ce ſujet, que les *Chinois* font plus de cas de l'*Aſtrologie*, que les autres Nations de l'*Orient*. Les *Perſans* aiment & honorent ſi fort les *Savans*, & ceux qui tâchent de le devenir, qu'on peut bien dire que leur goût dominant, eſt l'eſtime & la recherche des *Sciences*. Ils s'y adonnent tout le tems de leur vie, ſans que le mariage, le nombre des enfans, l'importance des emplois, ni la pauvreté même les en détournent. Les Artiſans, & païſans-mêmes, liſent

les livres de *Doctrine*, & en recherchent l'intelligence. Ils envoyent les enfans aux Coleges, & les élevent aux *Lettres*, autant que leurs moyens le peuvent permettre : ce qu'il y a de plus estimable en eux sur ce sujet, est qu'ils ne se font point une honte d'aller au College avec la barbe au menton ; au contraire ils se font un honneur du nom d'*Etudiant*, dans tous les âges de la vie, & l'on voit un assez grand nombre de gens de quarante, cinquante, & de soixante ans même, qui vont prendre leçon avec un portefeuille, & des livres sous le bras, & l'écritoire à la ceinture; & quelquefois il arrive qu'on voit des hommes à cet âge-là, qui ne font que commencer leurs *études*, & qui en sont encore à ce que nous appellons *basses classes*: plusieurs parmi eux prennent & donnent leçon de suite, & sont tout ensemble Maîtres & disciples ; faisant leçon d'une *Science*, & un moment après prenant leçon de quelqu'autre.

Ils nomment les Etudians *Taleb-elm*, c'est-à-dire, *quelqu'un qui appelle à soi* ou *qui recherche la Science*, ce qui revient assez au mot de *Philosophe*: le nom de *Taleb-elm* est vénerable chez eux: les gens de la plus haute naissance, & ceux qui sont dans les plus grands emplois le portent par honneur. Quant aux Maîtres ou Regens, ils les appellent ou *Molla*, qui est le nom général dont ils nomment les *Prêtres*, & les *Ministres* de leur *Religion*, ou *Akond*, qui veut dire *Lecteur*. Les *Bacheliers*, ou les grands *Docteurs*, sont nommez *Mouchtehed*, du verbe *echtehed*, qui veut dire, *s'appliquer fort*. Nous n'avons point de degré chez nous qui

qui ne soit fort au dessous de celui de *Mouchtebed* : car il marque un homme qui possede toutes les *Sciences*, chacune au plus haut degré, qui (dans la *Religion* sur tout) est comme un *Oracle*, & aux décisions duquel il est si dangereux de contredire, que cela passe pour une impudence, ou pour une impieté : on peut juger de là, que le titre de *Mouchtebed* n'est pas donné à beaucoup de gens : il y a des tems qu'on ne connoît personne qui soit digne de le porter, & le siécle le plus heureux n'en voit paroître (à ce qu'ils disent) que trois ou quatre au plus dans toute sa durée : ce titre de *Mouchtebed* n'est pas un degré qu'on donne, c'est une qualité dont le peuple seul est le dispensateur, & qui ne consiste proprement que dans l'applaudissement, & dans la véneration du public : on l'acquiert à la longue, après avoir fait paroître une *Science* universelle, & une parfaite pureté dans l'observance de la partie céremonielle de la *Loi*.

Les *Persans* disent qu'un *Mouchtebed* doit être saint & savant au plus haut degré, où l'homme le puisse être, que sa sainteté doit consister, à être sans reproche du côté du monde, & sa *Science*, à savoir soixante & douze disciplines ou *Arts liberaux*, plus profondement qu'aucun autre homme : à répondre sur le champ à toutes les difficultez proposées : à donner leçon si doctement, & si facilement, qu'on ait plus de disciples que personne, & à être estimé de tout le monde préferablement à tous autres, & sans opposition de personne. Ils ne nomment point ces soixante & douze *Sciences* qu'il faut savoir, & quelques-uns tiennent que ce nombre excessif est

mis pour marquer ſeulement toutes les *Sciences*. Je n'ai vû qu'un ſeul Docteur qui paſsât pour *Mouchtehed* dans tout le tems que j'ai été en *Perſe*, encore n'étoit-ce pas d'un conſentement unanime, mais j'en ai vû pluſieurs qui apparemment y aſpiroient; car on diſoit qu'ils en prenoient le chemin; c'étoit des gens d'un exterieur fort bien composé, graves, recueuillis, modeſtes, clairs & précis dans leurs expreſſions, courts dans leurs diſcours, affables, humains, & complaiſans au dernier degré; & quant à leurs maniéres, paroiſſant élevez en toutes choſes au deſſus de ce qu'on appelle vanité, & mondanité, ſi ce n'eſt dans la fin où ils tendent, qui eſt de s'attirer l'admiration & l'applaudiſſement de tout le monde, ce qui eſt pourtant le comble de la vanité.

Pour les *Taleb-elm*, ou *Etudians*, ils ſe compoſent tout-à-fait en *Philoſophes*: ils en affectent l'exterieur, étant doux & graves, concis & retenus dans leurs diſcours, modeſtes en leurs habits, ſimples dans tout leur équipage: ils vont d'ordinaire vêtus de blanc, & rarement portent-ils des habits de couleur, d'or ou de ſoye.

Les *Perſans* ne tiennent proprement pour *gens ſavans*, que ceux qui ſavent toutes les *Sciences*, & qui les ſavent toutes également: mais ils ne tiennent pas pour tels, ceux qui ne ſavent qu'une partie de ces *Sciences*, encore que ce ſoit dans un degré excellent; auſſi s'appliquent-ils à toutes en général, tenant qu'elles ſont comme dans un enchainement les unes avec les autres, qui engage à les parcourir toutes, de la premiére à la derniére.

C'eſt

C'eſt peut-être là une des principales raiſons, qui les empêche de pénetrer auſſi avant dans chaque *Science*, qu'on le fait en *Europe*.

Ils ſuivent tous le bon raiſonnement dans leurs études, n'admettant l'autorité que ſur le point des principes de leur Mahometiſme, hors de quoi ils traittent de ſottiſes & de vanité tout ce qu'on appuye ſur le ſentiment d'un Auteur, au lieu de l'appuyer ſur la demonſtration: pour eux, ils vont au fonds & au ſolide, & veulent pénétrer autant qu'il ſe peut. Ils ont là-deſſus ce mot notable: *Le Doute eſt le commencement de la Science; qui ne doute de rien n'examine rien, qui n'examine rien ne découvre rien, qui ne découvre rien eſt aveugle & demeure aveugle.*

Ils ont toutes les *Sciences* auſſi diſtinguées & auſſi étendues que nous les avons, à la reſerve des *Syſtemes* modernes, & des nouvelles déconvertes de nôtre *Europe*, qu'ils ne connoiſſent pas; ce qui n'eſt pas pourtant ſi conſiderable que nous nous l'imaginons, pluſieurs *Theoremes* paſſant chez nous pour nouvelles découvertes, qu'on trouve dans les livres *Arabes* & *Perſans*, quoi que beaucoup plus obſcurément.

Ils commencent leurs études comme nous faiſons, par la *Grammaire* & par la *Syntaxe*, mais de là ils ſautent à la *Théologie*, ſur tout s'ils ſont un peu avancez en âge, puis ils viennent à la *Philoſophie*, & de là paſſent aux *Mathematiques*: ils ſe renferment après ou dans l'*Aſtrologie*, ou dans la *Medecine*, qui ſont les deux profeſſions, dans leſquelles on peut faire la plus haute fortune dans leur Païs.

Quoi qu'ils ayent preſque tous les Auteurs

Arabes traduits en *Persan*, néanmoins l'*Arabe* entre si fort dans toutes leurs disciplines, parce qu'elles sont originaires de cette langue, & parce qu'ils sont obligez de citer en *Arabe*, les textes de l'*Alcoran*, & des *Hadys*, qui sont les livres de *Mahomet*, & de ses douze premiers Successeurs, qu'ils savent tous l'*Arabe*. Quelques-uns l'apprennent d'abord methodiquement, & à l'égard des autres, on peut dire fort sérieusement, qu'ils le savent sans l'avoir appris; parce qu'il se trouve au bout de leurs études, qu'ils l'entendent fort bien à force de textes, & de longues citations qu'ils y ont lûes en cette langue; comme on peut juger, qu'un homme qui auroit fait toutes ses classes, & le cours de chaque *Science* dans nos langues vulgaires, seroit bien prêt d'entendre le *Latin*, si le *Latin* étoit encore plus mêlé qu'il ne l'est, dans nos langues vulgaires.

Les Auteurs des *Persans* sont de trois sortes. 1. Ils ont presque tous ces fameux Auteurs *Grecs* que nous suivons. 2. Ils ont des Auteurs *Arabes*, qui ayant traduit ces Auteurs *Grecs*, il y a plusieurs siécles, les expliquerent, & les étendirent, en y ajoûtant beaucoup de leurs propres découvertes, sans toutefois s'écarter des principes de leurs Auteurs. 3. Ils ont leurs propres Auteurs, qui n'ont pourtant fait autre chose, que de marcher sur les pas des Anciens; ainsi l'on peut dire qu'à l'égard de la *doctrine des Anciens*, les *Persans* en savent autant que nous, & peut-être plus, parce qu'ils cultivent uniquement leurs principes; mais ils n'ont point, comme j'ai dit, ces nouvelles découvertes de nôtre *Europe*, qui ont tant étendu, & perfectionné

les

les connoiſſances. Leurs anciens Maîtres de *Philoſophie* ſont *Socrate*, *Platon*, & *Ariſtote*: ceux qu'ils ont pour les *Mathematiques*, ſont *Archimede*, *Euclide*, *Theodoſe*, *Menelaus*, *Apollonius*, *Ptolomée*: pour la *Médecine*, c'eſt *Hippocrate* & *Gallien*; & pour l'*Aſtrologie*, où ils réüſſiſſent le mieux, ils ſont particuliérement guidez par *Ptolomée*. Pour ce qui eſt des Auteurs *Arabes* & des Auteurs *Perſans*, il y en a pluſieurs dont la plûpart ſont d'autant plus admirables, qu'ils ne ſe ſont pas renfermez dans une *Science* particuliere, mais qu'ils ont écrit de toutes, comme j'ai obſervé que c'eſt la methode des Savans de l'*Orient*.

Le plus célébre des Auteurs des derniers ſiécles, & le plus ſuivi, eſt *Cojé Neſſir de Thus*, très-fameux, & très-eſtimé parmi les Savans de l'*Aſie*, qui vivoit il y a environ quatre cens cinquante ans. C'étoit un homme de naiſſance, & de grands biens, célébre pour ſa ſageſſe, & pour ſa ſcience, qui fut durant pluſieurs années le Préſident ou le Chef de toutes les Academies de l'Empire des *Tartares*, alors fort étendu. Ce fameux Auteur étoit natif de *Metched*, ville Capitale de la Province de *Coraſſon*, qui eſt la *Bactriane* des Anciens, & le Païs qui a produit les plus ſavans hommes de l'*Orient*, dans les derniers ſiécles. Cette ville s'appelloit *Thus* auparavant, & juſqu'au tems de cet Auteur; & c'eſt la raiſon pour laquelle on le nomme *Cojé Neſſir de Thus*. On tient qu'il ſavoit fort bien le *Grec*, parce que ſes Ouvrages ont beaucoup de maniéres des *Grecs* dans les argumens, dans les aſſertions, & les dogmes. Il a amplement écrit ſur toutes les parties des *Sciences* Divines & Humaines, la

Theologie, la *Philosophie naturelle*, la *Logique*, la *Theorie des Planetes*, qu'ils appellent *Elm cheirf*, c'est-à-dire, *la Science noble*, en laquelle ils ont le plus pénetré; les diverses parties des *Mathematiques*, la *Medecine*, la *Morale*, & la subdivision des vertus & des passions. Il a traité toutes ces *Sciences*, fort clairement & methodiquement, au lieu qu'elles étoient avant lui obscures & imparfaites parmi les *Mahometans*, & pleines de propositions inintelligibles. Ses Ouvrages sur la *Géometrie* & sur l'*Astronomie* sont estimez par plusieurs Savans, préferablement à ceux des plus Anciens Auteurs, & ceux qui en parlent le moins avantageusement, les y comparent. Ce savant homme fit à *Maraga* ville de sa Province, ce que le Roi Alfonse fit en *Portugal*: il y assembla les plus célébres Mathematiciens de l'*Asie*, sous l'autorité & par les ordres de *Haloucou Can*, qui tenoit alors le siége de l'Empire des *Tartares* Méridionaux, & il composa avec eux ces célébres Tables *Astronomiques*, qu'on appelle *Tables de Cojé Nessir*, & *Tables de Halacou*, parce qu'elles sont inscrites du nom de ce Prince, dans lesquelles les sentimens des plus Anciens Auteurs, se trouvent confirmez pour la plûpart. Il y détruit les *hypotheses* du huitiéme Ciel, que quelques *Auteurs Arabes* avoient enseigné dans les premiers siécles du *Mahometisme*, & il y resout beaucoup de doutes sur lesquels les Auteurs modernes de nôtre monde, ont fait de gros volumes.

Mahomed Chagolgius tient le premier rang après *Cojé Nessir*, sur tout pour l'Astronomie: il vivoit il y a deux cens ans & étoit

na-

natif de *Bactriane*: il a augmenté les Tables de *Cojé Neſſir*, & l'a fait avec tant de réputation, qu'on dit qu'elles ſurpaſſent en pluſieurs choſes, celles de tous les autres Aſtronomes.

Mirza Oulombbec eſt mis enſuite entre leurs plus fameux Auteurs de la *Theorie* des *Planetes*: il étoit fils de *Temur Charouc* fils de *Temurleng*, qui eſt le grand *Tamerlan*. Il a dreſſé des Tables de moyens mouvemens, qui portent ſon nom, deſquelles les *Perſans* ſe ſervent pour le calcul des *Ephemerides*. Ce Prince à l'imitation de *Alacou Can*, convoqua les plus célébres Aſtronomes de tout l'*Orient*, qui lui fournirent divers Syſtêmes du ſecond *Mobile*, deſquels il choiſit celui qui affirme la ſolidité des *Orbes* & des *Cieux particuliers*, enchaſſez les uns dans les autres. Les trois plus fameux Aſtronomes qui travaillerent avec lui, leſquels tenoient les mêmes principes, ſont nommez dans l'Hiſtoire, *Mouſa gendre du grand Cazy de Turquie: Molla Aly Kouchi, & Molla Kiaſeldin gemchid de Cachan*; de châcun deſquels il reſte des Ouvrages fort renommez ſur l'*Aſtronomie*, que les *Perſans* étudient avec grande eſtime. Les Oeuvres du premier ſont intitulées, *Cherac chac mini*. Celles du ſecond, *Cherac techrid*, & ce mot de *cherac*, ſignifie *lumiere*, & revient à ce que nous appellons, *Explication*. Les œuvres du dernier ſont encore plus eſtimées. C'eſt une correction des *Tables de moyens mouvemens des Planetes* de *Cojé Neſſir*, dont j'ai parlé ci-deſſus, qui dès ſon tems, ſe trouvoient bien éloignées de la réalité des mouvemens Celeſtes, & ne répondoient pas aux

Phenomenes du Ciel. Ces *Tables* ainsi corrigées, s'appellent *zige padchabz Kaagoni*, c'est-à-dire *Tables de moyens mouvemens royales de l'Empire*, & sont fort en usage parmi les *Astronomes Persans*. Ils ont encore sur cette même *Science*, les *Tables* dites *Yelcani*, à cause qu'elles sont dédiées à *Yelcan*, Prince des *Tartares*; les *Tables universelles de Gileiben Katir*; la *somme du Roi de Carechme*, Province de la petite Tartarie, & une infinité d'autres, pour ainsi dire; car comme l'*Astronomie* & l'*Astrologie* sont les *Sciences* favorites de l'*Orient*, c'est surquoi les savans hommes qui y sont nez, ont le plus écrit.

Il est assez remarquable, que les Etats situez entre les fleuves d'*Oxe* & de *Jaxarte*, que j'appelle *la petite Tartarie Orientale*, ont produit depuis 600. ans, les plus habiles *Astronomes*, & en plus grand nombre. Ce que j'impute à la serenité de l'air, qui est si requise aux *Observations Astronomiques*. Un autre Auteur Illustre & fameux, entre tous ceux des *Persans*, c'est *Avicenne*, qu'ils nomment *Ibn Sina*, c'est-à-dire *fils de Sina*, du nom de la famille dont il est originaire; car c'est la pratique des gens doctes de l'*Arabie*, de se faire nommer du nom de sa famille. Cet *Avicenne*, qu'ils surnomment *Abrahi*, c'est-à-dire, *premier en ordre*, a écrit fort doctement, & amplement de toutes les *Sciences*. Il est particulierement suivi pour la *Philosophie*, & pour la *Médecine*, sur lesquelles on rapporte par honneur, qu'il a écrit plus de livres qu'il n'a vêcu d'années, quoi qu'il soit parvenu à une grande vieillesse. On l'appelle communément le *Prince des Médecins*, & le plus grand

des

des *Philoſophes*, après *Ariſtote*. Il étoit de *Bochora* ou *Bactres*, ville capitale de la *Bactriane*, Païs qui produiſoit les plus ſavans hommes de l'*Orient*, il y a quatre à cinq cens ans. *Avicenne* eſt encore plus ancien, étant venu au monde, dans l'onziéme ſiécle de l'Ere Chrétienne. On rapporte qu'il fut toute ſa vie auſſi malheureux que ſavant, & comme il conſerva toûjours ſa vertu dans ſes plus rudes diſgraces, on lui a donné le ſurnom de *elſa Kereté*, mot qu'on peut traduire également *couvert de pauvreté*, & *couvert de gloire.*

Les plus célébres Auteurs des *Perſans* qui viennent enſuite, ſont, pour les *Mathematiques*, *Maimon Rechid* & *Yacoub benel ſaba el Kendi*. Pour la *Géometrie*, & les *Forces mouvantes*, *Apollonius Pergeus* & *Ayran*. Pour l'*Optique*, *les Commentaires de Haſſein ſur Ptolomée Ta Kieldin*. Pour la *Gnomonique*, *Omarel Soufi*. Pour l'*Arithmetique*, *Abououlou-fa* & *Aliel Kouchi*. Pour la *Muſique*, *Alfarabi* & *Abouzeltou*. Pour la *Perſpective*, *Ebn Heuſſin*. Pour la *Géographie*, *Ebn Maarouf Abul feda Yacoub Hamavy*. Pour la *Logique*, *Youſouf Manſour* & *Abouneſre*. Pour l'*Hiſtoire*, *Mahomed de Balk*, qui eſt celui-là même qui porte le ſurnom célébre de *Mirkavend* ou *Mirkond*, & un autre qui a été ſurnommé *Kaavend Emir*, qui s'appelle en ſon nom propre *Ferdous de Thus*. Pour la *Judiciaire*, *Aboumeker Yacoub Kaiſerié* & *Yacoub Alkendi*, que nous prononçons *Alkindus*. Nous le tenons en *Europe* pour avoir été un des plus renommez de l'*Orient*. Mais comme il en étoit un des plus doctes Aſtrologues, le peuple crédule imputoit à *Magie* ce qui partoit de la judiciaire uni-

uniquement. Le grand Auteur des Perſans, pour la *Magie* eſt nommé *Gioubera*. Pour la *Medecine* ils ont *la ſomme du Roi de Karachme*, Païs de *Tartarie*, divers Commentaires ſur *Gallien*, & entr'autres *Elpharabi*, Auteur du quatriéme ſiécle de l'*Hegire*, eſtimé un des plus grands *Philoſophes* & des plus grands *Médecins* du monde, à qui on peut croire auſſi ſûrement qu'à *Gallien*, & à *Ariſtote*. Enfin les *Perſans* ont un grand nombre d'Auteurs & de livres. Un *Perſan* auroit dit qu'ils en ont une infinité, mais quand on compare leurs Auteurs avec les nôtres, & leurs Collections de Livres les plus groſſes avec nos Bibliotheques, on peut bien citer le proverbe, *c'eſt une mouche auprès d'un Elephant*. Leurs plus groſſes Bibliotheques ne vont pas à quatre cens Volumes, mais ce ſont tous bons livres, & anciens, qui leur ſuffiſent pour tout apprendre.

On peut juger de là, que les *Perſans* ne font pas beaucoup de livres. Ils ſe tiennent aux anciens, prétendant qu'on n'y ſauroit ajoûter que peu de choſe; mais quoi qu'ils puiſſent dire, c'eſt une marque qu'ils ne font pas beaucoup de découvertes.

Comme ils ne ſe mêlent point du *Gouvernement* dans leurs écrits, ils ne ſavent ce que c'eſt que de demander des *Privileges*, & ils ne recherchent point auſſi des *approbations de Docteurs*. Lors qu'ils compoſent quelque Ouvrage de *Science*, ils ne manquent pas de le dédier au Roi, ou à quelque grand Seigneur, pour en avoir du profit. Mais la Dedicace ne ſe fait pas par un diſcours à part, & à la tête du Livre, comme ſont nos *Epîtres dédicatoires*, mais

mais dans la *Préface*, ou dans le *Prélude*, après l'article qui contient les loüanges de Dieu & des Saints. Car tous les Auteurs Mahometans, anciens & modernes, ont constamment cette loüable coûtume, de commencer leurs Ouvrages par des bénedictions, par la célebration de la grandeur de Dieu, par des acclamations sur leur Prophete, sur *Aly* son gendre, sur *Fatmé* sa fille, & sur les douze *Califes* de leur race, qui sont leurs grands Saints, & qu'ils appellent *les quatorze Purs*; comme je l'ai observé ailleurs. Pour montrer comment ces Piéces sont faites, voici la traduction du commencement de la *Préface* qui est à la tête du Recueuil des Oeuvres de *Cojé Nessir*, dont j'ai parlé ci-dessus.

Louange, service & adoration soit ren[illegible] *la Gloire & à la Puissance infinie, de cel*[illegible] *fait créer la masse des choses sensibles, & qui donne le pain quotidien aux fils & aux filles d'Adam. Etre bien faisant, qui met la nape tous les matins, & sert opulemment la table, autant devant les impies & les desobéissans, que devant les fidéles, comme étant tous également pauvres & miserables. Etre misericordieux, qui, par le conseil de son incomprehensible clémence, fait sonner aux oreilles ces paroles: Mon peuple demande moi ce que tu voudras: Mon peuple fais pénitence de tes mauvaises œuvres. Etre bon, qui couvre ses amis d'une toile d'araignée*[1], *plus forte qu'un mur, contre la fureur* de

[1] L'Histoire de *Mahomed* porte, que les Coreis de la Mecque, qui étoient ses Parens, ayant conspiré de le tuer, il arriva comme ils étoient prêts de l'aller attaquer sur le minuit, que l'Ange *Gabriel* vint

de leurs persécuteurs. Etre puissant, qui, du foible aiguillon d'un moucheron[a], *met en fuite l'ennemi furieux. Principe de toutes choses, qui, sans se servir de Ministres, de Conseil, d'Agens ni d'Officiers, qui sans Secretaires & Clercs, sans déliberations & sans reflexions, a créé l'homme, élevé sur tous les animaux par la superiorité de l'esprit, par l'excellence de la parole, & davantage par la distinction du bien & du mal. Etre à la misericorde duquel les crimes des méchans ne font ni tache ni dommage, & à la gloire duquel n'apporte ni lustre ni augmentation le culte volontaire des gens de bien:* Dieu n'ayant point besoin de tous les mondes. *Loüange*

&

[illegible] à lui, & lui dit : *Prophete de Dieu léve toi* [illegible]*tement, fui de la Mecque, fais mettre Aly ton* [illegible] *à ta place, & te cache quelque part.* Sur quoi *Mahomed* s'enfuit, & se sentant poursuivi, s'alla jetter dans une étable, au devant de laquelle une toile d'araignée fut tenduë miraculeusement en un instant. Si bien que quand les soldats, qui cherchoient *Mahomed*, passerent devant, ils dirent, ne prenons pas la peine d'entrer là, vous voyez bien à ces araignées que personne n'y est entré de longtems.

[a] C'est encore ici une allusion à un conte qui se trouve dans les Legendes des Mahometans, qui est que *Nimrod*, faisant la guerre au Patriarche *Abraham*, & étant prêt de se jetter sur lui avec ses troupes, il lui envoya dire: *O Abraham, il faut maintenant combattre, où est l'armée de ton Dieu?* Le Patriarche fit réponse, *Elle va venir.* Et à même tems le ciel s'obscurcit, & il vint une nuée de *moucherons*, qui rongerent les soldats de *Nimrod* jusqu'aux os. Ils appellent cette *nuée de moucherons*, *Leskerpechi*, c'est-à-dire, *l'armée de cousins.*

& benediction soit aussi donnée à celui, qui est au dessus de tous les éloges, la Matiere d'applaudissemens sans nombre, de loüanges incomparables, de contentemens infinis, le meilleur de tous les Messagers Divins, le Guide du droit chemin, le Chef de toutes les créatures, la meilleure Essence de ce qui est né, le Premier de tous les Prophetes, le Patron de tous les Docteurs, la Régle des plus saints, Mahomed l'agréable; *que les plus sublimes éloges, & les plus glorieuses loüanges, soient données, tant à lui, la plus parfaite créature de toutes celles que Dieu a regardées favorablement, qu'à sa Famille, & ses Descendans. Sachez, cher ami Lecteur, que Dieu veuille conserver en ce monde, & en l'autre, qu'une nuit entre les nuits, vôtre Esclave foible & chetif, la plus basse des creatures de Dieu très-haut, le moindre de ceux qui esperent en sa miséricorde, & le plus coupable de ceux, qui prient pour le pardon de leurs péchez, l'humble* Aly Hamed Nessir, *fils de* Abi Bekre, *&c.*

CHAPITRE II.

Des Ecoles & des Colleges, & de la maniere d'étudier.

LES *Persans* envoyent les enfans à l'Ecole, aprendre à prier Dieu, & à lire, à l'âge de six ans, ne leur croyant pas auparavant la tête encore assez forte pour rien apprendre. En effet, leur Païs étant chaud & sec, le cerveau n'y est pas capable de tant d'application que dans nos Païs froids, & il ne faut pas tant le travailler. Ils appellent les Ecoles

Mek-

Mekteb, mot qui veut dire *entrée*, parce que c'eſt la porte pour entrer dans les *Sciences*, ou dans le commerce du monde, & les Maîtres d'Ecole *Mekteb-dar*. Il y a grand nombre de ces Ecoles en chaque ville, & on peut dire même qu'il y en a beaucoup en chaque quartier de la ville. Les Ecoliers liſent chacun leur leçon haut tout à la fois: l'un commence ſon A. B. C: un autre épelle: un autre lit du *Perſan:* un autre de l'*Arabe:* l'un tourne d'une *Langue* en une autre: un répete des *Vers:* un autre de la *Proſe:* l'un étudie la *Grammaire:* un autre la *Syntaxe:* cependant chacun lit tout haut & fort haut, le Maître l'obligeant de crier de toute ſa force, ce qui fait un bruit que l'on peut appeller un vrai *Sabath*; car aſſurément on ne s'y entend pas ſoi-même, & de vingt pas qu'on approche d'une Ecole l'on en entend le tintamare. Le Maître eſt fait parfaitement à ce bruit, écrivant ou liſant tranquillement tant qu'il dure, & cependant il entend ſi chacun dit bien, s'il continue, s'il parle haut & avec attention, & lors qu'il apperçoit quelqu'un qui ne fait pas ſon devoir, il lui allonge des coups d'une houſſine qu'il a à la main ou ſur ſes genoux, & le remet en train. Les *Perſans* ſoutiennent que les enfans apprennent mieux de cette maniére, que quand on les fait étudier bas: ils diſent que quand on fait étudier bas les enfans, ils regardent çà & là, & penſent à autre choſe au lieu d'étudier, mais que quand on les fait étudier haut, nul ne peut s'arrêter ni ſe détourner, mais eſt retenu par l'action. Ils diſent d'ailleurs une choſe fort veritable, que par ce moyen les enfans apprennent à par-

parler & à prononcer, parce qu'étant obligez de parler à haute voix & clairement, on les redresse s'ils le font mal. Le Maître fait venir tour à tour les enfans dire leur leçon devant lui, ce qui ne l'empêche pas, comme j'ai dit, d'avoir l'esprit à ce que font les autres, & à ce qu'il fait lui-même, qui n'est pour l'ordinaire que copier & écrire des livres.

La dépense de l'Ecole est fort petite en ce Païs-là & chacun paye selon ses moyens, sans faire de marché en y envoyant ses enfans : à *Ispahan* par exemple la grosse paye de l'Ecole n'est que d'un *écu* par mois, & la moindre n'est que de *dix sols* : il y a même bien des Ecoliers qui ne payent *rien*. Les Maîtres ont outre la paye du mois plusieurs *émolumens*, & au lieu qu'en *Europe*, c'est aux fêtes qu'on fait des *présens* à ses Maîtres, c'est en *Perse* lors que l'on commence une nouvelle leçon; ou quand on prend un nouveau livre. Le *présent* est toûjours proportionné aux moyens des parens de l'Ecolier, & au degré de science où il monte. Le gros *présent* est quand on fait prendre le texte de l'*Alcoran* qui est Arabe, & comme on passe bien du tems sur ce livre, parce qu'il est estimé non seulement comme le centre de la *science revelée* : mais encore comme la plus exacte *syntaxe*, la plus pure *Grammaire*, & la plus *sublime Rhetorique* : on fait des *présens* au Maître, lors qu'on en vient à certains Chapitres, qu'on tient pour plus forts & plus difficiles que les autres. Si quelque Ecolier manque à faire son présent, le Maître ne le chasse, ni ne le châtie pas, mais il excite ses Camarades

rades à lui faire honte, & à le harceler par des grimaces, & autrement, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la coûtume. Ils y ont tous interêt, parce que quand on fait un présent au Maître, il donne *Campos* aux Ecoliers. J'ai observé dans le premier livre, que les enfans de *condition* ne vont jamais à l'Ecole, mais qu'on les instruit dans la maison.

On procede ensuite à l'Ecriture, j'en ai touché quelque chose en un autre endroit. J'ajoute ici qu'il y a sept caracteres differens chez les *Arabes* & chez les *Persans*, en voici les noms. *Nasch* du terme Grec *niaicrois*, c'est-à-dire *beau*, d'où est venu celui de *nacre de perle Thalic* le caractere du college; *Divané* de pratique; *Kerme*, qui est une sorte de chiffre; *Schillusch Rehamir* du nom de l'Auteur qui étoit un poëte célebre; *Jacouchi* du nom de l'Auteur pareillement.

De l'Ecole, on va au College. Les *Persans* appellent les Colleges *Medresé* mot dont l'Etymologie signifie lieu où *on enseigne la doctrine*, & vient peut-être d'une même *racine* avec le mot de *Misdraschot*, duquel les Hebreux appelloient ces *Academies*, où on enseignoit la Loi & les Prophetes, & qui signifie *Maison de prédication*. Le *Principal* s'appelle *Muderris*, mot qui vient de la même *racine*. Il a un ou deux Regens sous lui au plus, & quelquefois il est seul: de sorte qu'il n'y a pas d'autre Regent dans le College que le *Principal*. Mais qu'il soit seul ou non, il donne leçon à tous ceux qui veulent étudier sous lui, soit Pensionnaires soit Externes.

Tous les Colleges de *Perse* sont rentez; & il y en a qui le sont assez richement. Les plus

plus grands ont cinquante à soixante logemens, consistant chacun en deux chambres, & un vestibule. On les donne vuides & sans meubles; c'est à chacun à les meubler selon ses moyens, ou son humeur. Les Colleges les mieux rentez, ont vint sols par jour, par Ecolier, que chacun dépense comme il veut; car on ne vit point-là en commun. Il y a des Colleges qui n'ont qu'un sol; cependant on ne laisse pas de rechercher ardemment *ces places*, à cause du logement & de quelques autres émolumens casuels; ce qui fait aussi qu'on y trouve des Pensionnaires, qui n'ont pas même les commencemens, & qui ne se soucient point de *science*, mais qui ne sont-là que pour l'amour de cè petit *benefice*. On y voit des Etudians qui ont les *soixante ans*, comme je l'ai dit, & qui ont femmes & enfans; de maniere que ces *Academies*, sont quelquefois des lieux d'une extrême ignorance, où l'on se fourre, non pas tant pour l'amour des *Sciences*, que pour vivre plus à l'*aise* & sans travailler. On fait sur cela un *conte* en *Perse*, qu'un jour un *Paisan* menoit une charge de brique dans un College, où il faloit descendre une marche pour entrer, & ne pouvant faire passer son *âne*, quelques coups qu'il lui donnât, il le prit par la queüe & par les oreilles, & le tiroit en se penchant contre, pour mieux tirer jusqu'à ce qu'il l'eût fait entrer. Un des *Etudians* du College, qui le voyoit faire, lui dit pour se moquer; *un homme qu'as tu dit a l'oreille à ton âne qu'il est entré dès que tu lui as parlé, lui qui ne vouloit pas passer auparavant; je lui ai dit*, répondit le paisan, *qu'il avoit tort de crier qu'il n'entreroit point chargé de briques, en*
un

un lieu où il avoit été sous la forme de Principal, puis qu'avec sa charge, il ne seroit pas encore le plus âne de la maison. Le Principal & les Regens de College qui s'aquitent justement de leur devoir, donnent leçon *gratis* aux Pensionnaires & aux Externes également, mais il y en a d'autres qui en tirent de *l'argent*, quoiqu'ils soient payez du College, & qu'ils n'ayent pas le droit d'en exiger.

Il y a un si grand nombre de Colleges en *Perse*, qu'on assure que leur revenu est de *cent mille tomans*, qui font *quatre millions cinq cens mille livres monnoye de France.* On peut juger de cela, & de ce que j'ai dit que chaque Etudiant a par jour de pension, quel nombre d'Etudians il y doit avoir; aussi peut-on dire qu'ils rongent le Païs par leur nombre & par leur avidité. La *Charité Mahometane* s'étend autant en *Fondations publiques*, qu'elle est resserrée au contraire en fait *d'assistances particulieres*: une de leurs principales *Fondations* est celle des Colleges; car quoi qu'il n'y ait point de Mosquée qui n'ait son College à côté, on trouve des Colleges, jusques dans des villages, & j'en ai vû en plusieurs. La méthode ordinaire de ceux qui en fondent est d'y bâtir premiérement un *Caravanserai*, qu'on dévoüe aux *Passans*, pour y loger *gratis*, puis un Bain, un Caffé, un Bazar, ou marché, & un grand Jardin, lesquels on donne à ferme, & puis un College auquel on assigne pour entretien le revenu de ces édifices-là. Les *Fondateurs* des Colleges sont d'ordinaire les Gardiens & Administrateurs du revenu qui y est annexé; ce qu'ils appellent *Moutevely* terme *Arabe*, qui denote un

un homme établi pour avoir la direction de quelque chose & qui revient à ce que nous appellons *Fabricier*. C'est ce *Directeur* qui met le Principal & les Régens du College, & le Principal y reçoit qui il lui plaît pour *Bourciers*. Quand le *Fondateur* est mort son héritier est le gardien à sa place, & lors qu'il arrive que les biens du *Fondateur*, viennent à être confisquez au Roi; c'est le *grand Pontife*, qu'on appelle Cedre, qui devient Curateur du College. Surquoi il faut encore observer que quand on a une fois fait une telle *Fondation*, on n'en est plus le Maître, il faut laisser le reveau au College. Il y a cinquante sept Colleges à *Ispahan*, dont plusieurs sont de *fondation Royale*, ou sont dévolus au Roi, & dans ces Colleges-là, c'est le Roi qui donne les places de Principal & de Regent. Les plus riches Colleges n'ont que *douze mille francs* de revenu, qui quelquefois se partage à cinquante ou cinquante cinq Etudians. Ils ne peuvent être ainsi que fort pauvres, & la plûpart le sont à tel point, qu'ils n'ont pas le moyen de payer les Maîtres, & sont obligez d'aller à ceux qui enseignent pour rien, dont il y a grand nombre comme je l'ai observé. Si quelqu'un leur en dit quelque chose, ils répondent pour couvrir leur pauvreté, qu'ils ont quitté leur Maître, parce qu'il n'étoit pas assez docte. Les Etudians qui ont du savoir & de la vigilance, subsistent en enseignant dans les maisons; soit comme Précepteurs logez & entretenus, soit comme Maîtres qui y donnent leçon, ou bien en transcrivant des Livres; car comme on n'a que des Manuscrits en *Perse*, l'*Ecriture* est un art fort

étendu, & qui donne du pain à une infinité de gens. Un homme y peut gagner dix sols par jour, ce qui est par proportion, une aussi grosse paye que trente sols dans nos païs. Les Etudians parviennent avec le tems aux *Benefices*, & ainsi se mettent un peu à l'aise. Ils ont une grande consideration pour le Principal ; car comme c'est lui qui les fait entrer, il les peut mettre dehors à son gré. Il leur donne leur pension le premier jour du mois, comme je l'ai observé, la recevant du Curateur, & en toutes choses ils dépendent de ses bonnes graces. Il ne faut pas oublier que chaque College a une maniere de Chapelle ou Oratoire pour faire la priere publique.

Outre les Colleges où l'on enseigne publiquement : il y a dans toutes les villes, des gens faisant profession de *Sciences*, comme sont des Grands Seigneurs disgraciez, ou d'autres qui se sont retirez de la Cour & des affaires, lesquels enseignent publiquement, faisant leçon soir & matin, à des heures qu'ils marquent, & souvent ils entretiennent les Etudians de papier & de livres, leur donnant à manger certains jours de la semaine, & même des habits & quelquefois encore de l'argent. On dit qu'il y a des gens qui font cela par vanité, car les Etudians qui viennent en foule à de si génereux Maîtres, sont autant de trompettes, qui vont publiant leur savoir, leur générosité, & leur vertu. Il est vrai que rien ne donne plus de réputation en *Perse*, que d'instruire à ses dépens beaucoup de disciples, & de favoriser les Savans & la Science. Lors que le premier Ministre d'Etat est homme de Lettres, il est d'ordinaire le Chef des

Etu-

Etudians ou *Taleb-elm. Mahamet Mehdi*, Premier Miniſtre ſous *Abas ſecond* & *Soliman premier*, étoit leur Chef quand j'arrivai la premiére fois en *Perſe*; autrement c'eſt quelqu'un des plus Grands Seigneurs du Royaume, & le plus ſouvent c'eſt *le Cedre* ou *grand Pontife*, qui eſt une charge de grande autorité en *Perſe*.

Quant à leur maniere d'étudier, il faut dire d'abord que la Claſſe du College, n'eſt autre que la chambre du Regent. L'Etudiant s'y rend, & après un profond ſalut à ſon Maître, il s'aſſied ſur ſes talons, & le Regent lui ayant fait ſigne de commencer, il lit une periode de deux ou trois lignes dans un Auteur & ſe taît. Le Maître en fait l'explication, puis le Diſciple recommence à lire, ou un autre qui prend la même leçon lit un autre article enſuite, & le Maître l'explique comme auparavant, & ainſi de ſuite pendant une heure ou deux de tems. Après quoi le Diſciple met ſon livre & ſon portefeuille à terre devant le Regent, ſe leve, & ſe tient debout, la tête inclinée, les mains croiſées ſur l'eſtomach, qui eſt la poſture reſpectueuſe en *Perſe*, Et ſi le Regent trouve à propos de continuer la leçon, il lui fait ſigne de ſe raſſoir, ſi non il lui donne congé en ces mots *Dieu ſoit avec vous*. Quand le diſciple a pris leçon dans un endroit il la va prendre dans un autre, ſoit dans ſon College même, ſoit à la ville, & quelquefois c'eſt ſur la même *Science* qu'il va prendre leçon d'un autre Maître, mais d'ordinaire c'eſt ſur une autre *Science*; car il faut obſerver que les Etudians *Perſans*, étudient ordinairement diverſes *Diſciplines*, en même

tems, de même que leurs Maîtres, donnent leçon de differentes *Sciences* en tout tems; un Regent n'étant réputé savant homme, comme je l'ai remarqué, que quand il sait toutes les *Sciences*. J'ai vû souvent des Regens donner leçon de quatre *Sciences differentes*, dans une même seance, à differens Etudians, & des Etudians prendre pareillement leçon de *diverses Sciences* en même jour. Je ne sai pas bien, si c'est-là la bonne methode, c'étoit celle de l'Antiquité, & il y a de la difference, entre instruire de la jeunesse, ou des hommes faits; parce que ce qui pourroit confondre l'esprit d'un jeune enfant, ne confond pas l'esprit d'un homme meur.

Lors qu'ils ont fait du progrès dans les *Sciences*, ils se mettent à en disputer, & ils s'assemblent pour cela trois ou quatre & pas davantage, l'un tenant l'*affirmative* & l'autre la *négative*, ce qu'ils font quelquefois devant un Regent, quelquefois entr'eux seuls; mais ils n'ont point de disputes, ni de leçons publiques, comme il y en a en *Europe* pour la *Medecine*, & pour *le Droit*.

C'est-là la maniere d'étudier en *Perse*, mais ce n'est que pour les Etudians de basse condition, car pour les autres & surtout pour les Enfans de Qualité, on les fait étudier dans leurs maisons, en y faisant venir des Maîtres, ou en les y entretenant; chose facile & de peu de dépense, à cause du grand nombre de *gens de Lettres* qu'il y a par tout, qui sont Etudians toute leur vie, & qui sont fort pauvres, comme je l'ai dit.

J'ai observé aussi, dans le premier livre, que les *Persans* ont l'esprit subtil, vif, & poli, & si l'on

ſi l'on ajoûte à ces talens naturels, les autres excellentes diſpoſitions qu'ils ont *à l'étude*, comme eſt l'application & l'aſſiduité, la frugalité & la ſobrieté, & l'amour pour les *Sciences*, juſqu'à s'y dévoüer toute leur vie; on jugera qu'il faut de néceſſité qu'ils y faſſent beaucoup de progrès. Mais ils en feroient beaucoup davantage, s'ils avoient les belles méthodes de nôtre *Europe*, s'ils ne s'appliquoient qu'à une *Diſcipline* à la fois, s'ils avoient les livres à auſſi bon marché, que l'Imprimerie nous les fait avoir: & enfin ſi leurs Maîtres étoient aſſez juſtes, ou aſſez charitables, pour enſeigner de leur mieux, & tout ce qu'ils ſavent; choſe qu'on dit qu'ils ne font que pour leurs Parens, ou pour leurs intimes amis.

Ce qui m'a le plus fait remarquer la vanité des Savans de *Perſe*, c'eſt la jalouſie qu'ils ont des *Europeans*, à qui ils voudroient bien cacher le plus beau de leurs *Sciences*, pour pouvoir s'imaginer qu'ils ont quelque choſe au deſſus de nous, en échange des talens de *Science*, qu'ils voient bien que nôtre Païs a ſur le leur. J'ai obſervé cela chez divers Aſtronomes, ſur tout touchant la ſtructure de leurs Aſtrolabes, en quoi ils nous paſſent, comme je le dirai en ſon lieu.

Mais comme on ne ſauroit bien traiter des *Sciences* des *Perſans*, ſans parler premiérement des Langues dont ils ſe ſervent, & de leur *Ecriture*; j'en entretiendrai le Lecteur dans les Chapitres ſuivans.

CHAPITRE III.

Des Langues dont les Persans se servent, & particuliérement de la Langue Persane & de la Langue Arabe.

LEs *Persans* se servent de trois Langues. Du *Persan* proprement dit, qui est la Langue naturelle de leur Empire. Du *Turquesque* & de l'*Arabe*. On n'en connoît point d'autres en Perse. Les gens de quelque considération, & tous ceux qui fréquentent le Monde, savent ces trois langues également. Les femmes même les aprennent toutes trois, & si on ne les sait, ou qu'on ne sache au moins les deux premiéres, on ne peut pas dire qu'on entende les conversations. Je savois les deux, & j'entendois beaucoup d'*Arabe*, que je savois même lire & écrire. Cependant il n'y avoit pas de jour, que je ne me plaignisse, de ne le savoir pas entiérement, parce qu'il se trouvoit toûjours quelque passage, que je n'entendois point, faute de bien savoir cette *langue*.

Le *Persan* est la *langue* de la *Poësie*, des *belles lettres* & du Peuple en général. Le *Turquesque* est la *langue* des armées & de la Cour, on n'y parle que *Turc*, tant parmi les femmes, que parmi les hommes, sur tout dans les Serrails des Grands, ce qui vient, de ce que la Cour est originaire du Païs de cette *langue*, descendant des *Turcomans* dont le *Turquesque* est la *langue* naturelle. L'*Arabe* est l'Idiome de la Religion & des Sciences relevées. Les *Per-*

Persans ont ce dire commun sur les *langues*, pour montrer que ces trois-là sont les seules, qu'il faille tenir pour de vrayes *langues*. *Farsi bdiket*, *Arabi fesibet*, *Turki sciaset*, *baky kobahat*; c'est-à-dire, *le Persan est une langue douce*, *l'Arabe est éloquent*, *le Turc est severe*, *les autres langues sont un jargon*: le mot que je tourne *severe* signifie proprement *châtiant & reprenant*, comme qui diroit une *langue* propre à gourmander ou mortifier. Pour faire une comparaison de ces trois *langues*, avec les *langues vulgaires de l'Europe*: il faut dire que le *Persan* a du rapport avec les *langues* qui viennent du Latin, le *Turc* avec *celles* qui viennent de l'*Esclavon*, l'*Arabe* avec le *Grec*; mais l'*Arabe* est beaucoup plus en usage chez les *Persans*, que le *Grec* ne l'est chez nous; cela vient à mon avis de ce que les livres de leur Religion, étant écrits en *Arabe*, & la Religion, qui commande à chacun de les lire, défendant en même tems de les traduire, on est obligé pour l'interêt de son salut de savoir la *langue* en laquelle ils sont écrits.

Ainsi il ne faut pas s'imaginer qu'encore que ces langues, aillent si fort de compagnie en *Perse*, elles soient semblables dans les mots ou dans les racines; car elles ne se ressemblent pas plus que les trois *langues*, auxquelles je les ai comparées, se ressemblent entr'elles: au contraire elles different fort l'une de l'autre, soit dans la Grammaire, soit dans la phrase & dans la façon de parler; mais c'est qu'elles se prêtent une infinité de mots. L'*Arabe* prête aux deux autres *langues* les termes de la Religion, des Sciences, & de la Jurisprudence. Le *Persan* prête au *Turc*, des

termes pour la Poësie, & pour la fleurete. Le *Turc* en donne au *Persan*, pour le commandement & pour la Guerre. Ils ajoûtent à ce que j'ai rapporté un *conte* pour montrer que ces trois *langues* sont aussi anciennes que le monde: ils disent *qu'elles étoient en usage toutes trois dans le Paradis terrestre & en même tems:* que le Serpent qui séduisit nos premiers parens parloit *Arabe*, qui est la *langue* éloquente, forte & persuasive. Qu'*Adam* & *Eve* parloient *Persan* entr'eux, qui est un Idiome doux, flateur, & insinuant, qui réüssit à *Eve*, comme on sait; & que l'*Ange Gabriel*, qui les chassa du *Paradis*, se mit à parler *Turc*, parce que leur ayant fait commandement de sortir du *Paradis* en *Persan*, puis en *Arabe*, sans qu'ils en fissent rien, il s'exprima enfin, dans les termes de cette *langue* menaçante, qui les effrayerent, & qui les firent obéïr.

J'ai observé dans mon premier Volume, qu'on parle plus le *Turc* que le *Persan*, dans le Royaume de *Perse*, depuis les frontieres Occidentales, & Méridionales jusques bien avant dans la *Parthide:* & *Persan* dans le reste de l'Empire. J'observerai encore ici, que de même qu'on parle vulgairement le *Turquesque* à la Cour de *Perse*, on parle de même, & plus communément le *Persan* à la Cour du Grand Mogol, & des autres Rois *Mahometans* des *Indes*; dont la raison est que les Grands de *Perse*, étant originaires des peuples belliqueux du *Turquestan*, qui est la petite *Tartarie*, & les Grands des *Indes* étant originaires des hommes de Lettres de la *Perse*, qui sont allez dans la suite, porter aux Conquerans de ces grands Etats, qui sont des

Ma-

Mahometans comme eux, les Sciences & la politesse : chacun a introduit sa *langue* dans la Cour où il s'est attaché. On remarquera cependant, que le *Turquesque*, qu'on parle en *Perse*, & sur tout à la Cour, est un *Turquesque* adouci par des termes, & par le tour de la *langue Persane*, en sorte qu'un Turc de *Constantinople* a peine à l'entendre, comme il a peine aussi d'être entendu en son *Turquesque*.

J'ajoûte à ce qui a été dit de ces trois *langues*, que quoi qu'elles n'ayent ni rapport, ni penchant, vers nos *langues* d'*Europe*, néanmoins elles ne sont pas plus difficiles à apprendre, & à prononcer que l'*Italien* l'est aux Anglois. Mais la lecture de ces *langues*, est un accablement pour les Etrangers ; ils n'y sauroient venir parfaitement, parce que les lettres Alphabétiques étant composées de figures & de points : il arrive que la ponctuation, n'étant jamais placée bien juste, & les figures manquant souvent de points, on ne peut jamais lire sûrement.

Ce qu'il y a de plus admirable, & de plus remarquable dans ces *langues*, c'est qu'elles ne changent point, & n'ont point changé du tout, soit à l'égard des termes, soit à l'égard des phrases, & du tour ; rien n'y est nouveau ni vieux, nulle bonne façon de parler n'a cessé d'être en crédit. L'*Alcoran* par exemple, est aujourdhui comme il y a mille ans, le modelle de la plus pure, plus courte, & plus éloquente diction. Les Poëtes *Persans*, qui ont écrit il y a quatre ou cinq cens ans, sont aussi les Maîtres du beau *langage* : on y apprend à parler & à écrire. On ne voit rien

paroître qu'on trouve mieux écrit, & il ne monte à l'esprit de personne, qu'on puisse embellir la *langue*, ni la perfectionner. C'est, comme je croi, la même chose pour le *Turquesque*, & si l'on fait reflexion, sur les inconveniens infinis, qui naissent des changemens qu'on apporte sans cesse aux *langues* vivantes dans nos Païs, sur tout à la Françoise: on trouvera que ces peuples d'*Orient*, sont fort sages, & fort heureux, de s'être délivrez d'un si grand inconvenient, qu'est celui du changement, dans la chose du monde la plus importante qui est la parole.

Comme la *langue Arabe* fait une partie de la *langue Persane*, de la maniére que je viens de le représenter, je dirai quelque chose de cette *langue* avant que de parler de la *Persane*.

Les *Orientaux* tiennent, que la *langue Arabe*, est la plus excellente, & la plus riche *langue* du monde, une *langue* incomparable. Ce qui me fait croire que cela est assez véritable, c'est que ceux qui la savent le mieux en *Asie*, aussi bien qu'en *Europe*, sont ceux qui l'admirent le plus. Elle est surtout merveilleuse dans le nombre des termes differens. On compte qu'elle est composée, de douze millions trois cens cinq mille quarante deux mots, & l'Histoire parle d'un Prince *Arabe*, qui avoit un si gros Dictionnaire de cette *langue*, qu'il falloit soixante Chameaux pour le porter. La plus grosse Bibliotheque qu'il y ait aujourdhui en *Orient*, est bien loin d'être aussi nombreuse. Les Livres qui parlent de cette *langue*, disent qu'elle a été si copieuse, qu'il y avoit mille synonymes pour dire un *chameau*, ce qu'il faut entendre de tous les

états,

états, & de toutes les postures, où on le peut représenter: *Firousabad* Auteur *Persan*, compte qu'il y a aussi mille mots Arabes, pour dire une *épée*, ce qui est encore plus merveilleux, puis qu'une *épée* ne se peut concevoir sous autant d'idées differentes, qu'une bête à quatre pieds. On ajoûte qu'il y avoit de même cinq cens termes pour dire un *Lion*, quatre cens pour signifier *la calamité*, deux cens pour dire *du lait*, quatre vingt pour signifier le *Miel*. Je ne sai combien pour dire *des dattes*, & l'arbre que nous nommons *la Palme*, & ainsi de cent autres choses. Particuliérement de celles qui sont les plus abondantes & plus communes parmi les *Arabes*, pour lesquelles il y a plus de noms synonymes que pour les autres; sur quoi on fait aussi parmi eux ce petit conte. Qu'un *Arabe* aprenant qu'un chat avoit plus de cent noms, & n'en ayant jamais vû: il s'imagina que c'étoit quelque bête noble, comme le Lion, ou le Cheval, puis qu'il avoit tant de noms. Les Auteurs *Arabes* & *Persans*, qui rapportent ces merveilles, assurent unanimement, qu'on ne peut apprendre tous les termes de la *langue Arabe* sans miracle, & que nul homme ne l'a jamais sue que *Mahomed*. Que c'est un don de Dieu tout particulier que de la savoir, & pour comble d'éloges pour cette *langue*-là, ils ajoûtent qu'en Paradis on parlera *Arabe*, parce que c'est une *langue* également claire & expressive: en effet il y a plusieurs choses en cette *langue*, qui ont une force singuliere, qu'on ne peut traduire, ni faire entendre que par circonlocution. Ces mêmes Auteurs ajoûtent, que la plus grande partie de cette *langue*, est perie, & qu'on ne peut

 plus

plus en connoître la *richesse* & la *beauté*, que dans les éloges des Anciens Auteurs.

On ne peut douter que la *langue Arabe*, & la *langue Hebraïque* ne sortent d'une même souche; car l'une & l'autre ont un tour approchant, & des Phrases & des constructions qui se ressemblent. Beaucoup de gens prétendent, que l'une soit née de l'autre, & quoi qu'en cette production, la plûpart des savans de nôtre *Occident*, veuillent que ce soit la *langue Hebraïque*, qui soit la *mere*, il y en a d'autres néanmoins qui croyent, que c'est la *langue Arabe*. Il me semble en effet, qu'*Abraham* devoit parler la langue de l'*Arabie*, puisqu'il y étoit né; cependant on ne sait sur tout cela que des choses incertaines, tirées par conjectures du Livre de la Genese. Nos gens doctes font communément, Heber ou sa famille, l'Auteur de la langue Arabe, mais les Auteurs *Mahometans*, qui mettent l'*Arabe* bien auparavant l'*Hebreu* en font *Adam* l'Inventeur, ou pour parler plus juste ils disent que ce fut lui qui l'enseigna aux hommes, l'ayant aprise de Dieu, & non seulement la *langue* Arabe, mais aussi l'écriture Arabe. Il faut pourtant que les *Mahometans*, n'ayent pas bien crû que les figures de leurs lettres fussent d'une Origine Divine, puisqu'ils les ont si fort alterées, & avec tant de succès, soit pour la figure soit pour l'ordre & l'arrangement; car l'ancien caractére *Arabe* qu'on appelle le caractére *Cufique*, du nom de *Cufa*, où étoit la grande Academie de l'Arabie au tems de *Jesus-Christ*, est fort laid & sans aucune grace, au lieu que les lettres *Arabes* d'à présent, qui furent inventées, trois cens ans après *Mahomed*,

med, par un savant *Arabe* nommé *Ebn Motab*, & depuis limées encore & ajustées, par un autre savant nommé *Ebn Boucheb*, sont beaucoup plus belles, que ce vilain caractére *Cufique*; comme je l'ai fait voir à plusieurs savans hommes de mes amis, avec des feuilles de vêlin que j'ai apportées, qu'on croit vieilles de mille ans, desquelles je donnerai des ectypes dans la description de *Persepolis*.

La commune opinion des *Mahometans* est qu'*Ismaël*, la souche & la gloire des Arabes, & à qui ils rapportent toutes les choses saintes du premier tems; comme ils rapportent les mauvaises du même tems, à *Nimrod* ou *Nembrot*; qu'*Ismaël*, dis-je, est l'Auteur de la *langue* & de l'Ecriture *Arabe*, qu'ils appellent la langue d'*Ismaël*, soit qu'il l'eût inventée, soit qu'il n'eût fait que la polir & l'enrichir, comme les gens savans de *Perse* le tiennent; car ils disent que *Yarab* fils de *Kahtan*, c'est le *Jerah fils de Joktan*, du dixiéme Chapitre de la *Genese* verset 26. qu'ils font le premier habitant de l'*Arabie heureuse*, changea le langage de *Noë*, qui étoit le *Syrien*, en *Arabe*. Je distingue le *Syrien* qui étoit la *langue* des *Pheniciens*, ou *Chananéens*, d'avec le *Syriaque* qui est une langue née long-tems après parmi les *Juifs* transmigrez en *Assyrie* du mélange de l'*Hebreu* leur *langue* naturelle, avec le *Chaldaïque* la *langue* de leurs Seigneurs. Ces doctes *Persans* ajoûtent, qu'ensuite *Ismaël* reforma & repurgea ce dialecte Arabe, le reduisant aux régles du langage, qu'il avoit appris dans la maison de son pere, chose néanmoins que quelques Auteurs raportent, non à *Ismaël*, mais à *Homaisa* & à *Kedar* ses fils. Il est vrai

cependant, qu'il y a eu des Ecrivains qui ont avancé, que l'*Idiome Arabe* étoit né peu avant le *Mahometisme*; mais cela est dit sans aucun sens, & sans aucun fondement, à moins qu'on n'entende par là que cet *Idiome* renâquit peu avant *Mahomed*; chose qui paroît assez vraisemblable, puis que les Auteurs Mahometans demeurent d'accord, que peu avant *Mahomed* la *langue Arabe* étoit oubliée pour la plus grande partie, & que la lecture & l'écriture de cette *langue* étoit une connoissance si rare, que quand l'*Alcoran* fut publié, il ne se trouvoit personne qui le sût lire ni copier. Les mêmes Histoires assurent, que lors que les *Arabes* s'émerveilloient de voir cet *Imposteur* parler *Arabe*, si bien & si élegamment, leur faisant entendre mille termes qu'ils n'avoient jamais ouï : Il leur répondit, qu'ils n'en devoient pas être étonnez, puisque c'étoit l'*Ange Gabriel* qui lui avoit appris à parler leur *langue*, comme *Ismaël* la parloit. Les *Arabes* ont appellé depuis cet *Arabe* pur, la *langue* des *Coreichs*, qui est le nom de la Famille de *Mahomed*, soit à cause de lui-même, soit à cause d'*Ismaël*, qu'ils font la souche de cette race malheureuse. L'*Alcoran* lui donne par éloge, je dis à cet *Arabe pur*, le nom de *langue claire*. Mais on reconnoîtra aisément, que tout ce que les *Mahometans* disent sur ce sujet, ne sont que des *impostures*, si l'on le compare avec ce que tous les Auteurs *Arabes* assurent unanimement: Que de tout tems les *Arabes* s'appliquoient à l'étude de leur *langue* avec un amour singulier, & préferablement à toute autre *Science*, & qu'ils se glorifioient de l'excellence de leur *langue*, par dessus les autres

tres

tres *langues* du monde. On trouve dans le célébre *Abounesr* ces paroles, qui viennent fort à propos sur le sujet : *Les Arabes ont toûjours étudié particulierement l'Astronomie & la Médecine, mais par dessus tout leur propre Dialecte, & ils disoient par maniére de proverbe, qu'un Arabe se vantoit de trois choses, de son épée, de son hospitalité, & de sa langue.*

Je finirai ce discours de la *langue Arabesque* par deux observations : La premiere, qui est fort certaine, & nullement contestée, c'est que cette *langue* qui est la *langue matrice*, ou une des premiéres *matrices*, a un *privilege* au dessus de toutes les autres *langues* du monde, lequel consiste en ce qu'il n'y en a point, qui se soit conservée si long-tems pure & sans changement. Elle est encore aujourdhui la *langue vulgaire* de plusieurs vastes Païs, où l'on n'en parle point d'autre; & il n'y en a point qui soit cultivée en tant de Regions, & par des peuples plus studieux, & plus amateurs des Sciences. La raison qu'on en peut rapporter, c'est que les Arabes n'ont jamais été subjuguez, & qu'ils n'ont point été mêlez avec d'autres peuples; mais qu'ils se sont toûjours conservez sans mélange. L'on sait que ce sont là les voyes ordinaires du changement, ou de la perte des *langages*, comme il est arrivé à l'*Hebreu*, qui se perdit en peu de tems, par la transplantation du peuple Juif en *Chaldée*, & en *Arabie*. La seconde observation est, que les *Mahometans* mettent la perfection de cette *langue* dans le livre de l'*Alcoran*, qu'ils croyent être composé sans la moindre faute de Grammaire, & de proprieté de termes, & devoir faire le modelle le plus

plus parfait de cette *langue* ; mais ils disent en même tems qu'il est impossible d'arriver à la perfection de ce *Dialecte*, & que la cause qu'on n'a pas d'abord le droit sens de l'*Alcoran*, c'est qu'on n'en entend pas le *langage*.

Pour venir présentement à la *langue Persane*, c'est une *langue* moderne, née depuis le grand changement de Religion, arrivé en *Perse*. Avec ses mots propres & naturels, elle est composée de grand nombre de mots de toutes les Nations qui ont conquis le Royaume tour à tour depuis ce changement-là, & qui s'y sont établis, comme les *Turcs*, les *Tartares*, & les *Arabes*. Nous y trouvons aussi avec assez de plaisir une infinité de mots qu'on voit incorporez dans nos *langues* d'*Europe*, comme l'*Allemand*, l'*Anglois*, & le *François*, & plus dans l'*Anglois* que dans aucune autre *langue*. Il y en a aussi qu'on trouve dans le *Grec* & dans le *Latin*. Divers Auteurs doctes & célébres entre les *Europeans*, qui ont traité de la *langue Persane*, ont fait des recueuils des mots *Persans*, qui ressemblent à des mots de toutes ces *langues*-là. Je pourrois grossir fort ces recueuils, si cela pouvoit faire du plaisir, ou apporter de l'utilité; mais j'ai déja fait assez d'observations là-dessus dans cette Rélation, pour persuader cette verité au Lecteur. La raison de cette *identité* de mots dans des *langues* de Païs si éloignez, & si opposez, est vrai-semblablement que les mêmes débordemens, qui ont répandu ces mots dans la *Perse*, les ont répandus dans l'*Europe*. J'ai dit qu'il y a quelques mots *Grecs*, mais il y en a une infinité d'*Arabes*, de maniere que quand on sait le *Persan* parfaitement, on se trouve

trouve savoir plus de la moitié de l'*Arabe* comme je l'ai déja observé.

Quant à l'ancien *Persan*, c'est une *langue* perduë, on n'en trouve ni Livres ni Rudimens. Les *Guebres*, qui sont les restes des *Perses* ou *Ignicoles*, qui se perpetuent de pere en fils depuis la destruction de leur Monarchie, ont un *Idiome* particulier ; mais on le croit plûtôt un jargon que leur ancienne *langue*. Ils disent que leurs Prêtres, qui se tiennent à *Tesd*, ville de la *Caramanie*, qui est leur Birée & leur principale Place, se sont transmis cette *langue* jusqu'ici par tradition, & de main en main ; mais quelque recherche que j'en aye faite, je n'ai rien trouvé qui me pût persuader cela. Ces *Guebres* ont à la verité des livres en caracteres & en mots inconnus, dont les figures tirent assez sur celles des *langues* qui nous sont le plus connues, mais je ne saurois croire que ce soit là l'ancien *Persan*, d'autant plus que le caractére dont j'ai parlé, est entierement different de celui des Inscriptions de *Persepolis*. Je donnerai des *ectypes* de l'un & de l'autre caractére, dans la description du fameux monument qui reste en ce lieu-là. L'ancien *Idiome* s'appelle *Faurs*, qui signifie le *Persan*, de même que le mot de *Fars* veut dire la *Perse*. On l'appelle aussi le *Pablouy*, mot qu'on interprête *mâle* & *genereux*.

Pour ce qui est de la *langue* d'à present, elle est fort adoucie par le mélange de l'*Arabe*, & des autres termes étrangers, le son en est agréable à l'oreille, & la prononciation assez aisée. Les *Persans* l'appellent *Langue salée*, pour dire qu'elle a un bon goût ; elle a aussi beau-

beaucoup de cadence dans les Vers. On la peut comparer avec les *langues* les plus douces que nous connoissions, comme c'est aussi la *langue* de tout l'*Orient*, qui a le plus de raport aux *langues* de l'*Europe*, & qui est la moins chargée de sons durs & rudes; même les lettres dures de l'*Arabe* & du *Turc*, comme le *D*, le *Ts*, le *Kha*, sont affoiblies en *Persan*, qui les prononce en *S*, en *Z*, en *C*; je parle du *Persan* des grandes villes, & non des jargons de la campagne, qui sont rudes en *Perse*, comme dans les autres Païs du monde, & que les gens des villes ont peine à entendre. Ce *Patois Persan* a, outre ces défauts, l'usage excessif des particules copulatives, avec lesquelles ils lient toutes les periodes des plus longs Chapitres, quelque varieté de matiere qu'ils contiennent. C'est un des caractéres à quoi on reconnoît le stile bas.

Quoi que le *Persan* ait bien des differences de construction d'avec l'*Arabe*, comme de n'avoir point de *duël* ou de double personne, néanmoins il se conduit par les mêmes régles. Même la *langue Persane* n'a point de *Grammaire*, ni de *Syntaxe*, mais elle se sert de celle des *Arabes*, les gens apprenant la *Grammaire* & la *Syntaxe Arabe*, pour parler leur *langue*, tant la construction en est semblable.

Les *Persans* ont vingt-neuf *Lettres*, dont la derniere est double, composée de *L* & de l'*A* joints ensemble, comme la derniere *Lettre* de nôtre *Alphabet*, que nous appellons *&*, qui n'est proprement que l'assemblage de la cinquiéme & la dix-neuviéme *Lettre*; ce qui fait que quelques gens ne comptent que vingt-huit *Lettres Persanes*. On rencontre quelquefois

fois dans l'écriture jusqu'à quatre *Lettres* de plus, qui ne sont pas pourtant de l'*Alphabet*, comme le *P*, & trois autres qui nous sont difficiles à prononcer; mais ce ne sont pas, comme je dis, des *Lettres* de l'*Alphabet*, de sorte que ceux qui le composent de plus de vingt-huit *Lettres*, se trompent, & instruisent mal les autres; car on n'enseigne point ces quatre *Lettres* aux enfans dans leur *A. B. C.* quoi qu'on les leur enseigne ensuite, & même on ne laisse pas pour cela de dire, que les *Persans* n'ont pas de *P*, ni de *tchin*, comme les *Arabes* & les *Hebreux*. Ces vingt-huit *Lettres* sont toutes *consonnes*, n'y ayant point de *voyelles* dans l'*Alphabet Persan*, non plus que dans l'*Arabe*, quoi que l'*Alif*, qui est la premiere *Lettre*, & qui a la force de nôtre *a*, avec un accent, ressemblant à nos accens *graves* ou *aigus*, soit estimé de plusieurs *Grammairiens* être une *Lettre voyele*. Leur *Alif* est l'*Aleph Hebreu*, & il répond à cet *accent* dont les *Grecs* se servent, & qu'ils appellent *esprit doux*. J'ai dit que tout leur *Alphabet* est de *consonnes*: il y a pourtant trois *Lettres*, *Alif*, *Vau*, *Té*, qui ont souvent la force de *voyeles*, à cause de quoi ils les appellent *Lettres de repos*. Leurs *voyeles* sont proprement des *accens*. Les *Persans* nomment en général les *accens*, *herket*, c'est-à-dire, *mouvement*, parce que les *accens* donnent le branle aux autres *Lettres*. Ils en ont de trois sortes; les plus communs sont ceux qu'ils appellent *zeber*, *zer*, *pich*, c'est-à-dire, *dessus*, *dessous*, *devant*: le *pich* est un *accent* fait comme une *virgule*, les deux autres sont des *accens aigus*. Ils apprennent ainsi à les lire *B. avec zeber Ba*, *avec zer Bi*, *avec*

avec pich Bou, & ainſi des autres *Lettres* : ces *accens* ſont les mêmes que les *Arabes* appellent *hamza*, *fatha*, *keſre* ; mais les *Arabes* ont deux *accens*, plus que les *Perſans* n'en employent dans leur écriture.

Les vingt-huit *Lettres conſonnes* de l'*Alphabet Perſan* ne ſont pas toutes des figures differentes, comme les *Lettres* de nôtre *Alphabet*, qui quoi qu'elles ſoient toutes formées de deux figures ſeulement, la figure courbe & la figure droite, en ſorte qu'on peut dire que d'un *I* & d'un *C* nous formons toutes nos *Lettres* tant *voyelles* que *conſonnes*, néanmoins chaque *Lettre* eſt d'une figure particuliere ; au lieu que dans les *Alphabets Perſan*, *Arabe*, & *Turc*, qui ſont preſque les mêmes, les *Arabes* ayant donné les *Lettres* aux *Turcs*, & aux *Perſans*, en leur donnant la *Religion*, les *Loix*, & les *Sciences* ; une même figure fait diverſes *Lettres*, ſelon le nombre & la ſituation des points. Le *B*, par exemple, eſt formé d'une figure qui reſſemble à un *C* couché ſur le dos, avec un point mis deſſous : mais ſi vous mettez deux points deſſous c'eſt un *I*, ſi vous y en mettez trois, c'eſt un *P* ; mais ſi vous mettez les points deſſus ce ſont encore d'autre *Lettres* : un point ſeul fera l'*N*, deux points feront le *T*, trois feront une *S*.

Ce ſont ces *points* que les Grecs appelloient *diacritiques*, qui cauſent cette grande *difficulté*, qu'il y a à lire le *Perſan*, l'*Arabe*, & le *Turqueſque* ; car dans l'écriture ordinaire, ils ne les mettent jamais droit ſous leur propre figure, mais communément où il y a plus de blanc, ſoit deſſus, ſoit deſſous le *mot*, & d'ordinaire ils mettent enſemble, pour aller

plus.

plus vîte les points qui conviennent à trois ou quatre *Lettres*, laiſſant au Lecteur à les ſéparer en liſant : ce qu'ils font avec leurs *points*, ils le font de même avec les lignes qui font le corps de leurs *Lettres*. Ils les enchevêtrent l'une dans l'autre, cinq & ſix de ſuite, y mettant ces *points*, comme j'ai dit, & ſouvent n'y en mettant point. Je juge là-deſſus qu'un *Perſan* apprendroit plus à lire en deux jours en nôtre *Langue*, qu'on n'en peut apprendre en un an en la ſienne; car nos *Lettres* étant toûjours diſtinctement marquées, on ne s'y peut méprendre, au lieu que les leurs ſont toûjours mêlées l'une dans l'autre, de maniere qu'il n'y a qu'un long & conſtant uſage, qui puiſſe rendre habile en la lecture de leurs livres ; ce n'eſt pas que quand ils écrivent exactement, il ne ſoit aſſez aiſé de les lire ; car, par exemple, s'ils écrivoient comme nous imprimons, ce ne ſeroit pas une affaire, parce que dans l'imprimé tout eſt diſtinct : s'ils obſervoient même leurs régles qui marquent quelles ſont les *Lettres* qui ſe lient enſemble par devant & non par derriere, celles qui ſe lient par derriere & non par devant, celles qui ſe lient par devant & par derriere, & celles qui ne le font pas, & qu'ils miſſent les *points* & les *accens* en leur place, on pourroit aiſément lire leurs livres ; mais pour aller plus vîte, ils ne prennent point garde à tout cela ; & pour ce qui eſt des *accens* ſur tout, ils n'en mettent preſque jamais, que ſur les *mots barbares*. En effet, on trouve qu'avec l'uſage on peut ſe paſſer tout-à-fait d'*accens*, & que les *voyeles* ſont auſſi inutiles. Je m'imagine que c'eſt la diverſité des *langues* qui a

fait

fait naître les *voyeles*, en les rendant néceſſaires, pour marquer les diverſes prononciations; mais je ne voi point de quelle néceſſité elles feroient à des gens qui ne ſauroient qu'une *langue*, parce qu'ils prononceroient toûjours conſtamment d'une même ſorte; mais apparemment ce ſont les divers ſifflemens, ou diverſes inflexions des *langues* qui rendent les *voyeles* & les *accens* néceſſaires pour éviter la mépriſe, ou la confuſion. Depuis que j'eus appris à lire le *Perſan*, & que j'eus vû comment ils liſent fort bien ſans *accens* & ſans *voyeles*, j'admirai les diſputes que font nos Docteurs pour & contre les *voyeles* dans la *Loi de Dieu*, & j'aurois bien de la peine à ne pas croire, que ce fût l'habitude d'éducation dans les *langues étrangeres*, qui porta les Juifs à mettre des marques ſur leurs *mots Hebreux* pour en conſerver la vraye *prononciation*, en empêchant qu'on ne les prononçât comme on faiſoit ces *langues* étrangeres, de la même façon que nous voyons les *Anglois* & les *François* prononcer ſi diverſement le *Latin*.

Les *Perſans* non plus que les *Arabes* & les *Turcs*, ne ſe ſervent point de ces marques *disjonctives*, que nous appellons la *ponctuation*, & autrement les *points* & les *virgules*, & ceux de nos gens Doctes dans les *langues Orientales*, qui en ont mis dans des *Grammaires Perſanes*, & en d'autres piéces de cette langue, les y mettent de leur chef. Ils ne ſe ſervent point non plus *d'alinea*, ou *paragraphes* differens, mais tout leur chapitre va d'une ſuite, diſtinguant leurs *periodes*, ou leurs *matieres* par des *vé* qui ſont proprement des *Item*. On

voit

voit quelques uns de leurs livres marquez de *points rouges* à la fin de chaque *matiere* ou de chaque *periode*, mais c'eſt ſeulement pour des gens qui le deſirent & qui le payent bien, ou pour la jeuneſſe qui n'eſt pas encore bien ſtylée.

Je finis ce chapitre par la remarque que le *Latin* & le *Grec* ne ſont point connus en *Perſe* ni en toute l'*Aſie*. Le *Latin* n'y a jamais été auſſi cultivé parmi les ſavans. Le *Grec* y a été connu & étudié juſqu'au tems de *Mahammed*, mais il s'y eſt perdu depuis.

CHAPITRE IV.

De l'Ecriture.

CE que j'ai dit de la langue *Perſane* dans le Chapitre précedent, pourroit auſſi ſervir pour l'*Ecriture*, à l'égard de ce qu'on en peut raporter à la *Science*, comme eſt le nombre & la force des *Lettres* : je vai maintenant traiter de l'*Ecriture Perſane*, comme étant un *Art liberal*. Et pour le mieux faire je décrirai auparavant le *Papier*, l'*Ancre*, & les *Plumes*, dont les *Perſans* ſe ſervent. Ils font du *Papier* par tout en leur Païs, le compoſant comme nous de *Guenillons* de *cotton* & de *ſoye*, mais comme leurs toiles ſont la plûpart peintes à l'huile, & que le cotton n'a pas de force ou de corps, leur *Papier* eſt moins blanc que le nôtre, & il ſe rompt quand on le ploye. Quand leur papier eſt fait ils paſſent du ſavon deſſus, & puis le liſſent avec des poliſſoirs de verre, comme ceux dont nos blanchiſſeuſes ſe ſervent; c'eſt

afin

afin que l'*Ancre* coule mieux dessus : aussi leur papier est plus doux qu'un satin. Ils emploient beaucoup de *Papier d'Europe*, aprés l'avoir ainsi préparé, mais ils ne prennent pour cela que du plus gros : le fin & particuliérement celui de *Genes*, n'ayant pas assez de consistance. Leur beau *Papier* vient de la *Tartarie mineure*, des villes de *Balk*, de *Bocora* & de *Samarcande*. Ils en font de toutes les couleurs, excepté de noir, & ils le marbrent ou le font moucheté d'argent, ou bien ils peignent dessus des fleurs & des Moresques d'argent fort leger, afin que cela n'empêche pas la formation de l'*Ecriture*, ni d'être lüe aisément. On se sert de ces diverses sortes de papier, sur tout dans les *Lettres Missives*, car on le choisit selon la dignité des personnes & selon le respect qu'on leur porte : le plus noble est le *Papier blanc argenté*.

J'observe ici que le *Papier*, & sur tout celui qui est écrit, est une chose sacrée chez les *Mahometans* : ils tiennent pour *Mecrou*, c'est-à-dire deshonnête & mauvais de le brûler, déchirer ou jetter, & beaucoup plus de s'en servir à des usages sales à cause, disent-ils, que le nom de Dieu peut être écrit dessus, ou celui des Saints, & que si ce n'est pas du *Papier* écrit, il sert à écrire les choses venerables, comme les matieres de la *Religion* & de la sagesse, les loix divines & humaines, & il est fait pour cela. Assurément il y a une grande difference entre le peu d'usage du *Papier* qu'ils font, & celui que nous en faisons, qui est infini en comparaison ; ainsi ils n'en déchirent gueres. Lors qu'ils ont occasion de déchirer du *Papier*, ils le defont dans de l'eau au

lieu

lieu de le déchirer, & ils ramaffent ce qui en refte qu'ils mettent dans le trou d'un mur.

Leur *Ancre* eft fort noire, faite de noix de gale, de charbon pilé & de noir de fumée. Elle eft graffe & épaiffe comme nôtre ancre d'Imprimerie, & c'eft comme il la leur faut pour former cette varieté de traits gros & menus, qui forment le corps des Lettres; car fi elle étoit plus claire elle couleroit, & ils ne feroient rien qui vaille. Ils fe fervent d'*Ancre* de toutes couleurs, de rouge, de bleüe, & ils écrivent auffi avec de l'*or*, rendant ainfi leurs feuilles fort belles à la vüe.

Leurs *Plumes* font des *Rofeaux*, ou petites *Canes* dures de la groffeur des plus groffes plumes de Cygne, qu'ils taillent comme nous en les fendant, mais ils y laiffent un bec bien plus long. Ces *Canes* ou *rofeaux* fe recueillent vers *Daurac*, le long du *Golphe Perfique* dans un grand marais entretenu par le cours du Fleuve de *Hellé*, placé de l'*Arabie*, lequel eft formé d'un bras du *Tygre*, & d'un bras de l'*Euphrate* mêlez enfemble. La recolte de ces *Canes* fe fait en Mars, & quand elles font cueuillies, on les met par bottes, ou paquets liez enfemble dans le fumier fix mois durant, où elles fe durciffent & prennent cette belle *poliffure*, & cette couleur vive dont elles font couvertes, qui eft un mélange de jaune, & de noir. Il ne fe cueuille de ces *Rofeaux* en aucun autre endroit : l'on en tranfporte dans tout l'*Orient*, comme étant les meilleures *Plumes*, il en croît aux *Indes*, mais elles font plus tendres, & d'un jaune pâle. Ces *Rofeaux* là fervent de *Plumes* par tout l'Orient comme je l'ai dit.

Les *Persans*, non plus que tous les autres peuples *Orientaux*, n'ont point l'excellent art de l'*Imprimerie.* On dit même qu'ils ne pourroient commodément s'en servir à cause de la *seicheresse* d'air de leur climat, & à cause que leur *Papier* est trop cassant : cela fait qu'ils sont reduits à transcrire tous leurs *Livres* à la main, & à n'en avoir point d'autres que de *Manuscrits.* Or comme ils sont savans, & qu'ils aiment fort la *Science*, il arrive que l'art de l'*Ecriture*, est un de leurs plus nobles *Arts Liberaux*, & celui dont ils font le plus de cas. L'on compte de huit sortes d'*Ecritures* chez eux, ce qui est encherir sur les *Arabes* leurs Maîtres, qui n'en ont que sept. La premiére sorte s'appelle *Nesky*, qui est la *Lettre de l'Alcoran* & de tout ce qui s'écrit en *Arabe.* La seconde *Talik*, qu'on peut appeller une *Ecriture courante*; parce que c'est la plus commune. La troisiéme *Nesk-talik* qui est la *Lettre bâtarde*, comme étant mêlée du caractere *Arabe*, & du caractere *Persan* courant, & c'est en cette *Lettre* que s'écrivent les *Livres.* La quatriéme sorte s'appelle *ché Kesté*, ou lettre rompue, qui est l'*Ecriture* des *Registres*, des *Comptes*, des *Finances*, du *Négoce*, de tous les *Bureaux*, & de tous les *Tribunaux* pour les *Comptes*, & les *Finances.* La cinquiéme sorte s'appelle *Kat sia*, c'est-à-dire *Lettre noire*, qui est le caractere des *Lettres Missives.* La sixiéme est dite *Sultsy*, qui est la *Lettre menue & fine.* La septiéme est dite *Kobar*, qui est la *Grosse Lettre*, dont on fait les *paraphes*, comme ceux du Roi dans les *Lettres patentes*, & les autres *actes Royaux*, & ceux des Ministres dans leurs expeditions, & par tout

tout où il faut que leur marque soit apposée. Les premiers *Mahometans Persans* se servoient du *Caractere Cufique*, ou *Cophte*, qui est l'*Ancien Caractere*, auquel l'*Alcoran* fut premiérement écrit. Vous voyez encore en Perse plusieurs *Livres* écrits en cette *Lettre Cufique*. J'y en ai vû divers. Et comme on s'en est toûjours beaucoup servi depuis dans les inscriptions: on le fait encore à présent. Il y en a entre les autres une infinité dans la vieille Mosquée d'*Ispahan*, qui est la Cathedrale, & en bien d'autres endroits.

Il n'y a point de plus belle *Ecriture* au Monde que la *Persane*; leurs *Lettres* sont formées de traits, gros & menus, qui s'appetissent en finissant, avec un tour bien inventé & fort agréable à la vûe: il n'y a point de peuple non plus qui écrive si bien. Vous remarquez dans leur *Ecriture* des queuës de *Lettres* si fines, qu'on ne les peut presque voir: d'autres tournées aussi rondes qu'au compas, & tirées aussi droites qu'à la ligne, quoi qu'elles s'étendent par des espaces de cinq à six doigts. Ils écrivent aussi de la meilleure grace, & le plus proprement du monde, tenant leur *Papier* à la main, & non couché sur une table, comme nous faisons. Quelques uns afin que le *Papier* soit plus ferme, le mettent sur un petit porte-feuille de six ou huit pouces, fait d'un simple cuir sans carton, pour le pouvoir plier à leur gré, mais d'ordinaire, ils le tiennent en l'air à la main, & si leurs feuilles sont grandes, ils les roullent par le bas, les dépliant à mesure qu'ils remplissent le blanc; ainsi ils tournent le *Papier* à tous les mouvemens de la plume, ce qui leur aide à faire les traits si ronds, &

si deliez tout ensemble. Les *Ecritoires* dont ils se servent sont fort petites, & le *cornet* n'a pas le trou plus grand que l'ongle du petit doigt. Ils *écrivent* pourtant si vite avec tout cela, qu'il me semble que je n'ai jamais vû *écrire* si vîte en *Europe*. Ils ne levent pas la plume, & l'on diroit quand on ne regarde pas sur le papier, qu'ils ne tirent que des lignes; aussi disent-ils, qu'un homme qui *écrit* bien doit tenir & mouvoir si legerement sa plume, que si une mouche voloit sur le bout, elle le fit tomber de son côté. Ils remuent & tournent leur *Papier* comme leur *Plume*, en sorte que quelquefois c'est le *Papier* qui passe sous la *Plume*, & non la *Plume* sur le Papier; & c'est encore ce qui leur aide à former leurs *Lettres* d'un trait qui est gros en des endroits, & menu en d'autres, comme je l'ai observé.

Ils font des *marges* à leurs feuilles lesquelles ils réglent de lignes de toutes couleurs, & d'or, en mettant jusqu'à douze l'une sur l'autre, toûjours en grossissant: puis quelquefois ils font peindre les *marges* & les *Grandes Lettres*, de belle *Miniature*, comme on voit dans plusieurs de nos *Anciens Manuscrits*.

Ils n'*écrivent* pas comme nous, de la main gauche à la main droite, mais tout au rebours de la main droite à la main gauche, de même que les *Arabes* & les autres *Peuples* de l'*Asie anciens* & *modernes* jusqu'au *Fleuve Indus*. Ils appellent cela *écrire droit*, & disent que c'est nous qui *écrivons à rebours*, ou à l'*Envers* comme vous le pouvez voir dans ce *Distique*.

Le Ciel en use avec moi autant à rebours, qu'est l'Ecriture des Chrétiens.

Il

Il me tient lié & garotté de cordes comme celles des Moines de leur Païs.

Les *Persans* ne font pas leurs *Lignes* droites à la régle comme nous les faisons, si ce n'est dans les *Livres* où elles sont telles pour la plûpart, & sur tout dans les *Gros Volumes*; mais ailleurs, & particulierement dans les *Missives*, ils donnent un tour concave à leurs *Lignes*, les tirant en dessous en *demi cercle*, & puis quand ils ont fini la *Page*, ils *écrivent* à la *Marge*, qui est toûjours à côté droit, & là ils donnent une autre inflexion aux *Lignes*, pour les mieux distinguer. Ils donnent un tout à fait bon air à leurs *Lettres*, & cela est bien plus beau à voir & plus orné & façonné que les nôtres ne le sont.

Les *Livres* sont assez communs en *Perse*, & quoi qu'ils y paroissent chers en comparaison de nos *Livres imprimez*, ils ne sont pas chers pour des *Manuscrits*. Ceux des Anciens Auteurs sont les plus rares, & souvent il les faut commander, parce qu'il ne s'en trouve pas. Lors qu'on fait *transcrire* un *Livre*, on fournit le *Papier*, & l'on fait marché pour l'*Ecriture*. On fait le compte par *mille vers*, qui sont des *vers doubles* que nous appellons *Distiques*. *Cinquante Lettres* font un *Distique*, & ainsi *Mille vers* sont *cinquante mille Lettres d'Alphabet*. La plus belle *Ecriture* est de quatre *Abassis* pour mille vers: c'est quelques *trois livres dix sols de nôtre monoye*, mais il y en a peu à si haut prix. L'*Ecriture commune* est de *six Chaiets pour mille vers* qui font *vint sept sols*. C'est là comme on fait le compte & le prix des *Livres* sans aucun égard au *sujet*, ni à l'*Auteur*, ni à la *réputation*. Quand

ce ſont des *Livres* de revente, qu'on achette, l'on a égard à la beauté du *Caractere*, aux *Lignes* des *marges*, aux *vignettes*, & aux *miniatures*, qui coûtent bien cher à faire faire. Pour comprendre mieux ce que c'eſt que *mille doubles vers* ou *mille Diſtiques*, je dirai que la *Bible* contient à ce compte-là *quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante Diſtiques*, & c'eſt *cent ſeize livres* que couteroit à faire écrire en *Caractere ordinaire*, un *Livre* gros comme la *Bible*, ſans compter le *Papier* & un petit préſent qu'on fait à la fin de l'*Ouvrage*, quand il eſt ſi gros.

Les *Copiſtes* ſont en grand nombre en *Perſe*, ſur tout aux grandes villes, mais le *métier* leur donne à peine du pain: ils n'y gagnent d'ordinaire que *quinze ſols* par jour, à *écrire* du matin juſqu'au ſoir. Le plus qu'on puiſſe *écrire*, quand on eſt très-expert & qu'on travaille ſans interruption, eſt de *cinq à ſix cens diſtiques* par jour. On peut juger combien cette cherté des livres empêche la *Science* de ſe répandre & les *Doctes* d'aprofondir les *matieres*, & de cultiver les découvertes; mais ce n'eſt pas-là ni le ſeul, ni même le plus grand inconvenient des *Livres Manuſcrits*: il conſiſte en la multiplication des *fautes* qui ſouvent ſont telles, qu'on ne trouve point de ſens à ce qu'on lit. Ces *fautes* arrivent par l'ignorance des *Copiſtes* & par leur inattention à force d'aller vîte, en ne prenant pas garde à leur *Original* & en ne reliſant pas. Or comme pour la plûpart du tems ils n'entendent pas ce qu'ils *écrivent*, ils y font mille *fautes* ſans s'en appercevoir. Cependant il arrive que leurs *Livres fautifs* ſont copiez par d'au-

tres

tres *Scribes*, qui n'en ſavent pas plus que les premiers, & qui ajoûtent aux *fautes* de leur *Original* leurs propres *fautes*, de ſorte que ſouvent elles ſe multiplient beaucoup avec le tems. Les *gens de lettres* reliſent ou font relire leurs Livres ſur de bons Originaux, & par d'habiles gens qui mettent leur ſceau au livre comme pour *approbation*. J'ai vû de ces *Correcteurs*, qui de tems en tems faiſoient bien des imprécations contre le *Copiſte*, dont la plus fréquente étoit, *il faut couper la main à ce beliſtre*. Je n'ai pas trouvé en *Perſe* de *Géographie* dont les nombres des *longitudes* & *latitudes* ne fuſſent très-differens. J'ai ſouvent rencontré des *ſeptante deux minutes*, des *quatre vingt-ſeize degrez de latitude*, & d'autres ſemblables *fautes*, qui viennent uniquement de l'ignorance des *Copiſtes*. On peut juger delà quel avantage nous tirons de l'*Art de l'Imprimerie*, & combien nous en apprenons plus vîte, plus aiſément, & plus ſûrement les Sciences & les Faits. On m'a diverſes fois propoſé à la Cour de *Perſe* de faire venir des *Imprimeurs*, & d'établir une *Imprimerie* à *Iſpahan*, & cela auroit été executé, ſi le feu Roi *Abas Second* avoit vêcu; mais ſon fils n'a pas eu la même conſidération pour la requête que des *Savans* lui en firent, & les particuliers n'ont pas eu la généroſité de faire la dépenſe néceſſaire. Les *Orientaux* ont un éloignement de la nouveauté qui ne ſe peut dire, & quoi qu'ils voyent les avantages qu'il y auroit dans pluſieurs établiſſemens nouveaux: ils ſont ſi attachez aux maniéres anciennes, & aux biens préſens; & ils ſont ſi peu excitez par l'eſpérance, qu'il n'y a pas moyen de les

porter à rien avancer que sur de bonnes assurances de succès.

Je ne dois pas oublier de dire que les *Persans* ont une maniere d'*Ecriture abregée*, qui se sert de *Lettres Alphabétiques*, avec des *Points* pour marquer des *mots entiers*. Ainsi une même *Lettre* marque *vingt mots differens* par la difference de la *Ponctuation*.

CHAPITRE V.

De la Grammaire & de la Rhétorique.

AVant que de passer au détail des *Sciences*, je dirai par maniere d'Avertissement, que je ne prétends pas donner un cours des *Sciences* des *Persans*: je ne les ai pas assez étudiées pour cela; & il y en a même quelques-unes où je ne suis presque point entré, comme il y en a d'autres au contraire, où je me suis particuliérement appliqué; mais j'entreprens seulement de rapporter ce que j'ai appris & observé sur *Chacune*.

Pour commencer par la *Grammaire* les *Persans* l'appellent *Elmtesrif*, c'est-à-dire, *la Science de convertir les mouvemens*, parce qu'en effet la *Grammaire* enseigne à *convertir* & à *tourner* les termes en differentes façons. Leur *Grammaire* s'y prend à peu près comme fait la nôtre: la *Déclinaison* par exemple est la même dans les *Rudimens Persans*, que dans nos *Rudimens*, étant composée des mêmes *cas*. Mais la *Conjugaison* est differente; car il n'y en a qu'une & elle n'a que trois *Meufs*, *l'Indicatif*, *l'Imperatif*, *l'Infinitif*, & selon la méthode de tous les autres peuples de l'Orient, l'*Opta-*

l'*Optatif* & le *Subjonctif*, sont formez par l'addition des *particules optatives* & *subjonctives*: ils ont *cinq Tems*, *trois Personnes*, & *deux Nombres*, comme le *Latin*. L'*Arabe* en a un de plus comme le *Grec*: mais ce qu'il y a de plus singulier dans leur *Grammaire*, c'est qu'ils n'ont point la difference des *genres* dans leur *langage*: ils forment tous les *Meufs* des *Verbes* avec l'*Infinitif*, & se servent des deux *Verbes Auxiliaires* tout comme nous faisons. Leur *Verbe*, *fait*, n'a que ce seul *tems*: du reste, comme je l'ai remarqué, ils ont à peu près nos mêmes *régles* dans le regime des *Verbes*, & dans celui des *Adverbes*, des *Conjonctions*, des *Prépositions*, des *Interjections*, & dans leur *Syntaxe* qu'ils appellent *Elm ne bom*: de maniére qu'il n'y a pas de *Langue* dans tout l'*Orient* soit moderne soit ancienne qui convienne plus avec nos *Langues Europeanes* à l'égard des *Régles*, ni qui soit renfermée en moins de *Régles*, & qui soit plus sûre. Une des graces de leur *Langue*, est de parler à la *troisiéme personne* quand on traite civilement, de la même maniére que font les *Allemands*, & dans l'ancienne façon de parler, la *troisiéme personne* se termine comme la *seconde*, sans aucune difference.

Quant à la *Rhétorique* ils l'appellent d'un terme *Arabe Elm ne bave*, & aussi en termes *Persans*, l'*Art de parler* & l'*Art excellent*. Ils possedent fort bien cet *Art admirable*, étant fort *Eloquens*: ils mêlent les termes *Arabes* & *Turcs* en leur *Langue*, & les *Vers* avec la *Prose* sans que cela passe pour *irregulier*. Ils sont particuliérement riches en *figures*, donnant à toute heure dans l'*Hyperbole*, & subtils en *Anti*-

tithefes, en *ironies*, & en *pointes*; comme on le peut juger des piéces Originales que j'ai rapportées dans ce Volume, & dans le Volume précedent, & que je rapporterai encore dans le fuivant.

CHAPITRE VI.

De l'Arithmétique.

ILs appellent cet Art *endeze elm nazel*, la mefure de la quantité, & auffi *elm eltakir*, c'eft-à-dire, *l'Art de couper les nombres*; mais comme je traite ici de l'*Arithmétique*, entant qu'elle eft partie de la *Mathématique*, je commencerai par décrire les divers *Chiffres* dont les *Perfans* fe fervent en toute forte de fupputations. Ils en ont de cinq fortes: le premier eft compofé de *dix figures fimples*, dont la premiére femble être la même que celle dont nous nous fervons, & prefque tout le peuple civilifé. Le *cinq* eft formé comme nôtre *Zero*, le *Zero* comme nôtre point, & le *neuf* reffemble auffi à nôtre *neuf*. Ils l'appellent *ragam abged* déclaration ou fupputation d'*A B C*: parce que c'eft le plus commun & par où on commence, & ce mot *ABGED*, eft formé des quatre lettres qui étoient autrefois les premiéres de la langue *Arabe*, comme elles le font encore de celle des *Hebreux*: on appelle auffi ce compte *Afab Indi*, *comptes*, ou *chiffre* des *Indes*, parce qu'il paroît tout-à-fait femblable au *chiffre* ordinaire des *Indiens*, dont je croi qu'il eft tiré auffi: je trouve même que quand on y compare nos *chiffres* de près & avec attention, on trouve qu'ils en

font

ſont auſſi ſortis ; ſurquoi on peut obſerver que le mot *Arabe*, *Syfer*, d'où eſt venu nôtre mot de *chiffre*, eſt *Indien* d'Origine, ce qui donne lieu de croire que les *Arabes* qui ont les premiers ſupputé avec les *chiffres*, au lieu qu'auparavant ils ſupputoient avec les *Lettres Alphabétiques*, comme tous les peuples de l'*Orient*, & comme les *Grecs* & les *Latins*, aprirent cette maniére des Indiens. Les *Perſans* prétendent que le mot *Syfer* eſt *Perſan* d'Origine, & veut dire *voyage*, *progreſſion*, *avancement*, parce que c'eſt la voye des progreſſions numeraires ; mais ils conviennent que les *Indiens* le leur ont donné. Cela ſe trouve ainſi dans leurs Anciens Auteurs, & fort communément ils appellent ces figures *Hazab elt Ind*, *Arithmétique du peuple Indien*.

Le ſecond *chiffre* eſt celui dont on ſe ſert ſeulement à la Chambre des *comptes*, dont les figures ſont des *Caractéres* qui paroiſſent ſortir de la langue *Arabeſque*, qu'on appelle *Aſab ragam*, c'eſt-à-dire *chiffre*, ou ſupputations avec des *Caractéres*. Le troiſiéme eſt composé des lettres *Alphabétiques* au nombre de *vingt huit*. Les *neuf* premiéres ſont les unitez, les *neuf* ſuivantes ſont les *dixaines*, les *neufs* autres ſont des *centaines*, & la *derniere* fait *mille*. Le quatriéme *chiffre* eſt celui des *Aſtronomes*, qui eſt entiérement formé de *Lettres* de l'*Alphabet*. *A* vaut *un*, *b* vaut *deux* & ainſi des autres *lettres*, mais non pas de ſuite ; car par exemple aprés le *b* qui eſt la *ſeconde lettre*, vient le *g* qui eſt la *cinquiéme*, ce qui me fait croire que ce *chiffre* a été pris des *Hebreux*, où le *g* eſt la troiſiéme *Lettre Alphabétique*. On l'appelle

ragam hendezé, c'est-à-dire *Caractére* ou *chiffre* de *Géometrie*. Le cinquiéme *chiffre* est aussi composé de *lettres* de l'*Alphabet* naturelles & sans alteration en la forme, mais ayant chacune la puissance d'un *nombre* simple ou composé. *A*, marque *un*, *B*, *deux*, *C*, *cinq cens*, *E*, *cinq*, *I*, *dix*, *K*, *vingt*, *L*, *trente*, *M*, *quarante*, *N*, *cinquante*, *R*, *deux cens*, *S*, *soixante*, & ainsi des autres. Celle qui vaut le plus est le *g*, car elle fait *mille*. Ce *compte* ressemble à nôtre *compte* par *Lettres Numerales*, comme nous les appellons, qui sont les sept *Lettres* de nôtre *Alphabet* avec quoi nous dattons dans l'*Impression*, & c'est avec quoi les *Orientaux*, font leurs mots *Symboliques*. Ils réüssissent fort bien à ce *jeu de mots*, en marquant les *dattes*, & la *supputation* par des *mots*, qui ayent du rapport à l'*Oraison* qu'on traite. J'ai rapporté dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, en la *Description de Cachan*, des exemples de l'usage que les *Persans* font de ce *Nombre Alphabétique*: j'en rapporterai ici deux de celui que les *Arabes*, & les *Turcs* en font. Quand *Tamerlan* prit la ville de *Damas*, on fit battre des *Ducats d'or* pour en conserver la mémoire, où d'un côté il y avoit, *Karab Dameçh Karah*, *la destruction de Damas est arrivée à sa destruction*. Les *Lettres* de ces mots qui sont au nombre de *onze* valent *sept cens nonante*, qui est le tems de l'*Epoque* de ce païs-là, que *Tamerlan* se rendit Maître de *Damas*. L'autre exemple, pris de chez les *Turcs*, est celui de l'*Inscription* de la monnoye, qui fut battuë à l'avenement à la Couronne du *Grand Seigneur*, qui fut déposé à la fin du siécle passé: il se nomme *Mahomed*, comme on sait, & est fils d'*Ibrahim*.

L'*In*-

L'*Inſcription* étoit *nour Mahamed Ibrahim dangelur*, c'eſt-à-dire, *Mahomed eſt la reſplendeur d'Ibrahim*, par alluſion à leur faux *Prophete*, qui ſe diſoit deſcendu du *Patriarche Abraham*, & ſon *Succeſſeur*. Le dernier mot de l'*Inſcription* marquoit l'année hegirique du Couronnement de cet *Empereur*. Les *Sibylles* marquoient de cette même maniére, que nos Peres auroient appellée un *Rebus*, le régne des Empereurs Romains, & même la venuë de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt.

La méthode de *ſupputer* des *Perſans* eſt fort longue & fort penible, & ils ne connoiſſent point nos *régles courtes* & faciles comme ſont la *régle* de *trois*, & la *régle* de *compagnie*. Ils ſe ſervent du *Canon Sexagenaire* dans leurs grandes *ſupputations*, & dans les *comptes Aſtronomiques*, lequel ils nomment *gedvel Setini*, ils dépendent ſi fort de cet *inſtrument*, que s'ils ne l'ont toûjours à la main, ils ne ſauroient rien faire: cependant ils ne l'ont pas abrégé comme nous dans un *triangle* & *trapeze*, mais en des *tables prolixes* ſur le papier: toutefois ils ne ſe ſervent d'autre choſe pour *multiplier*, & pour *diviſer*; auſſi dans les *évaluations* & les *reductions*, ils ſe noyent dans la longueur & dans la peine, & s'il arrive qu'il s'y gliſſe la moindre erreur, ſoit faute de ſoin, ſoit par la faute de la *Table*: voilà tout leur travail perdu, & c'eſt à recommencer. Ils n'ont point la *Régle de trois*, comme j'ai dit, & lors qu'il faut reſoudre dans la *Science* ou dans le *Commerce* des choſes qui ſe reſoudroient vîte & facilement par cette *Régle*, ils ſont à languir dans les *ſupputations* de leur *Canon*.

J'ai mis ici à côté une figure de la *Régle de multiplication*, comme ils la font dans l'*Exemple de trente six mille neuf cens quatre vingt cinq, multipliez par six mille quatre cens vingt huit*: lors qu'ils ont tiré les lignes de ce carré irrégulier qu'on prendroit pour un Echiquier, ils écrivent le *Multiplié* le premier, un *Chiffre* à côté de chaque carreau comme vous le voyez dans l'*Exemple*, savoir *trois*, puis *six*, &c. & après ils marquent le *Multipliant* de la même façon: après ils *multiplient* les *Chiffres* les plus proches, le *Multiplié* par le Multipliant: ainsi dans cet *Exemple* les plus proches étant *trois* & *six*, ils disent, *trois fois six*, cela fait *dix-huit*, & ils marquent *dix-huit* dans les *carrez* vis-à-vis du *Chiffre Multiplié*, la *dixaine* en haut & le *Nombre* en bas en carreaux séparez: puis ils continuent de même prenant toûjours le *Multiplié* devant, ainsi après avoir dit, *trois fois six*, ils disent, *trois fois quatre*, puis, *trois fois deux*, puis *trois fois huit*: après quoi ils continuent de compter *six fois six*, puis *neuf fois six*, & ainsi de suite. Quand les carrez sont remplis des *produits* l'*Addition* ou *assemblage* se fait commençant par le carreau d'en bas où est marqué *O*, & continuant en montant, *sommant* ce qui est entre deux lignes paralleles disant *O* est *O*, & mettent *O*, puis *quatre & quatre font huit*, & marquent *huit* à gauche de *O*: puis continuent & disent *un*, & *six* font *sept*, & *six* font *treize*, & *deux* font *quinze*, puis marquent *cinq* à gauche de *huit*, & retiennent *un*, & l'assemblent pour *un* avec les *Chiffres* plus haut disant *un* & *deux* font *trois*, & *deux* font *cinq*, & *un* font *six* & *huit* font *quatorze*, & *sept* font *vingt un*, & *huit* font

Reigle de Mu

et

m

10.e de mille 5

Multiplié

100e de mille

mill

10e de

Produ

ſont *vingt neuf*, & ainſi de ſuite: cette *Régle* eſt véritablement plus ſûre, plus claire & plus facile que la nôtre, mais elle eſt fort longue & devant qu'un *Perſan* ait tiré ſes *lignes* nous avons fait nôtre *Régle*.

Leurs *Productions* d'*Arithmétique*, ne ſe font que par *dixaines*, *centaines* & *mille*, ſans aller plus avant, & c'eſt auſſi la *Méthode* de toutes les autres Nations de l'*Orient* généralement juſqu'à l'*Ethiopienne*, ou l'*Abyſſine*: ils ne *ſuppu-tent* point par *millier* ni *million*, ce qui fait qu'ils ſont fort obſcurs & plus embarraſſez ſur les grandes *productions*. Par exemple en *ſommant* une partie dont le *produit* iroit à *douze Chiffres*, ils diroient & ils écriroient ainſi:

mille			
mille	mille		
mille	mille	mille	
456	789	123	456

L'*Algebre*, qui eſt proprement l'*analyſe Mathematique*, eſt une *Science* née en *Orient*, comme le nom même le marque, qui eſt *Arabe*, & ſignifie *rétablir* & *réparer*, parce que le but de cette *Science* eſt de réduire les *parties* au *tout*, ou, comme on parle dans l'Ecole de cet Art, de *réduire les termes de la comparaiſon à la forme deſirée de l'Equation*. Les Auteurs *Perſans* en ont fort bien écrit, & entr'autres le ſavant *Coja Neſſir*.

Pour ce qui eſt des petites *Régles d'Arithmetique*, les plus habiles *Chiffreurs Perſans* dans le Négoce & dans les Finances, ſont ceux qui ont été inſtruits par les *Gentils* des *Indes*, élevez au négoce & aux affaires, qu'on appel-

appelle *Banians*. Cependant l'*Arithmetique* de ces *Banians* eſt très-rude & très-imparfaite: ce n'eſt qu'une pure routine, elle ne conſiſte point en *Régles* certaines & infaillibles comme la nôtre, & ſi l'on diſoit au plus habile *Banian* de faire la *Preuve* d'une *Multiplication*, ou d'une *Diviſion*, on lui parleroit de choſes qu'il n'entend pas. Voici dans un exemple comme ils font toutes leurs *Supputations*. On a achetté *cent dix-ſept aunes & demie de drap* à *quatre roupies & un quart l'aune*, ce qui revient à *ſix livres deux ſols ſix deniers*: ils diſent, *cent aunes à quatre roupies & un quart* font *quatre cens vingt-cinq roupies*: ils poſent *quatre cens vingt-cinq*, puis diſent: *dix aunes à quatre roupies & un quart* font *quarante-deux roupies & demie*, & ils poſent ſous les *quatre cens vingt-cinq*, *quarante-deux & demi*: & puis ils font de même pour *cinq aunes*, pour *deux aunes*, & pour la *demie aune* reſtante, ils aſſemblent cela; & voilà leur *régle*. Il en eſt de même de la *Diviſion* & de la *Souſtraction*. Pour la *Régle de trois* ils n'en ont nulle connoiſſance, non plus que les *Perſans*, comme je l'ai déja obſervé; or parce que leur *operation* eſt courte & aſſez ſûre pour des gens comme eux, qui s'appliquent du corps & de l'ame au Négoce, & parce auſſi qu'ils font ordinairement trois ou quatre à faire un *compte*, pour voir s'ils ſe rencontrent, cela fait que les gens qui ne les entendent pas, & qui ne conſiderent que le produit, s'écrient qu'ils ſont de grands *Chiffreurs*, comme je l'ai oui dire pluſieurs fois à des *Europeans* qui admiroient leur operation, & l'élevoient au-deſſus de la nôtre, faute de la connoître &

de

de ſavoir ce que c'étoit. Il faut dire des *Banjans*, qu'ils ſont fins & ſubtils dans le Commerce; car il eſt vrai qu'ils ont bonne memoire, qu'ils notent tout exactement, & qu'ils ne ſe méprennent gueres, tout cela eſt aſſuré; mais cela ne vient que de l'avide attachement au Trafic, l'unique étude de leur eſprit & de leurs affections, & nullement d'une intelligence plus exquiſe que la nôtre, ni d'un art plus court que celui dont nous nous ſervons. J'ai négocié aux *Indes*, & en *Perſe*, avec les grands Seigneurs & avec les Marchands de toute ſorte de qualitez, long-tems, & par moi-même, ſans interprête & ſans aide de perſonne: j'ai toûjours vû que j'avois fait mes *comptes* le premier, & le plus juſte, généralement parlant, & que l'on admiroit mon *art* pour la *brieveté* autant que pour la *certitude*. Nul voyageur *European* ne peut aſſurer cela de ſoi: j'ai eu l'honneur de les connoître tous, ou de vûe, ou de réputation, mais d'ordinaire les gens qui ont le moins d'experience parlent & décident avec plus d'aſſurance, & pour remplir leurs narrations de belles choſes, ils font paſſer les peuples éloignez pour plus habiles qu'ils ne ſont.

Au reſte, j'ai remarqué dans toute l'*Aſie* que l'on ſe ſert pour toute ſorte d'*évaluations* de nos mêmes *operations numeraires* & *decuples*: il en faut pourtant excepter les Gentils *Indiens*, à qui les *progreſſions décuples* ne ſuffiſent pas pour ſupputer l'infinie durée du monde, par exemple; car ils le font ſi vieux, qu'il vaut autant le faire éternel; ils ont inventé des *progreſſions* de *cent mille*, à qui ils donnent des noms particuliers: *Nil*, par exemple,

ple, qui eſt un de ces noms de *ſomme*, eſt chez eux à l'égard de *cent mille* ce que *mille* eſt chez nous à l'égard du *premier nombre*.

Les *Aſtronomes Gentils*, & tous les *Gentils* qui s'occupent à l'*analyſe Mathematique*, & aux grandes *ſupputations*, ont des *Tables* de même effet, que le *Canon ſexagenaire*, mais ſi prolixes, qu'ils s'abyment dans leurs *reductions*, & qu'ils s'y trompent très-ſouvent.

CHAPITRE VII.

De la Muſique.

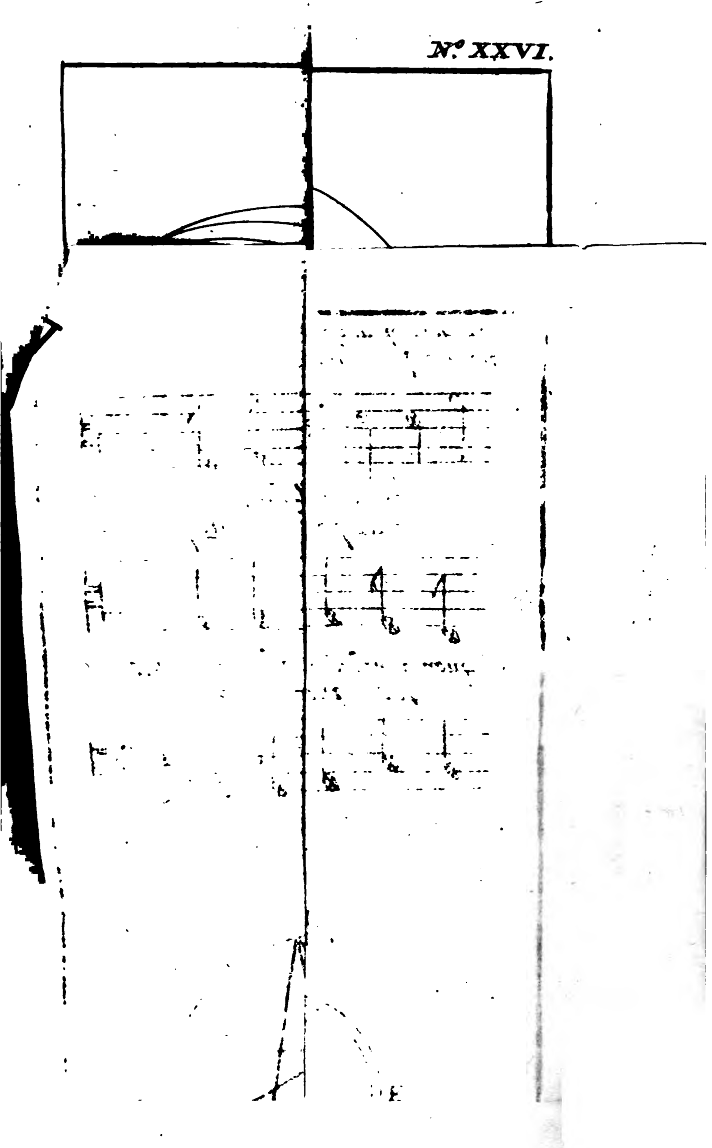
LE mot de *Muſique* eſt *Mouſiki* en *Perſan*, tout comme en *Grec*, & les *Perſans* connoiſſent la *Muſique*, comme vous voyez, non ſeulement entant que partie de la *Mathematique*, qui conſidere les *nombres ſonores*, mais auſſi comme *Art liberal*, qui enſeigne à manier ſa *voix*, & à *toucher des inſtrumens* avec *régle & meſure*. Ils ont divers Auteurs qui en ont traité, entr'autres un *Abou Aloufa*, fils de *Sabid*, dont j'ai apporté le livre avec moi, qui traite de la *Muſique*, pour le *chant*, & pour les *inſtrumens*, dont on joüe avec la bouche & les doigts, qui eſt la *diviſion* que l'Auteur en fait; mais à mon grand regret je n'y entends rien, ayant manqué de lire le livre ſur les lieux, avec quelqu'un qui m'en fît entendre le ſens. C'eſt un petit Ouvrage, qui n'eſt que de quelques trois heures de lecture. Ce que j'y découvre ſeulement eſt que les *Perſans* ont *neuf tons*, qu'ils ont des *tablatures* pour le *chant* & pour les *inſtrumens*, beaucoup plus amples que nous n'en avons, & qu'ils

qu'ils apprennent cet Art par une *methode*, qui a bien des *régles*, & de bien grandes, & de bien embrouillées, à ce qui me semble. J'en ai donné cinq exemples en la planche suivante. Les figures qui sont marquées *A. B.C*, sont des premieres du livre, & par consequent les plus simples. Il y en a trente-neuf de la façon d'*A.B.C*, & avec des explications dont je n'entens point les termes : celle qui est marquée *C*, est suivie de trente-cinq autres figures, aussi dans la même *methode* : & celle marquée *D*, est suivie de treize, dont la penultiéme est un *cercle* une fois plus grand, avec quarante-quatre points dans le tour, dont huit sont rouges. J'ai pensé que les gens Savans en l'*Art* de la *Musique* pourroient juger par les seules figures, quelle est la methode *Persane* pour cette Theorie, en attendant ce que j'en pourrai découvrir avec le tems, s'il plaît à Dieu que j'aye quelque jour le loisir d'y étudier. Outre ces *Tablatures* il y en a de faites en échiquier, dont les plus grandes sont divisées en trois cens six *compartimens*, les uns marquez de *Notes*, les autres *blancs*. Je trouve en un endroit de ce Traité que l'Auteur dit, *que la Musique est une ville qui a quarante-deux quartiers, chacun de trente-deux ruës*, & à la fin du livre il y a une grande *Table* en figure de *Globe*, divisé en *quatre cercles*, coupez par *quarante lignes*, ce qui fait *cent soixante Notes*. Leurs *Notes* de *Musique* ne sont pas des *syllabes* sans sens & sans signification, mais ce sont, ou des noms de *villes* du Païs, ou des noms des *parties du corps humain*, ou des plus ordinaires choses de la *nature* ; & quand ils enseignent cet *Art*, ils disent pour marquer

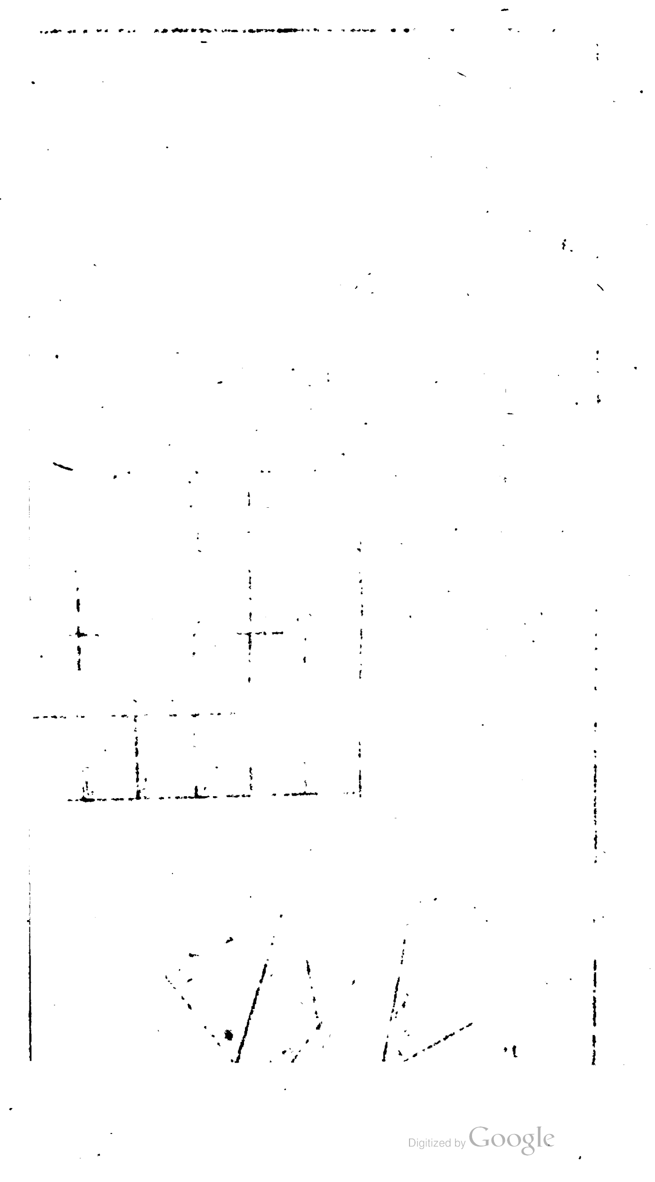
quer les *modes*, *allez de cette ville à celle-là*, ou, *allez du doigt au coude:* les noms des *quarante-huit tons divers*, sont des noms de *ville*, à cause, disent-ils, que ces divers *tons* sont affectez & particuliers en ces *villes*. Ainsi il y a, comme il me semble, beaucoup d'embarras & de confusion dans leur *Theorie*; cela vient sans doute de ce que la *Musique* est peu en usage chez eux; car autrement ils la réduiroient en une *methode* plus courte & plus facile. Leurs habiles & doctes *Musiciens* sont tous aux gages du Roi, & ils n'excédent pas le nombre de dix à douze, à ce qu'on m'a assure. J'ai donné dans la même Figure joignante un petit *Air Persan* sur lequel on jugera aussi de la nature de leurs petits *Airs*. En voici les autres paroles.

Celle qui tient mon cœur m'a dit languissamment, pourquoi êtes vous morne & défait?
Quelles levres de sucre vous ont mis dans leurs chaînes?
J'ai pris un miroir, je le lui ai presenté,
En disant, qui est cette beauté qui resplendit dans ce miroir?
La langueur de vôtre teint est l'ambre qui tire la paille.
Pourquoi vos yeux brûlent-ils ce que vos appas attirent?
Maudit soit ce compagnon qui se pâme si vîte.
Apportez des fleurs odoriferantes, pour faire revenir le cœur à mon Roi.

Leur *Chant* est clair, ferme & gai, comme on represente le *Chant Dorien:* ils aiment les *voix fortes & hautes*, le *fredon* & les *grands roulemens:* ils disent que pour bien chanter il faut



N.° XXVI.



faut faire rire &, pleurer par l'harmonie de la voix. *Perdeh* eſt le terme *Perſan* qui ſignifie *Air de Chanſon*, & ils diſtinguent les *Airs* par des noms de leurs anciens Rois, & par des noms de Provinces. Ils n'ont pas de *Chants* à *parties*, mais ils font *chanter* les *bonnes voix* l'une après l'autre. On *chante* d'ordinaire chez eux avec le *Luth* & la *Viole* : les hommes ont les plus belles *voix*; mais il n'y en a gueres qui ſachent bien *chanter* par la raiſon que le *Chant*, comme la *Danſe*, paſſent pour deshonnêtes en *Perſe* : l'un & l'autre ſont des Arts qu'on ne fait point apprendre à ſes enfans, mais qui ſont releguez parmi les femmes proſtituées & les Baladins ; de maniere que c'eſt une indécence parmi eux que de *chanter*, & que l'on ſe rendroit mépriſable en le faiſant. Cependant le peuple a une telle pente au *chant*, qu'en pluſieurs profeſſions, ils *chantent* tout le jour quoi que fort lentement, pour s'animer & s'exciter. Il ne faut pas s'étonner après cela, que la *Muſique* ne ſoit pas plus débrouillée, & pas plus courte chez eux. Les *Perſans*, comme les *Arabes*, appellent les *Chanteurs Kayné*, mot qu'on dit qui vient de *Caïn*, parce qu'on prétend en *Orient* que les filles de *Caïn* inventerent le *Chant* & la *Muſique*.

Leurs *Inſtrumens* de *Muſique* ſont en grand nombre. Ils ont premierement la *Timbale*, & le *Tabourin*, dont le fonds eſt de cuivre ou de laton; après ils ont le *Tambour de baſque*, dont ils *joüent* fort adroitement, & une ſorte de *Tabourin* long, qu'ils portent attaché à la ceinture ſur le devant, incliné de côté, dont ils touchent les deux bouts avec les mains, une main

main à un bout, une à l'autre. Ils ont des *Timbales* de trois pieds de diametre, & si pesantes que même un chameau ne les peut porter, ils les font trainer sur des charrettes: on diroit d'un muid coupé en deux. Après cela ils ont des *Cornets droits*, qui leur servent de *Cors* & de *Trompettes*, qui sont proportionnez à ces *Timbales*, & qui sont de merveilleusement grands *Instrumens*: les moindres sont plus longs qu'un homme n'est haut. Il y en a de sept à huit pieds, faits de cuivre ou de laton, d'une grosseur inégale, car le fust est fort étroit à un pied de l'embouchure, d'où il s'élargit vers l'embouchure jusques à deux pouces de diametre, mais le bas est large de près de deux pieds. Le *Joüeur* de cet *Instrument* a peine à le tenir élevé, & il plie sous le faix: l'on en entend le bruit fort loin, qui est rude tout seul & sourd, mais mêlé avec d'autres *Instrumens*, il fait assez bien, servant de *Basse*. Ceux qui en sonnent le remuent continuellement pour varier les sons ou pour se délasser. Outre ces *Cors*, où l'on mettroit aisément la tête, ils en ont d'autres, faits les uns comme des *Cors de chasse*, d'autres comme des *Clairons*. Ils ont après cela le *Haut-bois*, la *Flute*, le *Fifre*, le *Flageolet*, mais il s'en faut beaucoup, qu'ils n'en *joüent* avec tant d'*harmonie* qu'on fait chez nous. Ensuite ils ont les *Instrumens à corde*, *Rebec*, *Harpe*, *Epinette*, *Guitarre*, *Tetracorde*, *Violon*, & une maniere de *Poche*; le *Tamboura*, qui est une *Concourde* ou *Callebasse* au bout d'un manche, dont ils se servent comme de *Luth*, & un autre *Instrument* qu'ils appellent *Kenkeré*, dont vous voyez la figure dans la planche joignan-

joignante marquée F, telle qu'elle eſt dans mon Livre de *Muſique Perſan*. Vous obſerverez, que les cordes de leurs *Inſtrumens* ne ſont pas des *cordes à boyau*, comme aux nôtres, à cauſe que chez eux c'eſt une impureté legale de toucher aux parties mortes des animaux : leurs *cordes d'Inſtrumens* ſont, ou de *ſoye cruë retorſe*, ou de *fil d'archal.* Ils ont après cela cette ſorte d'*Inſtrumens*, que le Pere *Merſenne*, dans ſon Livre des *Sons*, appelle *Cymbale*, qui ſont deux *baſſins* de *laton en timbre*, dont on *joüe* en les frappant l'un contre l'autre, & d'ordinaire c'eſt en les tenant élevez au deſſus de la tête, & les remuant de tous côtez. Les Danſeuſes mettent à la main des *Os*, dont elles ſe ſervent, comme les *Bohemiennes* font des *Caſtagnettes*, qui rendent un *ſon* clair & fort : je penſe que les *Caſtagnettes* ont été faites ſur ces *Os*-là. Les Chanteurs en animant les Danſeuſes s'en ſervent auſſi, & ils ſavent pareillement faire *claquer* leurs doigts ſi fort, qu'on diroit qu'ils ont des *Os*, ou des *Caſtagnettes* à la main. Ils font une maniére de *Carillon*, avec des porcelaines, ou des coupes d'airain, de diverſes grandeurs, rangées par ordre, ſur leſquelles on *touche* avec deux petits bâtons, longs & menus ; cela fait une *harmonie* plus agréable que le *Carillon* d'Horloge, & beaucoup plus agitée.

Il en eſt en *Orient* des *Inſtrumens* de même que de la *Muſique* : c'eſt auſſi une indécence d'en *joüer*, & d'apprendre à en *joüer*, & même c'eſt pire ; car la Religion en proſcrit l'uſage : les Eccleſiaſtiques & les gens dévots ne les veulent pas ſeulement entendre, & c'eſt

la

la cause que l'*Art* n'en est pas poli ni avancé, comme en nos Païs. Les *Joüeurs d'Instrumens* sont pauvres en *Perse*, & mal habillez: il n'y a que ceux que le Roi entretient, qui meritent d'être écoutez. La Bande en est assez bonne, on l'appelle les *Tchalchi bachi*, comme qui diroit, *La Troupe capitale des Joüeurs d'Instrumens & Chanteurs :* les autres ne savent pas grand' chose, comme je l'ai observé. Ils vont joüer dans les maisons pour ce qu'on veut leur donner ; & lors que le Roi donne quelque grand emploi à un Seigneur, ou lors qu'on circoncit publiquement un enfant dans quelque grande maison, ils vont joüer à la porte, pour avoir quelque chose.

La *Danse* en *Perse* est encore plus deshonnête, & plus contraire à la Religion que le *Chant*, & que les *Instrumens*, car elle est même tout-à-fait infame, & ne s'exerce que par les femmes prostituées, & les plus publiques. C'est comme parmi les *Romains*, qui souffroient cet *Art* dans les personnes dévouées à la Turpitude, mais qui le condamnoient dans les autres. Ainsi les hommes ne *dansent* point: il n'y a que les femmes, mais quand les femmes *dansent*, il y a toûjours quelques hommes auprès de la principale Actrice, l'animant de son *chant*, & quelquefois de ses gestes. La *Danse Persane*, comme par tout l'*Orient*, est une représentation: il y a des endroits Comiques & enjoüez, & il y en a d'autres en plus grand nombre graves & recueuillis : les Passions y sont représentées dans toute leur force, mais ce qu'il y a de détestable, sont les *postures* lascives & deshonnêtes à voir, les jouïssances & les impuissances dont ces représentations

sont

ſont pleines, & où ils réuſſiſſent d'une maniere fort oppoſée à la vertu; car il ne ſe peut rien concevoir de plus touchant. Une *danſe* dure quelquefois trois à quatre heures ſans finir; l'*Heroïne* en fait ſeule les principaux actes, les autres au nombre de quatre à cinq ſe joignent à elle de tems en tems. D'ordinaire après la *danſe*, les Femmes & les *Muſiciens*, ſe mettent à faire les *ſauts perilleux*. Ces gens-là ne repréſentent point dans un lieu exprès pour le public, comme nos *Comediens*, mais on les fait venir chez ſoi, & outre le préſent de celui qui les mande, c'eſt la coûtume qu'à la fin de la *danſe*, une vieille qui eſt comme la Mere de la bande, ou la principale actrice, va tendre la main à tous ceux de l'aſſemblée pour avoir quelque choſe. Comme ces filles gagnent bien plus à ſe proſtituer qu'à *danſer*, elles s'éforcent de toucher les gens, & elles ſont fort aiſes, qu'on leur donne aſſignation, ou qu'on les tire dans un cabinet, choſe qui a le même air parmi ces peuples-là que chez nous de ſe lever de table, & d'aller au Buffet boire un coup de vin, quand on eſt en débauche.

CHAPITRE VIII.

Des Mathematiques.

Les *Perſans* appellent les *Mathematiques*, *Elm Riazi*, c'eſt-à-dire la *Science penible*, parce que c'eſt en effet la partie la plus difficile des *Arts liberaux*. Les Savans de l'*Orient*, & particulierement les *Arabes*, s'y ſont appliquez de toute ancienneté, & ils ont été

célébres pour le progrès qu'ils y firent, avant que de l'être pour la *Philosophie*, où ils ne s'appliquerent que long-tems après. L'Auteur le plus renommé que les *Persans* ayent en cette Discipline, est le docte *Coja Nessir*, dont j'ai parlé ci-dessus avec tant d'estime: il a fort travaillé entr'autres sur l'*Almageste* de *Ptolomée*, dont il y a un abregé de sa façon, & encore plus sur les *Elemens d'Euclide*, dont il a beaucoup augmenté les propositions: celle où il a le plus admirablement réüssi est la *quarante septiéme* qu'il a augmentée de plus de *trente figures*, qui tendent toutes à faire voir les *adaptations* du *Theorême* fameux qu'elle contient. Les *Persans* appellent cette proposition *chek le arous* c'est-à-dire *la figure de l'Epousée*, parce, disent-ils, que comme du mariage suit la génération & toute sorte d'avantages au genre humain, aussi de cette *quarante septiéme proposition d'Euclide*, il se fait un usage admirable pour les *Démonstrations Geometriques*, tant pleines que solides. Ils tiennent que *Pythagore* ou *Fichagores* comme ils l'appellent est l'inventeur de cette *proposition*: Les *Persans* ont donné des noms propres à presque toutes les *propositions* des *Elemens d'Euclyde*; par exemple, ils appellent la *proposition* suivante *O kre arous*, c'est-à-dire *la sœur de l'Epousée*, à cause de la conformité qu'elles ont ensemble:

Après *Coja Nessir*, l'Auteur le plus estimé dans les *Mathematiques*, s'appelle, *Maimon Rechid*, lequel a aussi travaillé fort heureusement sur les *Elemens d'Euclide*: c'est lui qui trouva la prémiere *proposition* du premier livre des *Elemens*, que les *Persans* appellent

de

de son nom, *la figure de Maimon*, ils disent que c'étoit sa découverte favorite, & qu'il la portoit brodée sur sa manche pour l'avoir toûjours devant les yeux : on rapporte qu'il disoit à la fin de sa vie, *c'est une chose facheuse que des deux Sciences auxquelles les hommes puissent le plus raisonnablement appliquer leur esprit, c'est à savoir les Mathématiques, & la Logique, celle-ci soit une Science fausse & vaine, dont la connoissance ne profite de rien, & que celle-là qui est vraye & sure au contraire soit si difficile à acquerir.*

Ils entendent assez amplement *la Gnomonique* la *Trigonometrie* qu'ils appellent *Elm Mouselleset*, & aussi *Elm reset*, c'est-à-dire *la Science de partage*, & la *Geometrie* qu'ils appellent *Elm Endeze*, c'est-à-dire *la Science de supputation*, & aussi *Tabur en dessiat* l'explication des supputations. Ils ont la connoissance des anciennes *démonstrations* & la pratique des *instrumens* ordinaires de *Mathematique*, comme sont les *Globes*, les *Spheres*, les *Astrolabes*, les *Bilimbati*, & *Analemnatis*. Pour l'*Optique*, qu'ils nomment *Elm Tenassour*, c'est-à-dire, *la Science du regard*, c'est la partie de la *Mathematique* qu'ils étudient le moins : ils ont pour Maître de cette *Science*, un savant *Arabe* nommé *Ebn-heisser* qui en a fort bien traité. Les *Persans* ont encore l'*Almageste de Ptolomée*, Livre qu'ils appellent en leur langue *Magesti*, les *Spheriques de Theodosius*, d'*Autolycus*, & d'*Asclepius Menelaus*, & des *fragmens d'Archimede*, qui sont très-bons, & qu'ils estiment être les meilleures piéces de cet *Auteur incomparable*.

CHAPITRE IX.

De l'Astronomie & de l'Astrologie.

JE joins ensemble ces deux *Sciences* parce que les *Persans* ne les separent jamais, au contraire l'on peut dire qu'ils n'aprennent la premiére, que pour l'amour de la seconde. Ils appellent l'*Astronomie Elm nejoum*, c'est-à-dire la *Science* des *Astres*. Et l'*Astrologie*, *Este Krag*, c'est-à-dire la *révélation* des *Astres* : mais ils n'ont qu'un même nom pour dire *Astronome & Astrologue* qui est *Munegiim*, terme composé de deux mots qui signifient l'un *Globe céleste*, & l'autre *parler*. Ainsi c'est cela même, que les Grecs ont dit en leur langue *Astrologue*. Ces *Sciences* sont les plus reverées & les plus cultivées par les *Persans*, & ce sont celles, où ils égalent plus les Savans de l'*Europe*, & où l'on peut dire qu'ils en savent presqu'autant qu'eux; la raison qu'ils ont de rechercher & de cultiver particulierement ces *Sciences*, c'est qu'ils regardent l'*Astrologie* comme la *clef du futur*, pour la connoissance duquel, eux, & les autres *Orientaux*, sont tous merveilleusement passionnez, & qui est le but principal de leurs *Etudes*. Or ils croyent que l'*Astrologie* y conduit infailliblement, & c'est pour cela qu'ils sont si religieux, ou si superstitieux pour toutes les *productions* de cette *Science Judiciaire*; qu'ils traitent d'ignorans, & de gens stupides, ceux qui traitent l'*Astrologie* judiciaire de *filouterie* & d'autres noms semblables.

Pour mieux concevoir quelle confiance les *Per-*

Persans ont dans l'*Astrologie*, on n'a qu'à considerer le nombre d'*Astrologues*, qu'il y a parmi eux; le rang qu'ils y tiennent, & les grosses pensions que le Roi leur fait. On peut dire qu'ils se sont multipliez à *Ispahan* la ville capitale de la *Perse*, comme les étoiles du Ciel, selon le langage sacré. Tous les *Astrologues* de *Perse*, au moins les plus célébres, sont natifs de la Province de *Corasson*, d'une petite ville nommée *Genabed* & d'une famille, Illustre pour être féconde en célébres *Astronomes*. Tous ceux qui ont quelque nom dans cette *Science* depuis six à sept cens ans sont de ce *Païs-là*, & le Roi de *Perse* ne prend point d'Astrologues, qui ne soit natif de ce lieu de *Genabed*, ou qui n'y ait été élevé. On assure qu'il y a une excellente Ecole d'*Astronomie* & d'*Astrologie*, où les Professeurs même dans cette *Science*, envoyent étudier leurs enfans, de tous les endroits de la *Perse*. On dit aussi que ce qui fait que la *Science* d'*Astronomie*, a été plus cultivée & avancée dans cette Province de *Corasson*, qui est la *Bactriane*, & la *Sogdiane ancienne*: c'est que l'air y étant très-sec, & très-pur, l'on à plus de moyen d'observer continuellement les mouvemens des *Astres*; mais *Ispahan* toutefois n'a pas l'air moins pur & le Ciel n'y est pas moins serain: en effet les tables *Astronomiques* qui furent composées sur son *Meridien* environ l'an 1230. par l'ordre du Sultan *Reuen el dauel* de la Dynastie des *Aliboüié*, & qui portent le titre d'*Abou Hanifé*, le Président de l'*Observatoire*: ces Tables, dis-je, passent pour fort exactes: j'ai oui assurer que les *Astrolagues* du Roi, lui coûtent plus de quatre millions par an; sur quoi l'on

raconte qu'en 1660. un d'eux qui avoit cinquante mille livres d'appointemens ; ayant présenté requête au Roi Abas alors régnant, pour avoir une augmentation, le Roi en fut indigné, & commanda qu'on lui apportât un extrait des Appointemens des *Astrologues*. Cet ordre jetta tout le corps dans la consternation : ils employerent tout leur crédit pour faire faire ce rolle le plus bas qu'il se pourroit, & comme ils ont beaucoup d'amis, le rolle ne montoit qu'à douze cens mille livres : mais j'ai ouï assurer que leurs Appointemens montent au double, & comme c'est en terres, qui rendent trois fois au dessus du prix pour lequel elles sont assignées, on pourroit compter leurs gages seuls à quatre millions. Les présens que le Roi leur fait en certaines occasions, qui reviennent assez souvent, sont encore évaluez à deux millions l'année. La Charge de Chef des *Astrologues* a cent mille livres d'Appointemens. Celui qui la remplissoit de mon tems, s'appelloit *Mirza Chefy*, vieillard fort grave & fort docte, de même que son frere ainé, qui avoit la charge avant lui, & le fils de ce frere qui est à présent second *Astrologue* avec cinquante mille livres d'appointemens : cet ainé fut privé de la charge, ayant été privé de la vûe par ordre du Roi. C'étoit sous le regne de *Sephy* Ayeul du Roi d'à présent. Il arriva un jour d'assemblée publique, à laquelle tous les Grands s'étoient trouvez, selon la coûtume, & le Chef des *Astrologues* comme les autres, que le Roi fit Justice de cinq ou six grands Seigneurs qu'il fit mettre en piéces en sa présence : Le Roi regardoit attentivement l'assemblée durant cette severe

exé-

exécution, observant la contenance des gens: il apperçut le chef des *Astrologues*, qui clignoit à chaque coup de sabre comme ne pouvant regarder un si horrible carnage. Le Roi qui en fut indigné cria à un Gouverneur de Province, qui étoit assis près de lui, *Duc, enlevez les yeux de ce Chien qui est à vôtre main gauche: ils lui sont mal, il ne sauroit s'en servir*, ce qui fut executé à l'instant. *Abas* second étant venu à la Couronne prit cet *Astrologue* en ses bonnes graces & lui donna cinquante mille francs d'appointemens: son fils a un train de Gouverneur de Province, étant toûjours suivi de huit ou dix Cavaliers fort lestes. Au reste tous les *Astrologues* du Roi ne sont pas également savans: il y en a même qui ne le sont que fort superficiellement; cependant ils ne laissent pas d'entrer au service du Roi par le grand crédit de leurs Parens.

Il y a toûjours des *Astrologues* au Palais Royal, attendant les ordres, & toûjours un des premiers *Astrologues* auprès de la personne du Roi, excepté lors qu'il est dans le Serrail, pour l'avertir des jours & des momens heureux ou malheureux selon les régles de leur *Judiciaire*. Ils portent chacun son *Astrolabe* à la ceinture dans un étui fort propre, qui n'est pas plus grand que le creux de la main: quelques uns même le portent seulement de deux à trois pouces de diametre; on diroit de loin que c'est quelque medaille de chapelet qui leur pend à la ceinture, ou quelque medaille de Prince souverain, donnée par honneur & pour récompense.

On consulte les *Astrologues* sur toutes les choses importantes, & quelquefois le Roi les

consulte sur les moindres choses, par exemple, s'il doit aller à la promenade, s'il doit entrer dans le Serrail, s'il est tems de faire servir à manger, s'il fera venir un Grand qui attend dans l'antichambre à parler à Sa Majesté & ainsi du reste : alors l'*Astrologue* sort promptement, tire son *Astrolabe*, observe la situation des *Astres*, & avec le secours de ses *tables* ou *ephemerides*, il tire *ses conclusions Astrologiques*, à quoi l'on ajoûte foi, comme à quelque Oracle ; ce pauvre Peuple se persuadant que l'évenement de toutes les *vicissitudes sublunaires*, se voit sur la face des *douze maisons du Ciel*, & que par l'*érection* de leur *Theme rationel* ils prédisent seurement tout ce qui arrivera dans le monde : aussi appellent-ils communément leurs *Prédictions* ou pronostics *hokom*, mot qui signifie, *ordre absolu*, *commandement*, *jussion de Souverain infaillible & inalterable.*

Ils operent dans l'*érection du Thême rational*, à peu près comme font nos *Astrologues*, en divisant l'*Equateur* en *douze parties égales*, avec les *douze grands cercles de la Section du Meridien*, ou de l'*Horison* du lieu : vous voyez que pour prendre l'*heure*, bonne, ou mauvaise, & pour prédire le *succès*, bon, ou mauvais d'une chose, ils ne se servent d'autre *instrument* que de l'*Astrolabe*. Je n'ai pas remarqué qu'ils en eussent de plus usité, ni même qu'ils en employassent d'autre, pour l'*application actuelle* de leur *Science Judiciaire :* ils disent que comme il ne faut pour cela que prendre la *hauteur*, ou la *situation* de quelque *point visible du Ciel*, comme est le *Soleil*, de jour, & la nuit les *étoiles fixes*, l'*Astrolabe* leur suffit

suffit entiérement. Le commun peuple a cette sorte manie de croire que la destinée de chacun quelque abjet & miserable qu'il soit, est enregistrée dans le *Ciel* avec ces *Caractéres lumineux*, de même que celle des Empires & des Potentats, lesquels ayant ce *monde sublunaire* en leur disposition, peuvent sans tant d'impertinence croire que les *Cieux* tiennent le compte de ce qui leur doit arriver. Delà vient, que fort souvent lors qu'un *Astrologue*, ou quelqu'autre homme docte, a l'*Astrolabe* à la main, il vient à lui quelque sot la mine soûriante lui dire, *Saheb taleh mara begou*, Seigneur contez moi mon *aventure:* comme s'il la croioit écrite mot à mot sur l'*instrument*. *Taleh* signifie proprement le *Thême celeste*, mais dans l'usage on le prend pour ce que nous disons *Horoscope*: cet étrange aveuglement du peuple, fait que les plus savans même, comme je l'ai observé, se jettent dans la *Judiciaire*, comme au but & à la fin de la *Science:* & en effet ils n'étudient l'Astronomie, la Géometrie, & les nombres *Mathematiques*, que comme des entrées à l'*Astrologie Judiciaire*.

J'ai parlé des *Auteurs Persans* pour l'*Astronomie*, en traitant des *Sciences* en général. Les Livres dont ils se servent le plus pour l'étude de cette *Science*, sont les *Spheriques* de *Théodosius*, d'*Autolycus*, de *Menelaüs*, les noms desquels Auteurs ils prononcent presque comme nous. Ils ont depuis près de neuf cens ans l'usage des *Sinus*, *Tangentes & Secantes*, & du *rayon posé de soixante:* ils suivent le *Systême de Ptolomée*, qu'ils appellent *Berlemious*, & celui de *Pirbac* pour le *mouvement*

des Cieux, & l'*Harmonie du cours des Planetes*: c'est sur ces *Hypotheses Celestes* avec les *Spheres Solides*, que leurs tables de *moyens mouvemens* sont tirées: ils appellent ces tables *Zige*, mot que quelques uns croyent *Persan* dans son origine, & signifier une *régle à tirer des lignes paralleles*, & plus précisement l'*Equerre* ou la *ligne*, dont se servent les Charpentiers & les Architectes; mais que d'autres croient *Arabe* & signifier les bords ou les franges des habits qui étoient bigarrées, & de plusieurs couleurs à la mode *Phrygienne*, & que ce nom a été donné aux *Tables Astronomiques*, à cause des *lignes* de diverses couleurs dont on régle les marges du Papier, pour l'ornement; comme les *Persans* le pratiquent dans tous les livres curieux qu'ils écrivent, & particuliérement dans leurs *Ephemerides*. J'ai observé dans le Chapitre cinquiéme que les figures des *Chiffres Astronomiques*, sont prises de l'*Alphabet*, j'ajoûte qu'ils marquent les *Signes du Zodiaque*, leurs *mouvemens*, & les *feries* aussi, avec les lettres de l'Alphabet. L'*A* marque la premiére *ferie* ou le *Dimanche*, & le *signe* qu'on nomme le *Taureau*. *B* la seconde *ferie* & le *signe* des *Jumeaux*, & ainsi des autres.

Leurs *Tables Astronomiques* ne sont pas si chargées & embarrassées de diverses sortes de *Prostapherezes*, d'*obliquité du Zodiaque*, de *Processions* d'*Equinoxes*, & de cent autres *anomalies*, comme le sont nos *Tables*, qui accablent un Etudiant de travail, & qui brouillent fort ses Idées. Les *Persans* sans toutes ces diversitez de *Systêmes*, & sans prétendre faire ou supposer de nouvelles *Observations*, font leurs

cal-

calculs des *longitudes*, & *latitudes* des *Corps Celestes*, des *Oppositions*, & *Regards divers*, lesquels *Calculs* quelquefois s'accordent avec les nôtres, & quelquefois en different de quelques *minutes*.

Entre les diverses *Tables de moyens mouvemens* dont les *Persans* se servent, ils font particuliérement cas de celles de *Alacou Can*, & de *Mirza Ouloukbec*, deux Conquerans célébres de la race des *Tartares* & *Mogols*, que l'amour pour les Sciences rendit illustres l'un & l'autre non moins que leurs conquêtes. Le premier fit assembler en Corrasson environ l'an 1250. de nôtre Ere Chrétienne, les plus célébres *Astronomes* de l'*Asie* en un Laboratoire merveilleux pour sa grandeur, & pour ses commoditez, où il fit apporter de toutes parts des livres & des instrumens choisis. Cette docte Académie mit au jour aprés dix ans de travail ces *Tables fameuses*, qui portent le nom d'*Alacou Can*, & plus communément les *Tables* de *Nessir eddin*, qui étoit le *Président* de l'*Observatoire*, & le Chef des *Mathématiciens* en tout l'Empire. L'Ouvrage qui est fort gros est divisé en quatre parties, dont la premiére est un Traité des *Eres* & *Epoques* des Nations: la seconde un Traité des *Planetes*, leur *cours*, leurs *déclinaisons*, leurs *longitudes* & *latitudes* par minutes & secondes: la troisiéme un Traité des *ascensions* des *Planetes*: la quatriéme un Traité des *étoiles fixes*. *Mirza Ouloukbec*, qui étoit petit-fils de *Tamerlan*, fit composer 200. ans aprés de la même maniére à *Samarcand*, ville principale de la *Tartarie*, qui est renfermée entre les fleuves d'Oxe & de Jaxarte des Tables, lesquelles passent pour les plus justes

& exactes, & que les *Astronomes* de l'*Occident*, trouvent s'accorder avec celles de *Tycho Brahé*. Ces Tables sont effectivement les plus correctes que les *Persans* ayent, cependant elles manquent de quelques heures dans la précision des *Oppositions* & *Conjonctions*, de maniére qu'il faudroit quelque *Lansberge* aux *Persans* pour leur donner des *équations*, & pour rendre leurs calculs entiérement conformes aux *Phenomenes*.

Il est assez remarquable que les Etats situez entre les fleuves d'*Oxe* & de *Jaxarte*, qui s'appelle la petite *Tartarie Orientale*, ont fourni depuis 600. ans les plus habiles *Astronomes*, & en plus grand nombre, ce qu'il faut raporter à mon avis à la serenité de l'air, favorable aux observations *Astronomiques*.

Ils observent assez juste les *révolutions* des *Eclipses* de *Soleil* & de *Lune*, & rencontrent souvent le moment de l'*obscuration* de ces deux *luminaires*; mais quelquefois ils s'y méprennent de demie heure, sur tout dans l'*Eclipse* du Soleil: mais il faut dire aussi qu'en la supputation qu'ils en font, ils ne s'alambiquent pas le cerveau, comme font les Astronomes *Europeans*, dans le calcul de tant de petits *Arcs paralactiques* de *longitude* & *latitude*. L'endroit où leur calcul differe le plus du nôtre, est à la *supputation* de l'*Equinoxe* du Printems, car quelquefois il y a une heure de difference entre leurs *Observations* & celles de l'*Europe*. Mais d'une autre part ils ne sont pas accoûtumez aux Cometes parce que l'air de leur païs étant sec & serain, n'est pas propre à la génération de ces *méteores enflamez*, qui font grand peur aux *Persans*. Ils croient que

tion des *Compilations* dans un *Livre*, qu'on appelle *les Plans d'Abdul Rahmen*, qui est le

Observation de la jour de l'apparition qui estoit le la Province de

pre à la generation de ces *meteores enflammez*, qui font grand peur aux *Persans*. Ils croient que

que ces *Phénomenes* présagent toûjours de grands malheurs, mais ils sont fort ingénieux à en renvoyer l'*influence* sur les païs éloignez. Ils ne donnent pas un nom commun à cette sorte de *méteores* comme nous faisons, en les appellant tous des *Cometes*, mais ils leur donnent le nom selon la figure qu'ils représentent. Ils appellent *porte-cheveux* & *porte-queuë*, celles que nous appellons *cheveluës*, & celles qui ont des *queües*, ce qui est la même dénomination: ils nommerent *petite lance* la grande & fameuse *Comete*, qui parut presque par toute la terre l'an 1668. En voici à côté la figure comme elle fut dressée en la *Province de Perse*: mais je n'en ferai point la Rélation l'ayant donnée dans le *Couronnement de Soliman*, à laquelle j'ajoûterai seulement que la couleur de cette *Comete* étoit rouge mêlée de noir & de jaune.

Ils n'ont ni *Globes*, ni *Cartes Celestes*, de même qu'ils n'ont point de *Cartes Terrestres*: ils n'ont point de *Telescopes* non plus pour observer, soit les *Constellations*, soit les *Phénomenes* du *Ciel*, de même qu'on dit que les Anciens n'en avoient point, & tous les *Astronomes* avant *Ticho Brahé*. Je dis cela généralement parlant, car il en faut excepter quelques *Mathématiciens curieux*, qui depuis que les *Europeans* viennent en *Perse*, à qui ils ont vû des *Globes Celestes*, se sont mis à en faire de petits comme j'en ai vû: mais cela est encore fort rude & mal poli. Les *Mathématiciens Persans* ont seulement la représentation des *Constellations* dans un *Livre*, qu'on appelle *les Plans d'Abdul Rahmen*, qui est le

nom de l'*Auteur:* on reconnoît en les regardant de près que ce ſont au fonds les mêmes figures que nous avons ſur nos *Globes.* Mais communément elles ſont ſi mal repréſentées & ſi groſſierement peintes, que ce ſont autant de marmouſets que toutes ces figures d'oiſeaux, d'animaux, & d'hommes. Les *longitudes*, & les *latitudes* des *étoiles* y ſont auſſi marquées; mais un peu differemment de ce qu'elles ſe trouvent dans nos livres, difference qu'il faut rapporter à deux cauſes; la premiére que ces *longitudes* & *latitudes*, ne ſont point marquées ſur des *Obſervations modernes*, ni reformées ſur les Originaux: comme ont fait nos célébres *Aſtronomes* depuis *Ticho Brahé.* La ſeconde cauſe vient de ce que tous leurs livres ſont écrits à la main, ce qui ne ſe pouvant jamais faire ſans qu'il s'y gliſſe des fautes: il arrive que plus il y a de Copies d'un Livre, plus on y trouve de fautes.

Quelques uns des *Aſtronomes Perſans* font *quarante neuf Conſtellations*, au lieu de *quarante huit*, que l'on fait communément, coupant en deux la *quarante uniéme*, qui eſt l'*Hydre.* Les noms qu'ils leur donnent ſont la plûpart les mêmes que nous leur donnons, ou avec peu de difference: voici où il y en a le plus. Les *Conſtellations Boreales* que nous nommons *Bootes* & *Serpentarius*, ils les nomment *Aava, la grande, & la petite*, qui eſt *Eve*, la Mere du genre humain. Ils appellent celle d'*Hercule*, l'*homme à genoux:* celle de Caſſiopée, *l'homme ſur une chaiſe:* celle de *Perſée*, *l'homme tenant une tête de femme:* celle d'*Erichton*, *l'homme tenant une bride:* cel-

celles d'*Equiculus*, de *Pegaze*, d'*Andromede partie de cheval*, *grand cheval*, *femme enchainée*. Les noms des *Constellations du Zodiaque*, lequel ils appellent *mentec-elbourong*, c'est-à-dire, *la ceinture des douze maisons*, à cause que c'est le *Cercle des douze lignes* ou *maisons du Soleil*, sont pareils aux nôtres, à deux près, savoir la *Vierge* & le *Sagitaire*. Ils appellent ce premier signe, *la femme portant un épi*, la seconde l'*arc*. Pour les noms des *Constellations australes*, il n'y en a que trois, qui soient differens de ceux que nous leur donnons, l'*Orion*, l'*Eridan*, & l'*Autel*, lesquels ils appellent *le Violent*, *le Ruisseau*, & *la Cassolette*, le nom d'*Acarnar*, que nous donnons à l'Etoile *Cenobe* vient d'*Aker-el-nahar*, c'est-à-dire, *la derniere du fleuve*, parce qu'elle est au bout de l'*Eridan*. Pour ce qui est des noms de la *Constellation* nommée le *Centaure*, que les *Arabes* & les *Persans* nomment *Kantoures*; de celle que nous nommons la Baleine, que les *Grecs* nommoient *Kitis*, & ces peuples d'*Orient Keitaous*; de celle d'*Antinous*, qu'ils nomment *Kerkous*, & de celle de *Cephée* à laquelle ils donnent le nom de *Fekaous*. Les *Persans* disent que ce sont les noms d'*Anciens Geans*, qui ont été donnez à ces *Phénomenes Celestes*, à cause qu'ils paroissent si grands. Les *Grecs* ont fait là-dessus les fables que chacun sait, desquelles je dirai par occasion que les *Persans* n'ont aucune connoissance, la *Mythologie Grecque* leur étant entierement inconnuë: ils en ont une autre à la place beaucoup plus grossiere, qui consiste en contes de *Taccuims*, comme ils les appellent, qui sont des *Genies* & des *Fées*, qui accou-

couroient aux besoins des hommes dans leurs détresses, & dans leurs dangers, & qui leur reveloient les choses à venir. Il y a divers livres de *Ferie*, qui roulent entre les *Persans*, beaucoup plus que nos vieux *Romans*, ne font chez nous. Le principal est intitulé, *Saherman namesla*, *Chronique de Saherman*, qui étoit un des *Heros* de la premiére race de leurs Rois. Quant aux noms des *Oppositions*, des *Conjonctions* & des *Aspects*, ils sont semblables aux noms dont nous les appellons, & sont tous tirez de la langue *Arabesque*. Au reste les *Astronomes Persans* ne connoissent point les *Constellations australes*, qui sont vers le *Pole antarctique*; & dont nous devons la *découverte* & les *Observations* aux *Astronomes Modernes*, il n'y a aucun Auteur parmi eux qui en ait parlé.

Pour ce qui est des *instrumens*, dont ils se servent dans leurs *operations*, le principal est l'*Astrolabe*, comme je l'ai observé, après lequel ils ont cet *instrument* si connu en *Mer*, qu'on nomme le *bâton de Jacob*; & comme c'est avec ces seuls *instrumens* qu'ils prennent les *élevations* du *Pole*, on peut juger que leurs *Latitudes* ne sauroient être des plus exactes. Ils ont des quarts de nonante fort grands, mais ils ne s'en servent guere, non plus que des *Régles* de *Ptolomée*, des anneaux *Astronomiques*, & de ces autres *instrumens* pareils qu'ils connoissent bien, & dont ils ont des figures, mais qu'ils ne mettent jamais en usage. Et pour ce qui est de ces grands & merveilleux *instrumens fixes*, que les modernes ont mis en usage, pour s'assurer de la situation des *objets* ou des *corps lumineux*, comme le plan *Meridional*, ou

ou *horizontal*, il n'y en a aucun dans la *Perse*. Les *Savans* du Païs disent qu'il se trouve dans les livres des Anciens *Astronomes* qu'ils se servoient de ces grandes *machines immobiles*, comme ils apprennent des Etrangers qu'on s'en sert en Europe ; mais qu'eux ne s'en servent point, parce qu'il y faut trop de peine, & trop de dépense, & parce que les Anciens leur ont laissé les *Phases* si exacts, qu'il n'est pas besoin qu'ils se donnent la peine de les examiner.

Mais comme l'*Astrolabe* est presque l'unique instrument *Astronomique* des *Persans*, on peut dire aussi qu'ils l'ont le mieux fait & le plus exact de tout le monde. Les *lignes* & les *cercles* sont tirez plus net & juste que le meilleur trait de plume, sans faute de trait, ni variation de *Compas*: ils passent en cela les meilleurs ouvriers que nous ayons : on peut l'assurer fort positivement, & qu'on ne voit cet *Instrument* nulle part si curieusement fait, & avec tant d'exactitude & de délicatesse, ni gardé avec plus de soin & de propreté ; car les *Persans* le tiennent toûjours dans des étuis & des sacs, quoi que l'air de *Perse* n'enrouille, ni ne salisse & ne ronge pas les corps, comme il fait dans nos Païs *Septentrionaux*: parmi le commun peuple même chacun garde son *Astrolabe* comme un bijou. Ce qui fait que les *Astrolabes* sont si bien travaillez, c'est que pour l'ordinaire ils sont faits par les *Astronomes* même; ce n'est pas qu'il n'y ait des Artisans de profession pour les *Instrumens de Mathematique*: mais c'est qu'on n'estime pas tant ceux qu'ils font, que ceux qui sont faits par les *Mathematiciens*, qui ne sont pas si sujets à

se

se méprendre aux *nombres*, & qui marquent plus juste les *chiffres* & les *figures*.

Il faut ajoûter à cela qu'un *Astronome* n'est point mis au rang des *Savans*, s'il ne sait faire tous les *Instrumens* lui-même, & s'il n'y travaille mieux qu'un habile Artisan. Lors que j'étois à *Ispahan*, l'*Astrologue* le plus fameux pour la fabrique des *Astrolabes*, s'appelloit *Akound Mahomed Emin*, homme aussi *Savant* qu'il étoit excellent *Artiste*: c'étoit le fils d'un autre *savant Astrologue*, nommé *Molla Hassen Aly*. Outre qu'il possedoit la *Science* à fonds, il avoit la main la plus adroite qu'on puisse voir pour la composition des *Instrumens de Mathematique*. Le Superieur des Capucins d'*Ispahan*, chez qui je logeois d'abord, homme fort versé dans les *Mathematiques*, m'avoit donné sa connoissance: il m'y menoit souvent, & m'apprenoit à entendre ce que je voyois faire. C'est à cet habile *Mahomed Emin* que j'ai vû faire tout ce que je vai rapporter sur l'Art des *Astronomes Persans*, pour la composition des *Astrolabes*, après que j'aurai fait quelques *observations* sur les termes dont les *Persans* se servent dans la *Science Astronomique*.

Ces termes à les considerer originairement sont presque tous ou *Arabes* ou *Persans*, ce qui est une des raisons qu'on a de croire que l'*Astronomie* est née en *Chaldée*, Païs qui a toûjours été possedé par les *Arabes* ou par les *Persans*, ou tout ensemble, ou alternativement, & que c'est d'eux que les *Phrygiens* & les *Egyptiens* l'ont apprise, lesquels ensuite l'ont enseignée aux *Grecs*, de même que les autres *Sciences*. On pourroit, comme je dis, en

en être persuadé par les *termes* seuls de cette *Science Astronomique*, que les *Grecs* ont adoptez; car d'ordinaire on reçoit les noms des choses avec les choses même. Quelques gens Savans rapportent l'introduction de ces *termes* d'*Astronomie*, *Arabesques* & *Persans*, dans nos Ecoles, à *Alfonse Roi de Portugal*, lors qu'il dressa les *Tables Astronomiques*, qui portent son nom, avec les plus doctes *Astronomes* de son tems, lesquels il avoit assemblez pour cet illustre dessein, & qui étoient la plûpart des *Arabes* d'*Asie* & d'*Afrique*, parce que la *Science Astronomique* florissoit plus parmi eux incomparablement, que par tout ailleurs. Ils disent donc que ce fut là que ces *termes* se fourerent si bien parmi nous, qu'on n'en a plus connu d'autres; mais il est bien plus vrai-semblable que les mots *Astronomiques*, dont les *Europeans* se servent à présent, étoient les mêmes avant cette docte & Royale assemblée de *Portugal*; ce qui me le fait croire, c'est que les *termes* principaux & fondamentaux, pour ainsi dire, de l'*Astronomie* sont *Arabesques* comme les autres; par exemple, *Zenit*, *Nadir*, *Mansion*. *Zenit* est le mot de *zemt*, la lettre *m* ayant été séparée en une *n*, & un *i*, pour adoucir le *terme*, le mot signifie *le cours* ou *le passage*. *Madir* signifie *cours opposé*, parce que c'est le cours opposé au cours vertical. *Mansion* vient de *mansel*, qui est le terme commun & usité dans tout l'*Orient*, pour dire *traite*, *journée*, parce que c'est le cours de l'illumination de la Lune. On compte jusqu'au nombre de six cens de nos mots *Astronomiques*, qui sont tant *Persans* qu'*Arabesques* d'origine: je remarquerai les prin-

principaux, à mesure qu'ils se presenteront dans la suite de ce discours.

Je viens à l'*Astrolabe*, & je dirai d'abord que ce nom vient d'*Asterleb*, terme *Persan*, qui veut dire *levres des Etoiles*; parce que c'est par cet *Instrument* que les Etoiles se font entendre. D'autres disent, qu'il faut prononcer *Astir lab*, c'est-à-dire, *connoissance des Etoiles*, & c'est comme les *Persans* appellent d'ordinaire cet *Instrument*-là; mais dans leurs livres & dans leurs leçons ils l'appellent *Veza Kouré*, mot abregé de *Veza el Kouré*, qui signifie *position de la Sphere*, parce que cet *Instrument* est la *projection* des *cercles de la Sphere* en un *plan*. C'est sans doute de ce terme *Veza el Kouré* qu'est venu le terme barbare de *Valzagore*, qui se trouve dans *Regiomontanus*, & dans les Auteurs qui l'ont devancé, pour signifier l'*Astrolabe*.

Les *Persans* ont cet *Instrument* de quatre sortes, qu'ils appellent, *entier*, *demi*, d'*un tiers*, d'*un sixiéme*: c'est comme ils les distinguent. L'*entier* est ainsi nommé, parce que les *Cercles paralleles à l'horison* sont marquez dessus de *degré en degré*: il est de neuf à dix pouces de diametre, & ce sont les plus grands qui se fassent. Le *demi* est ainsi dit, parce que ces *Cercles* sont marquez de deux en deux *degrez*, & sa grandeur ordinaire est de six pouces. Les *Astrolabes* d'un *tiers* n'ont ces *Cercles* marquez que de trois en trois *degrez*, & ne sont grands que de quatre pouces: & ceux d'un *sixiéme*, qui ne sont grands que de trois pouces, sont marquez de six en six *degrez*. On ne croiroit pas qu'ils fissent des *Astrolabes* plus petits que de trois pouces, mais il s'en voit qui n'en ont que deux.

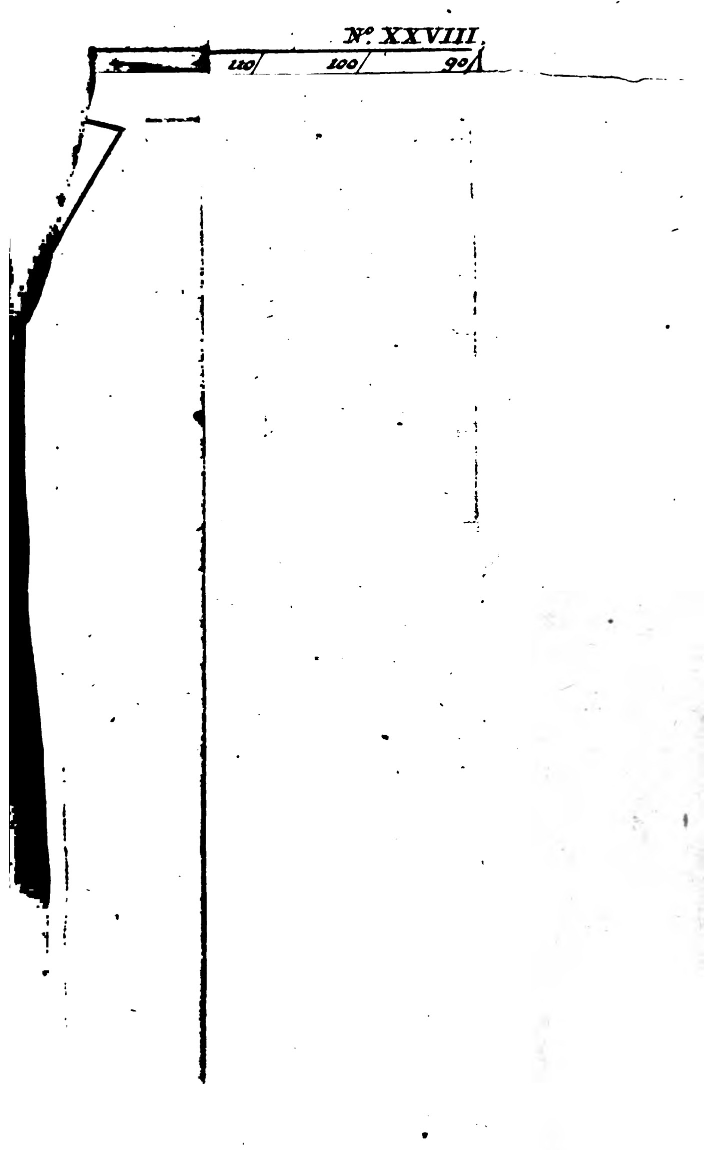
Les

Les outils des *Persans* pour la construction de leurs *Astrolabes* sont de fer & d'acier. La *Regle* est d'acier, large de trois doigts, mince & deliée comme du parchemin. Le *compas* est de fer, & fort materiel, les piéces en sont grosses d'un doigt pour l'ordinaire, & carrées, les bouts sont percez en long d'un trou carré, profond d'un pouce, pour enchasser les pointes, qui sont d'acier très-fin, de la grosseur d'un burin commun, pas plus longues qu'un pouce & demi, taillées l'une en poinçon menu & aigu, l'autre en burin, & la vis, qui tient ces pointes, est d'une circonvolution fort pressée, bien limée, très-juste, & ferme dans son écrou: la tête du *compas* est plate, brute, rivée comme les ciseaux de tailleur, c'est-à-dire, que le clou deborde, pour tenir l'*Instrument* plus ferme. L'*arc* qui tient le *compas* en état, est aussi de fer, large d'un doigt, soudé à une jambe, & passant par l'autre, avec une vis pour arrêter l'ouverture, comme à nos *Compas* ordinaires. Mais ce qu'il y a encore de different, c'est que cet *arc* est attaché à l'extremité du pied du *compas*, à l'endroit où la pointe d'acier y entre. Les *Persans* rapportent à la force & à la fermeté du *compas*, dont les pieds ne branlent, ni ne vacillent le moins du monde, la netteté & uniformité des traits, ou lignes courbes de leurs *Astrolabes*, qui est assurément admirable; ils la rapportent, dis-je, à cela, autant qu'à l'art de celui qui tire les lignes. Tel est le *Compas* ordinaire des *Astronomes Persans*. Ils en ont un d'autre sorte pour tirer les *arcs* des *grands Cercles*, comme les *Azymuths*, qui est fait comme je vais le dire. C'est une verge

ge de fer carrée, grosse d'un doigt, à un des bouts de laquelle est arrêtée une pointe de fer carrée, hormis à l'extremité, où elle est ronde & fort aigue. Le long de la verge il y a un pied mobile à *angle droit*, qui s'arrête & se serre avec une vis, dont le bout porte une pointe carrée à l'extremité, comme un burin de graveur. En quelque ouverture que vous mettiez ce *Compas*, il est toûjours à angle droit, & il fait un *trait* fort délié, égal & uniforme en ses bords, ce qu'un autre *Compas* dont les pointes sont toûjours à *angle aigu* ne sauroit faire, particulierement lors que vous le faites passer au delà du *soixantiéme degré*.

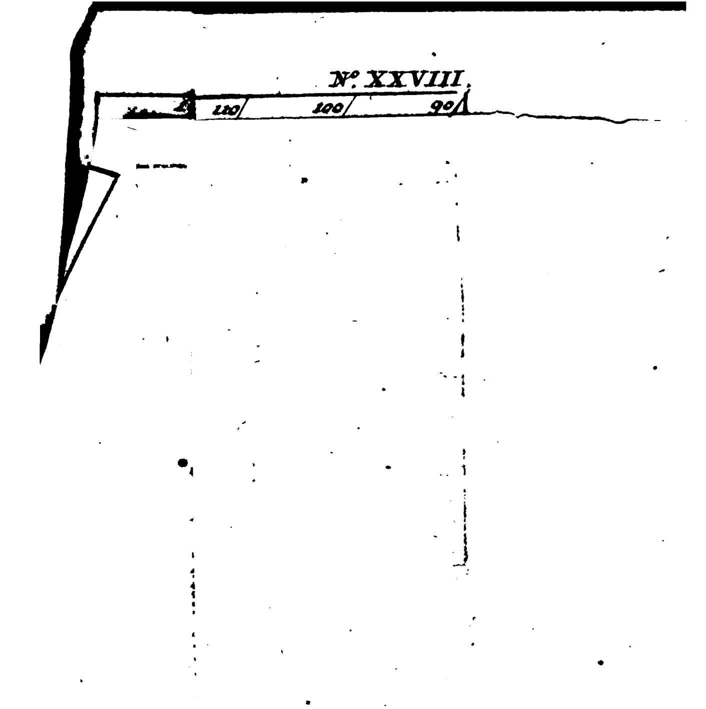
Mais le principal *Instrument* qu'ils ayent, pour la construction juste & exacte de leurs *Astrolabes*, & qui est une piéce dont je croi qu'ils se servent seuls, à l'exclusion des *Europeans*, c'est une *platine*, qu'ils appellent *destour*, ou *régle*, qui est un nom commun chez eux à toutes les methodes d'operer: cette *platine* est de laton, de l'épaisseur d'un écu, de la longueur d'un pied, & de la largeur d'un demi pied, bien polie & claire. J'en donne la figure à côté, & je vais y ajoûter la maniére dont ils la composent, & celle dont ils se servent.

A un quart de la *platine*, c'est-à-dire, à trois pouces de hauteur, ils prennent le *centre*, marqué *A*, où ils tirent un *demi cercle*, dont le *semi diametre* est coupé par une *ligne*, qui tire à *angles* droits sur son *diametre*, qui est, comme vous voyez, *A. E. M.* par laquelle la figure se trouve divisée en deux quarts de nonante, l'un grand de neuf pouces, qui est



N°. XXVIII.
120
100
90

N°. XXVIII.



eſt le *ſuperieur*, & l'autre petit, qui eſt appellé ici *quart inferieur*, & n'eſt que de trois pouces. Le *quart ſuperieur* eſt diviſé en *cent huitante parties égales* ou *degrez*, dont les *lignes*, tirées du *centre* à la *circonference*, ſe terminent aux extremitez de la *platine*, ne reſtant de place, que pour marquer les nombres par parties *dixainaires*, à commencer du *ſemi diametre* ſuſdit, marqué *A. E. M.* Le *quart inferieur* eſt auſſi diviſible en *cent huitante parties égales*, comme le *quart ſuperieur*, mais ils ne marquent les *lignes* ou *degrez* que de la moitié, comme l'on voit, & laiſſent la *partie* des autres *nonante degrez* vuide, & ſans y rien tirer, comme ne leur ſervant de rien.

Voilà la ſource où ils puiſent la juſteſſe & la brieveté, avec quoi ils compoſent leurs *Aſtrolabes*, & voici comme ils ſe prennent à les faire. L'*Aſtrologue* tourne premierement au tour le modelle de l'*Aſtrolabe* qu'il veut avoir, & puis il fait jetter ſon *Aſtrolabe* en moule: le Fondeur le lui rend brute, & l'*Aſtrologue* le travaille, & forme lui-même, tant à la lime, qu'au tour, tant la *mere* de l'*Aſtrolabe* que les *feuilles* ou *Tampons*, qui ſont d'ordinaire au nombre de cinq ou ſix pour les *élevations* des lieux, où la Cour a coûtume d'aller: après il polit ces *feuilles*, juſqu'à ce qu'elles ſoient liées & polies au poſſible, puis il les perce, ſe met à graver toutes les piéces de ſon *Inſtrument*, tant les *mobiles* que les *immobiles*, & puis il ſe met à tirer les lignes, ſe ſervant de l'étau à main ou à vis pour tenir les *feuilles* ferme. Les *Perſans* appellent les *Tampans d'Aſtrolabe Sapheh* c'eſt-à-dire *feuille d'écriture*, & la *Mere d'Aſtro-*

d'Astrolabe, *Am asterleb* qui veut dire aussi *Mere d'Astrolabe*.

L'*Astrologue* prend ensuite son *compas*, qu'il accommode selon la grandeur de son *Astrolabe*, c'est-à-dire selon la grandeur de l'*Equateur* qu'il veut lui donner : il détermine par exemple *A. E.* pour être le *semi diametre*, puis il tire par *E. perpendiculaire* à *A* aux points marquez depuis *E* jusqu'à *H* pour prendre sa distance, laquelle il prend comme il veut entre *A. E.* ou *E. B.* l'une & l'autre étant égale, & ayant pris cette distance pour *semi diametre*, il tire le *cercle* entier de l'*Equateur*; les *Persans* appellent ce *perpendiculaire E. H. Kretel eslac* c'est-à-dire la *ligne des Tangentes*: après il compte depuis *E.* jusqu'au haut *nonante degrez*, puis *vint trois degrez & demi* de *E* terminez en *C* il prend l'espace *E. C.* & avec cet espace pris du centre de l'*Astrolabe*, il décrit le *Cercle* ou *Tropique du Capricorne*: après continuant de même il compte *nonante degrez*, tirant de *E* vers *D.* il prend cet espace *E. D.* avec le *compas* & décrit le *Cercle* qu'on appelle le *Tropique* du *Cancer*, avec quoi il se trouve avoir décrit les principaux *Cercles* entiers & paralleles de l'*Astrolabe* qui reglent tous les autres, de sorte que pour tirer tous les *Cercles paralleles* à *l'Equateur*, il n'y a plus qu'à prendre les distances sur l'échelle E. L. des *Tangentes*.

Cela fait l'*Astrologue* tire sur son *Tampan* deux *lignes droites*, qui se coupant à *angles droits* dans le *Centre*, représentent, l'une, la *ligne de douze heures* ou de *Midi*, & l'autre la *ligne* de *six heures*, qu'on appelle autrement *l'horison droit*. Après il se met à tirer l'*horison*

son

ſon oblique avec tous ſes *Cercles paralleles*, leſquels les *Perſans* appellent *Moukan tareb*, c'eſt-à-dire *arche de pont*, terme que nos *Aſtronomes*, ont changé en celui d'*Almicantaras*, qu'ils donnent à ces *Cercles* : l'*Aſtrologue* compte ſur cette *ligne* des *Tangentes*, dans le *quart ſuperieur*, ou *inferieur*, la *latitude* du païs, pour lequel il fait le *Tampan* : ainſi par exemple pour *trente degrez de latitude*, il ſe met à compter cette *latitude* de *trente degrez*, tirant de *M.* vers *R.* ou de *K.* vers *L.* c'eſt-à-dire de *haut en bas*, ou *de bas en haut*, & obſervant où ces *deux lignes* vont couper la *ligne des Tangentes*, ce qui arrive dans les points marquez *F* & *H.* il prend avec ſon *compas* cette *diſtance*, qui eſt aſſurément le *diametre* de l'*horiſon oblique*.

Après il prend la moitié de l'*horiſon oblique* pour avoir *le ſemi diametre*, & mettant une des *pointes* du *compas* ſur l'une des *ſections* de l'*Equateur circulaire* ou *ligne* de *ſix heures* : il fait avec l'autre *pointe* la *ſection* de la *ligne Méridienne*, avec quoi il ſe trouve avoir le *centre* de l'*horiſon oblique* pour *trente degrez de latitude*, & puis reſſerrant ſon *compas* ſur les *deux degrez ſuivans*, il en prend la moitié qui eſt le *ſecond Almicantaras*. Les gens du Mêtier croiroient que l'*Aſtrologue* continueroit cette *mechanique*, juſqu'à *nonante degrez*, mais les *Aſtronomes Perſans*, voyant que de couper ainſi les *diſtances*, en *deux parties égales*, cela conſumeroit trop de tems, & donneroit auſſi trop de peine, ils ont trouvé par *démonſtration* de *Géometrie*, le moyen d'abreger ce long & ennuyeux calcul, en tirant la *ligne N. Z. parallele* à *E. H.* laquelle diviſe celle qui eſt mar-

quée *A. E.* en *deux parties égales*, de sorte qu'il se trouve que les *distances* de *N. Z.* ne sont que les moitiés de *E. H.* & ainsi de suite par *distances* & moitiés de *distances*, avec quoi ils abregent cette laborieuse *mechanique*, & c'est comme ils tirent les *Almicantaras*, en *double proportion*.

L'Astrologue vient ensuite aux *Cercles verticaux* que nous appellons *Azymuths* du mot *Arabe Azîmé*, c'est-à-dire grand, ou de celui d'*Elzemuth*, c'est-à-dire le *sommet*, & pour les tirer, il compte sur l'*échelle E. H.* le double de la *latitude* : ainsi par exemple pour celle de *trente degrez* il compte *soixante degrez*, puis marque par *T* la *secante*, ou *ligne traverse* marquée *A. T.* mise en *A. D.* & par *D.* il tire la *ligne* marquée *D. T.* avec quoi il a une *ligne* ou *Echelle*, dont les *distances*, ou *Tangentes*, lui donnent les *centres* des *Azymuths*.

Par même Calcul il fait les *cercles* des *douze maisons*, les tirant avec le *semi diametre* de l'*horison oblique*, qui est le premier *cercle* des *douze maisons* : ensuite il décrit les *Heures Babyloniques* & la *ligne Crepusculine*. Pour ce qui est des *Heures Planetaires*, comme leurs *arcs* si on les examine à la rigueur de la *Perspective*, ou de la *Géometrie*, ne sont point des *arcs* ou *cercles* parfaits, mais bien des *lignes courbes irregulieres*, l'*Astrologue Persan*, les tire comme nous, par *trois points donnez*, ce qu'il fait *mécaniquement*, sa platine, ou régle, ni toute la *Science* n'arrivant pas à fournir d'autre *methode*, comme chacun le fait.

Quant à la *Volvele*, ou *Rete* que les *Persans* appellent *Enkebout*, c'est-à-dire *araignée*, qui est le nom que nous lui donnons aussi, comme

ce

ce n'eſt qu'un *tampan* pour le complément de la grande déclinaiſon, elle eſt faite ſur un *Tampan* diviſé pour *ſoixante ſix & demi degrez de latitude : l'Aſtrologue* y poſe les *Etoiles*, ſuivant leurs *longitudes & latitudes* tirées de leurs livres, & entr'autres de celui qui eſt intitulé *Saver Abdul Rahmen*, dont j'ai parlé ci-deſſus.

Voila la *Theorie* de cette *platine Perſane*, pour la conſtruction des *Aſtrolabes*, avec laquelle les *Aſtrologues* du Païs font leurs *inſtrumens*, exacts & précis, ſans beaucoup calculer & ſupputer, comme on fait ailleurs. Le docte Capucin, dont j'ai parlé, qui en admiroit la *methode*, & qui me porta & m'aida à la mettre dans mes mémoires, me diſoit qu'il l'avoit long-tems comparée par les principes *Geometriques*, avec la *methode* laiſſée par *Steflerin*, & *Regiomontanus*, pour la fabrique des *Aſtrolabes*, & qu'ayant bien conſideré d'un côté les *Angles des ſouſtendantes* & *Tangentes* & les autres *Régles* de cette *Platine Perſane*, & de l'autre les *diviſions & partitions* actuelles de ces deux Auteurs, dont on ſe ſert en *Europe* pour la conſtruction ordinaire des *Aſtrolabes*; il trouvoit que les deux *methodes* ſe reſſembloient fort & même qu'on pouvoit dire que l'une étoit l'abregé de l'autre, mais que la *methode Perſane* étoit bien meilleure que l'autre, plus ſure & plus courte. Il faut juger de ces *methodes*, diſoit-il, ou *voyes d'operer* par comparaiſon à deux *Horlogers* qui feroient leurs *rouës*, l'un en ſe ſervant de ſa *platine* pour en diviſer & partager *les dents*, & l'autre en les diviſant actuellement au *compas* avant de les refendre : ſi celui-ci manque en ſes *diviſions* comme il eſt difficile qu'il ne le faſſe pas, il

manque de beaucoup, à cauſe de la petiteſſe de la *circonference de ſa roüe*, mais quand l'autre qui ſe ſert de la *platine*, viendroit à manquer en ſes *diviſions*, ce qu'il n'eſt pas ſi ſujet à faire, ſon manquement eſt comme inſenſible en ſon *operation* ou ſur ſa *roüe*; mais la grande raiſon de préference, eſt en ce que celui qui ſe ſert de la *platine Perſane*, fait en un moment de tems & ſans peine, ce que l'autre ne ſauroit faire qu'avec beaucoup de tems & de peine; ſans compter que ſon ouvrage eſt toûjours bien moins net, étant comme impoſſible qu'il ne marque bien des *rayes* & des *points* inutiles ſur ſa *roüe*. Il ajoutoit que ſi l'on prenoit garde aux *Tangentes*, & *Secantes*, qui ſe forment des *degrez* de *cette planche*, avec ces *lignes* des *Tangentes*, miſes pour *Sinus Total*: on concevroit aiſément combien l'uſage de cette platine abbregeoit & facilitoit la conſtruction de l'*Aſtrolabe* & la préciſion exacte dont il le rendoit.

Quant à la diviſion de *la Mere de l'Aſtrolabe*, les *Aſtronomes Perſans* la font avec un très-grand *Baſſin* de cuivre, ou de Laton, à fonds plat, & à bords larges bien unis & polis, diviſé du *centre* à la *circonference*, en *trois-cens ſoixante degrez*, *chaque degré* marqué par *dixaines de minutes*: ils mettent au fonds du *Baſſin*, quatre petits morceaux de bois, poiſſez aux bouts de poix noire, de hauteur à élever leur *Mere d'Aſtrolabe*, juſqu'au plan ou niveau des bords du *Baſſin*, ce qu'ils nivellent avec le tranchant de leur *régle*, afin que la *Mere d'Aſtrolabe* & les bords du *Baſſin* ſoient en même *plan*. Cela fait ils prennent deux fils de ſoye la plus déliée, & ils les bandent en croix

ſur

ſur les *quatre diviſions* de leur *Baſſin*, afin de faire ainſi *angle* droit au centre du *Baſſin*, & puis ils le prennent doucement, & ſans que rien remüe, & le poſent ſur un rechaud de feu qui échauffe & fond cette poix, après quoi ils pouſſent & repouſſent peu à peu leur *Mere d'Aſtrolabe*, tant que la Section de cette ſoïe croiſée tombe ſur le *Centre* de la *Mere d'Aſtrolabe*, avec quoi ils ſont aſſurez que leur *diviſion* ſera juſte : alors ils ôtent la machine de deſſus le feu, & laiſſent refroidir ce maſtic; & leur *Mere d'Aſtrolabe* étant ferme & en duë poſition, ils prennent la *regle*, & en portent le bout ſur les bords du *Baſſin*, diviſez comme ils ſont, ils ſectionnent très-également le *limbe* de leur *Mere d'Aſtrolabe.* J'oubliois de dire qu'afin de tourner aiſement leur piéce, ils attachent ſur le bord un *Centrefixe*, avec un clou rond & rivé au *centre de la Mere d'Aſtrolabe.* Ils font de même leurs *Echelles altymetres*, qu'ils appellent *échelle de douze pouces*, avec quantité d'autres *lignes traverſales*, leſquelles ils adaptent à leurs *jours & heures planetaires*, & leurs *dominations* ou *arbitres*, pour tout ce qui doit arriver ſuivant la *Theorie* de leur *Negromance*; car il faut ainſi appeller leurs prognoſtics. J'ajoûterai que la *Mecanique* de ces *inſtrumens* eſt admirable en ſon genre, autant que la *methode*; car les *cercles* ſont tirez d'un *trait* égal, net, délié & profond comme il faut, ſi hardiment, & ſi uniformement, que la meilleure vûe n'y ſauroit remarquer d'*entrecoupure*, ni *dentelure* & *raye* aucune, en un mot aucun chancellement de *compas*, mais la *gravure* des *nombres* n'eſt pas ſi fine & ſi belle, à cauſe qu'ils ne ſavent pas cet *art* de

de *graver*, auſſi bien que les *Europeans* à beaucoup près.

Je paſſe à leurs *Ephemerides* qu'ils appellent *Eſtekrage takuimi*, c'eſt-à-dire, la *révelation*, ou *l'extraction au dehors des Ephemerides de l'année courante*. Ils les tirent comme nous faiſons, par *les Tables des moyens mouvemens*, & par *les Tables d'Equations* ou *proſtapherezes:* ils calculent comme nous auſſi les *Eclipſes*, les *Oppoſitions*, les *Conjonctions*, & les *Regards*, ou *Aſpects* des *Etoiles*, ainſi qu'ils les appellent; mais comme ils n'ont pour ce calcul que les *Tables* Anciennes des *Sinus*, ne connoiſſant pas les *Tables* des *Sinus* naturels, ou artificiels de *Géometrie* ou d'*Algebre*, lors qu'il leur faut reſoudre quelque *Triangle Spherique* par Régle de trois: on les voit embarraſſez à faire leur *calcul* autant que s'ils étoient engagez dans quelque bourbier. Leur unique ſecours eſt le *Canon Sexagenaire*, mais comme ils ne l'ont qu'en de longues *Tables*, & non pas abrégé dans un *Triangle* & trapeze, ſur une feuille de papier comme nous l'avons, ils ne ſauroient ni multiplier ni diviſer bien vîte; mais au contraire ils ſe perdent dans leurs *reductions* & *évaluations* ennuyeuſes, où le moindre manquement, ſoit qu'il provienne de leur *Table*, ou de leur *operation*, rend leur *calcul* faux, comme je l'ai diverſes fois remarqué.

Ce *Takuim* ou ces *Ephemerides*, eſt l'*Almanach Perſan*, & ils n'en ont point d'autre: il contient les *Ephemerides* de l'année courante à compter du premier au dernier jour. C'eſt proprement un compoſé d'*Aſtronomie* & d'*Aſtrologie Judiciaire*; car cette piéce renferme, avec les

les *Thémes Celestes* de toute l'année, où ils peuvent voir chaque jour les *Conjonctions* & *Oppositions*, les *Aspects*, les *longitudes* & *latitudes*, bref toute la *disposition* du *Ciel*; elle renferme, dis-je, les *Prognostics* sur les plus notables *Evenemens*, comme la *guerre*, la *disette*, ou l'*abondance*, les *maladies*, les *voyages*, & les autres *accidens de la vie humaine*, & la *manifestation des momens bons, ou mauvais*, pour les actions de la vie, tant les plus communes que les plus importantes, afin de régler là-dessus la conduite des hommes: les *Fêtes* y sont aussi marquées comme dans nos *Almanachs*, tant celles de Réligion que celles qui sont instituées pour des *évenemens singuliers*; car ils en ont de deux sortes, comme je le dirai. Ces *Ephemerides* ressemblent presqu'en tout aux *nôtres*: la plus notable difference, c'est que nous mettons dans les *nôtres*, *quatre Thémes Celestes* pour les *quatre saisons*, au lieu que les *Persans* n'y mettent que ceux des *deux grandes saisons*, l'*Eté* & l'*Hiver*, lors que le *Soleil* entre dans les *Solstices*. Ils ont divers *Astrologues*, qui font annuellement des *Almanachs*, ou *Ephemerides*, tant dans la ville capitale de *Perse*, qu'aux autres grandes villes du Royaume; mais bien loin de se rencontrer dans les *Prognostics*, ils ne se rencontrent pas même dans les *Calculs Astronomiques*; ce qui vient de ce qu'ils ne se servent pas des mêmes *Tables* de moyens mouvemens, ni des mêmes Auteurs pour la *Régle* de la *Judiciaire*. Ils font leurs Prognostics presque tous par la *Lune*, croyant comme font les autres peuples infatuez de la *Judiciaire*, qu'elle influë beaucoup plus sur ce *Monde* appellé *sublunaire*, que ne

 fait

fait le *Soleil*, qu'ils disent en être trop loin. Ces *Astrologues Persans* suivent le même *Art* des autres *Astrologues* dans leurs *prédictions*: ils les font en paroles d'*Oracles*, comme on parle, c'est-à-dire en *expressions louches*, & à *diverses ententes*, afin de pouvoir sauver leurs *Prognostics* quoi qu'il arrive. Comme ils regardent toûjours quand ils les font, plus à la *Terre* qu'au *Ciel*: je veux dire, plus aux *circonstances* des choses, comme pouvant en tirer plus de *lumieres* pour l'*avenir*, que de ces muetes & insensibles *Constellations* du *Ciel*: leurs prédictions se trouvent souvent justes, ce qui vient particuliérement de ce qu'ils les publient à l'*Equinoxe* du *Printems*, où l'*Hiver* est passé & l'année avancée pour les moissons & les recoltes, & comme leur climat n'est pas si variable que ceux de l'*Europe*; on prévoit dès lors sans peine & assez sûrement si l'année sera *abondante* ou *sterile*; & sur cela ils préjugent ensuite la *nature des maladies*, les *humeurs des Peuples*, leurs *succès* dans les *Arts*, le *Négoce*, les *Voyages*, & dans tous les autres *évenemens*. De plus comme les *Astrologues* de *Perse* sont toûjours à la Cour, comme je l'ai dit, & qu'ils ont grande part dans les affaires, & grand crédit dans le monde, il ne leur est pas si mal aisé de faire des *prédictions* sur les *matieres Politiques*: ils voyent l'*humeur* & la *pente* du Maître & des Favoris, l'*établissement* & le *chancellement* des Ministres & des Courtisans, & comme d'ailleurs il n'y a gueres d'années que le Roi ne fasse subitement des executions d'éclat sur quelques Grands du Royaume, il est presque toûjours sûr de faire des *Prognostics* de semblables révo-

lu-

lutions; de maniére qu'en *Perse*, comme ailleurs, c'eſt une pure charlatanerie que cette *Negromance*, toute reverée & ſuivie qu'elle eſt. Les premiers *Aſtrologues* du Roi ſont fort reſervez, & fort politiques dans l'expoſition de leur *Judiciaire*, mais il s'en trouve toûjours quelqu'un, qui comme un enfant perdu remplit ſon *Almanach* de Jugemens hardis & remarquables, ſans crainte que l'avenir les démente, & ſans être retenus auſſi par quelque conſideration que ce puiſſe être: à la vérité les *Aſtrologues* ont toute liberté là-deſſus, & ſe peuvent donner carriere: on n'empêche point la publication de leurs *Prognoſtics*, comme on fait ailleurs, on leur laiſſe tout dire, il n'y a pas d'exemple qu'aucun en ſoit inquieté, ni même qu'on lui faſſe honte de ſes *fauſſes prédictions*. Je me ſouviens là-deſſus qu'au commencement du régne du Roi de *Perse Soliman III.* pluſieurs *Aſtrologues* tirerent ſon *Horoſcope* d'une maniére qu'ils crûrent qu'il ne vivroit que ſix ans, & ils le diſoient aſſez haut: je l'entendis dire à l'un d'eux qui apparemment n'en faiſoit pas un grand ſecret, puiſqu'il vouloit bien qu'un Etranger l'entendît: la ſeconde année de ſon régne qui étoit l'an 1668. de nôtre compte, il prit un nouveau *Grand Vizir* nommé *Cheic Alican*, homme d'un grand ſens & fort renommé pour ſa Juſtice & pour ſa Vertu: les *Aſtrologues* unanimement ne lui donnerent pas une année de Miniſtere; cependant l'an 1680. que je revins en Europe le *même Roi* étoit ſur le Trône, le *même Vizir* dans le Miniſtere, ſans que perſonne eût pris ſa place. Il eſt vrai que les *Aſtrologues* ſe tiroient d'affaire au ſujet du pre-

Pour

E

Se préſe

Se ſ

E

T A [illegible]

Pour connoître les Elections de l[illegible] des Signes [illegible]

Elections.	*Aries.*	*Taurus.*	*Gemini.*	*Cancer.*
Se présenter devant les Rois & les Grands.	B	I	B	I
Se faire saigner.	M	M	I	M
Faire la guerre.	B	I	M	[illegible]
Se faire habiller & se vêtir de neuf.	B	I	I	[illegible]
Entrer en une nouvelle maison.	M	B	I	[illegible]
Labourer & jardiner.	M	B	M	[illegible]
Voir les femmes en particulier.	M	B	I	[illegible]
Entreprendre des voyages & se mettre en chemin.	B	I	B	[illegible]
Faire des societez pour le négoce & la Marchandise.	M	B	B	[illegible]
Planter des arbres.	M	B	B	[illegible]
[illegible]				

E

n à la Latitude de 32. deg. 40. min.

9		8		7				5	
3		4		5		6		7	
D	M	D	M	D	M	D	M	D	M
49	34	36	58	24	32	12	26	0	54
49	32	36	56	24	29	12	23		51
49	25	36	49	24	22	12	15		41
49	13	36	36	24	8	12	0		24
48	57	36	21	23	51	11	41	1	30
48	37	36	0	23	29	11	16		
48	10	35	33	23	1	10	45		
47	39	35	3	22	29	10	16		
47	2	34	27	21	52	9	30		
46	20	34	47	21	11	8	46		
45	33	33	3	20	26	7	58		
44	40	32	14	19	37	7	6		
43	41	31	19	18	43	6	10		
42	40	30	23	17	48	5	14		
41	33	29	23	16	50	4	13		
40	23	28	19	15	49	3	12		
39	9	27	13	14	45	2	8		
37	51	26	4	13	41	1	5		
36	31	24	53	12	35	0	0		
35	11	24	19	11	28				
33	47	22	29	10	57				
[illegible]	[illegible]6	21	17	9	16				

& vendent ensuite, payant la copie aux *Astrologues*, en exemplaires qu'ils leur fournissent. Les beaux *Almanachs* coutent trois ou quatre écus, les plus communs un écu, & en ceux-ci le prologue y est omis, parce qu'il faut plus d'un jour pour l'écrire: quiconque a le moyen d'avoir un *Almanach* l'achete, & la plûpart du monde se gouverne par l'Almanach, comme par l'Ecriture Sainte, ne faisant rien, qu'ils n'ayent auparavant regardé dans ce livre, quel succès ils en doivent attendre: cette grande veneration des *Persans* pour l'*Astrologie Judiciaire*, auroit assurément fait découvrir à leurs Professeurs dans cette vaine Science, beaucoup plus de choses qu'on ne connoît aux païs d'où elle est bannie, par Religion & Politique, s'il y avoit quelque chose de solide à y découvrir; mais il est fort certain que les *Persans* n'en savent pas plus que les *Astrologues* des autres païs.

J'ai crû que l'on seroit bien aise de voir en nôtre langue l'ordre & la forme de ces *Almanachs*, & c'est ce qui m'a porté à la donner fort exactement dans les douze feuilles suivantes.

L'*Original* que j'ai par devers moi est l'*Almanach* de l'an 1077. de l'*Epoche Mahometane*, qui commençoit le 21. Mars 1666. de nôtre compte: il est divisé, comme j'ai dit qu'ils le font tous, en deux parties, le *Pronostic* & le *mouvement Planetaire*. Le *Pronostic* est la plus considérable partie, car il est répandu dans toutes les pages de l'*Almanach*, de maniére qu'il paroît bien que la partie *Astronomique* n'est faite que pour la *Judiciaire*, comme je l'ai déja observé. On trouve d'abord un

long *Prologue*, écrit en ſtile fleuri & pompeux, tant en proſe, qu'en vers, qui eſt un *Pronoſtic général* pour toute la terre, durant le cours de l'année. Il commence par ces mots uſitez, *Au nom de Dieu miſéricordieux aux miſéricordieux*, & au deſſous eſt en groſſes lettres, *Table de Pronoſtic de ce qui doit arriver dans tout le monde*; & ce *Pronoſtic* contient quatre points. Le premier, les loüanges de la Majeſté Divine, par raport à la création des *Cieux*, & des *Globes* merveilleux en grandeur & en mouvement qui y roulent, par raport à ſa Providence, & par raport auſſi à la capacité qu'il donne aux hommes de pouvoir voir journellement dans ces *mouvemens* ce qui leur doit faire *du bien* ou *du mal*. Le ſtile en eſt fleuri & pompeux, cómme vous le pouvez voir par ces lignes ſuivantes, qui ſont la traduction litterale du commencement. *Loüanges infinies & gloire immortelle ſoient rendues au Createur & Pere nourricier de toutes choſes grand & reſplendiſſant, qui ſur l'Ocean de ſes très-parfaits ouvrages a lancé le Navire de l'individu humain, rempli de toutes richeſſes, muni des inſtrumens de tous les Arts, des figures de toutes les Sciences, où l'on trouve chargé le mérite de tous les Eloges, les origines de tout ce qu'il y a de divers en ce monde & de glorieux en l'autre: dans ce Navire merveilleux eſt embarqué le tréſor de Dieu* [le cœur de l'homme] *&c.* Le ſecond point contient des bénedictions ſur les Apôtres de la *Religion Mahometane*. Le troiſiéme renferme des vœux pour une bonne Année à chaque condition de peuple, dans l'Empire de *Perſe*, & particulierement au Roi, dans une abondance d'Eloges; & de Termes les

plus

plus flatteurs & les plus relevez, comme j'en donnerai des exemples au traité du Gouvernement. Le quâtriéme point contient l'*Horoscope* ou l'avanture de tout le monde durant la nouvelle année, & contient treize autres points ou articles; le premier est le *Pronostic* de ce qui arrivera dans les divers Etats en général, & premierement en *Perse*, & à cet Etat ici les *Astres* promettent toûjours plus *de bien* que *de mal*, au lieu qu'aux autres Etats ils présagent plus *de mal* que *de bien*. Ces Etats sont la *Turquie*, où en passant l'on touche la *Chrétienté*: les *Indes*, où en passant on prononce *le sort* des Païs qui sont par delà jusqu'à la *Chine* inclusivement, la Principauté de *Balc*, les Etats de *Mavaranahr*, ceux de *Turquestan*, qui est la grande Tartarie.

Le second article est touchant les gens de Lettres; l'*Almanach* présage aux Ecclesiastiques une année pleine de *soucis* & de *tentations au mal*: aux Jurisconsultes *grande pénetration dans les affaires de chicane & épineuses*, *beaucoup de facilité à vuider les procès*: & aux Etudians des *lumieres vastes & étenduës*, *& un grand avancement dans les Sciences*.

Le troisiéme est sur les Ministres d'Etat, Gouverneurs de Provinces, Visirs, Généraux d'armée, Magistrats des villes & de la campagne: l'*Almanach* prédit *merveilles* de leur *bonne* & *prompte justice*, de leur *grande vigilance*, des *heureux succès* de leurs *entreprises*; mais qu'entr'eux il s'en découvrira de *perfides lesquels seront mis à mort*.

Le quatriéme *Pronostic* est touchant les gens d'affaires, Intendans, Secretaires, Receveurs, Commis, Fermiers, & autres, que l'*Almanach*

 nach

nach menace de *traverses*, de beaucoup de *mauvaises affaires*, *& de perte de charges & de biens*.

Le cinquiéme regarde les Païsans, & les Hermites & Moines, qu'on appelle *Dervich*, & il promet aux Païsans *grande fertilité* & *grand repos durant le premier semestre*, mais qu'au second ils seront *rudement traitez*, faute de payer en leur tems les fruits à leurs Seigneurs: & pour les Moines & les Hermites, le présage porte qu'ils seront *tentez de quitter la vie solitaire*, *& rentrer dans le monde*, & *que plusieurs y succomberont*.

Le sixiéme est touchant le sexe feminin, & ce qui regarde la géneration: le *Pronostic* porte, *que toute l'année les femmes seront peu complaisantes*, *que leur compagnie donnera moins de plaisir qu'à l'ordinaire*, *qu'elles seront steriles*, *que leurs accouchemens seront douloureux plus qu'ils n'ont coûtume de l'être*.

Le septiéme s'applique au commun peuple, à qui on promet *de l'aise & des biens en abondance*: aux Artisans, à qui l'on promet aussi *grand fruit de leur travail*: aux Ambassadeurs & Envoyez qui sont menacez au contraire *de grandes difficultez dans leurs Négociations*: & aux traîtres, dont l'article porte qu'il s'en découvrira beaucoup, *que nul ne réüssira*, & *qu'ils seront tous découverts & presque tous punis*.

Le huitiéme *Pronostic* est pour les haras & pour les troupeaux, & il est tel qu'on le peut desirer: *les portées des troupeaux seront abondantes*, *les poulains seront beaux & vigoureux*.

Le neuviéme est sur les maladies, qu'on prédit qui seront *nombreuses*, *malignes*, & *obstinées*, par la raison d'un venin secret qui se répan-

pandra dans la plûpart de celles qui régneront.

Le dixiéme regarde la temperature de l'air & tous ses divers accidens & *phénomenes:* l'Astrologue avertit *de se bien vêtir en Automne, de peur du froid qui sera hâtif de quinze jours plus qu'à l'ordinaire.*

Le onziéme s'étend sur les biens de la terre, la moisson, la recolte, le prix des denrées principales, & entr'autres du Coton, des Melons, des fruits à noyau, des feves & des concombres, du raisin, de l'huile & du beurre, des dattes, du sucre, desquelles denrées l'*Almanach* fait le présage en détail, annonçant *la bonne* ou *la méchante qualité de chacune*; par exemple, il dit du Coton *qu'il sera blanc & fin*, que les Melons seront *délicieux & sains*, il dit des concombres *qu'il faut prendre garde d'en manger avant la saison, parce qu'ils meuriront plus tard cette année que les autres.*

Le douziéme *Pronostic* parle des hardes, & des meubles, des livres, des papiers, qu'il assure *n'être menacez d'aucune mauvaise influence.*

Le treiziéme & dernier *Pronostic* traite des guerres & des séditions, dont l'*Horoscope* est fort mauvaise; car elle menace *que les guerres seront longues & sanglantes*, & *que les séditions seront furieuses & difficiles à appaiser, mais qu'en ayant confiance en Dieu, & étant rêvêtus de patience & de force, on en viendra à bout.* Le *Prologue* est parsemé çà & là de belles Sentences, comme celles-ci, *La Science vient de Dieu. O Dieu! nous n'avons point de Science que la Science que tu enseignes. Le monde est à*

Dieu.

Dieu. Dieu le ſait. Ce qui ſe rapporte aux *Pronoſtics*, & eſt comme *le Dieu ſur tout* de nos *Almanachs*.

Après le *Prologue* viennent les *Tables* au nombre de trente-quatre: dont vingt-ſix ſont les *Ephemerides* des douze mois, & des jours intercalaires, deſquelles je ne donne ici que les *Tables* d'un mois, parce que les autres ſont toutes de même méthode. J'ai joint à ces neuf *Tables* trois *Tables* des *Arcs diurnes*, & des *élevations du Soleil pour l'horiſon d'Iſpahan.* Je vai ajoûter à cela ce que je croi néceſſaire pour l'intelligence des *Tables*, & ce que j'ai recueuilli de plus curieux ſur le ſujet.

Les *Figures* un, deux, trois, ſont faites pour marquer les jours ſelon le cours de la *Lune* dans les *Signes du Zodiaque*, & ſelon ſes *Aſpects*, ſes *Conjonctions*, & ſes *Oppoſitions* avec les autres ſix *Planetes*, & pour marquer auſſi les choſes qui ſont bonnes, mauvaiſes, ou indifferentes, chaque jour. Le *B* ſignifie *bon*, l'*M mauvais*, l'*I indifferent.* Je ne rapporterai point ici ce que j'ai obſervé ci-devant, que les *Perſans* tirent leurs *Horoſcopes* non par l'exiſtence du *Soleil*, mais par l'exiſtence de la *Lune*, & que la plûpart ſe gouvernent ſuperſtitieuſement par leur *Almanach*, regardant chaque jour ce qui y eſt marqué avant que de rien entreprendre. C'eſt une ſuperſtition des *Perſans* de compter ſur les *Aſpects* de la *Lune*, qu'on dit être auſſi ancienne que leur Païs. Les *Perſes* croyoient de toute antiquité, que les choſes du monde étoient adminiſtrées par les *Anges*, & que chaque jour avoit ſes fatalitez: les *Mages*, qui

étoient

étoient les *Astrologues* d'alors, dressoient là-dessus des *Pronostics annuels*, qu'on consultoit chaque jour, comme on fait aujourdhui les *Ephemerides*.

La quatriéme *Figure* contient deux parties: la premiere une *Epoque* des *Tartares* qui sont à l'Orient de la *Perse*, avec les *prédictions* pour l'année presente selon cette *Epoque*, & l'autre partie les six premiéres *Neomenies* de l'année selon l'*horison* du lieu. Pour ce qui est de l'*Epoque* ou *Supputation*, elle est, comme l'on voit, de douze années, dont les noms, qui sont *Turquesques*, & le rang sont marquez dans la *Table*. Les Peuples qui sont nommez *Catay* & *Tegouri* dans le *Pronostic*, sont nommez *Turcan* en d'autres *Ephemerides*, & même plus communément. *Turcan* est le pluriel de *Turc*, & ce terme est dans l'*Orient* le nom appellatif des Peuples qui habitent les parties Septentrionales entre la *Mer Caspienne*, la *Perse*, les *Indes* & la *Chine*, & non pas le nom des Peuples de l'Empire *Ottoman*. Nous appellons ces Peuples *Turcs* de leur nom originaire, parce qu'ils sont venus de ces parties Septentrionales-là, dont le vrai nom est *Turquestan*, mais les *Orientaux* les appellent *Roumi*, parce qu'ils possedent le siége de l'Empire Romain. Les *Catay* sont les *Tartares* les plus voisins de la *Chine*, & *Tegoury* sont les *Tartares de Turquestan*, qu'on appelle autrement *Turcomans*. La maniere de ces Peuples à compter les années par une révolution *duodenaire*, laquelle on peut comparer aux *Olympiades des Grecs*, est apparemment la plus ancienne maniere de compter le tems entre ces Peuples *Tartares*: c'est une supputation Lunaire,

naire, dont je ne sai pas bien l'origine, mais qui paroît instituée avant le *Mahometisme*, à cause qu'il s'y trouve des noms de bêtes que les *Mahometans* abhorrent, comme le nom du pourceau: mais il y a bien de l'apparence qu'elle est de beaucoup plus ancienne, & qu'elle est née dans la premiere rudesse de ces Peuples, confinés au bout du monde. Ce que je tire de ce que plusieurs Peuples des *Indes* se servent aussi de ce même *Cycle duodenaire*, comme les *Malayes*, qui sont les habitans des parties Meridionales des *Indes*, les Peuples de *Siam*, de *Turquin*, & d'autres, à ce qu'on m'a assuré. Les *Turcs* s'en servent aussi, & les *Persans*, comme vous voyez. Les *Persans* en font leurs dattes à la Chambre des Comptes: ils mettoient par exemple au commencement de l'année, pour laquelle cet *Almanach* étoit fait, le premier du mois de *Maharram* l'an du *Cheval* 1076. La raison en est aisée à donner, c'est que les *Persans*, comme les *Turcs*, sont originaires de *Tartarie*, & comme des Colonies de ce grand Païs-là, lesquelles continuerent toûjours le train de leurs affaires, quoi qu'elles passassent en de nouveaux Païs. On pretend que l'*Idolatrie* de ces Peuples leur fit anciennement imposer des noms de bêtes aux *années*; que même les diverses divisions de l'*année* en *mois*, en *semaines*, & en *jours*, portoient de pareils noms; & que c'étoit pour entretenir la memoire des victimes qu'il falloit immoler en chaque tems. J'ajoûte à ces rémarques, que les *Tartares* font le monde ancien de près de *neuf cens mille siécles*. Cependant ils n'ont point de *Regître* qui remonte à *cinquante*. Ils comp-

comptent le *tems* par *myriades*. J'entens des *Cycles*, ou *Révolutions* de *dix mille ans* chacun, qu'ils ſubdiviſent en *ſiécles* de *cent & quatre vingt ans*; & le *ſiécle*, ils le partagent encore en trois parts, qu'ils appellent, la premiere *Chanoc vanc*, la ſeconde *Cunoc vanc*, la troiſiéme *Chaven vanc*. C'eſt ſur ces trois *Periodes* qu'ils meſurent le *tems*. Leurs *Années* étoient *Solaires* anciennement, partagées en *vingt-quatre mois*, de *quinze jours* chacun; de ſorte qu'au lieu de *ſemaines*, ils comptoient par *quinzaines*. Ce n'eſt plus de même depuis que le *Mahometiſme* s'eſt répandu chez eux, & y a pris racine, comme il eſt arrivé il y a quelque 300 ans. Ils ſe ſervent du compte *Lunaire*.

La cinquiéme *Figure* contient les ſix derniéres *Neomenies* de l'année, & le *Theme celeſte*, au point du *nouvel an*, ſelon les maniéres de ſupputer anciennes & modernes, que je vai rapporter.

La plus ancienne voye de compter le *Tems* entre les Peuples d'*Orient*, & particulierement entre les *Arabes*, eſt de compter le *jour* par le *cours du Soleil*, du *lever* au *coucher*, la *nuit* par l'eſpace de *tems* qui eſt depuis le *coucher* de cet *Aſtre* juſqu'à ſon *lever*; de diviſer la *nuit* & le *jour* non en vingt-quatre parties, qu'on appelle *heures*, comme nous faiſons; mais en quatre parties de *jour*, & quatre parties de *nuit*, chaque partie de *trois heures*: de compter le *mois* par le cours de la *Lune*, depuis ſa premiere *apparition* juſqu'à une autre nouvelle *apparition*; & l'*an*, par douze ſemblables cours de *Lune*. Je n'ai point remarqué dans mes Voyages qu'aucun Peuple ne comp-

comptât pas par *semaines*, & fit les *semaines* autrement que de *sept jours :* la difference qu'il y a, c'est qu'ils ne la commencent pas tous de même. Les *Mahometans* la commencent le *Vendredi*, les *Juifs* le *Samedi*, les *Chrétiens* le *Dimanche*, & les *Gentils* le *Mardi*. Les noms des jours de la *semaine* s'appellent tous *chambé* par les *Persans*, à la reserve du *Vendredi*, qui s'appelle *le jour de l'assemblée*, ou *de la convocation*, parce que c'est le jour qu'on s'assemble pour le *service Divin :* ils disent *chambé*, puis *chambé premier*, *chambé second*, & ainsi de suite, qui est un terme des anciens *Perses*, venant de *Chams*, qui est le nom du Soleil, nom qui sort d'un verbe lequel veut dire *aëré*. Les *Persans* se servent pour le present de deux *comptes*, le *Lunaire* & le *Solaire*. Le premier est le grand & général, comme je viens de le dire, qui fait l'*an* de *douze cours de la Lune*, pris du *tems* qu'elle est en conjonction avec le *Soleil*, jusqu'à une autre conjonction, ce qui fait leurs *mois*, les uns de vingt-neuf jours, qui sont les *mois mutilez*, comme ils parlent, les autres de trente, qui sont les *mois entiers ;* mais ils ne sont pas alternativement de vingt-neuf, & de trente jours ; car quelquefois il y en a deux de suite de vingt-neuf, & deux de suite de trente. Leur *an* est de trois cens cinquante quatre jours huit heures quarante cinq minutes, ce qui rend leur *siécle* plus court que le nôtre d'environ *trois ans quatre mois*. L'usage de compter par la *Lune* a fait que les *Orientaux* n'ont qu'un terme pour dire *mois* & *Lune*, & peut-être que le mot Grec *Meni* pour dire *Lune*, est venu du Persan

Mae-

Maenau, qui signifie *nouvelle Lune*, & *mois nouveau.* Il faut observer encore qu'ils distinguent les *mois Lunaires*, entre *mois artificiel*, & *mois naturel :* le premier commençant du *point* que la *Lune* est nouvelle dans le Ciel, l'autre du *point* qu'elle paroît visiblement. Ils comptent de cette seconde maniere, c'est-à-dire, depuis le *croissant* vû, ou pour mieux dire, le *jour* qu'ils voyent le *croissant*, est le dernier *jour* du *mois*, & le lendemain ils commencent un *nouveau mois.* Il arrive souvent de la contestation sur ce sujet, parce que la *Lune* ne pouvant paroître que le second *jour* qu'elle est nouvelle, & quelquefois le troisiéme, les uns soutiennent qu'ils l'ont vûe, & les autres affirment qu'ils y ont regardé attentivement, mais qu'ils ne l'ont pû voir. Lors que la chose est ainsi contestée on compte le *mois*, non du lendemain comme à l'ordinaire, mais du *jour* d'après lequel on fait le *premier jour du mois*, & d'où l'on continue à compter jusqu'à ce qu'un *Croissant* nouveau se montre sur l'*horison.* Remarquez qu'à cause de l'incertitude où l'on est souvent sur l'aparition de la *Lune*, les *Persans* ont la methode de ne faire d'Actes que le moins qu'ils peuvent les trois jours que la *Lune* ne paroit point : cependant leur compte ne laisse pas d'être toûjours bien réglé; car si la *Lune* ne paroît pas le vingt-neuviéme *jour*, à *soleil* couché, ils comptent le lendemain pour le trentieme de la *Lune*, & puis recommencent le *mois*, ce qui est la methode prescrite par l'*Alcoran.* Cette supputation seroit fort incommode & fort mal réglée en nos Païs, où l'air est souvent si épais
&

& si couvert de brouillards, que quelquefois on ne voit pas la *Lune* au premier quartier, au lieu qu'il n'arrive rien de semblable en *Orient* à cause de la secheresse & de la serenité de l'air. On a coûtume en plusieurs villes, & sur tout aux *Indes*, où l'air n'est pas si sec qu'en *Perse*, de mettre du monde au guet lors que la *nouvelle Lune* doit paroître, pour en observer l'apparition, & de l'annoncer au Peuple par des décharges de Canon ou de Mousqueterie, mais en *Perse* l'astre ne manque jamais de se faire voir à plein dès le *premier jour*: les Molla ou Prêtres en attendent l'apparition au haut des Mosquées à l'heure de la priere du soir, & ils l'annoncent par des cris de toute leur force, & en faisant aussi leur exhortation plus longue & plus animée. Cette maniere de compter le *tems* est à bon droit la plus ancienne, étant si naturelle & si aisée : on n'a pas besoin de *Science* ni d'*Almanach* pour savoir le commencement du *mois* ni son progrès : on n'a qu'à lever les yeux au Ciel pour le voir. Pour ce qui est du *compte solaire* il n'est usité que par les *Astronomes*, par les *Chrétiens*, & par les *Guebres*, qui sont les *Anciens Perses* qu'on appelle aussi *Ignicoles*.

Ces *mois Lunaires* des *Persans* sont les *mois* communs de tous les *Mahometans*, soit pour le spirituel, soit pour le civil : on les appelle communément pour cela *Mæcherai* c'est-à-dire *mois de la Loi*, ou *de la Religion*, & aussi *mois clairs & apparens*; car ce mot de *cherai* veut dire *clair* & *manifeste* sortant étymologiquement du mot *Hebreu*, *chera*, qui veut dire la *Lune*. Ces mois doivent leurs noms à *Mahomed*, & l'ordre dans lequel ils sont ran-

gez;

gez ; car avant ce *faux Prophete*, ils étoient rangez autrement, ils avoient d'autres noms & de differens chez les differentes Tribus des *Arabes*, pris la plûpart des Idoles qu'ils servoient: mais quand *Mahomed* tira ces Peuples de l'Idolatrie, il imposa de nouveaux noms aux *mois*, qui sont ceux qu'ils portent à présent, en quoi il se conduisit à la maniere de son Païs & de tout l'Orient, imposant des noms par rapport aux proprietez des choses. Il y a pourtant des Auteurs qui disent que ce ne fut pas *Mahomed* qui donna de nouveaux noms aux *mois*, mais son *Trisayeul*, nommé *Keleb* fils de *Morra*: qu'il prit ces noms des choses les plus remarquables qui arrivoient en ces *mois*-là, & que *Mahomed* ne fit que confirmer ces noms & les consacrer. Je rapporterai ici brievement, la signification des noms des *mois* & des épithetes dont on les a qualifiez.

Le premier s'appelle *Maharram*, c'est-à-dire *mois sacré*, parce que c'étoit un des quatre *mois* que les Arabes appelloient *mois de Tréve & sacrez*, durant lesquels toute hostilité cessoit entre les ennemis: c'étoit afin qu'ils pussent vaquer à l'agriculture & au soin de leur bétail sans danger & sans crainte, à cause de quoi on appelloit encore ces mois sacrez d'un mot qui signifie *les mois que les armes sont pendues au Croc.*

Le second mois s'appelle *Safar* & il est surnommé *mois de bien & de victoire*, parce que c'étoit un *mois de Guerre*, ou pour mieux dire un *mois* de *brigandage*, à cause que les guerres des Arabes ne sont proprement que des courses & des pillages.

Les

Les quatre mois ſuivans s'appellent *Rebiah premier*, & *Rebiah ſecond: Gemadi premier & Gemady ſecond. Rebiah* veut dire radicalement *reverdir*, parce que ce mois échut en automne quand *Mahomed* le dénomma ainſi. Or les Arabes n'appellent pas *Automne* la partie de l'année qui ſuit l'*Eté*, ils l'appellent le *ſecond printems*: ainſi ils ont l'*Eté*, l'*hyver* & *deux printems*, un qui ſuit l'*hyver*, & un qui ſuit l'*Eté*. *Gemadi* vient de *gemed* qui ſignifie *geler*: au reſte la pratique de donner un même nom à *deux mois* eſt ancienne en *Orient*: les *Syriens* s'en étoient ſervis avant les *Arabes*.

Le *ſeptiéme mois* eſt nommé *Regeb* mot qui ſignifie *bonneur & beauté*, & ſurnommé le venerable: c'eſt que c'étoit le *mois de jeûne* des *Arabes Idolatres*, & un des quatre *mois* de trêve & ſacrez, à cauſe de quoi on l'appelloit auſſi *le mois de Dieu* & *le mois ſourd*, pour dire qu'on n'entendoit nul bruit de guerre pendant ſa durée.

Le *huitiéme mois* eſt nommé *Chabban*, ce qui veut dire diſperſer, diviſer, & eſt ſurnommé le *louable*, parce qu'il tomboit au tems que les *Arabes* ſe ſeparoient pour aller chercher les paturages.

Le *neuviéme* eſt appellé *Rahmazan*, c'eſt-à-dire extremement chaud, parce qu'il tomboit au cœur de l'*Eté*, lors qu'on lui donna ce nom, & il porte l'épithete de *benit* à cauſe que c'eſt le *mois de Jeûne* de tous les *Mahometans du Monde*. On l'appelle auſſi *le mois de jeûne & le mois de patience*, parce que durant, *ce Jeûne* ils ont coutume de s'abſtenir de l'uſage du Mariage.

Le *dixiéme* ſe nomme *Cheval*: c'eſt-à-dire

ſauter & bondir, parce que les Chameaux étoient alors en chaleur : il eſt ſurnommé l'*honorable*.

Les *deux derniers mois* ſont ſurnommez *ſacrez*, par la raiſon que j'ai dit ci-deſſus. Le premier porte le nom de *zilcade*, c'eſt-à-dire *arrêté*, l'autre celui de *Zilhagé* c'eſt-à-dire *convenir*, parce que c'étoit le mois auquel on s'aſſembloit pour aller en pelerinage.

Obſervez que la *Figure* que j'explique ne marque pas les *Lunes* par le *tems* qu'elles ſont nouvelles, mais par le *tems* qu'elles paroiſſent, & qu'elle marque de quelle grandeur la *Lune* paroîtra, & en quel *jour* de la *ſemaine* afin qu'on y prenne plus garde; ſur quoi on remarquera que la *Lune* peut apparoître en *Perſe* lors qu'elle n'eſt qu'à dix degrez du *Soleil*, qui eſt ce que les *Aſtronomes* du Païs appellent, *paroître deliée : paroître moyenne*, eſt lors qu'elle eſt à quatorze degrez du *Soleil*, & *paroître haute* eſt lors qu'elle en eſt à vint degrez.

Au reſte, quoi qu'on ne compte point en *Perſe* par le cours du *Soleil*, cependant la fête du *nouvel an*, qui eſt la plus ſolemnelle, ſe célébre pourtant *le premier jour de l'an ſolaire*, lors que le *Soleil* entre dans le premier des *Signes du Zodiaque*. *La Religion* n'a pû changer cette pratique, ce qui vient, comme je penſe, de ce que cette fête tombe dans le plus beau tems de l'année, choſe qui n'arriveroit pas toûjours, ſi elle ſe célebroit *au premier jour de l'an Lunaire*, qui retardant tous les *ans* de onze jours, fait que les fêtes qui arrivent en un tems dans l'*Eté* arrivent en *Hiver* quinze ans après.

Tous les *Mahometans* du monde commen-

cent leur année comme les *Persans*, & je ne sai que les *Indiens*, qui commencent encore leur année à l'*Equinoxe* de l'*automne*, qui est comme les *Egyptiens*, les *Hebreux*, & les plus *anciens peuples du monde* que nous connoissions, la commençoient. L'*Epoque Mahometane* s'appelle *Egere*, que nous disons *Hegire*, mot qui veut dire *retraite & fuite*, & qui a quelque rapport à l'*Exode* des *Juifs*: elle commence au tems que *Mahomed* ayant été contraint de fuir de la *Mecque*, le *lieu de sa naissance*, à cause que sa *Nouvelle Doctrine* y étoit si mal reçûe, qu'on vouloit se saisir de sa personne & le punir, il se mit à prêcher tout publiquement ses *dogmes* & à combattre ceux qui s'y opposoient; ce qui arriva *onze ans* avant sa mort. Cette *Epoque* est donc celle de la durée de la *Religion Mahometane*, depuis sa publication jusqu'à ce jour. Les *Persans* l'appellent par honneur *le commencement des tems*, comme pour dire que tout le tems, qui a coulé auparavant, n'étoit qu'un *Cahos*. Cette *Epoque* commença *un Jeudi quinziéme Juillet*, ou *le Vendredi suivant*, *l'an six cens vingt deux de Jesus-Christ*, & *neuf cens dix sept d'Alexandre le Grand*. Je traiterai de cette Epoque au long dans le quatriéme Volume: j'ajoûterai seulement ici que le mot de *Hegire* se prend à la lettre pour dire une *terrasse* ou *plâte forme*, & qu'il est aussi le nom *appellatif* de deux lieux differens dans l'*Arabie*. Je passe aux observations sur les trois autres Epoques marquées dans la *Figure* du *Thême Celeste* que j'explique.

La premiere, est appellée dans cette *Figure*, *Ma Roumi*. *Ma* qui veut dire *mois*, c'est le

le terme dont les *Persans* se servent pour dire *Epoque* ils n'en ont point d'autre. Celle-ci est l'*Epoque Alexandrine*, qui commence de la *Naissance d'Alexandre le Grand*, un *lundi*, dans le *cinquiéme siécle* de l'*Epoque de Nabonassar*, qui est la plus ancienne du monde. Cette supputation est *solaire :* on l'appelle *Alexandrine*, parce qu'on la rendit Authentique par autorité publique dans toute cette grande étendue de Païs, qu'on appelloit l'*Empire Alexandrin*, lequel s'étendoit jusqu'aux *Indes*, à cause de quoi les *Juifs* l'appelloient l'*année des Contracts*, parce que les actes publics n'étoient pas valides à moins qu'ils n'en fussent dattez. *Les mois* de cette *Epoque* sont appellez *mois Romains*, à cause que les *Persans* appellent la *Grece*, *Roum*, d'où est venu le nom de Romanie, que l'on donne à la Thrace. J'ai déja observé qu'ils appellent communément aussi les *Turcs*, *Roumi* ou *Romains*, soit à cause que le siége de leur *Empire* est en *Grece*, soit à cause qu'ils tiennent l'*Empire*, dont le siége étoit anciennement à *Rome*, au lieu que les *Turcs* s'appellent eux-mêmes *Osmanlou*, c'est-à-dire le peuple d'*Osman*, qui est un des premiers successeurs du *faux Prophete Mahomed*. Les *mois Alexandrins*, sont appellez aussi communément *Mois Syriens*, parce que les *Chrétiens d'Arabie*, de *Chaldée*, de *Mesopotamie* & de *Syrie*, qui passent tous sous le nom de *Suriany*, ou *Syriens*, s'en servent : ce sont ces Chrétiens que nous connoissons plus particuliérement sous le nom de *Nestoriens* & de *Jacobites*.

Voici comme les *Persans* rangent les *mois* de cette *Epoque*. *Tecbrin premier*, que nos Auteurs

F 2

teurs écrivent mal *Tisri*; *Techrin second*, *Canoun premier*, *Canoun second*, *Chebat*, *Adar*, *Nisan*, *Ayar*, *Heziran*, *Temous*, *Ab*, *Ayloul*; & selon cet ordre, le *premier mois* de l'*année*, qui est *Techrin premier*, commence environ au onziéme d'*Octobre*, selon nôtre compte; de maniére que par rapport au calcul de ces Ephemerides Persanes, le *mois de Nisan*, qui est le septiéme, arrive le vingt deuxiéme jour après l'*Equinoxe* du *Printems*, ce qui revient au onziéme d'*Avril* selon nôtre compte *European*. Ce mois Nisan est marqué en l'Ecriture Sainte pour être le premier *mois* de l'*année*, par l'expresse institution de *Dieu*; car auparavant les *Hebreux* le comptoient pour le septiéme *mois* de même que les *Egyptiens*, & le *mois Techrin*, comme les *Persans* & les *Arabes* l'appellent, étoit le premier *mois*, comme vous voyez qu'il est dans le calcul des *Persans*, & alors aussi les *Hebreux* commençoient leur *année*, comme les autres peuples à l'*Equinoxe* de l'*automne*: mais le peuple *Hebreu* étant devenu, comme un nouveau peuple par sa sortie de l'*Egypte*, Dieu lui commanda de faire une nouvelle *Epoque* à commencer du *jour* de leur sortie, & comme ce *jour*-là étoit au *mois de Nisan*, qui revenoit parmi eux à nôtre *mois* de Mars : ils firent de *Nisan* le premier *mois* de l'*année*. Mais comme ils étoient d'ailleurs accoûtumez à commencer l'*année* par nôtre *Septembre*, ils instituerent deux supputations qu'ils appellerent l'une le *compte sacré*, qui commençoit par *Nisan* ou *Mars*: l'autre le *compte civil*, qui commençoit par *Tisri* ou *Techrin*, selon l'ancien usage. J'ai inseré cette remarque à cause de la peine que donnent les

les dates de l'*Ecriture Sainte* par *mois Alexandrins*.

La seconde Epoque de cet *Almanach*, est celle de *Yazdigerd* Roi de *Perse*, qui commença avec le régne de cet infortuné Prince, un *Mardi*, *vingt deuxiéme du mois* dit *Rebia le premier*, *l'an onziéme de l'Hegire*; & *premier du mois* dit *Canoun le second*, *l'an* 943. *d'Alexandre le Grand*; ce qui revient au *onziéme Janvier* de l'*an 632. de Jesus-Christ*. C'étoit la coûtume des *Perses* de compter les *tems* par le régne de leurs Rois, & comme *Yazdigerd* a été le dernier, cette *Epoque* qui porte son nom n'a point cessé, étant en usage depuis plus de *mille ans*. On diroit qu'elle a été instituée exprès pour conserver la mémoire de la destruction de l'*Ancien Empire des Perses par les Mahometans*, laquelle arriva du tems de ce *Prince* environ l'*an* 650. *de Jesus-Christ*; les *Perses* ayant été obligez de ceder aux *Arabes*, qui envahirent leur Païs, ils se retirerent vers le fleuve *Indus* avec leur Roi, après la mort duquel ils ne voulurent plus instituer d'*Epoque*; ou parce qu'ils n'eurent plus de Rois; ce *Yazdigerd* ayant laissé les droits de son *Empire* à des filles faute d'enfans mâles, ou pour conserver plus fortement le souvenir du tems que les *Mahometans* avoient envahi leur Patrie qui se trouvoit être justement celui de l'avenement de *Yazdigerd* à la Couronne. Les mois de cette *Epoque* ont chacun *trente jours*, & on ajoûte *cinq jours après le second mois*, par une maniere d'*embolisme*, comme le pratiquoient les *Chaldéens* & les *Hebreux*. Ce qu'il y a encore de particulier en cette Epoque, c'est que les *mois* ne

ſont point diviſez en *ſemaines*, mais qu'ils ont leurs *trente jours de ſuite*, appellez chacun d'un nom different. Quant au nom de ces mois, ce ſont les mêmes que ceux de l'*Epoque* moderne ſelon le *compte ſolaire*, mais ils ne ſe rencontrent pas en même ordre, parce que dans cette *Epoque* de *Yazdigerd*, l'an commence à l'*Equinoxe de Septembre*; & ainſi le mois de *Ferverdin*, qui eſt le *premier mois* en rang dans l'une & l'autre *Epoque*, commence dans l'*Epoque moderne*, le *vingtiéme jour du mois de Mehr*, qui eſt le ſeptiéme mois des deux *Epoques*, au lieu qu'il commence dans l'*Epoque* de *Yazdigerd*, le dixiéme de *Mehr* de l'*Epoque moderne*: comme ſi parmi nous quelque Peuple faiſoit du mois de *Juillet* le *premier mois de l'an*, leur mois de *Juillet* tomberoit au mois de *Janvier* commun. Les Aſtronomes, de peur de ſe brouiller, diſtinguent ces mois par le nom adjectif de *mois anciens*, qu'ils donnent aux mois de l'*Epoque* de *Yazdigerd*, & de mois *Gellaleens*, qu'ils donnent aux mois de l'*Epoque nouvelle*.

La *troiſiéme Epoque* eſt celle qu'on appelle *Gellaleene*, inſtituée par un grand Prince & ſavant Aſtronome nommé *Melec Cha Gellaleldin*, mot qui ſignifie *la gloire de la Religion*: c'étoit un des Souverains de la *Parthide* & de la *Tartarie*, qu'on appelle *Yuzbec*, de la race de *Seljouge*, ce fameux Conquerant de l'*Orient*: il y a beaucoup de livres d'*Aſtrologie* de ſa production, & des *Tables* de moyens mouvemens entr'autres, leſquelles portent ſon nom. Les *Aſtronomes* de ſon Païs lui ayant repreſenté les grands mécomptes, qui arrivoient par le moyen de l'*intercalation*, ſelon

lon l'*Epoque* de *Yazdigerd*, dans laquelle les mois n'étoient point naturels, & ne commençoient point à l'entrée du *Soleil* dans les *Signes*, comme il arrivoit dans l'*Epoque Grecque*, & l'ayant requis aussi que l'année commençât à l'avenir par l'*Equinoxe* du Printems, au lieu qu'elle commençoit par celle de l'Automne; ce grand & docte Prince, convaincu de l'erreur du *calcul* qui étoit suivi, & de la raison de ce qui étoit proposé, corrigea avec eux le mécompte arrivé, & mit ordre qu'à l'avenir le *cours du mois* quadrât à celui du *Soleil*. Il changea aussi le commencement de l'*an*, faisant que le jour de l'*Equinoxe* du Printems, qui est communément le vingt-uniéme de *Mars*, selon nôtre compte *European*, seroit toûjours le *premier jour* du *premier mois*. On peut comparer cette correction, à l'égard de la partie *Astronomique*, à celle que fit si long-tems aprés le *Pape Gregoire*, par la réformation du *Calendrier*. Cette *Epoque Gellaleene* commença l'*an de Christ* 1078. & de l'*Hegire* 466. *un Vendredi*, *l'onziéme du mois de Ramazan*. Les *noms* des *mois*, qui sont pris des *Anges*, que les anciens *Ignicoles* croyoient être établis sur les diverses parties & les differentes choses du monde n'en ont point été changez; on y ajoûte seulement le surnom de *Gellaleen*, comme j'ai dit. Voici les noms & l'ordre que ces *mois* tiennent en cette *Epoque Gellaleene*.

Ferverdin, qui est le nom de l'*Ange de l'air & des eaux*.

Ardi Bebecht, qui est le nom de l'*Ange du feu élementaire*, *de la lumiere*, & *de la Medecine*, le *Maître du quatriéme Ciel*.

Cordat, qui eſt le nom de l'*Ange de la terre & de ſes fruits.*

Tir, qui eſt le nom de l'*Ange des Sciences.*

Mordad, qui eſt le nom de l'*Ange de la mort*: & c'eſt de là, comme je croi, que les *Mahometans* ſe ſont imaginez qu'il y a un *Ange* qui préſide *à la mort*, lequel ils appellent *Mordad*, mot qui en *Perſan* ſignifie, *qui a donné la mort.*

Cheriour, qui eſt le nom de l'*Ange vangeur des crimes*: c'eſt auſſi le nom d'un Roi de *Perſe.*

Mer, qui eſt le nom de l'*Ange des Aſtres*; & c'eſt auſſi le nom du *Soleil*. Ce *mois* étoit le premier dans l'*Epoque* de *Yazdigerd.*

Aban, l'*Ange des Arts liberaux* & *mécaniques.*

Azer, l'*Ange du feu élementaire*, & de tout ce qui ſe fait avec le *feu.*

Dye, l'*Ange des voyageurs.*

Bamen, l'*Ange des bêtes à quatre pieds.*

Isfendiar, l'*Ange gardien de la chaſteté.*

Outre ces trois *Epoques*, les *Perſans* en connoiſſent quatre autres, dont il eſt fait mention çà & là dans leurs livres. La premiere eſt une *Epoque Lunaire*, qui porte le nom de *Nabonaſſar*, qu'ils prononcent *Baktnaſſar*, & qui eſt le *Nabucadnetſar* Roi de Babylone, ſi renommé dans le Vieux Teſtament. On le juge ainſi avec raiſon, à cauſe que les *Perſans* font ſon hiſtoire fort conforme à ce que le Vieux Teſtament nous enſeigne de ce Prince, & ce mot de *Baktnaſſar*, qui eſt *Perſan*, ſignifie *heureux regard*, & dans le ſens du mot, *homme d'un heureux ſort*, ou *d'une heureuſe horoſcope*. J'ai déja obſervé que cette *Epoque* eſt

eſt la plus ancienne du monde. C'eſt celle dont les *Egyptiens* ſe ſervoient : elle commence du *premier jour du regne de ce Monarque*, *qui fut un Mardi.*

La ſeconde eſt une *Epoque Solaire*, qui commence un *Samedi*, quatre cens vingt-quatre ans après l'autre, & fut nommée l'*Epoque Philippienne*, de *Philippe* frere d'*Alexandre le Grand*, auparavant nommé *Arideus*, lequel ayant été déclaré par l'armée Succeſſeur de ce grand Conquerant, prit à ſon avenement à l'Empire le nom de ſon Pere *Philippe* Roi de Macedoine : cette ſupputation eſt fort embaraſſée en *Orient*, comme en *Occident*, parce que le commencement n'en eſt pas marqué de même par tout. Vous voyez des endroits, où l'on la prend de la naiſſance de ce *Philippe Arideus*, qui eſt ſon vrai commencement, & vous en voyez d'autres en plus grand nombre, où on la prend de la mort d'*Alexandre le Grand.*

La troiſiéme *Epoque* eſt nôtre *Epoque Chrétienne :* les *Perſans* l'appellent *les Ans de Jeſus l'eſprit de Dieu*, les *Chrétiens Orientaux* l'appellent *les Ans de Jeſus le Meſſie.*

La quatriéme *Epoque* eſt une ſupputation *Lunaire*, qu'on appelle *l'An de l'Elephant*, inſtituée en mémoire du *ſiége de la Mecque*, fait par un Roi de l'*Arabie heureuſe*, nommé *Abraeté Ibn Sabah*, l'an 570. de *Jeſus-Chriſt.* Ce Prince avoit dans ſon armée des troupes d'*Abyſſins* & d'*Ethiopiens*, qui avoient amené grand nombre d'*Elephans :* c'étoit à deſſein d'emporter les materiaux du fameux *Temple* de la *Mecque*, après l'avoir détruit, & de rebâtir ce *Temple* à *Saana*, ville Capitale de l'*Ara*-

l'*Arabie heureuse*, afin d'empêcher le grand concours des *Arabes* qui se faisoit à la *Mecque*, par la dévotion qu'ils avoient à ce *Temple*, & de l'attirer chez lui: ce *siége* dura six mois, & fut levé ensuite, & comme c'étoit un évenement célébre dans tout l'*Orient*, on en fit une *Epoque*.

Outre toutes ces *Epoques* les *Persans* ont une autre supputation, qui se fait par le nombre de quatre années révoluës, comme les *Olympiades Grecques*: les *ans* de cette supputation portent le nom des *mois ordinaires*, & la *révolution*, ou le *siécle* de cette *Epoque*, se fait au bout de *douze révolutions des années*, ou *des quarante-huit ans*; ils disent, par exemple, *Maharram* premier, second, troisiéme, & ainsi des autres; & quand le *siécle* de ces *années* recommence, ils disent *Maharram* second, troisiéme, & ainsi de suite; & afin qu'on ne se méprenne pas aux noms, en prenant pour des *années* ce qui seroit des *mois*, ils ajoûtent après le nom le *titre* de *mois* ou d'*an*; cependant cette supputation est fort peu en usage, elle commence du régne de *Cheik Sephi*, le premier Prince de la race qui est aujourdhui sur le Trône de la *Perse*.

Ces differentes sortes de supputations, que je viens de dire qui sont en usage chez les *Persans*, n'apportent point de confusion dans la *Chronologie*, car tout se reduit toûjours aux *années Hegyriques*, & beaucoup moins en apportent elles dans le *calcul* ordinaire, car on n'y fait mention que de ces *années*-là. Les *Juifs* avoient de même deux differentes *Epoques*, ou *comptes d'année*, sans que cela fît de confusion, quoi que chacune commencent en diffe-

differens tems, ſavoir l'*Epoche civile*, & l'*Epoche ſacrée*, celle-là commençant avec la *Lune* de *Septembre*, qui étoit leur mois de *Teſri*, & celle-ci par la *Lune* de *Mars*, qui étoit leur mois de *Niſan*; & la raiſon que cela ne faiſoit point de confuſion dans leurs *calculs*, c'eſt que tout ſe réduiſoit au *calcul* des *ans ſacrez*, lequel étoit toûjours employé dans toute ſorte d'actes Juridiques. Il faut encore ajoûter que les *Juifs* avoient, comme les *Arabes*, deux autres *Epoches*, celle des *bêtes à décimer*, commençant au premier du *mois* qu'ils appelloient *Plul*, qui répond à nôtre *mois d'Août*, & celle *des arbres*, qui commençoit au premier jour de *Shebat*, qui eſt nôtre *mois* de *Janvier*.

Je paſſe à la *ſixiéme* & à la *ſeptiéme Figure*, qui ſont proprement les *Ephemerides* du *mois courant*: les *mouvemens Celeſtes* y ſont marquez ſelon les ſupputations differentes que l'on vient d'expliquer. Je ne ferai d'obſervations que ſur la *colomne* qui a pour titre *Evenemens mémorables*: il y en a huit de marquez. *Le nouvel an Sultanique*, comme qui diroit *le nouvel an Imperial*, parce que c'eſt celui que la *Perſe* célébre, qui eſt à l'entrée du *Soleil* dans le *Belier*: & *le nouvel an Coſranique*, qui étoit le commencement de l'*année* ſelon une *Epoque* dont les *Tartares* ſe ſervoient anciennement, & qu'ils appelloient *Coſranique*, ou *Royale*, dont l'uſage eſt aboli depuis longtems. *Coſranique* vient de *Coſrou*, qui eſt le nom d'un des plus fameux Rois de *Perſe* dans la vieille hiſtoire. Le *troiſiéme Evenement* eſt appellé *la Nuit de la puiſſance*, & c'eſt une Fête de la *Religion*, inſtituée pour conſerver

la mémoire du raviſſement de *Mahomed* au *Paradis*, où il reçut de *Dieu* les inſtructions & les ordres pour la publication de ſa nouvelle *Religion*, comme il le fit accroire aux *Arabes*, qu'il ſéduiſit. *La coupure de la Lune* eſt une autre impoſture ſemblable de ce *faux Prophete*, qui aſſuroit d'avoir fait deſcendre la moitié de la *Lune* en terre, d'où après en avoir fait le tour elle étoit allée ſe rejoindre à ſon autre moitié, & cela pour prouver à une troupe d'Incredules, qui l'étoient venu trouver, la verité de ſa nouvelle Doctrine. Les *Turcs*, qui croient, comme les *Perſans*, à ce prétendu miracle, en marquent le jour, une ſemaine plus tard, ce qui eſt ici obſervé. La Fête ne conſiſte qu'à faire ſi l'on veut quelques prieres particulieres cette nuit-là; car il faut obſerver qu'il n'y a point de *Fête* commandée dans la *Religion Mahometane*, de ſorte que le travail y ſoit défendu, comme je le dirai plus amplement au *Traité de la Religion* dans le Volume ſuivant. Le *mois Turqueſque*, dont le premier jour eſt ici marqué pour un des huit évenemens, eſt un des *mois* de cette ſupputation de *douze années revoluës*, dont j'ai parlé, & *le mois de Mehr de Yazdigerd*, eſt le ſeptiéme *mois* de l'*Epoque de Yazdigerd*, dont j'ai parlé auſſi. *Le commencement du chant des roſſignols* eſt une *Fête* des anciens *Arabes*, pour ſolemniſer le retour du tems chaud. Ils avoient une autre *Fête* pour ſe réjouïr du départ de l'Hiver, laquelle eſt marquée au *douziéme mois* dans cet *Almanach*: elle eſt nommée *la venuë des Cigognes*, parce que cet oiſeau, ſelon leurs obſervations, ne vient que quand le froid eſt paſſé. Toutes ces obſer-

observations de tems sont faites particulierement pour l'instruction de ceux qui étudient l'*Astronomie* ancienne & moderne, & l'*antiquité Arabesque*; car il faut observer, que les *Arabes* ne comptoient point d'abord le tems, comme on a fait depuis, par les passages du *Soleil* dans les *Signes* du *Zodiaque*, ce qui fait à present nos *mois*: ni par ceux de la *Lune* dans les mêmes *Signes*, ce qui fait leurs *mois*; mais par les saisons. Ils divisoient l'*an* en *quatre saisons*, comme on a toûjours fait, lesquelles ils appelloient, *Eté*, *Hiver*, *Printems premier*, & *Printems second*, comme je l'ai observé: après ils subdivisoient ces quatre parties en quatre autres, qu'ils appelloient le *mélange de l'Hiver & du Printems*, le *mélange du Printems & de l'Eté*, & ainsi des autres; après ils distinguoient les tems d'*Hiver* & d'*Eté* en *grand* & en *petit*, ils appelloient le tems du grand froid, *le grand siclé*, & aussi *la quarantaine*, parce qu'il duroit *quarante jours*, & le tems que le froid est moindre, ils l'appelloient *le petit siclé*, qui n'en duroit que *vingt*, & ils appelloient le tems du chaud, *ziemreh premier*, *second*, & *troisiéme*. Ils observoient encore les nuits des *Solstices*, & des *Equinoxes*, qu'ils savoient bien remarquer, sachant en quel jour de la saison elles arrivoient; enfin ils avoient de cette maniere, qui paroît rustique, un *Almanach*, qui les guidoit assez exactement pour les besoins de la vie, & pour leurs occupations ordinaires. Il faut remarquer qu'il y avoit des *Tribus* entre les *Arabes*, où l'on divisoit au contraire l'*année* en *six parties principales*, & non en *quatre*.

Dans l'*Almanach Persan* il y a onze autres *Tables* pareilles, pour les autres *mois* de l'année, & une autre après de *cinq jours*, qui sont les *jours* qu'il y a par-dessus les *trois cens soixante jours de l'an*, & qu'on peut appeller *intercalaires*; cette derniere *Table* est appellée *Kamze Mouzterezé*, c'est-à-dire, *les cinq jours dérobez*; on les appelle aussi en *Persan Andergeat*, comme qui diroit *jours entez sur le tems*. La *Table* de l'*Almanach*, que j'ai traduit, est de *six jours*, au lieu de *cinq*, parce que l'*an* est *bissextil* ou *embolismeen*: elle est de *six jours* tous les *quatre ans*, de même que nôtre *mois* de *Février* est de *vingt-neuf jours* tous les *quatre ans*; mais au lieu que nous entremettons *un jour* dans un de nos *mois*, l'*Epoque Solaire* des *Persans* moderne ayant tous ses *mois* de *trente jours* également, comme j'ai observé que leur *Epoque Solaire ancienne*, ou de *Tazdegerd*, l'avoit; elle ajoûte *cinq jours* au bout, & *six jours* tous les *quatre ans* une fois, pour achever l'*année*, afin de ne la recommencer qu'au vrai *point* de l'*Equinoxe*. Mais il y a là-dessus deux differences entre leur *ancienne* & leur *nouvelle Epoque Solaire*: la premiere est, que dans l'*ancienne Epoque* les *jours additionnels* se mettoient entre le premier & le second *mois*, comme nous le pratiquons; & que dans la *nouvelle* ils se mettent à la fin du dernier. La seconde difference est, que dans la *nouvelle Epoque* le *jour intercalaire* se met tous les *quatre ans* à la maniére des *Grecs* & des *Romains*, au lieu que dans l'*ancienne Epoque* on n'*intercaloit* point: il n'y avoit point d'*an intercalaire* ou *embolismeen*; mais pour ajuster le *calcul* & le nombre des jours au

cours

cours du *Soleil*, on faisoit l'*an* de *treize mois* tous les *six-vingt ans*; ce *treiziéme mois* étoit appellé comme le *douziéme*, & alors le premier jour de l'*an* revenoit au vrai *point* de l'*Equinoxe*, au lieu qu'auparavant il en étoit éloigné d'un *mois*. La raison qu'avoient les *Perses* de n'*intercaler* point, c'est qu'ils croyoient que chaque *jour* du *mois* avoit son *Ange tutelaire*, établi sur ce jour-là, & non sur d'autre, à cause de quoi ils apprehendoient, que le *jour intercalaire* n'étant sous la garde d'aucune *Intelligence celeste*, il y arriveroit mille malheurs. Comme le *compte Solaire* ne sert que pour l'*Astronomie*, cette *Intercalation* ne fait point de peine. Les Auteurs *Arabes* rapportent, que du tems de *Mahomed* on *intercaloit* aussi le *mois Lunaire* de *onze jours*, pour conserver l'harmonie entre la supputation commune, & le *cours du Soleil*, c'est-à-dire, afin que les *mois* revinssent toûjours à peu près dans le même tems. Cela se faisoit avec grande raison, parce qu'autrement les *mois* changent de place, étant chaque *année* plus près, ou plus loin de l'Eté, de *onze* ou *douze jours*, & ainsi, par exemple, le Pélerinage qui avoit été premierement institué dans un *mois* d'*Eté*, venoit à tomber dans l'*Hiver*, auquel tems ce Pélerinage étoit non seulement incommode, mais aussi très-dommageable à leurs affaires. Ces mêmes Auteurs rapportent, que cette maniére d'*intercaler* étoit de tems immémorial entre les *Arabes*, comme il paroît par leurs Pélerinages, qui commençoient toûjours au vingtiéme du *mois* de *Zilba*, & toûjours au tems des fruits; de sorte qu'il est difficile de savoir, si les *Arabes* avoient

avoient pris des *Juifs*, ou leur avoient donné les *mois intercalaires*, qu'ils appelloient d'un terme qui veut dire *delai*. Les *Arabes* prétendent, que c'eſt *Abraham* qui inſtitua le Pélerinage de la *Mecque* en ce tems-là. Mais *Mahomed* en établiſſant ſa nouvelle *Religion*, abolit cette coûtume d'*intercaler*, diſant qu'il ne falloit pas régler le *ſervice de Dieu*, ſur ſa commodité, & ſur ſes affaires: mais qu'il falloit au contraire reduire toutes choſes au *ſervice de Dieu*; qu'ainſi pour faire paroître ſa pieté, il falloit faire en *Hiver* comme en *Eté*, le Pélerinage commandé de *Dieu*, & garder le Jeûne en *Eté* comme en *Hiver*, ſelon qu'il échéoit, ſans avoir égard ni à la fatigue des voyages durant l'*Hiver*, ni à l'auſterité du Jeûne pendant l'*Eté*.

Outre les révolutions de tems *Solaires* & *Lunaires*, qui ſont marquez dans ces *Tables Aſtronomiques*, & les *Fêtes Civiles*, il y a auſſi les *Fêtes de Religion*, comme nous avons les nôtres dans nos *Almanachs*. Je n'en ferai point mention en cet endroit, les ayant exactement obſervées, jour par jour, dans le Volume ſuivant.

Après les *Tables Aſtronomiques*, il y en a deux autres, qui ſont les dernieres, dont la premiere, qui eſt la *Figure* marquée *huit*, eſt une *Table* du mouvement prétendu, & imaginaire, de *huit Etoiles* inconnues à nôtre monde, & aux *Aſtronomes Perſans* modernes; mais dont l'inſtitution leur eſt venue des *Tartares*, de main en main, par une très-ancienne tradition. Des gens Savans en *Perſe* m'ont dit, que ce ſont les *Tartares* du *Cathay*, qui ont les premiers fait une *Table* de ces *huit Etoiles*;

& en

& en ont ensuite infatué les autres *Tartares*, voisins de la *Perse*. Soit que cette imagination vînt des *Chinois*, de qui ils sont si proches voisins, soit qu'ils l'eussent trouvée eux-mêmes : les noms de ces *huit Etoiles* sont, *Zouel*, *Katrib*, *Aatit*, *Aanim*, *Sermouch*, *Kelab*, *Zouzenab*, *Keid*, *Lehioni*. On les appelle communément *Sekis yeldous*, mots *Turquesques*, qui signifient les *huit Etoiles*. On dit qu'elles sont errantes, & qu'elles ne se voyent que fort rarement, & par hazard. Les *Tartares* comparent leur cours aux sauts & aux bonds d'un chameau en chaleur, qui va paissant çà & là, sans garder de route. Le chemin que la *Table* de leur mouvement leur fait faire, montre l'absurdité de leur *Theorie*, étant impossible naturellement que des *Globes* fassent en trois mois ce que la *Table* fait faire à ces *Etoiles* en un jour. Il est aisé de voir que les *Astrologues Persans* ne conservent cette ridicule *Table*, que pour multiplier leurs *Pronostics* & les enchantemens de leur *Science judiciaire*.

La *neuviéme Figure* est la *Table* des *Eclipses de l'année*. Le mot d'*Eclipse* en *Persan* est *Kesouf*, qui signifie *caché*. Les *Almanachs Persans* ne marquent point au titre de la *Table* si l'*Eclipse* est *Solaire*, ou *Lunaire*, parce qu'on prétend que ceux qui regardent leurs *Ephemerides*, jugeront aisément par l'observation même, si les *Eclipses*, qui y sont prédites, sont de *Lune*, ou de *Soleil* : à cause que l'*Eclipse* de *Soleil* n'arrive jamais, que quand la *Lune* est nouvelle, & l'*Eclipse* de *Lune*, que lors qu'elle est pleine.

Pour ce qui est du *Pronostic*, je dirai franche-

chement, que d'abord je n'en faisois pas plus de compte que de tous les *Pronostics* de nos *Almanachs*: m'imaginant que les *Astrologues Persans* mettoient, comme les nôtres, des *Pronostics* à l'avanture; mais je changeai d'avis, en apprenant la mort d'*Abas second*, âgé seulement de trente-huit ans, qui étoit au commencement de l'année, dans une parfaite santé; car en effet ce Prince semble être montré au doigt dans le *Pronostic*: de même que la nature de la maladie dont il mourut, qui fût une apostume, causée par le mal venerien, laquelle lui perça le gosier, en sorte qu'il ne pouvoit rien avaler, tout sortant par cette ouverture, qui lui rendoit la bouche toute de travers; chose non seulement extraordinaire, mais même surprenante en un Roi de *Perse*, qui a toûjours son Serrail rempli des plus belles filles de son Royaume, qu'on lui envoye de toutes parts avant que d'avoir jamais vû d'hommes.

J'ai ajoûté aux *Tables* de l'*Almanach* deux *Tables* des *Arcs diurnes*, & une *Table* des *élevations* du *Soleil* sur l'*horison* d'*Ispahan*, ayant crû qu'elles seroient agréables & utiles aux gens curieux de *Mathematique*.

CHAPITRE X.

De la Divination.

LEs *Persans* appellent le sort *Nasib*, qui veut dire proprement le *destin*, la part de bien ou de mal, qui est assignée à chacun, & qui lui doit arriver immancablement. On a vû dans le Chapitre précédent, combien ils sont

ſont curieux de l'*avenir*, combien ils ſont perſuadez que les *Aſtres* le découvrent, & que ces corps celeſtes ſont tellement la cauſe, non ſeulement des accidens naturels, mais auſſi des actions morales, qu'on peut prévoir par leur mouvement à quoi les hommes ſe porteront, & quelle ſera leur humeur, & leur conduite envers les autres. Ils croient par un pareil égarement que *Dieu* revéle l'*avenir*, quand on en recherche la connoiſſance par le *ſort*, quel qu'il puiſſe être ; de maniére, que ce qui paſſe chez les autres hommes, pour être toûjours des *cas fortuits* & un pur *hazard*, tel que le *jet* des *dez* par exemple, ou le *jet* d'une *piéce* en l'air *à croix ou pile*, lors que cela eſt fait avec quelque préparation, & dans un eſprit de Religion, que ce *ſort*, dis-je, eſt un *Oracle* par lequel *Dieu* revéle & nous déclare ſa volonté, & ſur lequel on ſe peut fier & on peut agir. J'ai rapporté au Chapitre précédent les noms de leurs plus fameux Maîtres en cet art menſonger, dont le principal nous eſt connu ſous le nom d'*Alkindus*. Ils vous font nombre d'Hiſtoires, ou plûtôt de contes des choſes les plus ſecretes qu'ils découvroient chacun en leur tems tout-à-fait miraculeuſement, s'il eſt permis de s'exprimer, comme ils font.

J'en rapporterai un exemple de leur grand devin *Alkindi* ; qui étoit *Juif* de Religion & qui profeſſoit l'*Aſtrologie Judiciaire* à *Bagdad*, ville capitale de l'Empire *Mahometan*, ſituée ſur le *Tigre*. Sa réputation allant toûjours croiſſant par les prodiges de ſon art, les Docteurs *Mahometans* ſe ſoulevérent avec furie contre lui, le traitant de *Magicien* & *ſorcier*. Un des plus éminens

l'ayant

l'ayant pris un jour à partie en présence de l'*Empereur de Bagdad*, qui étoit le *Calife Almamoum*, il lui demanda arrogamment; qu'est-ce qu'il savoit donc en *Astrologie*, plus que les autres Professeurs de cette *Science*, pour s'élever comme il faisoit & se faire courir? *Je sai*, lui répondit Alkendi, *ce que vous ne savez pas; & vous ne savez pas ce que je sai.* On convint d'en venir à la preuve, & que le Docteur donneroit à deviner à son antagoniste. Ils tirerent leur cercle vis-à-vis l'un de l'autre, au milieu duquel chacun se mit, avec ses livres & ses instrumens. Le Docteur après bien du grimoire, prit un papier blanc, passa assez long-tems la plume dessus, comme s'il y eût beaucoup écrit, & à la fin il le plia fort serré & il le donna à tenir au *Calife*. *Alkindi* se mit à son tour après son grimoire, & après beaucoup d'agitation d'esprit & de corps, il s'écria tout haut parlant au Docteur: *Vous n'avez écrit que deux mots sur le papier, dont le premier est le nom d'une plante, l'autre le nom d'un animal.* Le Calife ouvrant aussi-tôt le papier, trouva avec la plus extrême surprise, qu'il avoit rencontré juste; les deux mots étoient, *Assa Mousa*, *la verge de Moyse*. Le bruit de cette merveille s'étant répandu jusqu'aux extrêmitez de l'Empire, un des Disciples du *Docteur Mahometan*, qui étoit allé étudier à *Balc*, grande ville de la *petite Tartarie*, renommée alors pour ses Ecoles d'*Astronomie*, fut si indigné contre *Alkendi* de l'affront qu'il avoit fait à son Maître, qu'il résolu fermement de le tuer; & pour cet effet il se munit d'un bon poignard, il partit de Balc, & après quelques 400. lieuës de chemin

il

il arrive à *Babylone*. Il prit jour pour l'exécution de son noir dessein qu'*Alkindi* faisoit leçon publique, & il va à son Ecole en habit d'étudiant son poignard sous sa robe. *Alkindi* s'étant mis à le regarder fixement dès qu'il fut entré, lui dit d'un ton d'inspiré. *Je sai qui vous êtes, & ce que vous serez, vous vous appellez* Aboumasar, *& vous deviendrez un des grands* Astrologues *du tems; mais il faut pour cela quitter le motif sanguinaire, qui vous améne, & jetter ici au milieu de l'Ecole le poignard que vous avez apporté pour me tuer.* *Aboumasar* frappé d'étourdissement de ces paroles, comme d'un coup de foudre, se jetta à ses pieds avec son poignard, & il se mit à étudier ardemment l'*Astrologie*, où il excella dans la suite selon la prédiction d'*Alkendi*. Il est connu à nos grands *Mathématiciens* sous le nom d'*Aboumasar de Balk*.

Comme les *Persans* sont extrêmement infatuez de la *Divination*, il ne faut pas s'étonner s'ils ont autant de créance, aux *Conjurations*, aux *Amulettes*, aux *Talismans*, & à toute sorte de *Magie*, comme je le vais dire, parce que c'est comme une suite de cette superstition.

Ils appellent la *Divination* de deux noms differens, *Afterleb*, c'est-à-dire, *inspection des Astres*, qui est proprement l'*Astrologie*, & *faal*, mot qui signifie dans son origine *acte* ou *effet*, mais qui est proprement ce que nous disons la *Magie*, & ce que les *Romains* appelloient l'*Art des Augures*. Ils l'appellent aussi *Ramle*, & sous ce mot ils comprennent, l'*Art des sortileges*, & de la *Conjuration*. Les Professeurs de la *Divination*, sont les *Astrologues* dont j'ai

parlé

parlé dans le Chapitre précédent, qui par l'érection du *Thême Celeste*, *pronostiquent* tout ce qui doit *arriver*. Les Professeurs de la *Magie* sont dits *Ramals*, nom qu'on tient venir de *Ramnis Roi d'Egypte*, qui étoit un *fameux Magicien*. Les gens d'Eglise approuvent communément ces professions, & en exercent diverses parties. Pour ce qui est des gens doctes, quoi qu'il y en ait assez qui connoissent l'illusion & la vanité de ces *Arts Mensongers*, ils ne laissent pas de s'y laisser aller eux-mêmes fort souvent, tant l'esprit humain, sur tout dans ces Païs-là, est porté à la superstition.

Simia est le nom commun dont ils se servent pour dire la Magie, & ce terme vient d'*Ism*, qui veut dire *nom*, parce que la Magie opere particulierement par les nombres, & par des points & des lignes tirées sur le papier, ce qui est proprement la Géomantie. On appelle aussi Simia la Science des noms des esprits, & de l'invocation avec lesquelles ils veulent être attirez.

La premiére sorte des *Divinations Magiques*, les plus employées, est celle qui se fait par les livres & particuliérement par l'*Alcoran* : ils l'appellent *Este Kare*, c'est-à-dire *recherche* ou *consultation*, & ils l'expliquent ainsi, *mech vered ba Koda Kerden*, c'est-à-dire *se conseiller avec Dieu*. Lorsqu'ils sont en peine de quelque chose, s'il la faut faire ou non, si elle aura un bon ou un mauvais succès : ils s'adressent à un Prêtre ou Ministre Ecclésiastique, & le prient de *consulter* la chose, ce qu'il fait avec plus ou moins de préparatifs, selon la qualité de la personne qui *consulte l'Oracle*. Il se purifie par l'*ablution*, met des *habits*

habits nets, fait des *prieres*, puis il prend l'*Alcoran*, & l'ouvre *au hazard*, & si le verset sur lequel il jette les yeux, contient un *commandement positif*, c'est *un bon Pronostic*, il faut faire la chose; mais s'il contient un *commandement négatif*, c'est le contraire, il la faut laisser. Les plus célébres Docteurs sont les plus recherchez pour cet office, le peuple s'imaginant que Dieu revéle l'*avenir*, plûtôt aux hommes Doctes & purifiez, qu'aux autres.

Voici deux autres sortes de *Magie*; la premiére est dite *Kiabetin*, c'est-à-dire, *le sort des dez*, parce qu'il se jette avec huit dez passez en deux *axes*, quatre en chacun: les *dez* sont de laton, gros comme nos plus gros *dez* d'yvoire, & cet *axe*, ou ce pivot est aussi de laton; du reste ces *dez* ont six faces comme les nôtres. Le *Devin* les roule sur une petite table, en *marmottant bas*, des *prieres* & des *invocations*, puis il *explique* le sens des *dez* montrant la *fortune majeure*, & la *fortune mineure*, selon les termes de l'Art. La seconde façon s'appelle *Narrijatchetrin jat*, c'est-à-dire *les peines & les angoisses*, terme par lequel ils entendent un grand Livre *in folio*, contenant environ *cinquante figures*, remplies de *marmousets*, les uns représentant les *Signes Celestes*, d'autres *leurs Prophetes & Saints*. C'est-là proprement le *Ramle*, ou la *Negromancie Persane*, qu'ils appellent *la Science du Prophete Daniel*, qui est leur *Cabale*. Le *Devin* trouve-là dedans tout ce qu'on lui demande, & sur tout l'*explication des songes*, montrant à chacun son *songe* dans quelque *Table*, & lui en disant le sens qu'il lui plaît. Il y a des

bu-

bureaux de ces *Devins* en toutes les grandes villes de *Perse*, & à *Ispahan* il y en a en plusieurs quartiers, particuliérement vers le Palais du Roi, où l'on voit toûjours force *badaux*. Je m'y suis arrêté souvent pour avoir le plaisir de voir la gravité du *Jongleur* & l'admiration des *niais*, lors qu'aprés un *Marmotage* de trois ou quatre minutes, il leur ouvre son livre subitement, avec une contenance d'*Inspiré*, & en montrant ces *grotesques*, leur dit, *regardez vôtre songe & son interprétation*, ensuite de quoi il fait rapporter à leur *songe*, tout ce qui se trouve dans la page. Pour mieux filouter, il vient de tems en tems à la boutique de ces Devins des *fourbes Apostez*, qui leur demandent de *deviner*, ce qu'ils ont dans la main ou dans la poche, & qui font d'autres semblables questions, pour imposer aux *Idiots*, qui s'attroupent en ces lieux-là.

Pour la *Magie* noire les *Persans* croient qu'il y en a une, & ils assurent qu'il y a un livre parmi eux, qui enseigne à faire obéir les *Démons*, lequel a été composé par *Salomon*, car ils croient sur la foi de *Joseph* Historien des Juifs & des Talmudistes, que ce sage étoit un très-grand *Magicien*. Ils sont très-empressez après cette *noire Science*, dont vous pouvez encore juger, combien ils sont infatuez, par le soin qu'ils prennent tous à se garentir des *sortileges*; mais assurément ils n'y savent rien du tout, & tous ceux qui se mêlent de faire *retrouver* les choses perdues, sont autant de fourbes, qui *consultent* seulement la *Physionomie* des gens accusez ou soupçonnez, & qui par quelque adresse *découvrent la verité*.

Ils

Ils appellent les *Sorciers* ou *Fascinateurs bedcbechm*, c'est-à-dire *yeux mauvais*, parce qu'ils *ensorcelent* par leurs regards.

Mais les *Persans* sont encore bien plus possedez de la manie des *Talismans*, & des *Amulettes* contre les *sorts* ou *enchantemens*, comme on voudra les appeller. Ils les nomment *Telesin*, c'est-à-dire, *contenu* ou *arrêté*, & c'est apparemment d'où est venu le mot Grec, *telesmai*, & ils les nomment aussi *Teminé* qu'on fait venir du mot *Tummin* des *Juifs*. Je n'ai pas vû d'homme en Perse qui ne portât sur lui des *Amulettes*, & il y en a qui en sont tout chargez; ils les portent aux bras & pendus au col: ils en mettent aussi au col des animaux, & en pendent aux Cages des Oiseaux. Enfin comme la superstition est sans bornes, ils en attachent par tout, & pour toute sorte de sujets. Ces *Amulettes* sont des *inscriptions* sur du *papier* ou du *parchemin*, ou sur des *pierres*, comme des *Onyx*, des *Agathes*, des *Cornalines*, & plus communément sur le *Jadde*, qui est une pierre tendre assez ressemblante au *Jaspe verd*, que les anciens Médecins mettoient parmi les remédes simples comme salutaire contre diverses infirmitez, faites avec de grandes circonspections par égard aux *astres*, *au jour*, *au lieu*, à l'*ouvrier*, & avec d'autres *Observations semblables*, & ils portent ces *papiers pliez* & *enfermez* dans de *petits sacs*, grands comme le bout du pouce. Ces *inscriptions* sont ou des *passages de l'Alcoran*, ou des *sentences* de *Saints*, ou *Prophetes*, ou des *rebus* de la *Cabale:* par exemple, contre le *mal des yeux*, ils portent pour *Amulettes*, un *papier* contenant ce *passage* de l'*Alcoran*, *le Fascinateur des Infi-*

deles est sur le point de te venir crever les yeux. Les Commentaires de ce Livre portent, que du tems de *Mahomed*, il y avoit un *fameux Enchanteur* à la *Mecque*, qui tuoit les gens de son regard, & qu'ayant fait dessein de traiter de même *Mahomed*, l'*Ange Gabriel* avertit le *Prophete* de la venuë de ce *sorcier*, dans les termes de ce *passage*, lequel *Mahomed* repéta contre l'*Enchanteur*, en le voyant entrer & lui creva les yeux à lui-même. Ils ont un Livre qui contient trente méthodes differentes de composer des *Talismans*, entre lesquels il y en a qui servent uniquement pour évoquer *les esprits*, & pour l'usage qu'il en faut faire selon ses desirs: les *Persans* appellent ces méthodes *rouh tabaref*, *esprit de connoissance*.

Ils se servent beaucoup de ces *Remédes Magiques* & d'autres semblables dans les maladies, durant lesquelles ils se voüent non seulement à tous leurs *Saints*, mais aussi à des *Saints de toutes Religions*; ils s'adressent aux *Gentils*, aux *Juifs*, aux *Chrêtiens*, à *tout le monde*. Les *Chrêtiens* lisent sur les malades l'*Evangile de Saint Jean* qu'on dit à la Messe; & les *Missionnaires Latins*, encore plus que les *Chrêtiens Orientaux*, font mêtier de lire cet Evangile, sur les hommes, les femmes, & les enfans; ce qui ne peut passer que pour un *Acte Magique*; car vous concevez bien que les *Persans*, n'entendent pas plus le *Latin*, que les *Europeans* entendent le *Persan*; mais de plus cela doit être regardé, comme une grande profanation, puisque les *Mahometans* ne croient point au *Verbe Eternel* annoncé dans cet *Evangile*, mais ils croient au contraire nôtre *Religion* la plus fausse & la plus damnable. Ces pen-

pendant quoi qu'on en faſſe honte aux *Miſſionnaires*, ils ne s'abſtiennent point de cette mauvaiſe pratique, à cauſe que preſque toûjours on leur donne quelque choſe pour cet office, ou à cauſe que cela les rend plus conſidérables. Les *Perſans* pratiquent auſſi envers les malades la *ſuperſtition* de tourner & retourner une demie heure autour de la tête, *un baſſin plein d'alimens*, ou d'*argent* en diſant des prieres: & entr'autres, *que ceci ſoit le ſacrifice expiatoire des pêchez de tel, ô Dieu fais que ceci en ſoit la victime & paye pour ſes péchez*, & puis ils donnent le *baſſin* aux pauvres. Ils croient que le mal du malade eſt attiré par ce qui eſt dans le *baſſin*, & que le malade ne s'en reſſent plus. Les femmes ſteriles ſont les plus *ſuperſtitieuſes* de toutes, car comme la ſterilité eſt le dernier malheur en *Orient*, il n'y a choſe au monde qu'une femme ne faſſe pour en être délivrée. J'en ai vû qui ne ſachant plus à quel *Saint* ſe voüer, s'en alloient en pelerinage à des *Egliſes Chrétiennes*.

Outre ces *Taliſmans*, & ces *ſorts Magiques*, ils en ont de plus ſimples qu'ils nomment *doña*, c'eſt-à-dire *des prieres*, & ceux-ci conſiſtent en un ou pluſieurs de certains paſſages de l'*Alcoran*, qui contiennent les *Almeazimé*, comme ils les appellent, c'eſt-à-dire les *Grands Noms de Dieu*, ou les *Noms Ineffables*; car ils tiennent que qui ſait ces *Noms*, ſait tout & peut faire tout, & que les *Miracles* ſont operez ſeulement par la connoiſſance de ces *Noms*: de maniére que quand *Dieu* vouloit revêtir quelque *Prophete* du don des *Miracles*, il ne faiſoit que lui réveler la connoiſſance de quelqu'un de ces grands *Noms*, & le *Prophete*

pour se servir de ce don ne faisoit qu'en prononcer quelqu'un. On voit dans les boutiques pendus de ces *sorts-là* en *sachets plats* de plusieurs grandeurs, quelques uns étant semblables aux pelotons que l'on porte à la ceinture. Les gens dévots en portent toûjours sur eux, un ou plusieurs, selon leur entêtement, attachez sur la peau ou sur la chemisette.

Les *Persans* sont *superstitieux* encore sur les *tems*, & sur les *jours* jusqu'à l'extravagance ou à la fureur, la plûpart dépendant des *Astrologues* & autres *Devins*, comme un enfant de sa nourrice: par exemple, quand le Roi est en voyage, les *Astrologues* le feront lever de nuit lorsqu'il dort le plus fort pour le faire partir, le feront marcher durant le plus vilain tems, ou le feront séjourner lorsqu'il en a le moins d'envie, lui feront faire le tour d'une ville au lieu de passer au travers, le feront détourner du grand chemin, & cent autres corvées pareilles pour éviter le *Nehousset*, comme ils parlent, c'est-à-dire le *malheur* ou la *mauvaise étoile*. Je me souviens que l'an 1668. la résolution ayant été prise de mettre une flote sur la *Mer Caspienne*, pour s'opposer aux *Cosaques*, qui s'étoient jettez sur ses côtes, on perdit un mois de tems à l'exécution de ce dessein, parce que la *Lune* se trouvoit dans le *Signe du Scorpion*. Le peuple du Païs crioit au secours, & on leur répondoit de sens froid *Kamerbe akrebest*, *la Lune est en Scorpion*, le Prophete a dit que c'est *un aspect malin*, durant lequel tout est dangereux, il faut suspendre tout, & se bien garder de rien entreprendre. Quant à leurs *jours noirs*, ainsi qu'ils les appellent, c'est-à-dire *malheureux*, ils

ils en ont divers: le plus redouté eſt le *dernier Mecredi du mois de Sephar*, qu'ils appellent *charambé ſoury*, c'eſt-à-dire, *Mecredi de malheurs:* mais en général Mecredi eſt *un jour blanc*, comme ils l'appellent, c'eſt-à-dire un jour heureux, & cela, diſent-ils, parce que la lumiére fut créée ce jour-là: auſſi ne commence-t-on que ce jour-là toute ſorte d'application à l'étude & aux lettres. Il ne faut pas oublier ici la crainte que les *Perſans* ont des *imprécations*, comme produiſant néceſſairement un effet fatal; j'ai vû en diverſes requêtes préſentées aux Miniſtres d'Etat, & au Roi même pour dernier argument ces mots *mebadé Kebé eſtbed douachevéd*; de peur que le refus n'attire quelque *méchante priere*, c'eſt-à-dire de peur qu'on ne faſſe des *imprécations* contre vous.

CHAPITRE XI.

De la Philoſophie.

LEs *Perſans* ont la *Philoſophie* dans toutes ſes parties de même que nous l'avons, & ils l'appellent comme nous du mot Grec *Filouſofy*, mais plus communément *Hekmet*, c'eſt-à-dire *la Science par Excellence.* Ils diviſent celle-ci en deux branches, la Metaphyſique du Collége & la Théologie de l'Ecole, comme l'on l'appelle: ils donnent à cette Science ici le nom d'*Elm el Kelam*, c'eſt-à-dire la Science de la parole, parce qu'elle aprend à parler correctement de Dieu & de ſes attributs, & c'eſt ici deſſus que les Théologiens Perſans different merveilleuſement

entr'eux, & qu'ils se persécutent sur des matieres, qui ne sont que de pure spéculation. Ils tiennent pour certain que la Philosophie ancienne étoit divisée en deux sectes, l'une appellée Thebaion, qui ne reconnoissoit point de cause immaterielle: l'autre qui posoit pour principe un esprit moteur de la matiére, & celle-ci étoit appellée *Elaïoun*. A présent ils nomment la *Logique* ou *Dialectique*, *Elm-eltekbir*, c'est-à-dire, *la Science de l'Interprétation*, la *Physique*, *Elm tebia*, c'est-à-dire, *la Science de la Nature*, & la *Metaphysique*, *Elm fimabebedeltebia*, c'est-à-dire, *la Science par dessus la Nature*. La *Philosophie* de tout l'*Orient* est la *Peripateticienne* généralement parlant. Les *Arabes*, ni les *Persans*, qu'on peut appeller leurs Disciples, ne connoissent que peu ou point *Platon* ni les autres *Philosophes*, qui l'ont précédé; cependant quoi qu'*Aristote* soit leur grand Maître en *Philosophie*, ils le lisent peu dans le texte, mais ils s'en servent avec la *Glose d'Avicenne*, qu'ils nomment *Abousina*, qui est *Avicenne*, la *Glose* & le *texte* confondus & mêlez ensemble. Bien des gens en *Europe* croient qu'il y a des traitez d'*Aristote* en langue *Arabe*, qui ne se trouvent plus en *Grec*, mais cette opinion est née comme je croi, de ce que nous prenons pour Ouvrages d'*Aristote*, ce qui doit être rapporté à ses *Commentaires*. On m'a montré des livres d'*Aristote* en *Arabe* traduits mot à mot sur le *Grec*, mais comme je l'ai dit-il y a peu de Gens qui les lisent dans l'*Original:* la plûpart des gens Doctes les lisant mêlez avec des *Commentaires*. Il faut observer que presque tous les *Arabes* & les *Persans*, qui ont commenté *Aristo-*

Aristote, comme entr'autres *Avicenne*, & le fameux *Coja Nessir* dont j'ai parlé ; (car pour ce qui est d'*Averroes* les *Persans* en ont fort peu de connoissance ; il faut observer, dis-je, que ces Auteurs ne se sont pas attachez aveuglément à ses sentimens, ils en suivent souvent d'autres, & corrigent même ceux de cet Auteur, sous prétexte qu'ils ont été mal copiez ou mal traduits. Un Auteur, nommé *Abousaied Aly*, a plus fait, car il a écrit contre divers passages de sa *Metaphysique*, & prétend prouver entr'autres choses, qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus de *sept Cieux*, comme *Aristote* le suppose.

J'ai dit que les *Persans* divisent toute la *Philosophie* en trois parties, la *Physique*, la *Metaphysique*, & la *Logique*. J'ajoûterai ici qu'ils reduisent à ces trois parties, non seulement toute la *Philosophie*, mais aussi toutes les *Sciences* ; par exemple, sous la *Physique* ils enferment les *Mathematiques* & la *Medecine*, sous la *Metaphysique* ils comprennent la *Théologie speculative* & *morale*, & la *Jurisprudence*, & sous la *Logique* ils reduisent la *Rhétorique* & la *Grammaire*.

La plûpart de leurs Auteurs ont été, jusqu'à ces derniers tems, de l'*opinion* des Anciens, touchant l'*inhabitabilité de la plus grande partie de la terre*, pour me servir de ce terme ; croyant qu'il n'y avoit point d'*Antipodes*, qu'il n'y avoit même que *le tiers de la terre d'habité*, & que *la terre étoit dans la mer*, & y nageoit comme un *Endioné* en un rond d'eau, qui est la comparaison dont ils se servent. *Endioné* est une *Pateque*, ou *Melon d'eau*. C'étoit là l'ancienne *opinion* des *Philosophes*,

& sur tout des anciens *Chrétiens*. Cependant les *Persans* montrent les *Oeuvres* d'un vieux Auteur, d'environ huit cens cinquante ans, qui étoit d'*opinion* que *le monde étoit habité tout à l'entour*, & qu'il y avoit des *Antipodes*. Mais son *opinion* étoit tenue pour si extravagante, que ses *écrits* ne se fussent jamais conservez, n'étoit qu'ils sont excellens d'ailleurs, & sur tout pour les *Mathematiques*. Les voyages des *Europeans* en leur Païs, par le grand tour de l'*Afrique*, les a fait revenir à la verité de son *opinion*. Les *Persans* tiennent la *pluralité des Mondes*, & c'est à ce *dogme* qu'il faut rapporter le titre qu'on donne au Roi de *Perse* entre ses autres qualitez, savoir *Kebla gebonvegehanion*: c'est-à-dire, *Centre* ou *Soleil du Monde & des Mondes*, pour dire, *Les Mondes separez de celui où nous sommes*.

La *Philosophie* d'*Epicure* & de *Democrite* n'est point connue en *Perse*, mais bien celle de *Pythagore*, qui est la grande & universelle *Philosophie* des *Indiens*, & de tous les Peuples *Idolatres* de l'*Orient*. Cette *Philosophie* est enseignée entre les *Mahometans*, & sur tout entre les *Persans*, par une Cabale de gens, particulierement qu'on appelle *Soufys*. C'est une *Secte* ancienne & célébre, mais qui est pourtant peu connue, parce que sa *doctrine* est toute *mysterieuse*, & que ceux qui la professent se font une affaire principale, de n'en reveler le fonds que très-discretement, & de telle maniére que la *Religion* ni la *Philosophie* du Païs n'en soit point troublée. Je rapporterai ici ce que je sai de cette fameuse *Secte*.

Le nom qu'elle porte est celui de *Soufy*, dont l'origine est fort contestée: il y a des gens

gens doctes qui prétendent que c'est le nom d'une *Tribu d'Arabes*, de laquelle l'Auteur de cette Secte des *Soufys* étoit originaire. Mais ils ne conviennent pas comment s'appelloit cette *Tribu:* les uns tiennent qu'elle s'appelloit *Alsoufa*, comme qui diroit *race dorée*; & d'autres disent qu'elle s'appelloit *Alsaphan*, c'est-à-dire, *la race des Pères*, parce que cette *Tribu* étoit tenue pour plus dévote & plus Religieuse que toutes les autres, à cause qu'elle s'étoit particulierement consacrée au service du *Kaaba*, qui est une Chapelle à la *Mecque*, que l'on tient avoir été *l'Oratoire du Patriarche Abraham*. Ils ajoûtent que l'on donna ce nom à la *Secte* des *Soufys*, à cause de la ressemblance qu'il y avoit entr'eux, tant sur l'austerité de la vie, & sur la régularité du *Culte*, que sur l'*affectation* de sagesse & de pureté extraordinaire dont ils se revêtoient. D'autres Auteurs font venir ce nom d'un *Portique du Temple de Medine*, bâti par *Mahomed*, pour servir de couvert à certains *dévots*, qui ayant abandonné leurs maisons & leurs biens pour le suivre, se retiroient-là pour mieux étudier sa nouvelle *Religion*. D'autres disent que ce mot de *Soufy* vient de *Soù*, qui est le nom d'un *Bourg* d'*Arabie*, proche d'*Alep*, où l'on fabrique beaucoup de Camelot, & de *Fy*, qui est en *Arabe* nôtre préposition *Dans*; & qu'on nomme ainsi ces *Sectaires*, à cause de la simplicité de leurs habits, tous faits de laine. Quelques-uns encore dérivent ce nom d'un certain *Alsoufy*, Docteur célébre, qui florissoit durant le troisiéme siécle de l'*Ere Mahometane*, & qui fut, disent-ils, l'Auteur de cette rigide & austére *Secte* des *Soufys*.

Mais les *Persans* ne conviennent pas de cette Etymologie, prétendant que la *Secte* dont je parle, étoit fondée dès le second siécle de cette *Epoque*. D'autres font venir le terme de *Soufy*, de *Saf*, qui veut dire *ordre*, *rang*, comme pour dire que ces gens-là tiennent le premier rang entre les *Sectes Religieuses*; & d'autres enfin le font venir du terme *Grec Sofos*, qui veut dire *Sagesse*, parce que ces *Soufys* étoient estimez les vrais *Philosophes*, ou les vrais *Sages* du *Mahometisme*.

Mais assurément les deux plus communes Etymologies de *Soufy*, sont les mots de *Safa*, qui signifie *pureté*, & de *Souf*, qui veut dire *laine*, ou plûtôt *poil de chevre* (car il n'y a point de *laine* en *Arabie*:) l'une & l'autre Etymologie a beaucoup de vrai-semblance. Ceux qui tiennent pour la premiere disent, que les *Soufys* prétendant être plus reformez & plus purs que les autres dans leurs *opinions* & dans leurs *mœurs*, on leur donna le nom de *Soufys*, comme qui diroit *les plus purs*; & *Scaliger* entre les savans Critiques de nôtre *Europe*, est fort de cette opinion, se moquant de ceux qui tiennent pour l'autre. Mais si l'Etymologie qu'il approuve étoit juste, il faudroit appeller les gens de cette Secte *Sephis*, & non *Soufys*. L'opinion commune des *Orientaux* est pour l'autre Etymologie, disant qu'on nomme ces gens *Soufys*, à cause qu'ils renoncerent publiquement à toute sorte de *luxe* & d'*aise* du corps, ne s'habillant que de *poil de chevre*, qui est l'étoffe ordinaire des habits en *Arabie*, & où l'on en fait de longues *robes* ou *vestes*, qu'on appelle *haba*, qui sont fort fines. Ce qui me fait croire que cette Ety-

Etymologie est plus sûre que les autres, c'est que les *Mahometans* dévots, sur tout les gens d'Eglise, & les gens de Lettres, ne s'habillent que d'étoffes faites de ce *poil*, & que les plus grands Seigneurs même quand ils veulent faire leurs *prieres*, ôtent leurs habits précieux d'or & de soye, & se vêtent de ces *vestes* de *poil de chevre*. Les *Prophetes* sous l'Ancien Testament, & les *Hermites* & *Cenobites* des premiers siécles du *Christianisme*, se vêtoient apparemment comme font ces *Soufys*, & ils en faisoient gloire comme le font ces *dévots Persans*.

On est aussi en different sur le tems de l'*origine* de cette *Secte*; mais la plus commune opinion en marque la naissance à l'an 200. de l'*Hegire*, par un *Chek Abousahid*, fils d'*Abouelkhair*, qui eût beaucoup de *Sectateurs* & de *disciples*, parce qu'il étoit grand *Philosophe*; homme fort austére, & qui prétendoit à une plus étroite observance de la *Religion Mahometane* que tous les autres Docteurs.

Ils ont un Livre où tous leurs *sentimens* sont recueillis, tant sur la *Philosophie* que sur la *Theologie*, lequel on peut appeller leur *somme Theologique*. Ils le nomment *Galchenras*, c'est-à-dire, *Parterre de Mysteres*, pour donner à entendre que c'est une *Theologie mystique*. Cependant il ne laisse pas d'être très-difficile de savoir bien précisément les *sentimens* & la *discipline* de ces *Soufys*, comme je l'ai dit; car c'est une *Cabale* où l'on est difficilement initié, & où le secret est le premier & le plus important précepte. Ils disent sur cela, que la vraye *sagesse* ayant eu pour but le repos & la tranquilité de la societé,

auſſi-bien que celle de l'eſprit : il ne faut point troubler cette tranquilité publique, en s'élevant contre les dogmes reçûs. *Si vous ne doutez point*, diſent-ils, *de l'opinion de vos Peres, tenez vous y, elle vous ſuffit. Si vous en doutez, recherchez la verité doucement, & ſans inquieter les autres.* Ils diſent, conformément à ce principe, *que les ſentimens des Sages doivent être de trois eſpéces : La premiere conſiſtant dans les opinions du Païs, comme, par exemple, la Religion dominante, & la Philoſophie reçûe. La ſeconde, dans les opinions qu'il eſt permis de communiquer à tous ceux qui ſont dans le doute, & qui recherchent la verité. La troiſiéme, dans celles qu'on garde pour ſoi ; & dont on ne confere qu'avec les gens de même ſentiment.* Ils appellent le *doute la clef de la connoiſſance*, ſur quoi ils alleguent cette Sentence : *Qui ne doute point n'examine point, qui n'examine point ne découvre point, qui ne découvre point eſt aveugle & demeure aveugle.*

Mais pour venir au fonds de leur *Philoſophie*. On leur impute d'être du ſentiment de *Pythagore* ; & de croire la grande Ame du monde. On rapporte que leurs principaux Docteurs diſoient, en parlant d'eux-mêmes, *Hackmenem*, *je ſuis ce qui eſt* ; c'eſt-à-dire, *l'Etre veritable* ; ce que vous voyez eſt comme un habit qui couvre l'*Eſſence Eternelle infinie*, que l'on appelle *Dieu*. Les dévots *Mahometans* les accuſent nettement d'être *Athées*, ne croyant point de *Dieu*, ni de *reſurrection*, & ils font courir entr'eux ce *Diſtiche*, qu'ils diſent être le *myſtére des Soufys*.

Yek Vojoud amed vely ſounet azar.
Keſret ſouret ne dared abtebar.

C'eſt-

C'eſt-à-dire :

Il y a une ſeule Eſſence, mais il y a mille formes ou figures.

La forme d'aucune choſe n'a point de conſiſtence ou de réalité.

Ce qui vaut autant à dire, que tout ce qui paroît à vos yeux n'eſt que des *figures diverſifiées* d'une même *Eſſence immuable*. Je me ſouviens d'un Prédicateur à *Iſpahan*, qui prêchant un jour dans une place publique, parla furieuſement contre ces *Soufys*, diſant qu'ils étoient des *Athées* à brûler, qu'il s'étonnoit qu'on les laiſsât vivre ; & que de tuer un *Soufy*, étoit une action plus agréable à Dieu, que de conſerver la vie à dix hommes de bien. Cinq ou ſix *Soufys* qui étoient parmi les auditeurs, ſe jetterent ſur lui après le Sermon, & le battirent terriblement ; & comme je m'efforçois de les empêcher, ils me diſoient, *Un homme qui prêche le meurtre, doit-il ſe plaindre d'être battu ?*

Ils ſe défendent cependant fortement de l'*Atheiſme*, & ſe vantent au contraire de communiquer avec *Dieu :* & ils ne parlent continuellement que de *révelations* & d'*unions* avec l'*Etre ſuprême*, à la maniére des *Enthouſiaſtes*, ou des *Inſpirez*. Ils s'aſſemblent les ſoirs pour faire les *Commemorations de Dieu*, comme ils parlent ; & voici de quelle maniére ils font leurs *dévotions*. Ils ſe prennent par la main & tournent en branlant la tête, & criant de toute leur force l'un à l'autre, *Hou hou*, c'eſt-à-dire, *Dieu*, ou l'*Etre par ſoi*. Ils font cela juſqu'à ce qu'ils écument, qu'ils ſoient hors d'haleine, & qu'ils tombent à terre. Quand

ils ſont revenus à eux, ils ſe tiennent aſſis, & puis recommencent leur branlement de tête & de corps, & leur *repetition* du nom de *Dieu*. Ils appellent cela ſe mettre en *extaſe* ou s'*unir à Dieu*. Ils diſent qu'ils entrent encore d'une autre maniére dans le *tranſport* ou le *raviſſement*; qui eſt de ſe tenir la tête droite inclinée, & de ſe regarder fixement le bout du nez; cependant ils ſe ſervent plus communément du *Chant*, de la *Danſe*, & de la *Muſique*, diſant qu'ils produiſent plus ſûrement leur *extaſe*, par laquelle il faut entendre un étourdiſſement, de même qu'en ces *faux Prophetes*, dont il eſt parlé au dixiéme Chapitre du premier Livre de *Samuël*, qui me paroiſſent tout-à-fait ſemblables aux *Soufys*.

Ces *Soufys* enſeignent que par un entier détachement des choſes de la terre, & par l'union ſpirituelle avec *Dieu*, on s'éleve juſqu'à l'*extaſe*, on eſt inſpiré comme les *Prophetes*, on connoît l'avenir, & on ſent par intervalles les felicitez du *Paradis*.

Entre tous les moyens qu'ils propoſent pour s'unir à *Dieu*, ils récommandent le jeûne, & ils en font de ſi auſteres, qu'on peut dire qu'ils ſont ſans exemple, car ils en font de cinq & ſix jours de ſuite à ne manger que des fruits ſecs; d'autres de vingt-quatre heures, à ne manger rien du tout; & enfin ils en font un tous les ans, qui dure quarante jours. Le tems de le faire n'eſt pas réglé, mais châcun le commence quand il lui plaît: & voici de quelle maniere ils l'obſervent. Ils s'enferment dans une niche durant ces quarante jours, s'empêchent de dormir tant qu'ils peuvent, & ſe reduiſent enfin à ſi peu d'alimens,

mens, que les derniers jours ils ne mangent que douze amandes en vingt-quatre heures. Leur occupation durant ce long terme n'est autre chose que la méditation, penser à Dieu, & faire des actes d'amour Divin. Mais après tout, le fruit de cette austére retraite est de revenir remplis de mille chiméres formées dans leur pauvre cerveau creux, qu'ils appellent des visions, en disant : *Dieu nous a dit cela, nous lui avons fait telle question, & il a répondu telle chose.* J'en ai vû qui me paroissoient tout-à-fait extravagans, & qui se croyoient pourtant dans le meilleur sens du monde. Ils se vantent de savoir l'avenir, & même de connoître le cœur & les pensées des gens ; mais je n'en ai jamais vû d'experience.

Lors qu'on leur objecte qu'il n'y a rien de sensé & de suivi dans leurs sentimens, & que leur secte est pleine de gens stupides ; ils répondent qu'il faut s'en prendre à nôtre incrédulité, que leur *Religion* se fait sentir mieux qu'elle ne se fait entendre, que c'est une lumiére interieure, qui est ineffable, quoi que fort claire ; & qu'en vain nous prétendons traiter de leurs *Mysteres* par la voye de nos *Sciences*, comme *Logique* & *Physique*, puisque ce sont toutes inventions humaines qui couvrent la lumiére plûtôt que de la découvrir.

Ils entendent spirituellement tout l'*Alcoran* & spiritualisent de même tous les préceptes, qui regardent le *culte* & la *Religion exterieure* ; & quoi qu'ils pratiquent les purifications corporelles comme les autres *Mahometans* : ils n'en font nul compte dans le fonds, disant que

que tout le *culte* de *Dieu* eſt interieur, & c'eſt particuliérement de ce *dogme* que naît la haine que leur portent les Gens d'*Egliſe*.

Pour eux ils font profeſſion d'aimer tout le monde & de ne maudire perſonne, regardant tous les hommes, comme des productions d'un Pere commun, & les diverſes *Sectes* des hommes, comme les divers eſclaves & ſerviteurs d'un même Souverain. Ils enſeignent que les joyes du Paradis, conſiſtent dans une connoiſſance intime de *Dieu*, & dans une union étroite avec lui; comme au contraire les peines de l'*Enfer* conſiſtent en un regret d'en être ſéparé. Ils ajoûtent que les ſens néanmoins auront auſſi leurs joyes ou leurs douleurs, par des objets que *Dieu* créera proportionnez à leur capacité.

Un *Capucin* qui a demeuré à *Iſpahan* près de quarante ans, nommé le *Pere Raphaël* du *Mans*, m'a montré pluſieurs fois un *Soufy*, qui avoit une ſi forte perſuaſion de la verité de ſa *Religion*, & de la fauſſeté de toutes les autres: qu'il lui propoſoit de faire preuve qui d'eux deux étoit dans le bon chemin, par qui ſe feroit le moins de mal en ſe précipitant enſemble du haut en bas de la maiſon. *Raphaël*, lui diſoit-il, *montons tous deux ſur la terraſſe, & nous jettons en bas en nous tenant par la main. Si je me fais le plus de mal je ſerai de ta Religion, ſinon tu te feras de la mienne.*

J'ai dit que les *Gens d'Egliſe* déteſtent ces *Soufis*, les Magiſtrats leur font auſſi la guerre, parce que leurs jeûnes & leurs extaſes les détachent trop du monde, & leur font négliger le ſoin des choſes auxquelles on eſt obligé continuellement dans la ſocieté. Les hommes

mes par la pente naturelle qu'ils ont à la négligence, & à la pareſſe donnent aiſément dans les Idées de Révelation, d'Union avec *Dieu*, d'extaſes, toutes choſes oppoſées à l'application néceſſaire aux beſoins de la vie; c'eſt pourquoi on a interêt que le monde ne s'entête pas de ces ſortes d'*Opinions*, ſi contraires au bien de la ſocieté.

Cette *Secte* a produit divers Auteurs célébres, & entr'autres un certain *el Jonaid*, qui a été ſurnommé *le Roi de la ſecte des Soufis*, non tant à cauſe de ſon grand ſavoir, qu'à cauſe de l'auſterité de ſa vie & de celle de ſes Diſciples; auxquels il enſeignoit principalement le mépris du monde, comme le plus court & le plus ſûr moyen d'arriver à cette contemplation, qui produit le commerce & la familiarité avec *Dieu*. Les Ennemis de ſa *Secte*, l'accuſoient de *ſortilege* & l'appelloient blaſphemateur, à cauſe de cette intime union qu'il prétendoit avoir avec *Dieu*, & que chacun pouvoit avoir auſſi bien que lui par les mêmes moyens dont il ſe ſervoit.

Il y a pluſieurs Ouvrages en *Proſe* & en *Vers*, qui expliquent, commentent, & illuſtrent le livre de *Gulchendras*, qui eſt, comme je l'ai dit, le *Code Sacré* des *Soufis*. Le plus eſtimé eſt le *Menavi*, gros Livre de *Théologie Myſtique*, où d'une part l'*Amour Divin* & l'*union intime avec Dieu*, eſt décrit en termes *extatiques*; & de l'autre la *Vanité du Monde*, la *Dignité de la Vertu*, & l'*Enormité du Vice*, ſe trouvent vivement repréſentées. On y voit que la *vie interieure* conſiſte en trois choſes: la *Connoiſſance*, la *Purgation*, l'*Illumination*. On y lit qu'il y a trois marques de la *Vie de Dieu* dans l'homme:

me : le *Détachement du Monde*, le *Desir continuel de Dieu*, la *Perséverance dans l'Oraison.* On y rencontre ces beaux *Préceptes. N'engagez pas la conversation avec le premier venu; mais tenez vous tourné vers Dieu en toutes rencontres. Ne cessez jamais de pousser des soupirs ardens vers Dieu, ni de publier sa Gloire & ses Graces. Ainsi vous possederez pleinement la véritable vie en ce monde & en l'autre. L'ame éclairée des lumiéres du Ciel est le miroir où se découvrent les secrets les plus cachez.* On trouve en ce *Commentaire* ces merveilleux *Transports. O ardeur de l'Amour de Dieu, venez à mon secours, afin que nous nous brulions sans cesse l'un & l'autre. Car il faut bruler ainsi pour dire l'état d'un cœur enflammé d'Amour. La source du parfait plaisir est dans le sein de l'objet aimable; pour moi je ne travaille à autre chose qu'à me jetter à corps perdu dans cet abime.* O vous, qui me *conviez aux délices du Paradis, ce n'est pas le Paradis que je cherche; je cherche la face de celui qui fait le Paradis.* Au reste, les *Persans* avoüent que l'on a de la peine à distinguer, & à démêler parmi ces *Soufis* les *Athées* ou *Malhed*, comme les *Persans* les appellent; d'avec les *El eltaricat*, qui sont les *Contemplatifs*, ou les *Fanatiques*, qui ressemblent aux *Illuminados d'Espagne*, aux *Molinosistes d'Italie*; & aux *Quietistes de France*. Il y a beaucoup d'apparence que cette *Théologie Mystique* des *Soufys* a passé d'*Orient* en *Occident*, par la voye de l'*Afrique*, & qu'elle a ainsi infecté l'*Espagne* premiérement, & puis le reste de l'*Europe* ensuite.

J'observe pour la fin qu'on distingue en Perse ces *Soufys*, d'avec d'autres *Soufys*, qui sont

les

les gardes du Palais du Roi & de sa personne. On appelle ceux-là *Soufys tcherki*, c'est-à-dire *Soufys tourneurs*, de ce qu'ils *tournent* dans leurs dévotions pour entrer dans l'extase, comme je l'ai dit; & ceux-ci, *Soufys Sefevie*, c'est-à-dire *Soufys de Soufy*, qui est le nom du Prince qui les établit, lequel est la souche de la Race Royale, qui régne à présent. Nous parlerons amplement de ceux-ci dans l'Histoire de *Perse*.

CHAPITRE XII.

De la Morale.

ELm *Fekké* est le nom que les *Persans* donnent à l'*Ethique* ou *Philosophie Morale*: & l'on peut dire non seulement que de toutes les *Sciences humaines*, c'est celle qu'ils cultivent le plus, mais aussi qu'il n'y a pas de peuple, qui s'y applique avec plus de succès: car généralement parlant, ils ont une vive persuasion de la *Divinité*, de la *Providence*, & d'une *autre vie*. Ils ont une parfaite résignation dans les fâcheux évenemens: & ils parlent de la mort & y vont avec un grand sang froid. On peut dire encore généralement parlant, que la plûpart des *Vertus Morales*, font une grande impression sur leur esprit, comme la *Patience*, la *Force*, la *Temperance*: ils sont ennemis de l'*avarice*, ils pratiquent fort l'*hospitalité*, ils recommandent souverainement la *Justice*, & sur tout aux *Rois*, disant qu'au *jour du Jugement, le procès des Rois s'instruira uniquement sur le point de la Justice.*

Comme ce que j'ai rapporté des *mœurs* de ce

ce peuple, dans le Chapitre onziéme du Traité précédent, & ce que j'obſerve çà & là de leur *genie* & de leur *conduite*, ſert à donner l'Idée en gros de la *Morale Perſane:* je reduirai ce que j'ai à en dire dans ce Chapitre à trois points ſeulement. Le premier contiendra une partie de leurs *Sentences*. Le ſecond leurs principales *Fables*. Le troiſiéme quelques extraits de leurs Diſcours de *Morale*.

Mais avant que de les rapporter, il eſt bon d'obſerver, que les Peuples de l'*Orient* ont de tout tems renfermé leur *ſageſſe* dans des maximes courtes, pour être plus aiſées à enſeigner & à retenir, conçuës dans un ſtile d'*Antitheſes* pour avoir plus de ſel, leſquelles on a appellé des *Proverbes* ou des *Sentences*. Ils enſeignoient communément auſſi par des Fables les plus graves maximes de la *ſageſſe*, & ſur tout de cette partie de la *ſageſſe*, qu'on appelle la *Politique*, qui eſt la partie de la *ſageſſe* la plus importante; ce que je croi qu'ils faiſoient pour deux raiſons. La premiére parce que les exemples étant ſenſibles, ils ont une toute autre efficace pour convaincre & pour perſuader, que de ſimples *dogmes*. La ſeconde à cauſe de leur Gouvernement Deſpotique; car de tout tems les peuples d'Orient ont été gouvernez, comme ils le ſont encore aujourdhui par des *Rois*, qui ont un pouvoir illimité, qui jugent ſur le champ & ſans procedure Juridique, qui d'un ſeul mot de leur bouche & ſans autre forme, font perir ceux qu'ils condamnent, & dont les Miniſtres, & les Officiers agiſſent de même maniére chacun ſelon l'étenduë de ſon pouvoir. Il eſt donc dangereux de les choquer par des leçons;

&

& delà est venu qu'on enseignoit la *sagesse* par des Fables, & particuliérement qu'on donnoit les conseils, les exhortations, les refus, les justifications avec des Fables, lesquelles adoucissant la séverité de la chose, & ne la disant qu'indirectement, évitoient d'irriter les personnes éminentes, que la *Moralité* de ces fables regardoit.

Sentences Persanes.

Les discours des *sages* se discernent d'avec les discours des *fols*, en ce que ceux-là tendent à la *paix*, & ceux-ci à la *dispute*.

Le commencement de la *sagesse*, est la *crainte* de *Dieu*.

Qui veut exceller en *sagesse*, doit éviter que les *femmes* n'ayent du pouvoir sur son *Esprit*.

L'*Experience* est une augmentation d'*Entendement*.

Un *ennemi sage* vaut mieux qu'un *ami Fol*.

Le vrai *sage* est celui qui *aprend* de tout le monde.

Trois sortes de gens ne tirent nul profit de converser avec trois autres sortes de gens, l'homme *Noble* avec l'homme *vil*, le *bon* avec le *méchant* le *sage* avec le *sot*.

Aimer à interroger les sages, c'est déja la moitié de la sagesse.

Un homme merite de passer pour sage tandis qu'il recherche la *sagesse*, mais dès qu'il pense l'avoir acquise il est un *sot*.

Le sage n'est pas véritablement sage, jusqu'à ce qu'il ait dompté toutes ses passions.

Si

Si le *Fou* n'étoit pas étourdi, on ne connoitroit point la prudence du *sage*.

Ce n'est pas être *sage* que de tomber dans le *défaut* qu'on reprend.

Attachez vous à l'abondance & vous abonderez, c'est-à-dire, *converſez avec les gens de bien & vous deviendrez meilleur de jour en jour*.

Un *ſage* interrogé de qui il avoit apris la *ſageſſe* répondit, je l'ai appriſe des *aveugles*, qui ne remuent pas le pied qu'ils n'ayent tâté le terrain.

Un *Arabe* interrogé, comment il ſavoit qu'il y avoit un *Dieu*, répondit, comme je connois par les traces qui ſont marquées ſur le ſable s'il y a paſſé un homme ou une bête.

La *Sageſſe* & le *merite* ſont des choſes *mortes*, ſi elles ne paroiſſent point.

L'*Honneur* conſiſte dans la *Vertu*, non dans les *Richeſſes*, & la *gravité* conſiſte en l'*Entendement*, non aux *années*.

Le plus *ſage* des hommes, eſt celui qui *médite ſa fin*.

La ſageſſe conſiſte en trois choſes; la *dévotion* dans la *Rèligion*, la *patience* dans l'*adverſité*, la *prudence* dans *la vie*.

La véritable *Science* eſt celle qui eſt cachée dans le ſein & qu'on produit au dehors quand on veut.

Deux ſortes de gens travaillent en vain, ceux qui amaſſent des *richeſſes ſans en jouïr*, & ceux qui acquierent de la *Science* & *ne la font pas paroitre*.

Le *Savant* connoît l'*Ignorant*, parce qu'il a été *Ignorant*; mais l'*Ignorant* ne connoît point le *Savant*, parce que jamais il n'a été *Savant*.

L'*Igno-*

L'*Ignorance* est une *rosse* qui fait broncher à chaque pas celui qui la monte & qui rend *ridicule* celui qui la meine.

Le *Sot* (*Ignorant*) est *ennemi* de soi-même, comment pourroit-il être *ami* d'un autre?

Si l'Ignorant découvre en soi *une seule vertu* il croit en avoir cent, mais quoi qu'il ait *mille imperfections* il n'en apperçoit aucune: au lieu que s'il en aperçoit *quelcune* en un excellent sujet il lui semble en voir *mille*.

Le pire de tous les hommes est un *Savant* qui ne fait point de bien par sa *Science*.

Un homme docte interrogé comment il étoit devenu *si savant* il répondit, en demandant sans peine *ce que je ne savois pas*.

Deux sortes de *faim* ne s'assouvissent jamais, celle des *Sciences* & celle des *Richesses*.

La *faim* est un nuage d'où il sort une pluye d'*Eloquence* & de *Science*: la satieté est un autre nuage d'où il sort une pluye d'*Ignorance* & de *grossiereté*: quand le ventre est vuide le corps devient *esprit*, mais quand il est rempli l'esprit devient *corps*.

La *Science* est le partage des gens *heureux*, la *misere* celui des *Ignorans*.

Un homme *sans érudition* est comme un corps *sans ame*.

Malheur à celui *qui ne sait pas*, mais plus de malheur encore à qui *ne pratique pas ce qu'il sait* en matiere de bonnes œuvres.

Le sot (l'*Ignorant*) se plait en soi même.

Un *Savant banni* est plus estimable, qu'un *Ignorant entretenu*.

Recherche la *Science* depuis le *berceau* jusqu'au *sepulchre*.

C'est

C'eſt une *Science* très-difficile à l'homme de *ſe connoître ſoi même*.

Qui ſe connoît *ſoi-même* connoît auſſi *Dieu*, car la premiére réflexion de l'ame ne peut manquer de le convaincre qu'elle eſt un ouvrage, & conſequemment qu'il y a un ouvrier.

Un Savant qui ne *produit rien* eſt comme une *nuée ſans eau*.

Un jour d'un homme *Savant*, vaut mieux que toute la vie d'un *Ignorant*.

La gloire du Marchand eſt en ſa *bourſe*, celle du Savant eſt en ſes *livres*.

Qui fait des *queſtions*, veut *apprendre*.

Si vous poſſedez la *Science* dequoi pouvez-vous manquer.

L'homme ſavant ne doit jamais s'aſſujettir à l'homme riche, parce que le premier a vû *beaucoup* de *Dieu* & l'autre *peu*. Pourquoi donc voit-on ſouvent des gens ſavans aux portes des riches, & jamais de riches aux portes des ſavans? C'eſt que les *ſavans* connoiſſent l'*utilité* des *richeſſes*, au lieu que les *riches* ignorent pour la plûpart le *prix* de la *Science*.

Celui qui travaille à acquerir la *Science*, tourne en *benediction*, la *malediction* qui condamne tous les hommes au travail.

Si vous voulez chaſſer loin de vous la *Concupiſcence*, prenez le chemin de vôtre Cabinet, lors qu'elle vous attaque.

Qui s'eſtime ſoi-même, *Dieu* & les *hommes* le tiennent pour ignorant.

Un célébre Docteur diſoit toûjours ces paroles après avoir donné une déciſion. Ceci eſt une *opinion*, & toute *opinion* eſt ſujette à l'*Er-*

l'*Erreur*; car il n'y a de *certitude* & de *verité* qu'en *Dieu*.

L'homme *honteux* ne sauroit bien *apprendre*, ni l'homme *colere* bien *enseigner*.

Ecoutez & vous apprendrez, tenez vous dans le silence & vous serez en paix.

Qui augmente ses *experiences* augmente sa *Science*, qui augmente sa *crédulité* augmente ses *erreurs*.

Il ne faut jamais interrompre les Enfans à l'*Ecole*, non pas même *pour éteindre le feu dans* le voisinage.

Un homme Docte dans sa Patrie, est comme l'or dans sa mine.

Donnez vous de garde de l'*homme Honoré* quand vous le *méprisez*, du *Fou* en *joüant* avec lui, du *sage* en l'*offensant*, du *méchant* quand vous serez joint d'*Amitié* avec lui.

Ne vous entretenez point avec le *Fou*, & n'ayez nul autre commerce avec lui parce qu'il n'a *honte de rien*.

A *six Caracteres* on peut connoître le *Fou*, à ce qu'il se *courrouce sans sujet*, qu'il parle *mal à propos*, qu'il se confie *à chacun*, qu'il change *sans raison*, qu'il recherche *ce qui ne lui importe pas*, qu'il ne distingue pas son *ami* d'avec son *ennemi*.

Aprenez à vôtre langue à dire, *je ne sai pas*, si vous ne voulez être bien-tôt convaincu de *mensonge*.

Un impertinent fit une question à *Aly* à laquelle il répondit *je ne sai pas cela*. L'autre repliqua que c'étoit là donner une marque d'*Ignorance*. *Aly* lui dit, ma réponse donne à connoître que *je sai des choses* & que *j'en ignore d'autres* : or il n'y a que *Dieu* qui *sache tout* & *n'ignore rien*.

Un Prédicateur avouant son *ignorance* en chaire sur le *sens d'un passage difficile*; un étourdy lui dit comme il en descendoit: Le lieu d'où vous descendez n'est pas pour les *ignorans*. Il répondit, j'ai monté là selon la portée de ma *Science*, si j'étois monté à proportion de mon ignorance, je me serois élevé jusqu'au Ciel.

Le savant sçait & s'enquiert, l'ignorant ne sait pas même de quoi s'enquerir.

Un Arabe interrogé, comment il avoit retenu tant de choses il répondit en me faisant semblable au sable de nos deserts qui reçoit toutes les goûtes de pluye qui tombent dessus sans en perdre une seule.

Ce n'est pas l'*age* qui donne le *savoir*, c'est l'*experience*.

Le *Fou* a le cœur sur la langue, mais le *sage* retire sa langue proche du cœur.

Parler peu est précieux comme l'argent: ne parler point est précieux comme l'or.

Si le parler vaut un gros d'or, le silence en vaut deux.

Si la parole est jamais meilleure que le silence, c'est quand elle est dite au besoin.

L'Ame trouve son repos en dormant peu, le cœur le trouve dans le peu d'inquiétude: la langue dans le silence.

Qui retient son secret obtient ce qu'il desire.

Il vaut mieux que vous gardiez vôtre secret qu'un autre.

Qui entasse paroles sur paroles, s'enfonce dans son égarement.

Un *sage* qui se taît vaut mieux qu'un *Fou* qui parle.

Vôtre secret est vôtre esclave si vous le gar-

gardez, mais vous êtes ſon eſclave ſi vous le déclarez.

Qui vous apporte quelque choſe, en emporte autant de vous. *Cette ſentence eſt contre les Rapporteurs & ſignifie, que comme les Babillards vous revelent les ſecrets d'autrui, vous devez penſer qu'ils ne celeront pas les vôtres.*

Tout ſecret confié à ſes deux familiers amis eſt divulgué. *Les deux meilleurs amis ſignifient ici les deux levres, & cela veut dire que tout ſecret ſorti de la bouche n'eſt plus ſecret.*

Tant que vous pourrez cacher vôtre ſecret à vôtre ami, faites-le.

Quand vous parlez à l'oreille contre un mur, prenez garde qu'il n'y ait une autre oreille derriere qui vous écoute.

Par deux voyes les hommes periſſent, par l'abondance des Richeſſes & par l'abondance des Paroles.

Contentez-vous de ce que Dieu vous donne, & vous ſerez bien riche.

Les richeſſes conſiſtent à avoir la ſuffiſance, non l'abondance.

Il y a deux ſortes d'hommes miſerables, celui qui cherche & ne trouve point, celui qui trouve & n'eſt pas contant.

Il n'y a point de vertu comme la Prudence, point d'Abſtinence, comme de s'abſtenir de ce qui eſt défendu, point de bonté comme la bonté du Naturel, point de richeſſes comme le contentement.

Etre content de peu eſt la plus grande richeſſe.

L'Abſtinence eſt un arbre dont la racine eſt le contentement, & le fruit le Repos.

Dix *Derviches* [1] dormiront sur un tapis, deux Rois ne sauroient durer ensemble dans un quart du monde.

Le trou d'une éguille est assez large pour deux amis, mais le monde ne l'est pas assez pour deux ennemis.

La felicité de ce monde & de l'autre, consiste à faire du bien à ses amis, & à souffrir le mal de ses ennemis.

A trois choses l'on peut connoître si un riche heritier dissipera le bien qu'il herite; s'il s'habille ordinairement de couleur de pourpre, s'il se sert de vaisselle de Cristal, & s'il n'a point l'œil sur les ouvriers lors qu'il fait bâtir.

Quiconque jouït des biens de ce Monde, sans en rendre graces à celui qui en est l'Auteur, fait comme s'il voloit *Dieu*.

Conduisez vous de telle maniere que quand vous vous présenterez devant la porte du *Paradis*, vous ne soyez pas chargé de richesses; car au *Paradis* les pauvres sont mis au premier rang.

Le bien qu'on a de surabondant est autant qu'il faut diminuer de la masse, & le bien mal acquis consume celui qu'on a acquis justement.

Le sel des richesses est l'aumone, si vous n'en salez vos richesses, elles pourriront bien-tôt.

La Prosperité ne se doit pas demander par l'homme pieux, à cause qu'elle meine à l'apostasie.

L'Homme pieux qui ne laisse en mourant qu'une

[1] *Derviche*, homme qui a quitté le monde, & s'est consacré à Dieu, ne se reservant que le necessaire.

qu'une écritoire & des plumes pour tout héritage est assuré du Paradis.

Qui brûle en plein Midi des bougies [2] de senteur manquera bien-tôt d'huile à sa lampe la nuit.

S'habiller plus richement que l'on n'a le moyen de faire, c'est comme farder les joües que le chancre ronge au dedans.

Les Hommes consument les biens du tems, mais le tems consume bien davantage les Hommes eux-mêmes.

Le Riche ne fait visite au Pauvre, que pour lui demander les Cens de son champ ou de son Jardin.

La méchanceté est la perpetuelle [3] ennemie des Richesses.

La pauvreté vaut mieux que les Richesses mal acquises, & que le gain deshonnête.

Le vrai pauvre ne possede rien, & rien ne le possede: la pauvreté volontaire met donc un homme au dessus du monde.

La honte du pauvre empêche la liberalité du riche, *c'est-à-dire, que qui de honte n'ose demander ce qu'il desire, est lui même cause de quoi il ne l'obtient pas.*

Le plus grand mal de la pauvreté, c'est d'être méprisé.

La crainte de la pauvreté est une seure marque de la colere de Dieu sur celui qui en est saisi.

Le principal avantage des Richesses, c'est d'être consideré.

La

[2] *Chamah Kafoury* bougies faites avec de l'huile de canelle.

[3] C'est-à-dire que les méchans détruisent leur fortune ou par leurs vices ou par leurs querelles.

La vie de l'Avare eſt toûjours courte, celle du liberal eſt toûjours longue.

Le don que fait un homme généreux eſt un vrai préſent, mais le préſent d'un autre eſt une demande.

La générofité eſt le ſommaire de toutes les vertus.

Ce que vous mangez ſe tourne en pourriture, ce que vous donnez ſe tourne en joye.

Trois choſes ne ſe connoiſſent qu'en trois lieux, la valeur qui ne ſe connoît qu'à la guerre; le ſage qui ne ſe connoît que dans la colere; l'ami qui ne ſe connoît que dans le beſoin.

Qui ne ſait pas diſcerner le bien d'avec le mal doit être mis au rang des bêtes.

Le vrai ami eſt celui qui fait que ſes amis ſe gardent du mal & qui les conduit au bien.

Qui veut être ami de deux hommes ennemis entr'eux, ne ſauroit manquer d'être ſoupçonné par l'un & par l'autre.

L'ami n'eſt pas ami, s'il n'eſt pas une même choſe avec nous.

Qui veut un ami ſans défaut n'aura bien-tôt plus aucun ami.

Le mot d'ami eſt un terme ſans ſignification.

Ou la mort, ou un ami.

Ce que vous ſentez en vôtre cœur contre vôtre ami, croyez qu'il le ſent dans le ſien contre vous.

Un cœur ſert de miroir à l'autre, vous verrez dans vôtre cœur ſi celui d'un autre eſt rempli d'amour ou de haine pour vous.

Qui fait la paix avec ſes ennemis, fait injure à ſes amis.

N'aye point pitié de ton ennemi affoibli;

car

car s'il reprend vigueur, il n'aura point pitié de toi.

Trois sortes de gens se haïssent mortellement, & pourtant se font civilité à toute heure, les Courtisanes, les Courtisans, les Disciples d'un même Maître.

La Patience est bonne en toutes choses, hormis en celles qui regardent nos amis.

La Patience est amere, mais son fruit est doux.

Un pauvre sans patience est comme une lampe sans huile.

Tu és homme & tu n'as point de patience.

Les Richesses ne demeurent pas plus dans la main d'un prodigue, que la Patience au cœur d'un amant, & l'eau dans un Crible.

La Patience est la porte de la joye, la Précipitation la porte du repentir.

La fin de la Patience est le commencement de la joye.

Qui est trainé dans le chariot de l'Esperance a la Pauvreté pour compagnon.

L'homme est de courte vie, mais de longue Esperance.

L'Esperance est le pain des malheureux.

L'Ame ne perd l'Esperance qu'au moment que la mort vient.

L'Esperance est une excellente compagne, si elle ne vous conduit pas où elle vous avoit promis, elle ne vous abandonne pas pour cela, & elle ne cesse jamais de vous caresser & de vous donner de bonnes paroles.

Si l'Ane de Christ alloit à la *Mecque*, il en reviendroit Ane encore.

Croyez si vous voulez qu'une montagne s'est transportée d'un lieu à un autre, mais

quand l'on vous dira qu'un homme a changé de naturel & d'inclinations n'en croyez rien. *Lucifer* étoit *Ange*, il ne laissa pas de se rebeller contre *Dieu*.

Les meubles les plus simples, valent mieux que la nudité de la maison.

La poule avallant grain à grain remplit enfin son jabot.

Au Roi juste le peuple sert de Gardes.

Un Roi sans Justice est comme un fleuve sans eau.

N'ayez jamais de querelle contre trois hommes à la fois, de peur qu'un ne se fasse partie, & les deux autres témoins.

Encore qu'un petit Chien soit nourri sur les genoux d'un homme, il sera un Loup à un Loup.

Les mœurs suivent le tempérament, & celui-ci ne se change point, quoi qu'on change d'âge & de païs. Le naturel de l'homme se peut comparer à sa figure, car l'un & l'autre demeurent toûjours les mêmes.

Le naturel & les mœurs des hommes en général se peuvent comparer aux métaux, lors que l'on les tire des mines, où l'argent, & le plomb se trouvent mêlez ensemble. Il y a des méchans parmi les *Fidéles* & des gens de bien parmi les *Idolatres*.

Les proches ne sont plus proches dès que l'adversité se montre.

S'il est jamais excusable de mentir, c'est quand on est avec les Menteurs.

Les songes ne forment des choses en dormant, que dans le moule que les pensées ont fait en veillant.

La marmitte d'une Societé n'est jamais ni bouil-

bouillante ni froide: c'eſt-à-dire, *que chacun des membres d'une ſocieté fait quelque choſe pour le bien de la ſocieté, mais n'en fait pas aſſez.*

Il faut penſer à acquerir la Victoire, avant que de ſonger à ſe donner la Paix.

Entretien bien le ſoldat, afin qu'il mette ſa tête pour toi.

La Pauvreté marche toûjours à la queüe du Pauvre. C'eſt-à-dire, *qu'un mal ne vient jamais ſeul.*

Dans la Mer il y a des biens ſans nombre, mais ſi vous cherchez la ſûreté, elle eſt ſur le rivage.

Entretenez & cultivez vôtre fortune, comme ſi vous deviez vivre éternellement.

C'eſt être impie que de ne pas conſerver les bonnes graces du Roi, quand on le peut faire.

Ne vous fiez point à l'homme qui parle mal d'un autre en ſon abſence, & n'allez point en ſa compagnie.

Il y a quatre choſes qui ſont les meilleures de toutes, quand elles ſont bonnes, & les pires quand elles ſont mauvaiſes, le Vin, le Poiſſon, les Figues, & les Champignons.

Si un Roi cueuille une pomme dans le jardin de ſon ſujet, les Courtiſans arracheront l'arbre juſqu'à la racine.

En la compagnie des Pierres précieuſes, l'Ambre pâlit; & la blancheur de la Cire n'a point d'éclat devant les rayons du Soleil.

Les Joüeurs ne doivent être pris ni pour Juges ni pour témoins, parce qu'ils font leur plaiſir de ce qui ne ſauroit tourner au bien public.

Il ſe faut ſervir du jeu pour ſe délaſſer ſeu-

lement, comme l'on fait du ſel pour relever l'inſipidité.

Trois choſes allongent la vie, de beaux habits, une belle maiſon, une belle femme.

La civilité d'un ruſtre eſt une pure gueuſerie. C'eſt-à-dire, *Qu'elle n'eſt point ſans interêt.*

La raiſon pourquoi les Grands-peres aiment tant leurs petits enfans, c'eſt parce qu'ils ſont les ennemis de leurs ennemis, en ce qu'ils ſouhaitent la mort de ceux qui ſouhaitent la leur.

Ne vous fiez pas aux proteſtations de reconnoiſſance des hommes à qui vous faites des graces, juſqu'à ce que vous leur en ayez refuſé; car s'ils portent genereuſement vôtre refus ils ſont reconnoiſſans, s'ils s'en irritent ce ſont des ingrats.

Il eſt plus facile de diſtraire le méchant de ſa malice, que l'homme triſte de ſa triſteſſe.

Prenez garde à celui que vous ne connoiſſez pas.

Sur la tête de l'Orphelin le Barbier apprend à raſer.

Tout ce que vous planterez dans la terre, vous apportera du profit, mais ſi vous plantez (*c'eſt-à-dire* élevez) un homme en terre, il vous déracinera.

Qui vous flatte vous abhorre.

Le ſerviteur du Roi eſt Roi lui-même; attachez vous à un tel Maître, vous ſerez honoré comme lui.

Servir *Dieu* par interêt, eſt un ſervice de *marchands*; par crainte, c'eſt un ſervice d'*eſclaves*; par amour & par reconnoiſſance, c'eſt un ſervice d'*hommes libres*.

Qui

Quiconque n'apprend pas une profession à son enfant, ne fait pas autrement que s'il lui enseignoit la filouterie.

Quand un homme est proche de sa fin, chacun empiéte sur lui.

Si le monde étoit bien sage, le monde seroit abandonné.

Laissez-là l'yvrogne, car de lui-même il se détruira.

Pensez au voisin avant que de penser à la *maison.*

Cherchez un compagnon de voyage, avant que de chercher le chemin.

Faites du bien, si vous voulez qu'on vous en fasse.

Reprenez vous vous-même, pour pouvoir efficacement reprendre autrui.

Ce qu'il y a de plus atroce dans le péché, *c'est de le* diminuer.

C'est doubler son péché que de le diminuer.

La confession de sa faute est la plus forte des excuses.

C'est le propre des grands hommes de confesser leur propre faute.

Le commencement de la colére est la fureur, & la fin est le repentir.

Quand le pouvoir manque, l'effort est vain.

Il y a quatre sortes de gens qui ne sauroient long-tems subsister; l'homme querelleux, le tyran imprudent, l'usurpateur, & le prodigue.

La pitié envers les méchans est une cruauté envers tous les hommes.

Ne prenez jamais de maison dans un quar-

tier, dont le menu peuple eſt tout enſemble ignorant & dévot.

La langue du muet vaut mieux que la langue du menteur.

Qui ne cultive qu'un jardin à la fois mangera des oiſeaux.

Qui cultive pluſieurs jardins à la fois les oiſeaux le mangeront.

Avoir des ſujets affectionnez vaut mieux qu'avoir de vaillans ſoldats.

On ſe trouve ſouvent entaché des vices, qu'on reprend le plus aprement dans ſon prochain.

Il n'y a point de freres pour les Rois, point de repos pour les envieux, point de faveur pour les menteurs.

Le menſonge eſt l'arme du méchant.

Qui ſe juſtifie ſans être accuſé, ſe fait lui-même criminel.

Les bienfaits mal colloquez, tournent également à la honte de celui qui donne, & de celui qui reçoit.

Les hommes ſuivent la Religion & les mœurs de leur Roi.

Qui loüe une action ſale la commet.

Tout ce qui eſt au pouvoir du ſerviteur eſt dans la main de ſon maître.

Ne vous mettez point au rang des hommes, tandis que la colere vous domine.

Celui qui rend viſite ſe ſoumet à la loi de celui à qui il la rend.

La trop grande frequentation produit toûjours du mal à la fin.

Viſitez rarement & vous en ſerez plus aimé.

Le Soleil eſt plus cher en Hiver qu'en Eté.

C'eſt-

C'est-à-dire, *que moins il se montre plus on le desire.*

Qui honore son pere, ses jours seront prolongez.

Mon cœur est sur mon fils, le cœur de mon fils est sur une pierre. C'est-à-dire, *que les peres aiment fort leurs enfans, mais qu'eux le plus souvent n'aiment rien moins que leurs peres.*

Un sage donnoit ce conseil à ses enfans, en mourant; apprenez toutes les Sciences, où vos inclinations vous pourront porter, à la reserve de ces trois, l'Astrologie judiciaire, la Pierre Philosophale, & la Controverse; car la premiere ne sert qu'à multiplier les chagrins de la vie, la seconde à consommer le bien, la troisiéme à engendrer des doutes, & à faire perdre enfin la Religion.

Prenez garde qu'on ne fasse savoir vos querelles, ni à vôtre ennemi ni à vôtre envieux.

N'entreprenez rien sans y avoir pensé.

Le Soleil ne tient pas à mépris qu'on lui donne un nom feminin, & la Lune ne fait pas la fiére de porter un nom masculin. *Le Soleil & la Lune ayant divers noms dans les langues* Arabe *&* Persane, *chacun de ces Astres en a de genre masculin & de genre feminin.*

La liberalité en une femme, est de même nature que l'avarice en un homme.

Qui veut des perles qu'il se jette en la mer, & qui veut des grandeurs qu'il veille toutes les nuits.

Il est difficile d'être soupçonné d'une chose qu'on n'en soit coupable, car si on ne l'a commise toute entiere, on en a commis quelque

 par-

partie ; si l'on n'en a rien commis, on aura pensé à la commettre ; si l'on n'y a pas pensé, au moins, on l'a vû commettre, & l'on s'en est réjouï.

Si vous usez mal du vin, vous deviendrez un miserable ; si vous en usez bien, vous deviendrez un homme illustre.

L'os qui vous a été mis à la main est celui qu'il faut que vous rongiez.

Pour s'attirer de nouvelles faveurs, il faut remercier des anciennes.

Si la fortune vous manque, ne vous manquez pas à vous-même.

Ne jettez pas de la boüe dans la fontaine où vous avez puisé.

Il faut manger à sa table, comme on feroit à celle d'un Roi.

Un homme à qui tout vient à souhait, est comme une femme qui ne porte que des garçons.

La nécessité n'est pas une importunité.

Où vous vous plaignez de ne pas trouver d'hommes, faites qu'on se loüe d'y en avoir trouvé un.

Ne faites faire par personne ce que vous pouvez faire vous-même.

S'il y a un homme dans une maison, une parole y suffit.

Si le serviteur plaît, tout ce qu'il fait plaira.

Si vous allez les mains vuides chez le Juge, vous ne verrez point son visage.

Qui entre en traité avec les Grands répand son propre sang.

Le commerce avec les méchans est une navigation sur la haute mer.

Les

Les gens que vous voyez ne sont pas tous des hommes, la plûpart sont des bœufs & des ânes sans *Dieu*.

Selon que vôtre cœur est prévenu d'amour ou de haine pour chaque chose, il est sûr que selon cela vous y trouverez du bien ou du mal.

Un peu mis sur un peu fait une mer.

Ayez soin de cacher le malheur qui vous arrive, de peur qu'au lieu d'un malheur vous n'en ayez deux, savoir le malheur même, & de voir vos ennemis s'en réjouir.

Si vous ne jettez l'hameçon, vous ne prendrez point de poisson.

Il faut marcher de nuit pour arriver de jour à la traite.

La justice des Conseils d'un Roi est la fermeté de son Empire.

Caressez les pauvres, de peur qu'ils n'entrainent vos enfans dans leur gouffre.

L'Aumône sortant de la main de celui qui la faisoit, lui dit : j'étois petite, tu m'as fait grande ; j'étois mince, tu m'as multipliée ; j'étois ennemie, tu m'as rendu digne d'amour ; j'étois passagere, me voici domiciliée ; j'étois sous ta garde, te voici sous la mienne.

Le plus grand des attributs de *Dieu* c'est la liberalité, parce que les bienfaits de *Dieu* se répandent sur toutes les créatures, & pénétrent intimement leur substance.

Toutes les fois que vôtre langue prononce contre vôtre pensée, vous méritez qu'on vous enfonce un poignard dans le sein.

Si vous ne prenez de la peine jusqu'à en être ennuyé, vous ne serez point délivré de la melancolie.

Si

Si l'œuvre ne se commence, elle ne se finira jamais.

Le monde n'est aimé que des insensez.

Isa (*Jesus-Christ*) vit le monde en vision sous la figure d'une vieille, il lui demanda: Où est ton mari? Je n'en ai point, répondit-elle. Combien en as tu eu? reprit *Isa*. Sept, dit elle. Sont ils tous morts, ou quelqu'un t'a-t-il répudiée? Non, répondit-elle, je les ai tous mis en terre; mais je suis sur le point de me remarier. C'est une chose étonnante, dit *Isa*, qu'il y ait encore des gens si foux, que sans considerer comment tu traites tes maris, ils deviennent amoureux de toi, & cherchent à t'avoir.

Qui voit l'aveugle s'aller jetter dans une fosse, sans l'en avertir, il est meurtrier.

Quoi qu'un *Guebre* (*Ignicole*) serve cent ans le feu, s'il tombe une fois dedans il ne laissera pas d'être brûlé.

Un peu de beauté vaut mieux que beaucoup de richesses.

Quand le jour paroît on éteint la chandelle.

Que sert-il au Berger de crier, quand le Loup emporte le Brebis?

Quand le Loup a trouvé de la chair, il ne se met guéres en peine, si c'est du Chameau du Prophete *Saleth*, (un des Patriarches,) ou de l'Ane de l'*Antechrist*.

Qui a peur du Loup ne garde pas les Brebis.

Quand vous voulez parler du Loup, prenez un bâton à la main, de peur qu'il ne survienne à l'imprévû.

Craignez celui qui vous craint.

Le

Le Chameau mâle eſt devenu Chameau femelle. *On dit cela des gens qui ſe brouillent dans leurs diſcours.*

La Taupe s'eſt égarée de ſon trou. *Cela ſe dit auſſi d'un brouillon qui ſe confond.*

J'entens le bruit de la meule, mais je ne voi pas la farine. *Cela ſe dit d'un vain babil.*

Tous les hommes ſe peuvent ranger en quatre Claſſes à l'égard de la *Religion:* les uns la recherchent & ne la pratiquent pas: d'autres la pratiquent ſans la rechercher: d'autres la cherchent & la pratiquent, & *ce ſont les gens pieux:* les derniers ne la cherchent ni ne la pratiquent, & *ce ſont les impies.*

Il y a quatre choſes dont l'homme eſt toûjours plus chargé qu'il ne penſe, d'ennemis, de péchez, d'années, & de dettes.

La veritable Nobleſſe eſt d'exceller dans l'intelligence de la *Religion.*

Ce ne ſont pas les paroles qui font le fondement, ce ſont les œuvres.

La pratique d'une vertu attire une autre vertu, l'exercice d'un vice attire un autre vice.

Un Novice ayant dit à ſon Superieur, qu'il ne pouvoit prier *Dieu* où il y avoit du monde. Il lui répondit : Vous êtes bien foible ſi vous ſongez encore au monde.

Celui-là eſt près de perir qui laiſſe maîtriſer ſa Raiſon par la concupiſcence.

La pieté éteint la concupiſcence.

S'abſtenir de concupiſcence, c'eſt être riche.

Rendre le bien pour le bien, eſt une action d'Ane. Rendre le mal pour le mal, eſt une action de Chien. Rendre le mal pour le bien,

eſt

est une action de Demon. Rendre le bien pour le mal, est une action du Créateur.

La veritable force consiste à dompter sa concupiscence.

De même qu'à un malade le manger ne profite point, ainsi à une ame éprise de l'amour du monde les exhortations sont inutiles.

On recherche le monde ou par ses honneurs, ou par ses richesses, ou par ses plaisirs: vivez retiré du monde, vous acquerrez de l'honneur: contentez vous de ce que vous avez, vous voilà riche: méprisez le monde, & vous avez trouvé le veritable plaisir, qui est le repos.

L'amour du monde & des richesses est la source de tous les pechez.

Un Sage, interrogé quelle est la chose du monde la plus frivole & le plus à dédaigner? répondit, le monde même, excepté l'homme qui l'aime & le recherche, lequel est encore plus méprisable.

Penser à commettre un péché est pis que de le commettre.

S'humilier soi-même est une augmentation de noblesse, & un accomplissement de grace.

Faites vous terre si vous voulez porter du fruit. C'est-à-dire, *Qu'il faut être humble pour faire de bonnes actions.*

La Verité est un poids dont on ne peut jamais avoir ses balances trop chargées.

Le monde est un Echo, qui redit comme on lui dit; c'est pourquoi si nous voulons qu'on dise du bien de nous, il ne faut dire que du bien des autres.

Le prix d'un homme se compte par les choses

ſes qu'il eſtime : s'il eſtime le monde, il n'eſt pas eſtimable, parce que le monde ne l'eſt pas : s'il eſtime l'autre vie, le Ciel eſt ſon prix : & s'il eſtime *Dieu* par-deſſus tout, il eſt ſans prix.

Amaſſez des biens que vous puiſſiez ſauver avec vous, lors que le vaiſſeau (le *corps*) fera naufrage ; car par mille avantures on perd les biens de la fortune, mais les biens de l'ame ne ſauroient perir, ni ſur l'eau, ni ſur la terre, ni par le feu.

Si vous travaillez à une action vertueuſe, le travail paſſe & la vertu demeure : ſi vous prenez plaiſir à une action vicieuſe, le plaiſir paſſe & le vice demeure.

Il n'y a de vrai dévot que l'homme gai.

Il y a quatre marques de réprobation, la dureté de cœur, l'amour du monde, la confiance en ſoi-même & dans les creatures, & l'impudence. Il y a quatre marques d'élection au contraire, la tendreſſe de cœur, le mépris du monde, la défiance de ſoi-même & des créatures, la pudeur.

L'homme méchant eſt mort, quoi que vous le voyiez parmi les vivans ; l'homme de bien eſt vivant, quoi-qu'il ſoit paſſé dans le ſéjour des morts.

La pareſſe & l'attention aux ſonges éloignent de *Dieu*, & ménent à la pauvreté.

Quiconque étant interrogé ſur quelque verité, la déguiſe ; *Dieu*, au jour du Jugement, le reprimera d'un mords de feu.

Un riche ſans liberalité eſt comme un arbre ſans fruit.

Un pauvre ſans patience eſt comme une lampe ſans huile.

Un

Un jeune homme ſans repentance eſt comme une maiſon ſans couverture.

Une femme ſans pudeur eſt comme une viande ſans ſel.

Le meilleur fruit de la pénitence eſt de pécher peu.

Malheur au navire qui ſe hazarde de ſortir ſans payer les droits, & malheur à l'homme qui part de cette vie ſans y avoir ſenti d'affliction.

Les afflictions temporelles ſont comme un flambeau dans la main de l'homme ſur qui elles tombent, pour lui faire connoître en quel état il eſt avec *Dieu* ſon Créateur.

Les biens du Ciel ne doivent être prétendus que par ceux qui mépriſent les biens de la terre.

Que la foule dont vous êtes environné ne vous trompe pas, vous ſerez ſeul quand vous mourrez, & ſeul à vôtre jugement.

Toutes les portes de l'Enfer ſe peuvent fermer par l'oraiſon, excepté la porte du larcin.

La parole de *Dieu* s'accommode au cœur de chacun, & donne la paix au cœur de l'homme ſimple.

Qui aime la felicité de ſon ame doit être vigilant à l'acquerir, d'autant plus que le ſéjour perpetuel en cette vie eſt défendu, & que la ſortie eſt commandée.

Penſez d'où vous êtes venu, où vous êtes, où vous irez.

Le vieux verre rompu ſe peut réparer, pourquoi non le corps mis en piéces par la mort ?

Aujourdhui c'eſt le monde, demain c'eſt l'éternité.

On trouvera dans le *Quatriéme Livre de ce Volume* pluſieurs autres *Sentences* non moins ſen-

fenfées, lefquelles j'ai vûes dans les grandes Maifons d'*Ifpahan*, dont je fais la defcription dans ce Livre-là, mais il eft fâcheux que la *traduction* leur faffe tant perdre de leurs *graces*, qu'elles ne me femblent plus la même chofe.

Je viens aux *Fables Perfanes*, lefquelles ne font pas à beaucoup près de la force de leurs *Sentences*, mais je rapporte ici celles qui portent le nom du fage & célébre *Locman*, qui eft l'*Efope* des *Orientaux*, ou *Efope* même, au dire des gens favans de l'*Europe* en *litterature Arabefque*, qui prétendent que le *Locman des Orientaux* eft l'*Efope des Grecs*. Il eft certain qu'à confiderer la vie de ces Hommes illuftres, telle que les Auteurs nous la donnent : on diroit que ce font deux hommes differens ; mais quand on examine bien leurs Fables, il paroît que c'eft le même Auteur ; & c'eft là une des chofes qui me perfuade, que les *Grecs* ont originairement tiré des Peuples de la *haute Afie* leurs Sciences & leurs Arts, au moins que c'eft d'eux qu'ils en ont tiré les premiers rudimens ; dequoi les *Grecs* demeurent eux-mêmes d'accord à l'égard des *Fables*, avoüant de tenir cette érudition des *Orientaux*. Les *Perfans* font *Locman* fi ancien, qu'il doit avoir été contemporain de *Moyfe* : quelques-uns même le font defcendre de *Noé* à la troifiéme géneration ; d'autres, qui ne le croyent pas fi ancien, difent, qu'il vivoit du tems de *David*, & c'eft l'opinion de *Mircond*, Hiftorien *Perfan* très-fameux ; mais chacun convient qu'il a été le premier Philofophe célébre dont le nom foit venu jufqu'à nous. Et comme *Mahomed* a parlé de *Locman* avec éloge dans fon

son *Alcoran*, cela a porté les Auteurs *Mahometans*, à en faire plus de cas ; & quelques-uns d'entr'eux à composer de gros Commentaires, & de belles piéces de *Morale* sur ses *Apologues*. Quelques Auteurs *Arabes* prétendent que le Philosophe Grec *Empedocle* étoit son disciple. On rapporte qu'il vêcut trois mille ans. *Sahdi*, célébre Poëte *Persan*, fait là-dessus ce conte; que *Locman* à la fin de sa vie demeuroit sur le bord d'un marais de roseaux, où il s'étoit dressé une cabane, dans laquelle il s'occupoit à faire des paniers d'ozier. L'*Ange de la Mort* s'apparut là à lui, & lui dit: *Comment est-ce, Locman, que depuis trois mille ans que tu es au monde tu n'ayes sû bâtir une maison?* *Locman* lui répondit: *O Esrail*, (c'est le nom de l'*Ange de la Mort*) *on seroit bien fou, sachant qu'on t'a toûjours à ses talons de se mettre à bâtir une maison.*

Comme j'ai dit que les *Fables* de *Locman* sont presque les mêmes que celles d'*Esope*, j'aurois pû éviter de les rapporter ici, mais je l'ai voulu faire pour montrer de quelle maniere *Esope* les a tournées en les donnant aux *Grecs*, avec les autres qu'il y a ajoûtées. Les voici dans l'ordre que les *Persans* les ont aussi bien que les *Arabes*.

Du Lion & de deux Taureaux.

Le *Lion* se mit un jour aux champs contre *deux Taureaux*, qui serrez l'un contre l'autre lui presentoient leurs cornes. Le *Lion* voyant qu'il ne pouvoit les rompre cessa de les attaquer, & leur promit de ne leur faire aucun mal, quand même il les trouveroit separez.

parez. Les *Taureaux* le crûrent & se separerent, mais aussi-tôt le *Lion* les déchira l'un après l'autre.

Du Cerf.

Un *Cerf* étant venu boire à une fontaine se miroit dans l'eau: *ses pieds* lui parurent *trop petits*, & *ses jambes trop deliées*, & il s'en affligeoit, mais il se tenoit fier de la *beauté* & de l'*étendue de son bois*: en même tems des Chasseurs s'étant mis à le courre, il se jetta dans une plaine où ils ne purent l'atteindre; mais l'ayant relancé dans un bois, il n'y pouvoit courir, parce que ses *cornes* l'empêchoient de passer entre le taillis. Comme ils l'eurent pris & qu'ils le tuoient, *Que je suis malheureux*, dit-il, *d'avoir méprisé ce qui faisoit mon salut, & d'avoir fait ma gloire de ce qui me perd!*

Autre Fable du Cerf.

Le Cerf étant tombé malade pria plusieurs bêtes, & des Cerfs entr'autres, de le venir garder durant sa maladie. Pendant qu'ils le garderent, ils consumerent les grains & les herbes, qu'il avoit amassez pour sa provision; comme il fut relevé il demanda à manger, mais il ne trouva rien & mourut de faim.

Le but de cette fable est d'enseigner, qu'il ne faut pas se charger d'un grand train, sans savoir comment le nourrir.

Du Lion & du Renard.

Le Lion étant un jour brûlé du soleil entra dans une caverne pour se mettre à l'ombre,

bre, & s'y endormit. Une Tarentule sauta sur lui & se promenoit sur son dos; *le Lion* s'étant levé en sursaut, regarda de côté & d'autre tout effrayé & étonné. Un *Renard* qui l'apperçut ainsi effrayé de rien, se mit à éclater de rire. *Le Lion* lui dit, je ne me soucie pas de ce qui m'incommode, mais j'enrage de voir que l'on se moque de moi.

Du Lion & du Taureau.

Le Lion ayant envie un jour de déchirer un *Taureau* n'osoit l'attaquer ouvertement, craignant sa grande force: il résolut de l'avoir par finesse, & l'ayant rencontré il lui dit: cher ami, j'ai tué un agneau gras, je t'invite ce soir à souper avec moi. *Le Taureau* le lui promit, & étant venu chez *le Lion*, il vit bon feu allumé, & beaucoup de chaudieres & de marmites; sur quoi il se mit promtement en fuite. *Le Lion* voyant céla, lui demanda en criant, pourquoi il s'enfuyoit après être venu jusqu'à sa porte? Le Taureau répondit. *C'est parce que je voi des aprêts pour faire cuire quelque chose de plus grand qu'un agneau.*

Du Lion & du Renard.

Le *Lion* étant devenu vieux & infirme, & ne pouvant plus prendre de bêtes par force, se résolut de vivre d'adresse; il feignit pour cela d'être malade, & se renferma dans sa Caverne. Plusieurs bêtes alloient l'une après l'autre pour le garder: il se jettoit dessus à l'improviste & les déchiroit. Le *Renard* y étant allé à son tour, s'arrêta à l'entrée de la Caverne

verne & le ſalua en diſant, *comment te portes-tu, Prince des animaux courageux?* Le *Lion* lui répondit, *que n'entre tu, ô Pere de beauté;* *je me rendrois à une ſi douce invitation*, repliqua le *Renard*, *ſi je n'obſervois que les pas qui ſont marquez à l'entrée de ton logis ſont tous des pas qui vont dedans & qu'il n'y en a pas un qui vienne dehors.*

Du Lion & de l'Homme.

Le Lion & *l'Homme* s'étant un jour rencontrez, ſe mirent à diſputer entr'eux de vigueur & de force. *Le Lion* loüoit la ſienne par deſſus toute autre, l'*Homme* pour réponſe lui montra ſur une muraille la figure d'un *Homme* déchirant un *Lion.* Le Lion répondit. *Si les Lions étoient peintres comme les hommes; ils feroient toûjours que le Lion déchireroit l'homme dans leurs tableaux.*

Du Cerf & du Lion.

Un Cerf pourſuivi par des Chaſſeurs ſe jetta dans la Caverne *d'un Lion.* *Le Lion* y étant entré le déchira. Le *Cerf* étant aux abois dit en lui-même, *helas miſerable que je ſuis! d'avoir fui les hommes, pour tomber entre les griffes de celui qui eſt plus fort que les hommes.*

Du Cerf & du Renard.

Un Cerf étant alteré vint à un puits profond & y deſcendit; mais il n'en put remonter. Comme il s'efforçoit de le faire: le *Renard* l'apperçut & lui dit, *cher frere, tu devois pen-*

ser comment tu remonterois avant que de descendre.

Des Lievres & des Renards.

La guerre s'étant un jour allumée entre les *Aigles* & les *Lievres* ; ceux-ci allerent aux *Renards* leur demander assistance. *Les Renards* répondirent ; *nous vous donnerions volontiers du secours, n'étoit que nous vous connoissons, & que nous connoissons aussi ceux avec qui vous êtes en guerre.*

De la Femelle du Lievre & de la Lionne.

Une *Haze* ayant un jour rencontré une *Lionne* lui dit, tous les ans je fais plusieurs petits ; mais toi en toute ta vie tu n'en fais qu'un ou deux : *Il est vrai*, répondit la *Lionne*, *mais mon petit vaut mieux seul que sept des tiens.*

De la Femme & de la Poule

Une *Femme* ayant une *Poule*, qui faisoit tous les jours un œuf d'argent : elle dit en elle-même si je double le grain à ma *Poule* : elle fera deux œufs par jour : mais la Poule ayant le double à manger en étouffa & mourut. C'est-à-dire, *que plusieurs pour être trop avides de gain perdent leur Capital.*

Du Moucheron & du Taureau.

Un *Moucheron* s'étant posé sur la corne d'un *Taureau*, crût qu'il le chargeoit beaucoup, & il lui dit, *Si je suis trop pesant, dis le*

moi

moi & je m'ôterai. *Je ne m'étois pas aperçû*, répondit le Taureau, *que tu te fusses posé sur ma corne*, & *je ne sai qui tu pourrois incommoder.*

De l'Homme & de la Mort.

Un *Homme* portant un jour une charge de bois sur ses épaules n'en pouvoit plus. Il se jetta à terre avec sa charge, & tout accablé il souhaitoit la *Mort*, jusqu'à l'appeller tout haut. La *Mort* vint, & lui dit: *Me voici, que veux-tu?* l'*Homme* lui dit, *Je t'ai appellée pour m'aider à charger mon fardeau.*

Du Jardinier.

Un *Jardinier* arrachant un jour les méchantes herbes d'un parterre: on lui demanda pourquoi l'herbe sauvage paroissoit si belle, quoi qu'elle ne fût point cultivée? *C'est*, dit-il, *qu'elle est élevée par sa mere, au lieu que l'herbe des jardins est élevée par sa marâtre.*

De l'Homme & de l'Idole.

Un *Homme* avoit dans sa maison une *Idole*, à qui il rendoit son culte, en lui offrant tous les jours une victime. Comme il y eût consumé la meilleure partie de son bien, l'*Idole* lui dit: *Ne consume point tes biens à me servir, pour aller en suite m'accuser auprès d'un autre Dieu, & blasphemer contre moi.*

Cette Fable est contre les gens qui dépensent leur bien dans la débauche & dans le peché, & qui après accusent Dieu de leur pauvreté & de leur misére.

Du Negre.

Un *Negre* ſe lavoit un jour pluſieurs heures de ſuite dans une fontaine: Un Paſſant lui dit: *Ceſſe, mon ami, de troubler cette eau, car tu ne ſaurois jamais acquerir la blancheur.*

De l'Homme & du Poulain.

Un *Homme* étant en voyage monté ſur une cavale pleine, elle mit bas ſa portée en chemin. Le *Poulain* ſuivit ſa mere quelque tems, mais n'en pouvant plus, il dit à ſon Maître: *O mon Seigneur, tu vois que je ne ſaurois ſuivre: ſi tu me laiſſes, je perirai; mais ſi tu me prens avec toi, & m'éleves juſqu'à ce que je devienne fort, je te porterai ſur mon dos où tu voudras.*

Cette Fable eſt pour enſeigner, qu'il ne faut pas abandonner une œuvre glorieuſe, à cauſe de la peine qu'elle fait à la pourſuivre.

De l'Homme & du Pourceau.

Un *Homme* portoit au marché ſur ſon Cheval une brebis, une Chevre, & un *Pourceau* pour les y vendre: la Brebis & la Chevre ſe tenoient en repos ſans fatiguer le Cheval, mais le *Pourceau* ſe démenoit ſans ceſſe & le haraſſoit. *L'Homme*, lui dit, *O le plus méchant des animaux! ne te ſaurois-tu tenir en repos comme la Brebis & la Chevre, ſans te démener ſi furieuſement?* chacun ſait ſes affaires, répondit le *Pourceau. On achéte la Brebis pour ſa laine, & la Chevre pour ſon lait: mais moi on ne m'achéte*

chéte que pour me manger & je suis sûr que du marché on m'enverra à la boucherie.

De la Tortue & du Lievre.

Une *Tortue* & un *Lievre* s'étant mis à disputer à qui marcheroit le mieux, ils firent gageure à qui seroit le plûtôt à une montagne, qui étoit vis-à-vis d'eux. Le *Lievre* se confiant en sa legereté, se mit à dormir en chemin. La *Tortue* connoissant sa pesanteur naturelle ne s'arrêta pas un moment, elle arriva à la montagne, comme le *Lievre* se réveilloit, qui se voyant vaincu se repentit, mais trop tard.

Du Loup.

Un *Loup* emportoit un Cochon de lait: un Lion le rencontra & le lui ravit, le *Loup* étonné de l'avanture, dit en lui-même. *N'est-ce pas une chose surprenante que je ne puisse garder ce que j'ai pris.*

Cette Fable enseigne qu'on ne garde gueres le bien acquis injustement, & qu'on le perd ordinairement de la même maniere qu'il a été gagné.

De la Ronce & du Jardinier.

La Ronce, dit un jour au *Jardinier*, *si j'avois quelqu'un qui prît soin de moi, me transportant en bonne terre, m'arrosant & me cultivant; certes les Rois me souhaiteroient dans leurs Jardins, & prendroient plaisir à mes fleurs & à mon fruit.* Le *Jardinier* la crût, il la mit au milieu du Jardin dans la meilleure terre & la cultiva

soigneusement ; mais ses épines s'étendirent à l'entour & au dessus des arbres & couvrirent tellement tout le jardin qu'on ne pût plus y entrer.

La morale de cette Fable est que la peine qu'on prend sur un méchant naturel l'irrite, & que plus on honore & on traite bien un méchant homme, plus il fait de mal.

Du Negre.

Un *Negre* se dévêtit un jour & se mit à prendre de la neige & à s'en frotter par tout le corps : on lui demanda pourquoi ? C'est, répondit-il, que peut-être je blanchirai. Un homme avisé lui dit, ne te tourmente point toi-même, car encore que ton corps noircisse la neige il n'en perdra pourtant rien de sa noirceur.

De l'Araignée & des Mouches à Miel.

L'*Araignée* dit un jour à la *Mouche à Miel : si tu me prenois avec toi je ferois du Miel, comme tu en fais & même plus :* l'*Abeille* la crut, mais comme elle vit que l'*Araignée* ne faisoit rien qui vaille, elle la piqua de son aiguillon. L'*Araignée* se sentant mourir dit en elle-même *je merite bien la mort*, moi qui ne pouvant faire de la poix, ai voulu faire du Miel.

D'un jeune Garçon.

Un *jeune Garçon* se jetta un jour dans un Fleuve sans savoir nager, où peu s'en fallut qu'il ne fût suffoqué. Comme il se noyoit il se

se mit à crier. Un homme qui passoit l'entendit, & s'étant approché se mit à lui faire des reprimandes : *Sauvez moi premiérement*, répondit le garçon, *puis reprenez moi.*

De l'Enfant & du Scorpion.

Un *Enfant* chassant un jour des sauterelles, il se jetta sur un petit *Scorpion* le prenant pour une grosse sauterelle; comme il avoit la main dessus il reconnut son erreur & se retira promtement : le Scorpion lui dit, *Si tu m'eusses pris avec la main tu te fusses assurément abstenu de chasser des sauterelles.*

La morale de cette Fable est d'apprendre à ne faire rien inconsidérement ; de même que le sens de la suivante est pour prévenir les conduites précipitées.

De la Colombe.

Une *Colombe* pressée de soif, cherchant à se desalterer, vit de l'eau en peinture sur une paroi : elle la prit pour de vraye eau, & y vola si rudement le bec ouvert qu'elle se rompit la tête contre la muraille : elle dit en expirant, *Miserable que je suis! de m'être perduë moi-même à force de me hâter d'éteindre ma soif.*

Du Chat.

Un *Chat* entrant un jour dans la boutique d'un Serrurier trouva une lime à terre, il se mit à la lecher & la lechoit si fort qu'il mit sa langue tout en sang : le *Chat* croyant que ce sang sortoit de la lime, l'avaloit & continua jusqu'à ce que sa langue fût toute consumée.

La vérité de cette Fable se trouve dans le Prodigue qui dépense son bien sans besoin, sans y prendre garde, & même avec plaisir, jusqu'à ce qu'il se soit tout épuisé.

Du Forgeron & du Chien.

Un *Forgeron* avoit un *Chien*, qui dormoit pendant que son Maître travailloit, mais dès qu'il cessoit la besogne, & qu'il se mettoit à table avec ses Compagnons pour manger, le Chien ne manquoit point de se réveiller : le *Forgeron*, lui dit, *méchant animal comment est-ce que le son des marteaux qui ébranle la terre ne t'éveille point, & que tu entends le mouvement des machoires qui fait si peu de bruit?*

Le but de cette Fable est de corriger les hommes qui sont endormis aux exhortations, & qui ne se reveillent que pour satisfaire leur sensualité.

Des Chiens & du Renard.

Des *Chiens* trouverent un jour une peau de Lion & se mirent à la ronger. Le *Renard* les voyant faire leur dit: *Si le Lion étoit en vie vous verriez ses griffes encore plus longues que vos dents.*

La Moralité de cette Fable est contre ceux qui médisent d'un Grand homme après sa mort, & quand il ne se peut plus défendre.

Du Chien & du Lievre.

Un *Chien* ayant long-tems poursuivi un *Lievre* & l'ayant pris, il se mit à le mordre vive-

vivement pour lui faire sortir le sang qu'il léchoit ensuite. *C'est une chose étrange*, lui dit le *Lievre*, que tantôt tu me mordes comme étant ton ennemi, & ensuite que tu me baises, comme si tu étois mon ami.

C'est contre les ennemis cachez, qui déchirent en secret & caressent devant le monde.

Du Ventre & des Pieds.

Le Ventre & les Pieds disputoient un jour ensemble savoir qui soûtenoit le corps: les Pieds disoient: *C'est nous qui par nôtre force portons le corps.* Le Ventre dit, *Si je ne vous nourrissois vous n'iriez gueres loin avec ce que vous portez.*

Des Aigles & des Poules.

Les *Aigles* ayant apris que les Poules étoient malades, ils se couvrirent des plumages du Pan & vinrent les voir en leur disant: *Bonjour les poules comment vous portez vous?* Elles répondirent, *Nous nous portons bien quand nous ne vous voyons pas.*

Du Soleil & du Vent.

Le *Soleil* & le *Vent* disputoient un jour ensemble à qui feroit plûtôt quitter les habits à un voyageur: le Vent se mit à souffler impetueusement toute la nuit, mais l'homme sentant la force du Vent s'enveloppa de tous côtez & se serra bien dans ses habits. Le jour venu, le Soleil commença de répandre doucement ses rayons, dont l'homme ne pou-

vant ſupporter l'ardeur, il ôta ſes habits & les porta ſous ſon bras.

Cette Fable enſeigne que la douceur obtient plus que la violence.

De deux Cocqs.

Deux *Cocqs* ſe battant un jour enſemble, celui qui fut vaincu s'alla cacher dans un lieu écarté, l'autre ſe percha ſur le haut de la maiſon, & ſe mit à étendre ſes aîles, & à chanter ſa victoire : un vautour l'apperçut, qui fondit ſur lui & l'emporta.

Des Loups.

Des *Loups* cherchant la proye trouverent des peaux de bœufs, qui trempoient dans un canal ſans qu'il y eût perſonne à les garder. Ne ſachant comment les avoir, ils réſolurent de boire l'eau du canal pour l'épuiſer, mais avant que d'avoir pû en boire aſſez pour atteindre aux peaux, ils creverent.

De l'Oye & de l'Hirondelle.

L'*Oye* & l'*Hirondelle* ayant fait ſocieté alloient enſemble chercher leur vie. Il arriva que des Oiſeleurs vinrent où elles étoient, l'*Hirondelle* les ayant apperçus, s'envola legérement, mais les Oiſeleurs prirent l'*Oye* & la tuerent.

Voilà les *Fables* qu'on attribue à *Locman*, leſquelles les *Perſans* ont en leur Langue, & qu'ils donnent à lire à leurs enfans, mais fort amplifiées par des raiſonnemens, & par des Dia-

Dialogues, propres à étendre & à fortifier les enſeignemens de chaque Apologue : ils ont encore un Livre d'autres *Fables* de ce ſtyle diffus, dont voici quelques-unes.

De l'Homme & du Serpent.

Un *Homme* paſſant près d'un marais plein de roſeaux, où l'on mettoit le feu, vit un *Serpent* qui y alloit être brûlé, il le tira avec un bâton, & le mit avec des roſeaux dans un ſac : ayant fait quelque chemin, il dit, *Je veux voir ſi la pauvre bête n'eſt point morte* ; il ouvrit le ſac : le *Serpent* s'élançant dehors, dit à l'*Homme* : *Il faut que je te lance mon venin & que je te tue. Quoi*, répondit l'*Homme*, *pour me récompenſer de t'avoir ſauvé la vie tu me veux donner la mort ? rend-on ainſi le mal pour le bien ? Oüi*, dit le *Serpent*, *c'eſt la coûtume*, *mais que m'importe-t-il*, *je te veux tuer*, *parce que cela me fera du bien*. Un Bœuf ſurvenant là-deſſus, ils dirent : *Raportons nous-en à ce que dira le Bœuf. Il eſt vrai*, dit le Bœuf, *qu'on rend preſque toûjours le mal pour le bien ; j'ai ſervi long-tems & vigoureuſement mon Maître, & j'ai vieilli à ſon ſervice, mais dès que je n'ai plus été capable de travailler, il m'a chaſſé de chez lui*. Il paſſa après un Lion, ils dirent : *Il faut que nous conſultions auſſi le Lion. Eſt-ce la coûtume*, lui demanderent-ils, *de rendre le mal pour le bien ? Oui ſans doute*, répondit-il, *car je vis dans les bois & ne vais point chercher les hommes ; cependant ils ne ceſſent de me venir faire la guerre avec des pieux, des lances, & toute ſorte d'armes, & me cherchent par tout pour me tuer*. Comme le Lion parloit enco-

re, il ſurvint un Renard. L'*Homme* dit au *Serpent: Conſultons encore ce Renard, & puis je me rens.* Ils l'appellerent, & lui dirent: *Nous nous rapportons à toi, s'il eſt vrai que ce ſoit la maniére des hommes de rendre le mal pour le bien?* Le Renard fin & fourbe, répondit: *Cela eſt vrai, le Serpent a raiſon, c'eſt la coûtume du genre humain; mais contez moi le fait, parce que les circonſtances peuvent avoir quelque choſe de particulier.* Le Renard l'ayant entendu: *Je ne crois point*, dit-il, *que le Serpent ait été dans le ſac: le Serpent eſt long d'une aune, & ce ſac n'a pas deux pieds de long. Il n'y a pourtant rien de plus vrai*, répondit le *Serpent*, *& pour vous le faire voir, je vais m'y remettre.* Dès qu'il fut dans le ſac, le Renard dit à l'*Homme: Liez vîte le ſac, & tuez le Serpent; il ne s'en doit pas plaindre, puiſque, ſelon ſa maxime, on rend le mal pour le bien.*

De la Tortuë & des Moineaux.

Une *Tortuë* entra en ſocieté avec des *Moineaux*, & ils vivoient tous enſemble proche d'un marais. L'Eté venu le marais ſe ſeicha, & les Oiſeaux ſongerent à ſe retirer, ils le dirent à la *Tortuë*, qui leur répondit: *Que c'étoit rompre la ſocieté, & que ce ſeroit une choſe bien deshonnête à eux de la laiſſer là, qu'il falloit donc qu'ils l'emmenaſſent avec eux.* La difficulté n'étoit pas petite, la *Tortuë* ne ſachant point voler. Ils s'aviſerent de prendre tous un long bâton par le bec, & ſe mirent à voler; la *Tortuë* s'y tenoit attachée à belles dents. Ils paſſerent en volant au deſſus d'un autre marais où il y avoit force *Tortuës*: elles

les apperçurent ce joli train, & toutes surprises s'écrierent : *Voilà une de nos sœurs qui vole.* La *Tortuë*, qui étoit en l'air, toute enflée d'orgueuil, vouloit s'applaudir, elle ouvrit la bouche pour répondre ; mais à même tems elle tomba, & s'écrasa.

La moralité de cette Fable est contre les babillards.

D'un Tailleur.

Un *Tailleur* qui avoit beaucoup volé dans son métier, fut porté en songe au Jugement de *Dieu*, où on lui présenta une grande Enseigne, faite de tous les morceaux d'étoffe qu'il avoit volez : cela l'étonna fort, il cria miséricorde, promettant de n'y plus retourner. Le matin étant venu à la boutique il conta son songe à ses garçons, & la ferme résolution qu'il avoit faite de ne plus voler. *Mes amis*, leur dit-il, *si vous me voyez jamais mettre quelque piéce à côté*, *criez moi*, *Maître l'Enseigne.* Au bout de quelque tems sa peur se passa, il oublia & le songe & la résolution ; & s'étant mis à tailler un habit d'une riche étoffe, il en prit un grand morceau : ses garçons lui crierent incontinent, *Maître l'Enseigne.* Lui prenant la parole, leur répondit : *Taisez vous* ; *j'y pensois moi-même*, *mais je me souviens fort bien qu'il n'y avoit point de cette sorte d'étoffe-là dans l'Enseigne.*

Je viens au troisiéme point de ce Chapitre, qui consistera dans l'extrait d'un des Livres de Morale des *Persans*, & ce Livre est le recueil des Oeuvres du fameux Poëte *Cheic Sahdy*. Je me suis attaché à en faire la tra-

duction d'une maniére que ce fût tout-à-fait du *Persan* en *François*, afin de faire connoître à même tems le tour de la *Langue Persane*, & en quoi consistent ses graces.

Lettre d'avis aux Rois pour le bon gouvernement.

Loüange à celui qui suffit à tout, qui tient un compte pour toutes les créatures, & qui le tient selon ses misericordes infinies, Je le prie de tourner sa misericorde sur moi, qui confesse qu'il n'y a d'autre *Dieu*, que ce *Dieu* qui a été confessé d'ancienneté, qui confesse que *Mahomed* est le Serviteur & le Prophete envoyé en terre, & à present exalté au dessus des Cieux. Or après avoir donné au *Dieu* des Mondes la gloire qui lui doit être renduë, nous donnons nos loüanges à la plus intelligente & la meilleure de toutes les creatures vivantes, au [1] Patron du Royaume, & Seigneur des Royaumes.

J'écris cet avis par l'ordre d'un de mes plus chers amis, & des plus relevez, qui a desiré un Cahier de ma façon sur ce sujet, dont le sens fût facile à entendre, & qui ne fût pas difficile à pratiquer, sans contenir de préceptes au dessus de la puissance humaine. J'ai fait réponse qu'à une bonne heure est arrivé [2] l'enfant très-cher : que son [3] être soit toûjours orné de toutes sortes de cultes pieux, & de bonnes œuvres.

Qu'on

[1] Le Roi régnant.
[2] La demande.
[3] A mon ami.

Qu'on ſache que comme il convient principalement au Seigneur des Mondes de donner des conſeils aux Rois du monde : il ſe trouve commandé dans le [a] livre ſublime & glorieux par ce *Dieu* très-haut, *exercez la juſtice & faites du bien*. Et il y a dans un autre endroit, *toutes les fois que vous faites des ordonnances, faites les en juſtice, & ſelon la droiture de Dieu.*

Ne dis pas, je m'en vais élever ma grandeur juſqu'au Ciel.

Di, je m'en vais abaiſſer ma face en toute humilité en la pouſſiere.

Mets la tête en terre ſur le ſeuil de la porte de *Dieu*.

Car c'eſt-là le commencement de la voye des hommes droits.

Si tu es l'Eſclave de *Dieu*, incline la tête ſur ce ſeuil.

Poſe deſſus la Couronne Imperiale.

Mais lors que tu fais ta dévotion, ne la fais pas en tes habits Royaux ; Revêts l'habit d'un pauvre [b] *Dervich*, & dis en gemiſſant, O Dieu, Pere nourricier des hommes, c'eſt Toi qui es veritablement puiſſant.

Car tu nourris les puiſſans, & les miſerables.

Je ne ſuis ni le Maître de cet Empire, ni le Gouverneur.

Je ſuis un des gueux qui ont la tête en terre à ta porte.

Que pourroit-il ſortir de la main de mon habileté

Si

[a] *L'Alcoran.*

[b] Homme qui a quité le monde, comme les *Cenobites* anciens.

Si la main de la grace ne me sert d'associé?

Tu es le bras droit des gens bons & droits.

Autrement que pourroit-il venir de la main de personne?

La nuit sois en prieres, & fonds en larmes, comme un pauvre reduit à l'extremité.

Et le jour fais l'exercice de la Royauté.

Les grands Seigneurs les reins ceints, le bâton à la main sont debout devant ton Trône.

Toi presente toi devant *Dieu* dans un état semblable.

Il est convenable que celui qui est Seigneur de tant d'Esclaves, se mette en état d'Esclave devant *Dieu*.

C'est-là une des grandeurs du Roi d'être la nuit abattu aux pieds du Trône de *Dieu*, & d'exercer le jour la Royauté sur ses Peuples.

On fait un conte du Roi *Kasvin*[6] *Mahmoud*, fils de *Soboukteknin*, que quand la nuit étoit venuë, il tiroit ses habits Royaux de dessus lui, il se revêtoit des haillons d'un *Derviche*; puis à la porte du Trône de *Dieu* très-haut, il mettoit la tête en terre en toute humilité, & se couvrant le front de poussiere à force de se prosterner sur la terre en adorant, il disoit tout abattu: *O Seigneur du Royaume, le Royaume est à toi, & moi pauvre Esclave, je suis ton esclave. Ce n'est point par la puissance de mon bras ni par les coups de mon épée qu'il m'a été acquis, c'est ton don gratuit. O Dieu, donne moi la force & la sagesse de le conduire.*

On

[6] *Roi de Perse*, qui vivoit dans le septiéme siécle.

On en fait un autre de *Homer*, fils de *Hebdel baziz* (serviteur du bien aimé, c'est à dire, de *Dieu*,) qu'au point du jour dès qu'il étoit levé, après avoir fait les dévotions réglées envers *Dieu*, savoir les actions de graces au Seigneur des humains, il prioit *Dieu* très-haut éternellement loüable, qu'il pût maintenir son peuple en tranquilité, le gouverner en droiture, le faire vivre en abondance, & qu'il disoit entr'autres : *O Seigneur, la capacité de conduire un Royaume est une grace relevée. Tu as mis le Royaume dans les mains de ton Esclave, qui sont foibles : cette capacité est au dessus de ma capacité. Revêts moi de l'affabilité qui rend ton Trône gracieux, & que je fasse la charge qui m'est donnée, d'administrer la droiture, en marchant sur les pas de ceux qui sont droits en ton chemin ; donne moi la grace d'administrer la Justice en bonne conscience, & me garde d'iniquité & de cruauté. Garde moi d'être mal dans l'esprit de mon peuple, & que mon peuple soit mal dans mon esprit. Ne permets point que le cœur des pauvres [gens bons & simples] s'irrite contre moi, & qu'après ma mort on se plaigne de mon injustice.*

Fable sur le sujet.

On fait un conte d'un personnage éminent dans la *Religion*, de ces gens qui voyent la verité d'un regard sûr & droit.

Qu'un jour ce docte Homme montoit un Tygre,

Qu'il menoit à l'amble, se servant d'un Serpent pour foüet ;

Un Passant lui dit : *O homme qui es dans la voye de Dieu*,

Aprens

Aprens moi à tenir la même voye que toi;
Comment as-tu fait que l'animal déchirant s'est soumis à toi?
*L'anneau enchanté * a été mis à ton doigt.*
Il répondit : *Je ne fais pas de cas du Tygre ni du Serpent,*
Et quand tu me verrois monter l'Elephant ou l'Aigle, ne t'en étonne point.
Ne retire point ton col de dessous le joug de Dieu non plus que moi,
Et nulle chose vivante ne retirera son col de dessous ton joug.

Tant qu'un grand Gouverneur sera assidu à observer les ordres du Ciel,
Le Ciel sera son protecteur & son compagnon.
La destruction & la mauvaise réputation naissent de la tyrannie,
Et celui que cet avis rend intelligent les préviendra.
Fai du bien à tes sujets & à tes serviteurs pour l'amour de toi-même;
Parce qu'un homme à journée bien payé est plus allegre, & fait plus d'ouvrage.
Il n'y auroit pas de conscience de faire mal à quelqu'un,
De qui tu auras reçû beaucoup de service.
La sagesse sera utile à celui
Qui voudra la rechercher dans les paroles de Sahdy.

C'est la sagesse des Rois d'être favorables aux pauvres, & de ne pas toucher aux biens meubles & immeubles des riches. La felicité de l'Etat dépend de la prudence & de la bonté

* L'anneau de *Salomon*.

té du Souverain. La sûreté de son Païs dépend de la justice qu'il y exerce : la prosperité suit la sûreté : celle-là ne sera que par tout où sera celle-ci. Quand la sûreté sera ainsi dans un Païs, les négocians & les voyageurs seront aises d'y venir : les marchands s'y trouveront en grand nombre. Le gain s'y fera abondamment, & toutes les autres commoditez temporelles y abonderont aussi : or le Royaume abondant ainsi en tous biens, les trésors du Roi seront pressez ; [il n'y aura pas de place pour les contenir] ses troupes seront étendues [c'est-à-dire, il y en aura çà & là pour ne pas fouler le peuple, ou bien il y en aura par tout]. Le Monarque se créera une récompense finale, qui au dernier jour sera payée ; mais qui se conduira au contraire, le contraire lui arrivera.

Envisage la suite des crimes sortis de la main du méchant.

Le monde est demeuré : mais lui avec ses crimes s'en est allé.

Histoire.

Combien agréablement il fut dit par des Marchands, assiegez d'une troupe de voleurs la flêche à la main.

(*Lors que les voleurs veulent agir vigoureusement,*

Ils se jettent sur une troupe de soldats comme sur un troupeau de femmes.)

Le Roi qui laisse faire injure aux Marchands,

Ferme la porte du bien à ses peuples, comme à ses armées.

Com-

Comment les gens ſages iroient-ils plus en ce lieu-là,

Où ils entendent dire que le gouvernement eſt mauvais?

L'homme de bien doit auſſi avoir une bonne renommée.

Fais du bien pour cela aux Marchands & aux Envoyez.

Que toûjours l'étranger ſoit favorablement traité,

Afin qu'il emporte la bonne renommée de ton nom en ſon païs.

Ce Royaume-là tombera bien-tôt en ruïne,

Où les cœurs des étrangers ſeront affligez.

Sois ami aux étrangers & aux voyageurs,

Parce que le voyageur porte ton nom par tout avec lui.

Augmente la grandeur de tes vieux ſerviteurs,

Parce que jamais tu ne ſeras trahi par de telles gens.

Lors que ton ſerviteur deviendra vieux,

N'oublie point le merite de ſon long ſervice.

Ta main ſoit toûjours la main de miſericorde qui l'avoit pris à ton ſervice.

Un Prince doit toûjours avoir devant les yeux que le Régne appartient à *Dieu*, & que ſa durée dépend de lui, toûjours ſe ſouvenir que le Païs qu'il gouverne a été donné de *Dieu* au peuple qui l'habite, afin qu'il ne ſoit pas trompé par de fauſſes idées, dans ce lieu qui n'eſt qu'à loüage, en mettant ſon cœur ſur un monde lequel ne dure que cinq jours.

On rapporte que le Calife *Aron Rechid* dit un jour au célébre *Beloul* ſon frere: *Donnez*

moi

moi quelque bon avis. Il répondit : *On n'emporte de ce monde en l'autre que les bonnes & les mauvaises œuvres : là dessus vous avez la liberté.*

Sur les bons & les mauvais, & sur leur fin.

Jamais ne puisse-t-il arriver de mal à l'homme de bien.

Jamais personne ne puisse-t-il faire de mal, afin que bien en arrive.

Celui qui fait du mal, trouvera du mal dans le mal qu'il aura fait,

Comme le Scorpion qui est obligé de se tenir caché dans les masures. C'est-à-dire, *que personne ne le veut tenir en sa maison.*

Si tu n'és pas enclin à bien faire de ton naturel,

Ton naturel & une pierre noire est tout un.

Je me suis trompé, ô ami de bon naturel,

Une pierre noire est meilleure, & un morceau de fer.

Or à un tel homme il est desirable de mourir de honte

De valoir moins qu'une pierre.

Un homme d'entendement vaut mieux qu'un homme de force,

Je dis non seulement un homme qui se jette sur les gens comme une bête feroce,

Mais aussi celui qui ne sait faire que manger & dormir,

Car ce n'est pas tout homme qui est meilleur qu'une bête féroce,

Au contraire une bête féroce vaut mieux qu'un homme méchant.

Ce *Beloul* étoit un fort savant homme, qui pour

pour mieux se donner à l'étude, ne se voulut jamais marier. Le Calife son frere lui dit une autre fois : *Donnez moi encore, je vous prie, vos bons & salutaires avis, pour le gouvernement de mon Empire, & de ma conduite particuliere.* Il lui répondit : *Faites que les jugemens que vous prononcez soient selon les Loix, & non les Loix selon vos jugemens & volontez.* Puis il ajoûta : *Prévenez les demandes, donnez peu à qui demande, pensez à donner à qui ne demande point : les grands hommes demandent rarement, les autres demandent souvent ; mais les premiers sont dignes, & les autres non. Le Roi est la tête du peuple, lequel est le corps : si le Roi est ignorant ou inique, il déchire son corps avec ses dents.*

A ces premiers conseils il ajoûta ceux-ci : „ Que le Roi répande sa faveur sur les gens „ éminens dans les *Sciences* & dans la *Reli-* „ *gion* ; qu'il les fasse asseoir au haut bout dans „ les Assemblées, & qu'il se conduise par leur „ avis, afin que la *Monarchie* soit obéïssante „ à la *Loi écrite*, & non que la *Loi écrite* soit „ soumise au *Gouvernement*.

„ Que le Roi sache que les *Temples*, les „ *Hôpitaux*, les *Colleges*, & les autres lieux „ de *dévotion*, les *Edifices* pour l'usage du pu- „ blic, les *Ponts*, les *Chaussées*, les *Citernes* „ sont des piéces importantes du Royaume „ dont il faut qu'il prenne grand soin.

„ Le Roi, homme d'esprit, doit faire gran- „ de attention au mérite & à la capacité des „ gens, traiter leurs œuvres chacune selon „ sa dignité, & ne pas prêter l'oreille aux de- „ mandes des solliciteurs, qui épuisent les „ trésors sans assouvir leurs desirs. Les grands

„ Hom-

„ Hommes, ſages & génereux, n'abaiſſent
„ pas les yeux de leur grandeur ſur ceux qui
„ font leur éloge en ſe recommandant eux-
„ mêmes, ou qui avec artifice cherchent des
„ interceſſeurs; mais ſans donner la peine de
„ le demander, ils donnent ce qui eſt conve-
„ nable & ſuffiſant; car les gens de cœur ne
„ demandent rien & encore qu'ils deſirent,
„ ils ne viennent pas demander.

„ Qu'il n'établiſſe point pour Gouverneurs
„ du peuple des Hommes tyrans & violens,
„ de peur qu'il ne faſſe naître des impréca-
„ tions à cauſe de leurs excès.

„ *Aron Rechid* ayant trouvé qu'un de ſes
„ domeſtiques lui avoit fait tort d'un ducat,
„ le mit hors de ſon ſervice : les gens de la
„ Cour au bout de quelques jours lui deman-
„ derent ſa grace, en lui diſant entr'autres
„ qu'un ducat étoit ſi peu de choſe. Il répon-
„ dit: *Je le ſai bien, & ce n'eſt pas pour la va-
„ leur de la choſe que je l'ai mis dehors, mais
„ pour la conſéquence; car ſi à moi il fait tort
„ d'un ducat, il prendra le ſang de mes ſujets.*

Hiſtoire.

Un Collecteur de tailles tomba dans un lieu ſi dangereux,

Que de crainte un Lion mâle ſeroit devenu femelle.

(Le malfaiteur n'a jamais vû que du mal,

Il n'a pas vû de plus malheureux ni plus ruïné que lui,

Il ne dort aucune nuit, à cauſe des pleurs & des cris des gens qu'il a oppreſſez.)

Quel-

Quelqu'un lui donna d'une pierre par la tête, & dit:

Toi as-tu jamais eu d'égard aux pleurs de personne,

Qui desires aujourdhui qu'on ait égard à tes pleurs,

Et qu'à ton cœur blessé on mette une emplâtre,

Toi qui as fait tant de blessures que les cœurs en pleurent encore,

Tu me tendois continuellement des piéges pour y prendre mon pied sans faute:

Tu as toi-même donné sans faute de la tête en ce piége.

Deux sortes de gens creusent des fosses pour le peuple & pour les particuliers.

Les uns une bonne fosse, les autres une méchante;

La fosse de ceux-là est un puits pour étancher la soif des gens:

La fosse de ceux-ci est un trou pour faire tomber le monde.

Si tu fais du mal n'espere pas d'en tirer du profit,

Parce que jamais on ne cueuille du raisin sur une ronce.

Je ne pense pas que toi qui as semé du mil en Automne,

Recueuilles du bled au tems de la moisson.

Si tu cultives une racine amere dans ton cœur,

Ne pense jamais en manger du fruit doux.

Les Rois attendent ceci de leurs Successeurs, que le Fils conserve l'honneur des amis & des favoris du Roi son Pere & son Prédecesseur, & qu'il ne permette point qu'il leur arrive de mal,

Que

Que le Roi n'établiſſe ſur ſes ſujets, ni ignorans, ni gens violens, de peur qu'il ne déchire ſon corps avec ſes dents.

Les choſes que le Roi voudra tenir ſecretes, il ne faut pas qu'il les diſe à ſes favoris & à ſes amis, quelque intimes qu'ils puiſſent être : de peur que ceux-là ne les diſent de même à leurs favoris & à leurs amis intimes, & qu'à la fin on ne les écrive [c'eſt-à-dire, qu'elles deviennent publiques.]

Ne dis pas toûjours toutes choſes à ton ami,

Parce que ton ami ne ſera pas toûjours ton ami.

Qu'avec un viſage rude le Roi ne jette pas les Grands hors de leurs emplois, mais qu'avec grace & agrément il parle à tout le monde, & qu'il écoute tout le monde, & que le Maître des commandemens leur aſſigne le pardon au bout d'un tems, afin que leurs bonnes qualitez & leur experience ne periſſent pas par une perpetuelle diſgrace. Qu'il ne laiſſe pas auſſi de pourvoir à leurs beſoins, dans leur diſgrace ſelon qu'il ſera convenable. Qu'il conſidere qu'un Roi n'eſt pas digne de ſa qualité qui a l'action rude & le viſage aigre.

Un Roi ne rendant pas de réponſe à un pauvre qui lui demandoit juſtice ; le pauvre s'en alla en diſant, celui-ci veut être plus grand que *Dieu*. Cela ayant été rapporté au Roi, il le fit appeller, & lui dit : *Pourquoi as-tu dit cela?* Il répondit : *Dieu a parlé à Moyſe avant qu'il fût fidelle, mais toi, tu ne veux pas parler au fidelle peuple de Dieu.* Le Roi fut touché de ce mot, & lui fit juſtice.

Le Seigneur du Païs, Maître des Villes & de l'Empire,

Ne doit pas se courroucer pour des clameurs,

Le châtiment qu'il faut faire à celui qui impose des crimes à l'homme sans appui, doit être le même qu'on fait à son mortel ennemi, & doit durer tant que la justice soit faite selon le cœur de l'offensé, afin de servir d'exemple de la justice du Roi contre les méchans.

Que l'on envoye d'abord les gens d'affaires d'emploi en emploi, & de lieu en autre, chacun pour un certain tems, afin que s'ils sont de naturel à brouiller, ou à tromper, cela soit plûtôt connu.

La reception des présens qu'on fait au Roi, comme fruits nouveaux, curiositez précieuses, & autres biens, doit être telle: il faut les prendre avec honnêteté & bon accueuil, & avec reconnoissance, & il faut aussi-tôt recompenser le présent par l'octroi des demandes de celui qui le fait, sans le priver de la justice qui lui est duë, par des difficultez ou des delais.

Il est convenable que le Roi fasse paroître devant les étrangers beaucoup de Majesté & de grandeur; mais dans le particulier avec les gens familiers, il est convenable qu'il ait un visage ouvert & riant, des manieres aisées, & la personne accessible.

Il ne faut point mettre dans le gouvernement d'un même lieu deux hommes liez d'amitié ou d'interêt, de peur qu'ils ne concourent en malversation.

Le Roi prudent ne vexera point ses sujets, afin que quand les voisins ennemis lui feront

de

de la peine il n'ait point d'ennemi au dedans qui l'inquiete.

Lors que l'homme * à deux mains n'a point malversé,

Il ne faut pas établir de controlleur sur lui.

Fais vivre dans la prosperité l'homme craignant *Dieu*,

Et non pas celui qui ne craint que toi seulement.

Les gens dans l'emploi doivent être retenus de mal faire par la consideration de *Dieu*,

Non par celle des procès, de la disgrace, ou de la mort.

Suppute, compte, & mets toi en repos.

Entre cent à peine en trouveras tu un fidelle.

Il ne faut point envoyer pour agir ensemble,
Deux hommes amis de longue main,
Car qui sait s'ils ne se donnent pas la main,
L'un volant, l'autre recelant.

Lors que les voleurs ont de la jalousie l'un contre l'autre,*

La Caravane passera au milieu en sureté.

Pardonne au bout de quelque tems à l'homme,

Que tu auras pour sa faute privé de son emploi.

Subvenir aux besoins d'un homme qui espere en toi,

Vaut mieux que de rompre les chaînes de mille esclaves.

* Ils appellent gens à deux mains les gens d'affaires, soit parce qu'ils en font plus que les autres, soit parce qu'ils prennent de tous ceux qui leur donnent.

Si le Miniſtre, qui eſt comme une colomne en ton Palais,

Tombe, il conſerve pourtant toûjours l'eſpérance.

Un Roi juſte ne ſe doit courroucer contre ſes grands Officiers,

Que comme un pere fait contre ſes enfans,

Il les frappe quelquefois juſqu'à ce qu'ils en ſoient malades;

Après il eſſuye les larmes de leurs yeux.

Si tu te comportes foiblement, ton ennemi rehauſſera ſon courage.

Si tu deviens colere, le monde s'ennuiera de toi.

Il faut entremêler la rudeſſe & la douceur,

Comme le Chirurgien qui fait des inciſions & met des emplâtres.

Sois vaillant, affable en diſcours, & liberal.

Sache que comme on parle de tes Prédeceſſeurs on parlera de toi;

Lis leurs avantures, parce que tu y verras comme on racontera les tiennes.

Celui-là n'eſt pas mort qui a laiſſé ſur pied après lui

Ou des ouvrages d'eſprit, ou des Edifices pour l'uſage du public *;

Mais qui ne laiſſe rien après ſoi pour mémorial,

Reſſemble à un arbre qui ne porte point de fruit.

Si tu veux que ton nom reſte en bonne odeur dans le monde,

Ne laiſſe pas le nom des Grands caché & ſans réputation.

N'écou-

* Ponts, Chauſſées, Caravanſerais.

N'écoute point avec plaisir le mal qu'on dit d'autrui;

Et lors qu'on t'en fait rapport, examine s'il est vrai.

Ne néglige ou n'oublie la justification de personne.

Et comme chacun veut qu'on ait patience avec lui, aye là avec chacun.

Si un homme pécheur se vient jetter dans ton azile:

Il ne faut pas l'immoler pour son premier péché.

S'il n'a pas la premiére fois prêté l'oreille au conseil:

Il faut lui donner sur les oreilles & le mettre en prison.

Mais si le Conseil & la Prison ne font aucun effet:

L'arbre est méchant, arraches-en la racine.

Lors que les fautes de quelqu'un te mettent en colére,

Pense à plusieurs supplices avant que d'en choisir aucun;

Car le brillant rubis est aisément mis en piéces;

Mais quand il sera rompu on ne peut plus le mettre en œuvre.

Pour se tirer sauf de la Mer de Perse:

Il faut avoir couru beaucoup de terres & de Mers.

Si un Ministre d'Etat par la confusion d'une faute, quoi que legere, s'enfuit de la présence du Roi, il ne faut point oublier le merite de ses services passez.

Aux Officiers qui ont rendu au Roi ou à ses prédecesseurs des services considérables, ou

ou desquels les Peres ou les ayeuls l'ont fait, il faut pardonner beaucoup de fautes & d'iniquitez en cette considération.

Si quelqu'un des Ministres, ou des Domestiques a commis une faute digne de mort, il le faut faire mourir, mais il ne faut pas détruire sa famille, ni la déjetter.

Il faut avoir soin des Enfans & des familles des Officiers, & des moindres Soldats de l'armée, qui sont les armes à la main en Païs ennemi, & n'être pas difficile à leur fournir leurs besoins.

Que le Roi ne fasse pas tant d'accueuil & de civilité aux étrangers & à son propre Peuple, que sa dignité en souffre; mais qu'il en fasse, tant qu'on l'aime.

Lors que le Roi veut pardonner des fautes, qu'il double toûjours la peine de la reprimende; mais que les reprimendes soient faites de telle maniére, que les Grands là présens, soient encouragez à interceder pour le Criminel; sur quoi le Roi après sa remontrance, & après la pénitence du Coupable, lui remettra ses fautes.

Lors que le Roi envoye les Grands en Prison, qu'il ne retire pas pour cela sa clemence de dessus eux, qu'il leur fasse non seulement la faveur de les bien nourrir & vêtir: mais qu'il leur accorde aussi leurs femmes & leurs amis, parce que ce sont des choses également nécessaires pour la conservation de la vie.

Histoi-

Histoire.

J'ai ouï conter que * Chapour sur le point de † retirer sa langue,

Lors que le Roi Cosroës prenoit du dégoût pour ses ouvrages,

Se voyant reduit en un miserable état;

Il composa ces Vers un jour qu'il se trouva proche du Roi à la *Mosquée* :

O! Roi qui as couvert de ta justice la face de la terre,

Quoi que je sois reduit à néant, tu demeureras en prosperité,

Puis que je t'ai donné ma jeunesse,

Ne me rejette pas loin de toi au tems de ma vieillesse,

Si un Etranger est querelleux & impertinent,

Et qu'on le punisse, on ne le met pas après hors de la ville,

Mais si c'est quelqu'un né dans le Païs & qui ait sa famille,

Combien moins faut-il le chasser en *Arabie*, ou en *Turquie*.

Je suis né dans ton Païs, j'y suis depuis le matin jusques vers la fin du jour.

Pourquoi voudrois tu envoyer un malheureux en un autre Païs?

Où cela feroit dire, que perisse le Royaume.

D'où il vient de telles gens que celui-ci.

* Fameux Poëte, fort estimé du Roi *Cosroës*, durant plusieurs années, puis disgracié.

† Cesser de composer.

Au lieu de foudroyer sur lui ta colere:

Laisse-le à son mauvais naturel, qui est un ennemi qui ne le quitte jamais,

Si tu veux foudroyer quelqu'un, que ce soit le Puissant & l'Eloquent;

Mais pour le miserable il ne merite pas la foudre du Souverain.

Lors que le miserable baisse la tête entre ses deux épaules,

Tu n'en peux plus rien tirer que des larmes.

Entre tous les meilleurs avis qu'on puisse donner au Roi, il faut considérer celui-ci. De ne s'engager point dans des querelles avec un ennemi plus fort que soi, ni de donner la bataille à un ennemi plus foible, car l'un n'est pas prudent, & l'autre n'est pas glorieux.

Donner de la fâcherie à ses amis, c'est remplir les desirs de ses ennemis: punir cruellement les fautes des Grands de sa Cour, c'est battre son propre corps. Et traiter cruellement son Peuple, c'est se couper le col.

Un Roi est comme un grand & fort mur; dès qu'il panche, & se détourne de la droiture, il est proche de sa ruine.

La premiére experience des sages est celle-ci. Que si ceux qui reprimendent & qui punissent leurs Inferieurs pour des fautes, commettent pourtant ces fautes eux-mêmes: leur reprimende & leur châtiment ne produisent aucun effet.

Sache que le moyen de bien conserver ton Royaume,

C'est que le peuple t'obéisse, & que tu obéisses à *Dieu*.

Le Roi qui ne soûmet pas son ame aux loix écrites de *Dieu*,

N'est

N'eſt pas digne d'être Roi, & ſes Ordonnances n'auront pas de durée.

On ne peut garder les loix de *Dieu* que par la Science, ni garder le Royaume que par la douceur, & avec cela il ſera facile de s'abſtenir de péchez ; mais ſi la crainte de *Dieu* ne plaît pas au cœur & s'en va : les crimes prendront l'Empire du cœur ; il faut alors tuer le mal par les bonnes œuvres & par les Aumones, peut-être que par ce retour *Dieu* pardonnera à l'homme ſes péchez.

Le Roi doit pardonner l'offenſe qu'on lui fait en diſant du mal, ſoit de ſa perſonne, ſoit de ſon régne.

Demain eſt le jour du Jugement, tous le craindront excepté ceux qui le craignent aujourdhui.

Ne dis point qu'il n'y a de condition aſſûrée que celle du Roi.

Car je vous dis moi, qu'il n'y a point d'Empire auſſi bien établi que celui d'un *Dervich.*

Les *Derviches* attachez à des occupations toûjours égales coulent le tems ſans deſirs.

Aſſûrément qui porte le plus leger fardeau, court le plus vîte & le plus gaiement.

C'eſt la verité & les gens d'entendement le connoiſſent,

Que le *Dervich* de main laborieuſe mange du pain,

Au lieu que les Maîtres du monde ne font que jetter des ſauces & des ragoûts dans leur eſtomach.

Le pauvre qui travaille du midi au ſoir pour gagner ſon ſouper, le mange avec plaiſir,

Et dort plus doucement que le Roi de Damas.

L'homme serieux & l'homme rieur s'en vont tous deux hors du monde,

Et au jour de la mort tout s'oublie, tant la tristesse que la joye,

Tant la Couronne qu'on a eu sur la tête,

Que les fardeaux qu'on a portez sur son dos.

Soit le Roi qui est assis au haut bout du monde;

Soit le miserable resserré dans les prisons;

Lors que la mort donne sur la tête des deux,

Vous ne pouvez plus distinguer l'un de l'autre.

Histoire.

On rapporte qu'un Officier, homme de bien & droit, fit un discours vehement contre l'orgueil devant *Alexandre* * de *Grece*, *Alexandre* lui dit: *Est-ce que tu ne me crains pas?* Il répondit: *Non. Quiconque va droit ne craint pas le Dieu très-haut; la crainte de ton serviteur ne pourroit venir que d'avoir fait mal, ou exercé quelque violence: or ton serviteur est en sûreté de ces côtez-là.*

Histoire.

On rapporte qu'*Aron Rechid* ayant surpris un des Ministres du Conseil qui commettoit une injustice assez legere, il lui ôta son emploi, & lui prit ses biens. Les Grands au bout de quelques jours intercederent pour lui, disant que c'étoit-là une trop petite faute pour être punie de la disgrace, & de la perte de ses biens. Le *Calife* répondit: *Je ne suis pas de* cet

* *Le Grand.*

cet avis. Mais le disgracié étant venu à mourir: là-dessus le *Calife* revint à lui, & fut touché de grand regret, il versa des larmes, & ayant fait venir les enfans du défunt, il leur baisa les yeux & la tête, & les ayant pris à quartier, il leur dit: *Je n'aurois pas la force de soûtenir au jour du Jugement la severité que j'ai exercée contre vôtre pere*. Il leur rendit tous ses biens, & leur établit une pension jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'être mis dans l'emploi.

Que le Roi exerce toûjours les actes de la liberalité, si ce n'est que sa dépense excedât son revenu; parce que la prodigalité & l'avarice sont également détestables.

Conseil aux Rois sur la Beneficence & la Justice.

Ne donne jamais ton consentement à la mort de personne,

Sans être touché auparavant d'un vif ennui de faire mourir,

Et si tu découvres que la race de cet infortuné te porte une haine meurtriere,

Pardonne leur, & leur fais du bien.

L'homme pécheur qui a fait le mal, est mort.

Quelle part a au crime la veuve & les orphelins?

Quoi que tu sois vaillant, & que ton armée soit puissante,

Toutefois ne te jette point fort avant dans le païs de ton ennemi,

De peur qu'il ne se renferme en quelque château inaccessible,

Et que de dépit tu ne décharges ta colere sur un peuple innocent.

O Roi! examine avec soin les accusations des prisonniers,

Parce qu'il peut être qu'il y en ait d'innocens entr'eux.

Si quelque Marchand étranger est mort en ton païs,

Ne souffre pas qu'on porte sur son bien une main dure & injuste;

De peur qu'après qu'il aura été fort pleuré

Par sa famille, & par ses parens, ils ne disent entr'eux:

Le pauvre homme est mort en païs ennemi,

Le bien qu'il avoit un homme violent l'a emporté.

Songe à faire du bien à l'orphelin sans appui;

N'entre point dans la cause des soupirs qu'il jette pour ses pertes:

Il vaut mieux une bonne réputation durant cinquante ans,

Que des trésors qui ruineroient la bonne odeur de ton nom.

Ce sont des biens précieux que le bon renom éternel,

De n'avoir pas étendu sur le bien d'autrui la main du pillage.

Si le Roi de l'Univers

Prend le bien des grands & des petits, c'est un gueux.

L'homme de bien vit étroitement & meurt pauvre,

Dédaignant de remplir son ventre à la table du méchant;

Chose qui est aussi basse aux yeux des grands hommes,

Que

Que d'être vaincu par un Lutteur jetté plusieurs fois par terre.

N'allez pas de travers en marchant sur les pas des gens droits ; & si vous recherchez la verité, aprenez-la de Sahdy.

L'homme de bien est toûjours ferme ; & demeure inébranlable ; mais les méchans sont toûjours étonnez & émûs.

Quiconque veut être reputé homme de bien, ne doit pas souffrir que des gens sans conscience soient impunis dans leur iniquité ; car cela ne passeroit pas pour une action de conscience, mais pour une action de pauvre esprit.

La liberalité est loüable, pourvû qu'elle soit faite avec retenue, & sans préjudicier à l'aise des plus bas sujets, & il faut toûjours répandre des dons, mais en telle mesure que la Cour & les armées n'en souffrent pas de retardement en leur paye.

La joye & les plaisirs sont nécessaires aux Rois ; mais non en telle mesure qu'on dise, que c'est une méchante habitude, & qu'elles leur attirent des malédictions ; comme aussi la conversation agréable & les bons mots conviennent fort bien à leur caractére ; mais non pas à un point qu'on en puisse justement les taxer de legereté d'esprit.

La pénitence & l'abstinence sont requises dans les Rois ; mais à un degré tel, que le soin de leur vie & le soin de leur peuple n'en soit pas diminué.

Que le Roi étudie si bien l'histoire des Rois ses dévanciers qu'il en retire de grands profits. Un de ces profits doit être de suivre & pratiquer leurs bonnes maximes ; un autre est de comparer leur tems avec le sien, & un au-

tre de considerer comment ils s'en sont tous allez de suite, en laissant chacun une reputation conforme à leur conduite, afin que ses grandeurs, sa gloire & sa puissance ne lui fassent point d'illusion; mais qu'il agisse & qu'il parle d'une maniere, que les gens pieux & les gens sages soient forcez de le trouver bon.

Si un esclave de *Dieu* plie la tête sous le poids de sa condition,

Et si un autre leve la tête au dessus des nuées,

Les bons & les méchans s'en vont de même sorte.

Il suffit de laisser un bon nom après soi.

Etabli des gens craignans *Dieu* sur le peuple,

Parce que l'homme pieux rend l'état riche & abondant.

Celui-là pense mal de toi qui tire le sang du peuple,

Puisqu'il veut faire ton profit aux dépens du bien public:

C'est un crime d'établir de tels Officiers,

Que par la dureté de leurs mains on leve ses mains à *Dieu*.

Punis le mauvais Agent en lui prenant son bien,

Parce qu'en ôtant la racine il faut que l'arbre séche.

Ne sois point lent à punir l'homme extorsionnaire,

Car aux bêtes grasses on arrache la peau.

Il faut d'abord couper la tête au loup,

Et non après qu'il a déchiré les hommes comme des brebis.

Le jeu d'Echets, le Chant, la Musique, la Dan-

Danse, les Mimes, & toute sorte de représentations ne doivent point être à l'entour du Roi, parce que ces choses pervertissent le cœur; mais il pourra par accident s'en divertir une fois en chaque saison, soit en des occasions extraordinaires, soit pour dissiper quelque chagrin.

On raconte que *Cheic* * *Chably* étant entré en un Festin que faisoit le Roi, il le vit joüant aux Echets avec le grand Vizir, il les regarda en souriant, & leur dit : *On vous a établis pour agir tout de bon, & vous vous mettez à joüer.*

Le gouvernement d'un Empire est une affaire qui requiert un esprit attentif & recueilli, & un cœur qui tourne toûjours les yeux vers le *Dieu* très-haut, & qui l'invoque continuellement pour de bons conseils, afin de bien conduire ses pieds, sa main, sa langue, sa plume, & tant que le Roi agira ainsi, *Dieu* lui fera la grace de lui conserver l'Empire & la Pieté.

Conseil du Roi † Nouchirevon le Juste, *à son fils* Ormous.

J'ai appris que *Nouchirevon* prêt de rendre l'esprit,

Parla ainsi à *Ormous* son successeur :

„Sois

* Homme célébre pour son grand savoir, qui vivoit du tems de *Mahomed Jaferſadek*, dans le troisiéme siécle du *Mahometisme*.

† Ancien Roi de Perse, surnommé *le Juste*, à cause de sa grande Justice, duquel la *Morale Persanne* tire la plûpart de ses amplifications & de ses exemples.

„ Sois le Protecteur du droit des gens de
„ bien ;
„ Et ne convoite les biens de personne.
„ Il n'y aura personne à son aise dans ton
„ Empire,
„ Si tu ne songes qu'à tes aises, comme si
„ c'étoit assez ;
„ C'est une chose qui ne plaira point à un
„ sage,
„ Qu'un berger endormi, & le loup man-
„ geant les brebis.
„ Va-t'en vîte prendre soin du droit du
„ pauvre peuple ;
„ Car c'est pour prendre soin du peuple,
„ qu'on a la Couronne sur la tête.
„ Le peuple est les racines & le Roi le
„ corps de l'arbre ;
„ Le corps de l'arbre, mon Enfant, sub-
„ siste par ses racines.
„ Ne blesse point tant que tu pourras le
„ cœur du peuple ;
„ Car si tu le fais, tu arraches tes propres
„ racines.
„ Si tu choisis le chemin battu des gens
„ droits,
„ Appren que le chemin des gens pieux
„ est entre l'esperance & la crainte.
„ Que si tu trouves le Roi dans cet heu-
„ reux milieu,
„ Sache qu'il a trouvé la sûreté & la féli-
„ cité de l'Empire.
„ Les faveurs se font par des gens qui espe-
„ rent
„ Les faveurs & le pardon de l'Auteur de
„ toutes choses.
„ On se fera une habitude de sagesse,

„ En

„ En esperant le bien & craignant le mal.
„ Les injures des gens ne plairont point à
„ celui
„ Qui craint que son Royaume ne se rem-
„ plisse d'injures,
„ Et le Roi en qui cette crainte ne se trou-
„ ve point,
„ Verra que le repos ne trouve point de
„ lit dans son païs.
„ Si tu te rends esclave de *Dieu*, cela te
„ réüssira;
„ Si non monte à cheval & fui où tu vou-
„ dras.
„ Ne crains point les gens courageux &
„ graves;
„ Crains ceux qui ne craignent point *Dieu*.

C'est une vision que de croire qu'un Païs puisse être en prosperité;

Dont le Roi se ruïne dans l'esprit du peuple.

Qu'on ne donne jamais la commission des grandes affaires à gens non éprouvez dans les affaires, de peur d'employer quelqu'un qui prenne le bien des sujets sans remords, & qui repande leur sang sans s'en soucier.

Quiconque ne se tient pas assuré de vous, ne vous tenez pas assuré de lui, car un serpent, de peur que l'homme ne le touche, picque l'homme & le tuë. Or tailler le pied d'un mur, puis dormir contre sans crainte, & tuër le petit d'une couleuvre & se tenir assis proche sans crainte, n'est pas une chose digne de gens d'esprit.

Ne vous fiez point à celui qui parle mal d'autrui en son absence, & ne le tenez point en vôtre compagnie.

Les

Les bons mots des Rois sont les Rois des bons mots; mais il ne faut tenir pour de tels mots que ceux qui étant redits par d'autres gens çà & là en conversation, les railleurs n'y trouveront rien à redire, & les gens sages en seront recréez.

Le *Dervich* de cœur Royal & genereux se connoît à ceci, qu'il ne languit pas dans son cœur après les dons ni les biens du Roi; & le Roi de cœur gueux & misérable se connoît à ceci, qu'il languit après les biens de ses sujets.

Il n'est non plus honnête au Roi de faire violence à ses petits sujets:

Qu'à un Pelican d'aller prendre les grains de la fourmi.

La sagesse du Roi d'un grand Etat consiste entr'autres choses à ne laisser point prendre de force à son ennemi quelque petit qu'il soit, ni d'occasion avantageuse contre soi à son ami quelque attaché qu'il soit, de peur que s'il devient ennemi, il ne se serve de cette occasion pour nuire.

Il est d'un grand esprit de ne pas faire aujourdhui ce qu'il ne faut faire que demain, ni de renvoyer à demain ce qu'il faut faire aujourdhui.

Le droit des grands sur les petits est de se faire servir par eux, & l'honneur des grands est de dire du bien de ceux qui les servent; & de recevoir leur service comme si c'étoit une faveur.

Si l'homme est doüé de vertu,

Que la vertu parle de l'homme, & non l'homme de la vertu.

Les vieux serviteurs & domestiques que l'âge

l'âge rend incapables de plus servir, doivent être payez & entretenus comme auparavant, sans exiger d'eux autre service que de se lever matin pour prier Dieu pour le Roi.

Que le Roi soit soigneux d'entretenir les anciens monumens de ses Ancêtres, afin que les monumens élevez sous son régne, soient aussi entretenus.

Qu'il prenne pour ses Ministres, & pour ses familiers amis, des hommes qui songent plus à l'honneur & à la justice du Roi, qu'à l'accroissement de ses biens, & qui prennent plus le parti des sujets du Roi, que le parti du Roi auprès des sujets.

Conseil du Roi * Ormous *à* Chirqué *son Fils & Successeur.*

J'ai ouï conter que *Ormous* dit à *Chiroué*,
Au tems que le dernier sommeil lui alloit fermer les yeux :
„ Quoi que tu fasses pense sur tout à ceci,
„ De conserver cherement la bienveuillance „ de ton peuple.
„ Il ne faut pas injustement écorcher le „ sujet,
„ Lequel est la force & l'appui du Royau- „ me.
„ Fais des graces, en pensant que ce n'est „ pas par guerres & par querelles,
„ Que tu ameneras le peuple sous le joug „ de ton commandement ;
„ Car si le peuple verse des larmes à cause „ de l'injustice du Maître :

„ Le

* Fils de *Nouchirevon le Juste*, Roi de Perse & de la derniere race avant *Mahomed*.

„ Le fruit d'un tel arbre ſera la mauvaiſe
„ réputation.
„ En peu de tems celui-là détruira ſon
„ être,
„ Qui met ſon être à faire de méchantes
„ choſes.
„ La deſtruction que fait l'épée d'un puiſ-
„ ſant ennemi eſt grande,
„ Mais pas tant que la colere du cœur d'u-
„ ne vieille femme.
„ La chandelle qu'une femme veuve a allu-
„ mée,
„ A été ſouvent le feu qui a mis une ville
„ en cendres.
„ Il n'y a en ce monde plaiſir ni interêt pa-
„ reil,
„ A celui d'un Roi qui vit & régne avec
„ conſcience,
„ Afin que quand le tems ſera venu d'être
„ † étranger en ce monde,
„ Les gens de bien faſſent des prieres ſur
„ ſa foſſe;
„ Puiſque le bien ou le mal qu'on a fait
„ demeure, & qu'on n'en emporte que le nom:
„ Il vaut mieux emporter un bon nom qu'un
„ mauvais.
„ Etabli ſur tes ſujets des gens craignant
„ Dieu,
„ Car il n'y a que les gens pieux qui puiſ-
„ ſent être de bons Architectes du Païs.
„ C'eſt l'ennemi du Royaume auſſi bien
„ que le meurtrier du peuple,
„ Qui en cherchant de faire ton profit fait
„ mal au peuple.

„ C'eſt

† mourir.

„ C'est un grand crime de mettre la Ma-
„ gistrature en de telles mains,
„ Que pour leur dureté on leve les mains
„ à Dieu.
„ Celui qui entretient à son service des gens
„ bien faisans, ne verra point de mal;
„ Mais si tu entretiens le mal, tu es enne-
„ mi de ton cœur.
„ Pille le concussionnaire comme il a pil-
„ lé les autres,
„ Parce qu'il faut arracher sa racine de
„ dessous la terre.
„ Ne donne point de lieu à l'iniquité d'au-
„ cun Officier,
„ Car c'est lors qu'il est gras qu'il faut lui
„ arracher la peau.
„ Il n'est pas permis de boire une tasse d'eau
„ sans le consentement de la Loi:
„ Mais avec sa permission on peut verser
„ le sang.
„ Ne tire pas, mon cher Fils, tes pieds du
„ droit chemin,
„ Et les peuples ne retireront pas leurs pieds
„ de la voye de ta puissance.

Le Roi est par l'institution de Dieu le pere des orphelins, & il leur doit être un secourable * ami; particulierement à ceux qui sont pauvres, afin qu'ils trouvent quelle difference il y a entre avoir pour pere ou un pauvre ou un Roi.

On raconte qu'un homme ayant laissé un fils unique, & beaucoup d'or & d'argent, le Gouverneur du lieu envoya des gens dire au tu-

* *Kamkour*, c'est-à-dire, *mangeur de déplaisirs*; parce que l'ami digere les déplaisirs de son ami.

tuteur, de lui aporter tout le bien de son pupile; le tuteur prit l'enfant, & lui attachant le bien à la ceinture & sur le corps, il le fit ainsi porter devant le Gouverneur, & lui fit dire: *Ce bien n'est pas à moi, il est à cet enfant. Si tu le veux prendre, prens-le de lui-même jusqu'au jour du Jugement.*

Il n'est pas permis aux Rois de se courroucer sans grand sujet, ni lors qu'ils se courroucent justement de sortir des bornes & d'exceder, parce qu'en excedant le tort se rangeroit de leur côté, & la juste plainte du côté du prévaricateur.

Qu'on se comporte toûjours envers les amis & envers les ennemis d'une maniére bien faisante, parce que par ce moyen l'amour des amis augmentera, & la haine des ennemis diminuera.

Le trésor doit être toûjours rempli, & la dépense ne doit jamais en empêcher l'abondance; parce que les ennemis de l'Etat sont toûjours au guet pour quelque occasion, & les malheureux accidens toûjours en chemin.

Qu'en tous états on soit toûjours en garde contre la tromperie & les méchans tours; & qu'on n'oublie jamais que les Princes sont plus souvent empoisonnez que les autres; c'est pourquoi il faut bien connoître la famille & les voyes de ses domestiques, & en être assuré de la plus forte maniére, afin que les ennemis, les espions & les assassins ne trouvent jamais de lieu à un mauvais coup.

Il faut établir dés espions secrets autour des Grands de l'Etat & des plus privez Courtisans, afin de connoître le bien & le mal de chacun, & afin d'éventer toute sorte d'intrigues.

De

De tems en tems il faut commander aux Prévôts des Prisons d'exhorter les Créanciers à donner du délai à leurs Pauvres Débiteurs, & de leur quitter partie de la dette selon leur pouvoir; & si le Créancier & le Débiteur sont tous deux Pauvres, & que le trésor Royal soit plein, le Roi peut commander qu'on en prenne pour accommoder ces affaires; même quand cette sorte de bienfaits-là emporteroit quelque chose de considérable hors du trésor du Roi: il ne faudroit pas les discontinuer, parce qu'encore qu'il semble que la voye de conserver l'Empire, & la gloire soit les armes & les richesses; néanmoins dans la verité ce sont les vœux des Pauvres, qu'on a secourus, qui en sont les moyens les plus efficaces.

Que le Roi s'informe particuliérement des malheurs, qui arrivent à ses sujets, comme des Caravanes volées, des vaisseaux peris, & d'autres pareils dommages. Qu'il plaigne les malheureux, & qu'il les secoure de ses biens, croyant que c'est-là une des grandes bénéficences qui lui est recommandée.

Les Administrateurs soit du Domaine Royal, soit des Entrées, & leurs Cautions, qui font paroître que leur Commission n'a pas tant produit qu'ils avoient promis de la faire valoir, doivent être considérez à la reddition de leurs comptes, & recevoir quelque faveur; ou bien il leur faut donner quelque Commission plus lucrative afin qu'au bout d'un long service ils se retirent avec profit.

Que les gens vertueux soient honorez, afin que ceux qui aiment l'honneur, sans aimer la vertu, soient desireux de la vertu pour l'A-

mour

mour de l'honneur, & qu'ainsi le Royaume prenne le chemin de la perfection.

Le sujet qui étant tombé en faute, ou qui ayant été négligent dans son emploi, a été puni par la disgrace: doit être rétabli au bout de quelque tems; c'est assurément une meilleure action de rétablir des Disgraciez, que de délivrer des Prisonniers.

Employez les gens qui ont été sous la rude punition de la disgrace, parce qu'assurément la crainte de retomber dans ce miserable état les fera servir avec plus d'application & plus de précaution.

Que le Roi fasse des graces de diverses sortes à sa Cour, & à ses armées tour à tour, afin que comme les ennemis sont toûjours d'un avis pour faire du dommage à leurs ennemis: les amis concourent aussi à faire du bien à leurs amis.

Le Soldat qui au jour du Combat est effrayé à la vûe de l'ennemi & s'enfuit, doit être tué, comme ayant dérobé le prix dont il avoit été acheté.

Il ne faut point avoir en sa Compagnie ordinaire des gens dont la pieté ne soit pas reconnue, de peur que leur libertinage ne fasse impression sur l'esprit, ou quand il n'en feroit pas, de peur de scandale; car on ne peut pas honnêtement reprimer le Libertinage ou l'improuver, lors qu'on a des Libertins près de soi.

Qu'on ne donne jamais plus de créance aux rapports qui sont faits, sinon de faire examiner quelle en est la verité, mais qu'on ne porte jamais de Jugement dessus, qu'après l'examen fait.

Qu'il

Qu'il n'y ait jamais d'intercession, qui fasse retarder la punition des Voleurs & la mort des Meurtriers.

Entretenir des gens de mauvaises mœurs à son service & des fornicateurs, c'est se rendre coupable des mêmes crimes, & se faire condamner à leur derniere punition.

Les Larrons sont de deux sortes, les uns volent l'arc & la flêche à la main sur les grands chemins, les autres volent subtilement parmi le monde, mais la destruction des uns & des autres est également commandée.

Le Roi **Nouchirvan* surnommé le juste, qui vivoit du tems de l'*Infidélité*, apparut en songe à un des *Califes* l'air riant, le visage content & charmant: on lui demanda comment avez-vous fait pour obtenir une condition si agréable, que celle où vous paroissez être, il répondit, *je n'ai fait nulle grace aux Coupables, & nulle peine aux Innocens.*

Le Roi ne doit pas executer sur le champ tout ce qu'il conçoit être convenable pour le Royaume: mais premiérement il le doit examiner en lui-même, puis il le doit faire examiner au Conseil des gens les plus avisez, & s'ils l'approuvent il l'executera au nom de *Dieu* très-bon & très-grand, & en lui en recommandant le succès.

Que le Roi prenne conseil avec les vieillards experimentez, & qu'il aille à la guerre avec les Jeunes gens éveillez.

Que le Roi fasse Justice des gens violens, de peur que sa nonchalance n'enflame la fureur; car comme l'on a fort bien dit, le Roi qui n'extermine pas les voleurs des grands che-

* Un des anciens Rois de Perse.

chemins, eſt celui-là même qui pille les Caravanes de ſa main.

Le deſir & l'attente des ſujets touchant le Roi, c'eſt qu'il écarte les Loups d'autour des Brebis; mais ſi le Berger ne peut écarter le voleur [le Loup] que ſera-ce, ou s'il le peut & qu'il ne le veuille pas.

Hiſtoire.

Le Poëte Loualnon du grand Caire, dit au Roi, „ j'ai apris qu'un tel que vous avez „ envoyé en Emploi dans le Païs, traite avec „ hauteur & dureté les ſujets, & laiſſe paſſer „ journellement beaucoup de violences & „ d'injures.“ Le Roi répondit, *il viendra un jour que je le punirai ſévérement.* Il répondit, „ Oui vous attendrez qu'il ait pris tout le „ bien des ſujets, & alors à grands coups vous „ le lui arracherez, & en remplirez vôtre tré„ ſor, mais quel reméde ſera-ce aux maux „ de vôtre pauvre & miſerable Peuple?“ Le Roi en fut honteux & ordonna ſur le champ la punition du Coupable.

Il faut couper la tête au Gouverneur auſſitôt qu'il agit en Loup, non après qu'il a dévoré les ſujets, comme des Brebis.

Le châtiment des Voleurs, & de toute ſorte de méchans plaît merveilleuſement au Peuple, lors qu'il eſt fait par le ſouffle de la bouche d'un Roi, qui s'abſtient lui-même de toute ſorte de violences.

Hiſtoire.

Un Roi commanda d'aller mettre en piéces dans toutes les caves les vaſes dans leſquels on



on gardoit le vin; mais la nuit ne fut pas plûtôt venuë, qu'il commanda d'aller cueuillir du Raisin en tel lieu, & de faire du vin. Un sage qui étoit-là se mit à dire: *O vous qui défendez de mal faire ne faites pas de mal.*

Le Soldat qui reçoit la paye du Roi la reçoit pour prix de son ame, c'est pourquoi s'il s'enfuit dans l'occasion, que son sang soit répandu.

Que le Roi ne donne jamais d'offices, qui tendent à oppresser le Peuple, de peur que l'effet des imprécations qu'il fera ne passent jusqu s sur l'Auteur de leur mal.

Entre les choses sur lesquelles les Rois attendent que leurs successeurs leur fassent Justice, il y a celle-ci que le Roi régnant ne fasse tort ni peine aux Ministres, aux Officiers & aux particuliers amis du Roi son Prédécesseur; & si le Roi agit ainsi, il sera Roi en ce monde & en l'autre, mais s'il agit autrement il sera miserable en tous les deux.

Le Roi qui ne fait pas Justice, & qui cependant aspire à une bonne reputation, ressemble à un Laboureur qui semeroit du mil, & voudroit recueuillir du froment.

O toi! qui aimes le Trône pour le plaisir, que donnent les grandeurs, sois civil, & sois généreux, parce qu'il n'y a point de grandeur, qui égale celle de faire du bien, & que la plus douce harmonie pour toi est de combler tes amis de bienfaits, & qu'eux te comblent de loüanges.

Il vaut mieux avoir le ventre vuide, que le ventre plein, quand on se trouve en la compagnie des Pauvres.

Quoi que l'oye meure de faim,

Elle n'ira pas chasser des Moineaux pour se nourrir.

Vous êtes à la place de ceux qui s'en sont allez, & de ceux qui doivent venir: ne mettez pas vôtre application à établir un séjour ferme entre * deux néants.

La vraye vaillance ne consiste pas à prendre le monde entre ses bras, mais à le conserver: l'homme sage ne veut point du monde, l'homme fol le met sur ses épaules.

Que les Rois quand ils rendent Justice s'asseient si haut que s'il y a quelque voix, qui crie justice, ils la puissent entendre; afin que ce ne soit pas toûjours la voix basse des Ministres & Officiers, qui portent les plaintes des sujets à l'oreille du Souverain, mais que leurs cris y puissent arriver à droiture.

On rapporte que le Roi Nouchirevon le juste avoit deux Cloches; l'une dans sa sale, & l'autre au chevet de son lit, dont les cordes passoient au travers des planchers, dans les galeries du Palais: quand quelqu'un avoit besoin de secours il sonnoit la cloche & le Roi le faisoit venir devant lui.

Les Rois d'*Arabie* alloient déguisez parmi le peuple pour observer ce qui se passoit, & pour apporter du reméde à ce qui se faisoit de mal, & ils faisoient faire la même chose par des gens affidez dans les Provinces, & dans les villes, afin que si quelque oppression se commettoit, ils en fussent aussi tôt informez, & qu'ils en fissent la punition.

Les hommes sans soin doivent être regardez comme des morts; mais les hommes vigi-

* Le passé & le futur.

gilans, & justes quoi qu'ils meurent demeurent en vie.

La gratitude des Grands envers Dieu les oblige à pardonner aux petits leurs offenses, & le devoir de leur condition est d'empêcher qu'on n'opprime le Peuple.

Lors que vous êtes devenu Grand, comportez-vous de maniére que si la Fortune change, vous puissiez endurer le même traitement que vous aurez fait endurer aux autres.

Les atteintes des gens de pauvre & basse condition doivent être plus appréhendées, que celles des Lutteurs dont le bras est le plus robuste.

On ne supporte jamais patiemment les tems fâcheux, c'est pourquoi en tout tems il faut faire Justice aux oppressez, & casser les dents des méchants. O toi! qui jouïs d'un doux sommeil, songe à ceux que l'oppression empêche de dormir. O toi! qui marches allaigrement, pense à ton Camarade qui ne sauroit suivre. O toi! qui es à l'aise, fais faveur à celui qui est à l'étroit. Vous voyez ce que ceux qui vous ont devancé ont fait, & ce qu'ils ont trouvé. Ils s'en sont allez la tête chargée du pesant fardeau de leurs crimes, & de l'oppression faite aux Innocens. Assurément il vaut mieux s'en aller pauvre à sauveté, que Roi à la réprobation.

Les Ancêtres parlent à leurs successeurs en cette sorte:

Si vôtre esprit a des oreilles, nous lui dirons à l'oreille,

Nous avons été des hommes comme vous, mais nous n'avons pas connu le prix du tems de

de la vie, car nous l'avons enfoncée dans le trouble, & dans la confusion.

Si vôtre vie est emportée, comme la nôtre dans le trouble, & dans un mouvement excessif,

Retenez en souvent des momens pour considérer combien il s'en passe, & à quoi elle est employée.

Quiconque n'offense personne, ne craigne personne. Le Scorpion qui ne pique point, ne craint point, s'il s'enfuit c'est par l'impulsion de sa nature, mais il est en sureté dans la maison tant qu'il n'y fait point de mal. Le Loup dans les Campagnes court aussi çà & là à cause de son inclination vorace & déchirante, mais dans les villes où il ne sauroit faire de mal il est en repos; & les Voleurs de même se tiennent cachez dans les valées & dans les montagnes, à cause de leur méchanceté.

Quelque foible que soit vôtre ennemi ne le méprisez point, mais soyez en garde contre lui, de peur que si quelque accident, vous affoiblit & abat, il ne se jette sur vous dangereusement; car quoi qu'un chat soit un chetif animal, cependant s'il se jette à l'imprevû sur un Lion, il lui arrachera les yeux de ses griffes avant que l'autre ait songé à se parer.

Qu'on fasse accueuil aux petits aussi bien qu'aux Grands, & qu'on ne pense pas sottement, c'est moi qui protege, & qui suis Roi, parce que si un méchant ou un fou vous assassine, la vie ne vous sera pas renduë, encore que le Roi successeur fasse passer au fil de l'épée un des climats du monde pour venger vôtre mort.

Con-

Conduisez vous de sorte qu'on parle de vous par Justice en vôtre absence, comme on en parle par crainte en vôtre présence.

Efforcez vous durant vôtre vie d'être élevé au dessus des autres, en justice, en piété, en liberalité, parce que dans la mort les Mendians, & les Rois sont de même qualité, & si on ouvre le tombeau d'un Roi, ou d'un gardeur de Chiens: on n'y pourra trouver de difference, parce qu'il n'y en a point en la mort.

Si vous ne pouvez empêcher vos ennemis de se liguer ensemble: sachez qu'il en faut gagner quelqu'un en le contentant, comme il voudra: mettez aux mains entr'eux vos ennemis & vos envieux, afin que de quelque côté que soit le gain de la bataille, vous y gagniez ceci, que vôtre ennemi a été défait.

Ne laissez point vôtre ennemi s'élever, car si vous jettez un pion d'échets parmi les figures, il ira à la tête & se fera renommer.

Histoire.

Que c'est agréablement qu'il a été dit,
Par un Marchand voyageur assailli de Voleurs;
Si tu veux être demain un grand Seigneur,
Ne souffre pas ton ennemi s'élever au dessus de toi,
De peur que demain ne soit égal au grand *Cosroës*,
Un miserable qui auparavant ne valoit pas un grain d'orge.
Ne t'appuye point sur des secours impuissans,

De peur que ces appuis te manquant tu n'en sois honteux.

C'est un mal aux yeux des grands hommes sages,

D'être rebutté par de miserables affranchis de la Fortune.

Les grands personnages de cœur généreux, d'ame droite & d'heureux sort,

Par leurs services humbles ont porté la Couronne, & se sont assis sur le Trône.

Ne va point de travers à la queüe des gens qui vont droit,

*Et si tu aimes le droit chemin apprens le de * Sahdy.*

Favorisez les gens en de petites choses, afin qu'ils vous servent dans les grandes.

Quand les Rois que la débauche, & les plaisirs privent de connoissance, & de bonne conduite dans le Gouvernement du Royaume, s'en remettent sur les Ministres, il arrive que les Ministres à leur exemple s'exemptent de soin & d'application, pour s'adonner au gain & à la volupté; mais il ne se passe gueres de tems que le Royaume ne soit détruit.

Ne vous mettez point en colere à cause des mauvaises langues qui parlent de vous, pourquoi ne seriez-vous pas toûjours, comme ceux de qui on dit du bien?

Lors que vôtre interieur est en émotion

Songez que les gardes d'une ville sont sous les armes en tems de guerre, c'est-à-dire, *que c'est alors qu'il faut le plus prendre garde à soi.*

Avant que de vous réjouïr de la mort de vos ennemis,

Soyez

* L'Auteur de ce Traité.

Soyez assuré que vous ne mourrez de longtems.

Il faut manger quand l'appetit est devenu devorant, parler quand la nécessité en est grande, se coucher quand on dort débout, & s'approcher d'une femme, quand la passion d'Amour est au suprême degré.

Ne comptez pas pour peu de chose d'offenser un homme de basse condition, car un tas de fourmis mettent à bout le Lion déchirant, & une multitude de moucherons avec leur éguillon, reduiront l'Elephant à se jetter par terre.

Il faut se comporter d'une maniére dans le Commandement, que s'il arrive qu'on soit renversé en bas du Théatre, on ne reçoive de la part de personne, ni confusion ni peine, comme les frelons, qui quand on les trouve tombez à terre on met le pied dessus.

Que le Roi ne prenne pas plus de plaisir à la voix de la flatterie, qu'il en prend aux cris des affligez, des infortunez & des oppressez.

Le Sultan *Casvin* sur qui soit la misericorde de *Dieu*, disoit, je n'ai pas tant de peur des Lances des hommes, que des quenouilles des femmes.

Il ne faut pas tant craindre les mauvais esprits qui sont sous la terre, que les mauvais esprits qui sont dessus.

Si vous voulez que les foiblesses humaines, ne prennent pas d'empire sur vous, prenez empire sur elles, avant qu'elles soient renforcées.

N'aprenez pas vos fautes par la bouche de vos amis, de peur qu'on ne vous dise demandez à vos ennemis, qui vous êtes, pour voir ce qu'ils en disent.

Lors que vous avez quelque grace à accorder, ne le faites pas avec des paroles rudes, car le foüet est pour les bêtes à quatre pieds, & lors que vous avez quelque Censure à faire, ne la faites point avec des paroles flatteuses ; car de donner du sucre à prendre au lieu de Medécine ne profite de rien.

On a dit sagement, lors que l'on a peur de celui qui commande, il faut faire grace à celui qui obéït.

Pensez toûjours en vous-même, l'ennemi est à ma porte, afin que s'il arrive qu'il paroisse quand vous n'avez pas lieu de l'attendre, vous ayez lieu de le repousser. Ne mettez point vôtre confiance en personne avant que de l'avoir éprouvé en divers emplois.

Il est nécessaire aux Maîtres des Empires, que lors qu'il survient de méchantes affaires, capables de troubler le Païs, eux, la nuit, quand le Peuple prend son repos, portent aux pieds du Trône de Dieu très-haut, leurs demandes pour le secours, & que par leurs prieres, & par leurs larmes, ils implorent ses lumiéres & son assistance ; il est bon & convenable en cette occasion de demander grace, & aide en toute humilité, avec piété & dévotion véritable ; il est bon & à propos d'aller en pelerinage aux nobles Tombeaux des Saints pour requerir l'assistance des ames pures ; il est bon & propre en cette occasion de juger la cause des oppressez, & de considérer les griefs des Pauvres, de mettre en liberté les Prisonniers les plus qualifiez : bon & propre de promettre à *Dieu* de faire des aumones ; puis après il faut faire des liberalitez à ses Troupes, à toute sa maison, & à tous ceux qui sont capa-

pa-

pables de porter les armes, & leur promettre dans un bon tems des récompenses qui les animent; puis il faut avec ses amis gens d'esprit, de sagesse & de Conseil, prendre les voyes de repousser le mal qui se présente: & lors que les choses auront réüssi selon leur desir, il en faut rendre gloire & loüange à *Dieu* très-haut, sans en rien attribuer à sa sagesse ni à sa force. Or quiconque après la victoire tient les promesses qu'il a faites, & rend les graces duës: il s'ouvre le chemin à une nouvelle victoire, si l'occasion s'en présente, en attirant les cœurs à soi, & en gagnant tout le monde à son parti & pour sa conservation. L'homme heureux & plein d'esperance penchera l'oreille de son esprit aux Conseils de *Sabdy*, & se conduira par leur direction, & par la bénédiction de *Dieu* grand & glorieux. Sa mort lui sera & salutaire & heureuse: & sa Posterité fleurira, jusqu'à la fin des siécles, & comparoitra pleine de confiance au dernier jour.

CHAPITRE XIII.

De la Géographie & de l'Histoire.

LES *Persans* appellent la *Géographie Elm Mesabat*, *la Science de la délineation*, ou *représentation*. Ils ont divers Auteurs qui en ont écrit, cependant ils n'y connoissent que très-peu de chose, sur tout à l'égard de la partie de cet Art, qu'on appelle *la Carte*; ce qu'il faut rapporter sans doute à l'humeur sedentaire des *Persans*, qui est l'humeur générale de tout l'*Orient*. Il n'y a que les *Europeans* au monde qui voyagent par curiosité.

La raiſon s'en doit tirer, à mon avis, de la nature de nôtre climat; car j'ai toûjours recours au climat en cherchant la raiſon des habitudes, & des maniéres des hommes, & même de leur génie; parce que j'y trouve plus de ſolidité qu'en toutes les autres cauſes qu'on en allegue. L'air de nôtre *Europe* nous expoſe par ſa rigueur à plus de beſoins, que les hommes des climats *Orientaux*; il exige plus d'alimens, plus de vêtemens, plus de remedes, & plus de préſervatifs; & comme nôtre air concentre davantage la chaleur naturelle, il rend le ſang plus bouillant: ce qui communique à nos eſprits ces mouvemens inquiets dont ils ſont agitez. Or c'eſt à nos beſoins d'un côté, & de l'autre à nôtre inquietude naturelle, que je rapporte nôtre inclination à voyager, & de quelque beau nom qu'on la qualifie; qu'on l'appelle loüable curioſité, envie de ſavoir, de connoître, & de ſe faire connoître: toutefois c'eſt mon ſentiment que ſi l'on en recherche bien la ſource, on la trouvera dans nos beſoins & dans nôtre inquiétude naturelle. Une des obſervations qu'on peut faire là-deſſus, c'eſt qu'entre tous les Peuples de l'*Europe*, ce ſont ou les plus néceſſiteux, ou les plus inquiets qui voyagent le plus. Mais pour les *Orientaux*, à qui il faut peu de choſe, parce qu'ils ont peu de beſoins, & qui ont le ſang moins bouillant, ils ne ſont point pouſſez à aller courir le monde, & ils ſe ſoucient moins par conſéquent de connoître ſes diviſions & ſes routes, comment il eſt cultivé, par qui c'eſt, & généralement tout ce que les diverſes parties de la *Géographie* enſeignent.

Ils

Ils étudient la *Sphere*, & ils en ont d'assez bien faites; mais ils n'ont point de Globe terrestre ni maritime, ce qui vient de la longue erreur dans laquelle ils ont croupi, que le monde n'étoit habité qu'en une partie, & que le reste étoit enfoncé dans l'eau comme une Orange qui nage sur un bassin plein d'eau. Ils n'ont point aussi l'usage des *Cartes* & *Planispheres*, comme je viens de l'observer, & ils ne savent rien là-dessus que par routine.

Ils marquent communément la situation des lieux dans leurs *descriptions Géographiques*, & autres par *climats*, plûtôt que par *degrez*; parce que cela est plus aisé, la latitude ou les élevations qu'ils prennent, leur faisant connoître juste en quel climat est chaque lieu, & aussi parce que les latitudes & les longitudes sont devenues fausses dans leurs Livres, par les méprises des Copistes, qui se sont si fort trompez dans leurs transcriptions; soit faute de connoître les figures ou nombres, soit faute d'y regarder d'assez près, & de comparer les Copies avec les Originaux; si bien qu'en plusieurs endroits on ne sait où on en est. Ils ne comptent que *sept climats* de la *Ligne* au *Pole*, au lieu de *douze* que nous faisons. Mais au lieu que nous ne distinguons les climats que vers le Midi & le Septentrion, les *Persans* les distinguent encore vers l'Orient & vers l'Occident, ce qui leur donne la connoissance de plusieurs lieux qui nous sont inconnus. Ils divisent le monde en autant de parties ou degrez que nous faisons, mettant la *Ligne équinoxiale* par les mêmes mesures, & ils comptent leurs longitudes des *Isles Fortunées*, comme nous faisons aussi, lesquelles ils ap-

pellent *Gezire Kraledat*, *Isles de l'autre Pole*. Ils prétendent par ce calcul qu'ils ont le centre de la terre habitable en leur Empire dans la Province de *Siston*, qui est le *Parapomisse* ou l'*Arachosie* des anciens Géographes, & dans la ville Capitale de la Province, qui est aussi appellée *Siston*, laquelle ils prétendent être à nonante degrez du *premier Meridien* susdit, & à trente-trois degrez d'élevation du Pole. C'est ce qui se trouve dans leurs Livres de Mathematique; cependant ma *Géographie Persane* & plusieurs autres que j'ai examinées, mettent cette ville dans le troisiéme *climat* à trente degrez trente-cinq minutes de latitude, & à huitante-sept degrez dix-huit minutes de longitude. Il n'y a que l'observation réelle qui pourroit faire connoître de quel côté est l'erreur.

Pour ce qui est de l'*Histoire*, c'est aussi une Science peu connuë & cultivée chez les *Persans*; chose qui n'est pas difficile à imaginer, après ce que je viens de dire sur la *Géographie*; car s'ils ne savent pas quels sont les Peuples éloignez d'eux, beaucoup moins sauront-ils ce qui s'y est passé. On ne croiroit jamais que cette ignorance fût aussi outrée qu'elle l'est, & je ne l'aurois pû croire moi-même, si je ne m'en étois convaincu par un long usage: par exemple, il n'y a pas dix hommes en *Perse* qui sachent que la *Hollande* est une République; quoi que depuis quatre-vingt ans la Compagnie des *Indes Orientales* de *Hollande* soit établie en divers lieux du Royaume, & nommément dans la ville Capitale: ce qu'on ne peut imputer qu'à une très-grande ignorance de l'*Histoire*. Il est vrai que

que dans ce fait particulier il y a beaucoup de la faute de cette Compagnie, qui donne une fausse idée de son Païs à ces Peuples éloignez de nous; c'est que cette Compagnie sachant bien que les Gouvernemens de l'*Orient* sont trop arbitraires pour aimer les Républiques: & que ce Gouvernement Républicain est entierement inconnu en *Asie*, n'y ayant jamais eu de Republique, ils ne font jamais mention des Etats Généraux, & quand ils envoyent quelque Ambassadeur en *Perse*, la Lettre de créance est ou du Général de *Batavia*, ou du Prince d'*Orange*, ou en son nom, comme s'il étoit le Souverain du Païs. Les *Persans*, sans s'en informer davantage, croyent là-dessus que la *Hollande* est un Royaume comme les autres. Il est certain qu'ils ne sauroient rien de tout ce qui se passe en *Europe*, n'étoit qu'il va chez eux des Ambassadeurs & des Marchands de plusieurs Etats *Europeans*, qui leur en disent quelque chose; mais pour ce qui est de l'Histoire du Païs, & des Païs de leurs voisins avec qui ils ont des affaires, les Livres qui en traitent ne sont clairs & sûrs, & ne se suivent que depuis la naissance de la *Religion Mahometane*; de maniére qu'on ne se peut fier à rien de ce qui est rapporté des siécles précedens, sur tout en matiere de Chronologie, où ces gens commettent les plus grossieres erreurs, confondant les siécles, & mettant tout pêle-mêle sans se soucier du tems. Leurs principaux Historiens sont *Mirkond*, *Emir Kauvend*, le *Chanahmé*, c'est-à-dire, *le Chant Royal*, qui est l'Histoire des Rois, & *Rouset elsaphà*, c'est-à-dire, *Journal* ou *Diaire des Saints*, par où ils entendent les grands Hom-

Hommes, pour ne pas parler de quelques Auteurs modernes desquels je ferai mention dans mon quatriéme Volume. Mais toutes ces *Histoires*, jusqu'au tems de *Mahamed*, sont des piéces ou fabuleuses ou Romanesques, remplies de mille contes où il n'y a rien de vrai-semblable, & sur tout la derniere, qui commence par des recits de ce qui se passa devant *Adam* & *Eve*; car ils prétendent, comme je le dirai au discours de la Religion, que le monde a été créé un grand nombre d'années avant *Adam*, qu'il étoit premierement habité par des Démons & Esprits, qui étant venus à se rebeller contre Dieu, furent précipités dans les Enfers: que Dieu mit à la place de ces Démons *Adam* & la race du genre humain. L'*Histoire Persane* est apparemment tirée des Livres ou des Recits des *Guebres*, qui sont les anciens *Perses*: fort peu de gens la lisent, & il n'y en a presque point qui l'étudient pour en découvrir les fautes & pour les rectifier.

Le *Chanahmé* ou l'*Histoire des Rois* est en vers, & c'est une excellente piéce de Poësie estimée dans tout l'*Orient*, comme Homere & Virgile chez nous. L'Auteur s'appelloit *Ferdous de Tus*, ville de la *Bactriane* frontiere de la *petite Tartarie Orientale*, qui a produit tant de savans hommes en toute sorte de Disciplines: il vivoit au commencement du cinquiéme siécle de l'*Ere Mahometane* sous le Régne de *Sultan Mahamed Kasnevy*, qui étoit Prince Souverain de cette partie de la Perse. On dit qu'il fut quarante ans à composer cet Ouvrage, lequel contient soixante six mille vers, qui sont proprement des distiches, le

vers

vers *Persan* contenant deux vers ou lignes rimées, & que le *Sultan* lui payoit chaque distiche un gros d'or fin, ce qui étoit plus en ce tems-là que deux Pistoles en celui-ci.

CHAPITRE XIV.

De la Poësie.

LEs *Persans* assurent que dans les premiers tems les *Philosophes* de l'*Orient*, en étoient aussi les *Poëtes*, & qu'ils couchoient leur sagesse en *Vers* pour la rendre plus venerable, & plus aimable, & afin aussi de la faire aprendre plus aisément au monde. C'est presque la même chose aujourdhui en *Perse*, la *Poësie* y étant toute morale, pour la plûpart, & contenant tous les enseignemens de la véritable *Philosophie*.

La *Poësie* est le talent propre, & particulier des *Persans*, & la partie de leur Litterature où ils excellent; ils y ont un grand naturel, car leur génie est gai & ouvert, leur imagination vive & feconde: leurs mœurs sont douces & polies, leur tempérament est amoureux, & leur langue a la douceur propre & requise pour les vers. Un homme qui ne sait pas un mot de *Persan*, ne laissera pas en entendant reciter des vers *Persans*, d'être épris du son & de la Cadence, qui y est très-sensible. Ils appellent la Prose *Nesr*, & les Vers *Nesm*. Les *Persans* font entrer leur *Poësie* par tout, & leurs Ouvrages de *Prose* en sont mêlez, ou pour parler plus juste ils en sont remplis. Ils aiment fort aussi à faire entrer les *Vers* dans leur conversation; estimant que la *Versification* donne plus de grace à leurs poin-

pointes & à leurs belles pensées, & que c'est le moyen de les mieux imprimer dans la mémoire. Les peuples *Orientaux*, comme je l'ai observé au Chapitre de la Morale, ont de tout tems renfermé leur sagesse dans des Fables, & dans des Sentences & Proverbes, & ces Fables & ces Sentences étoient *rimées*, comme le sont encore aujourdhui les Fables des *Persans*. Ils enseignoient aussi leurs *Sciences* en *Vers*, & c'est ce qui fit dire aux *Arabes*, que *Dieu* les avoit favorisez de quatre avantages, entr'autres, par dessus les autres peuples, savoir des Turbans avec lesquels on avoit meilleure mine, qu'avec les Tiares des Monarques: des Tentes qui étoient plus belles que des maisons: des Sabres ou Cimeterres, qui les défendoient mieux que les Châteaux des autres Peuples: & des *Poëmes* qui étoient plus excellens, que les Livres & les Pandectes des Nations d'alentour.

Un des moyens dont on se servoit dans les premiers siécles pour conserver la mémoire des grandes actions, étoit d'en composer des chansons, qu'on chantoit dans les assemblées & dans les festins, comme cela se pratique encore fort universellement en Perse. L'usage en commença en *Arabie*, & cela m'a fait penser plusieurs fois, que l'invention des anciens Auteurs *Grecs*, de décrire les Histoires amoureuses en *Vers Bucoliques*, & par des personnages de Bergerie, étoit venuë des *Arabes* & des *Tartares Orientaux*, qui vivoient à la Campagne, sans quitter jamais leurs grands troupeaux, qui font tout leur bien & toute leur subsistance. Vous voyez en *Orient* de ces Bergers pour parler à nôtre maniére, qui marchent

chent tout-à-fait en Princes, dont le camp ressemble à une ville, y ayant de toute sorte d'artisans, & de toute sorte de denrées. Et comme les premiers Souverains de l'*Asie* vivoient de cette maniére, leurs Histoires font toûjours mention de leurs Troupeaux, à cause que c'est toûjours par rapport à leurs Troupeaux, que tous leurs mouvemens se faisoient alors, comme à présent, ne changeant jamais de lieu que pour leur donner du paturage.

Les vers *Persans* sont composez de *rithmes* & de *mesures*: il y en a de cinq sortes pour la *mesure*, laquelle consiste en *longues* & en *breves*, comme les *Vers Latins*, & la *césure* en est marquée fortement & pourtant fort doucement. Leurs piéces de *Poësie* sont de beaucoup d'espéces: ils ont le demi *Vers* qu'ils appellent *Kothé*, mot qui signifie proprement *piéce de terre*, le *Vers* qu'ils appellent *Mesre*, le *distiche*, le *quadrain*, le *sixain*, le *huitain*, le *dixain*, la *piéce de douze Vers*, & puis les *grandes piéces* où le nombre de *Vers* n'est pas observé; mais est limité & ne sauroit exceder. On les distingue en *Kasel* & *Kesidé*, dont le premier signifie *toutes sortes de piéces au dessus de douze Vers, & au dessous de trente*, la débauche & le libertinage sont le sujet ordinaire de ces piéces; mais il faut remarquer que des *Poëtes* plus sages, comme *Afez* entr'autres traite dans ses *Kasel* des plus sublimes matiéres de la *Théologie affective* sous les termes de libertinage & par allegorie. Le *Kesidé* est un petit *Poëme* qui doit être de plus de cent *Vers*, mais pas au dessus de deux cens: il est consacré à loüer les hommes illustres & élevez. On y entremêle des Histoires, des recits & des

des contes. Une des beautez de ces piéces, c'est qu'elles soient sur deux rimes seulement ou jointes ensemble ou entremêlées. Les piéces de longue haleine sont rares chez eux, on n'en rencontre gueres dans leurs livres de plus de quatre vingt à cent *Vers*; j'entens des piéces qui soient de suite & sans pause, ou interruption; car d'ailleurs ils ont des Ouvrages de *Poësie* plus gros qu'aucune Nation, comme leur *Chanomé* ou l'*Histoire des Rois*, qui contient *soixante six mille Vers*, ainsi que je l'ai rapporté; mais ces Ouvrages sont coupez en une infinité de Chapitres. Ils appellent ces grands *Poëmes Divan*, mot qui signifie *assemblée de Sages* ou d'*Anciens*, ou de *Senateurs*, & qui en cet endroit veut dire *recueil*, parce que ce sont des assemblages de diverses piéces, qui contiennent des Conseils, pour la conduite de la vie.

Leur *Poësie* a des régles fort differentes des nôtres, comme par exemple; un même mot finit deux *Vers* de suite & quelquefois plusieurs *Vers*, ce qu'ils appellent *Kafié mokerrer*, *rime d'un même mot*; mais cette repetition fait toûjours une grace dans la piéce. Bref leur *Poësie* est pleine de ces irrégularitez, qu'on appelle *licences Poëtiques*. Mais pour le reste elle est par tout noble, haute & relevée dans les pensées, douce dans les expressions, & juste dans les termes, qui sont toûjours les plus propres: & qui peignent la chose à l'imagination aussi vivement qu'un Ouvrage materiel. Aussi disent-ils par *Métaphore* un *Poëte peintre*, un *Poëte sculpteur* pour exprimer la force de ses *Vers*. Cette *Poësie* prend souvent un vol si haut, qu'on la perd

perd de vûe, pour ainsi dire, à moins qu'on n'ait beaucoup de Science & une imagination vive, tant ses *pointes sont fines*, ses *allusions délicates*, & ses *figures hyperboliques*. Le nombre des figures, dont cette *Poësie Persane* se sert, est presqu'infini, mais cependant elles sont toutes sublimes : nôtre langue affecte trop de retenuë pour les représenter, aussi bien que leurs expressions vives & pompeuses ; d'ailleurs comme les comparaisons, dont ils se servent, sont prises de choses particulieres à leur Païs, cela fait que nous autres Etrangers avons grande peine à les entendre, & plus grande peine encore à conserver une partie de leurs graces dans la traduction, comme les gens doctes le savent très-bien.

Si l'on compare la *Poësie Persane*, qui est la plus estimée dans tout l'*Orient*, & qui y est si répandue, avec la nôtre, on trouvera que celle-ci n'est pas même de la *Prose* en comparaison. Les *Persans* se font entretenir dans leurs festins, & dans leurs autres divertissemens de ces grands *Poëmes*, dont j'ai parlé ci-dessus, particuliérement de celui de l'Histoire des anciens Rois : leurs *Musiciens* les récitent ou les lisent à plein chant. Je ne dois pas omettre qu'une des graces, ou des rafinemens de leur *Poësie*, c'est l'omission affectée de quelqu'une des lettres de l'*Alphabet*, dans tout le cours de la piéce, comme l'*A.* le *B.* ou autre : sur quoi l'on fait le conte d'un *Poëte*, qui lisoit à un Prince des *Vers* de sa façon, où il ne se trouvoit d'*A.* en aucun mot, comme il le faisoit observer au Prince pour exciter son admiration : lui tout au contraire lui répondit, vous auriez encore mieux fait de n'y met-

mettre pas les autres lettres non plus. C'étoit lui dire que sa piéce ne valoit rien.

Le sujet le plus commun de leur *Poësie* est la *Morale*, ensuite c'est l'Amour, qui excite le plus leur veine; mais comme on ne fait pas l'Amour en *Perse* à nôtre maniére, à cause qu'on n'y voit, ni les femmes mariées, ni les filles à marier, & qu'on n'a de Commerce, qu'avec celles dont on est en possession ou avec celles qui sont communes à tout le monde: toute leur *Poësie Amoureuse* consiste, en jouïssances, en plaintes de n'être pas aimé de ce qu'on possede, en descriptions de beautez. Et comme dans les Païs chauds, on a l'imagination plus échauffée, & les sentimens plus vifs, il ne se peut que la *Poësie* ne se sente beaucoup de ce feu d'imagination. Ils ont un *Poëme* entr'autres où toutes les passions sont poussées au plus haut degré, il porte le titre de *Yousouf* Selica, qui est le *Patriarche Joseph*, & la *femme de Potiphar*. Une chose en quoi elle est loüable, c'est qu'elle ne recommande point le vin ni la bonne chere, & que la Crapule ne se trouve nulle part mentionnée dans ses *Vers* que pour la détester.

Il y a une Histoire des *Poëtes Persans*, composée par un homme illustre & Gouverneur de Province, nommé *Sami*; il en fait le nombre assez grand, mais comme ils ne sont pas de la même force, ils n'ont pas aussi la même réputation. Aujourdhui les plus fameux *Poëtes Persans* sont *Afez* & *Sahdy*, le premier pour la beauté des *Vers*, le second pour la *pointe* & pour le *sens*. *Afez* est si estimé pour la *Poësie*, qu'on appelle par excellence les gens qui font bien des *Vers* du nom *d'Afez*.

Et

Et *Sabdy* l'eſt tant pour la ſageſſe, qu'on le fait lire à tous les jeunes gens, & que c'eſt leur principal livre de Morale. Ces Auteurs ne ſont pas fort anciens, comme je l'ai obſervé ailleurs. Les œuvres du dernier furent compilées l'an 626. de l'*Hegire*, qui revient à l'an 1222. de nôtre compte. Au reſte c'eſt dommage que les femmes *Perſanes*, ne ſoient pas élevées à la *Poëſie*, car étant beaucoup plus ſuſceptibles de paſſion que les hommes, on apprendroit d'elles des choſes tout-à-fait nouvelles, & extraordinairement vives; mais les hommes ont trop de peur de leur eſprit pour leur laiſſer rien apprendre, & ſur tout en matiére de *Poëſie*: il y a parmi eux, ce terrible proverbe ſur ce ſujet: *Si la Poule veut chanter, comme le Cocq, il lui faut couper le goſier.*

Comme j'ai mêlé çà & là en ce Volume, & dans le précédent, beaucoup de *Poeſie Perſane* traduite en nôtre langue, cela m'empêchera d'en mettre ici autant que j'aurois fait; mais je m'en vais en donner aſſez pour faire connoître, avec ces autres piéces, l'eſprit de cette *Poëſie*, ſes graces & ſon tour.

Traduction des Vers, qui ſont au commencement des Oeuvres de *Cheic Sahdy*.

Au nôm de Dieu Créateur des mondes,
Ce ſavant qui crée la parole ſur la langue,
Dieu conducteur qui meine les hommes à ſes dépens,
Clement, pardonnant les péchez, ſe plaiſant à les ouïr confeſſer,
Doux; que ſi jamais à ſa porte on n'a obtenu de ſecours,

On

On ne trouvera de secours à la porte de personne. *
Chef sur le marchepied duquel les Têtes le plus glorieusement couronnées
Mettent la tête en terre aux pieds de son Trône;
Qui ne surprend pas les Pécheurs sur le fait,
Ni ne jette cruellement en terre les Pécheurs qui confessent.
Que s'il se courrouce contre ceux qui font mal,
Dès qu'ils se sont retournez il efface leurs fautes du livre.
Les deux mondes sont comme une goute dans l'Ocean de sa Science,
Il apperçoit tous les péchez, & il tire doucement le voile de dessus.
Si les Officiers du Roi font mal leur devoir,
Le Roi Maître de ces Officiers les cassera,
Et si l'Esclave de Sa Majesté ne court vîte à ses ordres,
Il ne le tient nullement pour son tendre ami;
Mais encore que Dieu soit en haut, en bas, & aux côtez,
Il ne ferme à nul des Pécheurs la porte de [a] *l'Office,*
La face de la terre est la Nape de ses Créatures,
Et à cette table de largesse regarde t'on l'ami ou l'ennemi. †
Que si quelque malfaisant étoit saisi par sa main victorieuse,
Qui est ce qui se tireroit sain & sauf de la main de sa colére?

Sa

* C'est-à-dire, *Que qui n'est aidé de Dieu, ne le sera point.*

a Lieu où l'on garde le manger.

† On reçoit tout le monde.

Sa haute Essence est hors de la supposition du pour ou du contre,

Sa domination n'a besoin du service des Esprits ni des Corps,

Tous les êtres, vont parfaisant ses ordres,

Tant Fils des Hommes, qu'Oiseaux, Fourmis & Mouches,

Et à la table de sa bénéficence à l'heure du manger

L'Oiseau Simourg *vient du mont de* [b] Kaf *prendre sa refection.*

Sa gracieuse misericorde qui est l'ouvriere de toutes choses,

Est la Gardienne des Créatures & la Conservatrice du néant,

De lui provient la grandeur & les loüanges,

Son Royaume, est de tout tems, son Essence sans besoin,

Il pose à l'un une couronne de gloire sur la tête,

Il jette l'autre en bas du Thrône dans la poussiere:

Il pare l'un d'un manteau de felicité,

Il couvre l'autre d'un sac de malheurs,

Il rend le feu dans lequel [c] Abraham *est jetté un rosier,*

Il consume le peuple ennemi dans un feu [d] *tiré des eaux du* Nil,

S'il fait le premier, c'est une manifestation de son soin paternel,

S'il

[b] Montagne au bout du monde, où leurs Fables portent qu'il y a un Oiseau gros comme un Chameau.

[c] L'*Alcoran* porte qu'*Abraham* ne voulant pas embrasser la *Religion* de *Nembroth*, il le fit jetter en un feu ardent, mais que le feu ne le toucha point.

[d] Allusion à la septiéme playe d'*Egypte*.

S'il fait l'autre, c'est pour établir la main de son pouvoir.
Il perce pleinement le voile dont on couvre les actions mauvaises;
Mais il étend dessus ces actions le voile de sa misericorde.
Si pour réveiller sa crainte dans les ames il tire l'épée de sa justice,
Les Anges qui en sont les Ministres [e] *deviennent sourds & muets;*
Mais s'il profere un octroi de misericorde:
Le petit [f] Hezazil *criera, j'en veux faire la proclamation.*
Devant le Trône de sa grace & de sa gloire:
Les Grands mettent bas toute la grace de leur gloire:
A ceux qui s'abaissent dans la poussiere sa grace est proche,
Et à ceux qui crient en cet état, la demande est accordée.
Dans les choses qui ne sont point, sa connoissance est distincte,
De celles dont on n'a jamais parlé son oreille est remplie.
Par sa force il conserve les choses hautes & basses.
Dieu est seul Roi & Juge au jour du Jugement,
N'ayant besoin pour son service que le dos de personne ploye,
Ni que pour observer ses saintes Loix on prenne à la main le Livre sacré.
De la plume de la prévision il trace les lineamens dans la matrice,

Du

e N'écoutent point les plaintes des hommes.

f Oiseau plus petit qu'un Moineau, renommé en *Perse* pour son plumage & pour son ramage.

*Du bout du doigt il porte le Soleil d'*Orient *en* Occident.
D'un souffle il fait aller les grands navires sur les flots enfoncez.
La terre desobéissante & tremblante comme ayant la fiévre,
Il l'a cloüée ferme avec les montagnes enfoncées dans ses entrailles.
Il rend une goute de semence une Nymphe Celeste,
Qui pourroit concevoir qu'on fit un corps solide avec de l'eau.
La masse des cailloux il l'a semée de Rubis & de Turcoises,
A des fils d'Emeraudes il pend des g *Escarboucles.*
Il prend deux goutes d'eau, l'une dans la nuë qu'il lance en la mer,
L'autre dans le corps humain qu'il porte en la matrice,
De celle-là il fait le Globe brillant de la Perle,
De celle-ci une figure mouvante & raisonnante droite comme un Pin.
Quelle chose seroit obscure à sa connoissance,
Puis qu'à sa connoissance le caché & le découvert est tout un.
Il aprête la nourriture pour les serpens & pour les fourmis,
Et il la presente toute prête à ce qui n'a ni pied ni main ni mouvement.
Par sa force l'Etre a été tiré du Neant,
Qui peut hors lui faire quelque chose avec rien.
Il reduira ce qui est dans les espaces de ce qui n'est pas,
Et derechef de l'abyme du Neant il fera revenir dans les pleines de l'Etre:

g La rose attachée aux branches du rosier.

Tout le monde est d'accord sur sa Divinité, & qu'elle est,
Tout le monde succombe sous l'idée de ce que c'est.
On n'a rien apperçû au delà des bornes de sa gloire,
On n'a rien senti au delà de l'étendue de ses bontez,
Ni à sa haute essence peut arriver l'oiseau de la pensée,
Ni la main de la conception atteindre au giron de son excellence.
En cet Ocean mille navires ont coulé bas,
Dont on n'a pas trouvé une planche sur le rivage,
Quel profit de passer les jours & les nuits la tête inclinée sur cet abyme,
Sa main me tire continuellement par la manche, en me disant, leve toi,

Suite du sujet.

Le contour de la terre entre dans la connoissance de l'Ange,
Mais il ne sauroit y faire entrer le contour de ta connoissance, ô Dieu!
L'esprit ne peut être conçû par le corps,
Ni ton Essence glorieuse par la pensée.
On peut aborder l'éloquence de [h] Saebon,
Non l'Essence de l'incomprehensible mais très-loüable.
Le cheval des particuliers amis de Dieu a poussé le plus avant en ce chemin de sa connoissance;
Toutefois [je ne puis [i] *compter tes grandeurs] & ainsi chacun donne du nez en terre.*

On

h Nom d'un *Arabe*, célèbre pour son éloquence & pour sa science.

i Mot de *Mahomed*, avec quoi le Poëte veut dire que quoi que les *Prophetes* ayent plus avancé que les

On ne peut galoper par tout en cette apre carriere,
Ni il ne faut pas que le cœur jette par terre le [k] *bouclier qui le couvre.*
S'il arrive à un homme pieux d'être tiré par l'amour de Dieu à la connoissance de ses secrets:
On ferme sur lui la porte pour ne pas [l] *retourner.*
Et si en cette assemblée des mortels on [m] *donne à quelqu'un à goûter la coupe de délices,*
C'est après lui avoir fait boire un philtre ravissant.
A un de ces oiseaux de Paradis, on couvre les yeux comme à un Faucon,
Et à celui à qui on laisse les yeux ouverts les [n] *aîles sont coupées.*
Personne n'a trouvé le chemin pour aller au trésor [illegible] [o] Karoun,
Car [illegible] *qu'un l'a trouvé il s'est perdu.*
Je me [illegible]*s enfoncer dans ces flots fameux en naufrages,*
Hors desquels nul n'a ramené son navire entier.
Si tu pries Dieu à présent de passer cet espace inconnu qui meine à lui,
Songe auparavant à trouver un cheval pour revenir.

En-

les autres dans la connoissance de Dieu, néanmoins puis que *Mahomed*, qui est le plus grand de tous, a dit cela; c'est une marque qu'aucun d'eux n'est arrivé au but.

k La retenue.

l Il ne peut exprimer ce qu'il en sent.

m Si quelqu'un est favorisé de la connoissance de Dieu plus qu'un autre, il perd l'esprit en cette connoissance comme un homme enyvré.

n Ceux qui ont vû Dieu ne reviennent point pour en parler.

o C'est le *Cresus* des *Mahometans*, qui à leur dire gardoit son trésor dans un Labyrinthe enchanté.

Envisage toi bien avant dans le miroir de ton cœur,
Tu y trouveras peu à peu les traits Divins,
La seule odeur de l'amour Divin t'enyvrera,
Tu te souviendras de l'accord fait avec Dieu au commencement du monde,
Du pied de l'oraison éleve toi à la contemplation,
Et là tu prendras des Aîles, qui te † porteront à l'Amour de Dieu.
La verité déchirera à ton bord le voile des doutes.
Il n'y aura plus de voile étendu devant toi, mais tu seras frapé de la lumiére.
Et si le Cheval de l'Esprit se sent emporté,
Prens la bride tout surpris disant: arrêtons-nous.
Sur cette Mer nul ne s'est embarqué, qui ne fût transporté d'Amour,
Et personne ne s'y est sauvé qu'en allant à la queüe du Prophete;
Mais tous ceux qui ont couru hors de cette piste,
Ils n'ont fait qu'errer çà & là en gens égarez,
Si quelqu'un choisit un chemin autre que celui marqué par le Prophete,
Jamais il n'arrivera au gîte.

De l'excellence du Prophete sur qui soit la grace de Dieu & sur sa Race.

Magnifique en dons excellens & éclatans:
Prophete des Créatures éclairées, Intercesseur du Peuple Fidéle,
Avocat de tous les humains, Médiateur en la Résurrection,
Guide de ceux qui montrent le chemin, Président du Jour du Jugement.
Doyen des Prophétes & Apôtres, Premier des Guides infaillibles

Dé-

† Quand tu le connoîtras, tu l'aimeras.

Depositaire des volontez de Dieu, Ambassadeur dont l'Ange Gabriel étoit le Messager.

Intercesseur des Peuples, grand Prophete,

q Pardonnant les péchez, Elevé d'une hauteur excellente, homme éleu,

Sage, qui embrasse dans sa Science le cours des cieux, & tous les mouvemens des Astres,

Dont les lumiéres de tous les hommes sont des émanations de ses lumiéres,

Qui avant que l'Alcoran fût achevé,

A effacé les livres de mille sectes diverses,

Qui du mouvement de son doigt, en r fendant la lune en deux,

A percé les cœurs de la crainte de Dieu, comme une épée flamboyante,

Qui à sa naissance a fait évanouir les choses renommées de ce monde.

Le Palais du Grand s Cosroës, *les fondemens de leur Empire,*

Qui de la parole t il n'y a, *a renversé* Lat *& les autres Idoles,*

Et en étallant les beautez de sa Loi, a dépouillé v Hohzi *de sa beauté,*

Et les a brisez, menu comme la poussiere.

Mais c'est bien encore plus, d'avoir aboli la Loi *& l'*Evangile.

Qui

q Ministeriellement.

r Miracle prétendu de *Mahomed.*

s Les *Legendes Mahometanes* portent, qu'à la naissance de *Mahomed* le Palais Royal de *Perse* tomba par terre d'un tremblement subit.

t C'est le commencement de la confession de foi Mahometane, *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu.*

v *Lat* & *Hohzi*, deux Idoles de la *Mecque*, adorées avant la venue de *Mahomed.*

Qui une nuit ayant mis le [x] *pied à l'étrier monta à un lieu plus sublime que les Cieux.*
En gloire, en puissance, en splendeur, laissant les Anges beaucoup au dessous de lui,
Qui dans ce voyage Celeste, fit sa premiére traite si longue,
Qu'il ne s'arrêta pas, où l'Ange Gabriel a été contraint de [y] *s'arrêter.*
Là lui dit le [z] *Seigneur du Temple de la Mecque,*
Toi chargé de mes Oracles, que ne viens-tu encore plus près,
Puisque tu as acquis mon amitié parfaite?
Pourquoi [a] *laches-tu la bride de mes conversations?*
Il répondit, il n'y a point de lieu plus outre où je puisse parvenir,
Je me suis arrêté, où mes Aîles ont plié sous moi.
Si je vole plus haut seulement de la grosseur d'un fil,
Les rayons de la gloire éclatante, fondront mes Aîles.
Nul homme ne demeurera engagé par ses péchez,
Qui a un tel Prophete pour Chef, le plus grand des Etres créez
Quels éloges pourrois-je te donner qui fussent dignes de Toi.
Je te salue Prophete des humains:
La misericorde de Dieu soit sur ton cœur,
Et sur tes amis, & sur tes Sectateurs.

O Dieu

[x] Autre fable qu'on fait de *Mahomed*, qu'il monta au Ciel sur un Cheval nommé *Borac*.

[y] C'est à dire, que les Anges n'approchent pas si près de Dieu que lui.

[z] Dieu.

[a] Puisque tu connois que tu es mon parfait ami, pourquoi ne pousses-tu jusqu'à moi.

O Dieu pour l'Amour du Prophete, & pour l'Amour de [b] *Fatmé,*
Dirige la fin de mes discours dans la droite voye:
Que si tu rejettes mes prieres, comme indignes d'être octroyées,
Je me jetterai à corps perdu dans le sein de la famille du Prophete
Quel dommage seroit-ce, O Pontife brillant de gloire?
A ta grandeur élevée jusqu'au trône de Dieu:
Qu'il y ait une poignée de pauvres gens à cheval derriere toi.
Tous s'attendent à toi en ce monde, & au Jour du Jugement,
C'est à Dieu à faire ton éloge, & il l'a faite ainsi,
Qu'il a mis l'Ange Gabriel, au nombre de ceux qui mettent la tête en terre devant ton Trône.
Les cieux les plus hauts, font soumission à ta gloire,
Toi qui étois créé, lors qu'Adam étoit encore eau & terre.
Tu es l'Origine de toutes les choses créées,
Les Créatures sont les branches, & tu es la Racine.
Je ne puis m'empêcher de parler de ta gloire, mais je ne saurois trouver de paroles pour le faire,
Parce que tu es au dessus de toutes les paroles.
L'éloge de ta gloire est parfaite dans le verset [c] Toulak,
Et celui de ta bonté, dans le Chapitre [d] Faha & Yesim.

Quels

b Fille de *Mahomed.*

c Verset de l'*Alcoran*, où Dieu est introduit loüant *Mahomed.*

d Chapitres du même Livre, où il est aussi loüé.

Quels éloges après ceux-là oseroit faire Sahdy *miserable mortel ?*
La misericorde de Dieu soit sur toi, ô Prophete & la paix.

Préface contenant le sujet du Livre.

J'ai fait plusieurs fois le tour des parties du monde,
J'en ai consideré à loisir les divers Habitans,
Il n'y a point d'endroit où je n'aye fait quelque profit:
En chaque grange j'ai pris un épi pour l'aporter,
Mais je n'ai trouvé de gens humbles & purs nulle part comme à [e] Chyras.
La misericorde de Dieu soit sur un tel Territoire,
Pour les aimables gens de ce Territoire pur.
J'ai perdu l'affection que j'avois, pour le Grand Caire *& pour l'*Asie Mineure.
Mais faisant reflexion sur les charmans parterres de ce lieu,
J'ai senti de l'ennui d'y retourner les mains vuides voir mes amis.
J'ai pensé que qui vient du Caire *apporte du sucre,*
Et qu'on fait présent à ses amis des choses rares, des lieux où on a été;
*Mais que si ma main n'étoit pas pleine de ce sucre d'*Egypte,
Elle le devoit être de choses plus douces que le sucre;
Non de ce sucre que les hommes gourmands mangent en substance:
Mais de celui que les Maîtres de la Science, portent enfermé dans le papier.
Dès qu'à ce [f] *Palais Royal j'ai donné l'agencement,*

Je

e L'Auteur étoit natif de *Chyras*, & y finit ses jours.

f Le Livre.

Je lui ai fait dix portes de belles sentences:
La premiere, est la porte de la justice & du conseil,
Comment il faut conserver son Païs, & craindre Dieu.
La seconde, comment il faut traiter son peuple;
Que les Puissans du monde doivent donner gloire & louange à Dieu.
La troisiéme porte, est de l'amour & de l'ardente passion,
Non de l'amour, qui attache à soi-même, & qui le force.
La quatriéme est, de l'honnêteté & de la civilité.
La cinquiéme, de la resignation à la volonté de Dieu.
La sixiéme, est l'éloge de l'homme content de peu.
La septiéme, de la sagesse morale.
La huitiéme, de la pieté, & de l'humilité dans la prosperité.
La neuviéme, est de la repentance & de la bonne voye.
La dixiéme, des choses qu'il faut demander à Dieu, & c'est la fin
Du tems d'un vrai Homayon [g], *qui est une Epoque agreable,*
En une année heureuse entre les deux Fêtes [h],
La six cens cinquante cinquiéme.
Ce livre, qui est un thresor de pierreries, a été achevé.
Aye du respect pour ce Livre, vertueux & integre Lecteur:
Je n'ai jamais ouï dire qu'un homme vertueux fût inquisiteur des défauts d'autrui.
Il faut toûjours qu'une robe soit garnie de cotton,
Soit

g Un des anciens Rois de Perse.
h *Corban & Rahmazan.*

Soit que l'étoffe soit de soye, soit qu'elle soit de laine.
Si une veste de laine ne te plaît pas :
Excuse, & couvre le cotton dont elle est garnie.
Je ne fais point le vain & le délicat sur ma capacité,
Je représente cet Ouvrage avec la contenance d'un pauvre :
J'ai apris qu'au jour de l'esperance & de la crainte,
Le clement Eternel fera misericorde aux méchans comme aux bons.
Toi de même, pour toutes les fautes que tu trouveras en mes discours,
Uses-en comme le Créateur du monde en use envers nous,
Et si une ligne te plaît entre mille :
Retire genereusement de dessus le Livre la main de calomnie.
Crois qu'en Perse *mes écrits n'ont pas plus de prix,*
Que le [i] Musc *au grand* Tybet *en* Tartarie ;
Ma réputation, comme le son d'un tambour, fait du bruit au loin,
Tant que j'étois enfermé chez moi sans paroitre, mon incapacité étoit cachée.
Sahdy *a aporté une fleur en un parterre* [k] *de fleurs incomparable,*
Comme si quelqu'un portoit aux Indes *du poivre ou des singes.*
Ma pensée n'est pas en cet Ouvrage,
Qu'en instruisant les Rois, j'aye décrit leurs attributs.

Elo-

i Comme qui diroit que des pommes en *Normandie.*

k Allusion de son Livre, publié en un Païs de Savans, à une fleur apportée à *Chyras*, qui est le plus abondant Païs en fleurs.

Eloge * d'Aboubekre fils de Sahady.

Le bonheur soit sur ses veilles & sur son repos.
Cependant j'ai fait des Vers *au nom d'un grand homme,*
Afin que les gens d'esprit disent en les recitant:
Sahdy *qui a enlevé la* [a] *boule de l'éloquence,*
*Vivoit au tems d'*Aboubekre *fils de* Sahady.
Il est convenable que je fasse autant de bruit de vivre du tems de son régne,
Que ceux qui vivoient du tems de [b] Nouchirevon.
Il est le Chef des Chefs, la Couronne des Rois,
Du tems de sa justice, le monde fait le glorieux & le fier.
Si quelqu'un échapé de la violente oppression se refugie sous son Sceptre,
Il trouvera qu'il n'y a de repos & de sûreté qu'en son ombre.
Qu'il est doux de prendre son refuge au Sanctuaire de Dieu,
En ce [c] *Palais, où il est dit,* qu'on y vienne de toutes parts avec véneration:
Il recherche le bien, il met sa confiance en Dieu,
Toi, ô Dieu! *conserve à jamais l'ombre de ce Trône auguste.*
Il a baissé vers moi humblement & courtoisement,
Cette Tête couverte d'une Tiare qui touche le Ciel:
Qu'est-ce? si un pauvre s'abaisse même jusqu'en la poussiere;

Mais

* Prince souverain de *Chyras*.
a Figure prise du jeu de mail.
b Ancien Roi de Perse très-renommé.
c Comparaison du Temple de la *Mecque*, au Palais du Roi.

Mais un Grand qui s'humilie c'est un homme de Dieu.
Les meilleurs discours se perdent & s'envolent;
Mais la renommée de generosité court le monde.
D'Homme comme lui, de grand genie, de sens droit, d'entiere équité;
Le monde depuis qu'il est monde, n'a de souvenir.
On ne voit de son tems craintes ni fâcheries,
Ni que personne gemisse sous les coups d'une main inique.
On n'a point vû tel naturel, telle droiture, telle façon d'agir,
Fereidon [d] *en son immortelle gloire n'en avoit une telle;*
C'est ce qui fait que son Etat est affermi devant Dieu,
Parce qu'il fait que les mains foibles sont affermies par sa justice.
Comme l'ombre des corps est répandue par tout,
De son tems [e] Zali *ne se seroit pas soucié de* [e] Rustam.
De tout tems les hommes se sont plaints du tems, & du sort, & du Ciel, & des Astres,
Mais de ton tems, ô Roi ! *je voi le repos & l'aise des creatures;*
Mais après toi, je ne sai comment les hommes feront,
C'est aussi un effet de ton bonheur si grand & si étendu,
Que le tems de Sahdy *est de ton tems;*
Car tant que le Soleil & la Lune dureront,
Ton

d Roi de Perse de la premiere race.

e e Personnages célébres dans l'Histoire des premiers tems de *Perse*, l'un petit comme un Pygmée, l'autre grand comme un Geant. Le sens est, que le petit n'a pas peur du grand.

Ton nom sera éternel en ce Livre,
Tous les Rois qui sont ornez de grands noms
Se sont formez sur l'exemple de leurs Dévanciers,
Mais toi en la gloire de ton régne,
Tu emportes le prix de tous ceux qui ont été avant toi.

Continuation du même Discours.

Le Prophete Alexandre *avec son mur de métail & de pierre,*
A rendu à [f] Yagoug *l'entrée du monde impossible.*
Les biens que Dieu *t'a donnez sont un rempart contre l'infidelité,*
*Plus précieux & plus fort que ce mur d'acier d'*Alexandre.
L'homme Eloquent qui parle de la Force & de la Justice;
S'il en parle autrement que toi, il merite d'être sans langue.
Je vois à plein les innombrables excèllences de ce Roi,
Mais ma bouche est un trop petit espace pour les contenir.
Que si je voulois mettre en ce Livre ces excellentes qualitez,
Il faudroit que je fisse après un autre Livre pour mon sujet.

Je

f L'*Alcoran* fait une fable de *Yagoug* & *Magoug*, qui doivent venir ruïner le monde, & le remplir d'infidelité; & cette fable, qui a été composée sur ce qui est dit de *Gog* & *Magog* dans l'*Apocalypse*, porte qu'un Prophete *Alexandre* a fait un mur d'airain du côté qu'ils doivent venir, pour les empêcher de passer.

Je demeure accablé sous la reconnoissance que je lui dois,
Pour tant de faveurs que j'ai reçuës:
Au lieu d'ouvrir la bouche, je ferai mieux de lever les mains. g
Que le monde concoure à tes desirs, que le Ciel soit ton camarade,
Que tu sois conservé par la main qui soûtient l'Univers:
Que ton Etoile soit un Soleil éclatant & éternel dans le monde;
Mais que les Etoiles de tes ennemis soient des Cometes qui se brûlent & se dissipent.
Que nul des accidens de ta vie ne te cause de déplaisir,
Que jamais il ne s'éleve de poussiere en ton esprit,
Que ton cœur soit en une ferme tranquilité, ton palais en une tranquile fermeté.
Que de tes Etats le trouble, & la crainte soient infiniment loin,
Que ton interieur soit entretenu, assuré & gai, par les influences de Dieu.
Qu'en tout ton Empire on posséde son cœur heureux, on exerce sa Religion joyeusement;
Car si dans le cœur du Roi il y a du chagrin & de l'ennui:
Le cœur du peuple sera miserable.
Que ta santé ne reçoive pas plus d'alteration que ta foi,
Et que qui a l'esprit si renversé, que de te vouloir du mal, ait le cœur de même:
Bref que le Créateur du monde étende sa misericorde sur toi,
Et après cela que puis-je dire, qui ne soit vent & vanité;

Car

g Prier Dieu.

Car c'est assez que Dieu *très-grand,*
Etende sa grace sur toi par une continuelle augmentation.
Sahdy [h] *fils de* Zengui *n'a pas quitté le monde avec douleur*
Ayant laissé un Enfant renommé tel que toi.
O Dieu! *que sur son tombeau fameux,*
Ta bonté fasse pleuvoir la misericorde en chaque saison,
Et si la mémoire de Sahdy, *fils de* Zengui, *est si heureusement renommée.*
Aboubekre *fils de* Sahdy, *ait le Ciel pour son parfait ami dans tous les âges,*
Et que l'ait aussi [i] Atabek Mahomed *Prince heureux,*
Seigneur de la Couronne & du Trône.

A la gloire du Prince Atabek Mahomed, fils d'Aboubekre.

Jeunesse heureuse, brillante aurore, cœur généreux,
Qui sur un visage jeune, portes une gravité ancienne,
Qui joins un cœur brave à un esprit savant, & à un jugement formé
Jeune homme d'un bras vaillant, & d'un sens sage,
Que la terre est une bonne & heureuse mere,
Qui a élevé un tel enfant sur ses genoux.
De sa main liberale il a inondé le monde,
Et en gloire & en grandeur il a passé [k] Soreia,
C'est une merveille sans pareille, que ce regard Royal qui est sur ton visage:

O Chef

h *Sahdy*, le Pere du Roi.
i Le Fils du Roi.
k Etoile de la premiere grandeur.

O Chef [l] *des Grands Gouverneurs! élevez en puissance,*
L'huitre qu'on voit pleine de perles,
N'a pas la valeur d'une seule perle;
Mais toi tu possedes cette perle unique & sans pareille,
Qui est digne de faire la gloire de la Couronne.
Conserve, ô Dieu! *par ta bonté, ce jeune Prince,*
Contre le mal des mauvais regards, [m]
Rens le ô Dieu! *le plus renommé Prince du monde,*
En Justice, en pieté, en magnificence, en gloire.
Environne-le de sûreté & de paix, & que pour Centre il ait la bonne conscience.
Que ses desirs soient remplis en cette vie, & qu'en l'autre il soit au dessus des desirs.

Vœux pour le Roi.

Puisses tu ô Roi! *ne recevoir jamais de déplaisir d'un odieux ennemi.*
Que les revolutions du monde ne te blessent jamais.
Puisses-tu porter du fruit comme les [n] *Arbres celestes:*
Que du Pere célébre en tous âges il sorte des enfans renommez.
Soit à jamais loin de bien & de secours,
Qui médira de cette noble famille.
Merveilleuse est ta pieté & ta sagesse, merveilleuse ton équité & ta justice.
Merveilleuses sont tes richesses & ta puissance, que tout cela soit perpetuel;
Le nombre de tes faveurs, l'excellence de ta justice ne se peut exprimer.

Quel

l Le Roi.
m Envie, jalousie, haine.
n Gens excellens.

Quel ſervice te pourroient rendre les loüanges de ma bouche?

O Dieu! *prens ſoin de ce Roi, qui prend ſoin des Pauvres:*

Que ſon Peuple ſoit heureux ſous ſon ombre!

Que cette ombre ſoit long-tems conſervée ſur leur tête,

Entretien ſon cœur dans la grace de la Pieté:

Que l'arbre de ſon eſpérance aille toûjours croiſſant:

Que par ta miſericorde ſa tête ſoit toûjours verte, ſon viſage toûjours blanc.

Ne te précipite point ô Sahdy! *à lui donner force conſeils:*

Si tu as quelque bon avis, dit le Roi, *vien vîte me le donner,*

Tu ſais où il faut aller & le Roi eſt prudent,

Tu dis la verité, & le Roi aime & entend la verité.

A quel bien ô Grand Roi! *mettrois tu les neuf cieux*

Sous les pieds de Kaſel ° Arſolan.

La piece qui ſuit eſt du Poëte Afez & le reſte du Poëte Sahdy.

Fable d'un homme pieux, & d'un crane pourri.

J'ai oüi dire qu'un jour ſur les bords du Tygre,

Un crane pourri parla de cette ſorte à un homme pieux:

J'ai été autrefois un grand Monarque

Qui me couvrois ma tête d'une couronne:

Le

° Nom d'un premier Miniſtre célébre chez les *Tartares*; c'eſt-à-dire, *il faut gouverner ſoi-même.*

Le Ciel m'aidoit & la Fortune aussi.
Ayant conquis la Perse par mon bras puissant
Je desirai de devorer de même la Caramanie
Mais *les vers* devorerent ma Cervelle.
Ote le p coton des oreilles de ton entendement,
Et le sage conseil d'un mort arrivera à tes oreilles.
La pointe de ce dixain consiste dans l'allusion du mot de Kirman qui signifie la Caramanie & aussi des vers.

F A B L E.

Un homme du Païs de Parthe proche Casbin,
M'est venu aborder monté sur un Tygre.
A cette vûe une telle crainte m'a saisi,
Que d'étonnement je ne pouvois ni fuir, ni me remuer:
Lui au contraire se mordoit les doigts pour s'empêcher de rire:
Puis il m'a dit, ô Sahdy! *ne sois pas surpris de ce que tu vois,*
Toi aussi ne retire point ton cou de dessous le joug de Dieu,
Et rien ne retirera son cou de dessous ton joug.
Tant que le Roi *sera obéissant aux ordres de* Dieu,
Dieu *sera son conservateur & son aide.*
La voye de régner c'est de ne point détourner ses pas de la voye Royale;
Et alors tu auras l'accomplissement de tous tes desseins:

Ce-

p On met du coton en *Perse* dans les oreilles contre les maux de tête; & par figure on dit, *ôter le coton de ses oreilles*, pour dire, *écouter*.

Celui-là profitera beaucoup des conseils qui lui sont donnez
A qui les discours de Sahdy *plairont*
Le monde, mon ami, n'est permanent pour personne,
Fixe ton affection sur l'Auteur du monde & c'est assez.
Ne t'endors point dans les bras caressans du monde,
Car il en a engraissé beaucoup comme toi & puis les a immolez.
Lors qu'une ame pure a dessein de s'envoler hors du monde,
Qu'importe de prendre son vol de dessus le trône ou de dessus le fumier.
Chaque feuille d'un arbre vert aux yeux d'un homme éclairé,
Est le feuillet du livre qui enseigne la connoissance du Créateur:
Les branches seiches de l'arbre venant à reverdir à chaque Printems,
Donnent du Fruit de differentes couleurs par la beneficence de Dieu.
Si l'on donne à un pauvre craignant Dieu *la moitié d'un pain,*
Il en fera part de la moitié à un pauvre tel que lui.
Si un Conquerant s'empare d'un Royaume,
Le voilà saisi de convoitise pour un autre Royaume.
La Nûe, les vents, la terre, le Soleil & le Ciel sont occupez:
A te mettre le pain à la main, & t'exempter de disette,
Tout est employé à ton service, en executant ponctuellement les ordres donnez pour cela,
Y auroit-il de la conscience à toi, de n'executer pas les ordres qui te sont donnez?

Bon

Bon & liberal Souverain qui aux ſplendides tables de ton Palais,
Reçois comme Penſionaires les Infidéles, les Idolatres & les Athées,
Comment pourrois-tu en repouſſer rudement tes chers amis:
Toi qui prens garde chaque jour qu'il y ait de la place pour tes Ennemis.

CHAPITRE XV.

De la Médecine.

LES Perſans appellent les *Médecins Hakim*, mot qui vient du terme *Hebreu*, *Hakaym*, qui ſignifie *conſervateur de la vie*, & ils ont eſtimé de tout tems l'art de la *Médecine*, par deſſus tous les arts. Il ne faut pas douter que les *Orientaux* ne ſoient les premiers, & les plus anciens Médecins du monde; cela paroît, entr'autres choſes, aux noms ou termes des remédes, qui ſont la plûpart *Arabes*, comme je l'ai déja remarqué. Mais il eſt certain qu'il n'y a pas aujourdhui de Païs dans tout l'*Orient*, où l'on eſtime plus la *Médecine*, que l'on fait en *Perſe*, ni qui produiſe plus de *Médecins*. On dit communément en *Perſe*, que les *Médecins* & les *Aſtrologues* devorent le Païs, & cela eſt vrai. Le Roi en a un grand nombre à ſes gages, dont la dépenſe ordinaire eſt de plus de deux millions cinq cens mille livres, ſans l'extraordinaire, qui conſiſte en préſens, en charges, & en autres bienfaits. On a raiſon de joindre enſemble les *Médecins* & les *Aſtrologues*, puiſque ceux-là dépendent fort de ceux-ci; les *Perſans* ayant un ſi ri-

ridicule entêtement pour l'*Astrologie*, qu'à moins que l'*Astrologue* ne les assure que la constellation est bonne pour être *saigné*, ou pour prendre *Médecine* : ils n'executeront point l'Ordonnance du *Médecin*, quoi qu'il puisse dire. Mais si ces Docteurs se traversent ainsi durant la maladie, ils se rendent service en revanche à la mort des personnes éminentes, l'*Astrologue* l'attribuant à l'incertitude de l'art du *Médecin*; le Médecin la rejettant sur ce que l'*Astrologue* n'avoit pas bien pris l'heure pour donner ses remédes. Les Astrologues disent là-dessus assez plaisamment, *que leur sort est bien rude au prix de celui des Médecins, parce que si l'Astrologue fait une faute* (c'est-à-dire, s'il se méprend au calcul) *le Ciel la découvre*; *mais que si le Médecin fait une faute la terre la couvre*, c'est-à-dire, qu'on met le mort dans la fosse sans qu'il en soit plus parlé. Les *Persans* font comme l'on voit de petits contes sur les *Médecins*, comme on en fait ailleurs : j'en raporterai encore un. Les Cimetieres en *Perse*, sont la plûpart hors des villes, cependant il y en a quelques uns deçà & delà dans l'enceinte des murailles & sur tout à *Ispahan*. Ils disent qu'il y avoit un *Médecin* de cette ville-là, qui ne passoit jamais par le Cimetiere de son quartier, sans se couvrir le visage de son mouchoir; on lui demanda pourquoi il se cachoit ainsi; *c'est*, répondit-il, *qu'il y a ici bien des gens qui y sont arrêtez par mon Ordonnance*, & *j'ai peur que quelqu'un ne me reconnoisse*, & *ne me prenne au collet*. Cependant il faut observer que quoi que la Médecine soit la *Science* la plus cherie & la plus recherchée en *Perse*, & en-

entr'autres celle qu'on appelle la *prophilactique*, ou *la conservation de la santé*; c'est néanmoins celle qu'on y acquiert avec le plus de difficulté, aussi bien que dans les autres parties de l'Orient; ce qui vient non seulement de ce qu'ils n'en font point de leçons publiques, non plus que de la Jurisprudence; mais aussi de ce qu'ils ne découvrent pas volontiers aux autres les connoissances qu'ils y ont acquises. J'ai joint ensemble la Jurisprudence & la *Médecine*, comme compagnes d'un mauvais sort. Il y a des Docteurs *Mahometans*, qui bien au contraire reduisent toutes les Sciences à ces deux-là, l'une pour l'*ame*, l'autre pour le *corps*, definissant la *Jurisprudence*, la *connoissance des choses duës à Dieu*, & *duës à l'homme*.

Ils jugent des maladies en tâtant le *poux*, ou seulement en observant les *urines*; car ils aprenent tous à traiter les maladies sans les voir, à cause du sexe feminin: les *Persans* ne laissant jamais voir leurs femmes pour quelque cause, & pour quelque occasion que ce soit. Quand le *Médecin* demande à leur toucher le *poux*, elles donnent le bras couvert d'un crêpe ou linge très-fin au travers d'un rideau, & il leur touche le poux. Les *Médecins Persans* font aussi des Consultes, comme on fait dans nos Païs, mais ils saignent beaucoup moins que nous, guerissant la fiévre qui est la plus ordinaire maladie du Païs, avec des émulsions & autres breuvages, dont ils font prendre jusqu'à quatre ou cinq pintes à diverses reprises dans une matinée, & puis ils rétablissent le malade par des confections & par des cordiaux. Ils n'ordonnent jamais

ces

ces sortes de remédes qu'on appelle des lavemens, quoi qu'ils sachent bien ce que c'est, & qu'il en soit parlé dans leurs livres; l'usage n'en est nulle part chez eux, ce qui vient, comme je pense, d'un excès de retenue à l'égard des parties du corps que la pudeur nous empêche de découvrir; car dans leur *Religion*, il est défendu d'être jamais découvert dans ces endroits-là, ni au bain, ni dans le lit même; ce qui fait qu'hommes & femmes couchent toûjours avec le calçon. Une chose que je n'aurois pû croire, si je ne l'avois vûe, c'est l'assurance avec laquelle les *Médecins Persans* promettent la santé, & la promettent promptement dans les maladies même les plus desesperées & aux dernieres extrêmitez. Ils disent avec un grand serieux aux pauvres mourans; *il n'y a nul danger; vous serez gueri dans deux ou trois jours, le reméde que je vous ordonnerai vous tirera d'affaire incontinent.* C'est ce que j'ai apris par experience dans une fiévre continue que j'eus dans la *Caramanie deserte.* Je ne pus arriver que le sixiéme jour en lieu, où il y eût des *Médecins*, & je croiois être prêt à mourir; mais le *Médecin* étant venu me voir le matin: il me dit gravement: *cela n'est rien, je vous ferai passer la fiévre dans deux heures.* Un Chirurgien François, que j'avois avec moi, regardoit ce *Médecin* comme un fol; mais la chose réüssit tout comme il le disoit, comme je le raconterai dans le Volume suivant.

Leur *Médecine* est la *Galenique*, qu'ils exercent differemment selon les differens climats; mais toûjours en suivant religieusement *Galien.* Ils appellent Galien *Galenous*, & ils en

raportent plusieurs contes fabuleux, comme entr'autres ils le font contemporain de *Jesus-Christ*; quoi qu'il n'ait vêcu que plus de cent soixante ans après, & ils prétendent qu'il y avoit beaucoup de Commerce entr'eux. Ce conte est pour appuyer une reverie des Théologiens *Mahometans*, qui porte que lors que *Dieu* envoyoit des Prophetes au monde, il leur donnoit entr'autres dons qui servoient de marque & de preuve de leur mission, celui de faire miraculeusement les choses, qui étoient les plus connuës & les plus estimées dans leurs tems; par exemple, disent-ils, quand *Moyse* vint au monde, la Magie étoit l'art auquel on excelloit & dont on étoit le plus curieux, & *Dieu* donna à *Moyse* le talent de produire surnaturellement les plus merveilleux effets de la *Magie*. Ainsi quand *Jesus-Christ* vint au monde l'art de la *Médecine* étoit monté au plus haut periode, car c'étoit le tems de Galien, & à cause de cela *Dieu* donna à *Jesus-Christ*, entr'autres dons miraculeux, celui de guerir les maladies sur le champ. Les Légendes *Mahometanes* ajoûtent que *Galien* ayant ouï parler des guerisons que *Jesus-Christ faisoit*, dit, ce ne peut être là un homme naturel, ce doit être un Prophete, & que là-dessus il lui envoya son neveu avec une Lettre en ces termes: *Moi Galien homme très-vieux, Médecin des Corps, à vous le Médecin des Esprits. Ce que j'entends dire de vous & de vos œuvres me ravit d'admiration & m'est inconcevable: ne pouvant vous aller trouver à cause de mon âge, je vous envoye mon Neveu afin que vous lui disiez ce qui est pour mon bien & pour le bien du monde.* Ces Légendes assurent que ce Ne-

veu

veu de *Galien* est *Saint Philippe*, lequel *Jesus-Christ* retint auprès de lui, & en fit un de ses Apôtres.

Les autres grands Maîtres des *Persans* en *Médecine* sont *Hermes Trismegiste*, qu'ils appellent *Ormous*, Avicenne ou *Abou-sina* ce Grand & célébre *Philosophe* & *Médecin*, le plus célébre de l'*Asie*; ils ne connoissent guere Averroës, comme ayant vêcu dans un païs trop éloigné d'eux, savoir en Espagne, où il fleurissoit à la fin du sixiéme siécle de leur Epoque. Leur grand cours de *Médecine* s'appelle *la Somme du Roi de Carescbm*, Prince qui régnoit sur la partie Septentrionale de la *Perse*, où il composa son Ouvrage, il y a environ cinq cens ans.

Il n'y a presque point de Chirurgie chez eux: leurs Chirurgiens ne sont que de simples Barbiers, dont la plûpart ne savent que saigner. Les raisons principales que l'on peut alleguer de ce que cet art est ignoré en *Perse* sont premiérement que l'on ne se bat pas en ce Païs-là, comme on fait en Chrétienté, qu'on y va fort rarement à la guerre, & qu'on s'y sert plus d'armes blanches que d'armes à feu. Secondement que la secheresse & la chaleur de leur air les exempte de ces maladies, qui naissent de fluxion, & de corruption d'humeurs, si communes dans nos Païs, & auxquelles il faut appliquer le fer & le feu; & en troisiéme lieu de ce que cet air par sa pureté guerit les playes de lui-même presque sans emplâtre & sans autres apareils. Je suis sûr qu'il n'y a pas un *Médecin* dans tout l'*Orient*, qui ait vû faire une dissection, & il seroit aussi fort difficile d'y en faire si ce n'étoit sur des

corps encore chauds, car la chaleur & la secheresse de l'air font qu'ils s'enflent, & qu'ils sentent mauvais tout aussi-tôt. J'ai pourtant vû chez les *Médecins* du *Roi* des Livres d'*Anatomie*, qu'ils me disoient être des Livres fort anciens, mais dont néanmoins les figures, qui étoient en assez grand nombre, étoient si mal faites, qu'on avoit peine à y rien comprendre; je leur ai vû aussi des herbiers à sec, où ils aprennent à connoître les simples, & tous les *Médecins* en ont. Il y en a parmi eux qui ont connoissance de la *circulation du sang*, & qui m'assuroient qu'il y avoit long-tems qu'on connoissoit cela dans leur Païs; je ne sai s'ils ne le disoient pas par un simple mouvement de vanité. Ce qui pourroit faire croire le contraire, c'est ce que j'ai remarqué dans tous leurs Casuistes, qu'en traitant des animaux purs & des impurs, ils aportent par tout la distinction de ceux qui ont le sang circulant, & de ceux qui ne l'ont pas.

Les *Médecins de Perse* sont aussi *Droguistes* & *Apotiquaires*, & ont chacun leur Boutique dans laquelle ils se tiennent, soit durant tout le jour, soit à certaines heures seulement, selon qu'ils ont plus ou moins de pratique; ayant leur frater ou Compagnon Droguiste à côté d'eux. On leur méne-là les malades, qu'on porte sur un cheval dans les bras d'un homme monté en croupe pour les tenir. On connoît à cela en *Perse* qu'un homme est malade, & à une grosse toile blanche au cou qui passe sur l'estomach, s'attachant à la ceinture. Les gens des champs viennent en cette maniere montez sur des Anes consulter le Médecin. L'on en rencontre tous les matins beau-

beaucoup qui paroissent dans une extrême foiblesse & la plûpart moribonds. Le *Médecin* sans se remuer de sa place demande d'abord à voir l'*urine*; car on en porte toûjours une phiole: après il fait *tirer la langue*, ensuite il se léve & va tâter le *poux*, puis il s'informe du commencement de la *maladie*, des douleurs, & des autres symptomes; & après il prend un morceau de papier de trois doigts en carré, & y écrit son *Ordonnance* ou *Noska*, comme ils l'appellent, laquelle il donne à son Compagnon Apotiquaire, qui met les drogues en divers cornets, & les présentant dit, *il faut tant.* Pendant que l'*Apotiquaire* pese les drogues le *Médecin* prescrit le regime, qu'il délivre aussi sur un morceau de papier, & donne sa bénediction au malade, en ces mots, *Koda chafa midecd*; c'est, *Dieu qui donne la santé.* On donne quelquefois cinq ou six sols au *Médecin*, pour son ordonnance, mais il ne demande jamais rien pour cela, parce que le payement de son ordonnance se trouve dans la vente des remédes qu'il fait prendre à sa boutique, lesquels ne sont pas prêts à prendre, comme la plûpart de ceux de nos *Apotiquaires:* ce ne sont simplement que des Ingrédiens ou drogues; chacun fait les préparations de ces drogues chez soi, sur tout les pauvres gens & les gens du commun. Pour ce qui est des autres ils font venir le *Médecin* chez eux: les plus grands *Médecins* ont dix *chayets* pour la premiére visite, & la moitié pour les autres: dix *chayets* font environ *quarante cinq sols de nôtre monnoye*. Entre ces *Médecines* qui se préparent ordinairement chez le malade, comme j'ai dit, les plus chéres reviennent

à six ou sept sols, & les communes à dix-huit deniers. C'est de cette maniere que les *Médecins Persans* exercent leur art, qui paroîtroit bien foible s'ils l'exerçoient dans un Païs, dont l'air fût aussi rude que le nôtre; mais l'air sec de ce Païs-là aide plus à rétablir & à conserver la santé que leur Science & tous leurs remédes. J'oubliois à dire que les *Médecins*, qui ont des étudians en *Médecine* les tiennent près d'eux à la boutique, comme des apprentifs, leur donnant à lire leurs ordonnances & la diete qu'ils prescrivent.

J'ai observé que les *Persans* saignent beaucoup moins que nous ; cependant ils font si peu de cas de la saignée, qu'ils se font saigner d'eux mêmes & sans avis de *Médecin*, comme lors qu'ils se sentent quelque démangeaison, quelque altération, quelque pesanteur & quelqu'autre mal semblable. La saignée se fait sans façon parmi eux. J'ai rencontré mille fois dans les ruës des gens que l'on saignoit. Le Barbier meine le malade contre la muraille; car comme je l'ai observé les Barbiers sont Chirurgiens : tous deux se mettent en bas le corps droit sur les pieds, & le Barbier tire une courroye de cuir, dont il lie le bras fort serré, & puis sans le froter ni chercher la veine, il tire sa lancette qui est grande trois fois comme les nôtres, ayant un manche gros, comme un manche de couteau, & il perce la veine adroitement & fort surement: il fait courir le sang à terre, & lors qu'il juge, qu'il en a assez tiré, il ôte la ligature & arrache d'un coin de sa veste un peu de cotton, dont elle est garnie: il le met sur la playe, & prenant le mouchoir du patient il le lie dessus, & voi-

là

là la saignée faite, pour laquelle on donne ordinairement deux sols. On tient chez les *Mahometans*, comme chez les Juifs, que le sang est impur, & qu'il souille les personnes qui le touchent & les choses qui en sont tachées, & c'est peut-être la raison pour laquelle les *Médecins* ne le font jamais garder, & ne sont pas instruits à y faire des observations. J'avouë que j'eus grand peur un jour que je vis avec quelle lancette on me vouloit saigner; cependant la saignée se fait fort bien, & l'on n'entend jamais dire qu'il en arrive d'accident; ce qu'il faut attribuer peut-être à ce que ces gens saignent au grand jour, & que les vaisseaux sont plus apparens. Ces Barbiers *Persans* rasent à merveille & j'ai vû de leurs apprentifs agez seulement de dix ans qui rasoient aussi bien que les Maîtres: ils ont la main si legére qu'on ne se sent pas raser, & ils n'y font pas plus de façon qu'à la saignée. Leur bassin à raser est un godet grand comme le creux de la main, ils en tirent l'eau qui est toûjours froide dont ils se mouillent les mains, & en frotent la tête bien fort & assez de tems, & après cette friction ils rasent avec un rasoir qui est petit, comme je l'ai décrit ailleurs: on diroit qu'ils ne font que faire couler le rasoir, ainsi cela est fait dans un instant: ils rasent le visage de même maniere, puis ils coupent les ongles des mains, après ils manient la tête & tout le corps tirant les bras & les doigts, comme s'ils vouloient reduire des dislocations, & puis ils présentent le miroir pour se regarder, tout cela pour deux ou trois sols. Ils font un conte d'un *Persan*, qui étoit rasé par un Barbier *Européan*;

pean; le *Persan* trouvant qu'il lui faisoit de la douleur baissoit la tête tant que le Barbier en avoit encore plus de peine à le raser : il lui demanda pourquoi il baissoit ainsi la tête & la retiroit; *c'est*, dit-il, *que vous Europeans rasez si adroitement que par reconnoissance je voudrois vous baiser les pieds*.

Quoi qu'il y ait beaucoup de *Médecins* en *Perse*, comme je l'ai observé, néanmoins à parler en général, c'est un Païs fort sain, de sorte qu'excepté les contrées maritimes, on y jouït par tout d'une aussi bonne santé qu'en lieu du monde. Je raporte cela à deux causes, l'une que l'air de la *Perse* est fort sec, & comme cette temperature est la meilleure pour la conservation de la santé, il s'ensuit qu'en ce climat-là, on doit être moins sujet aux maladies : l'autre est la sobrieté de ce Peuple-là, & la tranquillité de leur esprit.

On ne connoît point en *Perse* cette maladie meurtriere que nous nommons la peste, ni ces douleurs si violentes qu'on appelle la *gravelle*, & la *pierre*, la *goute*, & la *Sciatique*, le mal de *dents*, & le mal de *tête*, & tous les autres maux qui procédent des mêmes causes; & quant à ce fleau si universel dans nos Païs froids je veux dire le mal *vénerien*, il ne produit pas en *Perse* de si funestes effets que dans nos regions Occidentales. On n'y est point sujet non plus aux maladies de *poumon*, à l'*apoplexie*, au *mal caduc*, à la *petite verole*; mais j'aurai plûtôt fait de dire les maladies auxquelles les *Persans* sont le plus sujets. C'est premiérement l'*Eresipelle*, le *pourpre*, la *Colique*, la *pleuresie* & la *dyssenterie*, que les *Persans* appellent les *maux de l'Eté*, & qui pro-

proviennent d'un excès de chaleur causé par l'usage immoderé de la glace : les Persans boivent non seulement à la glace, mais même la glace fonduë & cela en Hiver comme en Eté. Secondement ce sont les *fiévres intermittentes*, & particuliérement celles qui commencent par frisson, qu'ils appellent les *maux de l'Automne*, étant à observer que l'*Eté* & l'*Automne*, sont les saisons les plus maladives en *Perse*, & qu'il y a peu de malades l'Hiver & le Printems. En troisiéme lieu il y a l'*Hydropisie*, la tigne aux enfans, & la *verole volante* à toute sorte d'âge, qui sont des maux, qui naissent aussi en toutes saisons. Outre ces maladies qui sont les plus communes, & qu'on peut dire universelles, il y a les maladies epidémiques ou *régionales*, comme les *vers* aux jambes le long du *Golphe Persique*, l'*Ictericie* ou la *jaunisse* le long de la Mer *Caspienne*, où cette maladie est assez générale : on l'appelle *jallou el handon*, d'où peut être venu le mot de *yallow yonder* que les Anglois donnent à ce mal.

La premiére maladie à laquelle les Enfans sont sujets est la *tigne*, qui les tient souvent jusqu'à dix ou douze ans, & qui leur arrive vrai-semblablement de ce qu'on leur rase la tête des l'âge de six mois ; ou peut-être de ce que le rasoir des Barbiers n'étant pas assez net, à cause qu'ils rasent toute sorte de gens avec les mêmes instrumens, il excorie & enleve l'épiderme qui est tendre & délicat, dans un tel âge. On a raison de le croire ainsi, à cause que les enfans des *Armeniens*, à qui l'on fait la tête au Ciseau & non pas au rasoir, ne sont point sujets à ce mal ; on ne l'estime

pourtant pas honteux en *Perse*, parce qu'il eſt commun & que la ſechereſſe de l'air empêche, qu'il ne ſoit infect & de mauvaiſe odeur. Cette même ſechereſſe d'air aide fort auſſi à ſa gueriſon: on ſe ſert pour cela d'une calote de goudran qui s'ôte & ſe remet, comme un bonnet, par la même raiſon de l'air que je viens de toucher; mais ceux qui ont eu la tigne ont d'ordinaire la pelade après en être gueris; un grand nombre de gens contractent ce mal qui paroît l'Eté en ſe découvrant la tête laquelle on aperçoit marquée de grandes taches blanches, qui eſt le ſigne de ce mal.

Les *fiévres* viennent d'indigeſtions d'eſtomach par l'uſage immoderé des fruits, & c'eſt pour cela qu'il y en a beaucoup plus en Automne que dans les autres ſaiſons.

L'*Hydropiſie*, qui eſt la maladie la plus mortelle du Païs, naît de trop de remédes, & de trop d'alimens rafraichiſſans.

Quant à la vilaine maladie de la *Verole*, elle s'eſt ſi fort enracinée en *Perſe*, que plus de la moitié du monde en eſt infecté, ſoit en couchant avec des femmes publiques, qui preſque toutes en ſont gâtées, ſoit par la fréquentation & par le commerce avec des gens infectez de ce mal, qu'on ne connoît pas ſi aiſément que dans les païs, où les ſignes en ſont ſi viſibles. Cependant en beuvant, & en mangeant avec eux, en ſe baignant enſemble aux bains publics, même en ne faiſant que s'entretenir familierement enſemble on gagne ce mal, tant il eſt ſubtil & actif, & toute l'habitude du corps diſpoſée à le recevoir par la chaleur & par la ſechereſſe de l'air. Comme ce mal eſt preſque général en *Perſe* per-

personne n'en rougit : les gens disent sans honte, qu'ils ont pris la verole, comme ils disent qu'ils ont la fiévre : plusieurs jeunes garçons l'ont avant l'âge de huit ou dix ans, & personne n'en seroit exempt si l'air étoit moins sec, & moins pur qu'il n'est, cependant il est certain que ce mal devient avec le tems la racine de tous les maux.

Les *Persans* disent que c'est la vertu de l'arbre platane qui les exempte de la *Peste*, & Calife Sulton Grand Vizir de Sephy premier lui disoit souvent, comme je l'ai ouï compter, que c'étoit depuis que le Roi son Pere avoit fait planter tant de ces arbres dans la ville, & dans le territoire d'Ispahan que la Peste n'y venoit plus.

Ce sont là les principales maladies du Païs, qui est exempt comme l'on voit d'une infinité d'autres dont nos climats sont affligez, tant par la bonté de l'air du Païs, que par la sobrieté qu'on y pratique, qui est fort grande & fort générale; car on ne boit communément que de l'eau en *Perse*, & on y mange fort peu, & toûjours les mêmes alimens. Une marque de combien leur sobrieté contribue à leur santé, c'est qu'on remarque qu'au lieu qu'on n'a jamais ouï parler de gravelle entre les Persans Mahometans, il y a des Persans Chrétiens, qui sont les Armeniens, lesquels sont sujets à ce mal; mais on ne le peut imputer qu'au vin qu'ils boivent, quoi que ce soit le vin le mieux cuit du monde & qui a le moins de verdeur. J'ai observé ci-dessus qu'il y a peu d'impotens & d'estropiez en leur Païs, & j'en ai aussi fait remarquer la cause, qui est qu'ils ne se battent pas entr'-

eux, & qu'ils ne s'exposent pas aux coups de leurs ennemis.

Je viens aux remédes dont on se sert. Ils ne sont pas en grand nombre, mais en échange ils sont pleins d'esprits & operatifs, comme pris sur le lieu: les principaux sont les semences froides & les simples: ils ont la *manne blanche* & la *jaunâtre*, dont la meilleure se recueuille à *Nichapour*. On recueille aussi à *Ispahan* une espece de manne, que les Droguistes appellent *Sekenjamin*, plus douce que le miel & le sucre, dont on se sert fort en *Médecine:* elle croît durant le Printems, & l'Eté sur les feuilles d'un arbre, où elle se congele assez dure, & où elle paroît, comme un parchemin étendu. La Myrrhe se trouve dans la Province de *Perse:* l'*Opium* en divers endroits, principalement autour d'*Ispahan*, *la Casse & le Sené* dans la Province de *Corasson*. Il croît aussi de la *Rhubarbe* en *Perse*; mais la plûpart vient du Païs voisin, qui apartient aux petits *Tartares*. Ils ont la *noix Vomique* en beaucoup d'endroits du Royaume, qu'ils employent en plusieurs remédes, quoi qu'on dise que ce soit un promt & assuré poison pour toutes les bêtes, selon la dose qu'on en donne. Quant au *reglisse* & au *fenu* Grec ils croissent dans les Campagnes, comme l'herbe chez nous. Les *Persans* employent aussi le *Galbanum*, *l'Alkaly Végetable*, le *sel Ammoniac*, *l'Orpiment* & divers *Végétaux*, comme je l'ai observé plus amplement ailleurs. Ils se servent encore beaucoup de la *Mumie*, dont ils font prendre pour les fractures, les contusions & les humeurs froides, contre lesquelles on dit que ses effets sont merveilleux.

C'est-

C'eſt-là la plus grande partie des drogues, dont les *Perſans* compoſent leurs *médicamens*, outre ceux qu'ils employent dans la compoſition des Cardiaques, dont ils uſent beaucoup, & qui ſont ſans doute meilleurs que dans les autres Païs, comme en ayant chez eux les principaux ingrédiens, tels que ſont les perles & le Bezoar, ou les tirant des Païs voiſins, comme les rubis & l'Ambre-gris. Leur *Bezoar* eſt le meilleur du monde & beaucoup plus eſtimé que celui des *Indes*, ainſi que je l'ai obſervé en un autre endroit.

Il y a beaucoup d'eaux minerales en *Perſe*, comme il eſt aiſé de le juger, puiſqu'il y a tant de métaux & de mineraux dans le païs. Mais on ne parle pas plus de ces eaux que s'il n'y en avoit point du tout; les *Médecins Perſans* ſe tenant à *Galien* & à *Avicenne* ſans ſe ſoucier de nouvelles découvertes, ni de ce qu'on pratique dans un autre monde, ne font point la recherche de ces eaux, parce qu'ils n'en ſavent pas l'uſage; peut-être qu'il n'eſt pas néceſſaire dans un climat ſec tel que le leur, & chaud en la plûpart des lieux. J'ai vû de ces eaux tant froides que chaudes en *Georgie*, en *Parthide*, en la *Bactriane*, vers le ſein *Perſique*, & à douze lieuës d'*Iſpahan*. On obſerve deux choſes fort ſingulieres dans ces *eaux minerales* proche d'*Iſpahan*: la premiere que la terre y eſt ſi aſtringente, qu'en la mettant ſur la langue elle s'y attache & la brûle pour ainſi dire: l'autre que ces ſources d'eaux ſont ſi pleines de ſerpens, qu'on n'en ſauroit preſque aprocher: c'eſt au reſte par la même cauſe que je viens de raporter qu'ils n'uſent point de remédes chimiques, com-

me nos émetiques, d'Antimoine & d'autres.

Leurs *Médecines* sont de diverses sortes selon la disposition du malade & selon l'espece du mal: les communes & ordinaires, soit pour préparer les humeurs, soit pour les purger sont composées de *semences froides majeures & mineures*, comme parlent les *Médecins*, de *fleurs cordiales*, de *graines pectorales*: la doze ordinaire des *Ingrédiens* d'une *Médecine* est de *cinquante mescals*, qui sont près de *demi livre*, dont ils font une potion du poids d'environ trois livres, qu'ils donnent au malade & qu'ils appellent *jouchondé*, c'est-à-dire un *bouillon*, ou *Julab*, c'est-à-dire *eau bouillie*, mot d'où il y a assez d'apparence qu'est venu celui de julep, dont nous nous servons. Ils en donnent de cette maniere non seulement plusieurs jours de suite; mais quelquefois deux & trois en un jour: ce breuvage opere plus par la quantité que par la qualité, & en effet il faut rendre la *Médecine* ou en crever. La verité est que d'ordinaire ils tuent la fiévre tout d'un coup pour ainsi dire, & on croiroit alors ces *Médecins* des *Esculapes*, mais l'on en fait bien tôt un autre jugement; car on trouve qu'après avoir pris de leurs Médecines, les parties nourrissieres ne font plus leurs fonctions accoûtumées & demeurent sans vigueur, que les vaisseaux se remplissent d'un sang séreux, que les jambes font grand mal & s'enflent, que les tumeurs surviennent aux aines & ailleurs, & qu'enfin on tombe dans une *Hydropisie* qui acheve bien-tôt de perdre le pauvre malade, sur tout lors qu'il est un peu avancé en âge. Pour les jeunes gens qui échapent

pent l'*Hydropisie*, ils sont un fort long-tems à se remettre, & il faut qu'ils usent de *cordiaux* plusieurs mois: j'en ai vû qui étoient longues années à guerir de douleurs de jambes qui leur étoient venues après des maladies. Les *Persans* donnent encore dans les fiévres des *émulsions*, qu'ils composent d'une maniere à servir de reméde & d'aliment tout ensemble. Ils purgent de plus avec des *Electuaires*, des *poudres*, des *pilules* & des *trochisques*, mais ils ne se servent que peu de *Scammonée*, de *Rhubarbe*, de *Sené* & de la *Casse*. Leurs derniers remédes sont le *Bezoar* & la *decoction* de bois d'*Esquine*, dont ils se servent pareillement pour renouveller le temperament affoibli. C'est un reméde fort universel en *Orient* & sur tout en *Perse*, que la decoction de ce bois, & une infinité de gens en prennent au Printems durant un mois de suite: quelquefois ils le font infuser au Soleil dans de l'eau de vie quinze jours durant, mais plus communément ils en font l'infusion au feu en mettant le poids de deux livres à la fois pour boire huit jours durant.

Quoi que la *Verole* soit un mal si commun chez eux, comme je l'ai observé, néanmoins personne ne la fait traiter & quiconque est affligé de ce mal le garde toute sa vie: il est vrai qu'il n'est ni douloureux, ni rongeant comme dans nos païs, les bains continuels l'empêchant de prendre si fort racine, & la secheresse de l'air d'étendre son venin & de former des pustules sur la peau, mais le tenant pour ainsi dire enfoncé dans les os, où tous les changemens de tems le mettent en fermentation de même que dans nos Païs froids.

Ils se servent fort de *cauteres*, de *ventouses* & particulierement *du feu*, contre les maux de colique, & contre diverses autres maladies: on ne void gueres d'hommes qui n'ayent plusieurs brûlures aux bras, aux reins, aux jarrêts, & quelques unes au cou. C'est leur dernier reméde contre les vents qui sont dans le corps: ils s'en servent aussi sur les bêtes, dont on void la plûpart incisées & brûlées par tout le corps & sur tout aux jambes: un des remédes qu'ils employent pour guerir la colique, c'est de donner à manger de la viande de cheval.

Les plus commun reméde contre la *dyssenterie* est le *lait aigre*, avec du *ris* cuit dans l'eau égouté & tout sec mêlez ensemble: & le plus usité contre les *Hémorroïdes*, est l'*huile de naphte*, dont ils frottent la partie quand elles sont exterieures, & lors qu'elles sont internes, ils mettent dedans du *cotton*, qui en est trempé. Les *Persans* hommes & femmes se frottent les yeux & les sourcils tous les matins de *collyre* noir, & passent dans les paupieres un poinçon d'acier fin bruni, disant que cela fortifie la vûe, mais ce *collyre* est plûtôt pour la bonne grace & pour la beauté, & ce sont aussi les femmes qui s'en servent le plus.

La *friction* est encore un de leurs grands remédes, dès que quelqu'un se sent mal il s'étend tout de son long sur le dos, & le Barbier ou un serviteur qui se met sur son ventre le manie & pile par tout le corps, & sur tout au ventre, puis à l'estomach, puis aux membres, & il les frotte ensuite des heures durant, mêlant de tems en tems une onction d'huile de noix pour amolir & étendre mieux les nerfs.

Ils

Ils ne mettent gueres les malades au lait, excepté les *Hydropiques* à qui ils font prendre le lait de chamelle, je veux dire la femelle du Chameau.

Le régime qu'ils font garder aux malades est premiérement, de ne changer point de linge ni d'habits tant que dure la maladie, c'est-à-dire qu'on fait garder au malade les habits dans lesquels il est tombé malade, jusqu'à ce qu'il soit gueri. On peut juger delà que les malades doivent sentir bien mauvais, le païs étant si chaud. Le pain leur est d'abord interdit: on nourrit les malades de ris cuit à l'eau liquide, & quand le mal diminue on y mêle du lait d'amende, & puis avec le tems on leur donne de petits poulets cuits au ris avec des herbes, y mêlant du poivre entier & de la canelle en quantité qu'on laisse succer, mais non pas avaller. On fait tout autrement sur les bords du sein *Persique*: on nourrit les malades de beaucoup de Citron & d'Orange, & des patéques ou mêlons d'eau autant qu'ils en veulent. Les *Persans* appellent les Oranges *nareng*, c'est-à-dire contre la *bile* ou la *colére*, car ces mots sont synonymes chez eux: ils ne défendent point aussi les confitures.

Comme les Bains sont un des grands remédes des Orientaux contre la plûpart des maladies, aussi bien qu'un moyen de conserver la netteté corporelle, j'en parlerai en cet endroit. L'usage des Bains non seulement est universel & frequent en *Perse*, mais il l'est plus qu'en aucun autre lieu de l'*Orient*, car les peuples qui sont au *Septentrion*, & à l'*Occident* habitant un climat plus froid n'ont pas

tant

tant besoin d'aller au bain, & ceux qui sont à l'opposite ont les rivieres & les marais, où ils se baignent. Ils vont au bain par trois motifs, pour la *Religion*, pour la *Santé*, & pour la *netteté*. La *Religion* prescrit à tout homme souillé de se laver le corps entier, ce qui se fait dans le lavoir du bain, & comme la *Cohabitation* charnelle est une des souillures legales, il y a des superstitieux qui vont au bain plus d'une fois le jour. A l'égard de la santé il faut concevoir, que le *bain* est fort nécessaire pour dissiper toutes les impuretez des humeurs, qui prennent cours par les pores de la peau, que la chaleur du climat & le bain tiennent ouverts. Il faut aller souvent au bain pour entretenir cette évaporation; car quand elle est empêchée comme il arrive lors que les pores sont retrécis & bouchez, il vient d'insupportables démangeaisons, lesquelles on ne peut mieux représenter que par l'engourdissement du pied ou de la main: le reméde promt & assuré pour cela est le bain, & si un *Persan* étoit huit jours sans aller au bain, il seroit rongé de demangeaisons causées par ces vapeurs qui ne sauroient sortir autrement. Pour ce qui est de la netteté du corps on voit bien que les humeurs s'habituant à sortir par les pores, comme je le viens de dire, le corps se sallit plus vîte que dans les païs, où on n'évapore & ne suë pas tant.

Les Bains de *Perse* consistent en trois chambres bien fermées de tous côtez, qui reçoivent le jour par de petits carreaux de verre ronds au dessous de la voute; la premiére est grande avec des estrades de bois autour, où l'on quitte & l'on reprend ses habits: la se-

feconde qui eſt ordinairement carrée eſt de ſix à huit pieds de diametre, dans laquelle il y a une foſſe de trois à quatre pieds en carré, couverte d'une platine de fonte au rez du plancher; c'eſt où l'on chauffe l'eau & par où l'on échauffe le bain par un feu qu'on fait au dehors avec des broſſailles, mêlées de feuilles ſeches & de mottes faites de fumier mêlé avec de la terre. Il eſt défendu de faire le feu des bains avec du bois à cauſe qu'il n'y en auroit pas aſſez dans le païs, mais quand il n'y en auroit point de défenſe on ne s'en ſerviroit pas davantage, parce qu'il eſt trop cher, & parce qu'il faut ici une chaleur continuelle, que les mottes entretiennent mieux. La troiſiéme chambre eſt celle du lavoir. Le matin avant le jour un valet du Bain monte au deſſus du logis & ſonne d'une *conque* de mer pour avertir que le bain eſt prêt: on ſe deshabille dans la premiére chambre, & après avoir mis autour de ſoi un drap, qui couvre de la ceinture aux genoux, on entre dans l'étuve, où quelques moments après un ſerviteur vient verſer de l'eau en abondance ſur les épaules, & après prend à la main une mitaine de gros bouracan & frotte de la tête aux pieds ſi rudement que ceux qui n'y ſont pas accoûtumez croient qu'on va les écorcher. On appelle cela en *Perſan*, *timar kerden*, c'eſt-à-dire *étriller*: enſuite on raſe la barbe & la tête ſi la perſonne le deſire, on coupe les ongles des doigts & des pieds, on employe le *dépilatoire*, on manie le corps, on fait la *friction*, on étend les parties du corps, ou l'on les détire pour ainſi dire avec force un quart d'heure durant plus ou moins; & quand on a été

été ainsi bien frotté & manié, on se va plonger dans le lavoir, au sortir duquel on prend du linge blanc, & l'on retourne dans la premiére chambre où l'on reprend ses habits.

L'ordre qu'on observe au bain est que les hommes y vont depuis le matin jusqu'à quatre heures du soir, & les femmes le reste du jour jusqu'à minuit ; & lors que le bain est prêt pour elles, les serviteurs du bain s'en vont, & des servantes viennent en leur place. Chacun y porte son linge & sa toilette; les gens de consideration y vont avec deux ou trois valets, tant pour les servir que pour garder leurs habits, quoi qu'il arrive rarement qu'on y vole. On donne du linge aux gens qui n'en aportent point, ce qui arrive fort rarement aussi, tant pour se couvrir le corps dans le bain que pour s'essuyer. Les femmes sur tout sont magnifiques au bain, c'est où elles étallent leurs toilettes, leurs parfums & essences, & leur plus grand luxe.

Le *dépilatoire*, qu'ils appellent *nouré*, est comme chez nous une composition de *chaux* & d'*orpiment* : il ne faut pas manquer de l'ôter aussi-tôt qu'il a fait son opération en lavant d'eau froide les parties qui en sont frottées, car autrement il enleve la peau & fait venir des gales qui ne se passent pas en deux mois.

Le lavoir du bain se nomme *collatin*, qui est toûjours si grand que plus de dix personnes s'y peuvent laver à la fois & fort à l'aise; mais si l'on n'y va de bonne heure, on trouve la superficie couverte d'une graisse ou matiere épaisse comme de l'écume de savon: cela vient de la crasse des corps qui se lavent,

&

& cela eſt fort dégoutant, mais les *Perſans* y ſont accoutumez, & lors qu'ils veulent plonger la tête dans l'eau, comme ils y ſont obligez, quand ils ſe baignent pour ſe purifier de quelque ordure legale: ils ſe contentent d'écarter cette ordure avec la main, & puis ils y plongent la tête. Comme toute ſorte de gens ſe baignent là indifferemment, les malades comme les ſains, les verolez, & d'autres infectez de maladies contagieuſes: il arrive ſouvent que l'on contracte les mêmes maux à ce lavoir, & il y a pluſieurs jeunes gens qui en ayant été infectez avant que d'avoir couché avec d'autres, ne peuvent être ſoupçonnez d'avoir pris de mal que dans ce lieu-là.

Les grands Seigneurs ont des bains pour eux dans leurs maiſons: ceux d'un moindre rang en ont joignant leur logis, dont ils ont l'uſage pour eux en particulier quand il leur plait: la dépenſe d'un bain chez ſoi eſt grande; car on trouve que les bains ſont mal ſains ſi l'on n'y entretient le feu ſans ceſſe. Les gens qui en ont ainſi proche de leur logis les loüent d'ordinaire à condition de les entretenir toûjours de feu ce qu'ils font aiſément avec les mauvaiſes herbes qui croiſſent en leur jardin & le fumier de leur écurie.

Avant que de finir ce Chapitre, il faut dire un mot de la *Chymie*: les *Perſans* l'appellent *Simiave kimia*, deux termes qui quoi qu'ils ſignifient des choſes differentes, ſont toûjours mis enſemble parmi eux pour ſignifier la *Chymie* en général, qu'ils définiſſent une operation faite par le feu ſur les plantes & ſur les animaux, ſur les metaux & les mine-

neraux. J'ai obſervé que *Simia* a un autre ſens chez eux, qui eſt celui de *divination*. *Kimia* en a auſſi un autre, qui eſt celui de ſcience ſuperſtitieuſe qui tire ce qu'il y a de plus ſubtil dans les corps terreſtres, pour s'en ſervir aux uſages *magiques*. Obſervez qu'ils font Cairoun qui eſt le Coré du *Pentateuque*, inventeur de cette noire ſcience, qu'ils prétendent qu'il apprit de *Moyſe*. On ſait que la *Chymie* eſt ordinairement diviſée en deux parties, l'une deſtinée à préparer les remedes du corps, l'autre à chercher la *pierre philoſophale*. A l'égard de la premiere, les *Perſans* ne connoiſſent point les remedes *chymiques*, & ne donnent pas même leurs *medicamens* en forme de *pilules*, ni des *poudres*, & quand nous leur parlons de la quantité de leurs *émulſions*, & de leurs *potions* qu'ils donnent à pleines terrines, & que nous leur oppoſons nôtre méthode, ils diſent que nôtre climat eſt different du leur, & que chaque païs a ſes manieres.

Pour ce qui eſt de l'autre partie de la *Chymie*, les *Perſans* la connoiſſent comme nous, & ils en ſont encore plus infatuez; mais la plûpart s'y ruïnent en *Perſe* auſſi bien qu'on fait en *Europe*, & on peut dire qu'ils n'y réüſſiſſent pas mieux que nous.

CHAPITRE XVI.

De la Peinture.

C'Eſt particulierement à cet Art qu'il faut rapporter ce que j'ai inſinué dans ce Livre & dans le précedent, qu'en *Perſe* les Arts tant Liberaux que Mécaniques ſont en général

ral presque tous rudes & brutes, pour ainsi dire, en comparaison de la perfection où l'*Europe* les a portez, de quoi j'ai raporté les causes, au Chapitre qui traite du naturel des *Persans*; car ils entendent fort mal le *dessein* ne sachant rien faire au naturel, & ils n'ont aucune connoissance de la *perspective*, quoi qu'ils ayent des Auteurs qui en ayent écrit, & entr'autres un *Ebne Heussein* Auteur *Arabe*, dont j'ai vû l'abrégé en *Persan*, mais c'est un Livre que personne n'étudie. La raison pour laquelle les *Persans* ont perdu la connoissance de la *perspective* & du *dessein*, eux qui ont été de si excellens Sculpteurs, dans les premiers âges du monde, & peut-être les premiers habiles en cet Art, comme on le peut juger par les anciens monumens du Païs; la raison, dis-je, n'est autre que leur *Religion*, qui défend de faire des *portraits* des creatures humaines, & dont le scrupule est si grand parmi quelques Docteurs, qu'ils interdisent même la représentation de toutes les creatures animées. A présent ils n'exercent plus la sculpture, n'ayant chez eux ni *Statuaires*, ni *Fondeurs*: ils ne font rien du tout en bosse, & pour ce qui est de la *plate peinture*, il est vrai que les visages qu'ils représentent sont assez ressemblans, ils les *tirent* d'ordinaire de profil, parce que ce sont ceux qu'ils font le plus aisément: ils les font aussi de *trois quarts*, mais pour les *visages en plain* ou *de front*, ils y réüssissent fort mal n'entendant pas à y donner les *ombres*: ils ne sauroient former une *attitude* & une *posture*. Les *figures* qu'ils font sont estropiées par tout, tant celles des oiseaux & des bêtes que les autres, & leurs *nuditez* sur
tout:

tout: il n'y á rien de plus mal fait, de même qu'il n'y a rien de plus infame que leurs *représentations*; mais en échange, ils excellent dans les *moresques*, & à la *fleur*, ayant sur nous l'avantage des *couleurs*, *belles*, *vives* & qui ne passent point. Ils ne font rien à l'*huile*, ou fort peu de chose, toute leur *peinture* est en miniature: ils travaillent sur du velin qui est admirable, c'est un carton mince plus qu'aucun autre que nous ayons, dur, ferme, sec & licé, où la peinture ne coule point. Leur *pinceau* est fin & délicat, & leur *peinture vive* & *éclatante*, il faut attribuer à l'air du Païs la beauté des couleurs: c'est un air sec qui resserre les corps, les durcit & les polit, au lieu que nôtre air humide étend & dissout les couleurs, & répand dessus une certaine crasse qui en empêche l'éclat. Ils ont aussi la plûpart des matieres pour la *peinture* plus fraiches & nouvelles, que nous ne les avons, comme le *lapis l'azul*. Ce *vernix* qu'ils ont si beau, & que nos Maîtres admirent tant, n'est fait que de *sandarac* & *d'huile de lin*, mêlez ensemble, & reduits en consistence de pâte ou d'onguent: lors qu'ils s'en veulent servir, ils le dissolvent avec l'*huile* de *nafte*, ou au défaut avec de l'*esprit de vin rectifié* plusieurs fois; cependant quoi que j'aye dit de leur *peinture*, il y a une sorte d'ouvrage que les *Persans* font mieux que nous; c'est les *moresques* ou la *taille de Flandres*, comme on l'appelle, tant ce qui est sur le plâtre que sur la vaisselle d'émail.

Fin du Tome cinquiéme.

VOYAGES
DE
M^R. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.
TOME SIXIE'ME,

Contenant une Deſcription du Gouvernement Politique, Militaire, & Civil, des Perſans.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, repréſentant les Antiquitez & les Choſes remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXI.



VOYAGES DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

Une Description du Gouvernement Politique, Militaire, & Civil, des Persans.

CHAPITRE PREMIER.

Des sentimens des Persans sur le Droit du Gouvernement.



Es *Persans*, presque generalement, & sur tout les Ecclesiastiques, tiennent que le droit du Gouvernement appartient aux *Prophetes* seuls, & à leurs *Lieutenans* ou *Successeurs* directs. Ils disent, que de tout tems *Dieu* a gouverné le Peuple fidéle par des *Prophetes*, qui étoient les *Juges* & les *Chefs suprêmes* pour le Spirituel, & pour le

Temporel tout ensemble, comme *Abraham*, *Moyse*, *Samuel*, *David*, *Salomon*, & enfin, *Mahomed*, que *Dieu* revêtit *des deux glaives*, comme il avoit fait ses autres *grands Prophetes*; qu'ainsi, le Gouvernement du Peuple de *Dieu* n'appartient de droit, & selon l'intention de *Dieu*, qu'à un *Prophete*, ou au défaut de *Prophete* à des *Imans*, qui sont des *Lieutenans de Prophetes*, établis par le *Prophete* même, ou par ceux qui sont établis par lui successivement, comme *Ismael* & *Isaac*; *Esaü* & *Jacob*; *Joseph*, & les autres *Patriarches*, qui étoient les *Imans* d'*Abraham*; comme *Josué* & les *Juges*, qui étoient les *Imans* de *Moyse*; & enfin, ajoûtent-ils, comme *Aly* & ses onze *Successeurs*, qui ont été les *Imans* de *Mahomed*. La *Surintendance* de la *Religion* & de l'*Etat* a été de même souvent rassemblée en un même sujet chez les *Romains* & chez les *Grecs*, témoin *Hipparque* à *Athenes*.

Tous les *Persans* conviennent de cette maxime, mais ils ne conviennent pas de même de la qualité de celui qui doit regner & tenir le siége du *Prophete*, lors que le *Prophete* vient à manquer, ou son *Successeur* legitime, sans avoir établi de *Successeur* en sa place; & ils en disputent avec d'autant plus d'animosité, qu'ils se trouvent, disent-ils, en ce triste cas presentement: car ils croyent que le douziéme & dernier *Iman* ou *Successeur* de *Mahomed*, disparut soudainement l'an 296. de l'*Hegire*, (qui est, comme on sait, l'Epoque d'où l'on compte dans leur *Religion*, commençant à l'an 622. de *Jesus-Christ*,) sans établir de *Successeur*, & qu'il fut enlevé de *Dieu*, & transporté on ne sait où: Qu'il n'est

pas

pas mort pourtant, ni élevé dans le Ciel, mais qu'il est en quelque lieu inconnu dans l'Univers; d'où au tems marqué de *Dieu* il reviendra parmi le genre humain, & en reprendra le Gouvernement. Il en convertira tous les Infidéles, & les amenera à la *Religion Mahometane*, telle qu'ils la professent eux-mêmes, & il sera *Monarque universel*, tranquillement, & sans opposition, jusqu'à la fin du monde. Les *Persans* sont donc partagez entr'eux, touchant celui à qui il appartient de tenir sa place, & d'être *Souverain*, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel. Les *Gens d'Eglise*, & avec eux tous les Dévots, & tous ceux qui professent l'étroite observance de la *Religion*, soutiennent qu'en l'absence de l'*Iman*, le siége Royal doit être rempli par un *Moushtehed Massoum*, termes qui signifient *un homme pur de mœurs, & qui a acquis toutes les Sciences à un si parfait degré, qu'il puisse répondre sur le champ, & sans suggestion, à toutes les questions qui lui sont faites sur la Religion & sur le Droit civil.* Mais l'opinion la plus reçue, & qui a prévalu, c'est qu'à la verité ce droit-là appartient à un *descendant* des *Imans* en droite ligne, mais qu'il n'est pas absolument nécessaire que ce *descendant* soit ni pur, ni savant, à un si grand degré de perfection, comme n'en étant pas moins le vrai *Lieutenant de Dieu*, & le vrai *Vicaire du Prophete*, & des *Imans*. C'est, comme je viens de le dire, l'opinion dominante, parce que c'est celle qui établit & qui affermit le droit du *Roi* regnant; mais il est certain que *Cheic Sephy*, la source de la *Race Royale* de *Perse*, qui régne aujourdhui, & le premier de cette

race qui ait porté le Sceptre, n'étoit pas lui-même de cette opinion. Ce *Prince* étoit Seigneur d'un petit Canton de *Medie*, proche de la *Mer Caspienne*, vers le milieu du quatorziéme siécle. Il vivoit en réputation de sainteté, sans participer au luxe & aux voluptez du siécle ; mais sous ce feint détachement du monde, il aspiroit à en avoir l'*Empire* : car, après qu'il eut preparé les choses pour ce dessein, il se mit à prêcher, que c'étoit un grand peché, de laisser les Fidéles sectateurs des *Imans* sous la tyrannie de gens, les uns voluptueux & cruels, les autres d'une secte hérétique, comme les *Princes Turcs* & *Tartares*, & tous sans aucune connoissance de la *Loi*; Que le *Gouvernement* de leurs *Etats* appartenoit de droit à un *descendant* de ces *Imans* en ligne directe, qui fût pur à l'égard de l'observance cérémonielle de la Loi, & assez éclairé pour en resoudre tous les doutes ; & que comme il se trouvoit lui-même de ce caractére-là, au jugement des plus grands Docteurs du Païs, il étoit résolu de délivrer le Peuple de *Dieu* de l'oppression où il gemissoit, & de prendre le siége de l'*Iman* absent, qui est ce *Mahamed Mehdy*, enlevé du monde, dont j'ai parlé au commencement de ce Chapitre. Ce faux Dévot, mais *Prince* habile, réüssit si bien dans son entreprise, qu'il jetta les fondemens de ce vaste Empire de *Perse*, que ses *descendans* tiennent aujourdhui.

Mais comme le droit des *Princes* ses *descendans* a été uniquement fondé sur leur naissance, sans prétendre comme lui, ni à la science, ni à la sainteté, ils font de leur naissance, ou de leur origine, le principal & le plus glo-

glorieux titre de leur *Royauté*, ajoûtant à leur nom, par tout où ils le mettent, ces mots suivans, *de la race de Sephy*, (qui est ce *Gheic Sephy*, leur Ayeul & Devancier,) *de la race de Moussa*, *de la race de Heussen*, qui sont les Petits-fils de *Mahomed*, par *Fatmé* sa Fille unique, & par *Ali* son Neveu, que *Mahomed* de son vivant établit son *successeur* hereditaire, selon la créance des *Persans*. Ces Peuples tiennent donc communément leur *Roi* pour *le Lieutenant de Mahomed*, *le successeur des Imans*, *ou premiers Successeurs legitimes de Mahomed*, *& le Vicaire du douziéme Iman, durant son absence*. Ils lui donnent tous ces titres, & de plus celui de *Calife*, par lequel ils entendent encore le *Successeur* & *Lieutenant du Prophete*, à qui appartient de droit le *Gouvernement universel du monde*, tant au Spirituel qu'au Temporel, durant l'absence de l'*Iman* seulement; car ils disent, que dès que cet *Iman* enlevé reviendra sur la terre, le *Roi* sera obligé de lui remettre toute son autorité, & que s'il ne le faisoit pas sur le champ, on l'assommeroit: Qu'il sera le *Geloudar* de l'Iman, c'est-à-dire, *son Ecuyer*, & lui tiendra l'étrier. Les *Rois* de *Perse* ne se tiennent point offensez de cet article de Foi; au contraire, ils y souscrivent eux-mêmes, se disant par honneur *les Lieutenans & Agens de l'*Iman *absent*, *& ses Esclaves*. J'ajoûterai à cet article six *Remarques* dignes d'observation sur ce sujet.

La premiere, qu'encore que l'opinion dominante sur le droit du *Gouvernement*, soit celle que je viens de raporter, qui donne ce droit aux *Descendans d'Aly* en droite ligne

 mas-

masculine, sans examiner s'il est saint & savant au suprême degré, & qu'encore qu'il faille croire qu'il importe au *Gouvernement* que cette opinion soit universelle, on souffre néanmoins que les *Gens d'Eglise* enseignent assez ouvertement l'opinion contraire, qui est que le *Vicaire de l'Iman* doit être non seulement de sa race; mais qu'il doit aussi être sans tache, & être savant au suprême degré. *Comment seroit-il possible*, disent les gens d'Eglise, *que ces Rois* (*Namoukaied*, ou *impies*, pour user de leurs propres termes) *beuveurs de vin, & emportez de passion, fussent les Vicaires de* Dieu, *& qu'ils eussent communication avec le* Ciel, *pour en recevoir les lumieres nécessaires à la conduite du Peuple fidelle? comment peuvent-ils resoudre les cas de conscience & les doutes de la Foi, de la maniere que le doit faire un* Lieutenant de Dieu, *eux qui par fois savent à peine lire? Nos* Rois *étant des hommes iniques & injustes, leur* domination *est une* tyrannie, *à laquelle* Dieu *nous a assujettis pour nous punir, après avoir retiré du monde le legitime* Successeur *de son* Prophete. *Le* Trône *suprême de l'Univers n'appartient qu'à un* Mouchtehed, *ou homme qui possède la sainteté & la science au dessus du commun des hommes. Il est vrai que comme le* Mouchtehed *est saint, & par conséquent homme pacifique, il faut qu'il y ait un* Roi *qui porte l'épée pour l'exercice de la Justice; mais ce ne doit être que comme son Ministre & dépendemment de lui.* La premiere fois que j'arrivai en *Perse*, l'an 1666. on venoit de se défaire secretement d'un *Molla*, ou *Prêtre Mahometan*, qui avoit long-tems enseigné ce dogme publiquement. Il se nommoit *Molla*
Ka-

Kasem, & n'avoit été d'abord que Maître d'Ecole. Il s'étoit retiré dans un petit hermitage au fauxbourg d'*Ispahan*, où vivant en réputation de sainteté, il attiroit un peuple infini à ses Sermons, Grands & petits, chacun y couroit. Le *Président du Divan*, qui est une des plus grandes charges du *Royaume*, étoit un des plus dévots de ce faux *Prêtre*, jusques-là qu'il lui envoyoit tous les jours à manger de sa cuisine. Cet homme s'emportoit en public contre le *Gouvernement*. Il disoit *que le* Roi *& sa Cour étoient des abominables*, *des infracteurs de la Loi*; *que* Dieu *vouloit l'extermination de cette maudite branche*, *& le rétablissement d'une autre branche pure des* Imans. Il publioit cela hautement tous les jours, presque aux oreilles du *Roi* & de ses *Ministres*; & quand on lui demandoit où l'on trouveroit *cette branche pure*. Il répondoit qu'il falloit élire le fils du *Cheic Elislam*, qui étoit premier *Juge* du *Droit Civil & Canon*. Ce *Juge* étoit frere du *Grand-Vizir* alors dans le *Ministere*; & son fils, dont ce séditieux parloit, lui étoit né d'une fille d'*Abas le Grand*, qu'on lui avoit donnée en mariage, à cause de sa grande integrité & de sa profonde Science; & par conséquent, c'étoit le Cousin du *Roi* régnant. Il étoit âgé de vingt ans. On ne lui avoit point arraché les yeux, ce qui passe encore pour une merveille en *Perse*; car on y arrache les yeux à tous ceux qui viennent du sang Royal, soit par les femmes, soit par les hommes; ou l'on les laisse mourir quand ils naissent, en ne les allaitant point, comme je le dirai ci-dessous. Ce jeune Seigneur avoit été exempté de cette coûtume par l'Amour

ſingulier que le *Roi Sephy* avoit pour ſa mere, qui étoit ſa tante. On laiſſa plus de ſix mois, par négligence, ou par mépris, ce *Molla* publier & ſoûtenir ſon opinion, qui étoit ſecretement favoriſée de tout le Clergé; mais la Cour ayant vû que cela alloit trop loin, on l'envoya prendre comme pour le mener priſonnier à *Chiras*, & l'on fit commandement au *Cheic Eliſlam* de garder ſon fils priſonnier dans ſon Palais. Comme on n'entendit plus parler du *Prêtre*, après cet ordre, on crût qu'il avoit été précipité en chemin dans quelque creux de rocher, & pour le *Cheic Eliſlam*, il prit ſon fils avec lui au moment qu'il reçût l'ordre de le renfermer, & étant allé attendre le *Roi* à la porte du Palais, ils ſe jetterent à ſes pieds l'un & l'autre, le Pere proteſtant de leur innocence, & priant le *Roi*, s'il en doutoit, ou s'il y avoit de juſtes ſoupçons contr'eux, de les faire mourir. Mais le *Roi*, au contraire, les renvoya chez eux, en leur faiſant donner l'habit Royal, qui eſt la marque de ſes bonnes graces. On ne fit pas la moindre recherche des Devots, ou fauteurs du *Prêtre* ſéditieux, ni même on n'en parla pas non plus au *Préſident du Divan*, qui avoit été ſon bienfaiteur déclaré & perpetuel. J'ai vû auſſi des *Gens d'Egliſe*, & des *Gens de Lettres*, & de fort élevez en dignité, tenir le même ſentiment, le publier & le ſoutenir comme une opinion probable.

La ſeconde *Remarque* à faire, eſt que nonobſtant ce que je viens de dire, les *Perſans* ont une ſoumiſſion ſincere & qui vient du fonds du cœur, pour les ordres de leur *Roi* & plus grande peut-être qu'aucun autre Peuple qui ſoit

soit sur la terre. Ils croient que les *Rois* sont naturellement violens & injustes, qu'il les faut regarder sous cette idée ; & cependant, que quelques injustes & violens que soient leurs ordres, on est obligé d'y obéir, excepté les cas de la Religion, ou de la conscience ; comme si le droit de la *Royauté* étoit de pouvoir commettre toute sorte d'injustice. Une de leurs manieres de parler est de dire *faire le Roi*, pour dire, *opprimer quelqu'un & violer la justice*. *Pad chai mikonet*, c'est-à-dire, *il fait le Roi* : & quand quelqu'un leur ôte leur bien, & les opprime d'une maniere bien tyrannique, ils s'écrient, *Maguer Pad chai tou ? est-ce que vous êtes Roi ?* & même devant les *Magistrats*, quand on veut se plaindre de quelque outrage excessif qu'on a reçû de quelqu'un, on crie pour comble d'aggravation, *il a fait le Roi avec moi*. Cependant, comme je le dis, c'est le Peuple du monde le plus soumis, & l'on n'a point ouï parler de soulevement, ou de revolte, en *Perse*, depuis deux cens ans. J'attribue cette paisible soumission au temperament des *Persans*, qui ne sont pas bouillans, comme on l'est dans nos Païs froids, ainsi que je l'ai observé dans le livre précédent.

Ma troisiéme *Remarque* est que cette opinion si fortement établie, qu'il faut être pur de mœurs & savant au suprême degré, aussi bien que de la race des *Imans*, pour remplir justement leur siége, qui est le *Trône Imperial* ; que cette opinion, dis-je, est la cause de la Politique dénaturée, dont je parlerai dans la suite, de faire mourir les enfans du *sang Royal*. On a peur que quelqu'un d'eux ne

ne s'érige en *Cheic Sephy*, & n'y réüssisse comme lui.

La quatriéme est, qu'il faut attribuer à cette prétention d'être le *Vicaire de Mahamed*, & en cette qualité le *Maître du monde*, à l'égard du droit divin, la haine que les *Empereurs de Turquie*, de *Perse* & des *Indes* se portent reciproquement, parce que chacun d'eux prétend être le vrai *Successeur* de ce faux *Prophete*. Chacun d'eux se donne ce titre, & ne le donne qu'à soi. Chacun d'eux ne traite les deux autres que du nom de *Vely*, qui signifie un *Substitut*, ou *Lieutenant d'un Souverain régnant*. J'ai oüi conter qu'au tems d'*Abas second*, un puissant Marchand *Persan* étant allé à la Cour du *Grand Mogol*, ce Prince lui demanda entre les autres choses *quelles nouvelles y a-t-il de vôtre Païs, que fait le* Valy *de* Perse ? Le Marchand, soit qu'il n'entendît pas ce mot de *Valy*, soit qu'il feignît de ne le pas entendre, fit l'étonné & baissa la tête. Le *Roi* reprit, *Je vous demande ce que fait* Abas, *le* Valy *de* Perse, *le Grand de vôtre Païs, celui qui vous gouverne.* Le Marchand continuant de faire l'ignorant, répondit qu'*il ne savoit ce que c'étoit*; de maniere que le *Grand Mogol* fut obligé de lui dire, *je vous dis celui que vous appellez le* Roi Abas ? *Ah Sire*, dit-il, *j'entens à present. Le* Roi Abas *se porte bien, je l'ai laissé dans la ville capitale en bonne santé.* Ce conte ayant été raporté au *Roi Abas*, il en témoigna beaucoup de satisfaction à ce Marchand, lors qu'il fut de retour.

Ma cinquiéme *Remarque* est, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette opinion *Mahometane*

tane touchant le droit du *Gouvernement*, savoir qu'il appartient à un *Prophete* ou à son *Vicaire*: qu'un même homme doit être Chef pour le Spirituel & pour le Temporel, & que les *Rois* ne doivent être que les *Ministres* de ces *Prophetes*-là & de leurs *Vicaires*; qu'il y a beaucoup d'apparence, dis-je, que cette opinion étoit l'opinion générale dans les premiers âges du monde. On en voit de grandes traces dans les Païs les plus reculez de nous, tels que la *Chine*, & le *Japon*, & chez les autres *Idolatres* des *Royaumes* voisins. Comme leur *Religion* & leur *Gouvernement* subsistent depuis un tems immemorial, sans avoir été sujets aux mêmes revolutions que les autres, on peut tirer sûrement de leurs maximes & de leurs pratiques des consequences de ce qui s'est passé autrefois. Or il paroît dans leurs *Histoires*, & dans leur *Gouvernement* présent, que le *Grand-Prêtre* est le premier homme de leur *Etat*. C'est ainsi que cela se pratique au *Japon* & à la *Chine*, où l'*Empereur* lui rend des hommages de Vassal. Les *Indiens* assurent que c'étoit la même chose chez eux avant les conquêtes des *Mahometans*; & chacun sait qu'il en étoit aussi de même chez les *Romains*, dont les *Empereurs* étoient aussi *Souverains Pontifes*, jusqu'au tems de *Gratien*. L'*Ancien Testament* nous enseigne fort clairement que cette maxime étoit la baze du *Gouvernement Judaïque*, tel que *Moyse* l'institua. Mais le *Nouveau Testament* nous gouverne par d'autres principes, en nous enseignant que le *Régne* de *Jesus-Christ* n'est pas de ce monde, que ses *Successeurs* doivent porter la houlette & non le Sceptre, & que les

Puissances Temporelles sont établies de *Dieu* immédiatement, & sans dépendance d'aucun homme mortel sûr la terre, quelque titre magnifique qu'il puisse, ou qu'il ose se donner.

La sixiéme *Remarque* est, que les *Persans* croyent que leur *Roi*, en qualité de *Successeur*, & de *Vicaire* des *Imans*, posséde des Vertus surnaturelles, comme le don de guerir les maladies. J'ai vû des malades se trainer à ses pieds, & sur le chemin par où il passoit, qui tenoient une tasse d'eau à la main, & le prioient de tremper les doigts dedans, protestant à haute voix d'avoir cette foi, que l'eau recevroit par cet atouchement une vertu suffisante pour leur guerison. Je vis cela une fois l'an 1666. en *Hyrcanie*, où le *Roi* étoit. Il prit la tasse qui lui fut presentée par la main du *Grand-Portier*, qui est comme le *premier Maître d'hôtel*. Il y trempa les deux doigts de la main droite, les plus proches du pouce, & un peu après, il y mit le pouce, & remua l'eau; laquelle ayant été redonnée au malade, il la but avec avidité. Chacun n'est pas favorisé d'un pareil remede. Il n'y a que les gens de considération à qui l'on fasse la grace de l'accorder, & encore est-ce fort rarement.

CHAPITRE II.

De la nature du Gouvernement.

DEpuis l'abolition de l'ancienne *Monarchie Persane* par les *Mahometans*, jusqu'au régne du *Roi Abas*, ce qui comprend un espace de quelque neuf siécles, la *Perse* a été

a été un Païs fort rempli de confusions & de desordres, & où l'on changeoit très-souvent de Maître ; & quand ce *Prince* fameux vint à la Couronne, c'étoit un *Empire* tout délabré, & en piéces, pour ainsi dire ; car il étoit partagé entre plus de vingt *Princes*, qui s'étoient rendus *Souverains* chacun dans ce qu'il avoit usurpé, sur lesquels par conséquent il falloit qu'il conquît ce *Royaume*, comme si c'eût été un Païs étranger. Or jusqu'à ce tems-là, le *Gouvernement* de *Perse* étoit assez doux & assez juste. Les *Rois* n'y vivoient pas à discretion, pour parler ainsi, ou sans aucune retenue, comme ils le font à présent, sur tout à l'égard des *Grands*. L'armée les tenoit en échec, comme on voit qu'elle les y tient en *Turquie*, déposant souvent les *Souverains*, & quelquefois les faisant mourir. Mais *Abas* usa tout-à-fait du droit de Conquête ; car, sous prétexte d'empêcher que le *Royaume* ne se divisât de nouveau, comme il avoit fait par le passé, il résolut de l'asservir & le subjuguer entierement, en détruisant d'un côté les vieilles Troupes, & de l'autre en ruinant les anciennes Familles du Païs. Ces Familles étoient toutes également de la race des *Courtches*, qui sont ces *Turcomans*, ou *Sarrasins*, si célébres par leurs grandes invasions, & par leurs fameuses conquêtes ; & elles étoient fort unies ensemble pour leur mutuelle conservation ; de maniere qu'on pouvoit dire que cette race des *Courtches* étoit la Maîtresse du *Royaume*. *Abas le Grand* se prit de cette maniere à l'abaisser. Il remplit sa Cour & ses Troupes de ces Peuples qui habitent aux extremitez Sep-

ten-

tentrionales de la *Perse*, qu'on appelle la *Georgie*, & l'*Iberie*, & aux autres Païs d'alentour, lesquels étant *Chrétiens* de naissance, haïssoient ces *Courtches* à la mort, comme de vieux & zelez *Mahometans*, quoi qu'étant natifs d'un même *Empire*, ils fussent par consequent leurs Compatriotes. Il attiroit ces Peuples *Chrétiens* par ses bienfaits, & en les avançant. Ceux qu'il mettoit dans les grands emplois étoient la plûpart ses Esclaves, lui ayant été envoyez par présent, ou ayant été pris à la guerre. Il en élevoit aux charges tout autant qu'il s'en trouvoit de beaux & bienfaits, de gens d'esprit & courageux. Il fit plus, il en institua un corps de douze mille pour la guerre ; & commençant en suite à lever le masque, il n'avançoit plus qu'eux dans toutes les charges de la Guerre, & dans celles du *Gouvernement* politique, où il n'étoit pas nécessaire de savoir la *Loi*, & le *Droit Canon*. Cependant, à mesure que le nombre de ces Etrangers grossissoit, il affoiblissoit les vieux & naturels *Persans*, cassant les uns, releguant les autres, donnant de l'emploi aux plus braves, & aux plus sages, aux extremitez du *Royaume*, afin de les séparer, & de les disperser, & puis en faisant mourir tout autant qu'il osoit. Quand *Abas* eût ainsi mis le pied sur la gorge à cette race valeureuse, qui étoit comme la Noblesse de *Perse*, il se mit aussi à asservir les *Gens d'Eglise*, qui sont tout ensemble les *Gens de Judicature* ; la *Religion* & la *Jurisprudence* n'étant qu'une même chose dans tous les Païs *Mahometans*. Et enfin, il vint au Peuple, qu'il abaissa aussi à son tour, premierement en le mêlant d'Etrangers & de

Gens

Gens de *Religion* tout-à-fait oppoſée ; & ſecondement, en détruiſant les Frontieres, & les rendant deſertes, ſous prétexte d'empêcher par ce moyen l'ennemi de les paſſer. Il en tranſportoit des Colonies de vingt à trente mille ames à la fois à deux ou trois cens lieuës de leur Païs natal. Elles étoient preſque toutes de *Chrétiens Georgiens* & *Armeniens*. *Abas le Grand* avança de cette maniere le *Gouvernement Deſpotique* & *Arbitraire*, mais il n'oſa pas y mettre la derniere main, qui conſiſtoit à faire mourir les plus éminens hommes du Païs, parce qu'étant engagé en de grandes guerres, il avoit beſoin du ſecours des *Grands Seigneurs*; mais *Sephy*, ſon *ſucceſſeur*, le fit, en ôtant la vie aux gens les plus notables de l'armée, & du *Gouvernement civil*, dont il fit côuler des ruiſſeaux de ſang durant tout ſon régne. C'eſt ainſi que les *Rois de Perſe* ſont montez à ce point de puiſſance abſoluë, que je vais montrer, & où ils s'entretiennent ſans grande peine, & ſans grand art; car les *Georgiens*, & les *Iberiens*, à qui l'on donne l'*Etat* à gouverner, étans preſque tous Eſclaves d'origine, & de véritables étrangers dans le *Gouvernement*, ils n'ont nulles liaiſons, ſoit dans le *Royaume*, ſoit entr'eux-mêmes; & la plûpart ne ſachant d'où, ni de qui ils viennent, il arrive d'une part qu'ils ne ſont pouſſez d'aucun deſir pour la liberté, & que de l'autre ils ſont incapables de faire des Ligues & des Conſpirations. Car des hommes qui n'ont aucune rélation entr'eux ne ſe rebellent pas les uns pour les autres, ſoit pour leur ſauver la vie, ſoit pour les faire monter ſur le Trône. Les derniers *Rois* de *Perſe* continuant

dans

dans la Politique de leur Ayeul, tiennent toûjours cette ancienne Milice de *Perse* éloignée des Emplois, & entretiennent la naturelle & juste antipatie qui est entr'elle & la nouvelle Milice composée de *Georgiens*. Les vieux *Persans* particulierement, haïssent mortellement ces Esclaves *Georgiens* nouveau-venus dans le Païs. Ils les appellent *Kara ogli*, comme qui diroit *race de Serfs*.

Pour le présent donc, le *Gouvernement* de *Perse* est *Monarchique*, *Despotique*, & *absolu*, étant tout entier dans la main d'un seul homme, qui est le *Chef Souverain*, tant pour le spirituel, que pour le Temporel, le Maître à pur & à plein de la vie & des biens de ses Sujets. Il n'y a assurément aucun Souverain au monde si absolu que le Roi de *Perse*; car on execute toûjours exactement ce qu'il prônonce, sans avoir égard ni au fonds, ni aux circonstances des choses, quoi qu'on voye clair comme le jour, qu'il n'y a la plûpart du tems nulle justice dans ses ordres, & souvent pas même de sens commun. Si-tôt que le *Prince* commande, on fait sur le champ tout ce qu'il dit, & lors même qu'il ne sait pas ce qu'il fait, ni ce qu'il dit, comme lors qu'il est yvre; excès dans lequel ces derniers *Rois* de *Perse* tombent fort fréquemment depuis un siécle. Rien ne met à couvert des extravagances de leur caprice, ni probité, ni merite, ni zéle, ni services rendus, un mouvement de leur fantaisie, marqué par un mot de la bouche, ou par un signe des yeux, renverse à l'instant les gens les mieux établis, & les plus dignes de l'être, les prive des biens & de la vie; & tout cela, sans aucune forme

de

de procès, & sans prendre aucun soin de vérifier le crime imputé. Il s'en faut beaucoup que le *Grand-Seigneur* ne soit aussi absolu que l'est le *Roi de Perse*; & quoi qu'en général on puisse dire que le *Gouvernement* des *Turcs* & des *Persans* est à peu près le même, comme étant les uns & les autres de même *Religion*, & venant originairement d'une même souche; néanmoins l'autorité des *Souverains* en *Perse* & en *Turquie* n'est pas également indépendante, puisque, par exemple, l'*Empereur* des *Turcs* ne fait mourir aucune personne considérable, sans consulter le *Muphty*, ou *Grand-Pontife* de la *Religion*, & que celui des *Persans*, au contraire, bien loin de consulter personne, ne se donne pas seulement le loisir de penser la plûpart du tems aux ordres de mort qu'il prononce. Cependant il semble qu'il en devroit être tout autrement, à cause que l'*Empire* des *Turcs* étant composé de parties moins unies & moins jointes ensemble, que celui des *Persans*, ils pourroient mieux prétexter de nécessité les promptes executions qu'ils feroient faire.

Ce que je viens de dire, que le *Roi de Perse* fait ôter les biens & la vie à ses sujets, sur le moindre caprice, doit s'entendre seulement à l'égard des *Grands* de sa Cour, & plus particuliérement de ses *Favoris*, & de ses *Mignons*; parce qu'autant que parmi les gens de ce rang, il arrive souvent des avantures tout-à-fait cruelles & sanglantes, autant en arrive-t-il peu parmi le commun Peuple, le caprice du *Souverain* ne s'étendant pas jusques-là. Je me souviens qu'un jour, un Seigneur, nommé *Rustan Can* m'étant venu voir au sortir de chez le

le *Roi*, il entra d'un air gai, prit un miroir, se mit à ajuster son turban en souriant; & puis il me dit, *toutes les fois que je sors de devant le* Roi, *je tâte si j'ai encore la tête sur les épaules, & j'y regarde même dans le miroir, dès que je suis revenu au logis.* En effet, quand le *Roi* est en colere, ou dans le vin, personne autour de lui n'est sûr de ses biens ni de sa vie. Il disgracie *Ministres* & *Favoris* d'un moment à l'autre. Il fait couper les mains & les pieds, le nez & les oreilles, il fait mourir, tout cela au moindre caprice, & tel est la victime de sa fureur, à la fin de sa débauche, qui au commencement en étoit le plus cher Compagnon. Les *Persans* ont là dessus un *Distique* qui merite d'être raporté.

Qu'un souris que vous fait le Roi *ne vous rende pas plus fier.*

Ce n'est pas proprement un souris; c'est vous faire voir qu'il a les dents d'un Lion.

Mais après tout, hors du rang des *Courtisans*, & des plus *Grands Seigneurs*, je n'ai jamais vû, ni entendu dire, que le *Roi* ait fait aucun outrage personnel sur le champ, & sans procedure.

Cependant, en quelque danger que soient ces *Courtisans*, ils ne courent pas moins après la faveur que dans les Païs où l'autorité est moins absoluë & illimitée. Comme ils sont nez sous cette miserable servitude, ils la supportent comme on fait les autres miseres humaines, & sans la sentir davantage. Ce n'est pas qu'ils ne soient capables de connoître le prix de la liberté. Au contraire, quand les *Grand Seigneurs Persans* entendent parler de ces heureux Païs de l'*Europe*, où l'autorité des Loix

Loix garentit la vie & les biens de chacun, contre toute sorte de violence, ils admirent & envient la felicité de ce Païs-là. Mais il en est d'eux comme de la plûpart des gens à qui l'on parle de l'autre vie, qu'on ne sauroit pourtant détacher de celle-ci.

Au reste, il ne faut pas s'étonner que le *Gouvernement* de *Perse* soit *Despotique* & *Arbitraire*, puis qu'il est proprement Militaire. La *Perse* est depuis plus de mille ans un Païs de conquête, c'est-à-dire depuis la ruine de la *Monarchie Persane* par les *Mahometans*. Les *Arabes* la conquirent peu après. *Mahomed*, les *Turcs*, ou *Tartares*, l'ont conquise ensuite, ceux qui la possedent présentement sont partie originaires des *Arabes*, comme est le Roi, partie originaires des *Tartares*, comme l'ancienne Milice & les vieux habitans du Païs, partie originaires des *Georgiens*, comme la nouvelle Milice. Or, chacun sait que les *Gouvernemens* militaires sont par tout *arbitraires & absolus*.

J'ai touché un mot ci-dessus de la pleine soumission du Peuple *Persan* à l'autorité Royale, & j'ai remarqué que c'est une soumission de conscience, le Peuple croiant qu'il faut obéïr au *Roi* en toutes choses, hormis en celles qui attaquent la *Religion*, qu'il faut donner ses biens & sa vie au moindre mot prononcé par le *Souverain*, & s'imaginant que c'est *Dieu* même qui le demande directement par sa bouche. J'ajoute-ici, que conformément à cette étrange créance ils tiennent que les ordres du *Roi* sont au dessus du *Droit naturel*, & qu'ainsi, le fils doit être le bourreau de son pere, ou le pere de son fils, lors que le

le *Roi* lui commande de le faire mourir. Mais ils tiennent d'une autre part, comme je l'ai touché, que ses ordres sont au dessous du *Droit Divin*, & que s'il arrive par conséquent que le *Roi* commande quelque chose contre la *Religion*, il ne faut point lui obéïr, mais que l'on doit souffrir tout plûtôt que de violer la *Loi de Dieu*. Le premier *Ministre* du *Royaume*, qui occupe dignement cette Charge depuis près de vingt ans, après avoir été plus de trente ans *Général d'armée*, & *Gouverneur* des plus importantes Provinces, s'est vû durant les premiéres années de son *Ministere* exposé à la persécution du *Roi*, à l'égard de la Conscience, sans jamais succomber. Le Roi vouloit l'obliger à boire du vin, lui disant, *pourquoi voulez vous seul à la Cour refuser de boire avec moi*? en effet, il étoit le seul qui resistât au *Roi* là-dessus, tous les autres Courtisans s'étant rendus à la reserve des *Gens d'Eglise* qui avoient été exceptez. Il répondoit, *Je suis Agy*, c'est-à-dire, *j'ai fait le Pelerinage de la Mecque, & je ne puis boire de vin, sans violer la Loi de Dieu*. Le *Roi* repliquoit, *mille gens, qui ont fait le Pelerinage comme vous, en boivent. Faites le par le Souverain commandement de vôtre Roi*. Mais ce sage *Ministre* persista toûjours constamment dans les sentimens de sa *Religion*. J'ai vû quelquefois que le *Roi* le faisoit demeurer à table des six à sept heures de suite, à lui faire mille outrages. Il lui faisoit jetter du vin sur la tête, sur le visage, dans le cou de sa chemise, il lui en faisoit mettre par force dans la bouche. Tout cela se faisoit comme en riant & dans l'emportement de la débauche;

mais

mais ce *Ministre*, sans s'étonner, repoussoit doucement ces excès, & refusoit toûjours de boire. Il arriva deux ou trois fois que le *Roi* le menaça de la mort, alors chacun se jettant à ses pieds lui disoit, *Seigneur, ne vaut-il pas mieux boire une tasse de vin, que de se faire tuer.* Pour lui, il répondoit, *le* Roi *a droit sur ma vie, mais il n'en a pas sur ma* Religion; *c'est pourquoi j'aime mieux qu'il me fasse mourir que de me faire boire:* Ce sage *Ministre* fut disgracié, & suspendu de sa charge, diverses fois; mais enfin, son zéle pour sa *Religion* l'emporta sur la fureur de son Maître. Il fut rétabli glorieusement, & avec l'estime, tant du Public, que du *Souverain* même: & après cela il ne fut plus sollicité de boire du vin.

On appelle communément chez nous, & avec beaucoup de raison, les *Gouvernemens Orientaux*, des *Gouvernemens Tyranniques*, & particuliérement celui de *Perse*, & celui de *Turquie*. Je ne parlerai point de celui-ci, mais pour l'autre, il l'est assurément beaucoup moins, & je m'en raporte à ceux qui liront cette Rélation. Je dirai cependant, qu'à mon avis, ce qui est principalement cause qu'on a traité le *Gouvernement Persan* de *Gouvernement Tyrannique*, est la coûtume qu'on y a de passer par dessus les formes de Justice dans les procedures contre les *Gouverneurs* & les *Intendans des Provinces*, & d'autres *Officiers* de l'*Etat*. Mais le *Gouvernement* prétend qu'il ne s'en dispense que dans certains cas, où il y auroit du danger pour l'*Etat* d'agir avec les formalitez & les procedures regulieres, comme lors qu'on envoye executer sur le lieu un *Gouverneur de Province*, aux

Fron-

Frontieres du *Royaume:* ces *Gouverneurs* se trouvant à la tête d'un corps d'armée, à trois ou quatre cens lieuës de la Cour, il seroit dangereux de les accuser, & de les citer, dans les formes, parce que ce seroit leur donner le tems de se revolter ou de s'enfuir: La Politique du Païs soûtient que la vaste étenduë de l'*Empire*, demande de promptes executions, & dont on n'ait pas le tems de donner de secrets avis, parce qu'autrement il seroit comme impossible de punir les méchans *Ministres*, & de prévenir les soulevemens. Quand on n'est pas sûr du crime dont on accuse un *Gouverneur*, ou un *Intendant*, on envoye d'ordinaire le prendre prisonnier, & on lui fait son procès à la Cour; mais quand on croit en être sûr, on le condamne sur l'accusation, & on l'envoye executer sur le lieu où il est. Hors des cas extraordinaires, le *Gouvernement Persan* se régle par les *Loix* du *Droit* civil, & observe ses coûtumes, auxquelles les Sujets prétendent qu'il se tient constamment attaché; exceptez-en néanmoins, comme je l'ai dit & rédit, ce qui arrive par les emportemens du *Souverain* contre les *Gens de sa Cour*, avec lesquels il ne croit pas être obligé d'agir par les voyes ordinaires, les regardant moins comme ses sujets, que comme ses Esclaves achettez. C'est autant en *Perse* qu'en aucun autre Païs du monde, que la condition des *Grands* est la plus exposée, & celle dont le sort est le plus incertain, & souvent le plus funeste; comme au contraire, la condition du Peuple y est beaucoup plus assurée, & plus douce, qu'en divers *Etats Chrêtiens*.

CHA-

CHAPITRE III.

De l'Economie Politique.

LA *Politique* de *Perse* n'a point de methode assurée. Tout y est reglé selon les circonstances, & chaque grande affaire se decide par une raison propre & particuliere. C'est afin de tenir toûjours les *Ministres* dans la dépendance de *l'Oracle souverain.*

Il n'y a point de *Conseil* d'*Etat* en *Perse*, établi, & reglé, comme dans les *Gouvernemens* de l'*Europe*. Le *Roi* agit ordinairement selon la direction du premier *Ministre*, & des principaux *Officiers* de l'*Etat*. Mais dans les occasions de guerre, soit pour en commençer, soit pour en soutenir une importante, le *Roi* assemble ses principaux *Officiers* de tous les ordres, & l'on consulte d'abord le Livre nommé *Karajamea*, c'est-à-dire, *le Recueuil des Révolutions futures*, (Livre, qui est aux *Persans*, ce qu'étoient autrefois les *Oeuvres des Sybiles* parmi le peuple Romain,) afin d'y trouver des lumieres pour les occurrences présentes. Ce livre est gros de neuf mille vers, chaque vers comprenant une ligne de cinquante lettres. Il a été composé par le célébre *Cheic Sephy*, l'ayeul de la *Race Royale*, qui porte présentement la Couronne; & on croit fortement en *Perse* que ce livre contient une partie des principales Révolutions de l'*Asie*, jusqu'à la fin du monde. Il est gardé dans le *Tresor Royal*, avec très-grand soin, comme un *Original* dont il n'y a point de copie, ni de double; car on ne permet

pas que le peuple en ait la connoiſſance. Ce Conſeil général s'apelle *Ichengui*, comme qui diroit *Conſeil de guerre*.

Mais, quoi qu'il n'y ait pas de *Conſeil* fixe & régulier, les *Grands* ne laiſſent pas de conferer des affaires enſemble, ce qui ſe fait journellement ſoir & matin à la porte du *Serrail*, dans un appartement deſtiné à cela, qu'on appelle *Kechic Kane*, c'eſt-à-dire *la maiſon de la Garde*. Les *Grands* s'y rendent, attendant que le *Roi* ſorte du *Serrail*, ou que l'heure qu'il a coûtume de ſortir ſe paſſe, qui eſt entre onze heures & midi; & là ils conferent de tout ce qui arrive d'important, & à quoi il faut que le *Roi* donne ordre. Le *Roi* envoye-là d'ordinaire les *Requêtes* qu'il a reçûes, afin d'avoir l'avis des *Miniſtres* ſur ce qu'on y doit répondre, & les *Mémoires* des affaires ſur leſquelles il veut auſſi avoir leur avis.

Ce qui fait le plus de peine aux *Miniſtres* de *Perſe*, c'eſt le *Serrail*, qui eſt le *Palais des femmes*, où il ſe tient une maniere de *Conſeil privé*, qui l'emporte d'ordinaire par deſſus tout, & qui donne la loi à tout. Il ſe tient entre la mere du Roi, les *Grands Eunuques*, & les *Maîtreſſes* les plus habiles & les plus en faveur. Si les *Miniſtres* ne ſavent bien accorder leurs *Conſeils* avec les paſſions & les interêts de ces perſonnes cheries, & qui, par maniere de parler, poſſedent le *Roi* plus d'heures, qu'eux ne le voyent de momens, ils courent riſque de voir leurs *Conſeils* rejettez, & ſouvent tournez à leur propre ruine.

Le *Royaume* eſt *ſucceſſif*, & ne va qu'aux *enfans mâles*, mais nez indifferemment par les

hom-

hommes, ou par les *femmes*; c'est-à-dire qu'on a le même droit au *thrône*, étant sorti du *sang royal* par une *femme*, que par un *homme*; ce qui est fondé sur ce que la *succession* de *Mahomed* est venuë par les *femmes*: car les *fils* de ce faux *Prophete* moururent jeunes & sans enfans, & il ne lui resta qu'une *fille*, nommée *Fatmé*, qu'il maria à *Aly* son neveu, dont sont descendus les douze *Imans*, ou *Successeurs* du *Prophete*, comme les *Persans* les appellent. Mais ce qu'il y a de très-singulier dans le Droit *Persan*, c'est que la *Loi* de l'*Etat* porte qu'il ne faut point élever sur le *Trône* d'homme aveugle. Cette *Loi*, que plusieurs soûtiennent néanmoins qu'il faut entendre dans un sens moral, a servi de fondement à la coutume qui régne en *Perse* d'aveugler les *Enfans mâles* du *sang Royal*. Et comme j'ai dit que ceux qui naissent par les *femmes* sont aussi habiles à succeder, que ceux qui viennent par la *branche masculine*, cette cruelle politique s'étend également sur les enfans des *femmes* de la *Race Royale*. On les prive de la vûe, à quelque âge que ce soit, & cela se fait de cette façon. Le *Roi* donne un *ordre* par écrit d'aller aveugler un tel enfant, & cet *ordre* se donne au premier venu (car en *Perse* il n'y a point de *Bourreau* en titre d'office.) Il va à la porte du *Serrail* où est cet enfant, & dit *qu'il vient de la part du* Roi, *pour voir & pour parler à un tel jeune* Prince *pour son bien*. L'*ordre* porté dans le *Serrail* y est bien-tôt compris, & il y excite des pleurs & des cris; mais enfin il faut laisser aller l'enfant. Les *Eunuques* l'ameinent au cruel messager, qui leur jette l'*ordre*, ou, comme

vous diriez, la *Lettre de cachet*; & puis se mettant en terre, il saisit l'enfant, l'étend de son long sur ses genoux, le visage tourné en haut, en lui serrant la tête du bras gauche. Puis d'une main il lui ouvre la paupiere, & de l'autre il prend son poignard par la pointe, & tire les prunelles l'une après l'autre, entieres, & sans les gâter, comme on fait un cerneau. Il les met en son mouchoir, & va les porter au *Roi*. Le pauvre enfant cependant est reporté dans le *Serrail*, où on le pense le mieux qu'on peut, avec des poudres caustiques, ou des cauteres; & quand l'operation, & la cure, sont bien faites, les trous des yeux ne coulent point, mais autrement ils pleurent toute la vie; ce qui est une grande incommodité, qui les oblige, étant en Compagnie, de sortir de tems en tems, pour s'aller essuyer, & pour mettre un bandeau net. Le bandeau que ces *Princes* aveugles portent devant les yeux, est un mouchoir de soye, plié en doubles, de deux pouces de largeur, ou seulement un taffetas vert.

Ce n'est que depuis le *Regne* d'*Abas second* qu'on aveugle ainsi, en ôtant la prunelle. On le faisoit auparavant, en passant une lame de cuivre rouge ardente devant les yeux ouverts; ce qui n'éteignoit pas si entierement la faculté de voir, qu'on n'aperçût bien la lumiere; & quelquefois l'operation étoit faite si favorablement, qu'il restoit encore plus de vûe. Il arriva pendant le *regne* de ce *Roi Abas second*, qu'un des freres de ce *Prince* étant allé voir sa Tante, & ses Cousins, dont le *Palais* est joignant le logis des *Hollandois*, il leur prit envie d'aller se divertir chez

chez ces Etrangers. Ils le firent ſavoir & on les invita d'y aller paſſer une après diné, & d'y ſouper. Le frere du *Roi* y mena avec lui pluſieurs autres *Princes* aveugles; & comme on apporta les flambeaux on remarqua qu'ils les appercevoient. On leur demanda s'ils voyoient quelque choſe, le frere du *Roi* répondit que *oui*, *& que quelquefois il voyoit aſſez pour aller ſans bâton*. Malheureuſement cela fut entendu par un de ces eſpions de Cour, dont on ſe ſert pour obſerver toutes les démarches des *Grands*, ſelon la coûtume de ces gens-là, il en fit au *Roi* un rapport malin, & tel qu'il le falloit pour irriter le *Souverain*. *Comment*, dit-il, *ces aveugles ſe vantent de voir. J'y mettrai bon ordre*; & auſſitôt il leur envoya ôter les yeux de la maniere que je l'ai dit.

Le *Droit de ſucceſſion* appartient au *fils aîné*, à moins qu'il ne ſoit aveugle. Mais le *Roi* fait d'ordinaire paſſer le *ſceptre* dans les mains de qui il veut en faiſant aveugler ſes freres aînez. Les hiſtoires rapportent que *Cha Iſmael Codabondé* avoit été aveuglé avec une lame ardente. Mais c'eſt une erreur, provenue de ce qu'il avoit effectivement la vûe tendre, & qu'il étoit chaſſieux; ſur quoi les *Turcs* firent courir le bruit qu'on l'avoit aveuglé avec un fer chaud, & que c'eſt ce qui lui faiſoit couler les yeux. Les *Perſans* croient que leur politique envers les *enfans du ſang Royal* eſt humaine, & fort loüable, de ne faire que les aveugler, au lieu de les faire mourir, comme font les *Turcs*. Ils diſent qu'il eſt licite d'ôter la vûe à ces *Princes*, pour aſſurer la paix de l'*Etat*; mais qu'il ne les faut

pas faire mourir, pour deux raisons : la premiere, c'est que la *Loi* défend de répandre le sang innocent; la seconde, qu'il pourroit arriver que les survivans vinssent à mourir sans enfans; & s'il n'y en avoit point d'autres, la race légitime défaudroit.

Les *Enfans* du *sang Royal* sont tenus dans une perpetuelle Captivité, sur tout les *mâles*, qui ne voient jamais d'autres hommes que leurs parens enfermez avec eux, & les *Eunuques* qui les gardent. Les *Enfans* sont élevez sous les yeux de leur Mere, & instruits par les *Eunuques*, jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans. Alors on leur donne un appartement separé, une belle fille à leur choix, & des Domestiques, qui ne sont autres que des filles & des *Eunuques*. C'est tout ce que j'en ai appris ; & je suis sûr qu'on n'en peut savoir davantage, plusieurs *Grands Seigneurs*, avec qui je parlois fort librement tous les jours, m'ayant dit qu'ils n'en savoient rien eux-mêmes que par conjectures. Leurs femmes qui vont quelquefois faire visite dans le *Serrail* n'approchent pas seulement des lieux où ces *Princes* ont leurs appartemens. Ainsi, ce sont des secrets impenetrables, que tout ce qui se passe dans le *Serrail* sur ce sujet. On ne sait jamais ce que le *Roi* fait de ses *enfans*, ni de ses *freres*, ni de leurs *enfans*.

Une chose qui à peine est croyable, & qu'on assure pourtant géneralement, c'est qu'on ne dit point au *fils ainé* du *Roi*, qu'il est l'*héritier présomptif de la Couronne*. Quelquefois même on ne lui dit point qu'il est *fils* du *Roi*, mais seulement qu'il est du *sang Royal*. De maniere qu'il ne sait jamais à quoi le Ciel l'a desti-

destiné, que lors qu'il lui met le sceptre à la main. On peut juger de là si l'éducation qu'on lui donne est digne de sa destinée. On apprend à ces jeunes *Princes* à lire, & à écrire, les prieres, & le Catechisme. On leur apprend à tirer de l'arc, & à faire quelque chose de la main; mais pour les Sciences, & les Arts liberaux, ils n'en apprennent que ce qui regarde la *Religion*, c'est-à-dire ce qui sert à l'explication de l'*Alcoran*. *Abas second* savoit tourner, dessiner, & écrire assez nettement. Son fils *Soliman*, qui lui succeda n'avoit rien appris de particulier, à ce qui me parut. Pensez maintenant quelle capacité, & quelle experience ces *Rois de Perse* apportent au *Gouvernement* de leur *Empire*, n'ayant jamais eu occasion de former leur Jugement, ni d'apprendre le monde, élevez comme ils le sont dans la sensualité, sans correction, & parmi une douzaine de femmes & d'*Eunuques* qui n'ont jamais vû que le *Serrail*, où ils sont enfermez. Ces nouveaux *Monarques* entrent dans le monde comme tombez des nües; & comme ils se trouvent malheureusement environnez aussi-tôt d'esclaves flatteurs, qui les idolatrent, pour ainsi dire, en applaudissant à toutes leurs actions, quelque injustes, & quelque extravagantes, qu'elles puissent être, il ne faut pas s'étonner s'ils vivent dereglément, & s'ils se conduisent avec tant d'inégalité, comme je l'ai rapporté. Le plus grand mal est que ne connoissant point le prix de la vertu & du merite, ni le merite même, ils n'y ont nul égard en donnant les emplois.

Pour ce qui est des *Princesses du sang Royal*,

lors qu'elles sont assez bien dans les bonnes graces du *Roi*, pour qu'il se porte à leur donner un Epoux, on les marie à un *Ecclesiastique* bien fait, & de bonne famille; mais jamais à un *homme d'épée*, ni à un *homme d'Etat*, de peur que cette grande alliance ne lui fit former des desseins contraires au *Gouvernement*. L'on en use aussi de cette maniere, parce que ces *Princesses* étant élevées dans un esprit de fierté, & de domination, un *homme d'Eglise* se soumet mieux à leur humeur imperieuse. On donne à cet *Ecclesiastique* la plus considerable charge de l'*Eglise*, comme celle de *Pontife*, si elle est vacante, afin qu'il ait du bien convenablement, & la *Princesse* est envoyée à son *Palais*, avec des millions de bien. Le sort de ses *enfans mâles* dépend de la volonté du *Roi*, comme je l'ai dit; & par cette raison, on s'afflige chez elle lors qu'elle met des *garçons* au monde, & l'on en est plus affligé qu'on ne l'est ailleurs quand on n'a point d'enfans. Dès que la *Princesse* est accouchée, l'on en va porter la nouvelle au *Roi*, en lui demandant ce qu'il lui plait qu'on fasse de l'*enfant*, & le *Roi* en ordonne selon la consideration qu'il a pour les Parens, ou selon l'humeur où il se trouve. *Sephy premier* aimoit si tendrement sa Tante, qui étoit mariée au premier *Magistrat Ecclesiastique*, qu'on appelle l'*ancien de la Loi*, qu'il ne fit aveugler aucun de ses fils: J'en ai vû trois, dont l'ainé avoit au contraire une telle aversion pour la sienne, qui étoit la sœur unique de son Pere, qu'il défendoit de donner le lait à tous ses *enfans*, soit *filles*, soit *garçons*, que cette malheureuse Mere n'avoit jamais la

con-

consolation de voir vivans, & pour la mortifier davantage, il commettoit cette cruauté envers ses *enfans*, quoi qu'ils fussent ses *Cousins Germains*, à même tems qu'il laissoit la vie & la vûe à d'autres enfans du *sang Royal*, qui ne lui étoient pas si proches.

Quand le *Roi* vient à la Couronne, il commence d'ordinaire par s'assurer de la personne de ses *freres*. Il les fait resserrer, ou aveugler, ou mourir, comme il lui plaît, eux & leurs *Enfans*. C'est à quoi on n'a garde de mettre d'obstacle, puis qu'on ne sait point quand la resolution en est prise, ni quand elle s'execute ; & que même on ne sait presque jamais combien le *Roi* a de *fils*, de *freres*, ni de *sœurs*.

Le *Païs* de *Perse* se divise en *Païs d'Etat*, & *Païs de Domaine*, ce qui s'appelle sur les lieux *Mokoufat*, & *Kasseh*, c'est-à-dire *le General* & *le Particulier*. Le terme de *Mokoufat* veut dire, *serré*, *mis à part*, & celui de *Kasseh*, veut dire *proprieté*. On appelle aussi le *Païs d'Etat*, *Memalec*, c'est-à-dire *les Royaumes*. La difference consiste en ce que le *Païs d'Etat* est sous l'administration du *Gouverneur*, qui est comme un petit *Roi* dans sa *Province*, & qui en consume le principal revenu ; lui, ses Officiers, & particuliérement les Troupes qu'il entretient, n'en donnant au *Roi* qu'une petite partie en présens, & pour le payement de quelques droits, comme je le dirai ; au lieu que le *Païs de Domaine* est sous l'administration du *Vizir*, ou *Intendant*, qui en reçoit les revenus pour le *Roi*. Cette distinction étoit inconnuë avant le régne de *Sephy premier*, il n'y a gueres que quatre vingts ans.

Son *Grand Vizir Saroutaky*, qui étoit *Eunuque*, homme habile & ſage, mit le premier cette politique en uſage. Il repréſenta au *Roi*, que le feu *Roi* ſon Pere, s'étant trouvé engagé dans de grandes guerres durant tout ſon régne, il avoit fort bien fait de maintenir dans toutes les *Provinces* des *Gouverneurs*, qui en dépenſaſſent le revenu à entretenir quantité de Troupes, parce qu'il en faloit beaucoup à l'*Etat*; mais que lui n'ayant point de guerre à ſoutenir, ni de deſſein d'en entreprendre, il pouvoit s'exempter de faire conſumer le bien de ſon *Empire* par des *Gouverneurs*, qui avoient chacun une Cour auſſi nombreuſe que celle d'un *Roi*. Cette Politique fut approuvée; & parce que le *Gouvernement* de la *Province* de *Perſe* étoit d'un côté le plus conſidérable de l'*Empire* en étenduë & en richeſſe, & de l'autre celui où il étoit moins néceſſaire d'entretenir des Troupes, comme étant preſque au cœur de l'*Etat*, on confiſqua ce *Païs* au *Roi* pour parler ainſi: c'eſt-à-dire qu'on le donna à un *Intendant* pour le regir; ce qui augmenta le revenu du *Roi* de plus de huit millions, à ce qu'on aſſure. *Abas*, ſon fils, ſe tenant à cette même politique, abolit les *Gouverneurs* des *Provinces* du dedans du *Royaume*, & de toutes celles où l'on ne craignoit point la guerre, comme *Casbin* en *Parthide*; *Guilan* & *Mazenderan*, qui ſont l'ancienne *Hyrcanie*; *Yezd* & *Kirman*, qui font partie de la *Medie Atropatienne*; le *Coraſſon*, qui eſt la *Bactriane*; *Azerbeian* enſuite, qui eſt la *Medie*. J'ai vû tous ces *Païs-là* ſans *Gouverneurs*; & j'y en ai vû remettre enſuite, lors qu'il y a eu quelque crainte

de

de guerre ou d'irruption de voisins, comme au commencement du régne du *Roi Soliman*, en 1668. & 1669. Les *Cosaques* étant venus, au nombre de quatre à cinq mille, se jetter sur les bords de la *Mer Caspienne*, on envoya promtement des *Gouverneurs* dans les deux parties d'*Hyrcanie*. Les *Turcs*, & les *Tartares*, ayant donné lieu de craindre de pareilles irruptions, on établit des *Gouverneurs* sur la *Medie*, & sur la *Bactriane*; & parce qu'on crût qu'il falloit remettre le *Royaume* tout entier en état de défense, on établit aussi un *Gouverneur* sur la *Perside*; mais la tranquillité publique ayant été rétablie peu d'années après, on se remit à pratiquer la Politique de *Sephy premier*.

Les *Persans* trouvent cette Politique fort mauvaise, disant que les *Intendans* sont des sangsues insatiables, qui épuisent les Sujets pour remplir le *Trésor Royal*, & qui pour cet effet négligent les plaintes des Peuples sur l'oppression qui leur est faite, prétendant que l'interêt du *Roi*, ne leur permet pas d'y avoir égard, comme ils le voudroient, quoi qu'en effet ils ne pillent que pour s'enrichir eux-mêmes; au lieu que les *Gouverneurs*, regardant la *Province*, comme si c'étoit un *Royaume* qui leur appartint, ils y consument ce qu'ils y levent, en entretenant quantité d'*Officiers*, & une nombreuse Cour. Les *Persans* disent de plus, que cette conduite-là énerve & affoiblit l'*Empire*, parce qu'elle empêche qu'il ne s'y éleve plus tant de bons soldats, & qu'il n'y ait plus tant de *Grands Seigneurs* entretenus, parmi lesquels on trouvoit dans le besoin de braves *Chefs*, & bien instruits dans la discipli-

ne militaire ; ce qui est exposer le *Royaume* aux premieres incursions de leurs ennemis ; au lieu que les *Gouverneurs* en étoient la défense & la force. Enfin, ils disent que cette conduite nouvelle appauvrit aussi le *Royaume*, parce qu'elle porte dans les Coffres du *Roi* l'argent qui devroit circuler dans tout le Païs ; ce qui est la même chose que si on l'enfouïssoit de nouveau dans les entrailles de la terre. Lors que la *Perside* avoit un *Gouverneur*, cette *Province* valoit un *Royaume* ; & *Chiras*, la ville Capitale, étoit belle, riche, & peuplée comme une capitale de *Royaume*. Mais depuis le changement de *Gouverneurs* en *Intendans*, les habitans sont diminuez de plus de quatre-vingt mille ames.

Les *Gouverneurs* de *Province* s'appellent *Caans*, ou *Khans*, (car on l'écrit de deux façons,) mot dérivé du terme qui signifie *Force*, *Puissance*, & qui est le titre ancien des *Souverains* de l'*Asie Majeure*. On peut voir dans *Quinte Curce*, Livre neuviéme, deux *Rois* des *Indes*, qui portoient ce titre, *Portican* & *Musican*, mettant le titre non pas devant le nom, selon la pratique de nôtre *Occident*, mais après le nom, justement comme on fait aujourdhui dans tout l'*Orient*. Les *Souverains* de toute cette vaste étendue de terre, qui est depuis la *Mer Caspienne*, jusqu'à la muraille de la *Chine*, portent aussi ce titre de *Can*. On dit le *Cacaan*, ou le *Grand Caan*, qui est l'*Empereur de la Tartarie australe* ; le *Caan* de *Balke*, de *Samarcande*, de *Bochora*, qui sont les *Tartares Yuzbecs*. On dit aussi *les Caans des Hordes Tartares*, qui sont ces *Tartares* voisins de *Pologne*. Les *Caans* ont toute autorité

té dans leur *Province*. Ils y sont comme de petits *Rois*, car leur *Province* est gouvernée de la même maniere que le *Royaume* entier l'est; ayant jusqu'à des *Chambres des Comptes*, & ayant tous les mêmes *Officiers* que dans la Cour du *Roi*, & sous les mêmes noms, sans autre difference, que dans le nombre, & dans les appointemens. Ils ont aussi dans leurs *Palais* des atteliers, ou des galeries, pour toute sorte d'arts & d'ouvrages, comme le *Roi* en a. C'est sans doute quelque chose de grand & de beau à voir que la Cour d'un *Caan* de *Perse*, & de passer trois ou quatre Cours si magnifiques, & si nombreuses, avant que d'arriver à celle du Roi. Le *Can*, ou *Gouverneur*, s'occupe particulierement à bien entretenir les troupes de sa *Province*, qui sont des milices dont la paye est assignée sur des terres de la *Province*, & qui vivent chacun chez soi, comme je le dirai dans la suite, prenant garde que chaque soldat ait des armes luisantes, & un bon cheval, & qu'il s'entretienne aux exercices de la Guerre. Les *Gouverneurs* des *Provinces* y sont mis à vie, & s'ils se conduisent si bien qu'ils ne soient point déposez, leurs enfans sont mis en leurs places, soit après leur mort, soit quand ils parviennent à de plus grands emplois.

Ces *Caans* sont distinguez en *Grands*, & en *Petits*. Les *Grands* portent le titre de *Beglerbec*, c'est-à-dire *Seigneur des Seigneurs*, parce qu'ils ont un rang au dessus des autres *Caans*, qu'ils regardent comme subalternes, & qu'ils appellent entr'eux *Koulombec*, c'est-à-dire *Seigneur des Esclaves*. On donne aux grands *Gouverneurs* dans les occasions de guerre, le ti-

titre de *Serdar*, ou *Géneral d'armée*, parce que leur Emploi consiste en partie à assembler les Troupes des autres Gouvernemens avec les leurs & de les commander toutes. Les *Gouverneurs* des *Provinces* frontieres sont la plûpart des *Beglerbec*, ou *Seigneurs des Seigneurs*. Ainsi le *Can* d'*Armenie* est *Seigneur des Seigneurs*, & dans les occasions de guerre les *Caans* de *Cars*, de *Maraga*, & d'autres, reçoivent ses ordres, & sont obligez d'amener leurs forces sous ses Enseignes. Le *Caan* d'*Esterebat*, Païs à l'*Orient* de la *Mer Caspienne*, est aussi *Seigneur des Seigneurs*, & il a sous sa dépendance les *Cans* de *Simnon* & de *Mougam*. Il y a une singularité à observer sur ce sujet; c'est que le *Gouverneur* de la *Province* de *Siston* est honoré par privilege special d'un titre encore plus grand que celui de *Seigneur des Seigneurs*, & ce titre est celui de *Valy*, qui signifie un *Lieutenant absolu* & *plenipotentiaire*.

Outre les *Gouvernemens* des *Caans*, qui sont proprement des *Vice-Royautez*, il y a de petits *Gouvernemens* dont les *Chefs* sont appellez *Sultons*, & qui d'ordinaire, & selon les maximes de l'*Etat*, sont dépendans du *Gouverneur* de la *Province*; mais quelquefois le *Roi* les rend independans, & les fait relever de lui immediatement, sans aucune relation au *Can*, ou *Gouverneur* du Païs le plus proche, si ce n'est pour les affaires de la Guerre. Tels sont les *Gouvernemens* de *Bander-Rhigue* sur le *Golphe Persique*, & de l'*Isle de Bharin*, qui est proche de ce lieu-là, lesquels relevent du *Can* ou *Gouverneur* de *Behebon*. Ce titre de *Sulton*, que nous prononçons *Sultan*, ne se donnoit autrefois qu'aux *Souverains*, & même aux plus

Grands

Grands, comme le *Grand Seigneur*, qui le porte par distinction, & qui n'a pas de plus illustre titre. Le *Roi* de *Perse* en est aussi quelquefois qualifié, & cependant c'est le titre commun des *Gouverneurs* inferieurs de son *Royaume*.

Il y a en chaque *Province*, avec le *Gouverneur*, trois *Officiers* mis de la main du *Roi*; un *Lieutenant du Caan*, qui a le titre de *Janitchin*, c'est-à-dire *Vice-gerent*, ou *seant en la place d'un autre*, lequel est toûjours dans la *Capitale* de la *Province*, & toûjours proche de la personne du *Gouverneur* pour éclairer sa conduite; un *Vizir* ou *Intendant du Roi*; un *Vakanuviez*, où *Secretaire*, dont l'office consiste principalement à rendre compte à la Cour de tout ce qui se passe. Ces *Officiers* sont pour observer les actions du *Gouverneur*, & aussi pour s'opposer à ce qu'il pourroit entreprendre contre le bien de l'*Etat*.

Outre ces grands *Officiers* des *Provinces*, tous Indépendans l'un de l'autre, les Forteresses & les Villes ont leurs *Gouverneurs* particuliers qu'on appelle *Daroga*, mot qui signifie *Recteur*, & qui revient à ce qu'étoit la charge de *Preteur* parmi les *Romains*. Ils sont mis par le *Roi* directement, & chacun a un *Lieutenant* qui est mis aussi par le *Roi*, independemment de ces *Gouverneurs* particuliers. C'est la même politique que le *Royaume* gardoit autrefois de nommer ainsi aux *Gouvernemens* des *Villes*, de même qu'à ceux des *Provinces*, & de ne donner jamais à un même sujet le *Gouvernement* d'une *Ville*, & le *Gouvernement* de la *Forteresse* qui y étoit bâtie. On garde encore plus de circonspection aujour-

jourd'hui dans ce *Païs*, puisque par tout on met avec le *Gouverneur* plus de deux personnes qui en sont indépendentes; & c'est sans doute ce qui fait qu'on voit si rarement arriver des soulevemens, & des trahisons, dans ce *Royaume*-là, parce qu'un *Gouverneur* trouve toûjours une prompte & forte opposition à tous ses desseins criminels. C'est non seulement dans les *Gouvernemens* des *Villes* & des *Provinces*, qu'il y a des *Controlleurs* préposez par le *Roi*, il y en a même dans tous les *Offices* & dans tous les *Emplois* de l'*Etat*. Les *Ministres*, les *Généraux d'armée*, les *Magistrats* grands & petits, ont chacun un *Lieutenant*, ou *Intendant*, mis par le *Roi*, pour veiller sur leurs actions, & pour les controller dans l'occasion. Il faut qu'ils donnent communication de toutes les affaires importantes, de maniere que si un *Grand* se laisse entrainer dans quelque malversation, il s'aperçoit d'abord qu'il a à ses côtez un homme qui le retient, & l'empêche; mais hors les crimes d'*Etat*, & particulierement la trahison dont on n'a presque pas de connoissance en *Perse*, l'*Officier*, & son *Lieutenant*, ou *Controlleur*, sont toûjours de bonne intelligence, & s'accordent si bien, que le *Roi* n'est pas moins volé ou trompé que s'il s'en raportoit à un seul homme. On appelle un *Traitre*, en *Perse*, *nemec haram*, c'est-à-dire, *voleur du sel qu'on a mangé*, comme pour dire qu'*on a dérobé ce qui étoit donné pour salaire au lieu de le gagner*. C'est une injure des plus atroces, & qui veut dire proprement *ingrat*.

Les *Magistrats* des *Villes* sont distinguez en *Grands*, & en *Petits*. Les *Grands Magistrats* sont

ſont le *Daroga*, ou *Gouverneur*; le *Vizir*, ou *Intendant*; le *Vakaneuis*, ou *Secretaire*, qui a un *Subſtitut*, nommé *Mocaib*, c'eſt-à-dire *Ecrivain des rolles*. Les *petits Magiſtrats* ſont le *Cazy*, qui eſt comme en *France* le *Lieutenant Civil*. Il y a toûjours des *Cazy* dans les armées, qu'on appelle, pour les diſtinguer, *Cazy lasker*, le *Juge de l'armée*; le *Maire* ou *Prevôt des Marchands*, qu'on appelle *Melicel-toujar*, c'eſt-à-dire, *le Roi des Marchands*; le *Chevalier du Guet*, qu'on nomme *Atas*; le *Chef de Police*, qui a le titre de *Naib*. Dans les *Bourgs*, & les grands *Villages* il n'y a d'autre *Juge* & *Magiſtrat* que le *Cazy*, outre le Chef du lieu, qu'on appelle *Reys*, qui eſt comme un *Baillif*. Les *Scribes* du *Cazy*, qui ſont comme nos *Notaires*, ont titre de *Catib*. On appelle en *Perſe* les *Sergens*, *Muzir*, c'eſt-à-dire *Citateur*. Le *Roi* met les *grands Magiſtrats* par tout, & les *petits* dans les *Païs de Domaine*, excepté les *Cazy* de la Campagne, qui ſont mis par le *Cedre*. Les *Reys* & *Baillifs* des *Bourgs*, & des grands *Villages*, ſont auſſi mis directement par le *Roi*; & tous ces *Magiſtrats*, & *Officiers*, tant des *Villes*, que de la Campagne, ont des appointemens aſſignez, ſuffiſans pour ſoutenir leur rang.

Les *Gouverneurs* des *Villes* font auſſi la charge de *Lieutenans Civils*, & *Criminels*, & leur *Tribunal* eſt la premiere Juſtice de la *Ville*. Le *Gouverneur* juge & decide comme il lui plaît, ne prenant conſeil de perſonne que de ſon *Vizir*, ou *Lieutenant*, qui d'ordinaire eſt mis auſſi par le *Roi*, & il peut infliger toute ſorte de peines, hormis celle de mort. On fait rarement mourir les Criminels en

Per-

Perse pour quelque cause que ce soit, & nul *Tribunal* n'a droit de vie & de mort. Il faut que l'arrêt en soit prononcé par le *Roi* même. La punition ordinaire est l'amende, & les amendes sont toûjours applicables au *Roi* toutes entieres; mais cependant, le *Roi* n'en retire rien, parce que les *Gouverneurs*, & leurs *Controlleurs* prennent les amendes à bon compte de leurs appointemens, car encore qu'ils reçoivent trois fois plus qu'il ne faut, ils font néanmoins si bien leur compte que le *Roi* leur est toûjours redevable au bout de l'an. Par exemple, le *Gouverneur* d'*Ispahan* a trois cens *tomans* d'appointemens, qui font treize mille cinq cens livres, & le *Controlleur* cent *tomans*. Il arriva l'an 1676. que les Banquiers *Indiens* établis à *Ispahan* donnerent une requête contre lui, en laquelle ils montroient, article par article, qu'il avoit fait payer deux cens mille écus d'amende en cinq ans de tems aux gens de leur nation.

On donne aux *Gouverneurs*, aux *Intendans*, & aux autres *Ministres* qu'on envoye dans les *Provinces*, une instruction qui contient la nature de leur office, la qualité du lieu, les ménagemens qu'il est obligé d'avoir, la methode selon laquelle il se faut comporter. Cette instruction s'appelle *Destourel hamel*, c'est-à-dire, *Régle de conduite*. Si c'est pour un *Gouverneur*, par exemple, l'instruction contient de plus, une ample description de l'étenduë du *Gouvernement*, du revenu qu'on en a tiré durant les tems précedens, jusqu'à l'année courante, la maniere dont il doit traiter les Peuples, & chaque ordre de gens; & ces instructions sont fort étendues. On en donne

ne aussi aux *Ministres* dans les grandes charges de la Cour. Ces instructions furent toutes composées de nouveau durant le régne d'*Abas le Grand*, tant parce que la politique changea beaucoup sous son régne, que parce que ses Prédecesseurs n'avoient qu'un petit *Etat* à gouverner en comparaison du sien.

Lors qu'un *Grand* de l'*Etat* vient à la Cour, ce que vous jugez bien qu'il ne fait qu'avec ordre, ou avec permission expresse, c'est la coûtume qu'il s'arrête à l'entrée du lieu où est le *Roi*, sans oser y entrer. Il fait dire par quelcun de ses amis qu'il est à la porte du *Palais*, attendant l'ordre de Sa Majesté, pour venir se jetter à ses pieds. On lui envoye dire d'entrer; mais comme quelquefois on ne le mande à la Cour que pour lui ôter la vie plus aisement, c'est-à-dire, à moins de fraix, & à moins de risque, la réponse que l'on fait à son message, c'est en un mot qu'on lui va envoyer couper la tête.

La Politique *Persane* a encore un autre moyen d'ôter la vie facilement & sans résistance aux *Grands* qui sont dans les *Provinces*, c'est en leur envoyant un *habit royal*, qu'on appelle *Calaat*, accompagné d'une épée, & d'un poignard, enrichis de pierreries. On donne ordinairement ce present à porter à quelque Courtisan considérable, qui méne avec lui six ou sept Domestiques, & lors qu'il est arrivé à une journée du lieu, il envoye en poste en donner avis à l'*Officier* à qui le present est envoyé, ou bien il y va lui-même *incognito*, pour lui donner la bonne nouvelle, laissant le present dans les mains de ses gens à quelque village prochain. On convient du tems

tems qu'on viendra recevoir ce present Royal qu'il faut toûjours aller recevoir hors de la ville. On consulte pour cela les *Astrologues*, afin de prendre le moment d'une favorable constellation. Alors l'*Officier* à qui le present est destiné, soit le *Gouverneur*, ou l'*Intendant* de la *Province*, ou autre, vient le recevoir avec un grand cortege, dont tous les *Magistrats* du lieu font partie, afin qu'orné de cet habit il rentre après dans la ville en Cavalcade, & comme en Triomphe. Il met pied à terre à une maison destinée à cet usage, où il entre avec ses valets, se deshabille, & revêt l'*habit royal*; & alors, s'il y a un ordre du *Roi* de le faire mourir, l'*Envoyé*, avec son monde tirant son ordre qu'il jette au milieu de la salle, ils se jettent à même tems sur lui, & ils l'exécutent sans résistance.

Comme la reception de ces *Calaat*, ou *habits Royaux*, est une des principales occasions dans lesquelles la pompe & le luxe des *Persans* éclatent le plus, je la décrirai un peu plus en détail. L'endroit où on les va recevoir est à trois ou quatre milles de la ville, & c'est par tout une maison avec un jardin bâti exprès pour ce sujet, qu'on appelle à cause de cela, *la maison des Calattes*. Quand c'est pour un *Officier* du lieu que le present est envoyé, on fait publier dans la *ville* qu'il est venu une *Calatte* pour un tel, & que chacun ait à se trouver à la reception, qui sera à une telle heure. Mais quand le présent est pour un particulier, comme un *Grand Seigneur*, soit à la *Cour*, soit dans la *ville Capitale*, il en fait seulement avertir tous ses amis. Les Danseuses, qui sont des femmes publiques, ma-

gni-

gnifiquement vêtuës, y sont particuliérement mandées au nombre de quinze à vingt, aussi bien que des Joüeurs d'instrumens. Les *Magistrats* s'y trouvent, tous les principaux *Molla*, ou *Prêtres*, & les autres *gens d'Eglise*. Quand le *Seigneur*, pour qui la fête se fait, est entré dans la *Maison des Calattes*, il s'assied dans une sale tapissée exprès, où l'on sert la collation à la Compagnie; & au moment marqué par les *Astrologues* pour le bon succès de l'action, l'Envoyé apporte le *présent Royal*. Chacun se leve, ce *Seigneur-là* le premier, qui fait une inclination jusqu'à terre, & puis se met à genoux, & toute la Compagnie avec lui, pour prier *Dieu* pour la santé & pour la prosperité du *Roi*. La priere faite, qui ne dure que quatre à cinq minutes, il se deshabille & revêt l'*habit Royal*, & pendant cela il ne fait que louër *Dieu*, qu'exalter le *Roi*, qu'admirer le bonheur qu'il a d'être ainsi dans le souvenir du *Souverain*, & d'en recevoir de si glorieuses marques. Dès qu'il est habillé, il se rassied, & alors chacun vient lui dire, *Moubarec bached. Seigneur que ce présent vous tourne en bénediction.* Il les reçoit chacun fort civilement, & selon son rang, s'efforçant de paroître transporté de joye. Cependant les *Astrologues* viennent lui dire qu'il faut partir, sur quoi il monte à cheval. Ce n'est qu'au retour qu'on est obligé de faire cortege, & ainsi tout le chemin est bordé de Peuple, & la foule grossit à mesure qu'on approche de la ville. Dès que la troupe y entre les Canons tirent, les Compagnies de Soldats font des décharges, la maison des Instrumens de Musique fait retentir l'air de ses

ses trompettes, & tymbales. Il y a une autre bande de Musiciens qui marchent à la tête du cortege, & qui est suivie de la troupe des Danseuses lesquelles en sautant, & faisant cent sortes de gestes, chantent à pleine voix les loüanges du *Roi*. Les ruës sont arrosées d'eau, & semées de fleurs. Si les femmes avoient part à ces fêtes on peut juger que les ruës seroient incomparablement plus belles; mais on sait que les femmes ne sortent point en *Perse*. Toute la Troupe va droit à la maison du *Roi*; car le *Roi* en a une dans la plûpart des grandes *villes*, ou à la grande *Mosquée*; & là, la personne pour qui se fait la fête met pied à terre, baise le seuil de la porte, & fait debout une priere éjaculatoire pour le *Roi*, puis remonte à cheval, & va à son *Palais*, où les principaux de la troupe entrent & sont régalez magnifiquement. La Fête se termine par le diner, ou par le souper, selon le tems que l'entrée s'est faite, & le reste du jour se passe à recevoir les complimens des gens qui n'ont pû se trouver à l'entrée. Ces complimens sont, comme je l'ai déja raporté, *que ce présent vous tourne en bénediction*; & puis on se met à admirer, & à louër le présent. Le soir, le logis est orné d'illuminations du haut en bas, dedans & dehors. Quand on reçoit *Calaat* à la Cour, on va en remercier le *Roi*; & si le *Roi* est dans le *Serrail*, de maniere qu'on ne le puisse voir ce jour-là, on va baiser le seuil de la porte. La même chose se pratique aussi à *Ispahan*, quand le *Roi* est en voyage. Ce seuil est une grande pierre de porphyre, verte, épaisse de six pouces, qui traverse la porte. C'est un lieu

lieu ſacré ſur lequel on n'oſe mettre le pied.

Le nom de *Calaat*, qu'on donne à ces *habits Royaux* ſignifie *entier*, ou *parfait*, parce que ce doit être, & que c'eſt quelquefois un *habit complet*; mais quelquefois auſſi ce n'eſt qu'une ſimple veſte. Le *Calaat* eſt communément de quatre piéces, une *Robe de deſſous* & *une de deſſus*, qui eſt longue comme une robe de chambre, une *ceinture*, & un *Turban*, le tout de cinq ou ſix cens livres de valeur. Les *Calaats* des *Grands Seigneurs*, comme des *Gouverneurs de Province* & celles des *Ambaſſadeurs*, valent le double; & ſi la caſaque eſt doublée de *martre*, le prix en eſt beaucoup plus grand, car les belles fourures de *martre* valent cinq à ſix cens piſtoles. Ces *Calaats* des *Grands Seigneurs* contiennent auſſi d'ordinaire un *ſabre*, & un *poignard*, qui ſont des piéces grandes & lourdes, d'or maſſif, & garnies d'ordinaire de pierreries, & on y joint auſſi en diverſes rencontres un *Cheval* avec le *harnois* d'or. On eſtime ces beaux *Calaats* complets ſix ou ſept mille écus.

Nonobſtant ce que j'ai raporté, que l'envoi de ces *préſens* peut toûjours couvrir quelque ordre funeſte, & qu'il en couvre en effet quelquefois, les *Grands* ne laiſſent pas de les rechercher avec ſoin, & même avec dépenſe, & par de gros préſens; ce qu'ils font pour trois raiſons. La premiére pour faire leur Cour au *Roi*, par cette ardeur qu'ils témoignent pour les marques publiques de ſa bienveillance. La ſeconde, pour la reputation que ces faveurs donnent dans le *Royaume*. La troiſiéme, pour ſe rendre par là plus conſidé-

ra-

rables & plus redoutez aux ſujets de la *Province*. Mais à ceux-ci ces préſens déplaiſent extrêmement; car comme ceux qui les reçoivent les payent cherement par d'autres préſens qu'on eſt obligé d'envoyer peu de tems après au *Roi*, & aux *Miniſtres*; & qu'il faut de plus récompenſer magnifiquement l'Envoyé; le Peuple ſait bien qu'il en fera les fraix, tôt ou tard, & il arrive toûjours qu'on le vexe & pille davantage, ſelon qu'on reçoit plus de ces faveurs de la Cour. Il ne faut pas grand crédit pour s'attirer un *Calaat* du *Roi*. Il n'y a qu'à lui faire un préſent bien à propos, quand il ne vaudroit pas cent piſtoles, on obtient le *Calaat* en récompenſe. Je parlerai en un autre lieu des droits qu'il faut payer pour ces habits aux *Officiers* qu'ils portent.

Tous les *Gouverneurs*, & les autres *grands Officiers* qui ſont dans les *Provinces* ſont obligez d'entretenir un *Agent* à la Cour. On appelle ces *agens*, *Vikil*, c'eſt-à-dire *Commis*; nom qui eſt le même que les *Marchands* donnent à leurs *Facteurs*. Ils ſont-là pour rendre compte de ce qui ſe paſſe de conſidérable dans le *Gouvernement* de leur *Maître*, lors que la Cour demande d'en être informée, pour recevoir les ordres qui leur ſont donnez ſur de petites choſes dont on ne ſe veut pas donner la peine d'écrire exprès, & pour ſolliciter les affaires du *Gouverneur*, & de la *Province*. Ces *Seigneurs* entretiennent auſſi d'ordinaire à la Cour un ou pluſieurs de leurs enfans, ou de leurs Parens, ce qui ſert au *Souverain* de gage certains de la fidelité des Peres; & ces jeunes *Seigneurs* de leur côté ſe font connoître par cette voye, entrent dans les affaires, & tachent

chent de se rendre capables & dignes de la survivance. Le grand but est d'être aux écoutes, pour donner avis aux gens qu'ils servent de ce qui se dit à la Cour, tant sur leur conduite particuliere, que sur ce qui se passe dans le *Gouvernement*. C'est aussi pour leur aprendre qui sont les Favoris le plus en crédit, & à qui il faut faire des présens; & enfin, c'est pour faire évanouïr les plaintes qui sont aportées contre leurs Maîtres ou leurs Parens, soit en fermant la bouche par quelque présent, ou en promettant toute sorte de satisfaction sur les lieux, soit en donnant aux plaintes, qu'ils ne peuvent empêcher d'être présentées, un air de mutinerie & d'impatience.

Voilà quelle est l'Oeconomie politique du *Païs d'Etat*; & pour *celui de Domaine*, il est gouverné par des *Intendans*, comme je l'ai dit, qui sont proprement des *Oeconomes*, & *Administrateurs*, dont le but est de grossir le revenu, & d'amasser de l'argent pour le *Roi*. On les appelle d'un nom général que nous prononçons *Vizir*, & eux *Vazir*, terme qui signifie *porte-fardeau*, comme pour marquer qu'ils sont les *Atlas Persans*. Ces *Intendans* des petites *Provinces* n'ont pas d'autre titre; mais pour ceux des grandes, on les appelle ordinairement *Asef*, terme qui signifie *Grand*, & qui est le nom que les *Mahometans* donnent par excellence au *Secrétaire de Salomon*. Comme on ne craint d'eux aucune entreprise contre l'*Etat*, on ne leur donne pas des *Lieutenans* pour les contenir, mais on met auprès d'eux un *Controlleur*, qu'on appelle *Nazir*, ou *Surveillant*, & un *Vakanuviez*, qui est ce

Secrétaire d'Etat, qui tient regître de tout ce qui se passe d'important, & qui en donne avis à la Cour. Le *Roi* met de plus des *Daroga*, ou *Prévôts* pour *Gouverneurs* dans toutes les *villes*, & dans les autres places considérables de la *Province* qui administrent la Police, & des *Officiers* sous le titre *de Bek* ou *Seigneur*, pour avoir inspection sur la Milice. Les uns & les autres ont leur commission indépendemment de l'*Intendant*, mais il ne laisse pas d'être par dessus eux, & d'agir comme il lui plaît; car, par exemple, quand quelqu'un est dans les mains du *Gouverneur* de la *ville* pour quelque procès, ou pour quelque crime, l'*Intendant* l'en tire s'il veut, envoyant dire que cet homme-là est le débiteur du *Roi*, qu'il a des affaires avec lui, & qu'il l'employe actuellement: c'en est assez pour avoir le Prisonnier. On n'entre point en conflit avec l'*Intendant*, parce que tant qu'il fait bien les affaires du *Roi*, on lui donne toûjours le droit à la Cour, & toûjours le tort aux autres; outre qu'il n'y a jamais de sureté à contester avec le *Chef* de la *Province*.

Le *Gouvernement* de ces *Intendans* est tenu en *Perse* pour très-dommageable au *Royaume*, comme je l'ai déja observé, & capable de le ruiner avec le tems par les exactions insupportables dont ils accablent les *Provinces*, se comportant par tout en gens que rien ne peut assouvir. Ils obtiennent leur emploi à force de présens aux *Ministres d'Etat*, aux *Eunuques*, aux *Favorites*, & particulierement à la *Mere du Roi*, entre les autres, & en s'engageant à faire valoir la recepte de la *Province* plus qu'auparavant. C'est par ces engagemens qu'ils

qu'ils y entrent, & quand ils y sont parvenus il faut tenir sa parole, entretenir ses Patrons à la Cour, & puis travailler pour soi. On a fait des avances, qui sont la plûpart du tems d'emprunt, & à gros interêt, desquelles on veut s'aquitter; & puis il faut s'enrichir & amasser pour soutenir l'orage de la disgrace, dont on court toûjours le risque; mais comme c'est au Peuple de la *Province* à fournir à tout cela, on se met à le piller de telle maniere qu'il n'y a point de véxation qu'on ne se hazarde de faire, & personne sur qui on ne l'étende. Cependant les plaintes en sont bien-tôt portées à la Cour, mais le *Roi* est souvent long-tems sans les entendre, tous les accès sont bouchez indirectement aux plaignans, par l'artifice des *Ministres*, qui ont part au butin. Il y a pourtant cette bonne Politique dans le *Gouvernement Persan*, qu'on ne refuse les requêtes de personne, & que les *Gouverneurs*, ou les *Intendans*, n'oseroient empêcher hautement qui que ce soit d'aller se plaindre à la Cour; mais quand ils voyent que les *Contrées*, ou *Cantons*, veulent envoyer des *Députez* à la Cour, ou que des particuliers y veulent aller, ils leur font parler sous main. On leur représente qu'ils feront un voyage long & de dépense qui non seulement n'aura point de succès, mais qui encore irritera l'Intendant & le portera à faire pis. Mais si cela ne peut retenir ceux qui sont opprimez d'aller portet leurs plaintes, l'*Intendant* écrit & fait écrire en sa faveur à la Cour, pour prévenir les *Ministres*, afin qu'on arrête les plaintes qu'on est allé porter contre lui, sans qu'elles parviennent jusqu'au *Roi*, ou afin

qu'on les rende inutiles. C'est aussi ce qu'on s'éforce de faire à la Cour contre ces pauvres opprimez. On essaye de les renvoyer avec de bonnes paroles, & beaucoup de promesses. On leur dit que l'*Intendant* a beaucoup d'amis, que le *Roi* le cherit, que s'ils donnent leurs requêtes au *Roi* elles n'aboutiront qu'à des reprimendes, qui rendront leur *Intendant* ennemi irreconciliable; au lieu que s'ils suppriment leur requête, & se retirent, il leur en sera obligé, & ils s'en trouveront mieux traitez. Voila comme se passent les premieres années du *Gouvernement* des *Intendans*; mais si l'oppression devient si insupportable, qu'on ne puisse appaiser, ni retenir, les plaintes, on leur écrit de la Cour de ne faire pas tant crier le Peuple, qu'on ne pourra les défendre, & que le *Roi* est déja fort irrité. Il arrive quelquefois, que le *Vizir* s'étant enrichi, agit avec plus d'équité, & qu'ainsi les plaintes sont étouffées; mais si au contraire, elles viennent à redoubler, sans qu'on puisse y mettre d'obstacle, alors on change l'*Intendant*, & s'il arrive que l'on soit mécontent de lui jusqu'à le vouloir perdre, on le mande pour venir rendre compte; c'est autant que si on lui disoit *vous êtes perdu*; car on lui saisit ses papiers, & ses effets, jusqu'à ce que les comptes soient rendus, & c'est ce qu'il ne peut jamais faire par les raisons que je vais rapporter.

Quoi que je vienne de dire des vexations des *Intendans*, il ne faut pas croire qu'il ne s'en fasse que dans les *Provinces* qu'ils gouvernent seuls. Il s'en fait aussi dans celles qui sont regies par des *Gouverneurs* & des *Intendans*

dans tout ensemble ; mais il s'y en fait beaucoup moins, & l'on en peut donner ces trois raisons. La premiere, c'est que l'interêt d'un *Gouverneur* étant que la *Province* soit dans l'abondance, à cause que c'est son domaine particulier, au lieu que l'interêt d'un *Intendant* est d'en tirer tout ce qu'il peut, sous prétexte de faire le profit du *Roi*, ces interêts opposez servent de contrepoids l'un à l'autre. La seconde raison est que les *Gouverneurs* ne sont pas engagez à envoier tant de présens à la Cour, ni à faire aller en augmentant d'année en année le revenu de la *Province*, pour faire valoir leur service, comme font les *Intendans*. La troisiéme, que le *Roi* souffre moins les vexations des *Gouverneurs* que celles des *Intendans*, parce qu'il ne revient aucun profit de celles-là au *Tresor Royal*.

J'ai voulu savoir diverses fois à quoi pouvoit monter le nombre des plaignans qui se trouvoient à la Cour, & l'on m'a assuré une fois qu'il y en avoit plus de dix mille, & qu'il y en a toûjours sept à huit mille. Beaucoup de ces plaignans y viennent, moins dans l'esperance d'obtenir justice sur ce qu'ils demandent, que pour arrêter la persecution qui leur est faite ; car tant qu'on est à la Cour à demander justice sur une procedure du *Gouverneur*, ou de l'*Intendant*, ils n'oseroient pousser l'affaire plus loin, sans une permission expresse de la Cour, ou à moins que leur agent ne leur mande de la part du *premier Ministre*, ou du *Surintendant*, que le *Roi* n'écoutera point le plaignant, chose qui arrive fort rarement, sur tout lors que les plaignans ont dequoi dépenser, ou quelque ami puissant,

 ou

ou lors que le *Ministre*, de qui l'on se plaint a quelque ennemi à la Cour, ou qu'on a quelque vûe sur sa charge; car en tous ces cas-là ces plaignans sont écoutez & on leur fait justice selon la nature de la plainte.

Les plaintes des particuliers se font par des requêtes qu'on fait présenter au *Roi* par quelques *Ministres*, & si l'on est assez miserable pour ne trouver personne qui veüille s'en charger on la porte soi même au *Roi*, lors qu'il va par la ville, ou à la promenade. Pour ce qui est des plaintes que font les Peuples contre leurs *Gouverneurs*, comme une *Corporation*, un *Bourg*, un *Canton*, elles se font par des Troupes de plusieurs centaines de personnes, & quelquefois de mille qui vont à la porte du *Palais* la plus proche du *Serrail*, parce que c'est où le *Roi* se tient le plus souvent; & là, ils se mettent à jetter des cris horribles, à déchirer leurs vétemens, & à jetter de la poussiere en l'air en demandant justice. Si la plainte est touchant quelque affaire qui regarde les rentes ou revenus du *Roi*, comme quand on veut faire payer à des Païsans autant de rente dans une méchante année que dans une bonne, & qu'on ne veüille pas leur accorder les rabais qu'ils demandent, ils portent avec eux des branches d'arbres pour faire voir qu'ils sont dessechez, ou que les insectes ont mangé le verd. Le *Roi* entendant ces cris, envoye s'informer du sujet. Le Peuple donne sa requête par écrit, & le *Roi* leur envoye dire qu'il remettra leur affaire à tel ou tel. La derniere fois que je vis faire cette plainte, l'an 1676, c'étoit contre le *Mirab*, ou *Prince des eaux*. Un *Canton* à sept lieües d'*Ispa-*

d'*Ispahan* lui avoit donné neuf mille livres pour avoir de l'eau dix jours de suite, mais il ne leur en avoit fourni qu'un jour durant. Les Païsans vinrent demander justice, portant des branches d'arbres à la main. C'étoit pour faire voir qu'en effet tout mouroit faute d'eau. Le *Mirab* fût mis à l'amende. Un autre *Roi* l'auroit fait mourir.

Les punitions des *Intendans* vont fort rarement à la mort. On les change quand il n'y a qu'une vexation excessive dans leur cas, en les exhortant d'agir plus doucement. Mais, s'ils ont trompé le *Roi*, on les mande pour rendre leurs Comptes, ou on les envoye prendre prisonniers, & le carcan au cou, selon le degré de leur malversation. Aussitôt, ceux qui ont été trop foulez se mettent à les poursuivre, & leurs *Intendans*, & autres *Officiers* pour leur faire rendre ce qu'ils leur ont pris injustement. Cependant, comme cela les ruineroit entierement n'ayant pas d'ordinaire le moyen de rendre le quart de ce qu'ils ont pillé, parce qu'ils l'ont dépensé en présens à la Cour ; la Cour fait proclamer que personne n'ait à leur rien demander, ni à leur *Intendant*, ni à aucun de leurs Domestiques, sans avoir premiérement prouvé la justice de leur prétention devant le *Président du Conseil*. Pour ce qui est des *Gouverneurs*, lors qu'ils sont coupables de crime d'*Etat* on les fait amener le carcan au cou, comme je le dis, ou on leur envoye couper la tête.

Quand le *Roi* envoye prendre la Tête d'un *Grand*, soit à la Cour soit dans les Provinces, il fait expedier un ordre pour cela, par le *premier Ministre*. Le seau du *Roi* y est mis,

celui du *premier Ministre*, & celui d'un des *Magistrats Civils*, ou *Ecclesiastiques*, & on en charge le premier venu. D'ordinaire c'est un des *Couloms*, qui est chargé d'executer l'ordre. On appelle ainsi les *Georgiens* de naissance, ou de race, qui sont établis à la Cour & dans les Troupes. Il prend la poste, & quand il est arrivé, il va chez le *Lieutenant de Roi*, ou chez le *Secretaire d'Etat*, ou au premier de la ville, selon qu'il juge plus à propos. Il lui fait voir en particulier l'ordre qu'il a du *Roi*, afin qu'il le reconnoisse, & qu'il en autorise l'éxecution par sa presence, & il l'emmeine avec lui chez le Proscrit, où étant arrivé, il met pied à terre & tout botté, va droit à lui, & tirant du sein son ordre, il le donne à l'officier qu'il a été prendre. Il tire son sabre, il se jette sur le *Gouverneur* en criant *par l'ordre du Roi*, & il lui abat la tête du mieux qu'il peut. Si le condamné est dans le *Serrail* à l'arrivée du Courier, on lui envoye dire qu'il est venu un Exprès de la Cour. Il sort à l'instant ; car ce seroit un crime d'y manquer, & il vient dans la salle, où l'ordre s'execute de la maniere que je le rapporte. Il ne serviroit de rien de faire résistance ; ce seroit tout de même que si un *Grand* condamné en *France* à avoir la tête tranchée se vouloit défendre sur l'échafaut ; car à la vûe de l'ordre du *Roi* tout est contre lui. On ne le regarde dans sa maison que comme un malheureux qui va être executé à mort. Il y a pourtant des exemples de *Gouverneurs* qui ont ou retardé, ou empêché, de ces exécutions. Ils avoient eu avis qu'on avoit résolu de les perdre de cette maniere, & ils avoient mis

des

des gens en embuscade pour enlever le Courier, ou pour lui prendre l'ordre du *Roi*, en le volant. Mais les exemples de ces coups hardis ne sont pas en grand nombre, & ces ordres de mort s'expedient si brusquement, & si secretement, que les amis du Condamné n'en savent rien; & souvent, pour le mieux surprendre, on lui envoye huit jours auparavant un *habit Royal*, qui est la marque ordinaire des bonnes graces du *Souverain*.

Toute disgrace en *Perse* emporte infailliblement avec soi la confiscation des biens, & c'est un revers prodigieux & épouvantable que ce changement de Fortune; car un homme se trouve dénué en un instant si entierement qu'il n'a rien à lui. On lui ôte ses biens, ses Esclaves, & quelquefois jusqu'à sa femme, & ses enfans. Tout cela est mis à l'instant en sequestre dans un coin de son *Palais*, & lui est enfermé dans un autre seul, & sans autres hardes, que ses propres habits qu'il a sur le dos, non pas même une chemise à changer. Toute la nature, pour ainsi dire, se souleve contre lui; car souvent on lui refuse une pipe de tabac, & quelquefois un verre d'eau, sous prétexte que l'on ne sait pas encore si le *Roi* veut souffrir qu'il vive. Son sort s'adoucit dans la suite. Le *Roi* déclare sa volonté sur son sujet. On lui rend presque toûjours sa famille, partie de ses Esclaves, & ses meubles; & d'ordinaire, on lui laisse assez de bien pour vivre & assez souvent il revient au bout d'un tems à être retabli dans les bonnes graces de la Cour, & à rentrer dans les emplois. Mais lors qu'on ne lui veut faire grace que de la vie, on permet au bout de quel-

ques ſemaines à ſes Parens & à ſes amis de l'aſſiſter.

Une choſe fort remarquable dans la Politique de *Perſe*, c'eſt qu'elle n'a point de jalouſie des ſujets qu'elle met dans les plus grandes charges. Elle donne le *Gouvernement* d'un *Etat* conquis, à celui qui en étoit le Maître & en poſſeſſion. On employe de nouveau les *Grands* que l'on a ruinez, accablez, traittez avec la plus outrageante indignité, ſans rien apprehender de leur reſſentiment. On y donne même de l'emploi aux Princes Etrangers qui viennent ſe refugier dans le *Royaume*, quoi que de Païs voiſins, & d'ordinaire ennemis. Ainſi, j'ai vu des *Princes Tusbecs* faits *Gouverneurs* & *Sultans* de *Province*; & dans ces derniers tems, le Fils du *Grand-Mogol Orangzeib*, à preſent ſur le thrône des Indes, s'étant enfui en *Perſe*, le *Roi* lui a donné un des plus grands *Gouvernemens*. La Politique *Perſane* n'en craint point d'inconvenient, pour deux raiſons. L'une, que l'on met ces Sujets là en des Païs ſi éloignez de ceux où ſont leurs habitudes, qu'ils ne pourroient pas y lier ni entretenir de correſpondance quand ils le voudroient. L'autre, c'eſt que quand ils projetteroient quelque trahiſon, les gens que l'on met autour d'eux l'auroient bien-tôt découverte. On trouve dans l'ancienne *Hiſtoire de Perſe* que l'on agiſſoit à cet égard avec la même confiance, mais auſſi avec la même précaution; comme par exemple, quand *Cyrus* eut conquis l'*Empire de Perſe* ſur *Darius*, qui étoit ſon parent, & qu'il eut ſa perſonne en ſon pouvoir, bien loin de l'enfermer dans quelque Donjon, il

lui

lui donna un des principaux *Gouvernemens de l'Etat*; mais c'étoit celui de *Caramanie*, vers le fleuve *Indus*, c'est-à-dire, dans la partie du *Royaume* la plus éloignée de la *Medie*, le Païs de *Darius*.

La *Perse* n'entretient point d'*Ambassadeurs* residens dans les Cours des *Rois* voisins, & il n'y en a point aussi de tels à la Cour de *Perse*. Les Rois de l'*Asie* s'entr'envoient même très-rarement des *Ambassadeurs*, parceque ces *Rois* ne se donnent pas reciproquement les titres qu'ils prétendent; mais le *Gouvernement* permet en échange aux *Cans*, ou *Gouverneurs* des *Provinces* frontieres, d'entretenir commerce directement avec les *Gouverneurs* voisins de la Domination limitrophe, de leur envoyer des *Ambassadeurs*, avec des presens; d'en recevoir d'eux, & de traitter ensemble de ce qui concerne leurs *Provinces*. J'ai vû des *Ambassadeurs Turcs* à *Kirmoncha*, en *Chaldée*, & à *Irivan*, en *Armenie*; & j'ai vû aussi à *Babylone* des *Ambassadeurs Persans*, envoyez par le *Can* de *Kirmoncha*, & par *Manoutcher Can*, *Gouverneur* de *Lourestan*. On peut bien penser que ces députations ne se font jamais sans les instructions expresses de la Cour, quelque permission en géneral qu'elle donne de les faire.

Par une pratique, qui paroît opposée, les *Ministres d'Etat* n'écrivent jamais sur les sujets sur lesquels le *Roi* écrit lui même; & quand il leur arrive de faire réponse à une Lettre qui leur a été renduë par quelque *Ministre* étranger, qui en ait apporté au *Roi*, c'est avec un très-profond respect pour la *Majesté Royale*, ne s'attribuant jamais la moindre part

dans l'affaire, mais donnant l'honneur, & rapportant la conduite de tout au *Roi*, à qui ils présentent d'abord la Lettre qu'ils ont reçûe, avant que de l'ouvrir, lui demandant la permission de la lire, & celle d'y répondre; & après lui portant la réponse pour en avoir l'approbation. Lors qu'*Abas second* me donna des Lettres patentes de *Marchand du Roi*, qui est un titre considérable en *Orient*, & me chargea de diverses commissions pour l'*Europe*, je ne pus jamais obtenir du grand *Sur-Intendant* des Lettres de recommandation pour les *Gouverneurs* des *Provinces* par où je devois passer, quoi qu'il eût beaucoup de bonté pour moi, & que j'en eusse obtenu diverses faveurs. Il me répondoit : *Que voulez-vous faire des Lettres d'un Esclave du Roi, ayant celles du Roi même? Vôtre demande seroit punie en la personne d'un homme du Païs.* Je lui fis entendre que c'étoit par respect pour les Lettres patentes du *Prince*, afin de n'être pas obligé de les déplier à toute occasion: Mais il repartit qu'il en faudroit faire une Copie authentique. Cependant, comme je n'étois pas encore content, il me satisfit à la fin, mais ce fut en me donnant sa recommandation par forme de certificat, portant que c'étoit pour déclarer que j'étois chargé des ordres du *Roi* par des Lettres patentes, qui ordonnoient à tous les *Gouverneurs*, *Intendans*, & *Receveurs de Droits*, de n'en exiger aucuns de moi, mais de m'honorer & de me secourir au contraire en tout ce que je requererois.

Il n'y a point de noblesse en *Perse*, non plus que dans tout l'*Orient*, & l'on n'y porte de respect qu'aux charges, aux dignitez, au me-

rite

rite extraordinaire, & particulierement aux richesses. On a quelque consideration pour les gens sortis du sang de *Mahomed*, & des *Imans*, qui portent par distinction d'honneur un *Turban vert*, & à qui l'on donne des noms fort relevez, comme *Seyd*, & *Mir*, termes *Arabes*, qui signifient *Noble*, & *Prince*; d'où les *Espagnols* ont fait leurs mots de *Cid* & d'*Amiral*. Mais comme ce sont presque tous des gens sans bien, & sans emploi, le nom qu'ils portent est presque le seul avantage qu'ils retirent de leur naissance.

Les Courtisans de *Perse* font leur Cour avec autant & plus d'assiduité qu'on la fait en aucun endroit du monde. Ils vont à la Cour soir & matin, quoi qu'ils n'esperent pas la plûpart du tems de voir le *Roi*, parce qu'il est quelquefois plusieurs jours de suite sans sortir du *Serrail*. Les *Grands* tiennent nuit & jour un valet de pied à la porte du *Palais*, afin de les venir avertir promtement des moindres choses qui arrivent, & sur tout quand le *Roi* sort de l'apartement des Femmes, ce qu'il fait quelquefois fort inopinement, tant la nuit que le jour.

J'ajoûte encore ici en passant, que le *Gouvernement Républicain* est tout-à-fait inconnu en *Perse*, de sorte que les *Persans* ne savent pas qu'il y ait au monde de tel *Gouvernement*, & qu'ils ne peuvent pas même comprendre quel il peut être. Cela fait que quand les *Hollandois* envoyent des *Ambassadeurs* au *Roi* de *Perse*, ils agissent ou au nom du *Général de Batavie*, ou au nom du *Prince d'Orange*, comme je l'ai déja observé ci-dessus.

CHAPITRE IV.

Des Forces du Royaume, & de la Discipline militaire.

J'Ai observé au commencement de ce Livre, que la *Perse* n'étoit pas peuplée à proportion de son étendue, de maniere que ce *Royaume* manque de ce qui fait la plus considérable force des *Etats*. Il n'est pas muni non plus de Places fortes, sur lesquelles il se puisse reposer. On peut dire au contraire que la *Perse* est ouverte de tous les côtez; car la Forteresse de *Candahar*, qui est son boulevard du côté du *Nord* contre les invasions des *Indiens*, ne peut défendre qu'un seul passage; & pour les autres Forteresses du Païs, comme celle d'*Erivan*, en *Armenie*, celle qu'on appelle *les Portes Caspiennes*, celle de *Lar*, en la *Caramanie deserte*, & quelques Châteaux vers la *Bactriane*, & la *Medie*, ce sont de méchantes fortifications à l'antique, & qui ne sont considérables la plûpart que pour être situées sur des éminences. Il en est de même dans toute l'*Asie*, où l'on ne connoît point du tout l'*Art des Fortifications modernes*, & où l'on ne rencontre aucune Place forte qui soit considérable, hors celles que les *Portugais* y ont construites dans le tems de leurs conquêtes. Cependant, la *Perse* est un *Empire* considérable par sa vaste étendue, par sa situation, & par la qualité de ses voisins. J'ai parlé de son étendue, qui est de quelques sept cens lieuës en carré. Sa situation est ce qui fait sa principale force, car de tous côtez ses frontie-

tieres sont remparées, pour ainsi dire, ou de mers, ou de deserts, ou de hautes montagnes, qui en rendent l'entrée fort difficile; & pour ce qui est de ses voisins, il n'y a que les *Turcs* que la *Perse* ait sujet de craindre. Les *Indiens* sont des ennemis qu'elle méprise, les ayant toûjours battus. Les *Tartares* sont divisez en plusieurs *Principautez* separées, & ne font la guerre que par des courses sans se mettre jamais en état de donner bataille. Il y a même ceci à dire à l'égard des *Turcs*, qu'ils ont trop d'affaires avec les Peuples *Chrétiens* pour se tourner contre les *Persans*. Il est vrai que les *Turcs*, & les *Persans*, se sont fait la guerre plusieurs années de suite, jusques vers l'an 40. du siécle passé, que ceux-ci ayant perdu *Bagdad*, ou *Babylone*, leurs querelles finirent, & la paix se fit entr'eux, laquelle a duré sans interruption jusqu'ici. Mais, comme on peut dire que cette *Ville* étoit la pomme de discorde entre ces deux grands Peuples, les *Persans* sont assurez de n'avoir rien à demêler avec les *Turcs*, tandis qu'ils leur laisseront *Babylone*. Cette *Ville*, qui est une des plus belles de l'*Orient*, & des plus abondantes, est fort difficile à conquerir pour les *Persans*; car elle est éloignée de trente lieuës de toute habitation du côté de la *Perse*, & il faut passer ce desert pour y aller, au lieu que les *Turcs* peuvent y aller & y porter facilement toutes choses par le fleuve du *Tygre*, sur lequel cette fameuse ville est bâtie.

Les *Persans* sont naturellement braves & belliqueux, l'honneur & la fleur, pour ainsi dire, des Peuples *Asiatiques*, les fondateurs de la *Monarchie* la plus ancienne, & la plus éten-

étendue, car elle étoit dans ses commencemens la Maîtresse de tout l'*Orient*, comme cela se prouve par le quatorziéme Chapitre de la *Genese*, où il est dit que les *Rois* qui faisoient la guerre à *Kedor Labomer*, avoient été ses vassaux. Les conquêtes d'*Abas le Grand*, un des derniers *Rois* de *Perse*, sur tous les Peuples voisins, sans le secours d'aucunes troupes étrangeres, font voir que la *Perse* est capable de faire de grands progrès par la puissance & par le courage de son peuple; mais la longue paix dont elle joüit depuis la mort de ce grand Roi, arrivée il y a plus de 80. ans, & le *Gouvernement* sanguinaire de ses successeurs, ont fort abatardi ce courage, & presque anéanti cette puissance. Le luxe, la sensualité, & l'oisiveté, d'une part; l'étude, & les Lettres, de l'autre, ont été aussi des moyens pour effeminer les *Persans*, si j'ose ainsi parler. Mais rien n'y a plus contribué que cet esprit de jalousie & de domination arbitraire, qui trouvoit toûjours des prétextes pour verser le sang des *Grands* du *Royaume* les plus distinguez, soit pour leur valeur, soit pour leur sagesse. Ce fameux *Roi Abas* avoit été élevé parmi les Troupes, & c'est où il avoit si bien pris le genie de la guerre, & y étoit devenu si habile; mais sa politique le fit agir tout autrement dans l'éducation de ses Enfans. Il les faisoit élever parmi ses femmes, apprehendant que les *Courtches*, ce corps de Troupes qui renfermoit toute la Noblesse du Païs, & la meilleure partie de l'armée, n'en élevât quelqu'un à l'*Empire*, pour le prévenir dans le dessein qu'il avoit formé dès qu'il se sentit affermi sur le Trône, de dé-

truire

truire entierement ce puissant Corps, afin de régner plus absolument, quoi qu'il fit accroire à ses favoris qu'il étoit menacé d'en être détruit lui-même. Cette jalousie lui fit mettre à mort son Fils aîné, parce qu'un jour qu'il l'avoit fait venir hors du *Serrail*, il s'aperçût que la plûpart des *Grands* jettoient les yeux sur lui avec plaisir : action exécrable, dont il eût ensuite beaucoup de remords, comme il le témoigna durant tout le reste de sa vie, & particulierement à sa mort, en disposant de la Couronne en faveur du fils de ce Prince infortuné. Les *Rois* de *Perse* ont eu tous depuis la même jalousie de leurs Enfans, de maniere que ceux qui sont destinez au Trône reçoivent, comme je l'ai déja observé, l'éducation la moins Royale, & la moins noble, que l'on puisse imaginer; & lors que ces Princes y parviennent, après la mort de leurs Peres, il arrive d'ordinaire que leurs femmes, & les *Eunuques* qui les ont élevez, les obsédent & les gouvernent toute leur vie. Ces personnes qui ne connoissent autre chose au monde que le *Serrail* où ils sont renfermez, tenant pour un grand malheur de perdre le *Roi* de vûe, seulement pour quelques heures, s'opposent de toute leur puissance à toute sorte de projets de guerre qu'on pourroit former; & penétrant par milles artifices dans le cœur du *Prince*, ils en arrachent promtement les sentimens de gloire qu'ils y voyent naître, & le *Ministre* qui a le courage de lui en inspirer, est bien-tôt immolé à la jalousie de ces ames foibles. Cependant, quoi que l'esprit de la guerre se soit presque tout-à-fait perdu entre les *Persans*, le *Royaume* ne laisse pas d'entre-

te-

tenir de grandes forces, comme je vai le dire.

Mais il faut obſerver auparavant, que dans les ſiécles précedens, juſqu'au régne d'*Abas premier*, les *Rois* de *Perſe* n'entretenoient point de *Troupes* à leurs propres dépens. Ils n'en avoient point d'autres que celles du *Royaume*, qui ſont entretenues par les *Provinces*, & chaque *Province* en entretient un nombre reglé, à proportion de ſon étendue, de ſes habitans, & de ſes richeſſes. *Abas le Grand*, ce Conquerant célébre, leva deux *Corps* de *Troupes* nouvelles, par le motif dont j'ai fait mention au Chapitre premier, pour être entretenus à ſes dépens. L'un de ces *Corps* eſt composé de *douze mille Fantaſſins*. On l'appelle *Corps des Mouſquetaires*, parce qu'au lieu de l'arc & de la flêche, qui étoient alors les armes ordinaires des *Perſans*, *Abas* leur donna des mouſquets ; & comme ce fut le premier *corps d'Infanterie* qu'on eût vû en *Perſe*, où, comme dans le reſte de l'*Orient*, la guerre ne ſe faiſoit auparavant qu'à cheval, ce fut auſſi le premier *Corps* qui ſe ſervit d'armes à feu. *Abas* établit cette *Infanterie* pour l'oppoſer aux *Janiſſaires Turcs*, dont il éprouvoit ſouvent que l'*Empire Ottoman* ſe ſervoit avec grand ſuccès. Il penſa que comme les *Turcs* avoient trouvé néceſſaire dans le cours de leurs Conquêtes, de former ce grand *corps d'Infanterie*, auquel ils donnerent le nom de *Xenguitchery*, ou *Janiſſaires*, qui en *Turqueſque* ſignifie *nouvelle Armée*, ou *nouvelles Troupes*, il pouvoit en former un ſemblable pour leur oppoſer. Les *Troupes d'Infanterie* ne ſont pas plus anciennes en *Perſe* que le régne de ce Prin-

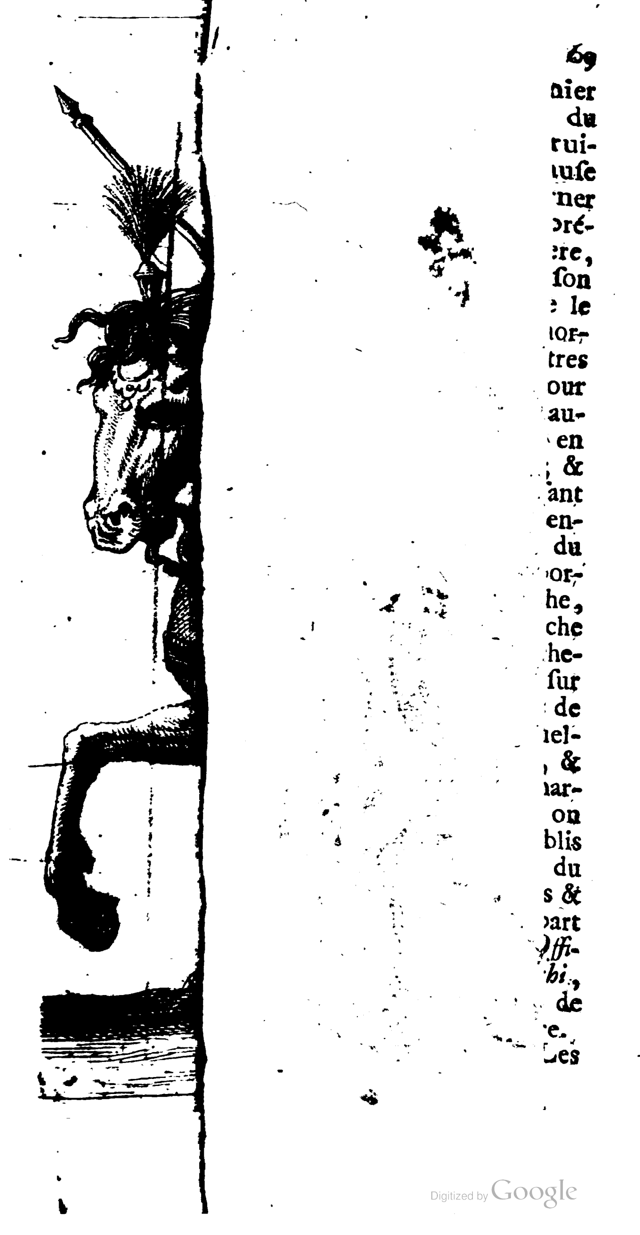
Prince-là ; ce qui ne monte qu'à quelque six-vingts ans. Les Païs qui sont au delà de la *Perse* n'en ont point encore pris l'usage, comme par exemple les *Tartares*, parmi lesquels il n'y a point de *Fantassins*. L'autre *Corps de Troupes* qu'*Abas le Grand* forma pour être entretenu à ses dépens, est un *Corps de Cavalerie* de *dix mille hommes* ; & ces deux *Corps* sont toûjours complets & beaucoup au delà.

Les *Troupes* de *Perse* sont à présent divisées en *Troupes de l'Etat*, & en *Troupes du Roi*. L'*Etat* paye & entretient les unes, & le *Roi* les autres. Les *Troupes de l'Etat* se divisent encore en deux ordres, les *Milices reglées*, & les *Troupes reglées*. Les *Milices reglées* sont les *Troupes* que les *Gouverneurs* de *Province* sont obligez d'entretenir, & qu'ils entretiennent effectivement ; & les *Troupes reglées* sont le *Corps* qu'on appelle *les Courtches*, qui par la reduction qu'en fit *Abas le Grand*, doit être encore de *trente mille hommes*, presque tout *Cavalerie*, & qui n'est jamais de moins ; mais qui durant les siécles precedens alloit au double, & quelquefois si fort au delà, qu'on assûre que ce Prince en avoit jusqu'à quatre-vingt mille durant ses plus fortes guerres.

Les *Courtches*, ainsi appellez d'un mot qui veut dire *chasser*, & *écarter*, sont donc encore le plus puissant *Corps* de la *Perse*, quelques échecs qu'il ait souffert. Les *Troupes* de ce *Corps* sont des *Turcomans*, ou *Tartares* originaires, une vieille race de bons soldats, gens robustes & œconomes, qui vivent à la campagne entr'eux, sans se mêler avec les autres hommes, & qui sont ces *Pastres* ou *Bergers*

Sarrasins, qui ont tant de fois changé l'Etat de la *Perse*, & qui lui ont toûjours été redoutables, jusqu'au commencement de ce siécle, beaucoup plus que les *Janissaires* ne le sont en *Turquie*. Ce sont eux proprement qu'on appelle *Kesil bachs*, ou *têtes rouges*, ainsi nommez, depuis qu'ayant aidé *Cheic Sephy*, le premier *Prince* de la race Royale dans ses Conquêtes, il leur donna pour recompense cette marque d'honneur de porter un bonnet de velours rouge, d'une forme particuliere, comme il le portoit lui-même, qu'on appelle *le Tag*, ou *la Couronne*; ce qui fut l'institution d'une maniere de *Chevallerie* à l'honneur de la *Religion* d'*Aly* & des *Imans*. La pointe de ce bonnet, dont on voit la forme dans la figure d'un *Cesil bach*, que j'ai fait mettre à côté, est cousue de maniere qu'elle fait douze petites pointes, grosses comme un pepin de coin. Ces *Kesil bachs* demeurent sous des tentes, en tems de paix, comme en tems de guerre, s'entretenant du bêtail qu'ils élevent & vendent. Le secours qu'ils donnerent à *Cheic Sephy*, aussi bien que leur zele pour la *Religion Imamique*, leur ayant acquis une grande autorité, ils eurent les premieres Charges de la Cour, & la conduite de la guerre, & c'est d'eux que tous les soldats *Persans*, & ensuite toute la Cour, & par abus tout le peuple *Persan*, a été appellé *Kesil bach*, nom formidable aux *Turcs*, aux *Indiens*, & aux *Tartares*, dans le siécle passé. C'est par ce Peuple aussi que la Langue *Turquesque* s'est si fort introduite dans la partie Septentrionale de *Perse*, & sur tout à la Cour, qu'on y parle beaucoup plus *Turquesque* que *Persan*. Ces

Ke-



nier
du
rui-
uſe
ner
pré-
ere,
ſon
le
ior-
tres
our
au-
en
, &
ant
en-
du
or-
he,
che
he-
ſur
de
iel-
, &
iar-
on
blis
du
s &
part
ffi-
bi,
de
e.
Les

Sar
de l
tabl
beau
en S
app
me
mie
quê
mar
lou
me
Tag
d'u
la *A*
ce b
gur
côt
ze
de
ten
gue
& v
Che
Rel
gra
ges
& c
enſ
ple
mic
tare
ple
intr
Der
bea

Kesils-bachs ont continué à tenir le premier rang dans le *Royaume*, jusques vers la fin du régne d'*Abas le Grand*, qui entreprit leur ruine, à cause de leur puissance, & à cause qu'ils s'opposoient à sa maniere de gouverner violente & arbitraire, quoi qu'il prît pour prétexte qu'ils s'étoient rebellez contre son Pere, qu'ils avoient ôté la vie à des *Princes* de son sang, & qu'ils projettoient de lui faire le même traitement. Ce grand Roi, leur mortel ennemi, après avoir érigé les deux autres *Corps de Troupes* pour leur opposer, & pour les tenir en échec, les abâtit peu-à-peu, autant que l'état de ses affaires le lui permit, en privant ces braves *Turcomans* des charges; & enfin, il les reduisit sous le joug, en faisant couper la tête à leur *Général*, & en les envoyant par pelottons en divers endroits du *Royaume*. Ces Troupes servent à cheval, portant pour armes offensives l'arc & la fléche, l'épée & le poignard, la lance, & une hache sous la cuisse, passée dans la sangle du cheval, & pour armes défensives, un bouclier sur le dos, & le pot en tête, avec des piéces de maille qui tombent sur les joües. Il y a quelques *Regimens* qui portent des mousquets, & ceux-là servent à pied, quoi que dans la marche ils aillent à cheval comme les autres: on les tient encore aujourdhui, tout affoiblis qu'ils sont, pour les meilleures *Troupes* du *Royaume*, & pour les vieux *Persans* nobles & courageux. Ils combattent toûjours à part sous le commandement de leurs propres *Officiers*. Leur *Général* s'apelle *Courtchibachi*, *Chef des Courtches*. Il est toûjours pris de leur corps; car ils n'obéïroient pas à un autre.

Les

Les *Courtchis*, & les *Milices reglées*, qui sont dans les *Provinces*, ont leur solde en Terres de la Couronne, qui passent d'eux à leurs enfans mâles, à moins qu'ils ne refusent de porter les armes. Ils doivent se rendre sous leurs enseignes à douze heures d'avertissement, & tous les ans ils passent en revûe generale devant un *Député* de la *Cour*, ou du *Gouverneur* de la *Province*, selon le lieu de leur ressort.

Les *Troupes du Roi* sont les *Mousquetaires*, & les *Coular*, ou *Esclaves*, dont les *Géneraux* s'appellent *Tufingtchi agasi*, & *Coular agasi*. Les *Tufingtchi*, ou *Mousquetaires*, servent à pied, mais ils vont à cheval. Ils sont élevez à la campagne, parmi les gens les plus laborieux, & les plus robustes. Ils portent le sabre, le poignard, & le mousquet. Leur bandoliere est à leur ceinture, à la maniere *Turquesque*. Ce *Corps* est de *douze mille hommes*, & comme ils sont levez la plûpart à la campagne, on leur donne congé d'y demeurer & de faire le labour lors qu'il n'y a point de guerre.

Les *Coular* servent à cheval, armez presque comme les *Courtches*, excepté qu'ils portent un mousquet à la place de la lance. Ce nom de *Coular* signifie *Esclave*, non que ces hommes ne soient aussi libres que les autres *Persans*; mais parce qu'ils sont originaires des Païs d'où l'on tire les Esclaves, comme la *Georgie*, la *Circassie*, l'*Iberie*, la *Moscovie*. Ainsi ils sont originaires de *Chrétiens*. Les uns sont envoyez au *Roi* en present, étant encore jeunes, les autres sont descendus des Peuples de ces Païs-là, qui se sont ha-

habituez en *Perse*. Comme ils embrassent presque tous la *Religion Mahometane*, ce sont tous des *Renegats*, ou des enfans de *Renegats*. On les peut fort bien comparer aux fameux *Mammelucs* d'*Egypte*, qui furent les Maîtres de ce *Royaume-là*, durant près de trois cens ans. Les *Mammelucs* (nom qui signifie aussi *les Esclaves du Roi*;) composoient le *Corps* de la *Garde* des derniers *Rois Mahometans* de l'*Egypte*; & c'est peut-être sur leur modelle que ces *Coular Persans* ont été établis, car il se trouve beaucoup de raport, entre les uns & les autres, comme par exemple, que ces *Mammelucs* étoient tous des *Renegats Chrétiens*, qu'on ne mettoit qu'eux dans les charges, & qu'ils avoient été instituez pour balancer la puissance des Troupes *Arabesques*, qui déposoient à leur gré les *Princes*, & les *Ministres* de l'*Egypte*, & les faisoient mourir, quand il leur plaisoit, de la même maniere que les *Janissaires* le font dans le *Gouvernement Ottoman*. *Abas le Grand* avoit une affection particuliere pour ce *Corps d'Esclaves*, & il n'y mettoit que des gens d'élite. Il l'appelloit ses *Janissaires à cheval*. Ce sont en effet tous gens bienfaits, braves & courageux, & sur qui le *Royaume* compte le plus pour le service, & le *Roi* pour la fidélité; car comme ce sont gens sans interêt, & sans liaisons entr'eux, la plûpart ne se connoissant pas l'un l'autre, il n'y a point à craindre qu'ils s'unissent pour former une rebellion. Le sang des *Georgiens* s'est fort répandu dans la *Perse*, non seulement à cause que les plus belles femmes en viennent, & que chacun en veut avoir, mais parce qu'*Abas le Grand*, & ses Successeurs,

ſeurs, ont pris plaiſir à mettre les *Georgiens* dans les Emplois; & que depuis qu'ils ont conquis la *Georgie*, ils en ont tiré une infinité de gens, qu'ils ont ſi bien avancez qu'à préſent la plûpart des Charges ſont dans la main de gens originaires de la *Georgie*.

J'obſerverai ſur le nom d'*Eſclave* que ces *Troupes* portent, que c'eſt un nom dont on ſe fait honneur en *Perſe*, & que c'eſt proprement un titre. *Rayet*, qui eſt le terme qui ſignifie *ſujet*, eſt au contraire un terme bas, qu'on ne dit que des Païſans, & de gens qui ſont encore moins qu'eux. On dit *Coulomcha*, un *Eſclave du Roi*, comme on dit en *France* un *Marquis*; & c'eſt parce que tous ces Eſclaves du Roi ſont pouſſez dans les Emplois. Ces *Troupes d'Eſclaves* ſont la même Fondation que celle des *Enfans de Tribut*, en *Turquie*; mais ces *Eſclaves* ne ſont, ni en ſi grand nombre, ni élevez en commun, ni ſi bien. Le *Roi* n'en a guéres que mille ou douze cens, qu'on diſtribue chez ſes principaux *Miniſtres*, chez les grands Officiers de guerre, & parmi les ouvriers du *Palais*, chacun étant appliqué à des emplois differens, ſelon ſa capacité & ſon genie. Ils portent la qualité de *Tabouna*, c'eſt-à-dire *ſerviteur*, on dit tel, *Eſclave du Roi*, & *ſerviteur* d'un tel Seigneur. A meſure qu'ils viennent en âge, on les tire de ſervice, ou d'aprentiſſage, pour les mettre en des emplois ſelon leur capacité; & on met de nouveaux venus en leur place.

Outre ces *Corps*, il y en a deux autres, qui ſont beaucoup plus petits, l'un fort ancien, qui eſt celui des *Souphys*, ordonnez à la *Garde* de la perſonne du *Roi*, inſtitué par *Cheic Se-*

phy.

phy. Ce Corps n'eſt que de *deux cens hommes*, qui portent le bonnet de *Sophy* en tête, & pour armes, le ſabre, le poignard, & une hache qu'ils portent ſur l'épaule.

Le ſecond *Corps* s'appelle les *Ziezairi*. Il eſt de *ſix cens hommes* tous grands, bienfaits, jeunes, & vigoureux, inſtitué l'an 1654. par *Abas ſecond* pour la *Garde* de ſa perſonne. Le *Roi* de *Perſe* n'avoit point avant ce tems-là de *Gardes*, ni quand il ſortoit, ni au dedans de ſon *Palais*. Ceux-ci furent établis à l'occaſion d'une querelle entre le *Grand-Vizir*, & le *Préſident du Divan*, leſquels ayant entrepris de ſe ruiner reciproquement, le *Grand-Vizir* fit lever ce *Régiment* en ſecret, & un jour qu'il ſavoit que le *Roi* devoit ſortir, il le poſa en haye aux avenues du *Palais*. Le *Roi*, qui étoit encore aſſez jeune, fut fort ſurpris de voir ces nouvelles *Troupes*, il demanda ce que c'étoit, & pourquoi elles étoient poſées en cet endroit. Le *Grand Vizir* lui répondit qu'il l'avoit fait pour aſſurer ſa perſonne ſacrée contre les perfides machinations du *Divan begui*, de qui tout étoit à craindre, ſans exception. Ce *Régiment* a ſubſiſté depuis; & c'eſt l'honneur des *Troupes* de *Perſe*. Ils portent des bonnets de drap en pointe, ſemblables à des capuchons, de larges ceintures de drap rouge, garnies de plaques d'argent, dans la doublure deſquelles ils ſerrent leur petit pecule, & ce qu'ils ont de plus précieux. Leurs armes conſiſtent en un mouſquet, dont le Canon eſt d'un calibre bien plus gros que les Mouſquets des autres *Fantaſſins*. Le canon tient au fût par des bandes d'argent; & leur ſabre, & leur poignard, en ſont auſſi garnis;

nis, de même que leur boite à poudre. Lors qu'ils sont en haye, ils n'ont pas le mousquet sur l'épaule, mais appuyé en terre sur la crosse, ayant à la bouche du canon une petite banderole, comme celle qu'on met sur les pains-benits, dans l'Eglise Romaine. Quand ils marchent autour du *Roi*, ils portent le mousquet sur l'épaule, avec cette banderole aussi au bout. On leur donne ces belles armes en entrant au service. Le Corps de *Ziezairi* est sous le Commandement du *Colonel Général des Mousquetaires*. Il y en a toûjours un petit détachement en garde à la porte du *Palais des Femmes*; à cause de quoi on appelle aussi ce *Corps*, *Kécbictchis*, c'est-à-dire, *Gardes du Palais*. On comprend toutes les *Troupes de Perse* sous ces deux noms, *Coul*, *Cortchi*, c'est-à-dire, *Esclaves & Pastres*, par où l'on entend les *vieilles* & les *nouvelles Troupes*. On use de ces termes lors qu'on convoque généralement tous ceux, qui par quelque titre que ce soit, sont obligez de porter les armes, de même que nous disons *Ban*, & *Arriere-Ban*. Ces quatre *Corps de Troupes* du *Roi* ont leur solde en argent, assignée d'ordinaire sur le Domaine, ou sur les revenus du *Roi*. La paye d'un *Coular* est de huit à neuf *Tomans*, qui fait trois à quatre cens livres. Celle des *Mousquetaires* est de la moitié. On donne les armes aux *Troupes*, & comme ce sont des armes de choix, faites aux atteliers du *Roi*, elles ont toutes la marque de l'attelier, & une autre marque qui empêche que les Soldats ne les puissent changer; mais on ne leur donne point d'habits, chacun s'habille comme il lui plaît; ce qui vient, à mon avis, de ce qu'en

Per-

Perse, ni dans tout l'*Orient*, on n'a point l'usage des livrées.

J'ai vû abolir sous le régne d'*Abas second* un *Corps de Troupes*, qui étoit encore fort considérable; c'est celui de l'*Artillerie*, qui du tems de son ayeul, *Abas le Grand*, étoit de *douze mille hommes*. On appelloit son *Chef*, *Topchi bachi*, c'est-à-dire, *Chef des Canoniers*. Ce *Corps* alla toûjours en diminuant, depuis la perte de *Babylone*; & le *Chef*, qui étoit un vieux Seigneur de grand courage, & d'une honnête reputation, nommé *Hossein couli Can*, étant mort l'an 1655. de nôtre compte, sans laisser aucuns enfans, on n'a donné sa charge à aucun autre.

Les *Troupes* sont commandées par des *Officiers*, qui prennent leur nom du nombre de gens sur qui ils sont préposez, les Colonels sont nommez Chefs *de mille hommes*, les Capitaines *Chefs de cent hommes*, les Sergens *Chefs de dix hommes:* ils disent en Persan, *min bachy: ynz bachy: on bachy*.

L'*Armée Persane* a été bonne & bien entretenuë jusqu'à la fin du régne d'*Abas le Grand*. On assure qu'elle étoit forte à sa mort de *six vingt mille hommes* effectifs; & c'est ce que j'ai souvent ouï dire à plusieurs Seigneurs *Persans*, qui s'en souvenoient fort bien. Les trois Corps de Troupes du Roi faisoient *cinquante mille hommes*. Les *Troupes des Provinces*, *soixante dix mille hommes*, sans compter la *Maison du Roi*, qui alloit bien à *dix mille hommes*. Cette grosse *armée* diminua beaucoup sous le régne suivant, & elle déperit encore davantage sous le régne d'*Abas second*. Ce Prince voulut faire une revûe générale en 1666. mais il re-

 con-

connut que les mêmes armes, les mêmes chevaux, & les mêmes hommes aussi, repassoient dix à douze fois devant lui, ce qui l'obligea d'y mettre ordre; & comme l'esprit de la guerre lui étoit venu, il auroit rétabli l'armée, s'il eût vêcu plus long-tems. Les incursions qui survinrent les années suivantes sous son fils *Soliman*, fit qu'on y travailla encore au commencement de son régne; mais ces incursions ayant bien-tôt cessé, les *Soldats* sont tout-à-fait retombez dans leur premiére molesse. Ce n'est pas que le Roi & l'*Etat* ne payent l'*armée* tout de même que durant la guerre; mais, c'est que les *Soldats*, qui n'ont jamais fait ce métier, & qui ne s'imaginent pas que de leur vie il se trouve occasion de le faire, reçoivent cette païe comme une gratification pour laquelle on n'est pas obligé de servir; & moyennant un petit présent aux *Commissaires* qui ont l'inspection sur eux, on les souffre tels qu'ils sont, & tels qu'ils veulent être.

On enrole les Enfans, dés l'âge de deux ans. On les couche d'abord sur l'état pour *demi Toman* par an, qui est vingt deux livres dix sols; & cela va en augmentant d'une année à l'autre. Quand on veut entrer au service, on se fait présenter au *Général*, qui donne les places vacantes; mais s'il n'y en a point, il faut être présenté au *Roi*, qui crée une paye exprès, & elle dure à perpetuité pour soi, & pour ses descendans; ce qui éclaircit l'observation que j'ai faite ci-dessus, que les *Corps* sont toûjours complets; car dès qu'un *Soldat* meurt, un de ses Parens entre en sa place, pour avoir sa paye, & par dessus cela, le *Roi* crée, de tems à autre, de nouvelles pla-

places. Le luxe eſt la principale cauſe de la deſtruction des *Troupes Perſanes* ; car bien qu'on ne donne aux *Cavaliers* qu'environ quatre cens livres de paye, ils en dépenſent le double en habits ſeulement.

Il ne faut pas s'imaginer que la *Diſcipline Militaire* ſoit obſervée parmi ces *Troupes Perſanes*, comme elle l'eſt dans nos Païs : car faction, ſentinelle, corps de garde, exercice, évolutions, tout cela, & preſque tout ce qu'il y a de plus recommandable dans ce grand art de la guerre, eſt inconnu en *Orient*. Les *Soldats* demeurent chacun chez ſoi, & quand on en fait la revûe, ce qui arrive ſeulement tous les ſix mois, ou tous les ans, on les mande au rendez-vous, où chacun ſe trouve avec ſes armes & ſon cheval. On les fait paſſer un à un devant un *Commiſſaire*, en faiſant voir leurs armes piéce à piéce, & puis ils s'en retournent chez eux : ainſi, tout l'exercice Militaire de ces *Troupes Perſanes* durant la Paix, conſiſte à paſſer en revûe, comme je l'ai dit. Il ſe fait tous les trois ans une revûe générale en chaque *Province*.

Ces Peuples font la guerre en voltigeant autour de l'Ennemi, en ſe jettant inopinement par Troupes ſur ſes Quartiers, en lui enlevant les vivres, en lui coupant les eaux, & quand il eſt bien fatigué ils ſe jettent deſſus. Mais ſi l'Ennemi leur fait tête, ils fuyent, & retournent aprés ſur les plus avancez, & les combattent. C'eſt ce que les *Hiſtoires* raportent des *Parthes*, qu'ils ne combattent qu'en fuyant, & qu'ils tirent leurs fleches par deſſus l'épaule. Ce n'eſt pourtant que contre les *Turcs*, que les *Perſans* combattent ainſi, &

contre les *petits Tartares*; car ils sont plus résolus contre les *Indiens*. Les *Armées* en *Perse* ne savent ce que c'est que de camper dans des camps retranchez. Leur retranchement est, ou une montagne, ou un passage couvert, ou un long défilé. Pour les siéges, leur art est de les avancer par tranchées, & de prendre la place par mines. Je croi qu'il n'y a pas de Peuple au monde qui sache mieux miner & faire des chemins sous terre. La ville d'*Irivan*, capitale d'*Armenie*, que les *Turcs* avoient prise sur les *Persans*, après la mort d'*Abas le Grand*, fut reprise ainsi sur eux à la sape. La ville en fort peu de tems se trouva toute minée.

Quand on meine les *Troupes* à la *Guerre*, il faut qu'elles se pourvoient de vivres. On ne leur en donne point, ni aucune autre assistance. On ne les fournit que de munitions de guerre, comme poudre, méche, & armes. Il n'y a point de vivandiers entretenus dans les armées, mais il n'y manque pourtant jamais rien, parce qu'on a soin d'y faire aller volontairement une infinité de vivandiers qui vendent tous les jours dans le Camp toute sorte de denrées.

Lors que les *Persans* sont à la veille de quelque grande invasion, leur methode est d'enlever tout le peuple qui se trouve sur la frontiere menacée, & de faire le dégât eux-mêmes, d'une si étrange maniere, que l'ennemi n'y trouve pas un brin d'herbe, pour ainsi dire: les Païsans enferment auparavant leurs grains, leurs fruits, leur fourage, & la plûpart de leurs ustenciles, dans des fosses écartées, & qu'ils savent si bien couvrir, qu'il est im-

impoſſible de les reconnoître. Comme l'air du Païs eſt ſec, tout cela ſe conſerve fort bien un an & plus dans la terre: c'eſt même-là leur maniere ordinaire de garder les grains. Le dégât ſe fait ſi entierement, que non ſeulement on brûle tout, mais qu'on déracine même les arbres, & qu'on détourne les ruiſſeaux & les fleuves. L'*armée* aïant ainſi ruiné un païs à huit journées d'eſpace, elle ſe campe en deçà, diviſée en divers petits *Corps* ſur les paſſages de l'Ennemi, & épie l'occaſion de ruiner ſes partis. Ces petits *Corps* tombent de nuit ſur le *Camp ennemi* tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & tachent ainſi à le deffaire, & s'il arrive qu'il avance malgré tous ces obſtacles, l'armée ſe retire toûjours au dedans du Païs, en chaſſant le peuple devant elle, & faiſant le dégât tel que je le dis. C'eſt ainſi que les *Perſans* ont détruit les plus grandes armées des *Turcs*. Lors que l'Ennemi s'eſt retiré, les Païſans retournent incontinent chacun chez ſoi. J'ai vû une de ces deſolations de Campagne en 1665. & 1666. que l'armée *Turqueſque* fut à la priſe de *Baſra*, ville à l'embouchure des fleuves de *Tygre* & d'*Euphrate*, dans le *Golphe Perſique*. Dès que l'armée fut proche, & que le *Souverain*, nommé *Hoſſein Pacha* n'eut plus d'eſperance d'éloigner la perte de ſon Païs, il fit publier qu'on eût à ſe retirer dans trois jours de tems hors de la ville Capitale, & à tout emporter, parce qu'il y mettroit le feu, ce qu'il executa ſelon ſa proclamation, en reduiſant la ville en cendres, & ſe retirant en *Perſe* avec le Peuple du Païs, qui au bout de ſix mois retourna ſur le lieu & ſe mit ſous la protec-

tion du *Turc*, comme il étoit auparavant ſous celle de *Hoſſein Pacha*. Les *Perſans* fondent cette étrange Politique ſur ce dilemme; ou l'ennemi vient en grand nombre, ou il vient en petit nombre. S'il vient en grand nombre, il faut qu'il periſſe faute de vivres & de fourage; car on n'en ſauroit porter pour long-tems pour une grande armée; s'il vient en petit nombre, nous le batrons, & le deferons entierement.

Les *Perſans* ſe ſervent adroitement de l'Arc & du Mouſquet: pour tirer plus ſurement du Mouſquet, ils attachent au fût, à un pied du bout, une fourchette de buis, de deux pieds & demi de long, recourbée en dehors, qui va en élargiſſant juſqu'aux bouts, & qui tourne ſur un pivot. Quand ils veulent tirer, ils abaiſſent vers la terre cette fourchette, ſur laquelle le Mouſquet ſe trouve élevé de terre de quelques vint pouces, & de cette maniere ils tirent leur coup.

Leurs *Enſeignes* ſont coupées en pointes, comme nos *Guidons*, & faites de toutes couleurs, & de toutes ſortes de riches étoffes. Ils n'ont point d'autres *Enſeignes*, tant pour la *Cavalerie*, que pour l'*Infanterie*. Ils y mettent pour mot & comme pour deviſe, ou leur *Confeſſion de foi*, ou quelque paſſage de l'*Alcoran*, ou le *ſabre à deux pointes d'Aly*, ou un *Lion*, avec un *Soleil levant* ſur ſon dos. Un des principaux *Offices Militaires* de la *Perſe* eſt celui de *Grand-Enſeigne*, qu'ils appellent *Alemdar bachi*, c'eſt-à-dire, *Chef des Porte-enſeignes*.

Juſqu'au regne précedent il y a eu un *Generaliſſime* en *Perſe* portant le nom de *Sepé*

Sa-

Salaar. Celui qui avoit cette charge, étoit d'ordinaire *Can*, ou *Gouverneur de la Medie*. Mais dans ce siécle pacifique, on a aboli cette grande charge. Lors qu'il survient quelque occasion de faire la guerre, on crée un *Serdar*, qui est *Géneralissime* durant la guerre, mais il n'exerce la charge que lors qu'il est present à l'armée, & encore ne le fait il que dans le *Corps* où il se trouve. Il y a ceci d'admirable dans le *Gouvernement Militaire* de *Perse*, que les soldats ont une bonne solde, & qu'elle ne passe point par les mains des *Officiers*; car soit les *Generaux*, soit les *Officiers* principaux, ou les subalternes, soit les *Soldats*, *Cavaliers* & *Fantassins*, chacun reçoit sa paye également par une assignation particuliere que donne la *Chambre des Comptes* sans passer par les mains de payeurs de l'*armée*, ou par celles des *Officiers*. La paye des *Officiers* est grosse. Celle des *Generaux des Mousquetaires* & des *Coular*, qui est la *Cavalerie nouvelle*, ont mille *tomans* de paye chacun, ce sont quinze mile écus; mais comme cette paye est assignée sur des Terres qui ont été évaluées fort bas, il arrive que leur paye monte à quatrefois davantage.

La seconde fois que je retournai en *Perse*, qui étoit l'an 1673. je trouvai que l'on faisoit une revûe generale par tout le *Royaume* par des *Commissaires Députez* dans les *Provinces*. Un d'eux, qui étoit fort de mes amis, homme curieux & savant, me disoit: *nous avons une belle armée pour les revues, mais nous n'avons qu'une méchante armée pour la guerre*. Il vouloit dire que les *Troupes* n'avoient point l'air de soldats. Il ajoûtoit que les *Troupes*

payées dans les *Provinces*, & par le *Roi* montoient à *quatre vint mille hommes*, & que la *Maison du Roi* en faisoit *dix mille* dans le besoin. Ce que j'ai vû de toute l'armée c'est seulement la *Maison du Roi*, & les *Troupes* de la frontiere du côté du *Turc*, qui me paroissoient toutes fort bonnes. Celles du *Gouverneur de Chaldée*, dont la residence est à *Kirmoncha*, Païs proche de l'*Arabie*, vers *Babylone*, montoient à *six mille hommes*, dont *mille* étoient sous un *Colonel* tout au bord de la frontiere. Celles du *Gouverneur d'Armenie* montoient à environ *cinq mille hommes*, & celles du *Gouverneur de Georgie* à pareil nombre. Comme ces *Troupes* sont tenues en action beaucoup plus que les autres, tant par diverses corvées que par les courses des Peuples Voisins, par exemple du côté de *Chaldée*, que les *Arabes* se jettent sur la frontiere avec des Bandes de cinq à six cens hommes à la fois, il n'est pas possible qu'elles ne soient bonnes & bien aguerries. Du côté de *Corasson*, qui est l'ancienne *Bactriane*, il y a jusqu'à huit mille hommes pour garder la frontiere contre les courses des *Tartares*; & de plus, il y a l'armée de *Candahar* aux Frontieres septentrionales de l'*Inde*, qu'on dit forte aussi de huit mille hommes. C'est-là ce qu'il y a de Troupes en *Perse*, sur lesquelles on puisse compter. Les autres frontieres n'ont point d'hommes aguerris, comme toute la côte du *Golphe Persique*, la frontiere vers le fleuve d'*Indus*, & les bords de la *Mer Caspienne*; ce qui s'est vû trop funestement pour eux l'an 1667. qu'une troupe de *Cosaques*, qui n'alloit pas à douze cents hommes, ravagea cette côte avec tant de facilité, &
avec

avec si peu d'opposition ; qu'ils s'arrêtoient des deux & trois jours à piller de bonnes villes.

Le *Commissaire*, dont j'ai parlé ci-dessus, me disoit sur ce sujet, que la destruction de l'armée *Persane* venoit entr'autres causes de la sotte superstition de la Cour pour l'*Astrologie Judiciaire*. Les *Astrologues*, me disoit-il, sont des gens que leur profession rend timides & sans cœur. Ils savent qu'à la guerre il faut consulter l'occasion, & non pas leurs *Almanachs*, sans quoi la fortune ne manque pas de démentir leurs heureux pronostics. De plus, ils ne se soucient que de leurs aises & que d'amasser de grands biens, ainsi, ils dissuadent de la guerre tant qu'ils peuvent. Leurs predictions portent toûjours que la guerre aura de mauvais succès ; & c'est ce que les femmes & les Eunuques insinuent aussi de tout leur pouvoir, haïssant par dessus tout les entreprises militaires, par la crainte qu'ils ont que quelqu'un des hazards de la guerre ne leur enleve leur *Prince*, dont la perte les priveroit de bien & de joye pour jamais.

C'est là l'état auquel étoit l'armée de *Perse* à mon depart, l'an 1677. Le luxe qui y regne achevera de la ruiner ; car d'un côté leur paye qui n'est que d'environ deux cens cinquante francs pour un soldat, & d'environ quatre cens francs pour un Cavalier, est diminuée d'un quart par les friponneries de ceux qui gouvernent les Finances ; & de l'autre la dépense qu'il faut faire pour subsister, & pour paroître, va toûjours en croissant. Cela fait, que depuis quelques années, les hommes de

merite, Soldats & Officiers, se mettent à deserter, cherchant parti ailleurs, ou abandonnant le mêtier, en contrefaisant les invalides; ce qui leur est facile de faire, les Troupes ne logeant point par Compagnies en des Quartiers, comme je l'ai dit; & au lieu d'élever leurs enfans dans le service, & de les y faire enroller, ils en font des gens de mêtier. La Cour, d'où l'esprit de la guerre s'est envolé, pour ainsi dire, & que le luxe & la débauche pervertissent, regarde cette desertion comme un gain, croyant sauver une dépense superflue & ne se souciant presque plus d'avoir des Soldats. On peut juger de là, si c'est le moyen de former de grands Capitaines. Ces vieux Braves *Persans* sont tous peris, & il ne s'en éleve point d'autres à la place, sous un Roi qui ne se signale qu'à boire par excès, & à faire ensuite des outrages, & des indignitez, à ceux de sa Cour, qui ne veulent pas se laisser entrainer dans ces excès, ni le flatter, ou lui applaudir.

La *Perse* n'a nulles forces maritimes, quoi qu'elle soit comme flanquée de deux grandes mers, & que du côté de la *Mer Persique*, qui est une des riches & des fécondes mers de l'Univers la Côte soit de plus de trois cens lieuës. Le *Roi* n'a pas un bateau à lui sur ces mers-là, ni pas un seul Officier de Marine, que je sache; & cependant, j'ai été d'un bout à l'autre sur l'une & sur l'autre mer. On a commencé, il y a quinze à vint ans, d'équiper des barques sur la *Mer Caspienne*, pour s'opposer aux *Cosaques*; mais cela ne merite nullement de porter le nom de flotte, ni d'Escadre; car dès que le danger est passé, on démonte la flotte

flotte & les barques, & l'on congedie les gens de mer qui ne sont que des Pêcheurs louez par mois. Les *Persans* n'ont point le genie de la Navigation : leurs voyages de mer se font tous sur la *Mer Caspienne*, où ils sont seuls à naviger, sans qu'aucune autre nation s'en mêle, mais sur le *Golphe Persique*, ils n'élevent point de matelôts. Les vaisseaux qui en font le commerce sont ou *Europeans*, ou *Indiens*, ou *Arabes*. Les barques qui font le trajet de *Perse* en *Arabie* sont aussi *Arabes*; & il n'y a d'autres bâtimens *Persans*, que les bâteaux qui servent à charger & à décharger les navires. C'est la raison pour laquelle les *Portugais* ont tenu avec si peu de forces l'Empire du *Golphe Persique* durant plusieurs années, lequel ils n'ont perdu que par les *Anglois* & par les *Hollandois*, qui détruisirent la puissance *Portugaise* en cette mer-là, pour en partager entr'eux la dépouille. Je trouve deux raisons principales pourquoi la *Perse* n'a nulles forces sur mer. La premiere, est le manque de ports en bon air, & en bon païs. Ses Côtes de mer en géneral sont en des Païs où l'air est mauvais; si non en tout tems, du moins durant l'été, que les Chaleurs les rendent inhabitables, jusques-là que la plûpart du monde s'en retire. Même les Côtes qui ont les meilleurs Ports, sont dans l'air le plus mauvais. La seconde raison, c'est que tous les ports de *Perse* ne sont proprement que des rades. Ce Royaume n'a point de havres où l'on puisse mettre en fureté les vaisseaux. Les *Portugais* tenoient la Côte *Persane* sous le joug, par le moyen des retraites qu'ils avoient dans *l'Arabie heureuse*. Il faut observer aussi

 que

que les *Persans* ne se soucient point du Commerce de mer, disant qu'ils ont le commerce par terre avec les *Indes*. Il est vrai que cette voye est beaucoup plus courte pour eux, mais en échange elle est de fort grande dépense, & si l'on prend garde aux richesses immenses qui se font amassées dans leur Païs depuis leur commerce avec les *Indiens*, par la voye de la mer, on trouvera qu'il n'y a que leur mole paresse jointe à une excessive vanité qui les fasse parler de cette maniere.

Les Barques de la *Mer Caspienne*, sont fortes. Elles sont faites de bois, & de fer, à cause que cette mer est orageuse & rude, & parce qu'ils ont là le bois & le fer dans la plus grande abondance, mais elles sont pesantes & mal bâties, faute de bons Charpentiers, & mal enmatées, faute de connoissance de la Navigation. Les Barques du *sein Persique*, au contraire sont très-legeres, & sans fer. On n'y met pas un seul cloud; & c'est par cette raison, à mon avis, qu'on fait si peu d'usage de fer, & qu'il y a si peu de forgerons tout le long du Golphe; où l'on manque aussi de bois pour bâtir de grandes barques. Les Charpentiers joignent les aix ensemble par une couture de cordes, faites d'une maniere de chanvre, qui se tire du *Cocos*, que nous appellons la *noix* d'*Inde*, avec quoi ces barques ne laissent pas d'être assez fortes, & de resister à la mer dans leurs plus longs voyages, qui sont d'un bout du Golphe à l'autre, & de *Perse* en *Arabie*, & jusqu'au fleuve *Indus*. La couture des aix est si juste, & si serrée, que ces bâtimens se passent de goudron, & ne font point eau. La premiere fois que je fus dans
ces

ces Barques, j'avois un bon gros matelot, qui me dit fort plaisamment un matin, *Seigneur, il faut aller à terre recoudre le navire ; il a le ventre tout décousu.* On dit communemeut que les *Indiens* bâtissent avec l'arbre qui porte cette noix-là un vaisseau tout entier, & le mettent en mer. Je ne sai ce qui en est, n'ayant rien vû de semblable en aucune part, & le bois de ce noyer me paroissant trop poreux, trop leger, & trop étroit, pour en faire des planches propres pour le bâtiment d'un vaisseau. Mais je conçois bien que cela se pourroit faire avec un autre arbre ; car dans ces Barques *Persanes* tout est de bois. Les cordages en sont, comme je le dis ; & l'on en fait les voiles, qui paroissent comme de très-fines nattes. Leurs rames ne sont pas tout d'une piéce, comme chez nous ; mais elles sont faites d'une perche, avec un aileron de deux pieds de long, en forme de cœur, attaché au bout, ou cousu, comme le reste, avec cette ficelle de noyer. Ce qui m'a fort plû dans leur Navigation sur l'une & sur l'autre mer, c'est que tout l'équipage est plein non seulement d'honneteté, mais de dévotion à leur maniere. Ils ont toûjours à la bouche le nom de *Dieu*, & les noms des Prophetes, en les reclamant ; & ils se traitent les uns les autres avec beaucoup de civilité & d'humanité. Les Patrons de leurs Barques s'appellent *Reys*, terme *Arabe*, qui signifie *Prince*, & aussi *le Grand.* C'étoit le nom que portoit autrefois le Souverain Sacrificateur des *Samaritains.* Ce titre est encore aujourdhui fort distingué & fort éminent en *Turquie*, où le Grand Chancellier est appellé *Reys-quitab*, c'est-

c'est-à-dire *Prince des livres* ; mais en *Perse*, c'est un titre bas, que l'on ne donne qu'aux Baillifs de Village, & à ces Patrons de Barques.

CHAPITRE V.

Des Charges.

LES *Persans*, comme autrefois les *Romains*, sont élevez indifferemment à toutes sortes de charges de l'épée, & de la plume, & employez ensuite indifferemment au Gouvernement tant Civil & Politique, que Militaire ou Ecclesiastique. On prend des Grands-Vizirs parmi les Docteurs de la Loi, & j'en ai vû un qui étoit auparavant Cedre, ou Pontife. On en prend aussi parmi les Généraux d'armée, & parmi les Gouverneurs de Province. Celui qui étoit en charge lors que je quittai ce Païs-là, étoit actuellement Gouverneur de *Chaldée*, quand on l'appella au premier Ministere. Il en est de même des petites charges : On observe toutefois ordinairement de ne mettre les charges Ecclesiastiques & Civiles, que dans les mains des anciens *Persans*, au lieu que les autres sont plus communement données aux gens originaires de *Georgie*, & des Païs voisins, qu'on appelle les *Esclaves du Roi*.

Le Roi est le Maître des Charges & des Gouvernemens sans exception, & il les donne à qui il veut ; ce qu'il fait d'ordinaire sans aucune considération de la naissance ; à laquelle les Persans n'ont point d'égard. Cependant il observe là-dessus les réglemens établis par

par ses ancêtres, & les Contracts qu'ils ont faits avec quelques Païs, ne mettant point dans les Emplois de gens qui en soient exclus par ces Contracts. Par exemple, les Gouvernemens de *Lourestan*, & de *Georgie*, ne peuvent être donnez qu'à des gens originaires du Païs : les charges de Grand-Vizir, & de Général des *Courtches*, ne peuvent être mises que dans les mains d'anciens Persans, & le Gouvernement de la ville d'*Ispahan* doit toûjours être dans les mains d'un fils du Gouverneur de *Georgie*, & né en *Georgie*.

Les Charges se briguent & s'achettent là, comme ailleurs, par des presens secrets, mais le trafic n'en est pas autrement permis; parce que les charges sont regardées comme des offices, & non comme des benefices. Elles sont héréditaires, & cependant, c'est un grand bonheur de joüir de son emploi jusqu'à la mort, parce que les Favoris, & les Ministres, pour avancer leurs creatures dans les emplois, en mettent dehors le plûtôt qu'ils peuvent ceux qui les possédent. Avec tout cela, j'ai vû deux grands Seigneurs en Perse qui tenoient leurs charges de pere en fils depuis deux cens ans. Lors qu'un fils, qui est en bas âge, est mis à la place de son pere, soit que le pere monte à une plus haute charge, ou qu'il meure, le Roi nomme quelque homme d'âge sage & habile pour être le Tuteur du jeune Officier, & pour exercer la charge, & regir conjointement avec lui, jusqu'à ce qu'il ait acquis l'âge qu'il faut pour l'exercer lui seul.

La maniere d'être investi des grandes charges est telle. On en fait expedier la commission sur un papier long de deux à trois pieds, écrit

écrit en des caracteres fort beaux, mêlez d'or & de couleurs, qu'on envoye dans un sac de brocard d'or à l'Officier nommé, avec le *Calaat*, dont j'ai parlé ailleurs, qui est un habit magnifique, depuis la tête jusqu'aux pieds; & si c'est une charge d'épée, on y joint un sabre, & un poignard, garni de pierreries. Le nouvel Officier va au Palais revêtu de cet habit Royal, la premiere fois que le Roi y tient sa seance, il y fait l'adoration accoûtumée, qui est de se mettre à genoux aux pieds du Roi, à quelques pas de distance, & se prosterner trois fois la tête en terre, puis il se leve & va prendre sa séance selon le rang de sa nouvelle dignité. Quand il s'agit de faire un premier Ministre, le Roi lui envoye de plus une écritoire d'or, garnie de pierreries, longue de sept à huit pouces, & large d'un pouce & demi, laquelle il passe dans sa ceinture.

Quand au contraire on disgracie ce Ministre, on lui envoye demander le seau dont il contreséelloit les expeditions. On fait la même chose à l'égard du *Nazir*, ou grand Surintendant, & de tous les Ministres, qu'on appelle *Saheb calam*, & *Saheb hokkom*. *Saheb calam* signifie *Seigneur de plume*, par où l'on entend les Officiers que nous appellons gens de Robe, comme sont nos Présidens à Mortier. *Saheb hokkom* signifie Maître de seau, par où sont entendus les Ministres, dont le seau (qui dans l'*Orient* tient lieu de signature) est nécessaire pour le Gouvernement de l'Etat, & pour disposer du bien du Roi. A l'égard des autres grandes charges, on les ôte de cette maniere. Un Officier vient dire,

Sei-

Seigneur, le Roi vous mande que vous êtes passé. Alors il faut demeurer chez soi patiemment, se tenant enfermé dans son Serrail, sans se montrer, ou que fort rarement, jusqu'à ce que le Roi envoye un message de grace & de bienveillance, ce qui se fait d'ordinaire cinq ou six jours après; car au bout de ce tems-là, un des amis du disgracié, ou le premier Ministre, prie pour lui, & le Roi répond toûjours en décidant de son sort. Quelquefois on trouve que le disgracié merite encore plus qu'une simple disgrace; & en ce cas-là, ou l'on le relegue, ou l'on envoye lui fendre le ventre, ou lui couper la tête. Mais au contraire, si l'on veut le traiter favorablement, le Roi lui envoye dire qu'il peut sortir & vaquer à ses affaires, ou bien il lui envoye le *Calaat*, ou habit Royal, avec quoi il va au Palais, de la maniere dont je l'ai déja representé, & il va se ranger ensuite parmi les aspirans aux emplois. Lors qu'on fait mourir un Grand, ou qu'on l'arrête seulement, on arrête sa famille & ses parens, & l'on saisit leurs biens, lesquels on confisque toûjours si ces gens-là sont trouvez coupables; mais s'ils ne le sont pas, on les relache, & on leur rend leur bien en tout, ou en partie, plus ou moins, suivant leur qualité, & suivant leur crédit. La perte des biens est toûjours jointe à celle de la vie dans les crimes d'Etat.

La premiere charge du Royaume est celle du premier Ministre, que les *Persans* appellent *Athemadeulet*, terme composé, qui signifie *la confiance de l'Empire*, & aussi *la colomne, & l'apui de l'Empire. Amad Emad*, ou *madcar*, on le prononce differemment, venant d'un

d'un verbe qui signifie *s'apuyer*, *esperer*, *soutenir*. On sait que les *Orientaux* sont fastueux & magnifiques en grands titres, & qu'ils en sont fort liberaux envers ceux qui les servent. Vous voyez comme ils appellent leur premier Ministre, pour lui faire honneur. Ils appellent par la même raison les Gouverneurs de Province *Reuchne-deulet*, c'est-à-dire, *les veines de l'Empire*. On donne à ce premier Ministre dans les Requêtes qu'on lui presente, ou en parlant à lui, les qualitez de *Vizir azem*, ou *grand Vizir*. J'ai observé que le mot de *Vizir* signifie *porte-faix*, ou *porte-fardeau*, venant de *Vezar*, mot Arabe, qui signifie *porter*, *soutenir*, duquel les Espagnols, qui ont adopté tant de mots Arabes, ont fait celui d'*avizar*, & les Anglois celui de *wizard*, pour dire un homme qui donne conseil aux gens simples & non entendus. Le mot d'*azem* veut dire *grand*, ce qui marque que ce Ministre porte le grand fardeau de l'Etat. On lui donne encore l'épithete fastueux d'*Iron medari*, ou *Pole Persan*, & plusieurs autres semblables qualitez. La dignité, l'étendue, la puissance de la charge de Grand Vizir sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire un long recit; c'est en un mot, comme un Agent, ou Vicegerent Général du Roi dans toutes les affaires du Roi & du Royaume. Nul acte du Roi, à quelque seau qu'il soit passé, n'est valide qu'avec le contre-scel du Vizir.

Les Empires Mahometans ont eu de tout tems des Grands-Vizirs, & n'ont jamais pû s'en passer. Il y en a deux raisons entre les autres: l'une que comme ces Empires étoient fon-

fondez par des peuples guerriers & conquerans, que leur Religion, auſſi bien que leur inclination, portoit à la guerre, il étoit néceſſaire que lors que le Souverain alloit à des expeditions éloignées, avec une partie de ſon Païs, pour ainſi dire; car c'eſt la maniere de l'*Orient* de mener ſa famille avec ſoi quand on va à la guerre; il laiſſât un Viceroi à ſa place, lequel eût la même autorité que le Souverain, tant pour entretenir le repos de l'Etat, que pour mieux prévenir les deſordres, ou pour y remedier. La deuxiéme raiſon, c'eſt que les Souverains Mahometans étant élevez dans des Serrails avec des Femmes & des Eunuques, ils ſont ſi peu capables de régner, qu'il faut pour le bien des Peuples, & pour la ſûreté de l'Etat, qu'on mette quelqu'un ſous eux pour gouverner en leur place. Ainſi, l'on peut dire que les Rois en Perſe, & dans le reſte de l'*Orient*, ſont des Rois pour la montre, & que leurs Grands Vizirs ſont comme de vrais Rois pour avoir ſoin des affaires; & comme ces Rois de l'*Orient* ne ſongent d'ordinaire qu'aux plaiſirs des ſens, il eſt d'autant plus néceſſaire qu'il y ait quelqu'un qui penſe à la conſervation & à la gloire de l'Empire. Ce ſont là les principales raiſons du pouvoir extrême des Grands Vizirs; & ſi l'on remonte plus haut que le Mahometiſme, & juſques aux premiers tems, on trouvera que les Rois de l'*Orient* avoient tous leurs Grands Vizirs, comme les Rois d'Egypte leur *Joſeph*, ceux de l'Aſſyrie leur *Daniel*. Les Grands Vizirs de Perſe ont une excellente prérogative, c'eſt qu'on les fait mourir rarement. Lors qu'ils tombent dans la diſgrace du Souve-

verain, on les relégue en quelque ville, où ils achevent leurs jours; mais cette charge est à l'opposite fort difficile à exercer, à cause des secretes cabales & des traverses des Courtisans, & particulierement des Eunuques & des Femmes du Serrail, qui fort souvent détruisent en une nuit les plus fines trames du Ministre. Après tout, le sort des Grands Vizirs de Perse est beaucoup plus doux que celui des Grands Vizirs de Turquie, en ce qu'on ne les fait pas mourir d'ordinaire, comme je le dis; mais s'ils ont le malheur d'encourir la disgrace du Roi, on leur ôte leurs biens, ou partie; & on les relégue en quelque lieu, & quelquefois on ne fait que leur donner leur logis pour prison, d'où il arrive souvent qu'ils rentrent une autre fois dans les affaires, sur tout lors que l'Etat vient à changer de Maître. Le Grand Vizir a un Controlleur qui porte le titre de *Nazir*, ou Surveillant, lequel est mis par le Roi, & qui sert à ce Ministre de premier Secretaire. Les autres grandes charges en ont aussi un de même.

La Charge de *Divan Beghi*, est la seconde charge de l'Etat. C'est le premier Magistrat du Royaume, & le Souverain Chef de la Justice. Ce terme de *Divan Beghi*, signifie *Seigneur du Conseil de justice*; car *Beg* veut dire *Seigneur*, & *Divan*, *un Conseil*, *un Senat*, *ou une Assemblée de gens à qui l'administration de la justice est commise*. Ce grand Magistrat juge en dernier ressort toutes les causes civiles & criminelles, & comme il n'y a que le Roi au dessus de lui, on ne peut aussi appeller de lui qu'au Roi dans l'administration de la justice. On appelle à lui au contraire de toutes les

les parties du Royaume, & en quelque lieu qu'il se soit commis un crime notable, il a droit d'évoquer la cause, & de contraindre les parties de venir à son Tribunal. Il tient ses seances d'ordinaire dans son Hôtel, & de tems en tems il les tient au grand Portail du Palais du Roi, soit à Ispahan, soit ailleurs. A Ispahan, il y a au devant du Palais Royal deux grands Pavillons, un de chaque côté, dans l'un desquels le premier Ministre, & dans l'autre le *Divan Beghi*, expédient à certains tems, les affaires de leur ressort. Les Rois de Perse se trouvoient autrefois fort assiduement aux seances de ce Magistrat suprême, pour examiner ses Jugemens; mais *Sephi* dernier du nom, & son fils *Abas second* négligerent peu à peu cette loüable coûtume, & je n'ai ni vû, ni ouï dire, que les Rois qui ont régné depuis, se soient jamais donné la peine de s'y trouver.

Après ces deux charges, le rang appartient aux Généraux d'armée. Le premier au Généralissime, s'il y en a; le second au Général des Troupes, qu'on appelle *les Courtchis*; le troisiéme à celui des Mousquetaires; puis à celui des Esclaves ou *Coular*; puis au Grand Maître de l'Artillerie.

La Charge qui a le rang après, est celle de *Vaka Nuviez*, titre qui signifie l'*Ecrivain des choses qui surviennent*. On l'appelle aussi *Vizir tchap*, c'est-à-dire *le Ministre de la main gauche*, parce qu'il est un second du Vizir, & qu'il agit en son absence. Mais particulierement c'est l'Inspecteur sur sa conduite, étant établi pour en donner les informations nécessaires. Sa fonction est de rendre compte au

au Roi & aux Ministres de tout ce qui arrive de considérable dans l'Empire, d'en tenir registre, & de viser aussi tous les actes Royaux. Il y a des *Vaka Nuviez* dans toutes les Provinces. Le Grand *Vaka Nuviez* est comme le Chef & le principal de tous les autres, à qui ils adressent leurs Lettres & Mémoires. C'est lui à qui la Cour s'adresse pour savoir comment on doit agir dans toutes les importantes occasions ; comment en user avec les Ambassadeurs ; quels sont les traitez qu'on entretient, ou qu'on a faits avec les Princes, & les Etats alliez. Tous les Etrangers qui viennent pour affaires d'Etat ressortent à son Bureau ; & par cette raison il garde leurs Lettres & leurs Mémoires dans le Bureau. Il y enregître le tems & la cause de leur venuë, & celui de leur séjour ; le succès de leur Ambassade ; & leur expédition. Il reçoit du premier Ministre les Requêtes qu'on présente au Roi sur ce sujet, il les lit au Roi même, & il écrit sa réponse à la marge.

La derniere charge de l'Etat est celle de *Mirab*, c'est-à-dire *Prince des eaux*, qui revient à la charge qu'on appelle en France de Grand Maître des eaux & forêts. Chaque Province a son *Mirab* particulier, qui distribue l'eau des fleuves pour abreuver les terres, qui en reçoit les droits, tels que je l'ai marqué, en parlant de l'agriculture.

Ce sont-là les Charges du Royaume, outre les Militaires dont j'ai fait le détail, & les charges Ecclésiastiques & civiles dont je traiterai dans la suite. Je passe à celles de la Maison du Roi.

La premiére est celle de Surintendant Général

néral de sa Maison, qu'on appelle *Nazir*, terme Arabe, venant de *Nefret*, qui signifie *regard*, *vûe*, *observation*: ainsi *Nazir*, selon le sens du mot, signifie *surveillant*. C'est donc ce Ministre-là même que nous voyons appellé dans les anciens Auteurs qui ont écrit de la Perse, *le voyant du Roi*, & aussi *les yeux du Roi toûjours ouverts*. Le *Nazir* est le premier Ministre ou Officier du Souverain, le Surintendant de ses Finances, le grand Oeconome de son Domaine, de ses revenus, de ses biens meubles & immeubles, de tout ce qui entre dans son trésor, & de tout ce qui en sort. Sa Fonction principale consiste dans une très-particuliere inspection sur tout ce qu'on appelle le Domestique du Roi, c'est-à-dire sur les dépenses de sa Maison, sur les Officiers de sa table, & de ses garderobes, sur les gages & sur les Pensions.

Il est le Surintendant de ses Manufactures, de ses atteliers & Galleries, & des ouvrages qu'on y fait, & le Chef de tous les gens qui sont entretenus aux dépens du Prince, soit dans les Sciences, soit aux arts, soit à la Mécanique.

Il a dans son département les affaires des Etrangers qui ne viennent pas pour celles d'Etat; comme par exemple, toutes les affaires des Europeans qui négocient en Perse par mer & par terre, & dont les interêts ne sont que de pur Commerce. Il régle le défrai de tous les Ambassadeurs, leur assignant le logement, l'entretien & la dépense; & il prend soin aussi des présens que le Roi ordonne de leur faire. Il casse les bas Officiers du Palais, & remplit leurs places comme bon lui semble; & à l'é-

gard de ceux qui ſont dans les hautes charges, leurs fortunes dépendent auſſi beaucoup de ſa faveur, parce que c'eſt d'ordinaire ſur le témoignage qu'il rend que le Roi les reçoit à ſon ſervice, ou qu'il les en met dehors. C'eſt auſſi ſur ſon raport que le Roi régle ordinairement les appointemens des plus grands Officiers de ſa maiſon, & les hauſſe, ou les baiſſe, car cela n'eſt jamais fixe en Perſe, mais dépend de la faveur. Comme ce Miniſtre entre avec le Grand Vizir dans les affaires de l'Etat, à cauſe de l'interêt du Roi, qui y eſt toûjours mêlé, le Grand Vizir entre auſſi avec lui dans les comptes que lui rendent les Intendans des Provinces, les Adminiſtrateurs du Domaine, les Commis du Roi, & tous ceux généralement qui manient les biens du Prince dans tout le Royaume; & ces deux Miniſtres reçoivent ces comptes conjointement l'un avec l'autre. La raiſon pour laquelle le premier Miniſtre aſſiſte à la reddition de leurs comptes, c'eſt le ſoulagement du Peuple; de peur que les Intendans ne l'écorchent, & ne l'accablent, ſous prétexte de tirer les droits du Roi. En un mot, le *Nazir* eſt, pour ainſi dire, l'eſprit qui anime tout ce grand corps de Domeſtiques & d'Officiers qui compoſent la Maiſon du Roi.

Cependant, il ne faut pas croire que ce Miniſtre puiſſe diſpoſer de toutes choſes comme bon lui ſemble. Il y a des Officiers auprès de lui, qui étant mis de la main du Roi pour lui aider, & à même tems pour éclairer ſa conduite, empêchent qu'il ne faſſe rien qui tourne au dommage du Prince. Le premier eſt ſon propre Vizir, ou Intendant, dont la

char-

charge eſt principalement de connoître de ce que le Roi doit, & en tenir compte. Le ſecond eſt nommé *Erbab Tahvil*, qui eſt un Controlleur général des dépenſes, lequel eſtime & aprécie tout ce qui ſe fait, & qui s'achéte pour le Roi. *Erbab* eſt un terme Arabe, qui vient de *Rabi*; mot Hebreu qui ſignifie *Maître*; & *Tahvil* veut dire *acquiſition*, & plus proprement tout bien en coffre; & ce nom ſe prend pour dire *Seigneur de la miſe*, ou *dépenſe*. Tous les comptes de dépenſes qui ne ſeroient pas autoriſez de ſon ſceau, ſeroient des crimes d'Etat pour le *Nazir*. De plus les biens du Prince ſont en divers départemens qui ont chacun leur Intendant & leur Controlleur particulier. Le premier Miniſtre, comme je l'ai déja inſinué, eſt encore par deſſus tout cela un Controlleur du *Nazir* pour les affaires du domaine, comme le *Nazir* eſt un Controlleur du premier Miniſtre pour les affaires de l'Etat. Comme ces deux Miniſtres ſont les premiers & les plus puiſſans de la Perſe, j'ai vû que le feu Roi les entretenoit dans un eſprit d'émulation & de jalouſie; & que ſuivant qu'ils étoient plus ou moins habiles ils étendoient leurs droits, & empiétoient ſur la charge l'un de l'autre. Durant preſque tout le régne de ce Prince, qui étoit *Abas ſecond*, le *Nazir* qui avoit le bonheur d'être auſſi ſon Favori, avoit tant uſurpé ſur la charge du premier Miniſtre, que celui qui l'exerçoit, homme à la vérité desintereſſé & fort équitable, ne prenoit pas connoiſſance de la moitié des affaires qui en dépendoient. Enfin, parce qu'il ne ſort rien du Tréſor que par des aſſignations control-

lées en divers bureaux, & ſcellées du ſceau du Prince & des ſceaux du premier Miniſtre, du *Nazir*, du Chancelier, & des deux principaux Officiers de la Chambre des Comptes, il eſt aiſé de concevoir que la Concuſſion, la malverſation & les autres fraudes ne ſont pas ſi faciles à faire dans le Royaume de Perſe à ceux qui ont la Surintendance des biens du Souverain.

Pour garder plus d'ordre dans le dénombrement des charges de la Maiſon du Roi, il faut mettre ici de ſuite celles qui ſont ſous la Juriſdiction du *Nazir*, & du reſſort de ſon Emploi, quoique ces Charges ne ſoient pas auſſi importantes que les autres dont je ferai mention, & même qu'elles ne donnent aucun droit de ſeance devant le Roi.

Il y a premiérement le *Tuchmal Bachi*, comme on l'appelle en Perſan, c'eſt-à-dire, *le Chef des Intendans de Cuiſine*. C'eſt comme le premier Maître d'Hôtel du Roi de Perſe. Il a la Surintendance des Cuiſines du Roi, & de tout ce qui en dépend. Sa charge eſt importante, à cauſe du grand maniement qui y eſt attaché. Cet Officier marche à la tête de la viande du Roi, depuis la Cuiſine, juſqu'à la table où il la fait ſervir. Il ne ſe peut jamais diſpenſer de ce devoir, même quand le Roi eſt dans l'apartement des femmes. Il faut qu'il conduiſe le ſervice juſqu'à la porte du Serrail. Quand le Roi mange en public, ce même Officier fait l'eſſai des viandes qu'on lui ſert. Cet eſſai ſe fait en Perſe beaucoup plus exactement qu'ailleurs; mais il ſe fait à l'entrée de la ſale, & non proche de la perſonne du Roi. Le premier Maître d'Hôtel ſe

ſe tient debout au milieu de la ſale durant tout le repas; & lors qu'on deſſert, il ne manque jamais d'uſer du droit qu'il a d'enfoncer ſon couteau à ſon choix dans l'un des plâts qui ont été ſervis devant le Roi, l'envoyant où il veut. L'exactitude avec laquelle il ſe conſerve ce droit, eſt un effet de la créance qu'ont les Perſans, que leurs Rois ont des dons ſurnaturels, que ce qu'ils touchent eſt beni, & que leurs mains influent des vertus particulieres, comme celles de la gueriſon, par exemple, dans les choſes bonnes à boire & à manger qu'ils touchent. La plûpart des gens de Cour ne ſont pas infatuez de cette opinion, mais ils font ſemblant de l'être, ſur tout dans les actions publiques & dans tout ce qui ſe paſſe ſous les yeux du Souverain.

A propos de ce droit du *Tuchmal Bachi*, il faut remarquer que pluſieurs Officiers ont de pareils droits ſur la plûpart des choſes, qui ſervent à la perſonne du Roi. Ainſi, ſon Barbier a de droit les dix habits de deuil qu'il met un chaque jour durant les dix jours de la fête du Martyre de Hoſſein, qui eſt une des plus ſolemnelles fêtes de la Religion Perſane.

On ne fait la Cuiſine qu'une fois le jour pour la Maiſon du Roi, & pour le Serrail; mais on la fait deux fois le jour pour ſa bouche, ou pour ſon plat particulier, & pour les femmes groſſes du Serrail. Le Roi mange toûjours à une table à part, lors qu'il fait manger les Grands de ſa Cour avec lui. La dépenſe de ſa bouche eſt réglée chaque jour, à deux moutons, quatre agneaux, & trente poules, pour ſon plât de midi, comme on parle en ce Païs-là, & à moitié moins pour ſon ſou-

 per,

per, ſans conter la menue volaille, le gibier & le poiſſon. Les Plâts ſe portent en les deſſervant aux lieux aſſignez, & la plûpart dans le Serrail.

Secondement, il y a le Chef des garde-napes, nommé en Perſan, *Sophrat chi bachi*, qui eſt le Chef de tous ceux qui ont la charge de mettre la nape. C'eſt lui-même qui l'étend devant le Roi, ſoit qu'il mange en public, ſoit en particulier, en quelque lieu que ce puiſſe être, excepté dans le Serrail; & puis il ſe tient près du Roi, juſqu'à ce qu'il ſe retire. C'eſt une choſe fort remarquable en Perſe, où les Fortunes ſont ſi variables, que les Charges d'Intendant des Cuiſines, & de Chef des garde-napes, ſont depuis long-tems dans une même famille, avec celle de Surintendant général de la Maiſon du Roi, & de l'une on monte à l'autre. Le grand Surintendant défunt avoit été Chef des garde-napes, puis Surintendant des Cuiſines. Le grand Surintendant d'à préſent a exercé de même ces deux charges & je l'ai connu lors qu'il exerçoit la derniere.

En troiſiéme lieu, il y a la charge d'*Ambardar bachi*, c'eſt-à-dire *le Chef des Garde-magazins:* car il faut obſerver que les Provinces fourniſſent la Maiſon du Roi, chacune de ce qu'elle produit de plus exquis, qu'on amaſſe dans des Magazins differens, qui ont tous leur Chef particulier. Ce Chef des Garde-magazins eſt ſous le Commandement du Surintendant des Cuiſines, & le grand garde-nape a ſous le ſien le *Tcherektchi bachi*, ou le Chef du pain, le *Zebzitchi bachi*, ou le Chef de ceux qui ſervent les ſalades vertes.

Je

Je place en quatriéme lieu les autres Grands Officiers servans pour la bouche du Roi, qui sont immediatement sous le Grand Maître, ou Surintendant, & qui sont au nombre de quatre: Le *Hulvatchi bachi*, ou chef des Confituriers, qui a l'Intendance sur tous ceux qui pourvoient la table du Prince, & le Serrail, de confitures séches & liquides; le *Teherbetchi bachi*, ou chef *de ceux qui pourvoient de sorbets & de toutes sortes de syrops* & de liqueurs douces, lequel a sous lui le *Turchi chi bachi*, qui est le chef des Magasins de salades d'hyver, de tous les fruits confits au vinaigre & avec le vinaigre & le sucre, & de toutes sortes de liqueurs aigres douces; le *Chirachi bachi*, ou chef des Officiers commis sur le vin; & *le Tchinikesy tchi bachi*, ou chef de la vaisselle, qui sont commis sur les differens Magasins où l'on garde le vin, & sur tous ceux où l'on garde la vaisselle de Buffet. Cet Officier-là posséde un emploi de beaucoup d'autorité & de beaucoup de profit, car il est le Surintendant des maisons où l'on fait & où l'on garde du vin pour la bouche du Roi dans tout le Royaume; & le Directeur de tous ceux qui y sont employez; & comme le vin est défendu par la Religion du Païs, il reçoit de gros presens pour donner le pouvoir d'en faire sous son nom.

Enfin il faut mettre encore sous la Juridiction du Nazir, ou Surintendant de la Maison du Roi, les charges suivantes. L'Intendant de tous les Edifices qui appartiennent au Roi, de ses Palais, de ses Jardins, de ses Maisons de plaisir à la Campagne, & d'une infinité de maisons à la ville. On l'appelle *sabeb yeman beyou-*

beyoutat; & on appelle *Serdar* son substitut, ou Lieutenant, qui fait presque tout sous lui. En troisiéme lieu, le Géneral des Monnoyes, qu'on appelle *Mayer bachi*, c'est-à-dire *Chef des Essayeurs*, qui est aussi Chef des Orfevres grossiers ou argentiers dans tout le Royaume. En quatriéme lieu, le Chef des Orfévres metteurs en œuvre, & des Joüalliers, qu'on appelle *Lergaer bachy.* Les Chefs des Metiers qui servent par corvées, c'est-à dire à certains tems seulement sans en être payez. Enfin les Chefs de tous les atteliers du Roi, chacun separement; car comme je l'ai déja observé, le Roi de Perse par une magnificence sans exemple entretient à ses gages, & en titre d'office, des Maîtres en toute sorte de sciences, & des ouvriers & artisans en tous les arts liberaux & mécaniques, qui sont payez, logez, & nouris, toute leur vie, soit qu'on les fasse travailler, soit qu'on ne leur donne rien à faire. Ils sont distribuez dans des atteliers ou galleries differentes, selon leur profession, chacune sous un Directeur particulier, qui est le Chef de tous ceux qui travaillent dans cet art ou dans ce Métier dans tout le Royaume. Ce sont des emplois considerables & lucratifs, comme on le pourra voir dans ce que je vai rapporter des émolumens de la charge de Chef des orfevres, qui servira d'exemple pour toutes les autres. Il est Intendant de tous les ouvrages de pierreries, & d'or & d'argent, qui se font pour le Roi & des atteliers où l'on y travaille. Il est Chef & Juge de tous les Orfevres & Joüalliers entretenus par le Roi. Il leur donne les ouvrages à faire, & les reçoit lors qu'ils sont faits.
On

On lui rend compte de tous ceux qui se font pour le service du Roi & il y met le prix, de même qu'à tout ce qu'on vend de pierrerie & d'orfevrerie dans le Palais Royal. Tous les Joüailliers, & tous les Orfevres d'Ispahan, & tous ceux qui suivent la Cour, sont sous sa dépendance. Il a droit de prendre deux pour cent sur toute la pierrerie qu'on vend à la Cour, & un pour cent sur celle qui se vend dans la ville. Mais il est fort mal payé de ce droit; car à la Cour il faut qu'il se contente de ce qu'on veut lui donner; & à la ville les gens font leurs affaires secretement & à son insçû. Ce qui lui vaut le plus, c'est l'impôt sur l'or & sur l'argent qu'on transporte hors du Royaume, dont il est le receveur. Cet impôt est de cinq pour cent; & comme le transport de l'or & de l'argent est grand en Perse, la recepte de ce droit donne beaucoup de profit & beaucoup de crédit à la personne qui en a la charge. Le Chef des Orfevres a droit d'entrée au Palais aussi libre que nul Grand du Royaume, mais il n'a point le grand honneur du Palais, qui consiste à s'asseoir aux assemblées où le Roi se trouve.

Je reviens à la description des grandes charges de la maison du Roi. La premiere en dignité, après celle de Nazir ou Surintendant Géneral, est celle qu'on appelle *Ichicagasi bachi*. Le mot d'*Ichic* marque la partie anterieure du Palais, parce qu'on distingue le Palais en deux parties, *Ichic* qui est celle-cy, & *Haram* qui est le serrail. Ainsi ce titre en François veut dire *Chef des Maîtres de la Cour*, & revient à peu près à l'office de Grand Maître de la maison du Roi. Il commande à

tous ceux qui ont des charges, & qui servent au Palais Royal, Portiers, Huissiers, Gardes, Maîtres des Ceremonies, & autres. On trouve dans l'histoire de France, sous le regne de Charles le Chauve, qu'un des principaux Officiers de la Couronne étoit appellé *Caput hostiariorum*, le Chef des Portiers, (ce qui est le même titre que cet Officier Persan,) & que le frere de la Reine Richilde, femme de Charles le chauve, avoit cet office. Il commande aussi dans l'occasion les *Koroktchis*, qui est un détachement des Mousquetaires, qu'on poste pour garder les avenues des lieux où sont les femmes du Serrail du Roi, lors qu'elles vont en Campagne, ou à la promenade, & pour empêcher d'en approcher. Ce Seigneur fait porter devant lui un gros bâton d'or couvert de pierreries long de cinq pieds, qui est la marque de sa dignité, & quand le Roi sort du Serrail, il prend ce bâton à la main, & se tient toûjours debout devant lui, à quelques pas de distance, les yeux continuellement attachez sur le visage du Prince, pour y découvrir sa volonté. Dès que le Roi le regarde il s'avance, & dès qu'il conçoit sa pensée, il met bas son bâton, à l'endroit où il est, & court l'exécuter ou la faire exécuter, & après il revient reprendre son bâton & se remet en faction. Ainsi ce Seigneur n'est point assis dans les assemblées, & dans les fêtes Royales, quoi que sa charge l'éléve au dessus de tant d'autres qui y sont assis; mais il ne laisse pas d'y avoir sa place, laquelle par honneur demeure toûjours vuide, comme je le dirai dans la suite. Il reçoit d'office toutes les requêtes qu'on presente au Roi, & les lui

lui met entre les mains, & souvent c'est lui qui en fait la lecture, ou le raport, selon l'ordre qui lui en est donné. Un des devoirs de sa charge est de coucher toutes les nuits à la Porte du Palais; mais il est toûjours dispensé de cette grande sujection: On se contente qu'il y vienne poser les Gardes. Il ne faut pas s'imaginer que ces Gardes y soient en faction la nuit comme le jour, de la maniere qu'il se pratique dans l'Europe; bien loin de là, ils dorment tous profondement, du soir au matin, & même sans fermer la porte du Palais, n'y sans se soucier qu'un seul homme y veille. Le Grand Maître de la Maison a un Lieutenant, mis par le Roi, qu'on appelle *Petit Chef des Gardes du Palais*, mais à qui le *Grand Chef* de ces Gardes laisse si rarement aucune fonction considerable à faire, qu'on n'entend presque pas parler de lui. Les Grands Officiers d'Etat en Perse ont une application particuliere à faire chacun sa Charge, ce qui vient entre les autres raisons, de ce qu'en ce Païs-là l'élevation & l'abaissement; & même les arrests de vie & de mort partent du Trône Royal aussi subitement que la foudre du Ciel, si j'ose ainsi parler, ce qui fait que personne ne veut se mettre au hazard d'en être écrasé, en négligeant sa charge, ou en la donnant à faire à un autre.

Le Grand Maître de la Maison a dix pour cent de droit de tous les presens qu'on fait au Roi, ce qui lui produit un gros revenu, parce que les presens sont sans nombre. Les présens payent quelques uns dix huit pour cent de droit comme ceux de chevaux; d'autres seulement onze pour cent, dont dix sont

pour le Grand Maître d'Hôtel, & le reste pour les Officiers du lieu, ou du Magasin, où chaque chose est portée, lesquels distribuent entr'eux cette portion, chacun selon son droit. Par exemple, si l'on fait présent d'un cheval au Roi, on en fait l'estimation qu'on couche sur le Registre du Receveur des presens, & d'ordinaire on fait l'estimation juste, pour éviter également de payer beaucoup de droits, ou de trop avilir le present. Dix pour cent sont, comme je dis, pour le Grand Maître de la Maison, & le reste est pour les Officiers de l'Ecurie. Il en est de même des étoffes, des raretez, des bijoux, & de l'argent dont on fait present, mais ce qui est tout aussi vilain, & également surprenant, c'est qu'il faut de même payer les droits des presens que le Roi fait, lesquels droits sont aussi, partie pour le Nazir, ou grand Surintendant, partie pour les Officiers des Magasins, ou des lieux dont les choses sont tirées. Il arrive quelquefois que le Roi fait grace de ces droits-là à des Etrangers, mais c'est fort rarement; & j'ai vû presque tous les Ambassadeurs étrangers obligez à les payer.

Ce Seigneur, dont je décris la charge, n'a point d'inspection dans la partie du Palais qui meine droit de la rue au Serrail, laquelle a un grand Portail separé, qui n'est pourtant pas à beaucoup près si grand que l'autre, ni proche des entrées du Serrail. Il y a un autre Grand Maître qui y commande, lequel a le même titre. On l'apelle *Grand Maître des Portiers du Serrail*, pour les distinguer; & quoi que celui-ci ne soit pas d'égale dignité, à beaucoup près, il ne laisse pas d'avoir beau-

coup

coup d'autorité, & bien du credit, parce qu'à ces avenues du Serrail, où il commande, les Miniftres & les gens de qualité viennent faire leur Cour, quand le Roi eft au Serrail. Ce grand Portier du Serrail a l'Intendance fur tous ceux qui en gardent les entrées & les avenues, fur tous ceux qu'on employe à executer les ordres qui partent du Serrail, & fur tous ceux qui y portent les chofes néceffaires. C'eft d'ordinaire un homme d'âge, & grave, qu'on met dans cette charge. Il a un Lieutenant fous lui, qu'on appelle auffi *petit Chef des Gardes de la porte du Serrail.*

Je mets ici de fuite les offices du Palais les plus importans, qui font fous la Juridiction du grand Maître de la Maifon. Il y a les *Taffaouls*, lefquels font comme les Huiffiers, qui fervent à porter les ordres du Roi; & il y a les *Sobet affaouls*, comme qui diroit les Huiffiers de délices, ou d'honneur, qui font des gens de bonne Maifon, & d'ordinaire des fils de Seigneurs. Ces Officiers portent le jour de leur fonction, des bâtons peints & dorez. Les Chefs de leurs corps en portent un different pour être reconnus. Ces Officiers font la fonction de Maîtres des Céremonies par tout où eft le Roi, & y font garder l'ordre & le filence, felon les occafions, lefquelles néanmoins font fort rares, chacun étant toûjours dans une efpece de frayeur devant la perfonne du Roi, quelque careffe & quelque accueuil qu'il faffe. Ils vont prendre les Ambaffadeurs à l'entrée du Palais, & les introduifent. Ils font auffi paffer devant le Roi leurs préfens, & tous les autres qu'on lui envoye. *Les Taffaouls* ont mille livres d'ap-

E 7 poin-

pointement, & les *Sobet assaouls* deux mille livres, & bouche en cour.

Comme le Grand Maître de la Maison est le Chef de tous ceux qui servent dans le Palais, il faut dire ici quelle est la maniere d'entrer dans les charges du Palais Royal. On s'adresse premierement au Grand Maître, & quand on a son agrément, & la parole d'en être recommandé, on presente sa requête au Roi. Le Grand Maître qui est toûjours present prend le papier, en dit la teneur au Roi, & d'ordinaire il y ajoûte les merites & le Caractere du suppliant. Si le Roi en est satisfait, on fait venir le suppliant devant lui, où il se met à genoux, fait trois adorations, & puis se tient à genoux la tête baissée attendant l'ordre de se relever. Si le Roi le trouve à son gré, il fait signe au Grand Maître de le recevoir, lequel le touche trois fois de son bâton sur le dos. C'est-là son entrée au service, dont l'installation ne consiste en autre chose qu'à être mis ainsi publiquement sous la Juridiction du Grand Maître de la Maison. Quand le Roi est retiré, ce Seigneur répond à la requête à la marge, de la maniere que le Roi le lui a commandé; marquant les gages qui sont ordinairement annexez à cette charge, & il rend la requête au nouvel Officier, qui la porte à la Chambre des Comptes, où son nom est inseré dans les regîtres. Mais s'il n'y a point de gages specifiez sur la requête, comme cela arrive quelquefois, la Chambre lui donne ce qu'il y a communement d'annexé à l'emploi.

La troisiéme charge de chez le Roi est celle de Grand Ecuyer, qu'on appelle *Mirakour bachi*,

bachi, c'est-à-dire, *Chef des Maîtres des Ecuries*. Le Roi a des Haras en plusieurs lieux du Royaume, & il a des Ecuries extraordinaires & de reserve dans toutes les grandes villes, comme à Ispahan, qui est la ville Capitale. Les écuries sont distinguées en trois Classes ou rangs, selon le prix des Chevaux. Dans la premiere on ne met point de Chevaux qui ne soient estimez soixante Tomans, qui est plus de deux cens cinquante Louïs d'or. Dans la deuxiéme on n'en met point qui ne soient au-dessus de cinquante Louïs d'or. Et dans la troisiéme on met tous ceux qui sont au dessous. Le Roi a de plus, dans toutes les Provinces, des Haras & des Ecuries pour les autres bêtes de charge. Le grand Ecuyer en est le Surintendant Géneral, & d'un nombre presque infini de gens établis pour en prendre soin. Il a l'Intendance encore sur tous les Equipages; cependant il ne faut pas croire qu'il agisse sans Controlleur, & en Proprietaire. Il y a un Nazir, ou surveillant des Ecuries, lequel contrescelle toutes ses ordonnances, & il y a un Bureau dont ce surveillant est le Chef, où l'on passe la dépense de l'Ecurie. L'importance de la Charge de Grand Ecuyer consiste dans les Emolumens qui y sont attachez, & qui reviennent à plus de cinquante mille écus, comme on me l'a assuré. Le plus liquide de ces émolumens se tire du droit sur les presens de chevaux qu'on fait au Roi, & de ceux que le Roi fait, qui sont en grand nombre. On paye ce droit selon la qualité des chevaux. Quelquefois on paye dix pistoles pour le droit d'un cheval. De plus, comme le Roi monte ses Officiers,

ses Domestiques, & ses Artisans même, ne refusant jamais de cheval à quiconque lui en demande étant à son service, le grand Ecuyer peut obliger une infinité de gens de toutes conditions, & cela lui aporte beaucoup de profit & à toute sa maison.

Il y a diverses charges sous la direction du Grand Ecuyer, c'est à savoir le *Gelacedar bachi*, c'est-à-dire, *le Chef de ceux qui ménent les chevaux de main.* C'est comme le premier Ecuyer. Il suit toûjours le Roi, & chaque jour, dès le matin, il fait mener à la porte du Palais cinq à six chevaux pour la personne du Roi, dont il y en a toûjours deux de bridez pendant que les autres sont au ratelier, harnachez & prêts à monter, à la reserve de la bride. Le *Zindar-bachi*, qui est le Chef de ceux qui ont la garde des harnois & des équipages des chevaux. Le *Ozengoecourtchi chi bachi*, le Chef de ceux qui tiennent l'étrier, & c'est comme le sous-Ecuyer. Il marche toûjours le premier derriere le Roi, & tout contre. Il y a sous lui dix Ecuyers, ou *Ozengouecourtchi chi*, qui ont chacun quinze cens écus de pension, & bouche en cour. Le Grand Ecuyer est aussi le Maître des Valets de pied du Roi, qui sont au nombre de trente.

La quatriéme Charge de la Maison du Roi est celle de Grand Veneur, que les Persans appellent *Mirchekar bachi*, c'est-à-dire *le Prince* ou *le Maître de la Chasse.* Le Roi de Perse entretient par tout des Chasseurs en titre d'office; & on dit qu'il y a plus de mille Officiers de la Vénerie dans le Royaume. Ils dépendent de ce grand Officier, lequel est aussi Grand Maître des Forêts, & de tous les autres

tres

tres lieux où l'on va à la chaſſe. Les équipages de chaſſe ſont grands dans cet Empire-là; car on y fait la chaſſe comme en Allemagne. Et quand le Roi va en campagne, le Grand Veneur méne environ cent hommes qui ont la paye reglée. On y méne auſſi des Lions, des Unces, des Pantheres, & d'autres bêtes des bois, apprivoiſées, dont les gardiens ſont pareillement ſous le commandement du Grand Veneur. Mais ce qui rend ſa charge fort conſidérable, c'eſt que le Grand Fauconnier, & le Chef des meutes, en relevent. Le premier s'appelle *Taons cane agaſi*, le *Chef de la maiſon des oiſeaux de proye*. Comme le vol de l'oiſeau eſt fort aimé, & fort pratiqué en Perſe, la Fauconnerie y eſt tout-à-fait belle & grande. Cet Officier ſuit toûjours le Roi quand il ſort à cheval, conduiſant ſept à huit chaſſeurs portant l'oiſeau ſur le poing. Le Chef des Meutes s'appelle *Segban bachi*, c'eſt-à-dire, *Chef des Valets des chiens*. C'eſt ainſi qu'ils appellent ces Chefs ou Capitaines. Les Meutes en Perſe ne ſont ni ſi groſſes, ni ſi belles qu'en Europe, à beaucoup près, à cauſe de l'horreur que les Mahometans ont pour les chiens, dont ils tiennent que l'attouchement rend ſouillé. L'on en méne pourtant toûjours ſix ou ſept en leſſe à la ſuite du Roi, après les oiſeaux de proye.

Les premiers Medecins, & enſuite les premiers Aſtrologues, ont le rang après les charges dont je viens de faire mention. Ce ſont des gens d'importance en Perſe, dont la dignité eſt fort relevée, & dont les richeſſes ſont encore plus conſiderables. Le Roi a pluſieurs Medecins entretenus, & juſqu'au nom-

nombre de douze à seize ; mais il y en a trois entre les autres, qu'on peut dire qui sont comblez d'honneurs & de biens. On les appelle l'un *le Chef des Médecins*, l'autre *le grand Médecin*, & le troisiéme *le petit Médecin*. Ils ont tous trois droit de séance devant le Roi ; & lors qu'ils y sont assis, on voit debout derriere eux les Médecins ordinaires au nombre de deux ou trois. Quand le Roi mange, le Chef des Médecins se leve, & va se poster à côté de lui assez proche pour répondre aux questions que le Roi lui peut faire, & pour dire son avis sur ce qu'il mange ou doit manger. Les Astrologues du Roi sont en pareil ou plus grand nombre encore, & il y en a trois dont les titres sont distinguez, de même que ceux des premiers Médecins. J'ai parlé de leur grand crédit aux Chapitres du Livre precedent, qui traitent de la Médecine & de l'Astrologie Persane.

Voilà toutes les Charges de la Couronne qui donnent rang & droit de séance devant le Roi. Les autres qui suivent n'ont pas cette prérogative.

La premiere de ce rang est le *Chef des porte-flambeaux*, qu'on appelle *Mechel dar bachi*. C'est pourtant un Officier considérable en Perse. Il a le commandement de tous les gens commis au soin des lampes, des bougies, des chandelles, & des falots qu'on brûle la nuit, au dehors & au dedans du Palais Royal. Quand le Roi va de nuit, cet Officier-là porte lui-même le falot sur l'épaule devant le Prince. Les falots servent de flambeaux dans tout l'*Orient*. Ils sont fort pesans ; car le bas est fait en pieu, pour les pou-

voir

voir enfoncer en terre; & au dessous du fallot il y a un grand bassin rond, pour recevoir le suif & la graisse qui en tombe. Ceux qu'on porte devant le Roi sont d'or massif. Ceux qu'on fait brûler dans les cours du Palais sont d'argent. Cet Officier-là a soin aussi de tout le chauffage du Palais: cela lui vaut beaucoup, à cause de la cherté du bois en plusieurs endroits de la Perse, particulierement à Ispahan; cependant, pour rendre sa charge encore plus lucrative & plus considérable, on y a annexé depuis long-tems la Surintendance de tous les lieux de débauche, où demeurent, & où se prostituent les femmes publiques, celles des Joüeurs d'instrumens, de Marionettes, de tours de passe-passe, celles des Danseurs de corde, & géneralement de tous ces gens de néant qui font mêtier de divertir le peuple par des tours d'adresse, & par des recits bouffons. Le *Mechel dar bachy* est le Protecteur & le Juge de toute cette canaille. Il reçoit le tribut dont elle est chargée, & lui-même la charge d'avanies au double. Il leve aussi les amendes imposées sur les vagabonds qu'on trouve joüant de l'argent dans les ruës. On peut juger de quel profit tout cela peut être, en remarquant seulement qu'il y a toûjours dans Ispahan onze mille femmes publiques, dont l'on tient regître. On fait monter à plus de quinze cens le nombre de celles qui ne sont point enregîtrées, & qui font leurs affaires plus secretement. C'est de celles-ci que le *Mechel dar bachy* tire son plus grand profit; car comme elles ne sont point couchées sur le Regître, il ne rend point compte de tout ce qu'il en tire, & qui se monte à beaucoup,
ces

ces femmes étant les plus belles, & vendant cherement leurs faveurs.

La seconde charge dans le rang que je décris est celle d'Introducteur des Ambassadeurs, qu'on appelle *Mebeman dar bachy*, c'est-à-dire proprement *Chef de ceux à qui on commet la garde des hôtes du Roi*. Les fonctions de sa charge sont, premierement, d'aller recevoir hors la ville les Ambassadeurs, les Envoyez, les Etrangers de qualité & de considération; de les amener au logis qu'on leur a preparé; de les fournir d'*un Garde-hôte particulier*, comme on l'appelle en Perse; de les conduire à l'audience du Roi, lors qu'ils y sont admis; & outre cela, de les visiter souvent; d'avoir soin que rien ne leur manque; de leur faire donner les choses nécessaires; de porter leurs messages au Roi & aux Ministres, & tout ce qu'ils ont à faire savoir. Il traite aussi souvent les Négociations des Ambassadeurs par cette voye d'entremise, particulierement quand ils ne se soucient pas d'en traiter eux-mêmes. Cet Officier est le Chef de tous ceux que le Roi de Perse employe pour *Mebeman dars*, c'est-à-dire *Gardes-hôtes*. Ces *Mebeman dars* sont comme en France les Gentilshommes ordinaires de chez le Roi. On en donne aux Ambassadeurs & aux Etrangers considérables qui viennent à la Cour. Le Garde-hôte est toûjours proche de la personne qu'on lui donne en garde pour le faire servir au nom du Roi, & pour lui faire porter du respect par tout, & aux gens de sa suite. Il l'accompagne en tous lieux, & a soin de faire délivrer ponctuellement ce que le Roi a réglé pour son entretien. Il met ordre aussi que tout le Quar-

tier

tier où l'Ambaſſadeur eſt logé lui rende de l'honneur dans les occaſions, & particulierement que ſon train n'y reçoive point d'inſulte. Enfin, on le trouve toûjours prêt à faire tous les ſervices qu'on peut exiger de lui. Le Roi ne manque jamais d'envoyer le *Mehemandar* à un Ambaſſadeur avant qu'il ſoit arrivé à la Cour ; mais ſi quelqu'un à qui l'on en veut donner le refuſe, on ne le preſſe point de recevoir un honneur qu'il fait paroître lui être à charge.

Le Chef des Gardes-hôtes eſt fort ſoigneux dans les viſites qu'il fait aux Ambaſſadeurs, de s'informer s'ils ſont contents de leurs Garde-hôtes particuliers. Il les change au moindre ſigne qu'ils font paroître du contraire; & il obſerve toûjours de donner un Garde-hôte qui ſoit le plus propre à plaire dans le lieu où il eſt employé. Ainſi quand il s'agit d'un European, ſon Garde-hôte eſt toûjours quelque Cavalier de bonne chere, aimant le vin & la débauche ; en un mot, un de ces geus commodes, à qui la Religion ne fait faire ſcrupule de rien, parce que les Perſans ſe ſont mis en tête, qu'en géneral les Chrétiens Europeans ſont grands mangeurs & grand beuveurs, autant qu'eux ſont ſobres & temperans. Pour revenir à l'Introducteur des Ambaſſadeurs, il a en recompenſe du ſervice qu'il rend aux Etrangers, un droit de trois & demi pour cent ſur tous les preſens qu'ils font au Roi.

La troiſiéme des petites charges eſt celle de *Kechik nuviés*, c'eſt-à-dire, *celui qui tient le regître de la Sale de la Garde particuliere*, laquelle eſt tout joignant la porte du Serrail. Il

Il y a là trois petits corps de logis chacun d'une sale, qui n'a pas trois toises en carré. On les appelle *Kechik cané*, la maison de la garde. La sale la plus proche du Serrail est toûjours remplie d'Eunuques. Il n'y peut entrer que le Chef de la porte du Serrail, lequel est toûjours, comme je l'ai dit, quelque grave vieillard. L'autre d'après est le lieu où se fait la garde la nuit; & la troisiéme est l'apartement du Capitaine de la porte du Serrail, où les Ministres d'Etat s'assemblent les matins. La garde se fait dans cette sale, non seulement la nuit, mais aussi le jour par les Grands de l'Etat tour à tour. Ils y envoyent leur lit le soir, & s'y tiennent depuis le commencement de la nuit jusqu'à la pointe du jour. Le *Kechik nuviés* commande cette garde, tenant le rolle de ceux qui s'y sont trouvez durant la nuit & durant le jour; & il envoye ce rolle tous les matins dans le Serrail, où le Roi ne manque point de le voir. Il est aisé de juger que ceux qui briguent des charges sont les plus assidus à cette garde: lors qu'on n'y peut aller on l'envoye dire au Capitaine de la porte, en lui demandant congé de s'absenter. Il ne le refuse jamais; mais comme on le fait savoir au Roi, il faut être bien empêché pour ne pas s'aquiter de cette fonction, lors qu'on est de tour. Cependant on peut dire qu'à l'égard de la sûreté, il importe peu que les Grands Seigneurs aillent à la garde; car d'un côté ils dorment là toute la nuit, & de l'autre, la personne du Roi est si sacrée en Perse, & ses sujets si habituez à ne savoir pas ce qui se passe dans le Gouvernement & à laisser aller les choses, qu'il n'y a jamais lieu de craindre ni assassinat, ni mutinerie.

La

La quatriéme charge est celle de *Jebbedaer bachy*, le *Chef de ceux qui ont le soin des armes*. C'est le premier Maître de l'Arsenal, ayant l'Intendance sur toutes les armes de la Couronne, sur toutes celles qu'on envoye au Roi de quelque part que ce soit, sur tous les Magasins où on les garde, sur les Atteliers où on les fait, & sur les Artisans qui y sont employez; il est aussi le Commandant de l'Artillerie, depuis qu'il n'y a plus de Grand Maître.

La cinquiéme & derniere charge est celle de *Peskis nuviés*: *Peskis* signifie *don*, *present*: *nuviés* est le Participe du Verbe qui signifie *écrire*. C'est le Receveur des presens, qu'on fait au Roi de quelque part, & de quelque valeur que ce puisse être; il les enregître sur les livres avant que de les presenter au Roi, & c'est lui qui les lui presente, conduisant la marche de ceux qui les portent, & allant à la tête. Quand il a une fois enregîtré le present de quelque Ambassadeur, ou de quelqu'autre personne que ce soit, il n'y a plus moyen de le diminuer ou de le changer; & si par hazard le nombre ou le poids des choses qu'on donne ne se trouvoit pas tel en le délivrant que cet Officier l'a couché sur ses regîtres, il faut suppléer ce qui manque, ou en l'espece même, ou par la valeur de la chose. J'ai vû plusieurs exemples de ce que j'avance, & particulierement d'un Envoyé de la Compagnie Françoise l'an 1673. Il y avoit une boëte d'Ambregris dans son present, au poids de laquelle on se méprit, je ne sai comment, en le faisant enregîtrer par le Receveur des presens. Cependant lors qu'il fut question d'évaluer ce pre-

present, après qu'il eut été délivré, comme c'est la coûtume qu'on l'évalue, cette boëte fut pesée & trouvée plus legere qu'il n'étoit porté sur le regître, on demanda le supplément à l'Envoyé; mais comme il n'avoit point d'Ambre-gris, il fut obligé de payer ce qui manquoit, à raison de vingt-sept écus l'once.

Voilà toutes les Charges considérables du Royaume, à la reserve de celle du grand Chambellan, que je n'ai pas mise au rang des autres, à cause qu'elle est toûjours tenuë par un Eunuque blanc. On appelle cette charge *mehter*. *Meh* en Arabe signifie grand, *ter* en Persan est la marque du comparatif comme *Teros* en Grec. Les Eunuques sont de deux espéces, les blancs, & les noirs; les blancs ne vont jamais parmi les femmes, ou du moins fort rarement au lieu que les noirs ne sortent gueres du Palais. Les Eunuques blancs accompagnent le Roi lors qu'il sort, & le Chambellan est toûjours un vieux Eunuque blanc. Il n'a pas la liberté d'entrer dans les chambres du Serrail, je veux dire dans les apartemens particuliers des femmes, sans y être appellé, ou mené par le Roi; mais à cela près, son autorité est grande, car il est établi sur tous les Eunuques du Palais. Il ne quitte presque jamais le Roi, & c'est lui qui est toûjours le plus proche de sa personne, soit aux assemblées, soit par tout ailleurs. Il le sert à table, les deux genoux en terre, & fait l'épreuve des viandes une seconde fois après qu'elle a été faite à l'entrée de la sale. Il l'habille, & deshabille. Il commande aux gens de la petite garderobe, ayant de plus le maniement de tout ce que le Prince met jour-nel-

nellement de pierreries & de bijoux, & de son argent comptant. En un mot, il ne quitte presque jamais le Roi, que quand il le voit prêt de s'engager avec quelque femme. Il porte, attaché à la ceinture, un coffret d'or, garni de pierreries, fait en façon de gondole, dans lequel il y a deux ou trois mouchoirs blancs, qui sont si fins & si petits, qu'on les mettroit dans la cocque d'une noix, du cachou, de l'opium, des parfums, & des cordiaux, dont il sert le Roi quand il lui en demande. Ce petit coffret est la marque de la dignité du grand Chambellan, de même que dans les principales Cours d'Europe les baguettes blanches & noires, & les clefs d'or. Comme cet Officier se trouve le plus souvent seul auprès du Roi, il a non seulement le moyen de rendre de bons ou mauvais offices, comme il lui plaît, mais aussi d'inspirer au Roi les choses de la plus grande importance: il est fort craint & fort courtisé, tant dans la Cour que dans le Serrail.

L'ordre voudroit que je passasse présentement à donner la Rélation des revenus du Roi, mais il sera plus à propos de traiter auparavant des Fonds de terre, comment on les acquiert, & comment on en tire la rente, parce que cela fera mieux connoître en quoi consiste le revenu du Roi. & de quelle maniére on en fait la levée. C'est une matiére dont les Rélations ne disent rien, ou si peu de chose, & si obscurément, que le Lecteur n'y sauroit trouver de quoi se satisfaire.

CHAPITRE VI.

Des Fonds de terre & des rentes.

Les Terres en Perse se divisent en Terres en usage, & en Terres hors d'usage, par où l'on entend les terres que l'on cultive, & celles qui ne sont ni cultivées, ni habitées.

Les Terres en usage sont de quatre sortes; les Terres de l'Etat, les Terres du Domaine, les Biens d'Eglise, & les Fonds des particuliers.

Les Terres de l'Etat, qui contiennent la plus grande partie du Royaume, sont en la possession des Gouverneurs, lesquels en retiennent une partie pour en avoir le revenu, & laissent l'autre pour les gages de leurs Officiers, & Domestiques, & des Troupes; car même jusqu'à un simple Soldat, chacun a sa paye assignée sur un village, ou sur quelqu'autre fonds de terre.

Les Terres de Domaine sont le bien propre & particulier du Roi. Une partie sert d'apanage à des Charges. Sur une autre sont assignez les gages de la plûpart des Officiers & Domestiques de sa Maison, & la paye des Troupes que le Roi entretient. Une autre partie est alienée par des Donations à tems, ou à vie, qui continuent quelquefois de pere en fils à plusieurs générations. Le surplus est en Oeconomie, ou regie, dans les mains des Vizirs, ou Intendans, qui font valoir le bien du Roi, chacun en sa Province. Le Païs de Domaine embrasse les Provinces suivantes. La Parthide, la Perside, partie de la *Cara-*

ma-

manie, l'*Hyrcanie*, partie de la Medie, *Este-boonat*, qui comprend plus de la moitié de la Chaldée ancienne. Le reste du Royaume est Païs d'Etat.

Les Terres qui appartiennent à l'Eglise sont des Donations des Rois, ou des Particuliers. Le Bien d'Eglise est sacré en Perse. Le Roi, ni les Donateurs n'ont aucun droit reservé dessus. Il n'est point sujet non plus à être confisqué, pour quelque crime que les Donateurs puissent avoir commis même avant la Donation; mais ce qu'il y a de fort injuste, c'est que quand on auroit donné à l'Eglise quelque fonds mal acquis, ou sur un faux titre, un an de possession rend la Donation incontestable.

Les Terres qui apartiennent aux Particuliers sont à eux pour quatre vingt dix neuf ans, & jamais plus, durant lequel tems, ils les vendent & en disposent comme il leur plaît, sans qu'on puisse leur en rien ôter, à moins qu'ils ne tombent dans quelque crime qui emporte la privation de leurs biens. Quand les quatre vingt dix neuf ans sont échus, on prend un nouveau bail pour pareil terme, en payant le revenu d'un an. Les fonds de terre des Particuliers s'appellent *Tessarnouf*, c'est-à-dire *proprieté permanente*. La plûpart sont chargez d'un petit tribut annuel envers le Roi, qui ne va pas à quarante ou cinquante sols par *girib*, ou *arpent*: les autres ne payent rien du tout.

Pour ce qui est des Terres hors d'usage, elles appartiennent ou à l'Etat, ou au Roi, selon le Païs dans lequel elles sont enfermées. Mais parce que le Roi est le Maître

du bien de l'Etat, & qu'il le peut rendre bien de Domaine quand il lui plaît, au lieu que les Gouverneurs des Provinces n'en sauroient disposer qu'avec les Intendans, qui sont les Receveurs du Roi; on peut dire que toutes les Terres qui ne sont pas tenues & occupées actuellement, ou qui ne sont pas en état de l'être apartiennent au Roi, en quelque endroit de l'Empire que ce soit.

On dispose des Terres hors d'usage de la maniere suivante. Si quelqu'un veut du terrain pour bâtir une Maison dans un lieu qui ne soit actuellement possedé de personne, ou dont personne ne puisse montrer d'acte de possession, on demande ce terrain au Gouverneur & à l'Intendant, s'il est situé en Païs d'Etat; mais si c'est en Païs de Domaine, il le faut demander au Roi directement, ou aux Vizirs, ou Intendans de Province. La Donation, laquelle s'obtient sans peine, se fait ou simplement, & sans condition; ou avec condition de payer tant par an, ou de faire un usage de ce terrain qui rendra du bénéfice au Roi. La Donation se fait pour cent moins un an, selon les termes exprès de leur Code civil, au bout duquel tems il faut payer un droit, qui est une maniere de renouvellement de bail pour un pareil terme; & s'il arrive durant ce tems-là qu'on vende la terre, il faut en faire passer les contracts devant l'Intendant des lieux, & payer un petit droit comme on diroit en France les Lots & ventes, & alors le terme de quatre vingt dix neuf ans recommence à courir du jour de la datte du Contract.

Voilà quel est le droit de la proprieté des Ter-

Terres. Je viens à l'usage qu'on en fait, qui est la maniere d'en tirer le revenu.

Il n'y a rien de plus juste & de plus humain que la Police de Perse touchant les Terres. On en afferme fort peu, & seulement ce qui est aux environs des grandes villes, & qui porte des legumes ; car comme à ces Terres-là il ne peut pas arriver des accidens qui en fassent perdre le revenu, tels qu'il en arrive aux terres qui portent des grains, dont la recolte est souvent diminuée par la secheresse, ou par la grêle, & autres injures du tems, les Païsans les prennent à forfait, à tant par an. Celles qui sont autour d'*Ispahan*, par exemple, rendent jusqu'à trente écus & plus, *le girib*, qui est moins d'un arpent ; mais pour toutes les autres, on en fait une maniere de societé avec le Païsan. Le Seigneur donne la terre & quelquefois il fournit aussi le fumier & l'eau, ou bien tout se fournit à moitié selon l'accord. Le Païsan la laboure, l'ensemence, & fait la recolte ; le tout à ses dépens, & puis l'on partage les fruits selon l'accord. Quelquefois le Seigneur a la moitié, quelquefois il n'a que le quart selon la nature de la terre, & du lieu où elle est située : mais d'ordinaire il a le tiers pour sa part, après qu'on a levé préferablement la semence nécessaire pour l'année suivante ; & s'il arrive que la recolte soit si mauvaise, qu'on n'en tire pas même ce qu'il faut pour la semence, le Païsan est obligé à la fournir de nouveau. C'est-là la maniere de donner ses Terres aux Païsans par tout le Royaume, tant pour le Roi, que pour les Particuliers.

Cet accord, qui paroît un marché de bon-

ne foi, & qui le devroit être, se trouve néanmoins une source intarissable de fraude, de contestation, & de violence, où la justice n'est presque jamais gardée; & ce qu'il y a de fort singulier, c'est que le Seigneur est celui qui a toûjours du pire & qui est lezé; les Grands Seigneurs plus que ceux de moindre condition, & le Roi par dessus tout le reste de son Royaume. Voici de quelle maniere cela arrive.

La Perse est sujette à avoir ses moissons gâtées, par la grêle, par la secheresse, ou par les insectes, soit sauterelles, soit petits insectes, qu'on appelle *Sim*, qui sont de très-petits pucerons blancs qui s'attachent au pied de l'épi, le rongent, & le font mourir. Il est rare que quelqu'un de ces fleaux ne tombe pas une année ou l'autre sur les champs labourez, & sur les jardins, & les Païsans ne manquent pas d'en prendre occasion de soutenir que la terre n'a rien rendu, ou qu'elle a rendu seulement ce qui est nécessaire pour la semence. Or comme ces Païsans ont des ruses impénétrables pour soustraire une partie des fruits, & pour les faire paroître moindres qu'ils ne sont, quelques surveillans qu'on envoye dès le commencement de la moisson pour y prendre garde, ils font savoir de bonne heure de quel fleau la Campagne est affligée, & quand le mal est assez grand pour être aisément apperçû, ils vont avec des branches d'arbres & des poignées d'épics, marquez de ce fleau, au logis du Seigneur ou de l'Intendant, pour le disposer par avance à en passer par où ils diront, quand la moisson sera faite. Il faut observer qu'il y a une ancienne estima-

tion

tion faite de ce que les terres raportent, c'est-à-dire que tant d'arpent, en tel lieu, semez de tel grain, doivent rendre tant au Seigneur pour sa part; laquelle estimation est à un taux bas, faite sur un pié commun des bonnes & des mauvaises années. Quand la recolte est meilleure que l'estimation, nos Païsans Persans ne se plaignent pas; mais si elle ne fait simplement que l'égaler, ils commencent à se plaindre, & si elle ne produit pas ce que l'estimation porte, ils jettent les hauts cris, prétendant qu'ils ne recueillent presque rien.

Comme les biens des particuliers sont plus sous l'inspection de leur maître, & qu'ils ne sont pas si chargez d'impôts & de corvées que ceux du Roi, & ceux des grands Seigneurs, les païsans qui font valoir leurs terres sont de meilleure foi, & n'usent pas de tant d'artifices: mais pour les terres du Roi, les païsans qui les tiennent étant sujets à beaucoup de vexations, & à des charges extraordinaires, tachent à s'en dédommager par la soustraction des fruits, & en fraudant le Seigneur le plus qu'il leur est possible. J'ai observé ceci dans tout l'*Orient*, & particulierement dans les lieux où la tyrannie est la plus rude, que la violence, & la ruse, y sont toûjours aux prises l'une avec l'autre, & que là où l'on traite les sujets avec plus de violence, c'est où il se commet plus de friponneries & plus de faussetez, comme étant le seul recours contre l'oppression. Les païsans, qui ont des terres du Roi, vont en corps à l'Intendant, ou au Receveur dont ils relevent, & en faisant de grandes lamentations, accompagnées de cris & de larmes, demandent qu'on enre-

gître leurs plaintes, & les dépositions qu'ils viennent faire pour leur servir en tems & lieu. Souvent il arrive que tout un village vient à la porte de l'Intendant, & quelquefois ils y amenent même leurs femmes, & leurs enfans, selon que le cas est grief; protestant de ne retourner point chez eux, & de laisser-là les terres. Mais presque toûjours ils viennent chargez de branches d'arbres, ou d'épics secs, & rongez, comme j'ai dit, pour preuves de ce qu'ils avancent, ou ils apportent des attestations qu'ils ont fait faire par les Juges des lieux. On a égard à leurs plaintes, selon que le dégât paroît considerable; mais il y a bien encore à disputer, pour en regler le plus ou le moins. Lors qu'il s'agit des biens du Roi, l'usage ordinaire des Intendans est de donner des Commissaires aux villages pour examiner l'affaire sur les lieux, & c'est justement ce que les Païsans demandent, car ils ne manquent pas de gagner le Commissaire, & de le faire parler à leur avantage. Mais il arrive souvent néanmoins que les Intendans n'ont aucun égard à ces plaintes, répondant qu'ils ne sauroient accorder les diminutions que l'on demande: qu'ils sont établis sur les Provinces pour recevoir les biens du Roi, & non pour les donner, que l'on en peut aller porter ses plaintes à la Cour.

On aura peine à croire qu'un Intendant qui fait cette rude réponse la fait souvent de concert avec les complaignans. Cela est vrai pourtant, & en voici la raison & le mystere; c'est que l'Intendant qui trouve bien mieux son compte dans les méchantes années, que

dans

dans les bonnes, à cause que dans celles-ci on sait précisément ce qu'il reçoit, sans qu'il en puisse rien détourner; au lieu que dans les méchantes années, il tire de gros presens des Païsans pour les faire décharger, l'Intendant, dis-je, trouve à propos de les rebuter à son audience, & de les renvoyer à la Cour, leur faisant dire sous main en même tems, qu'ils y obtiendront ce qu'ils demandent. Les Païsans vont donc en Corps à la Cour, avec toutes les preuves qu'ils peuvent donner de la Calamité du Païs, qui sont celles là même que j'ai dit qu'ils portent aux Intendans, des branches d'arbres rongées, des épics grêlez, des fruits gâtez, avec des attestations des Juges des lieux, & s'assemblant à la porte du Palais, ou attendant le Roi dans la ruë selon qu'on leur conseille de le faire, ils se mettent à crier de toute leur force, en jettant leurs turbans par terre, en déchirant leurs habits, & en élevant de la poussiere en l'air. Ils poussent quelquefois leurs cris si haut, qu'on les entend d'une demie lieuë. Le Roi ne manque pas d'envoyer demander ce que c'est. Nos Païsans donnent aussi-tôt leur requête, & pour peu que la réponse tarde ils recommencent leurs cris plus fort qu'auparavant. L'Intendant cependant a mandé à la Cour, qu'il y avoit renvoyé les Païsans de tel Canton, n'osant pas leur accorder de son autorité les grosses diminutions qu'ils demandent, remettant aux Ministres à en juger sur les informations qu'il envoye: mais ces informations sont toûjours dressées d'un tour favorable à la Requête. La Cour lui envoye d'ordinaire la requête répondue en ces mots,

accordez selon l'exigence du fait; ou bien elle donne un ou deux Commissaires pour l'examiner sur les lieux; mais en l'un & en l'autre cas, c'est toûjours le Roi qui fait les fraix de ce manege, c'est-à-dire toute la dépense du voyage des Païsans, & celle des présens qu'il leur faut faire pour corrompre tant les Commissaires de la Cour, que l'Intendant de la Province & ses Officiers, & c'est-là la roue d'iniquité de ces Gouvernemens Orientaux. Les Grands oppriment les petits à force ouverte, les petits tirent raison des Grands par fourberie. Ainsi ces Rois Asiatiques, tout absolus qu'ils sont, ne sauroient empêcher que les sujets ne violent les droits du Prince, à proportion que le Prince viole ceux de ses sujets.

Si les Païsans trompent leur Seigneur de cette maniere, il s'en dédommage par les corvées dont il les accable. Il les employe à des ouvrages qu'il fait faire sur les lieux, Edifices, jardins, & autres; ou bien il faut que le village lui donne par jour tant de gens sans aucun salaire. Il se fait donner des voitures pour rien par ses Païsans. Il se fait nourrir par eux tant de jours quand il est sur les lieux, & quelquefois il convertit la nourriture en argent. Ses Receveurs, ou les Intendans qu'il envoye, sont traitez de même, & il met encore d'autres taxes semblables.

Je ne saurois m'empêcher de remarquer ici en passant, que ç'a été-là l'économie des fonds de terre en Perse de tems immemorial, & les conventions reciproques entre les Seigneurs & les Païsans : on découvre cela clairement dans les plus anciens Auteurs. *Herodote*, qui

en

[illegible], nous dit, parlant des Peuples habitans le long de la Mer Caspienne, à qui l'on avoit ôté l'eau dont ils arrosent leurs terres: *les hommes & les femmes allerent trouver les Perses, & jetterent de grands cris devant la porte du Palais.* C'étoit sans doute pour se faire allouër des diminutions de rente, de la maniere dont je viens de le raporter.

Pour savoir à present qui souffre le plus dans ce commerce de fraude & de vexation, je pense qu'on n'en sauroit autrement juger, qu'en envisageant la condition des Païsans Persans. Ils vivent assez à leur aise, & je puis assurer qu'il y en a d'incomparablement plus miserables dans les plus fertiles Païs de l'Europe. J'ai vû par tout les Païsanes Persanes avec des carcans d'argent, & de gros anneaux d'argent aux mains & aux pieds, avec des chaines qui leur pendent du cou sur le nombril, où sont passez tout le long des pieces d'argent & quelquefois des pieces d'or. On voit les enfans parez de même, avec des coliers de corail au col. Ils sont, hommes & femmes, bien chaussez & bien vêtus. Ils sont bien fournis de vaisselle & de Meubles; mais en échange de ces aises ils sont exposez aux injures, & quelquefois à des coups de bâton de la part des gens du Roi & des Vizirs, quand on ne leur donne pas assez-tôt ce qu'ils demandent; ce qui s'entend des hommes seulement; car pour les femmes & les filles, on a des égards pour elles par tout dans l'Orient, & il n'arrive jamais qu'on mette la main dessus.

Le partage des fruits se fait en nature, ou l'on convient avec le Païsan à quel prix il

prendra la part du Seigneur, & comment il en fera le payement. On confond tous les grains ensemble dans l'apréciation, bled, orge, ris, poix, lentilles. On dit, il y a tant de mille *maus*, lequel à tant le *mau* fait tant d'argent. Les fruits des arbres se partagent plus avantageusement pour le Seigneur, que ne font les grains, parce qu'il n'y a pas tant de fraix à faire. Il en a ou la moitié, ou les deux tiers.

C'est presque la même chose pour le revenu du Bétail que pour les terres labourées. Le Seigneur a le tiers de la toison & de la portée; mais les Bois sont bien d'un meilleur revenu pour le Seigneur. Il en a les deux tiers; l'autre est pour le Païsan, qui d'autre part est obligé d'en faire la coupe & la vente.

Voilà en general la maniere dont les Particuliers font valoir les terres, & dont on fait valoir aussi celles de l'Etat, & celles du Domaine, à quoi je n'ai trouvé qu'une exception; c'est à l'égard des arbres qui portent les Dattes, fruit délicieux, qui ne croît nulle part si bon qu'en Perse. J'ai vû en plusieurs endroits les Païsans payer tant par pied de Dattier; & l'on m'a dit qu'ils en font de même par tout le Royaume. La raison de cette difference, à mon avis, c'est que ce fruit se recueille annuellement dans une mesure plus égale, ce qui peut venir de ce que cet arbre étant quatre fois plus haut que les autres, il n'est pas si exposé aux insectes. A Jarron, place de la Perside où l'on cueuille les meilleures dattes du Royaume, le Dattier paye un mamoudy le pied, ce qui fait neuf sols.

CHA-

CHAPITRE VII.

Des Revenus du Roi.

JE diviserai ce Chapitre en deux parties. La premiere touchant la qualité de ces revenus, c'est-à-dire en quoi ils consistent; la seconde, à combien ils se montent.

Les revenus du Roi coulent de deux sources differentes, du Païs d'Etat, & du Païs de Domaine.

Quant au Païs d'Etat qui sont les Grands Gouvernemens de l'Empire, comme je l'ai expliqué au chapitre precedent, le Roi n'y a point de fonds en propre. Les revenus qu'il en tire sont principalement des Contributions qu'on appelle *Russom*, c'est-à-dire *droit ou redevance*. On les distingue en ordinaires & extraordinaires. Les ordinaires consistent en une taxe ou quantité réglée de fruits les plus excellens de chaque Province, desquels le Gouverneur est obligé d'envoyer des Convois au Roi de tems en tems, & des sommes d'argent selon le pouvoir de la Province. La Province de *Curdestan*, par exemple, qui est une partie de la Chaldée, produit le meilleur beurre, le Gouverneur en envoye tant de charges chaque fois. Celle de Georgie produit du vin excellent, des fruits exquis, les plus belles personnes de l'un & de l'autre sexe: elle est obligée d'envoyer le plus qu'elle peut de chaque chose. On appelle ces Convois *Bar Kané cha*, *le Convoi Royal*. Les Contributions extraordinaires consistent en des présens de ces mêmes denrées & des choses les plus ra-

res que les Gouverneurs puiſſent recouvrer, & dans les Etrenes ou preſens du nouvel an. Quoi que ces Contributions ſoient appellées extraordinaires, ce n'eſt que parce qu'elles ne ſont pas impoſées, que la qualité & quantité n'en ſont pas preſcrites, & qu'on n'en tient pas regiſtre à la Chambre des Comptes, car d'ailleurs, la coûtume les a rendues ordinaires, & on les enregiſtre à un Bureau d'un Officier qu'on appelle *Pech Kes nuviez*, c'eſt-à-dire *rôle ou livre des preſens*. Il ne ſe peut dire à quoi ces tributs là ſe montent tous les ans. La maiſon du Roi en eſt entretenuë, & toute cette foule d'Artiſans à qui l'on donne la nourriture en eſpece. Il paroît par les anciens Auteurs que cette maniere de ſubſide a été la premiere ſorte de revenu des Rois de Perſe. Herodote, entre les autres, le dit formellement dans ce paſſage, *Durant le regne de Cyrus, & de Cambyſes, on n'avoit point encore impoſé de tributs en Perſe, mais on faiſoit tous les ans de certains preſens au Prince.* Les Perſans eſtiment cette Oeconomie pour deux raiſons; l'une que le Roi & toute ſa maiſon ſe trouvent nourris de tout ce que l'Empire produit de plus delicieux; l'autre que les Provinces ne ſont pas ſi ſujettes à être foulées, parce que chacune fait ſon preſent ſelon ſes moyens, & des choſes qu'elle a en plus grande abondance.

Quant au Païs de Domaine c'eſt le fond propre du Roi. Il en eſt le Seigneur, tout le revenu lui en appartient; c'eſt-à-dire le tiers des fruits de la terre de quelque ſorte qu'ils ſoient, comme je l'ai obſervé au Chapitre precedent.

Après

Après les Contributions des Provinces, & le Domaine, les revenus du Roi de Perse viennent de ses droits Seigneuriaux, entre lesquels il faut mettre premierement le droit du Bêtail, lequel produit un gros revenu, quoi que le droit du Bêtail ne soit pas moitié si haut que celui des fruits de la terre; car il n'est que d'un sur sept, tant pour la toison, que pour la portée. Le Roi a peu de Troupeaux en propre. Les Troupeaux de Perse sont élevez par ces Riches Pastres que les Orientaux appellent *Saranet chin*, d'où nous avons fait le mot de *Sarrasin*, c'est-à-dire *Habitant de Campagne*, parce qu'ils habitent sous des pavillons, toûjours loin des villes. Ils vivent en Troupes de deux à trois cens personnes chacune. J'en ai vû qui étoient grosses de deux mille personnes. On peut s'imaginer quels grands Troupeaux ils meinent avec eux. Il y en a qui couvrent les Campagnes à perte de vûe: j'en ai rencontré de si nombreux, que j'étois deux à trois heures à les traverser d'un bout à l'autre. Le Roi a donc un de sept du rapport du Bêtail, comme je dis, & ce droit se leve par un *Ichoubam bachi*, ou Chef des Bergers, que les Visirs ou Intendans entretiennent dans chaque Contrée, ou en chaque Troupeau. Le Bêtail de Perse consiste particulierement en Chévres, en Moutons, en Anes, en Mules, & en Chameaux. Il y a peu de Bœufs. Quant au revenu des Haras il est aussi considerable; car le Roi leve le tiers de la valeur des Poulains; cependant on les évalue si bas, qu'un Poulain ne paye d'ordinaire que dix à douze francs.

Se-

Secondement il y a le revenu de la ſoye & du Coton, dont l'on tire pour le Prince le tiers de tout ce qui s'en recueuille dans tout le Royaume, ce qui monte à de fort grandes ſommes.

En troiſiéme lieu, les mines de Metaux & de pierreries appartiennent au Roi ſeul, & la pêche des Perles; mais on en leve le tiers preferablement pour les fraix ou la dépenſe.

En quatriéme lieu, les monnoyes rendent au Roi deux pour cent, ſans ce qu'on leve pour les gages des Officiers, & pour les fraix.

En cinquiéme lieu il faut mettre le revenu de l'eau qui eſt fort conſiderable; car comme tout vient à force d'eau preſque dans toute la Perſe, il n'y a pas un filet d'eau de perdu, & qu'on ne vende. J'ai oui aſſurer que les eaux d'autour d'Iſpahan produiſent quatre mille Tomans par an, qui font ſoixante mille écus.

En ſixiéme lieu, il y a le tribut que payent les habitans, tant natifs, qu'étrangers, qui ne ſont pas de la Religion du Païs. Ce tribut eſt d'un ducat par tête, & c'eſt pour ſe rachetter de l'interdit auquel la Loi de Mahomet condamne ceux qui ne veulent pas ſe faire Mahometans.

En ſeptiéme lieu, il y a la taxe des Boutiques, qui eſt de dix ſols par chaque boutique d'Artiſan, & vint ſols par boutique de revendeurs. On appelle cette taxe *Bonitché*, c'eſt-à-dire un impôt des Mêtiers. J'en parlerai encore dans la ſuite.

Il faut ranger enſuite les Peages & les Douanes. Quant aux Peages qui ſont les droits impoſez premierement pour entretenir la ſu-

reté

reté des chemins, on les paye par charge de chameau, ou de Cheval, mais fort differemment d'une Province à l'autre; car dans quelques lieux on ne prend qu'un ſol par charge, & en d'autres on prend cinq ou ſix livres.

Quant aux Doüanes, ce revenu, qui par tout ailleurs eſt la plus conſidérable partie des Finances, ne rend pas beaucoup en Perſe, par la conſidération particuliére que l'on y a eu de tout tems pour le négoce. Il n'y a que les Doüanes du ſein Perſique où l'on paye ſelon la valeur des Marchandiſes; mais à toutes les autres entrées du Royaume, généralement on paye par charge, tant par chameau, tant par cheval, ou mule, tant par bœuf ou par âne; l'on n'examine pas beaucoup ce qu'elles contiennent; au contraire, on y régardoit fort legérement juſqu'à ces dernieres années. J'obſervai encore ces grandes facilitez aux Doüanes de Perſe au premier voyage que j'y fis l'an 1666. on ne viſitoit point les hardes aux entrées, ni aux ſorties. Elles étoient libres, quoi qu'il fallût quelquefois cinq à ſix chameaux pour les porter, & que ſouvent plus de la moitié conſiſtât en choſes de prix. D'ailleurs c'étoit la coûtume de donner ſur dix charges de marchandiſe une charge franche. Les Marchands faiſoient à leur arrivée un preſent au Chef de la Doüane, qui le récompenſoit dix fois au double, & régaloit continuellement les Marchands. Les Doüanes & les entrées ſe levoient par commiſſion, comme elles ont fait de tout tems. C'étoient aſſurément les Doüanes où l'on étoit plus doucement traité qu'en lieu du monde. Et à voir d'un autre côté la fortune que

que les Officiers & Administrateurs y faisoient en peu de tems, on eût dit que le Roi en donnoit l'administration, moins pour conserver ses droits, que pour enrichir ceux qui les levoient; car dans une année de commission de la Doüane des Ports d'*Abas* & de *Congue*, qui sont les deux grands Ports du Golphe Persique, & les plus proches de l'Isle d'*Ormus*; le Chef ou l'Intendant de la Doüane gagnoit trois à quatre cens mille livres par an, le Controlleur ou Surveillant cinquante mille livres, les autres Officiers autant tous ensemble: & quoi qu'il n'entrât pas plus que cela dans les coffres du Roi, on passoit pour bien honnête homme, de n'avoir fait que partager avec le Souverain par moitié. C'étoit même la coûtume dans ces tems-là, que quand on vouloit relever quelque famille tombée, on lui donnoit la regie d'une Doüane pour deux ou trois ans. Cela rétablissoit entierement ses affaires, comme j'en ai vû beaucoup d'exemples.

Pour faire mieux entendre de quelle maniere on fraudoit le Roi, je dirai premierement que le Magasin de la Doüane est fermé & seellé du seau du Chef de la Doüane, du Vizir ou Controlleur, & du premier Ecrivain, qui sont tous commis par le Roi, pour veiller l'un sur l'autre: & secondement, que dans l'*Orient*, & sur tout aux *Indes*, & aux autres Païs qui en sont les plus proches, tout se traite par tierces personnes; comme, par exemple, dans le Commerce on se sert de Courtiers, qui sont gens fins & fourbes, les plus insinuans & les plus patiens hommes du monde, & qui se rebutent le moins. Quand donc un Vaisseau étoit arrivé & déchargé dans les Ma-

Magasins, le Doüanier, & les gros Marchands s'entre rendoient visite avec des presens & des régals réciproques. Cependant les Courtiers traitoient sécretement avec les Chefs des Doüanes: *Vous aurez tant*, disoient-ils, *pour laisser passer tant de marchandises qui sont parmi le bagage*. Il faut remarquer que comme les équipages qu'on a en ces Païs-là sont toûjours gros, parce qu'il faut porter un menage entier avec soi, on peut faire passer bien des choses parmi ses hardes, & c'étoient toûjours les plus riches marchandises qu'on y mettoit. Après deux ou trois jours, le Doüanier, avec les autres Officiers, alloient faire ouvrir le Magasin où étoit la charge du Vaisseau, & sous le nom d'équipage, ou bagage, laissoit emporter le plus fin de la Cargaison. Cependant, l'Ecrivain ou Marchand du Vaisseau donnoit son livre ou regître de chargement, qui ne contenoit qu'une partie de la verité, & les Marchands donnoient leurs déclarations conformément à ce regître. Ensuite le Courtier retournoit aux Agens de la Doüane, leur disant, *Vous aurez une telle somme pour laisser passer tant de fines toiles parmi les grosses*, & cela s'executoit ainsi de bon accord: chacun y avoit sa part. Le premier Commis de la Doüane enregîtroit tout de la maniere dont l'on étoit convenu: les livres des autres Officiers étoient accommodez de la même sorte; le double étoit envoyé à la fin de l'année à la Chambre des Finances; & l'on comptoit ainsi sur toutes ces belles piéces. J'ai vû dans ce tems-là que les Chefs de ces deux Doüanes, & de quelques autres Ports du Sein Persique, avoient leurs Correspondans aux Indes, & dans les gran-

grandes Villes de Perse, qui offroient à l'envi meilleur parti aux Marchands pour passer par leurs Ports, de même que si c'eût été de differens Etats, & que ces Ports n'eussent point du tout apartenu à un même Maître.

Comme la fraude alloit toûjours en augmentant, & à un tel excès, que les six & sept premieres années du Roi *Soliman*, qui avoient commencé en 1666. les Doüanes de ces deux principaux Ports du Golphe ne raportoient que quatre à cinq cens mille livres, au lieu que du tems du Roi son Pere elles raportoient environ onze cens mille livres : les Ministres prêterent l'oreille à des propositions qui leur furent faites, par des gens instruits des methodes de l'Europe, de mettre les Doüanes en Ferme : ces gens-là offrant de donner douze cens mille livres de celles du Sein Persique. On fut long-tems à la Cour à se déterminer à ce parti, parce qu'on voyoit bien que les sujets en seroient vexez ; mais enfin, on l'accepta l'an 1674. & depuis ce tems-là on n'a plus trouvé les mêmes facilitez qu'auparavant.

Je passe au casuel, que les Persans estiment la partie la plus claire & liquide, de même que la plus importante des revenus du Roi, & qu'ils disent venir par deux sources. La premiere contenant les confiscations, qui montent l'année à de grandes sommes, & l'autre contenant les présens que les particuliers font au Roi de toutes parts, en tout tems, & particulierement au nouvel an. On lui envoye en présent plus qu'il ne peut employer en étoffes, en chevaux, en bêtes de charge, en drogues, en harnois, en armes, & en tout ce qu'il

qu'il faut pour les besoins, & pour les plaisirs de la vie. On lui envoye des filles & des garçons, qu'on choisit dans tout ce que l'*Orient* produit de plus accompli, & enfin on lui envoye de l'or & de l'argent, des pierreries, des parfums, & de tout ce qui se peut recouvrer de riche & de curieux.

Il faut mettre entre les revenus des Rois de Perse, de certaines grosses dépenses dont il se décharge sur ses sujets, & qu'il leur impose soit en les faisant travailler sans payer, soit en leur faisant payer ce qu'il faudroit qu'ils payassent eux-mêmes, & qui leur coûteroit une infinité d'argent. Voici les principales de ces impositions. Premierement, la taxe des métiers, dont j'ai parlé; sur quoi il faut remarquer qu'il n'y a de métiers taxez que ceux qui ne sont pas sujets aux corvées, c'est-à-dire, à fournir des ouvriers en toutes rencontres pour le service du Roi, sans en recevoir de paye, comme les maçons, les charpentiers, & tels autres, qui se trouvent bien plus chargez que ceux qui payent leur droit en argent; car lors qu'il y a quelque chose à faire pour le Roi, les Chefs des Métiers sont obligez de fournir des ouvriers par corvées, & c'est une épargne fort grande pour le Roi; car par ce moyen il ne dépense rien en mille choses qui d'ordinaire emportent l'argent le plus clair. En bâtimens, par exemple, & en reparations, il ne coûte que les materiaux. Secondement, les taxes appellées *bavarez Divan*, impôts du Conseil, dont il y a de diverses sortes, mais qui toutes ensemble ne montent pas à une grande somme. Ces impositions sont des extraordinaires, comme par exemple,

le

le défrai d'un Ambaſſadeur, ſa nourriture & les voitures qu'on lui fournit, qui ſont aux dépens des lieux par où il paſſe, les illuminations dans les ſolemnitez, qui ſont auſſi aux dépens des lieux. Ce ſont des aubaines, que ces impôts ou taxes, pour les Regens ou petits Magiſtrats qui les levent; car ſûrement ils levent au moins une fois plus qu'il ne faut pour payer la dépenſe.

En troiſiéme lieu, il y a une ſorte d'impoſition qui reſſemble à ce qu'on appelleroit en France une taxe ſur les Aiſez, & qui eſt d'un grand ſoulagement pour les Finances du Roi. Ce ſont des gratifications qu'il fait payer par les Intendans, les Gouverneurs de Province, les Officiers & les Miniſtres de l'Etat. Par exemple, quand on ſait qu'un Gouverneur, ou un Intendant, a bien fait ſes affaires, le Roi lui envoye un préſent par la perſonne qu'on a deſſein de gratifier, ou de recompenſer de quelque ſervice. Ces préſens conſiſtent ou en un habit, ou en un faucon, ou en un cheval. La commiſſion de porter ce préſent tient ſouvent lieu non ſeulement de recompenſe, comme je le dis, mais auſſi de payement de gages; car le Roi preſcrit la ſomme que le Gouverneur donnera à l'envoyé, avec quoi il ne faut pas laiſſer de lui faire encore un préſent proportionné à ſon emploi, à la qualité de ſa famille, & à la faveur qu'il a à la Cour.

Voilà, autant que je l'ai pu connoître, toutes les ſources du revenu du Roi de Perſe, dont il faut remarquer que rien n'eſt affermé, non plus que les fonds de terre, bêtail, denrées, monnoye, peages, caſuels extraordinai-

res.

res. Tout est par commission, & en regie; & generalement tous les biens du Roi sont en regie, à la reserve de certains fonds, dont le revenu est toûjours fixe & certain; comme celui d'un *Marché*, d'un *Caravanserai*, d'un *Bazard*. Mais pour tous les biens dont le revenu est casuel, comme, par exemple, celui des terres, lequel est different selon les bonnes ou mauvaises années, celui des Doüannes qui rend plus ou moins, selon l'étendue du trafic, & tous les autres fonds, en un mot, dont le produit est inégal d'une année à l'autre; pour tous ces biens-là, dis-je, on ne les afferme point, ce qui donne moyen aux sujets de vivre assez à l'aise, malgré la severité des exactions & des corvées, à quoi j'ai raporté qu'ils sont exposez; car un Intendant ne se soucie gueres, après tout, que le Roi tire plus ou moins de revenu, pourvû qu'il ait ses présens ordinaires, & que sa commission rende autant de profit dans un tems que dans un autre.

Il n'y a point de taxes sur les personnes, elles sont libres par toute la Perse, & la taille y est entierement inconnue; sur quoi je remarquerai que cette exemption de taille génerale en *Orient*, m'a souvent fait penser que c'est peut-être la raison de ce qu'on n'y connoît point la difference de Noble & de Roturier. Il n'y a point de taxe pareillement sur les denrées, à la reserve du Tabac seulement: les terres non plus ne payent rien au Roi que ce petit droit de redevance, dont j'ai parlé au Chapitre précedent. Quant aux droits d'entrée, l'on n'en leve en aucune partie du Royaume sur aucunes des choses qui servent

à la

à la nourriture ordinaire. Enfin, on ne leve rien, ni fur le fel, ni fur le vin.

La même économie qui fe garde dans la perception des revenus du Roi, fe garde auffi dans celle des revenus de l'Etat, que j'ai remarqué qui font deftinez pour la fubfiftance des armées, des Officiers de l'Etat, & des Gouverneurs de Province; & comme le Roi reçoit de toutes les Provinces du Royaume des Convois pour la fubfiftance de fa maifon, que les Gouverneurs & les Intendans lui envoyent, les Gouverneurs de même reçoivent de pareilles contributions de chaque Canton de leur Province, de quoi partie fert à compofer les Convois qu'ils envoyent à la Cour, & partie à l'entretien de leur maifon. C'a été là de tout tems une des manieres de l'*Orient* que les maifons des grands Seigneurs foient pourvûës de ce qu'il y a de plus exquis dans tous les endroits du Royaume, qui leur eft envoyé en chaque faifon, fans qu'il s'achette prefque rien pour leur table. On voit dans l'hiftoire Grecque, que quand *Themiftocle* s'engagea au fervice de *Xerxès*, ce Monarque lui affigna fa fubfiftance fur les lieux qui raportoient les plus excellentes chofes, l'un devoit entretenir fa maifon de pain, l'autre de vin, l'autre de viande. C'eft cela même qui fe pratique encore aujourdhui en Perfe, & non feulement à l'égard de ce qui fert à la nourriture, mais auffi pour les vêtemens, chaque forte d'étoffe étant tirée de differens endroits du Royaume, ou chaque piéce de vêtemens, comme des turbans, des fouliez, des ceintures, ce qui eft encore tout-à-fait femblable à l'économie des anciens Rois de Perfe, com-

me

me on le peut voir dans l'endroit d'*Herodote*, où il parle d'Anthylle ville d'Egypte. *Depuis*, dit-il, *que l'Egypte est sous la domination des Perses*, Anthylle, *qui est une ville célébre entre les autres, est particulierement donnée à la femme de celui qui régne pour sa chaussure*. C'est la même chose dans tout l'*Orient*; ainsi, la dépense du Grand Seigneur pour sa personne, tant pour la nourriture, que pour le vêtement, se tire uniquement du revenu de ses jardins.

Je viens à la seconde partie de ce Chapitre, qui regarde la supputation des revenus du Roi de Perse. Il est comme impossible de dire précisement à quoi ils se montent : les Ministres de l'Etat même n'en étant pas pleinement informez. Tout ce qu'ils en sauroient dire, est seulement ce qui est entré dans le trésor Royal d'or, d'argent, de pierreries, & de précieuses marchandises, durant le cours d'une telle année. Les Intendans des Provinces ne sauroient dire non plus à quoi se monte au juste le revenu de leur Province, puisqu'il y a je ne sai combien de villages, de terres, & d'autres biens du Roi, qui sont assignez à des Officiers pour leurs gages, & sur lesquels les Intendans n'ont point d'inspection. Il faut remarquer que les Persans ne sont pas aussi curieux de savoir à quoi vont les revenus de leur Roi, ni des grands Seigneurs du Païs, & cent autres curiositez semblables, que nous le sommes dans nôtre Europe ; ce qui fait qu'il est impossible d'apprendre rien d'eux sur ce sujet qui nous puisse satisfaire entierement. J'ai tâché plusieurs fois, durant le long séjour que j'ai fait à la Cour de Perse, d'apprendre à

quoi se montoit au juste le revenu du Roi, & quelles étoient les forces de l'Etat. Je n'ai pas épargné les présens pour le découvrir, & j'ai mis souvent sur cette matiere des Intendans de Province, & des Ministres d'Etat, avec lesquels j'avois assez d'habitude, & qui me traitoient avec quelque confidence; mais j'ai toûjours eu lieu de croire qu'ils ne le savoient pas eux-mêmes. Chacun sait ce qui est de son département, & gueres davantage. Ils répondoient naïvement aux demandes que je leur faisois, *Dieu le sait*; *il y en a beaucoup*; *cela est sans compte*. Mais ils ne disent jamais rien de plus positif.

La difficulté de supputer avec exactitude les revenus du Roi de Perse vient principalement de deux causes, comme je crois l'avoir déja insinué; la premiére de ce que les fonds & les droits qu'il leve ne sont pas affermez, mais sont en régie; ce qui en rend le produit inégal d'une année à l'autre. La seconde raison est que plusieurs des revenus du Roi sont comme alienez, parce qu'ils sont assignez à des Officiers pour leurs gages.

Cependant je ne laisserai pas de faire ici un petit détail de ce que j'ai pû apprendre sur ce sujet de plus juste & de plus véritable.

Le Païs d'Etat rapporte au Roi en argent comptant quelques cent mille francs l'an par Province; ce qui peut monter à environ deux millions en tout.

Le Païs de Domaine lui rend environ quatorze millions en tout. La ville de *Recht*, qui est la Capitale de la Province de *Guilan*, en produit seule presque la sixiéme partie. Le ressort de la Province de *Mazenderan*, qu'on tient

tient avec le *Guilan* être l'ancienne *Hyrcanie*, rend six cens mille livres. La Province de *Parthe* est mise à quatre cens cinquante mille livres. Celle de la *Perside* à huit cens mille. C'est le compte que j'en ai entendu faire en gros à des Officiers de ces Provinces-là. Ce qui fait que celle d'*Hyrcanie* produit plus de revenu qu'aucune autre, est le produit de la soye qui s'y fait en plus grande abondance qu'en lieu du monde.

On fait monter à soixante mille Tomans, qui font environ trois millions, les Peages & les Doüanes de la Perse, desquelles il est bien certain qu'on pourroit tirer le double, si l'on y regardoit d'aussi près & avec autant d'exactitude qu'on le fait en plusieurs parties de l'Europe.

Les Etrennes valent au Roi cinq à six millions.

Les Entrées du Tabac vont à environ quinze cens mille livres. Celles de la seule ville d'*Ispahan* rendent vingt mille écus.

Sans entrer davantage dans le détail, j'ai vû des gens en Perse faire monter à sept cens mille Tomans tout le revenu du Roi, c'est-à-dire tout ce qu'on lui paye de Droits, & tout ce qu'on lui fait de présens de quelque nature que ce soit. Cela revient à environ trente deux millions de nôtre monnoye. Je ne garentis pas ce calcul, mais quoi qu'il en soit on peut dire que les Richesses du Roi de Perse sont immenses, ce qui ne vient pas de l'abondance de ses revenus; car à cet égard les richesses du Grand Seigneur, & du Grand Mogol vont bien au delà, mais c'est parce que ce Prince ne dépense pas la vingtiéme

 par-

partie de ce qui entre dans son Trésor. Il est nourri & défrayé, généralement parlant, sans presque rien débourser, de maniére qu'il ne paye rien en argent comptant. Tout ce qu'il doit est payé en assignations sur quelques uns de ses revenus. Ses Troupes, sa Maison, les Artisans qui sont à ses gages, & les choses même qu'il achéte pour le plaisir, & pour la magnificence, sont payées en assignations comme les autres, à moins que par faveur speciale on n'obtienne d'être payé du Trésor. Il ne faut pas oublier un autre moyen que le Roi a de payer ce qu'il achéte, outre ces assignations; c'est à savoir de donner des Marchandises en payement, & c'est ce que ses Ministres proposent toûjours dans l'occasion, & qu'ils tâchent par tous moyens de faire accepter. J'entens seulement de grosses sommes qui sont duës, & les Marchandises qu'on offre le plus communément sont des Turcoises, de la soye, des brocards d'or, des Tapis d'or & de soye, du lapis Lazul. Le Roi a de pleins Magazins de tout cela; car comme il n'afferme point ses biens, & qu'il fait travailler la soye qu'il reçoit pour son droit, ses Magazins regorgent toûjours de telles nippes.

Si l'on fait réfléxion sur tout ce que je viens de dire, on trouvera, qu'à le bien prendre, le Roi de Perse est le plus riche Monarque de l'Univers, & qui vit dans la plus grande abondance de biens, puis qu'il entretient ses Troupes & sa Maison sans mettre la main à la bourse. Une autre chose qu'on peut encore assurer touchant ses grandes richesses, c'est qu'il a autant de revenu lui seul que tout
le

le reste de son Royaume, & que ce revenu s'augmente journellement par le moyen des confiscations.

CHAPITRE VIII.

De l'Oeconomie des Finances.

J'Ai fait voir dans le Chapitre précédent quelle étoit la nature des revenus du Roi, qui consistent la plûpart en denrées, & en choses nécessaires aux hommes, & particuliérement aux Rois, & en précieuses Marchandises, plus qu'en argent. Il en est de même, ou à peu près, dans l'emploi qu'on fait de ses Finances; c'est-à-dire, qu'au lieu de payer en argent, le Roi paye en assignations sur les Provinces, comme je l'ai observé au Chapitre précédent. La raison pourquoi l'on en use de cette maniére en Perse, c'est à cause que les biens ne sont pas affermez, mais administrez & en régie; & à cause aussi de ce qu'il n'y a ni assez de commerce, ni assez de mouvement dans le Païs pour reduire aisément tout en argent. L'on en découvrira encore d'autres raisons dans la suite de ce Chapitre.

Les assignations sont de deux sortes, les unes en terre, les autres en des comptes; c'est-à-dire qu'on assigne des terres aux Officiers pour la valeur de leurs gages, ou qu'on leur donne à la place des comptes de ce que les villages ou Cantons doivent, lesquels ils envoient recevoir par qui il leur plaît.

Quant aux assignations en terre, on les appelle *Tyoul*, mot qui signifie *perpetuel*, d'autres disent au contraire qu'il signifie *éloigné*,

parce que ces assignations se donnent sur des lieux éloignez. Il y en a de deux sortes; car ces terres sont ou l'apanage de la Charge, les grandes Charges ayant toutes des terres qui y sont annexées, pour le payement des gages; & qui demeurent attachées à la charge à perpetuité: ou elles sont assignées au gré de la Chambre des comptes, pour y recevoir les gages ou salaires tous les ans. Par exemple, le Roi prenant à son service un Officier à cinq cens francs de gages, la Chambre des Comptes, lui assigne cette paye sur un village qui de tout tems est compté pour produire cinq cens francs de rente par an. Il se trouve presque toûjours un fond revenant à la paye assignée; ou à ce défaut l'Intendant de la Province, sur laquelle est l'assignation, fournit ce qu'il en manque; ou bien il lui donne une assignation de plus de cinq cens livres dont l'autre lui raporte le surplus; c'est-à-dire que si l'assignation est de cinq cens cinquante livres, au lieu de cinq cens, il faut qu'il paye au terme cinquante livres à l'ordre de l'Intendant. L'estimation du revenu de ces lieux ainsi assignez est établie de tems immemorial, mais l'interêt du Roi y est beaucoup lezé; car j'ai ouï assurer que des Cantons qui n'étoient couchez dans les Registres de la Chambre des Comptes, & donnez en payement que pour mille livres de rente, en rendoient cinquante mille; chose que j'avouë moi-même être très-difficile à croire. Cependant la vérité est que communément ces sortes d'assignations rendent trois & quatre fois le prix pour lequel on les donne. La raison de cette grande augmentation est, que depuis le tems des ap-

pré-

préciations, ces lieux-là ont beaucoup profité, soit par l'augmentation des Habitans, soit par le passage des Caravanes, qui y est plus frequent, soit par la découverte de quelques nouvelles sources d'eau, soit enfin par quelqu'autre changement heureux. Lors que quelque Canton est ainsi amelioré, celui à qui il est échu en partage ne va pas dire qu'il en tire plus que ses gages; mais au contraire, si ces lieux déperissent, on présente aussi-tôt requête au Roi, ou à la Chambre des Comptes, pour avoir un autre fonds, ou pour faire reduire l'estimation de celui-là à ce qu'il raporte précisément. Ainsi ces sortes de biens du Roi diminuent toûjours infailliblement d'une année à l'autre; car ceux qui ont en partage les fonds qui vont en augmentant, les gardent pour le prix accoûtumé, & ceux qui ont les autres demandent des dédommagemens. Il faut observer que les terres, qui sont assignées pour payement de gages, ne sont pas sous l'inspection des gens du Roi, Elles sont comme propres à celui à qui elles sont données. Il traite comme il veut des revenus avec les habitans du lieu, & c'est de même que nos bénéfices en Europe.

Le Grand Vizir *Cheic Aly Can*, Ministre éclairé, droit, & integre, que j'ai vû dans le Ministere, depuis la seconde année du régne de *Soliman*, a plusieurs fois été sur le point de reformer l'étrange abus de ces *Tyouls*, ou assignations perpetuelles, en donnant de nouvelles assignations à chacun, selon le taux de ses gages, ce qui feroit revenir au Roi une infinité de bien, dont on ne lui tient aucun compte, & qui n'est qu'au pillage; mais il y

 a toû-

a toûjours trouvé des obstacles invincibles. Tous les grands Seigneurs s'y opposoient secretement pour leur interêt, parce qu'ils ont tous de ces assignations, & qu'il y en a parmi eux qui eussent été reduits par cette reformation, à un quart de leur revenu, & même à moins. Les Maîtres, ou pour mieux dire ceux qui ont la jouïssance de ces Terres, d'assignation, si je puis les appeller ainsi, y ont deux droits considérables; le premier que lors qu'ils y veulent aller passer quelque tems, le Païs les doit nourrir. Le second est leur Droit Seigneurial, qui s'appelle en Persan, *Pursi el nezab*, c'est-à-dire *taxation des querelles*, ce qui leur raporte considérablement; parce qu'en Orient presque toutes les peines qu'on inflige sont des amendes. Les Habitans de ces sortes de terres sont les plus doucement traitez de tous ceux de la Perse; car comme les charges sont d'institution héréditaires dans cet Empire-là, chacun regarde le lieu de son assignation comme son bien propre à perpetuité, parce qu'on espere de demeurer dans son emploi toute sa vie, & qu'on s'y comportera si bien, que les enfans en auront la survivance.

L'assignation en billets ou comptes s'appelle *baraat*, c'est-à-dire, *billet de change*, ou de permutation, & elle est aussi de deux sortes. L'une incertaine & non réglée, c'est-à-dire qui se fait tantôt sur ce lieu-ci, tantôt sur celui-là: l'autre, qui est fixe, & sans alteration. Les Persans l'appellent *hame saleb*, c'est-à-dire *annuel & perpetuel*, qui est ce que les Turcs disent *Salianeb*, en leur langue, *annuelle*, ou *perpetuelle*. C'est quand on est as-

assigné pour toûjours sur une même personne, ou sur un même fonds; & c'est la meilleure assignation des deux, parce qu'elle est la moins pénible, & parce qu'elle oblige à moins de fraix.

Les Intendans des Provinces envoyent tous les ans à la Chambre des Comptes l'état du revenu de la Province, avec les rôles, ou comptes, à part, de chaque village, de chaque Canton, & de chaque sorte de revenu, réglez & arrêtez par le *Reys*, ou Prévôt du lieu, & scellez du Prévôt & des principaux habitans. Les roles de chaque lieu, & de chaque chose sont envoyez à part, tant ceux des villes, que de la Campagne; de sorte que dans ce pénible détail, il arrive qu'un Intendant envoye quelquefois plus de cinq mille roles, chacun bien réglé, & en bonne forme, dont il faut qu'il garde par devers lui un double tout pareil. L'Intendant envoye ces comptes au tems accoûtumé; & ces comptes-là ainsi arrêtez, & scellez, sont des obligations, ou comme des billets au porteur, que la Chambre des Comptes donne en payement à chacun autant qu'il lui en faut, pour ses gages. Mais comme il reste beaucoup de ces obligations après le payement fait des gages, & des autres dépenses assignées sur la Chambre, elle envoye recevoir le reste qui se porte au Trésor Royal; ce qui se fait non par des Receveurs en titre, mais par des gens qu'on prend exprès, qui sont ordinairement des Favoris des Ministres, parce que ce sont de grandes gratifications que ces receptes, à cause de l'utilité qu'on en retire comme je vais le raporter.

C'est-là l'ordre, ou, pour ainsi dire, le manege, avec lequel on fait aller & venir les Finances en Perse, où l'on peut remarquer qu'en general il se remet peu de chose en deniers comptans des Provinces au tresor Royal.

Les revenus des Provinces sont administrez avec une œconomie semblable. Un Gouverneur, par exemple, distribue partie du revenu de sa Province parmi les Troupes qu'il est obligé d'entretenir, les Officiers & les Magistrats de la Province, & les Domestiques de sa Maison; assignant à chaque Officier, & à chaque Soldat même, le lieu où il doit recevoir sa paye ou ses gages; & l'autre partie du revenu, il le reserve pour ses besoins, & il en fait faire la perception en la même maniere que l'on retire les revenus du Souverain.

La Chambre des Comptes fait la distribution de toutes les assignations, tant celles des Terres, que celles des Comptans; & selon les amis qu'on y trouve, on reçoit une assignation plus ou moins favorable, suivant les circonstances.

Il y a trente ou quarante ans que l'on commettoit un étrange abus dans cette distribution; c'est que la Chambre payoit quelquefois les petites sommes par des assignations en differens endroits du Royaume, dont on ne savoit que faire, & sur quoi il falloit perdre la moitié. Mais Abas second reforma cet abus, & ordonna qu'on ne donneroit d'assignations sur des lieux differens, que pour une somme au dessus de deux mille cinq cens livres. Chaque Soldat, chaque Artisan, chaque Officier, peut

peut avoir son assignation en particulier, & l'aller recevoir lui-même, ou l'envoyer recevoir par un valet, ou par qui il veut; mais d'ordinaire on reçoit les assignations par Corps. Une Compagnie de Soldats ensemble aura son assignation en une masse. Un attelier de même, & ainsi de tout ce nombre de gens que le Roi entretient à ses gages. On aime mieux avoir son assignation ainsi par Corps; parce qu'autrement on ne sauroit que faire d'une assignation sur un lieu éloigné quelquefois de trois à quatre cens lieuës. Il faudroit la négocier avec des gens qui en prendroient le quart pour payer d'avance, ou qui n'en rendroient l'argent de long-tems, & peut être jamais. Quand les assignations sont retirées du Bureau, un nombre du Corps, des plus honnêtes hommes, qui se fait nommer ou choisir pour cela par le Prevôt du corps, avec la permission du Géneral, ou premier Chef, est chargé de les aller recevoir; & quand il est de retour, il distribue à chacun la somme qui lui appartient, en prenant auparavant un droit pour ses fraix, & pour sa peine.

Les Réceveurs des deniers publics s'appellent *Ibassildaar*, terme moitié Persan, moitié Arabe, qui signifie chargé de l'acquisition, & aussi ayant la recepte du provenu des acquisitions, de *bassil*, acquisition, d'où est venu le mot de *baceldama*, employé par St. Mathieu Chapitre 27. ver. 8. au sujet du champ achetté de l'argent donné à Judas pour livrer N.S. Jesus-Christ. L'emploi est fort brigué, parce qu'il est fort lucratif; & il faut avoir non seulement bien des amis, mais encore donner bonne caution pour l'obtenir. Le droit de recepte est de

cinq pour cent, quand l'assignation est sur la ville d'Ispahan, & sur la ban-lieuë, & de dix pour cent, quand l'assignation est à plus d'une journée de chemin, dont les Receveurs se payent par leurs mains; & ce même droit se prend également sur ce qui se reçoit pour le Roi, comme sur ce qui se reçoit pour les Particuliers. Vous observerez que les Receveurs de la Chambre des Comptes sont d'ordinaire chargez de cinq ou six cens mille livres de recepte. Quand c'est le Roi qui donne une recepte à un Courtisan, il lui fait donner son droit d'avance en pareilles assignations, & quelquefois il lui fait donner double droit, moyennant quoi le Receveur paye nét ce qu'il reçoit. Le droit de Commission est donc plus ou moins gros, suivant la distance des lieux. Il est aussi quelquefois selon la difficulté de la recepte. Par exemple, celui qui est chargé de recevoir des Hollandois six cens mille livres, pour la soye qu'ils prennent du Roi tous les ans dans la ville d'Ispahan, n'a que deux & un quart de commission, parce qu'il n'y a ni risques, ni fraix, ni peine, à recevoir cet argent.

Mais ce n'est pas là tout le profit de ces Receveurs. Ils en font bien encore autant, avant que de se défaisir de l'argent; car premierement, dès qu'ils sont sur le lieu de la recepte, il faut les traitter grassement avec leur train, leur payer cinq pour cent de droit, & leur faire un petit present par dessus. Quand l'argent est prêt, ce sont eux qui sous divers prétextes remettent à le recevoir; & il faut leur faire un autre present afin de les y obliger pour en être plûtôt déchargé. Mais si l'ar-

l'argent n'est pas prêt, ils se font payer le retardement sur le pied de l'interêt du Païs, qui est de demi pour cent la semaine, en cette sorte de négoce ; & pendant qu'on prépare l'argent, ils vont ailleurs faire leur recepte. Dès que ces Receveurs ont amassé une somme considerable, ils cherchent les moyens de la donner à interêt, ou de la mettre en negoce, & comme ils sont quelquefois jusqu'à dixhuit mois dans leur voyage, selon l'étendue de leur Commission, ou la distance des lieux, ils tirent beaucoup de benefice de cet argent-là : Enfin, ils sont plus ou moins de tems à en vuider leurs mains, suivant les amis qu'ils ont à la Chambre des Comptes, & suivant qu'ils sont bien à la Cour. Il y a encore d'autres petits profits que ces Receveurs se procurent dans leurs commissions, comme de faire passer de riches marchandises avec leurs Equipages, parce qu'ils sont francs de peages.

Les assignations les plus favorables sont celles qui sont proches du lieu de la residence accoutumée, celles qui sont sur de bons débiteurs; celles qui sont toutes en même lieu, & non deçà & delà. Quand les Ministres n'ont point d'affection pour quelqu'un qui se mêle de recepte, on lui donne de vieilles assignations en des lieux éloignez, & écartez, & sur de méchans débiteurs, après lesquelles le Receveur étant long-tems à se tourmenter, & quelquefois ne tirant que partie des assignations; on fait un raport si desavantageux au Roi de l'execution de sa Commission, comme par exemple, qu'il a fait fuir les débiteurs par la rudesse de son procedé, qu'il a

 pillé

pillé la Province, & autres accusations semblables, que le malheureux Receveur tombe dans la disgrace, & perd sa faveur. Quelquefois on fait une autre grace aux Receveurs, c'est lors qu'on assigne des gens sur eux; car ils prennent encore cinq pour cent sur telles assignations données sur eux, pour leur droit d'avance, comme s'ils n'avoient pas encore l'argent dans leurs mains.

Je ne croi pas necessaire de rapporter que les Officiers de la Chambre des Comptes ont leur bonne part de ces pilleries : on leur fait des presens pour toutes choses. Les gens qui sont à gages leur en font pour avoir de bonnes assignations, & dans des lieux proches; & les Receveurs leur en font pour avoir beaucoup de commissions, & pour en avoir d'aisées & d'utiles; & on leur en fait encore davantage tant pour n'être pas pressé de vuider les mains au tresor, que pour tirer d'eux les décharges nécessaires.

Les Soldats, qui n'ont qu'environ deux cens francs de paye, & les bas Officiers, ou serviteurs, qui n'en ont que trois ou quatre cens, souffrent le plus de cette volerie ordinaire; car pour avoir leur argent comptant, quand ils en sont pressez, il faut, comme je l'ai dit, qu'ils en donnent presque le quart; autrement il faut qu'ils attendent des sept à huit mois, & quelquefois davantage. J'ai vû des Officiers, & des Artisans du Roi, qui avoient deux années de paye dans les receptes : les Receveurs leur gardent leur argent; & ils en sont quittes pour un present aux Chefs du Corps à leur retour, avec quelques reprimandes qui ne touchent gueres

quand

quand elles sont faites par des gens qu'on a corrompus. Du tems d'Abas le Grand, les Soldats étoient mieux assignez ; mais il y a tant d'années qu'on n'a nul besoin d'eux, qu'on ne se soucie gueres de les bien payer.

Les Intendans accordent quelquefois aux Villages la grace de payer dans la ville où ils resident, ce qui les sauve de l'oppression des Receveurs ; & alors c'est dans le propre Palais de ces Intendans qu'on décharge les assignations. Mais d'ordinaire ils envoient des gens avec les Receveurs, ce qui se fait autant pour les contenir, que pour les servir dans leur recepte, afin que les Païsans n'en soient pas trop vexez. Le Receveur va mettre pied à terre au logis du *Reis*, ou Prevôt du Village, qui le meine au Caravanserai, ou au *Mehman cané*, c'est à-dire *à la maison des Hôtes*. Il y en a toûjours une ou deux en chaque Village, particulierement en ceux où il ne se trouve point de Caravanserai. Il faut observer que c'est toûjours le Prevôt que l'on presse & maltraite, afin qu'il hâte la levée. La fonction de ces Receveurs demande beaucoup d'art & d'experience, pour user prudemment de violence ou de douceur, suivant les occasions ; sans quoi les Païsans désertent tous pendant la nuit, ce qui met un Receveur dans un grand embarras ; car il ne lui est pas permis de faire de la peine aux femmes, ou aux enfans, comme je l'ai observé, ni de mettre la main sur rien qui soit dans la Maison.

La chambre des Comptes tient Regître des Tributs des Provinces ; & si un Intendant manque d'envoyer les comptes du revenu, la chambre

bre donne des aſſignations ſur lui à bon compte de ces tributs, dont il eſt déchargé après les avoir payez en eſpece. Mais un Intendant ſe laiſſe rarement pouſſer à cette extrémité; tant parce que cela produit un mauvais effet auprès du Roi; qu'à cauſe qu'on lui évaluë les denrées qu'il a reçuës pour les droits du Prince, ſur le pied de leur valeur à Iſpahan.

L'Argent qui reſte de net eſt porté au Tréſor Royal, qui eſt un vrai gouffre; car tout s'y perd, & il en ſort très-peu de choſe. Je n'en ai jamais vû rien tirer que pour des preſens que le Roi fait ſur le champ; mais il eſt très-rare que l'on en tire pour autre choſe; les payemens ſe faiſant par aſſignations, ſi ce n'eſt en des cas extraordinaires, & en faveur de quelque Etranger de païs éloigné. Ainſi l'an 1666. le Roi Abas ſecond me fit payer de cette maniere cinquante mille écus de bijoux que je lui avois vendus, ſur une requête que je lui preſentai, dans laquelle j'expoſois qu'étant Etranger une aſſignation me donneroit bien de la peine, & de plus que S. M. m'ayant donné des Commiſſions, il étoit neceſſaire que je partiſſe inceſſamment pour les executer. Le Grand Maître me donna le conſeil de preſenter cette requête, qui fut reponduë comme je le deſirois.

On paye dix pour cent de droits au Tréſor de tout ce qu'on y reçoit, à moins que le Roi n'en exempte expreſſement; choſe qui n'arrive gueres: mais quelquefois, on fait grace de la moitié, & c'eſt de cette maniére que l'on me traita.

Le Tréſor eſt ſous la garde d'un Eunuque,

que, & tous les Officiers que l'on y fait entrer sont des Eunuques aussi. La Chambre des Comptes, ni le premier Ministre, ne prennent point connoissance de ce qui y est renfermé. C'est un bien hors de leur inspection. La Chambre sait à la vérité ce qu'on y porte par an de la recepte des Provinces ; mais elle n'est point informée de ce qui y entre provenant des présens. Le premier Ministre le pourroit bien savoir, mais comme il n'a pas commission de le faire, il ne s'en donne pas le soin. Le *Nazir*, ou Grand Intendant de la Maison du Roi, est Controlleur du Trésor, il doit savoir tout ce qui y entre, & tout ce qui en sort, mais il ne lui est pas permis de mettre le pied dans les diverses sales où il est reservé. J'y ai été une fois avec lui par ordre du Roi (car aucun ne se peut presenter à l'entrée, s'il n'est mandé expressement.) C'étoit pour faire faire des habits d'hommes à l'Europeane, avec quoi je m'imaginai que quelques Femmes du Serrail vouloient faire une Mascarade, je fus bien une heure à la porte avec le Grand Maître à attendre le Roi. L'Eunuque Chef du Trésor alloit & venoit pendant tout ce tems-là dans les sales, me montrant des bijoux sans nombre & sans prix, ce qui me fit croire que c'étoit par ordre du Roi ; car quand je fus sorti le Grand Maître me dit, *on ne fait point une telle grace à personne*. Je demandai à voir un Rubi que j'avois déja vû l'an 1666. la Cour étant en Hircanie, ce que le Chef du Trésor m'accorda d'autant plus volontiers qu'il me connoissoit dès ce tems-là, & m'avoit montré aussi alors les plus beaux bijoux de la Cou-

ronne

ronne par ordre du Roi. Ce Rubi eſt un cabochon, grand comme la moitié d'un œuf, de la plus belle & de la plus haute couleur que j'aye jamais vû. On a gravé vers la pointe le nom de *Cheic Sephy*, ſans ſe ſoucier de gâter la pierre, & l'on ne me pût dire ſi ce fut *Cheic Sephy* lui-même, ou ſes Succeſſeurs, qui le firent faire. On me montroit les choſes ſi fort à la hâte que je n'avois pas le loiſir de les regarder. • Les plus beaux bijoux du Roi conſiſtent en Perles. Il y en a des filets au Tréſor de demie aune, & de trois quartiers de long, pour porter en chaînes, & dont les Perles ſont de plus de dix à douze carats, parfaitement rondes & vives, mais dont l'eau eſt dorée, comme ſont toutes les Perles d'*Orient*. On me fit voir, entre les autres, une quantité infinie de pierres de couleur, & beaucoup de Diamans de cinquante à cent carats. Pour l'or & l'argent, je croi qu'on n'en ſauroit ſupputer la quantité, & je n'en ſaurois rien dire de poſitif. Le grand Intendant, & d'autres Seigneurs, me répondoient là-deſſus, comme ſur les revenus du Roi. Quand je les mettois adroitement ſur ce ſujet, pour leur donner lieu d'en parler, ils me répondoient, *Il y a beaucoup de richeſſes; Dieu ſeul en ſait le compte; perſonne ne ſe voudroit donner la peine d'en lire le regître; cela eſt infini.* Lors que j'étois au Tréſor, on tira un rideau de devant un mur que je vis tout couvert de ſacs, rangez l'un ſur l'autre, juſqu'à la voute. Il y pouvoit avoir quelques trois mille ſacs, que je jugeai à leur forme être des ſacs d'argent. Ces ſacs d'argent contiennent cinquante *tomans* chacun, qui ſont ſept cens cinquante

écus

écus de nôtre monnoye. On me disoit que les murs par tout étoient couverts de cette maniere ; & il faut observer, que de tems en tems, on change l'argent en ducats le seul or qui vienne en Perse. Le lieu du Trésor est tout joignant le Serrail, grand d'environ quarante pas en carré, divisé en plusieurs chambres : celles du dedans étant sans fenêtres le Roi y vient souvent avec les Dames du Serrail, sur tout quand il y a quelque chose de nouveau à voir ; mais il en coûte toûjours au Roi par les présens qu'il leur faut faire. Le Garde du Trésor s'appelle *Aga Cafour*. C'est le plus brutal, le plus rude, & le plus laid personnage qu'on puisse voir ; toûjours grondant, toûjours en fureur, excepté en présence du Roi. Il y a plusieurs coffres dans le Trésor dont il n'a point le maniment, & qui sont séellez du seau que le Roi porte pendu à son col.

Je viens présentement à la maniere dont on tient le compte de l'administration des biens de l'Etat & du Domaine. On le tient dans deux grands Bureaux, dont l'un s'appelle *Defter Kane casseh*, *Chambre des regîtres du Domaine* ; de *kas*, terme Arabe, qui veut dire *favori*, *particulier*, *propre*, *special* ; l'autre, *Defter Kane memaleck*, *Chambre des regîtres des Royaumes*, par où l'on entend l'Empire en général. Le mot *Defter* est un terme Hebreu & Arabe, qui veut dire *carte*, ou *tablette imperiale*, parce qu'anciennement, avant l'usage du papier, on se servoit de tablettes. Les Grecs disent *Diftera* dans le même sens ; & aujourdhui ce mot de *Defter* signifie dans tout l'*Orient* un regître & un livre de compte.

Le

Le Bureau des Regîtres du Royaume est le premier en rang, mais l'autre a plus d'autorité à cause de l'étendue de son ressort. Chacun consiste en trois grands Bureaux principaux, qui sont composez de soixante Clercs avec les Officiers, dont je parlerai dans la suite. Le premier Bureau s'appelle *Defter cané cola seb*, mot qui signifie *meilleur*, *plus parfait*, & qui en cet endroit veut dire le plus assuré, parce que ce Bureau est comme le journal du Domaine. C'est le lieu des regîtres de la recepte & de la mise journaliere, & c'est où les billets d'assignation se gardent. Le second Bureau s'appelle *Defter cané Tauzieh*, c'est-à-dire *le regître des Economes*, ou *de ceux qui font la dépense*, parce que c'est dans ce Bureau que ces billets-là se delivrent pour le payement des gages & pour les autres dépenses. On y tient de plus un regître général des revenus du Roi, en forme d'état, ou de journal; car on trouve là dedans le revenu du Roi établi en détail, le lieu où il est situé, en quoi il consiste, & qui en sont les possesseurs, ou les administrateurs, &c. On y trouve les augmentations & les diminutions qui arrivent au revenu chaque année: les débiteurs & le compte de chacun en particulier avec les assignations données sur chacun d'eux: de sorte qu'il se peut dire que l'on tient dans ce Bureau tous les grands livres du Domaine. Le troisiéme Bureau se nomme *Defter cané lesker nuvis*, c'est-à-dire, *la Chambre du rolle des Domestiques*. Les Persans ont un même mot pour signifier Armée & Cour, qui est celui de *lesker*, pour exprimer par là quelle est la grandeur de la Cour du Roi. On tient dans

dans ce Bureau le rolle de tous les Officiers du Roi grands & petits, dans quelque emploi qu'ils soient, leur qualité, leur paye, le tems de leur entrée au service; sur quoi il faut observer que les gages des Domestiques du Roi ne commencent de courir que du tems qu'on a fait enregîtrer son nom au Bureau. L'on y tient de même le rôlle des Troupes entretenues par le Roi, homme par homme; car c'est un usage constant que lors que quelqu'un est reçu au service du Roi, on enregître son nom & son office à la Chambre, quand il n'auroit qu'un sol de paye par jour.

On donne à ce troisiéme Bureau encore un autre nom, outre celui de Chambre du rolle des Domestiques. On l'appelle *Defter serkar*, c'est-à-dire, *Regître du premier Office*, par où l'on entend la Maison du Roi, parce que c'est où se fait l'enregîtrement des Officiers & des Domestiques de la Maison du Roi sans exception.

Ce sont là les noms des Bureaux principaux des Chambres, avec le surnom de *cusseh*, c'est-à-dire *Domaine*, ou de *memalek*, c'est-à-dire *les Royaumes*, ou *l'Empire*, que l'on ajoûte à chaque nom pour distinguer une Chambre de l'autre; car les Bureaux des Chambres de l'Etat, ou de l'Empire, ont le même établissement, & les mêmes noms, ainsi que pareil nombre d'Officiers, sans qu'il y ait de difference considérable. Ainsi l'on appelle, par exemple, le troisiéme Bureau de la Chambre de l'Etat *Defter serkar memalek*, *Regître du premier Officier de l'Empire*, parce que c'est où l'on tient les rolles des Officiers & des Troupes qui sont dans les Provinces entretenues par les Provinces même.

Cha-

Chacun de ces Bureaux a ſon Chef particulier, qui porte le nom de *Saeb*, ou *Maître & Seigneur*, par exemple le Chef du premier Bureau qui s'appelle *Saeb Tauzieh*. Outre cela il y a les Officiers généraux de la Chambre qui ont également l'autorité ſur les divers Bureaux de leur Chambre, & qui ſont au nombre de trois, l'un appellé *Daroga*, ou Prevôt, à qui il appartient de citer les comptables, & d'executer les ordonnances du Préſident: l'autre nommé *Nazir*, ou Surveillant, qui eſt proprement le Controlleur de la Chambre; & le troiſiéme, nommé le *Mouſtophy*, c'eſt-à-dire, *élû* & *conſtitué*, qui eſt le Préſident, ou premier Chef de toute la Chambre, & pour ainſi dire le premier mobile de cette grande machine; & c'eſt auſſi par conſequent celui de tous qui a le plus d'occaſions de piller & de s'enrichir.

Il y a encore deux obſervations générales à faire dans la rélation de ces Chambres; l'une que dans la methode qu'elles ſuivent, le Royaume tout entier eſt diviſé en quatre départemens ſeulement, comme en quatre claſſes, dans leſquelles les autres Provinces ſe trouvent compriſes. Ces quatre départemens ſont *Arac*, *Fars*, *Azerbeyan*, & *Coraſſon*, qui ſont les Provinces que nous nommons la *Parthide*, la *Perſide*, la *Medie*, & la *Bactriane*. L'autre obſervation eſt, que les Chambres des Comptes ont une Epoque particuliere dont elles font les dattes conjointement avec l'année de l'Hegire, ſavoir cette Epoque de Tartarie, qui eſt une révolution de douze années, qui portent des noms de Bêtes, comme j'en ai traité amplement en parlant de l'Aſtrologie;

gie; & selon cette Epoque, l'année commence à l'Equinoxe de l'Automne.

Ces deux grands Bureaux sont tout-à-fait distincts l'un de l'autre, comme l'on voit, ayant leurs Officiers à part, & l'un ne doit point empieter sur l'autre. Mais parce que l'interêt du Roi est grand dans toutes les Provinces, les Ministres du Roi prennent souvent connoissance de ce qui se passe dans le Bureau de la Chambre de l'Etat. Le premier Ministre a inspection sur toutes les deux.

Dans la Chambre des Comptes de l'Etat on tient regître des Officiers & des Troupes de chaque Province, ce que chacun y a de paye, ceux qui meurent, ceux qui entrent au service, les terres qui sont assignées à chacun, les droits de chaque office, le provenu de chaque chose, les taxes des Doüanes & des Peages, enfin ce qu'il y a de biens de l'Etat, & de revenus du Roi dans la Province.

Dans le Bureau du Domaine on tient les mêmes comptes que dans celui de l'Etat; ainsi la Chambre du Domaine sait tout ce qu'il faut payer à chacun, & combien chaque corps d'Officiers, de Domestiques, de Soldats, & d'Artisans doit recevoir par an; & sur cela elle délivre à chaque corps entier les assignations nécessaires, après avoir reçu du Chef de ce Corps un rolle contenant non seulement les membres qui le composent, mais aussi ceux qui sont morts depuis la derniere montre. La Chambre de l'Etat tient compte pareillement de toute la dépense qui est faite en chaque Province, jusqu'au moindre article, les Vizirs, ou Intendans, étant obligez d'en envoyer un état en détail tous les ans à

la

la fin de l'année. Tout homme qui est dans quelque emploi que ce soit est comptable à ces Bureaux, soit à celui de l'Etat, soit à celui du Domaine.

C'est un labyrinte dont on ne sauroit sortir que ces Chambres des Comptes. J'ai été bien des années avant que d'en connoître les détours, & je croyois souvent que je n'en viendrois jamais à bout, après toutes les peines & toute la dépense que j'y avois employées. Mais c'est bien pis pour ceux qui y ont des affaires, car on n'en voit jamais le bout, & l'on s'y consume en fraix. Chaque Officier qui manie les biens du Roi est obligé d'y rendre compte, comme je l'ai observé, & il est obligé de plus d'en prendre des décharges à la fin de sa commission, outre celles qu'on lui donne chaque année, après qu'il a envoyé l'état de l'année échue. S'il arrive que la Chambre n'en soit pas satisfaite, elle mande simplement qu'elle les a reçûs, & qu'elle passe en credit les remises envoyées avec le compte, mais elle ne donne point de décharge; au lieu que quand elle est satisfaite, elle mande *qu'elle a reçû les revenus de l'année échue, conformément à l'institution*, avec quoi on demeure déchargé.

C'est à ces Chambres que l'on attend les Vizirs concussionnaires, & tous les Officiers qui ont usé de malversation, pour leur faire rendre gorge; & comme les procedures de la Chambre des Comptes sont infinies, tout homme à qui elle demande compte de sa commission, est perdu sans ressource, car quand il auroit amassé six millons, il n'en pourroit pas payer les dommages, dont on le charge, par

par les raiſons que je vais dire; mais la Chambre ne demande un compte général que quand un ſujet ſe trouve ſi chargé de concuſſion, que l'on ſoit reſolu de le pouſſer à bout, & de le perdre.

La peine de rendre compte ne vient pas par erreur de parties, ou par défaut de netteté ou d'exactitude dans les livres; mais parce qu'on conteſte les faits au comptable. Il mettra, par exemple, qu'un tel Canton, qui dans les bonnes années a coûtume de rendre tant, n'a rendu que tant en telle année, parce, dit-il, que l'année a été mauvaiſe, parce que les païſans s'en ſont fuis, parce que les terres ont été long-tems ſans labourer, & par d'autres raiſons qu'il allegue. La Chambre répond en un mot que cela n'eſt pas vrai, qu'on ſait fort bien que l'année étoit bonne, & que ce Canton a rendu, ou dû rendre, comme auparavant; en ſorte que d'une maniere ou d'autre c'eſt lui qui aura volé le reſte. La difference ſe trouve bien grande alors; car d'ordinaire la Chambre eſt moins équitable dans ce qu'elle lui impoſe que lui ne l'étoit dans le compte qu'il y donnoit, & c'eſt en cela que les diſcuſſions ſont ſans fin, de même que les preuves vont à des fraix immenſes; car les Commiſſaires qu'on envoira ſur les lieux pour l'examen d'un fait, ſeront quelquefois ſix mois à revenir; & quand le Comptable met des preuves en avant, & fait comparoir des Témoins, la Chambre lui en oppoſe d'autres, faiſant venir des Païſans de deſſus les lieux pour dépoſer contre lui. Or l'on peut s'imaginer combien ceux qui dépoſent en faveur du Roi ſont favorablement écou-

tez. . Pendant qu'un Comptable eſt en conteſtation avec la Chambre tous ſes biens & ſes papiers ſont ſaiſis, ce qui rend ſa défenſe & ſa juſtification la plûpart du tems impoſſible. Le moyen ordinaire pour finir ces malheureuſes reviſions de compte, eſt de gagner par de gros préſens, ou les Miniſtres, ou les Femmes, ou les Eunuques du Serrail, & la maniére de ſe tirer d'affaire, eſt d'avoir une abolition du Roi, ou d'obtenir une nouvelle Commiſſion avec quoi tout le paſſé demeure comme aboli. Le plus ſûr eſt toûjours d'accommoder promtement les affaires que l'on a dans la Chambre, car autrement le moins qu'il en puiſſe coûter à un Comptable, eſt la perte de tout ſon bien, ou de la plus grande partie, qui eſt confiſquée au profit du Roi.

Quant à la maniére de proceder dans ces Chambres, la voici en détail. Premiérement, on doit obſerver que lors que l'on a quelque don à demander au Roi, ou qu'on demande juſtice ſur quelque grief, cela ſe fait par une requête, que les gens préſentent eux-mêmes, ou qu'ils font préſenter par quelque Grand du Royaume. Le Roi de Perſe reçoit toutes les requêtes qu'on lui préſente, ſans en refuſer jamais aucune, ſoit dans ſon Palais, ſoit ailleurs. Comme il ne ſort qu'à cheval, il les envoye prendre d'un ſigne d'œil par un valet de pied; & comme le Roi va toûjours aſſez doucement, chacun a le tems de délivrer ſa requête. Le Grand Portier lequel eſt comme le Grand Maître de la Maiſon du Roi, eſt chargé d'ordinaire des requêtes, parce que c'eſt lui ſeul qui agit dans

la présence du Roi, & qui va & vient pour l'execution de ses ordres.

Le Roi se fait lire la Requête, ou sur le champ, ou à la premiére occasion, & d'ordinaire c'est par le premier Ministre, ou par le grand Intendant, & donne la réponse que le Ministre met à la marge, & après elle est renduë à celui qui l'a présentée, pour faire executer l'ordre du Roi; ou bien on la remet dans les mains du Ministre, ou principal Officier à qui l'affaire est renvoyée, ou que l'affaire regarde directement: ou bien enfin, on l'envoye aux Secrétaires d'Etat, pour faire les expéditions ordonnées. Lors qu'il s'agit d'une affaire importante, comme lors qu'il faut expédier des Lettres patentes du Roi, le Secrétaire d'Etat envoye la requête & l'expédition *à l'Ecrivain de l'Empire*, qui la reforme selon son sens, la met au net, & puis la délivre au premier Ministre. Celui-ci l'ayant approuvée, l'envoye au *Vaka nuviez* qui est le premier Secrétaire d'Etat, pour en prendre copie, lequel met le titre de l'expédition de sa main, selon les lieux pour lesquels elle est destinée; par exemple, si c'est un ordre du Roi pour tout l'Empire, il met de sa propre main dans le blanc au dessus de la premiére ligne ces mots. *Commandement auquel le monde doit obéissance*, & puis il renvoye l'acte au premier Ministre, qui le porte au Roi, en présence duquel le sceau y est appliqué. L'Acte revient ensuite devant le premier Ministre, qui le contrescelle de son sceau, & le donne à son Secretaire, qui est aussi son Controlleur. Celui-ci contrescelle l'acte, s'il est expédié au petit sceau (car il ne contrescelle

pas ceux qui ſont expédiez au grand ſceau,) & puis il écrit auſſi au deſſus du ſceau de ſon Maître ces mots, *par l'ordre exalté & inexprimable de la bouche de la haute Majeſté*, & enſuite les expéditions ſont renvoyées aux Miniſtres qui ont préſenté les requêtes.

C'eſt là la maniére dont on obtient les Lettres patentes, & les commiſſions du Roi; & lors que ces commiſſions ſe donnent pour mettre quelqu'un dans le Gouvernement de l'Etat, ou dans l'adminiſtration du Domaine, & dans le maniment des biens du Roi, il faut les faire enregiſtrer à la Chambre des Comptes de l'Etat, ou du Domaine ſelon le reſſort de l'Emploi obtenu. On porte pour cela les Lettres patentes ou telles autres piéces conjointement avec l'original de la requête répondue, ou avec la minute de la patente, lors qu'il n'y a point eu de requête préſentée. On porte ces piéces, dis-je, au *Mouſtophy*, ou Chef de la Chambre, à qui la connoiſſance de cette affaire appartient, lequel écrit ces mots au revers, *qu'il ſoit enregiſtré*. Delà elles ſont portées au bureau du regiſtre des Officiers, où l'enregiſtrement s'en fait, de quoi le certificat eſt mis ſur les Lettres patentes en ces mots: *Il a été inſeré dans les Regiſtres du Palais*; mots au deſſous deſquels le Chef du bureau appoſe ſon ſceau. Delà on porte cet acte au Prévôt de la Chambre, qui l'examine, & le confronte avec la requête ou la minute, & met ces autres mots deſſus, *il eſt droit*, & ſon ſceau à côté. Enſuite on le porte au *Nazir*, ou *ſurveillant de la Chambre*, qui y met auſſi ſon ſceau, & écrit, *il eſt venu à nôtre vûe*. Puis on le porte

au

Par l'ordre

registres.

registres du Palais

Il a passé sous la plume.





Defter Tauzié, ou *bureau de la dépense*, dont Chef, après l'examen & l'enregiſtrement, y et ſon ſceau auprès des autres ſceaux, & s mots, *il a paſſé ſous la plume*. On le porapres au bureau qu'on appelle *Cholaſeb*, qui t comme le journal de la chambre, dont le hef le ſcelle pareillement, & met à côté, *a été noté*; & puis enfin, on le raporte au remier Préſident de la Chambre qui y met ncore ſon ſceau, un peu au deſſus des autres, avec ces mots, *il a paſſé par les regiſtres*. Il faut obſerver que dans tous les bureaux par où l'acte eſt paſſé, on en prend copie, & que les enregiſtremens ſe font au Bureau de l'Etat, de la même maniére qu'à celui du Domaine. J'ai fait mettre ici la figure pour montrer de quelle façon ces actes paroiſſent en Perſan, après avoir paſſé par tant de mains. Les ſceaux dont les Miniſtres ſe ſervent dans les fonctions de leurs charges ne contiennent que leurs noms comme on voit en ceux de cette figure, dont j'ai gardé auſſi la juſte grandeur.

On fait enregiſtrer les actes Royaux par deux raiſons ; l'une pour ſervir en cas qu'ils ſe perdiſſent, l'autre parce que l'enregiſtrement eſt une forme néceſſaire pour leur validité : il arrive d'ordinaire que quand l'acte eſt à l'honneur & au profit de l'Etat, ou du Roi, on le donne tout enregiſtré, mais autrement il le faut faire enregiſtrer ſoi-même à ſes propres dépens. Les frais d'enregiſtrement ſont toûjours grands, mais plus ou moins pourtant, ſelon l'importance de l'acte. On peut s'imaginer ce que coûte l'enregiſtrement d'un acte de conſéquence, puiſque l'enregiſtrement de ceux qui ne regardent que les moindres

choses, comme l'engagement d'un Soldat, ou d'un artisan, coûte environ vingt cinq écus. Lors qu'on veut une copie authentique de sa Commission, ou de ses Lettres patentes, afin de n'être pas obligé de les montrer à toute heure, on la fait faire chez le Juge Civil pour vingt sols.

Voilà quelles sont les méthodes des deux Chambres des Comptes, qui pourront paroître pleines d'embarras. Je confesse que les voyes en sont bien longues, mais ce que je puis assurer aussi, c'est que tout y est tenu si exactement & dans un si grand ordre, qu'on y peut avoir en tout tems un compte net & exact de ce que l'on aura fait avec le Roi en quelque tems que ce soit.

Les Persans tiennent leurs comptes non pas dans des livres reliez comme nous, mais dans des rouleaux ou des feuilles volantes: c'est la maniére ancienne, & c'est d'où nous est venu le mot de *Volume*, qui veut dire *rouleau*. Les Orientaux roulent leurs papiers au lieu que nous le plions, parce que leur papier est cassant, & qu'il se met en piéces quand il est plié. Ces rouleaux sont quelquefois longs de vint aunes; & ainsi un rouleau fait tout un livre. On le grossit tant qu'on veut, en collant les feuilles bout à bout, lesquelles d'ordinaire ne sont écrites que d'un côté. Pour ce qui est des livres des comptes, qui sont composez de feuilles volantes, les feuilles en sont un peu plus longues, mais pas si larges que nos *in quarto*, écrites des deux côtez, & marquées par nombres. Elles sont rangées l'une sur l'autre & liées entre deux tablettes de bois, couvertes de cuir, épaisses comme les couver-

vertures de nos vieux livres, rebordant de demi doigt, de maniére que quand cela est lié, le papier ne s'y gâte jamais. On pourroit s'imaginer que les fraudes seroient bien plus aisées & plus communes avec ces feuilles volantes, qu'avec nos livres reliez, cependant les exemples en sont fort rares, & même cela n'arrive point, & ne sauroit arriver, parce que toutes les feuilles importantes ont plusieurs sceaux, ce qui fait qu'il est impossible de les changer. Ils usent d'une autre précaution pour empêcher qu'on ne puisse rien ajoûter à ce qu'ils ont écrit; c'est de mettre à la fin le mot de *blanc* pour signifier qu'il n'y a rien d'écrit au delà. Les Persans enferment aussi fort communément leurs papiers dans des sacs, & particuliérement les rouleaux.

CHAPITRE IX.

Des Secretaires d'Etat & des Sceaux.

APrès avoir traité, dans les Chapitres précédens, des principales Charges de Perse, & des Officiers de la Couronne, & avoir expliqué au long la méthode des Chambres des Comptes; il faut à présent traiter des emplois principaux des autres Ministres de l'Etat, qui sont trois Secretaires, lesquels servent à dresser les patentes, deux Gardes des Sceaux, & un *Chef de l'écritoire, ou Douadar*, comme ils parlent, lequel est toûjours près du Roi, avec une écritoire à la ceinture, & un rouleau de papier en son sein pour écrire sur le champ tout ce que le Roi lui commande. Le premier

mier de ces Secrétaires s'appelle, *Monchyel memalék*, c'est-à-dire *l'Ecrivain du Royaume*, & son office est d'expédier ces sortes de patentes, & d'autres actes, qui doivent passer au grand sceau, lesquels regardent l'Empire en général, ou le païs d'Etat en particulier. Le second se nomme *Ragam Nuviez*, ou *Ecrivain des ordres du Roi*, pour les affaires d'Etat seulement; & le troisiéme *Hokom Nuviez*, c'est-à-dire *l'Ecrivain des Ordonnances*, lequel dresse toutes les expéditions qui passent au petit sceau, tant pour les affaires d'Etat que pour celles du Domaine.

Il y a trois Gardes des sceaux, dont l'un est Eunuque & demeure dans le Serrail auprès du Roi. On les appelle en Persan, *Mohordar bachi*, c'est-à-dire *Chef des Gardes-Sceaux*, par où il faut entendre seulement qu'ils apposent le sceau; car ces Gardes-sceaux n'en ont point en effet ni la garde, ni la disposition. Il y en a un des trois qui ne scelle que les commissions des Troupes, & des affaires de la guerre, qu'on appelle par distinction *Mohordar Kochoun*. Les grands sceaux sont gardez dans le Serrail dans un Coffret, fermé par un cordon de soye, qui passe en deux pitons, & qui est noué & cacheté de cire mole, où le cachet que le Roi porte à son cou est appliqué. La mere du Roi est d'ordinaire la gardienne du Coffre. C'est la maniére des Orientaux de serrer ainsi les choses les plus précieuses. On les lie dans un mouchoir, ou dans un sac; & puis on les enferme dans un coffre comme je viens de le représenter. Les bouts du cordon sont entourez de cire mole, & on apporte le coffre ou le paquet,

au

au maître, qui tire ſon Cachet de ſon ſein, ou de ſon doigt, & l'imprime ſur la cire; & lors que l'on veut ouvrir le coffre, celui qui l'a en ſa garde, l'apporte & le préſente au maitre, afin qu'il reconnoiſſe que le Cachet eſt entier. Cette maniere eſt ſure & fort commode : on n'eſt pas obligé d'avoir toûjours ſes poches pleines de clefs, & l'on n'eſt pas ſujet non plus aux inconveniens qui ſuivent la perte qu'on en fait. On peut obſerver en paſſant que c'eſt là à mon avis une des raiſons pourquoi les ſerrures ſont ſi mauvaiſes dans l'Orient, & qu'on n'en fait pas un ſi grand uſage que dans l'Occident.

Le Vendredi eſt le jour ordinaire du grand ſeau, & ce jour là on envoye à la porte du Serrail les ſacs des expéditions prêtes à ſceller, cachettez par les Miniſtres, au bureau deſquels elles ont été expediées. Si le Roi ſort en public, on apporte le coffre des ſeaux, leſquels on lui préſente pour en reconnoître le ſcellé & pour le faire rompre, & c'eſt ce que fait le Garde des ſceaux, lequel les tire hors du Coffre, & à meſure qu'on lit au Roi les expeditions, il prend le ſeau propre à chacune, le prépare en le frottant d'encre, prend l'expedition & la prépare auſſi, en la mouillant legerement avec le bout du doigt, à l'endroit où il faut appliquer le ſceau, & en cet état il les préſente au Roi, qui met le ſceau lui même, ou lui fait ſigne de l'appliquer, comme il arrive le plus ſouvent. L'encre dont on trempe les ſeaux en Orient eſt plus épaiſſe que celle dont on écrit, & pour la maniere de mouiller le papier, c'eſt ſeulement de le rendre moite à l'endroit du ſeau,

 ſoit

ſoit avec la langue, ſoit avec le doigt mouillé ſur la langue : ainſi on ſcelle en Orient proprement comme on imprime chez nous. Si le Roi ne ſort pas du Serrail, on remet au jour ſuivant, ou bien le Roi fait venir les expeditions, & les fait ſceller par l'Eunuque qui a la garde des ſeaux.

Chacun ſait à mon avis que les Orientaux n'ont point la pratique de rendre les Actes valides par des ſignatures, comme on l'a en Occident ; cela n'eſt ni pratiqué, ni même connu chez eux. Ils appoſent leur ſeau, ou cachet, au lieu que nous mettons nôtre nom ; & il ne faut pas penſer qu'il ſoit aiſé de prendre leur ſeau, car ils le portent pendu au cou par un cordon de ſoye entre la chemiſette & la robe, ne le quittant jamais que dans le bain. On ne doit pas penſer non plus qu'il ſoit aiſé de le contrefaire ; car au contraire, il eſt fort ſûr que cela arrive beaucoup plus rarement chez eux, qu'il n'arrive parmi nous de contrefaire la ſignature. D'autres gens portent leur ſeau au doigt en façon de bague. Ces ſeaux ſont ordinairement des Agathes ou cornalines ovales, ou quarrées, de la grandeur d'un denier, ſur leſquelles eſt leur nom, ou quelque ſentence de l'Alcoran ; car les Orientaux n'ont point non plus l'uſage de ce que nous appellons *les armes*. Quelquefois l'inſcription du cachet eſt un vers ou deux, au lieu d'un nom, comme je l'ai vû dans celui de la Tante du Roi regnant, qui ſe nomme *Mariam Begum*, ou la *Princeſſe Marie*, dont les mots étoient tels :

Dared Ommid Beluff Alla
Ghazadé Begum Bent Sefieba.

Ce

Dieu
est ma
suffisanc

Fut-ce moy même, je ne l'aime point. Fut-ce un Ange, que la terre soit sur sa tête.

orte:

l'Esclave
du Roy du Pa
Soliman.
1080.

oire procede de
Dieu.

l'Esclave
Roy du Pays,
Soliman.
1080.

Haly, Hossein,
Hassein, Aly,

Mahamed, Moussa, Aly,

Ce qui signifie

Elle ne met sa confiance qu'en la grace de Dieu cette Princesse Royale qui est fille du Roi Sephy.

Et dans celui du Premier Ministre du Roi de Colconde, qui s'appelloit *Seïd Mousapher*, c'est-à-dire, *Seigneur Victorieux*, il y avoit ces mots :

Mousapher es Kemaly din ve Aklas
Saied Morbcha es jouni Kadeniji kas

Le Victorieux par la perfection de la Religion & de la Justice
Et de tout son Cœur le Serviteur spécial du grand Morbcha [Ali.]

Le Roi a cinq sceaux differens ; trois grands, & deux petits. Voici la representation de quatre. Le cinquiéme, à sa figure près, qui est tout à fait ronde, ressemble entierement au premier. L'inscription du dedans des grands cachets est de même dans tous les trois contenant ces mots Persans : *Bendé Cha Velayet Soliman est.* 1080. c'est-à-dire *L'Esclave du Roi du Païs est Soliman l'an* 1080. J'ai déja observé que les Persans croyent que l'Empire du Monde apartient de Droit, & par institution de Dieu, aux Prophetes & aux Successeurs des Prophetes établis par eux ; & en l'absence de ces Successeurs, à ceux qu'ils mettent en leur siége : que le douziéme Successeur de Mahomed venant de lui en ligne directe par sa fille, nommé Mahomed Mehdy a disparu, qu'après lui il n'y a plus eu au Monde de Monarque legitime, veritablement & de Droit, & qu'il n'y en aura plus

qu'à son retour. J'ai encore remarqué qu'ils croyent qu'il n'est pas mort, mais que Dieu le garde dans un lieu inconnu aux hommes: qu'il doit revenir au Monde, pour en reprendre le Gouvernement, & qu'il peut revenir à toute heure. Les Persans croyent cela si fortement, qu'il y a à Ispahan, & en deux autres Villes de Perse, une écurie voüée à ce Mahomed Mehdy, qu'on appelle *Tavill Saheb el Samon*, c'est-à-dire l'*écurie du Maître des tems*, qui est le titre que les Persans donnent à ce Saint, pour exprimer qu'il est hors de l'atteinte du tems, c'est-à-dire en un mot qu'il est immortel. On tient toûjours dans ces écuries, tant la nuit, que le jour, des chevaux sellez & bridez pour être prêts au moment que le saint paroîtra. Les Rois de Perse qui se disent, par honneur, descendus de sa famille par son trisayeul, se disent aussi ses Lieutenans, ou ses Viceroi̇s, protestant de n'avoir point d'autre Droit sur l'Empire, sinon d'en tenir les resnes en son absence; & c'est pour marquer mieux leur dépendence & leur respect, qu'ils se qualifient par tout *ses Esclaves*, comme on voit qu'ils le font en leurs seaux. J'ajoute même que ces Princes font de cette servitude, leur titre d'honneur, en même tems qu'ils se donnent les plus sublimes & les plus pompeux Epithetes, que l'on ait jamais entendu, & qu'il n'y a que le feu de l'imagination de ces Peuples Orientaux qui pût concevoir. Le mot Persan qui signifie *esclave*, est *bendé*, lequel vient de *bend*, qui veut dire *lien*, & *chaine*. L'inscription des petits Cachets est un peu differente, car il y a le mot de *din*, qui signifie la Religion, au

lieu

lieu de *valaiet*, qui veut dire le Païs; mais c'est la même chose dans le sens Persan; car ils croyent que le Souverain Pontife du Spirituel, est aussi le Souverain Monarque du Temporel; les Prophetes & leurs Successeurs devant porter les deux glaives. Pour rendre bien ces mots en François, il faut mettre *Soliman est le Lieutenant Souverain du Roi du Monde, selon la loi véritable*. La datte de 1080. est celle de l'année que le Roi se fit recouronner, après avoir été Roi trente mois revenant à l'année 1668. de nôtre supputation.

Le tour du grand Cachet est un quatrain en vers hexametres, dont on voit le sens dans la traduction: sur quoi il faut observer qu'*Aly* est le premier des Imans, ou legitimes Successeurs de Mahomed le faux Prophete, & de plus son gendre, & son Cousin germain; & comme c'est aussi l'Auteur de la secte Persane, ayant donné le sens de l'Alcoran de la maniere que les Persans le suivent, & ayant établi le culte comme ils le pratiquent, les Persans n'ont que lui à la bouche. C'est leur Idole, l'objet de leur amour & de leur veneration. Quoi que très-peu de gens entendent la langue Persane je ne laisserai pas de mettre ces quatre vers en Persan, parce qu'ils serviront au moins à faire voir la mesure & la cadence de la Poësie Persane.

Erke janibé ali né ni coust
Aguer amjoun bachet men ne darem doust
Erke tehoun Kak nist bé derre hou
Aguer em ferichté Kak ber serby hou.

On peut voir dans la traduction de ces quatre vers deux figures fort communes dans l'Ecri-

terre sainte, l'une & l'autre, en ces termes que j'ai traduits, *mettre la tête en terre à la porte d'Aly*, mais qui signifient mot à mot *se faire terre à sa porte*. *La porte* pour dire l'*Empire*, *le thrône*, *la Majesté*, *la puissance*, est une de ces figures comme on le peut voir dans ce même sens au livre de la Genese, au 22. Chapitre, verset 17, & au Chap. 24. verset 60. *Se faire terre devant quelqu'un*, pour dire *s'humilier* est l'autre figuré; & c'est une phrase qui est souvent dans la bouche des Prophetes en parlant à Dieu, *je ne suis devant toi que poudre & cendre*. La derniere moitié du quatriéme vers est un terme proverbial *Kak ber Serby bau*, *que la terre soit sur sa tête*, pour dire *qu'il meure*.

Le tour de l'autre grand seau contient le nom des douze premiers Califes ou Successeurs de Mahomed, à commencer par Aly, & ceux que j'ai dit que les Persans appellent *les douze Imans*, c'est-à-dire les vrais Lieutenans & vrais Successeurs; dont la race Royale se disant Originaire, c'est comme si l'on mettoit sa genealogie dans ses seaux.

Les grands seaux sont gravez sur des turquoises épaisses, qui servent depuis Abas le Grand. On n'a fait qu'effacer le nom du Roi décedé, & la datte. Le petit seau quarré est un beau Ruby. Le quatriéme dont j'ai fait graver l'inscription en Persan, est d'une Emeraude.

Des grands seaux, le quarré s'appose aux Commissions pour le païs du Domaine. L'autre sert pour toutes les affaires de l'Empire, comme pour les traitez, les Missives pour les Etrangers, des commissions, des Lettres pa-

tentes. Le troisiéme, qui est tout à fait rond, sert pour les affaires de la guerre. Les petits seaux servent pour les expeditions des Finances, pour les brevets des charges, & offices de la Maison du Roi, & de ses troupes, & pour tous les actes qui concernent les biens Royaux. Le seau quarré est le plus consideré, & celui auquel on obéït le plus régulierement, c'est proprement le seau ou le sein du Roi, car il le porte à son col; & ses ancêtres, depuis Abas le Grand, en ont fait de même. On appelle les grands seaux *Homayon*, du nom d'un Roi de Perse des plus célébres, & les petits *Hokom geon motta*, c'est-à-dire *commandement auquel le monde doit obéïr*, parce que les actes auxquels ils s'apposent commencent d'ordinaire par ces mots-là, à cause qu'ils sont adressez aux Intendans & administrateurs qui doivent executer, à peine de la vie, tout ce qui y est contenu. L'autre petit seau est en dépôt dans les mains du Garde du tresor Royal, qui est un Eunuque, dont le pouvoir & la faveur est encore au dessus de la charge.

J'ai déja observé qu'on n'a pas la pratique en Orient de signer les écrits pour les rendre valides, mais seulement celle d'y mettre le seau : mais il faut ajouter que cela ne se doit entendre que des Mahometans ; car pour les Gentils au contraire ils n'ont pas l'usage du seau : sur quoi je dirai en passant que c'est-là une de ces choses qui me persuadent que les Sciences ont pris leur naissance dans les Indes, & non dans la Chaldée, & dans l'Arabie; car comme il est vraisemblable que l'usage du seau a été inventé pour suppléer à l'igno-

l'ignorance de l'écriture, il en faut conclurre que l'art de l'écriture étoit moins connu dans les païs où l'on se servoit de seaux. Les gens doctes de Perse sont tous de même avis, ajoutant qu'anciennement dans l'Arabie l'écriture étoit un art renfermé parmi peu de gens, qui servoient de Scribes au public, & qu'au défaut de savoir écrire, chacun imprimoit une marque, ou un seau, pour confirmer l'écrit qui se faisoit en son nom. Mahomed en usoit d'une maniere encore plus grossiere; car il trempoit seulement sa main dans l'encre, & l'apliquoit sur le papier, à l'imitation de quoi les Empereurs de Turquie mettent au haut de leurs Lettres patentes l'empreinte d'une main en noir, comme étant les armes & l'écusson Imperial de la Monarchie Ottomane, dont les Sultans de Constantinople se glorifient de tenir le siége.

Je finirai ce Traité du Gouvernement de Perse en rapportant le jugement que j'en ai fait, après avoir demeuré beaucoup d'années dans le Païs. Il m'a donc semblé qu'il y a beaucoup d'humanité dans toutes ses loix, & dans toutes ses pratiques, & bien au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer d'un Gouvernement despotique, & d'une puissance Arbitraire. Par exemple, y a-t-il Empire où l'on soit moins chargé de tailles & d'impôts? les sujets n'y payent rien par tête, & les denrées les plus nécessaires à la vie y sont franches de droits. Y a-t-il rien de plus humain & de plus doux que le traitement que l'on fait aux Païsans? On peut dire que c'est une veritable societé contractée entre le Seigneur & le sujet, où la perte comme le profit sont également

par-

partagez, & dans laquelle les plus pauvres sont toûjours ceux qui souffrent le moins. N'est-ce pas une voye fort douce de lever des droits que de les donner en Regie, sans obliger des Fermiers à les faire valoir un certain prix, qui est proprement commettre les vexations dont ces sortes de fermiers accablent le peuple pour la *manutention* de leurs fermes? N'est-ce pas un ordre merveilleux que celui qu'on tient parmi les Troupes? Comme on peut assurer qu'il n'y en a nulle part de si heureuses & de si riches qu'en Perse, puisque d'un côté elles font si peu de fonction, qu'elles ne connoissent pas même leurs propres Officiers, & que de l'autre elles ont de bonnes payes: il n'y a point aussi de Troupes dont les Peuples soient moins chargez: à peine en sont-elles connues; & bien loin qu'elles soient à charge aux autres hommes, elles portent elles-mêmes leur part des charges qu'il y peut avoir. N'est-ce pas un ordre admirable que de payer les Soldats & les Officiers chacun à part, sur des attestations si authentiques & si diverses qu'il ne s'y peut commettre de fraude; car par-là il n'y a point de morte-paye, ni de passe-volant, & les Officiers ne sauroient faire de tort aux Soldats. En un mot, les Loix de Perse sont très-bonnes & très-avantageuses pour les Sujets; & lors que sur le Trône de cet Empire-là, il se trouve un Roi juste & vigilant, qui fait observer ces Loix en empêchant les vexations tyranniques de ses Ministres, on peut dire que c'est l'Empire le plus heureux & le plus florissant du Monde. Cela paroît dans le régne d'*Abas le Grand*, qui quoi qu'il trouvât son

Royau-

Royaume presque tout usurpé sur lui, en sorte qu'il n'étoit pas reconnu à vingt lieuës autour de sa ville Capitale, & que par cette raison tout son régne ne fût qu'une suite continuelle de guerres, néanmoins il laissa la Perse riche & très-florissante, & frequentée par les Négocians de toutes les parties du monde, que lui-même y avoit attirez. Un moyen qui me paroît sûr pour bien juger de la douceur d'un Gouvernement, c'est de jetter la vûe sur la condition des sujets, particulierement sur ceux du plus bas rang. Ceux de Perse, soit à la campagne, soit dans les villes, sont bien nourris & bien vêtus, ayant tous les ustenciles nécessaires, quoi qu'ils ne travaillent pas à moitié près de ce que font les nôtres. Les plus miserables femmes parmi eux portent toutes des ornemens d'argent aux bras, aux pieds, au col, & quelques-unes y portent des piéces d'or, comme je l'ai dit ailleurs; de maniére que je ne sai ce qui peut avoir fait concevoir le gouvernement de Perse comme barbare & tyrannique, si ce n'est deux choses. La premiere, les exécutions que le Roi fait faire sur les Ministres sans forme de justice, & sur le champ. Or j'avoue, qu'à l'égard des Grands qui sont dans l'emploi, le gouvernement est excessivement rigoureux, parce qu'il agit avec précipitation dans ses condamnations, & que châcun court risque d'en être accablé dans un instant; mais cela ne regarde pas le peuple, avec lequel, comme je l'ai déja observé, l'on n'agit jamais de cette maniere. La seconde chose sont les vexations des Gouverneurs & des Ministres, qui executent leurs voleries sans beaucoup de formalité.

Cette

Cette conduite arbitraire ſurprend d'abord un voyageur European, & lui fait penſer que les ſujets de Perſe ſont, pour ainſi dire, à l'écorcherie; mais quand on examine la choſe de près, on trouve que le mal qu'il y a n'eſt pas ſi grand que le bruit qu'on en fait. Une autre idée que nous nous faiſons de la Perſe, qui n'eſt pas moins fauſſe que les autres, c'eſt que les ſujets y ſont eſclaves. Je n'ai rien remarqué ſur quoi on puiſſe appuyer ce jugement: ils vont & viennent où ils veulent, ſans permiſſion, ni paſſeport, ſe retirant du Royaume avec leurs familles & leurs biens, quand il leur plaît. Mais un avantage inexprimable que ces Peuples ont par-deſſus les Chrétiens, c'eſt qu'ils ne ſont point vexés pour la Religion. Les Eccleſiaſtiques n'y ſont ni en grand nombre, ni fort opulens, & d'ailleurs ils ne ſont pas aſſez intriguans, ni aſſez munis d'autorité, pour tourmenter les ſujets ſur les actes de Religion. Je n'entens pas pourtant que les ſujets ayent la liberté de ſe former un Culte nouveau, ni de ſe faire Chrétiens, ou Idolatres, publiquement, & à leur gré. Je veux dire ſeulement qu'ils ne ſont point inquietez ni recherchez pour leur Culte, s'ils vont aux Moſquées, ou non, s'ils croyent comme leurs Prêtres dans tous les points, ou s'ils tiennent les opinions de quelques Sectes contraires. Chacun eſt là-deſſus en pleine liberté, & croit ce qu'il veut; & pourvû que l'on ne renie pas l'*Alcoran* publiquement, il eſt permis à chacun d'en expliquer les myſtéres comme il l'entend.

CHA-

CHAPITRE X.

De la Magnificence de la Cour.

APrès avoir donné le détail des revenus immenſes du Roi de Perſe, & du Gouvernement de ſes Finances, il ne ſera pas mal à propos de parler de la pompe de ſa Maiſon & de l'éclat de ſon train, ce qui paroît particulierement en trois occaſions: dans ſes Fêtes, ſoit à la ville, ou à la campagne; dans ſes voyages; & dans la reçeption des Ambaſſadeurs.

Les Fêtes du Roi ſe font d'ordinaire dans de grandes Sales ouvertes à divers étages; c'eſt-à-dire, l'une plus haute que l'autre, comme on les verra repréſentées dans la deſcription d'Iſpahan. La plus grande Sale du Palais Royal eſt celle qu'on appelle *la quarante colonnes*, qui eſt à trois étages; & voici de quelle maniére la Fête s'y paſſe. On y fait aller les invitez par des Jardins, & entre les autres par une allée de grands arbres, ſous leſquels on voit douze chevaux qui font une des principales magnificences des Fêtes du Roi. Ces chevaux, qui ſont toûjours les plus beaux qu'on puiſſe voir, ſont poſez à quelques pieds de diſtance l'un de l'autre, ſix de chaque côté, & attachez à une groſſe corde de ſoye & d'or, tendue à terre avec de gros cloux d'un pied de long, & gros à proportion, auſſi d'or, fichez en terre juſqu'à la tête, dans laquelle paſſe un fort gros anneau, & on attache les chevaux à cette corde par un licol de ſoye & d'or à deux rênes; de maniére

re que le cheval eſt tenu des deux côtez. On leur paſſe aux pieds des entraves faites de cordons ſemblables aux licols, qu'on attache pareillement à un clou, comme ceux dont je viens de parler, dont on pourra voir encore mieux la figure dans la planche ſuivante. On met devant eux des ſceaux ſi lourds & ſi grands, qu'un homme n'en ſauroit porter un, quand il eſt plein, & quatre gros marteaux. On y étalle auſſi tous les uſtenciles d'une écurie; tout cela de pur or maſſif, ſceaux, marteaux, cloux, étrilles, caparaſſons avec des chaines, comme l'on en met aux chevaux furieux; tout eſt d'or fin, de même que toute la vaiſſelle de la Maiſon du Roi. Les harnois des chevaux ſont de pierreries, & l'un eſt aſſez different de l'autre. Le premier eſt tout de Diamans: le ſecond de Perles: on y en voit de fort groſſes qui pendent ſur le poitrail: le troiſiéme eſt de Rubis: les quatre ſuivans ſont d'Emeraudes: le huitiéme eſt de Saphirs: les deux ſuivans de toutes ces pierres-là mêlées enſemble, & les deux derniers ſont garnis de Turcoiſes. Les ſelles ſont devant & derriere d'or maſſif couvert de pierreries. Les étriers ſont de même, & ſur les ſelles on jette de grandes houſſes de tiſſu d'or & de ſoye legeres pour garder le harnois contre la pouſſiere.

Le Trône du Roi eſt au fonds de la premiere Salle; il eſt fait en carré, d'environ huit pieds de diametre, haut de deux à trois pouces, couvert d'une étoffe blanche, laquelle eſt brodée de perles à l'entour, & d'or & de ſoye au milieu très-richement. Un gros & haut traverſin, tout couvert de pierreries, ſert

sert de dossier, ayant deux petits coussins à côté, aussi couverts de pierreries. Cette couverture du Trône est tenue sur le devant par des pommes d'or massif, qui en sont pareillement garnies, de même que des crachoirs qu'on met entre deux. Le Roi est couvert des plus belles pierreries du monde, & de la valeur de plusieurs millions, la plûpart pierres de couleur; car ce sont celles qu'on estime le plus en Perse. Derriere lui sont rangez neuf ou dix petits Eunuques de dix à quatorze ans, les plus beaux enfans que l'on puisse voir, richement vêtus, qui font un demi cercle derriere lui, & qui semblent être de vrayes statuës de marbre, tant ils sont immobiles, tenant les mains sur l'estomach, la tête droite, & les yeux arrêtez. Il y a derriere eux des Eunuques plus âgez, ayant des mousquets sur l'épaule, garnis d'or & de pierreries. A la droite du Roi est le premier Eunuque, qu'on appelle le *Mehter*, ou le *Grand*, qui est le grand Chambellan du Roi, ayant à la ceinture un petit coffre d'or plein de mouchoirs & de parfums, pour en servir le Roi à sa demande. Aux côtez de la Sale sont assis les premiers Officiers du Royaume, savoir au côté d'honneur, le *Grand Vizir*, le *Général des Courtches*, le *Général des Esclaves*, près duquel il y a une place vuide, qui est celle du *Grand Surintendant*, lequel est debout d'ordinaire à côté du Roi, à quatre pas de distance, ou environ, pour recevoir ses ordres. Après sont assis de suite, le grand Secretaire d'Etat, le grand Ecuyer, le premier Medécin, & deux ou trois autres premiers Médecins; après lesquels il y a deux ou trois places vuides, & en-

ensuite sont assis les Gouverneurs de Provinces, & les Intendans de ces Provinces où il n'y a point de Gouverneurs, comme sont toutes les Provinces annexées au Domaine. A l'autre côté sont les *Cedres*, ou grands Pontifes, qui, comme on voit, sont à la main gauche en ce Païs-là, pour marquer que le Gouvernement Politique est le superieur. Après il y a une place vuide qui apartient au grand Maître d'Hôtel: puis est placé le Général des Mousquetaires, le grand Veneur, le grand Astrologue, & deux ou trois premiers Astrologues, le premier Magistrat du Droit Civil, les grands Gouverneurs s'il y en a à la Fête. La place du grand Maître d'Hôtel est vuide par honneur, comme je l'ai déja dit; car il ne s'assied jamais devant le Roi, il est à côté du Roi vis-à-vis le grand Surintendant, tenant un long & gros bâton, comme les bourdons de nos bedeaux, duquel la partie d'enhaut, dont une grosse pomme fait le bout, est couverte de pierreries. C'est la marque de son commandement dans la Maison du Roi; & c'est lui qui en fait exécuter les ordres. Lors qu'il y a des Ambassadeurs à la Fête, on les place parmi ces Grands-là, leur donnant un rang élevé, selon le lieu d'où ils viennent, & selon le train avec lequel ils sont venus.

Dans la Sale de dessous sont assis des *Sultans* & d'autres Gouverneurs de Places, le *Daroga*, ou Gouverneur de la ville d'Ispahan, des Colonels, des gens éminens en dignitez, Seculiers, & Ecclesiastiques; & sur les aîles, c'est-à-dire derriere eux, on voit une foule de jeunes Courtisans, tous gens de qualité, & enfans de Seigneurs, qui sont déja à la paye du

du Roi, & qui ſont là debout dans la contenance la plus reſpectueuſe du monde, & la plus craintive. Il y en a de même dans la Sale d'enhaut, & il faut obſerver que dans l'une & dans l'autre, il n'entre que ceux qui ſont à la paye du Roi. Dans la Sale d'embas ſont aſſis les Officiers de moindre rang ; & tout au bout, en face du Trône, on place les Danſeuſes, & les inſtrumens de Muſique. Au milieu de cette Sale d'enbas, on voit debout les Maîtres des Céremonies, les Huiſſiers, les Portiers, & les autres Domeſtiques du Palais, chacun tenant à la main le bâton qui eſt la marque de ſon office.

Il fait fort beau voir cette Cour auſſi nombreuſe, & auſſi pompeuſe qu'elle eſt, ſur tout les jours des Fêtes ſolemnelles, que les Grands ont ſur la tête le bonnet qu'on appelle *Tage*, qui eſt une maniére de couronne, lequel eſt paré d'aigrettes, de plumes de Heron, & tout couvert de pierreries, dont il y en a qui valent deux à trois mille francs.

Lors que le Roi eſt entré, & après le ſignal qu'il en donne, la Muſique commence, & les Danſeuſes ſuivent, puis on ſert devant chacun *l'avant repas*, (comme parlent les Italiens,) ſur des Napes de brocard d'or. Il conſiſte en un ſervice de quinze ou ſeize aſſiettes d'or & de porcelaine entremêlées, pleines de fruits verts & ſecs, ſelon la ſaiſon, de confitures ſeches & liquides, de dragées, de maſſepains & de macarons, pendant ce tems-là, la Muſique joüe toûjours, au lieu que les Danſeuſes font des pauſes, danſant ou dans le bas étage, ou dans le ſecond, ſelon qu'il plaît le plus au Roi ; quand on ſert du vin au Feſtin, le

le Roi en boit le premier, & en envoye à l'assemblée, commençant d'ordinaire par les Ambassadeurs, lors qu'il y en a au Festin ; & alors, les Cedres, ou Pontifes, & les autres gens d'Eglise se retirent, parce que le vin étant défendu, ils commettroient un peché de s'arrêter dans un lieu où l'on en boit, & quelquefois même ils se retirent aussi-tôt que la symphonie joüe ; parce que les instrumens sont défendus par la Loi Mahometane, mais non la Musique, ni la danse. L'un de ces jeunes Seigneurs qui sont là debout, ou l'un de ces beaux Eunuques sert d'Echanson. Il ne donne à boire qu'à ceux que le Roi ordonne, & après avoir donné la coupe à tous ceux que le Roi lui a marquez, il recommence à verser à la ronde sans s'arrêter que lors que le Roi lui en fait signe ; cela va pourtant assez lentement, quoi qu'on n'ose poser la coupe en bas. Les bouteilles sont rondes, à long col, faites d'or émaillé, ou couvertes de pierreries : la tasse est de même. Quand l'heure que le Roi a marquée pour le repas est venue, on l'en fait souvenir, & il fait signe de servir. Alors on dessert les fruits, on leve les Napes, & on en étend d'autres qui sont aussi larges que la Sale, faites de fine toile peinte, ou de taffetas à fleurs d'or, sur lesquelles on sert une infinité de ragouts, qui consistent en roti sec & de haut goût, en poisson sec ou enfumé, avec bien des sausses de toutes sortes. Nous appellerions cela un entremets ; car ces ragouts ne sont servis que pour exciter l'apetit. Chacun a quinze ou vingt petits plats devant soi, avec de grandes porcelaines ou écuelles d'or entremêlées, qui tiennent environ

deux pintes de ſorbets, y ayant en chacune une cueillere de buis, qui tient un petit verre, & qui a un manche long de quatorze à ſeize pouces. Ce ſervice dure quelquefois trois ou quatre heures, & quand on a bien bû & que le Roi veut ſe retirer, il fait ſigne d'aporter le dernier ſervice. Alors on deſſert ces entremets: on leve ces napes, & l'on en met d'autres qui ne ſont pas moins belles, & on aporte le dernier ſervice, qui conſiſte en potages, en mets bouillis, en ragouts, & principalement en ris de cent ſortes d'aprêt, qu'on appelle *les Pilo*. Ce ſervice ne dure guere que demie heure, & dès que le Roi a mangé, on lui preſente à laver, & à la Compagnie, en de grands baſſins creux, d'or uni, ou émaillé, avec de l'eau de ſenteur tiede, & auſſi-tôt il ſort, & chacun ſe retire. Lors que l'on ne boit point de vin à la Fête elle dure beaucoup moins; car on ne ſert point d'entremets, & la viande eſt ſervie une heure ou deux au plus tard après les fruits.

Quand la fête ſe fait de nuit les ſales & les dehors ſont éclairez de la maniére ſuivante, & qui eſt la même choſe que je vis lors que je fus préſenté au Roi de Perſe en *Hyrcanie* l'an 1666. On apperçoit dans la ſale de préſence, c'eſt-à-dire celle où eſt le Roi, quatre rangs de lampes de cinq à chaque rang, & dans les ſales des côtez, qui ſont ouvertes ſur la ſale de préſence, dix flambeaux à deux branches. Ces lampes ont un pied, qui a vingt pouces de diametre, & vingt-quatre à vingt-ſix pouces de hauteur, dont le godet eſt grand comme les deux mains, & haut de ſix doigts, entretenant quatre groſſes mêches, ce qui fait une

fort

fort grande lumiére. Les flambeaux sont encore plus hauts que les lampes, mais ils ne pesent que cinquante marcs; au lieu que les lampes en pesent soixante. Ce service-là est tout d'or fin, & pese deux mille quatre cens marcs. Les lampes & les flambeaux sont grands de cette maniére en Perse, parcequ'on les met à terre dans la sale où l'on va & vient: Or s'ils étoient plus bas, on ne verroit pas la lumiére, & s'ils étoient moins pesans, ils seroient sujets à être renversez; comme aussi il en pourroit tomber de la graisse sur les tapis, si le pied étoit moins large. Le dehors des Apartemens est éclairé par des fallots d'argent fichez en terre. On ne sauroit rien voir de plus grand & de plus magnifique, ni de plus belles illuminations. Elles font une clarté comme celle du jour en plein midi.

J'ai trouvé cinq choses admirables aux fêtes Royales qu'on appelle *Meglez*, terme qui signifie *assemblée*, & qui se prend quelquefois pour un *Conseil*, & communément pour un festin.

Premiérement, la nombreuse Cour & sa magnificence: Il y a toûjours deux cens cinquante à trois cens personnes à ces fêtes, & tous y sont très-lestes & très-richement vêtus, quoique plus ou moins, selon leurs emplois.

Secondement, la Majesté & la gravité de l'assemblée, où le silence régne de telle maniére, qu'on y entendroit respirer. Chacun y tient une contenance grave, depuis le commencement jusqu'à la fin; ce qui fait que les voix & la Musique y sont entendues très-distinctement: il faudroit être témoin de ce silence pour le bien comprendre.

Troisiémement, la promtitude merveilleuse avec laquelle le service se fait, qui n'est pas moins incompréhensible. J'en étois charmé; il me sembloit que c'étoit-là une piéce de théatre où tout est parfaitement concerté; car dès que le Roi demandoit quelque chose elle paroissoit à l'instant; quand il demandoit à manger, il étoit servi aussi-tôt qu'on pouvoit aller en porter l'ordre aux cuisines & en revenir; & cependant on apportoit les plats aussi chauds que si l'on eût attendu qu'ils eussent été préparez.

Quatriémement, l'ordre du service; l'on n'y remarque pas la moindre confusion, ni le moindre bruit, l'on n'y entend point remuer les gens; l'on sert par un côté & l'on dessert par un autre. Ce bon ordre vient comme je pense de trois choses qui sont particuliéres aux Orientaux: la premiére que ceux qui servent sont déchaussez & marchent sur des tapis, ce qui empêche le bruit: la seconde que tout ce qui se sert à ces fêtes jusqu'aux moindres choses est apporté d'un office particulier; par exemple les fruits verds, & les fruits secs, qui ont chacun leur office à part; les confitures seches, & les liquides, le pain, le vin, les napes, les sorbets, les salades, & ainsi du reste: le Chef de chaque office vient faire sa fonction devant le Roi, & puis se retire excepté le Chef de la cuisine qui se tient à côté du Roi, un peu loin, jusqu'à ce que la viande se desserve. La troisiéme est que le nombre des Officiers du Roi est fort grand: ainsi l'on se donne les plats de main en main. On ne manque de rien à ces fêtes, les Officiers examinant sans cesse jusqu'à la contenance de

cha-

chacun pour voir s'il a besoin de quelque chose, & pour la donner aussi-tôt.

Le Roi y est servi par de beaux petits Eunuques qui sont à genoux devant lui ; ils reçoivent les plats du Chambellan, & les servent : il faut observer que tous les plats qu'on sert devant la Compagnie, ne sont que comme des assiettes, & comme les portions qu'on donne dans les Couvents. On apporte les grands plats au milieu de la sale, où des écuyers tranchans, qui sont à genoux, assis sur leurs talons, les servent dans ces assiettes ou petits plats, qui sont portez à la Compagnie.

La cinquiéme chose est la richesse du service, ou de la vaisselle : Tout est d'or massif, ou de porcelaine, & il y a chez le Roi une sorte de porcelaine verte, si précieuse, qu'un seul plat vaut cinq cens écus. On dit que cette porcelaine découvre le poison par un changement de couleur, mais c'est une fable ; son prix vient de la beauté de sa matiére, & de sa finesse, qui la rend transparente, quoi qu'épaisse de plus de deux écus. On fait monter à trente deux millions la vaisselle d'or du Roi de Perse. Je me souviens de l'avoir ainsi supputé à peu près l'an 1666. La Cour étoit alors en *Hyrcanie*, & j'y trouvai heureusement un Gentilhomme du Roi de France, & un Député de la Compagnie Françoise, envoyez pour les affaires de cette Compagnie-là : Nous vêcûmes toûjours ensemble, & comme on leur donnoit leur ordinaire de la Cuisine du Roi, & que le Grand Maître par l'ordre du Prince me faisoit souvent faire le même honneur, j'eus l'occasion de pouvoir

peser chaque piéce de vaisselle. Les grands plats avec leurs couvercles, qui sont fort hauts, pesoient quatre vingt deux marcs chacun. Un homme n'en portoit qu'un sur sa tête avec peine; car outre cette pesanteur le plat contenoit toûjours environ vingt cinq livres de viande & de ris. Quelques Voyageurs ont raporté qu'il y avoit mille plats de cette grandeur chez le Roi, ce qui monteroit à trente cinq millions. Pour moi je ne tiens pas qu'il y en ait le quart. J'ai oui évaluer à quarante huit millions toute la vaisselle. J'ai vû aussi qu'on ne la faisoit monter qu'à la moitié; mais après tout, je croi que tout ce que le Roi a de vaisselle, & de meubles d'or massif, monte à plus de cinquante millions. C'est l'or le plus fin qu'il y ait: j'en ai eu une fois un morceau d'un plat en payement pour douze mille francs de la Sœur du feu Roi, les Changeurs des Indes où je le portai me le prirent au plus haut titre. Il y a encore une infinité de vaisselle & de meubles d'or dans le Serrail, comme les Eunuques m'en ont assuré, & qui n'en sort jamais; mais on feroit sujet à se bien méprendre en raportant ce qu'ils en disent; car outre qu'ils sont fort menteurs sur ce sujet, la plûpart n'en savent pas le compte. Cependant, je croi qu'on peut avancer surement que le Roi de Perse est le Prince du Monde, qui a le plus riche service de vaisselle, & qui a de l'or & des pierreries pour un prix infini, de quoi j'aurai occasion de parler encore dans la description d'*Ispahan*.

Quand le Roi fait ses fêtes à la Campagne c'est toûjours dans le même ordre. Les Tentes

N°. XXXII.



s font diviſées en ſales, comme le ſont les
timens. La ſeule difference c'eſt que tout
y eſt pas ſi magnifique & qu'il ne s'y trou-
e pas tant de Monde; mais en échange les
entes ſont entourées de Troupes ſous les
rmes, & fort leſtement vêtues. Voici à cô-
é comme la Tente d'audience paroît, com-
me j'en fis prendre la vûe un jour que le Roi
donna audience à un Ambaſſadeur Hollan-
dois en *Hyrcanie*, dans le tems que j'y étois.
Cette Tente étoit longue de ſoixante pieds,
ſur trente cinq de large, & ſous trente de
hauteur, ſoutenue par cinq pilliers ronds,
gros à proportion du poids qu'ils ſoutiennent,
leſquels s'emboitent en trois endroits dans
des garnitures, dont quelques unes étoient
d'or maſſif, & d'autres étoient d'argent. Les
bouts des pilliers, qui paſſoient au travers de
la couverture, étoient ſurmontez de pommes
d'or maſſif, fort groſſes; & c'eſt la marque
à laquelle on reconnoit de loin les tentes du
Roi. Le dedans de cette tente étoit tout de
brocard d'or, & à côté il y en avoit une plus
petite d'environ les deux tiers, mais du reſte
toute ſemblable à la premiére. Les tapis é-
toient tenus à terre par des pommes d'or, du
poids d'environ dix marcs chacune, poſées
par rang de quatre en quatre pieds. Celles qui
tenoient la courtepointe qui couvre le Trône
du Roi, étoient plus groſſes, & toutes gar-
nies de pierreries, de même que les carreaux.
Les Tentes du Roi ſont tendues en croix
Grecque, ſans que l'une ſoit ouverte ſur l'au-
tre, quoi que pourtant il y ait par tout de la
communication des unes aux autres.

Quand le Roi va à la Campagne, ſon train

eſt tout à fait magnifique & nombreux, & ſa ſuite ſi groſſe, que ſouvent il fait *Couroux*, comme on parle, c'eſt-à-dire *défenſe de le ſuivre*, à moins d'être mandé. Comme les Perſans, & tous les autres Orientaux aiment fort la Campagne, & à y paſſer le Printems, le Roi en prend auſſi le plaiſir avec beaucoup d'aprêt & d'attirail.

Premiérement on donne le ſoin des Quartiers à un grand Seigneur, qui eſt créé Maréchal pour le Voyage. Il fait venir les Ingenieurs, & leur dit le lieu où le Roi veut aller. C'eſt d'ordinaire vers l'*Hyrcanie*, par la voye de *Casbin*, (parce que l'*Hyrcanie* eſt un païs de Chaſſe, & que durant le Printems c'eſt un véritable Paradis terreſtre,) ou dans la Bactriane, & ils marquent enſemble les journées du Roi, & chaque endroit de ſa traite. Ces Ingenieurs vont choiſir la place, qui eſt toûjours quelque charmante prairie, arroſée d'eaux claires, proche de quelque agréable Valon, ou à quelque pié de Montagne, obſervant ſur tout que ce ſoit en bon air, & dans un endroit de Chaſſe. Ils dreſſent un plan de ce lieu-là, & une Relation fort ample, traçant les Quartiers de la Cour, & quelquefois ils prennent l'élevation de trois ou quatre lieux differens pour une même traite, afin que le Roi choiſiſſe. Dès que le lieu eſt marqué, on fait partir *le pich Kané*, c'eſt-à-dire *la maiſon de devant*, par où l'on entend le gros équipage qui ſert à dreſſer l'apartement à l'endroit marqué, afin que tout ſoit prêt à l'arrivée. Ce gros équipage part toûjours ſept jours préciſément avant le Roi, quand il eſt dans quelque ville.

C'eſt

C'est un furieux train que tout cet équipage; car il faut observer que le Roi en a deux tout semblables, afin que son apartement soit toûjours dressé avant son arrivée. Les Grands en ont aussi deux, de la même maniére. Les tentes des Grands de Perse sont comme de spacieuses Maisons: tous les offices y sont chacun à part comme dans une maison. Il y a la sale à recevoir les visites, les bains, le Serrail; & le Quartier d'un grand Seigneur contient quelquefois cinq cens pas en quarré. On fait passer l'eau devant les tentes du Roi, & quelquefois au travers, en faisant des canaux & des bassins d'eau dans les tentes, avec des tables de plomb qu'on met en terre, au haut desquelles on attache des lames d'or en demi rond, pour servir de rebord. Il y en a toûjours de cette sorte dans la tente d'audience de parade, autour de laquelle on plante aussi des fleurs. Tout cela paroît un enchantement, quand on fait réfléxion que vingt quatre heures auparavant cet endroit-là n'étoit qu'une simple prairie, ou un champ tout nud. On peut juger quel train c'est que ces équipages de Campagne par le nombre des Chameaux entretenus pour les porter, lequel est de mille Catars: un Catar fait sept Chameaux. Les Persans comptent ainsi leurs bêtes de charge pour savoir combien il leur faut de monde à en avoir soin; car un homme seul meine & pense un Catar.

Le Camp est toûjours disposé en maniére de ville. Le quartier du Roi en fait l'un des bouts, dont le Serrail est tout à l'extrémité, de sorte que vous ne voyez point de Tentes au delà. Les Tentes d'audience

font au dedans, & au fonds d'une esplanade de cent cinquante, à deux cens pas d'espace, & en deçà est le *Kechiokané*, c'est-à-dire, *la Maison de la garde*, qu'on appelle aussi l'*appartement du Grand Maître d'Hôtel*, ou *du Capitaine des Portiers*, comme les Persans le nomment en leur langue. Cet appartement est encore du quartier du Roi; c'est où l'on fait la garde jour & nuit, & où les Grands se rendent deux fois le jour attendant que le Roi sorte du Serrail, ou qu'il les mande à son appartement, ou bien qu'il leur envoye ses ordres, & c'est où ils conferent des affaires & les expedient. Les jours d'assemblée, les Gardes sont rangez en haye depuis le corps de garde jusqu'à la tente du Roi. Les Quartiers sont entourez de Tentes qui servent de Murs, ou d'enceintes, hautes de huit pieds, & qui sont attachées si droites, & si fermes, que les plus gros vents ne les ébranlent pas. Elles sont faites de toile rouge doublées par dedans, les unes de toile peinte, les autres de taby, les autres de satin, les autres de brocard d'or, selon les appartemens, autour desquels elles sont tenduës. Le milieu du camp consiste en marchez, qui sont disposez en longues rües droites; & l'ordre y est tel, qu'on sait toûjours où trouver ce dont on a besoin, & dans quel endroit du camp est ce qu'on cherche, tant le monde que les denrées.

La marche du Roi se fait de cette maniere. Une troupe de *Ziezairi*, qui sont les Gardes du Corps, fort lestes, & au nombre de cent cinquante, ou deux cens, marchent les premiers. Après vient un des petits Ecuyers, ou *Jelaudars*, conduisant sept à huit chevaux

de

de main, menez comme en lesse par des Officiers de l'Ecurie. Le harnois de ces chevaux est aux uns garni de pierreries, & n'est aux autres que d'or simple. Après, marche le grand-Enseigne, ou *Alemdar bachi*, c'est-à-dire *Chef des Porte-Enseigne*, portant la grande Enseigne, qui est un Guidon, coupé comme une flame de Navire, accompagné de cinq ou six autres guidons dont les cornettes sont plus petites. J'ai vû une fois le Grand-Enseigne porter devant le Roi, au lieu de son Guidon, une maniere de parassol d'écarlatte fermé, dont le manche étoit fort haut. Ensuite vient le Grand Veneur, suivi de sept ou huit fauconniers, l'oiseau sur le poing, puis le Chef de Meute, qui fait mener autant de chiens en lesse par des Cavaliers, tout cela à quelque distance l'un de l'autre. Après on voit passer des Capitaines, dont le nombre doit être toûjours de quatre au moins. Ils portent sur le dos une arquebuse passée en bandoliere, dont le fût est garni d'or & de pierreries. Puis marche le Grand Portier, avec cinq ou six Cavaliers autour de lui. Ensuite le *Mehter*, ou Grand Chambellan, qui est Eunuque, avec sept ou huit Eunuques, qui tout laids qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir grand' mine, parce qu'ils sont vêtus magnifiquement, & avantageusement montez; & particulierement à cause de leur contenance fiere & effrontée. Tous ces Seigneurs ont un nombre de Valets de pied marchant à la tête de leurs Chevaux. Après eux viennent deux grands Eunuques, qui marchent immédiatement devant le Roi, dont l'un porte l'Arquebuse du Roi, couverte de pierreries,

& l'autre son arc, & ses fleches, en deux carquois, qui sont aussi couverts de pierreries. Le Roi marche seul, entouré de huit ou dix valets de pied, fort lestes, avec des pennaches, ou aigrettes, sur le devant de la tête, & des grelôts à la ceinture, gros comme des balles de longue paume. Leur Chef est toûjours près de l'étrier droit du Roi, pour y mettre la main, lors qu'il veut mettre pied à terre sur le champ. Ces grelôts servent aux valets de pied à les tenir toûjours éveillez; le corps en est taillé, comme les dents d'un peigne, ce qui rend un son moins aigu. A vint pas de distance, marche le Grand Vizir, le Grand Surintendant, & les autres Grands Seigneurs, dont il y a toûjours quelqu'un que le Roi appelle pour s'entretenir avec lui, soit d'affaires, soit de choses indifferentes. Après eux marchent trois ou quatre Officiers de la garderobe du Roi; un Officier de la Cuisine, & un de la Sommelerie; ceux-ci faisant porter à boire dans deux petits Coffres sur un Cheval, & ceux-là tenant des toillettes pleines des habits les plus nécessaires en voyage. Après, suit tout le train, c'est-à-dire les Domestiques des Seigneurs, qui les servent à la chambre, parmi lesquels sont des *Kaimédar* du Roi, comme on les appelle, qui portent des tentes legeres avec eux pour le besoin, en cas que le Roi s'arrête, & des *Sakab*, ou porteurs d'eau, qui vont à pied, chacun un gros outre d'eau sur le dos, passé de la même maniere que les gens de mêtier portent leur sac en voyageant.

Le Roi ne fait d'ordinaire que deux lieües par jour; & quoi qu'il ait les plus belles & les

les plus magnifiques Tentes que Prince du Monde puisse avoir, néanmoins il trouve sur sa route, de traitte en traitte, de petites maisons de plaisance, accompagnées de jardins qu'on enferme dans son quartier & qui servent pour son logement particulier.

Quant à la reception des Ambassadeurs, c'est en quoi la Perse étalle une de ses plus grandes magnificences. Toute sorte d'Envoyez sont appellez *Eltchy* en Perse, c'est-à-dire *Ambassadeur*. Il n'y a que ce terme pour les dénommer ; & du moment qu'un Ambassadeur met le pied sur les terres de l'Etat, il est appellé l'*Hôte du Roi*, & est traité comme un hôte dans un Logis. Le Gouverneur, & l'Intendant du lieu s'empressent & à le servir, & à le bien regaler. On lui donne un *Mehmandar*, ou *Garde-hôte*, qui est sans cesse à ses côtez, & qui doit répondre de lui sur sa tête. On le loge dans la Maison du Roi, s'il y en a une dans le lieu, ou dans un autre endroit à son choix. Là on le defraye generalement de tout. Tous les Grands le viennent voir, & lui font des régales, & des presens. On le meine ainsi, de traitte en traitte, aux dépens des lieux où il passe jusqu'à la Cour, où il est toujours logé & defrayé, & d'où on le reconduit de même hors du Royaume. C'est la pratique de l'Orient de tems immemorial, comme cela se voit dans les plus anciens Auteurs. Il la faut rapporter, à mon avis, à ce qu'il se fait peu d'Ambassades en Orient, & à ce qu'on n'y connoit point cette habitude, qui est si universelle dans l'Europe, de voyager par curiosité, ou par une espece de faineantise. Ainsi il ne faut pas douter que

cette pratique de faire tant de dépense pour le traitement des Ambassadeurs, & des Etrangers de considération, se perdroit dans l'Orient, si l'on y devenoit inquiets, ou legers, comme nous sommes. Il y a des Ambassadeurs, comme, entre les autres, ceux qui viennent de l'Europe, lesquels refusent le défrai, ou par un esprit de générosité ou pour n'être pas à charge au peuple qui fait les fraix, & non pas le Roi; mais pour les Ambassadeurs de l'Orient, aucun n'en fait ni refus, ni compliment même, parce que c'est l'usage ordinaire parmi eux. Vous remarquerez que par un motif de magnificence, & de grandeur, on laisse attendre les Ambassadeurs long-tems à leur donner audience, nonobstant leurs sollicitations, quoi qu'on sache qu'ils la desirent avec ardeur, parce qu'ils n'osent sortir de leur logis avant que de l'avoir eüe, étant comme des prisonniers d'Etat, que l'on n'ose aborder. Les Persans croyent que c'est bien caresser un Ambassadeur que de le retenir fort long-tems : & ils disent que si l'on en usoit autrement, un Ambassadeur auroit sujet de croire qu'on est las de lui, & qu'on ne se met en train de l'expedier, que parce qu'on est bien aise d'en être débarassé. Pendant ces longs délais, la Cour s'informe par la voye du *Mehmandar*, ou Garde-hôte, quel est le sujet de la venue de l'Ambassadeur, afin de concerter le traitement & la réponse qu'il lui faut faire. Après qu'il a bien sollicité l'audience, soit par des requêtes par écrit, soit par ses Agens, on lui envoye dire le jour de l'Audience. Le Roi la lui donne dans toute la pompe de sa Cour; & quand l'Ambassa-

baſſadeur a fait ſon ſalut, il délivre ſes lettres, & va prendre ſeance dans la ſalle Royale, où il eſt regalé tout le jour.

Je vis à la Cour de Perſe, la premiere fois que j'y arrivai, un Ambaſſadeur du Grand Mogol, avec un auſſi grand train, à mon avis, qu'aucun Ambaſſadeur ait eu jamais. Le Grand Mogol n'avoit point encore envoyé d'Ambaſſadeur au Roi de Perſe, quoi que le Roi de Perſe lui en eût envoyé un à ſon avenement à la Couronne des Indes, l'an 1660. Cet Ambaſſadeur étoit arrivé en Perſe l'an 1663. avec un train de huit mille hommes, de quatre mille chevaux, & de huit mille bêtes de charge, preſque tous Chameaux. Il fut ſix mois en chemin, depuis les frontieres juſqu'à la Cour, & neuf autres mois avant que d'avoir audience; & durant tout ce long-tems, il étoit logé & deffrayé. C'étoit un vieillard grave & ſage, nommé *Terviet-Can*. Le ſujet de ſon Ambaſſade étoit pour redemander la Ville & la Fortereſſe de *Candahar*, qui dans ces derniers ſiecles eſt la matiere de conteſtation perpetuelle entre les Perſans & les Indiens, comme Babylone l'eſt entre les Perſans & les Turcs. Il ſembloit, que dans cette Ambaſſade, les deux Rois priſſent à tâche de conteſter à l'envi, tant ſur la fierté que ſur la magnificence. L'Ambaſſadeur avoit apporté pour quatre millions de preſens pour le Roi & pour ſes Miniſtres, moitié en argent, moitié en étoffes & en pierreries, & deux millions pour ſa dépenſe. Le Roi de Perſe par cet eſprit de grandeur, dont j'ai parlé, fit que l'Ambaſſadeur fut conduit fort lentement dans ſa marche, &

& qu'il languit si long-tems après son audience; & pour montrer encore que sa dépense ne lui étoit pas à charge, il n'accepta pas la moitié des presens du grand Mogol, refusant, entre les autres, tout l'Argent comptant; & le jour d'après son audience de congé, il lui envoya un present de cinq cens mille écus, les deux tiers en Argent, que l'Ambassadeur refusa aussi. Le reste consistoit en pierreries, en brocards, en tapis, & en une grande quantité de choses précieuses qu'on porte de Perse aux Indes, & particulierement en quarante chevaux de grand prix. Cela eût paru bien plus magnifique si les deux Rois eussent été en bonne intelligence: mais l'Ambassadeur ne pouvoit avoir reçu de plus indignes traittemens qu'il fit à l'égard de son caractere; de quoi voici la raison. Le Message dont il étoit chargé étoit fort desagreable en soi-même, puis qu'il contenoit la demande d'une des principales Places de Perse; mais d'ailleurs, il étoit conçu en des termes durs & arrogans; & le Roi son Maître prenoit des titres dans sa Lettre de créance, que le Roi de Perse prétend ne convenir qu'à lui, comme par exemple le titre *de vrai Vicaire du Prophete*. C'est ce qui porta le Roi de Perse à faire à cet Ambassadeur diverses indignitez. Je me souviens qu'étant allé le voir par l'ordre du Roi, il se plaignoit fort aigrement en ma presence, en parlant à son Garde-hôte. Je dirai en passant que le Roi ne m'y avoit envoyé que par un pur motif de vanité; c'étoit pour faire voir à ce Ministre Etranger, que des Marchands venoient du bout du Monde lui en apporter les plus précieux

tre-

tresors. Cet Ambassadeur se plaignoit, entre les autres choses, qu'on lui avoit pressé, & tenu la tête contre terre, à son Audience, pour lui faire adorer le Roi plus long-tems que l'on n'a accoutumé : que le Roi l'ayant mené à la promenade, lui avoit fait suivre son cheval à pied dans un bourbier : qu'il l'avoit pris par la barbe en signe du dernier mépris : qu'il avoit devant lui traitté le Roi son maître, *de Roi de Negres*, *de Parricide*, *Fratricide*, *Chien*, & de telles autres injures. Abas second retint encore cet Ambassadeur par une raison de politique, c'est qu'il savoit que le Mogol n'attendoit que son retour pour assieger la ville de Candahar; & lui de son côté, se préparant à l'aller défendre en personne, tâchoit à gagner du tems pour se mettre mieux en état. Cet Ambassadeur, trois jours avant son départ fit une chose qui donna de l'horreur aux Persans. Il avoit ramassé durant son sejour en Perse les plus beaux chevaux qu'il avoit pû trouver, pour les emmener avec lui. On voulut l'obliger à prendre un passeport, en lui faisant entendre qu'on ne pouvoit autrement les laisser sortir du Royaume, ni aucuns autres chevaux, que ceux dont le Roi lui avoit fait présent ; c'est ce qu'il ne voulut pas faire, prétendant que sa qualité d'Ambassadeur le dispensoit de cette formalité. Mais voyant que cela ne servoit de rien, il fit un soir mener ses chevaux qu'il avoit achettez au nombre de soixante ou soixante & dix, à quelques pas de son camp, & leur y fit couper les jarrêts ; ce qui parut tout-à-fait barbare à tout le monde, sur tout les premiers jours, avant qu'ils fussent expirez.

Quand

Quand l'Ambassadeur a eu audience, on examine ses Lettres, aussi bien que ses propositions, & ses demandes ; & cela se fait dans un festin que le premier Ministre donne à l'Ambassadeur, & si l'on ne s'accorde pas sur le champ, le traité se poursuit après, & se conclut par l'intervention du *Grand Mehmandar*, ou Garde-hôte, & de l'Interprête, ou du Secretaire de l'Ambassadeur. Quand cela est fait, on lui prépare ses dépêches, & on lui envoye l'habit Royal avec quoi il va prendre son audience de congé. C'est-là où on lui donne la réponse du Roi, & son expedition : & c'est de cette maniere en géneral qu'on traite les Ambassadeurs en Perse. Je n'en fais pas un plus grand détail, parce que j'aurai occasion d'en reparler dans la suite de ces Rélations. Je remarquerai seulement deux choses singulieres sur ce sujet.

La 1. que la Calatte qu'on leur envoye est d'ordinaire une matiere de different & de chagrin pour eux, de même que dans l'Europe les formalitez des audiences ; car on fait ce présent à l'Ambassadeur de plus ou moins de piéces, & ces piéces sont plus ou moins riches, selon le rang que leur Maître tient dans le monde ; & c'est sur quoi on n'est jamais content. Les Persans ont pour cela un Céremoniel fort exact, où ils voyent de quelle maniére il faut donner le *Calaat* à toutes sortes de gens, & particulierement aux Ambassadeurs des Princes. Le *Calaat* est compté entier & accompli lors qu'il est composé d'un cheval harnaché, de l'épée, du poignard, & de l'aigrette ensemble, & de deux habits complets,

plets, un d'Eté & un d'Hiver. Les Perſans le donnent de cette ſorte aux Ambaſſadeurs du Grand Seigneur, & du Grand Mogol ; mais ils ne donnent à ceux d'Europe que l'épée ou le poignard, avec le cheval tout nud, outre l'habit.

La ſeconde ſingularité ſur ce ſujet, eſt que les Perſans comptent pour une grande malhonnêteté, & pour une inſolence même, de toucher aux Lettres des Rois. Ils enferment celles de leur Roi dans des ſacs de broderies de Perles, ou autrement, de peur que les mains ne les touchent ; & ſi on leur en preſente des Potentats de l'Europe ſans être dans une boëte d'or, les Miniſtres les rejettent, & refuſent de les preſenter au Roi, en diſant que ce ſont des Lettres ſuppoſées, & que nos Rois n'envrroient pas de cette maniére un ſimple papier cachetté, à un auſſi grand Monarque qu'eſt le leur.

La réponſe qu'on rend à la Lettre d'un Ambaſſadeur contient toûjours par préambule la ſubſtance de celle qu'il a aportée, & de ce qu'il a propoſé & demandé. On commence la Lettre par les qualitez de la perſonne à qui elle eſt écrite, & puis on dit, il eſt venu ici tel ou tel avec vos Lettres, portant telles & telles choſes, ſelon leſquelles il a fait telle & telle demande, & nous avons ordonné de telle ou telle maniere. Si le ſujet de l'Ambaſſade demande quelques ordres exprès du Roi à ſes Gouverneurs, Miniſtres, & Intendans, le préambule eſt auſſi le même, après quoi le Roi mande qu'il a donné ordre de faire ce que l'expoſé requiert.

Je finirai ce Chapitre de la Magnificence de

de la Cour de Perse par deux articles. L'un touchant toute sa dépense en général, l'autre touchant ses Atteliers en particulier.

Pour le premier, ce que j'en ai appris de plus vrai-semblable, c'est que la dépense de la Cuisine, & de la petite Garderobe du Roi, monte à environ trois millions: celle de ses Atteliers, ou Galleries, à quatre millions: celle de sa Maison, & tout son train, à dix millions: celle des Troupes qu'il paye à treize millions: son Serrail lui peut dépenser aussi environ quatre millions: dont je compte que la sixiéme partie n'est pas payé en argent comptant, le reste étant payé sur des terres assignées, & par des denrées. Les Persans ont en commun proverbe, que leur Roi fait mille *tomans* de dépense par jour, & qu'il en a douze cens de revenu. Mille *tomans* font quinze mille écus, & cela feroit seulement environ seize millions & demi de dépense; mais apparemment ils n'y comprennent pas le payement des Troupes.

Quant au second article, qui regarde les Atteliers du Roi de Perse, dont l'établissement a quelque chose de si grand, je ne m'étendrai pas beaucoup dessus, à cause que j'en ai traité amplement dans la description d'*Ispahan*. Ces Atteliers sont appellez *Carcané*, ou Maisons d'Ouvrage. Ils sont au nombre de trente-deux, tous en differens endroits. On est enrollé dans ces Atteliers de cette maniere. L'ouvrier va se presenter au Chef du Corps auquel il veut se ranger: si c'est un Artisan, il s'adresse au Chef de l'Attelier de son métier, avec une piéce de sa façon à la main, qui est d'ordinaire son chef-d'œuvre, & une re-

requête où il expose ce qu'il demande : si le Chef d'Attelier l'agrée, il le meine au *Nazir*, qui est le grand Intendant de la Maison du Roi, avec ses ouvrages & sa requête ; & selon que ce Ministre trouve qu'il est habile ouvrier, il le meine devant le Roi avec ces ouvrages-là, ou il se contente de les lui faire voir ; & selon que le Roi les agrée, il régle les gages & la subsistance de l'ouvrier. Mais c'est toûjours sous la direction du grand Intendant, ce qui se doit entendre seulement pour les arts ; car pour les mêtiers, de même que pour des serviteurs dans les petits offices, le grand Intendant les reçoit au service du Roi de sa propre autorité, & sans en consulter qui que ce soit.

Quand le tems est venu pour recevoir la paye, les ouvriers sont payez par des assignations, comme tous les autres domestiques & serviteurs du Roi. Les Chefs & les Officiers de chaque Corps, ou Attelier, en font la revûe, & en dressent la Liste qu'on va présenter au Général & Surintendant duquel on ressort, lequel le porte au *Nazir*, ou grand Intendant de la Maison du Roi. Il met au bas du Rolle que ceux qui y sont nommez *ont fait leur service durant l'année, & qu'ils meritent d'être payez pour l'année échûe, selon les gages qui leur sont fixez.* L'Intendant, le Controlleur, & les autres Officiers, attestent de leur sein la même chose, & ce Rolle apostillé, qui s'appelle *Tesdic*, c'est-à-dire Verification, se porte à la Chambre des comptes, qui délivre des assignations sur les Provinces, ou sur les Receveurs des biens du Roi, comme je l'ai déja raporté. Tous ces Atteliers s'appellent

Ser-

Sercaar, mot composé, lequel signifie principes d'actions ; & ce terme se dit d'ordinaire des Magasins d'un Grand, & de ses Trésors, parce que les biens sont le premier mobile & la premiere roue.

CHAPITRE XI.

Des Titres du Roi.

LE titre ordinaire du Roi de Perse est *Cha*, ou *Padcha*, terme qui dans la langue du Païs veut dire *faire les partages*, ou *distribuer*. C'est le plus grand titre qu'on puisse donner en Asie, répondant au titre d'Empereur en Europe. On donne encore au Roi de Perse la qualité de *Sultan* & celle de *Kan* ; sur quoi il faut observer qu'anciennement cette derniere étoit un titre d'honneur incommunicable à tout autre dans son Empire. Le titre de *Kan* est le titre de tous les Rois Tartares, que les Mahometans appellent *Katay*. On dit *Kan*, & *Kakan*. Le titre de *Sultan* est le titre particulier du Grand Seigneur. Les Peuples de l'*Orient* disent qu'il n'y a au monde que quatre grands Potentats ; le *Kan*, qui est le Grand Tartare ; le *Facfour*, qui est l'Empereur de la Chine ; le *Cha*, qui est le Roi de Perse ; & le *Kaysar*, qui est l'Empereur de Turquie : & comme leurs Historiens ne mettent souvent que les titres de ces Princes, lors qu'ils parlent d'eux, sans y ajoûter leurs noms, on a quelquefois beaucoup de peine à découvrir de qui ils veulent parler, à moins qu'on n'entende bien ces titres-là. Mais tel est l'usage des Orientaux, de tems immemorial ; d'où

d'où vient que dans l'Ecriture même vous trouvez que les Rois, hors ceux des Juifs, sont nommez presque toûjours par des noms generiques, qui sont ces titres affectez aux Souverains de chaque Païs. Les anciens Rois d'Egypte sont appellez *Pharaon:* ceux des Amalekites *Agag:* ceux de la Palestine *Abimelek:* ceux de Syrie *Adad:* & ainsi de plusieurs autres qu'on pourroit ajoûter à ces exemples. La même chose se pratique encore aujourdhui en Asie, & en Afrique, & cela vient principalement de ce que les Rois ne mettent point leur nom à la tête de leurs Déclarations & Edits, ni aux ordres qu'ils font expédier. Par exemple, les Ordonnances de Perse ont ces mots seulement pour titre, *Hokm gebon moutab chud*, c'est-à-dire, *un Commandement est sorti de celui à qui l'Univers doit obéir*. J'ai parlé des titres propres & particuliers du Roi de Tartarie, & du Grand Seigneur. On donne aussi aux Rois Mahometans de l'Afrique des titres differens. Celui de Maroc & de Fez est appellé *Mirelmoumenin*, c'est-à-dire, *le Prince des Fidéles:* celui de Tunis est appellé *Dey*, mot qui vient de *Daye*, c'est-à-dire *nourrice*, & aussi *pere nourricier*; d'autres sont appellez *Cherifs*, qui est le titre commun des Princes Arabes, & signifie *Noble*. Les premiers Empereurs de la Religion Mahometane s'appelloient *Califé*, c'est-à-dire *Lieutenant*, ou *Successeur*, ou *Vicaire*, pour signifier qu'ils tenoient le siége de leur Prophete *Mahamed*. Mais pour revenir au Roi de Perse, voici les qualitez qu'il prend dans ses Lettres patentes: *Soliman, Roi victorieux, Seigneur du monde, Prince très-vaillant, descen-*

du de Cheic Sephy, de Moussa, de Hassen. Mais les qualitez que ses sujets lui donnent sont bien autres: les voici.

Le plus relevé des hommes vivans: Source de la Majesté: Source de la grandeur, de la puissance, & de la gloire: Egal au Soleil: Chef des grands Rois, dont le Trône est l'étrier du Ciel: Agent du Ciel dans le monde: Centre du globe de la terre: Objet des vœux de tous les hommes mortels: Dispensateur des bons & des grands noms: Maître des Conjonctions: Chef de la plus excellente Secte de l'Univers: Seant sur le siége Imperial du premier Etre † temporel, le plus grand & le plus resplendissant: Prince des Fidéles, né & sorti du Trône qui est l'unique Trône de la terre: Roi du premier ordre: Monarque des Sultans & des Commandans de l'Univers: Ombre de Dieu très-grand, répandue sur la face des choses sensibles: Premier Noble, & de la plus ancienne Noblesse: Roi, Fils de Roi, descendant des plus nobles Rois: Souverain, Fils de Souverain, Enfant des plus anciens Souverains, Empereur de tous les tems, & de tous les êtres corporels: Seigneur des révolutions & des mondes: Pere des victoires: Très-heureux Sultan,* SOLIMAN PADCHA, *descendu de Sephy, de Moussa, de Hassen: Prince de la souveraine puissance: Distributeur de Couronnes & de Trônes.*

Quelquefois les titres du Roi tiennent une page, & ces titres ne sont pas, comme l'on voit, pris des divers Etats & Royaumes qu'il posséde, comme il se pratique parmi nous; mais

* Le sort, la destinée, la fortune.

† *Mahomed.*

mais ce ſont des noms de vertus & de dignitez. Le titre ordinaire que ſes ſujets lui donnent en lui parlant, eſt *Veli neamet*, c'eſt-à-dire, *le Lieutenant de Dieu : celui par lequel Dieu fait la diſtribution de ſes graces aux hommes.*

J'ai obſervé ci-deſſus qu'en Perſe chacun prend comme il veut les plus grands titres, les mettant après ſon nom : mais il faut obſerver ici qu'il n'y a que le Roi qui les puiſſe mettre devant ſon nom ; & c'eſt la diſtinction qu'il y a entre le Prince & le ſujet. Ainſi pluſieurs gens portent le nom de *Sephy Sultan*, d'*Abas can*, de *Soliman chae :* mais quand on parle des Souverains qui portent ce nom, on tranſpoſe en diſant *Sultan Sephy*, *Chae Soliman.* Il y a pourtant une exception à faire, à l'égard des plus communes qualitez qu'on prend dans le Païs, qui eſt celle de *Mirza*, & qui ſignifie *Fils de Prince.* Les perſonnes du ſang Royal ſe font reconnoître en mettant ce titre après le nom, au lieu que les autres le mettent devant. Par exemple, on dit *Mirza Ibrahim*, *Mirza Aly* ; mais ſi c'eſt une perſonne du ſang Royal, on dit *Ibrahim Mirza*, *Aly Mirza.*

CHAPITRE XII.

Du Palais des Femmes du Roi.

LEs Perſans appellent *Haram*, ou *lieu ſacré*, les apartemens des Femmes, auxquels les Turcs donnent le nom de *Serrail*, qui ſignifie *un Palais*, *un grand logis.* Ce mot de *Haram*, qui eſt Hebreu, ſe trouve en cent

endroits des livres de *Moyse*, où il signifie *illicite*, *probibé*, *interdit*, *abominable*, *exécration*, *excommunication*. On l'a donné en Perse à cette partie du logis que les femmes occupent, pour dire que l'accès en est interdit à tous les hommes, excepté le Maître; & que c'est un lieu sacré, où il n'est permis d'entrer à aucun homme.

On dit ordinairement que le Roi entre quand il lui plaît dans le Serrail de ses sujets sans exception. Je ne sai ce qui en est, car il n'y en a que peu ou point d'exemple. J'ai vû dans des Fêtes, que des grands Seigneurs lui donnoient, qu'il y entroit. On m'a assuré que c'étoit après qu'on l'en avoit prié, & qu'on avoit disposé les choses pour cela. On fait un conte d'un Capitaine de la porte du Serrail, chez le fameux *Iman couli can*, Gouverneur de la Province de Perside, Généralissime des armées de Perse, un des plus puissans sujets dont on ait jamais ouï parler en aucun Païs; C'est que le Roi *Abas le Grand*, dinant un jour chez lui, comme il y venoit fort librement, & sans l'en avertir, & ayant beaucoup bû, de même que toute la Compagnie, il voulut aller faire la siesta dans le Serrail. Ce Capitaine se mit au devant de la porte, & dit au Roi, *qu'il ne se tireroit à quartier que pour son Maître*, & *n'y laisseroit point entrer d'autre moustache que la sienne*. Le Roi lui dit, *comment ne savez-vous pas qui je suis?* *Oui*, dit-il, *je sai que vous êtes le Roi des hommes*, *mais vous n'êtes pas le Roi des femmes*. *Abas le Grand* trouva cela fort bon, & le lendemain *Iman couli can*, qui avoit sû la chose après avoir été desenyvré, s'étant allé jetter

au

aux pieds du Roi, en lui disant, *Sire, je vous demande pardon pour ce malheureux, il a mal fait, & dès à present je le mets hors de mon service. Abas* lui répondit, *point du tout, il a bien fait; mais je consens que vous lui donniez congé; ce sera à moi à le recompenser*; sur quoi tout aussi-tôt il lui donna un de ces petits Gouvernemens, qu'on appelle une *Sultanie*.

Les femmes sont plus étroitement gardées en Perse qu'en aucun endroit de la terre. On peut dire que les Serrails des Turcs, & celui du Grand Seigneur comme les autres, sont des lieux publics en comparaison. J'en raporte la cause à la luxure, qui est naturelle au climat Persan; & à la Religion du Païs, qui permet de jouïr de toutes les femmes qu'on peut avoir, pourvû qu'elles ne soient pas liées à un autre; car comme le climat est généralement chaud & sec, à ce degré auquel on ressent plus les mouvemens de l'amour, & auquel on est plus capable d'y répondre, la passion pour les femmes y est extrêmement violente; & par conséquent, la jalousie y est aussi plus forte que dans la plûpart des Païs voisins, dans lesquels il paroît manifestement que l'amour se fait moins sentir; comme par exemple, les Païs de Turquie, & des Indes; parce que dans la plûpart de ceux-là la chaleur y est moindre, & que dans ceux-ci au contraire, elle est si excessive qu'elle va jusqu'à épuiser la vigueur. Je trouve toûjours la cause, ou l'origine des mœurs, & des habitudes des Orientaux dans la qualité de leur climat; ayant observé dans mes voyages, que comme les mœurs suivent le tempérament du corps, selon la remarque de Galien, le tempé-

rament du corps suit la qualité du climat; de sorte que les coûtumes ou habitudes des Peuples, ne sont point l'effet du pur caprice, mais de quelques causes, ou de quelques nécessitez naturelles, qu'on ne découvre qu'après une exacte recherche. Les Persans fondent leur jalousie sur d'autres raisons: ils raportent que leur Legislateur à l'agonie, leur dit pour la derniére chose, *gardez vôtre Religion & vos femmes*. Paroles que ses sectateurs, animez de leur furieuse jalousie, ont citées depuis comme un commandement qui autorise la cloture de leurs femmes dans ces Serrails, ou Harams, dont les Murs sont non seulement fort élevez, mais quelquefois doubles & triples; & comme les mœurs des peuples tirent leur origine en partie des dogmes de leur foi, on a apris aux hommes en Perse qu'il y alloit de la gloire de Dieu, & de leur salut, de souffrir qu'on jettât seulement les yeux sur les logis où leurs femmes sont enfermées, & de regarder eux-mêmes vers l'endroit où sont les femmes de leur prochain. Je me suis trouvé plusieurs fois en voyage, logé avec des femmes, soit en même camp, soit en même *Caravanserai*, & j'y ai remarqué que c'est toûjours la coûtume de se détourner pour ne passer pas devant l'endroit où elles logent; & si par mégarde quelqu'un passe auprès, ou en aproche de quelq'autre maniére, on crie aussi-tôt pour le faire détourner, ce qu'il ne manque point de faire bien vîte; car s'il ne se retiroit pas promtement, on se jetteroit sur lui, sans en être repris, ni blamé. Quand on rencontre des femmes sur les chemins, il faut aussi se détour-

tourner, quoi qu'elles aillent dans des berceaux couverts & fermez de toutes parts. Leur jalousie va encore plus loin, car quand ils enterrent les femmes, ils tendent un Pavillon autour de la fosse, afin que les assistans ne puissent pas voir le corps enseveli que l'on y descend. C'est-là la maniére dont on accoûtume les hommes à fuir les femmes d'autrui. Pour ce qui est des femmes, on leur apprend à faire consister leur honneur, & leur vertu, non seulement à ne pas desirer le commerce des hommes, mais même à n'en avoir jamais vû, & à n'en avoir jamais été vûes, surquoi on leur enseigne qu'en Paradis, *les hommes auront les yeux sur la tête*, afin de ne pas voir les bienheureuses qui appartiendront à d'autres. Les Mahometans ont pour régle générale, *qu'une femme ne doit point voir les hommes qu'elle peut épouser*; par conséquent qu'elle ne peut pas même voir ses cousins, ni les freres de son mari, non plus que les autres. Or comme en général les femmes de considération, & celles qui ne sont pas du dernier ordre, ne voyent jamais d'autre homme que leur Epoux, & leurs fils, & rarement leurs propres freres, il est difficile de savoir jusqu'où elles portent la passion qu'elles ont pour les hommes; mais il faut croire que le tempérament leur en apprend plus qu'il ne seroit à desirer pour leur repos, dont tout ce qui s'entend dire d'elles est un puissant indice.

Il est donc très-difficile de savoir rien de certain de ce qui se passe dans les *Haram*, ou Apartement des femmes, que l'on peut appeller un monde inconnu, particuliérement ceux du Palais du Roi. Je m'en suis toûjours cu-

rieusement informé pendant les douze ans de tems que j'ai fréquenté en Perse, où je croi avoir eu, si je l'ose dire, plus d'habitudes qu'aucun autre European avant moi, mais je n'ai pû apprendre autre chose sur le Gouvernement ou la police du Serrail du Roi, que ce que je m'en vai raporter, qui aussi à mon avis est à peu près tout ce qu'on en peut savoir; car je puis assurer que même les grands Seigneurs n'en savent pas davantage. Il est vrai que les Eunuques en disent quelque chose aux Officiers du Palais, suivant que l'occasion s'en présente, mais outre que c'est peu de chose, ces Seigneurs gardent chacun si secretement ce qui leur en est confié, & ils sont si discrets qu'on ne les en entend jamais parler que dans quelque pressante occasion.

J'ai observé dans quelque endroit de ce volume que l'apartement des femmes est d'ordinaire le lieu le plus magnifique, & l'endroit le plus voluptueux des Palais de Perse; parce que c'est-là où le Seigneur du lieu est le plus souvent, & où il passe la plus grande partie de sa vie, dans le sein de sa famille. Pour ce qui est de la Police du lieu, j'ai appris qu'on a dans le *Haram* les mêmes offices que dans la Cour; c'est-à-dire qu'il y a des filles revêtues des mêmes titres que les Officiers de la Maison du Roi, & destinées aux mêmes fonctions. Il y en a qui font l'office de Grand & de Petit Ecuyer, qui portent les armes du Roi: d'autres qui font celui de Capitaine de la porte, de Capitaine des Gardes, de Garde du Corps: d'autres qui ont le titre d'Huissier, de Gentilhomme servant, en un mot qui exercent toutes les charges qu'il

y a chez le Roi. On m'a assuré même qu'il y a des offices de guerre, un Général des Mousquetaires, & les autres; mais je ne le sai pas aussi précisément que ce que je raporterai dans la suite. Ce qui est de certain encore, c'est qu'il y a des filles qui font les Offices Ecclésiastiques, comme la priere publique, & qui enseignent comment il se faut aquitter des devoirs de la Religion. On s'imagine bien que ce ne sont ni les plus jeunes, ni les plus nouvelles venuës. Il y a de plus des offices pour toutes les choses nécessaires à la vie, comme des tailleuses d'habits, des cordonnieres, des Maîtresses de Métier, il y a aussi des vieilles filles qui exercent la Médecine, & qui préparent les remédes. Il y a *Mosquées* & *Cimetiere* dans ces lieux-là; il y a tout ce qui est dans une ville. En un mot, un *Haram*, est en grand, tout ce que le plus grand Couvent de Nonnes est en petit.

On donne de trois sortes de Titres aux personnes du Serrail. Les filles qui y naissent sont appellées *Begum*, terme qui est le feminin de *Bek*, qui veut dire *Seigneur*; c'est le titre des Princesses du sang Royal. Celles dont le Roi a des Enfans, celles qui sont ses Maîtresses, & celles qui sont dans les hautes charges, sont traitées de *Kanum*, qui est le feminin du mot de *Kan*, qui signifie *Duc*, & qui est le titre des Gouverneurs de Province. Les autres, qui sont d'un moindre rang, ont le titre de *Katun*, c'est-à-dire *Dame*. Les autres sont toutes traitées du nom d'Esclaves.

Le *Haram* du Roi est separé en divers corps ou Palais, qui n'ont nulle communication l'un avec l'autre. Quand le Roi meurt, cel-

les qui ont été comme ses femmes, sont mises dans un quartier à part, & recluses-là pour le reste de leurs jours. Ordinairement on met à la porte de leur quartier une garde d'Eunuques, qui empêchent qu'il n'y entre que ceux qui sont destinez à faire les Messages, & à procurer aux Dames leurs besoins personnels. C'est ce qui fait que quand le Roi meurt, la nouvelle en jette le Serrail dans le plus affreux desespoir, & y fait pousser des cris qui percent les nuës, ce qui ne vient point du tout de l'amour qu'on lui portoit; mais de ce que ses Maîtresses sont privées de l'esperance de sortir jamais de ce lieu-là, & qu'elles vont être enfermées pour toute leur vie. Le principal Eunuque d'une des Tantes du Roi me disoit en 1675. que le Serrail de *Sephy premier*, Grand-pere du Roi régnant, étoit encore en état, au nombre de dix-huit ou vingt personnes, separé, & enfermé dans un Canton du *Haram*. Quand le Roi a un Fils, ou un Frere en âge de faire l'amour, il lui donne une Maîtresse à son choix, ou plusieurs, selon la complaisance qu'il a pour lui, & les Domestiques nécessaires, Filles & Eunuques, avec un logement à part dans un quartier du *Haram*, où il est relegué. Sa Mere s'y retire ordinairement, avec tout son train, pour lui tenir compagnie, & ils n'ont plus de commerce avec le reste du *Haram*, que par la permission spéciale du Roi. Ce pauvre Prince captif est là observé, sujet, & contraint, comme un Novice de Convent, & bien plus; car on lui fait entendre, qu'il lui importe de la vie de se conduire au gré du Roi, & comme il y va encore plus de cel-

le

le de sa Mere, & de l'Eunuque qui gouverne sa maison, il n'y a point d'homme sur la terre qui soit moins émancipé, & plus contraint. Il n'ose regarder seulement les Filles dont on ne lui a pas permis la jouïssance, & si l'on le surprenoit en intrigue avec quelqu'une, quand ce ne seroit que d'œillades, l'intrigue seroit fatale à toute la maison, particulierement à l'amante. J'ai oui dire qu'il en coute souvent la vie dans ces rencontres, & qu'on enterre des filles toutes en vie, pour s'être laissé regarder amoureusement sans en avertir. Pour ce qui est des filles du sang Royal, lors qu'elles ont atteint l'âge où l'on est propre au mariage, leurs Meres employent leur crédit pour les faire marier, ce qui dépend du pouvoir qu'elles ont sur l'esprit du Roi, & de son inclination pour les Princesses; mais ordinairement on ne les marie qu'après avoir passé le feu de la jeunesse afin qu'elles soient plus sages & qu'elles vivent mieux avec leur mari.

Chaque quartier du *Haram* a son Gouverneur particulier, comme je viens de l'insinuer, & tout le Serrail entier est sous le Gouvernement d'un Eunuque auquel on donne la qualité de *Daroga*, ou Prévôt, qui est le titre des Gouverneurs des grandes villes. Cet Eunuque est toûjours quelque vieux Esclave, difforme & fantasque, sous la conduite duquel vous pouvez penser à quel point de jeunes beautez vivent dans le Martyre. On dit que l'ordre, le silence, & l'obéïssance *du Haram* est incompréhensible. Quand le Roi est hors de la ville, il y a encore un Lieutenant du Roi dans le Serrail qui commande sur tout le Palais tout le tems que le Prince est absent,

& même sur ses Enfans, & sur ses femmes. L'Eunuque qui étoit de mon tems Gouverneur du Palais, se nommoit, *Aga Chapour*. J'ai eû plusieurs fois à faire à lui: Il étoit savant, & depuis qu'il eut reconnu que j'avois quelque litterature, il me faisoit un accueuil plus favorable qu'à la plûpart de ceux qui approchoient de lui. Sa charge le rendoit fort respecté & craint dans la ville; & une recommandation de sa part valoit bien un ordre du premier Ministre.

Le *Haram* du Roi de Perse est incomparable eu égard à la beauté des femmes qu'il renferme; car on y envoye continuellement les plus belles personnes du Royaume. Il n'y entre que des Vierges. Quand on en sait quelqu'une parfaite en beauté, en quelque endroit que ce soit, on la demande pour *le Haram*, & cela ne se refuse point. On se sent trop heureux au contraire d'avoir quelque chose qui soit agréable au Roi, & sur tout quand c'est une fille de qualité, parce que la famille est bien aise d'avoir une parente qui puisse appuyer leurs interêts auprès du Souverain. Lors qu'une fille entre dans le Serrail, on fait un présent à son plus proche parent, & on lui donne une pension Viagere. La moindre est de deux cens cinquante francs: les plus hautes de trois mille écus: les ordinaires sont de deux mille cinq cens livres. Si la fille entre dans les bonnes graces du Souverain, ou comme confidente, ou comme Maîtresse, la pension augmente, & si le Roi en a des Enfans qui vivent, on fait de ce Parent qui a la Pension, un grand Seigneur, & l'on avance tout le

reste

reste de sa famille. Il y a des filles de Gouverneurs de Provinces, & des plus grands Seigneurs du Royaume dans le Serrail, mais le plus grand nombre sont Georgiennes, Circassiennes, Iberiennes, & autres personnes de ces Provinces d'alentour, où il semble que la beauté répande ses charmes avec plus de liberalité qu'en aucun autre endroit du Monde.

Le Serrail du Roi est communément une prison perpetuelle, dont l'on ne sort que par un coup de hazard; à peine une fille entre six ou sept peut parvenir à ce bonheur. Les femmes qui ont eu des Enfans n'en sortent jamais, si l'enfant a vêcu quelque tems; car dès qu'il est au Monde, la Mere & l'enfant sont pourvûs d'un apartement separé, & l'on leur fait un train selon le sexe de l'enfant, & selon aussi que le Roi a plus ou moins d'enfans.

Mais ce n'est pas ce qui se passe de pire dans ces Serrails que la privation de la liberté. On raporte en géneral qu'il s'y commet des abominations les plus horribles du Monde, des grossesses étouffées, des avortemens forcez, la vie ôtée à de petites créatures nouvellement nées, en leur refusant le lait, ou d'une autre maniere. Entre toutes les femmes qui deviennent grosses, il n'y a que celle qui porte le premier fils, qui ait sujet de benir son sort, parce qu'elle aura un jour le rang, l'autorité, & le bonheur de Mere de Souverain; mais pour les autres, elles sont reléguées dans un coin du Serrail, chacune avec son Enfant, où elles vivent toûjours dans les transes de les voir priver de la vie, ou de la vûe par l'ordre du Souverain, soit

qu'il ſoit le pere, ou le frere de l'enfant, ce qui eſt un malheur qui ne manque preſque jamais de leur arriver. Delà vient que toutes ces Favorites apprehendent d'avoir des enfans, dès que le Roi a un fils. Le but, ou le bonheur où elles aſpirent toutes, eſt d'être mariées, & c'eſt à quoi elles parviennent par d'aſſidus & par de longs ſervices qu'elles rendent à la Mere du Roi, ou à la Mere du fils ainé, ou au Roi même. La Mere du Roi a toujours des intrigues avec la plûpart des Miniſtres, & Officiers de l'Etat, plus ou moins importantes, ſelon ſon genie & ſon crédit. Ils ne manquent preſque jamais de lui demander *une fille du Haram* pour eux, ou pour quelqu'un de leur fils, comme étant un moyen de gagner ſes bonnes graces, & d'entrer plus avant dans la faveur. Quelquefois on donne de ces belles Captives aux grands Seigneurs, ſans qu'ils y penſent, comme une grace inſigne qu'on leur veut faire : ainſi la premiere fois que je fus à la Cour de Perſe, le Roi envoya une fille du Haram au grand Surintendant de ſa Maiſon, & ſon favori, une nuit qu'il n'y penſoit pas, & qu'il ne s'en ſoucioit gueres, comme il y a de l'apparence; car il étoit âgé & accablé du poids du Miniſtere. Cependant, ſoit par politique, & par complaiſance, ou autrement, il fut trois jours ſans ſortir du Haram pour aller voir le Roi, paſſant tout ſon tems auprès de cette nouvelle Maîtreſſe. Heureuſe eſt celle qui eſt donnée de cette maniere à un grand Seigneur; car elle devient femme légitime & Maîtreſſe de la Maiſon, & elle eſt honorée & traittée comme ſi elle étoit fille du Roi.

On

On marie auſſi de ces filles du Serrail pour en décharger le Palais, lors qu'il y en a trop grand nombre, & alors on les donne aux Officiers d'armées, & aux *Teſſaouls* & *Capigis*, qui ſont comme en France les Gentils-hommes ordinaires, & les Huiſſiers du Cabinet. Cependant, comme il n'arrive jamais qu'on donne en mariage des femmes qui ont des enfans vivans, & qu'on donne rarement auſſi de celles qui en ont eu, ou qui ſeulement ont été groſſes, cela fait que la plûpart de ces filles craignent plus les faveurs du Roi qu'elles ne les deſirent, & qu'elles ſont au deſeſpoir lors qu'elles en ſentent l'effet. Les artifices qui s'employent d'un côté pour éviter la groſſeſſe, & les énormitez qui ſe commettent de l'autre pour prévenir l'enfantement, ſont la matiere de mille contes que l'on fait ſur ce ſujet. J'ai ouï aſſurer que le feu Roi Abas ſecond fit un jour brûler vive une de ces belles filles, ſeulement pour s'être apperçu de cette crainte. Il lui envoya dire une nuit qu'elle étoit de garde d'entrer ſeule. Elle fit réponſe qu'elle avoit ſon incommodité de femme, & qu'elle n'oſoit approcher de ſa perſonne en cet état. Le lendemain il la fut trouver dans ſa chambre, elle le voyant entrer, ſe jetta à ſes pieds pour l'empêcher de la toucher incommodée comme elle l'aſſuroit qu'elle étoit. Le Roi, que ſon amour rendoit ſoupçonneux, la fit viſiter, & apprit que ce qu'elle diſoit étoit faux; de quoi étant outré de colere, il la fit attacher dans une cheminée, & ayant fait mettre du bois à l'entour elle fut brûlée toute vive.

Comme on marie de ces belles perſonnes

pour récompense de leurs bons services, ou par faveur envers ceux à qui elles sont données, l'on en marie aussi quelquefois par chagrin, pour les punir, & à dessein de les rendre malheureuses. On les donne pour cela à des gens de basse condition, soit dans la ville Capitale, soit dans la Cour. C'est de ces femmes-là qu'on apprend des nouvelles du Serrail beaucoup plus aisément que des Eunuques. J'ai sû pour moi la plûpart de ce que je rapporte par l'Eunuque de la Tante du Roi, qui avoit été long-tems dans le Serrail au service de sa Maîtresse. J'avois contracté quelque amitié avec lui par la rencontre des affaires que j'avois avec cette Princesse, dont il étoit le principal agent. J'avois quelque occasion de le faire discourir sur ce sujet, & comme je lui avois fait concevoir que ma curiosité n'avoit d'autre principe que le dessein d'informer le peuple d'Europe des manieres Persanes, qui y étoient si inconnues, il me parloit sur le sujet avec plus de facilité & plus de confiance, qu'il n'auroit fait pour toute autre chose.

On sait encore des nouvelles de ce lieu si reservé par des Matrones, qu'on y fait venir, quand les enfantemens sont difficiles, ce qui n'arrive pas souvent, car comme les accouchemens sont très-aisés en Perse, de même que dans les autres Païs chauds de l'Orient, il n'y a point de sages femmes. Les Parentes agées, & les plus graves, font cet office, mais comme il n'y a gueres de vieilles Matrones dans le Haram, on en fait venir de dehors dans le besoin. Enfin, on sait des nouvelles de ce lieu par les nourrices; car les en-

fans

fans du Roi ne sont jamais allaittez par leurs Meres. Les Medecins du Roi ont le soin de trouver des nourrices, & l'on observe soigneusement qu'elles soient jeunes, grandes, déchargées d'embonpoint, avec des cheveux noirs, & qu'elles n'ayent pas eu de longues maladies.

La garde du Serrail est composée de trois corps differens. Celui des Eunuques blancs est le premier : ils gardent le dehors sans approcher des femmes, ni aller assez avant dans le Haram pour en être vûs. On est jaloux d'eux malgré leur impuissance, & cette jalousie est fondée sur cette raison entre les autres, que les Dames du Serrail pourroient juger par le teint de ces Eunuques, qu'il y a des hommes plus beaux que celui à qui elles appartiennent, & sur cela n'avoir pas tant d'amour pour lui. Je passe sur ce qu'on dit que les Eunuques, quoi qu'ils soient entierement coupez, ne laissent pas d'être encore capables de donner & de recevoir du plaisir dans le commerce des femmes ; parce que la pudeur ne permet pas qu'on se souvienne seulement de ce qu'on a entendu sur un tel sujet. Le second Corps est celui des Eunuques Noirs, non pas les Noirs d'Abissinie & d'Ethiopie, mais de la côte de Malabar, où le teint est gris brun, plûtôt que noir. Ils ont leurs logemens autour de la seconde enceinte, où ils se tiennent, & d'où ils sont mandez suivant le besoin que l'on en a. On prend les vieux & décrepits pour approcher les femmes, & pour faire leurs Messages : les autres sont employez au dehors, c'est-à-dire à aller & venir, à porter & à travailler. Le troisiéme Corps

Corps des gardes eſt celui des filles, comme je l'ai dit : les favorites du Roi, & ſes Maîtreſſes, ſont de ce Corps de Gardes ; & il y en a toûjours ſix en faction nuit & jour, qui ſervent à tour de rolle une fois la ſemaine, avec une vieille fille, qui leur tient lieu de Mere, pour les gouverner. Les Filles ſont logées ſeparément, ou tout au plus deux dans une chambre, une jeune & une vieille, ſans pouvoir ſe viſiter d'une chambre à l'autre, que par permiſſion. Elles ont chacune leur penſion payée en argent & en étoffes, leur plat cuit & préparé, & un certain nombre de Domeſtiques qui va quelquefois juſqu'à quatre & cinq ſervantes, & deux Eunuques, âgez d'au deſſous de dix ans, ou d'au deſſus de cinquante. La penſion eſt differente, ſelon leur emploi, ſelon leur faveur, & ſelon la qualité de la perſonne qui les a données : du reſte elles ſont traittées toutes de même maniere. On les obſerve de fort près, de peur, dit-on, qu'elles ne faſſent des intrigues, ou des complots, contre leurs Rivales, ou qu'elles ne deviennent amoureuſes les unes des autres. Les femmes Orientales ont toûjours paſſé pour *Tribades*. J'ai ouï aſſurer ſi ſouvent, & à tant de gens, qu'elles le ſont, & qu'elles ont des voyes de contenter mutuellement leurs paſſions, que je le tiens pour fort certain. On les empêche d'y ſatisfaire tant qu'on peut, parce qu'on prétend que cela diminue leurs appas, & les rend moins ſenſibles à l'amour des hommes. Les femmes qui ont été dans le Serrail rapportent des choſes ſurprenantes de la paſſion avec laquelle les filles s'y font l'amour, de la jalouſie qui y entre,

com-

comme aussi de celle que les Favorites ont l'une contre l'autre jusqu'à la fureur, de leurs haines, de leurs trahisons, de leurs mechans tours. Elles s'entr'accusent & découvrent reciproquement leurs fautes. Celles qui sont dans les bonnes graces du Roi, comme celles qui lui plaisent le plus par le chant, par la danse, ou dans la conversation, sont la butte de l'Envie & de l'aversion des autres. Chacune a ses rivales, & les emportées comme je dis sont celles qui n'esperent plus de sortir du Haram, & qui ainsi sont reduites par desespoir à rechercher les faveurs du Roi, comme le seul & unique bien qui leur reste dans la vie. Ces jalousies produisent les plus cruels effets du Monde, car le Roi qui ne trouve parmi toutes ces femmes perfides, ni amour ni attachement sincere, en dégrade les unes, changeant ces Favorites en Esclaves, qu'on envoye servir aux plus bas emplois, & dans les quartiers reculez du Serrail: il en fait châtier d'autres à coups de verge & de bâton, il en fait tuer, il en fait même brûler les unes, & enterrer les autres toutes vives.

Ce que j'ai le plus ouï dire du Haram ou Serrail du Roi de Perse & des Grands Seigneurs, c'est que les femmes s'y servent de beaucoup de sortileges, par lesquels elles prétendent faire haïr leurs rivales, ou les rendre steriles, ou se faire aimer, & captiver l'esprit du Seigneur du lieu, & en avoir des enfans. Il est certain qu'en beaucoup de Serrails le Maître, durant certains tems, se trouve comme ensorcelé d'amour pour une Esclave noire, ou malfaite, au milieu de plusieurs per-
son-

ſonnes admirablement belles. Les Juifs paſſent pour de grands Sorciers, & comme ils ſont par tout rebuttez de tout le Monde, ils gagnent leur vie du mieux qu'ils peuvent, & s'attirent quelque faveur par ces ſortes de moyens. Je croi qu'ils ſont fâchez de n'être pas auſſi bons ſorciers qu'on les croit, car ils en feroient bien plus à leur aiſe. Leurs femmes vont dans les Harams ſous prétexte de vendre des nippes, ou des parfums, ou de rendre d'autres ſervices, & y donnent des breuvages, des receptes, & des avis à toutes les jeunes filles amoureuſes auprès deſquelles elles peuvent s'inſinüer; mais les Eunuques, qui ſe moquent de ces Philtres, les veillent de près, & il y a grand' peine à gagner ces ſortes de gens, qui ſont d'ordinaire comme autant de vieux Argus, ſans aucune complaiſance, & de très-mechante humeur. Les Maris ſe tiennent auſſi en garde tant qu'ils peuvent contre ces noires fourberies, mais les femmes ſont ſi diſſimulées, & ſi adroites, qu'elles les trompent toûjours, nonobſtant toutes leurs précautions.

Je me trouvai l'an 1672. au mois d'Octobre, avec le grand Surintendant de la Maiſon du Roi, au Magazin des étoffes d'or & d'argent. Le Roi alloit partir pour un long voyage, & je croi que le Surintendant étoit occupé à donner ce qu'il falloit d'étoffes au Serrail pour l'hiver qui approchoit. On mettoit des piles d'étoffes à part, & les Eunuques en emportoient vers le Serrail tant qu'ils en pouvoient porter. Le Surintendant me parut être en colere, & je penſe que c'étoit

de

de ce que le Chef Eunuque du Serrail, qui étoit-là, en demandoit plus qu'il n'avoit envie d'en donner: j'entendis qu'en se parlant bas, l'Eunuque disoit, *le Roi a déja eu soixante Enfans vivans*. Ce que je viens de rapporter, & ce que j'ai entendu dire d'ailleurs du Haram du Roi, m'a fait croire que de tems en tems, on diminue le nombre de ces enfans, lors qu'il est devenu trop grand. La Reine Mere préside d'ordinaire sur ces actions barbares, dont l'horreur & les remors sont étouffez par la coûtume. Elle est comme la Surintendante absoluë des Maîtresses & des Favorites de son fils, leur sort & celui des enfans qu'elles mettent au Monde est entre ses mains, & l'on ne peut sans sa bienveillance se conserver long-tems les bonnes graces du Roi. Au reste les Rois de Perse n'épousent jamais de femmes par contract de mariage, comme font leurs sujets. Ses Maîtresses sont ses Esclaves, & tout ce qui entre en son *Haram* est à sa discretion pour en faire ce que bon lui semble.

Ce que je viens de raporter du nombre des Enfans du Roi est tout-à-fait surprenant, & je ne l'eusse pû croire, si je ne l'eusse entendu de si bonne part; car j'ai oüi assurer en d'autres rencontres que le Roi n'a pas beaucoup de Maîtresses à la fois, & que d'ordinaire, il est durant un long-tems attaché à une seule. Quoi qu'il en soit, la même fécondité ne se trouve pas dans les autres Serrails. On observe géneralement, tant en Perse, que dans tout l'Orient, que la multiplicité des femmes ne peuple pas le monde davantage, & même d'ordinaire les familles sont moins

moins nombreuses en Perse, qu'en France. Cela vient, dit-on, de ce que les hommes & les femmes se mettent trop tôt ensemble, & avant l'âge meur, & que bien loin de ménager leur vigueur, ils l'excitent par des remédes qui les consument à force de les échauffer: les femmes cessent aussi fort vîte d'enfanter en Orient, savoir dès l'âge de vingt-sept ou de trente ans. L'histoire d'*Amurath troisiéme*, Empereur des Turcs, raporte comme un cas fort extraordinaire qu'il eut cent deux enfans.

Quand on fait réflexion sur la coûtume des Persans de tenir les femmes enfermées hors du commerce du monde, & dans des Regions séparées, si je puis ainsi parler, on trouve aisément la cause de la difference qu'il y a entre la Perse présentement, & ce qu'elle étoit du tems de *Darius*, & des autres Monarques de ce tems-là, à l'égard des richesses, & de la splendeur; & il y a lieu de s'étonner de ce qu'il s'y trouve tant d'opulence, d'aise, de politesse, & d'autres agrémens qu'il y a aujourdhui. Les Persans disent *que les femmes ne servent que pour le plaisir & pour la generation*, & ils n'en font aucun cas pour leur adresse, pour leur esprit, & pour leur application à toutes sortes d'ouvrages; aussi ne se mêlent-elles communément de chose au monde, ni même du menage non plus que du reste: elles passent leur vie dans la nonchalance, l'oisiveté, & la mollesse, étant tout le jour ou étendues sur des lits à se faire gratter & frotter par de petites esclaves, ce qui est une des plus grandes voluptez des Asiatiques, ou à fumer le Tabac du païs, qui est si doux que l'on

l'on en peut prendre du matin au soir sans s'entêter ni s'en sentir : les moins vicieuses s'appliquent à des ouvrages à l'éguille qu'elles font très-bien : on leur donne leur nourriture toute aprêtée, & quelquefois leurs habits tout faits, comme on feroit à des enfans.

Les Femmes du *Haram* du Roi ne vont jamais en visite hors de leur Palais, & en général les plus grandes Dames de Perse sont celles qui sortent le moins. Elles font venir les autres chez elles. La maniére dont elles vivent n'est pas propre, comme il paroît, à faire beaucoup de connoissances, ni à faire de grandes courses. Une sœur va voir l'autre, une niéce sa tante, dans des occasions extraordinaires, comme pour des nôces, pour des accouchemens, & aux Fêtes solemnelles, mais non autrement. Les visites qu'elles se font durent d'ordinaire sept à huit jours : une femme meine avec elle la plûpart de son train, filles & Eunuques, & est accompagnée de plusieurs surveillans, Eunuques & femmes, que son mari lui donne pour cette occasion, dont le nombre est plus ou moins grand, selon la défiance qu'il en a. Les Princesses Royales font tous leurs efforts pour être souvent mandées au *Haram*, & elles n'en sont pas plûtôt revenues qu'elles recommencent quelques intrigues pour y retourner, quoi qu'elles y demeurent des huit ou dix jours de suite, parce qu'outre le divertissement, elles en raportent toûjours de riches présens. Les maris souhaitent aussi avec ardeur de voir retourner leurs femmes dans ces lieux-là, parce que c'est la voye de faire dire au Roi secretement tout ce qu'ils veulent, & d'avancer leurs

leurs fortunes. Les femmes, qui ont servi dans le Serrail, aiment fort aussi par la même raison à y faire des visites ; mais comme il faut être mandées, ces visites sont peu frequentes. Pour les Femmes des Grands qui n'y sont pas connues, on les y fait venir rarement. On dit que le Maître du Haram ne va point voir sa Femme tandis qu'elle a des visites, à moins que ce ne soient des femmes qu'il a déja vûes, ou qu'il peut voir, comme sa mere, sa sœur, ou sa tante.

CHAPITRE. XIII.

Du Courouc, ou de la défense d'approcher des Femmes.

APrès avoir dit de quelle maniere on garde les Femmes dans le logis, il faut dire comment on les garde quand elles vont en voyage, ou qu'elles rendent des visites.

Lors que les Femmes de qualité sortent du logis & vont à la ville, ce qui n'arrive guére que de nuit, un nombre de Cavaliers marchent cent pas devant, & un autre nombre cent pas derriere, criant *courouc*, *courouc*, mot Turquesque qui signifie *défense*, *abstinence*, & qui dans cet usage veut dire *que le monde se retire*, & *que personne n'approche*. Cette voix fait peur en Perse, & l'on ne se le fait pas dire deux fois : Chacun fuit comme si un Lion étoit déchainé. Des Eunuques, aussi à cheval, avec de longs bâtons à la main, marchent entre ces Cavaliers & les Femmes, pour donner sur ceux qui ne se sont pas retirez, ce qu'ils font avec plus ou moins de fureur, suivant

vant la qualité de la Dame qu'ils conduisent. Mais, comme je le dis, il est rare que les grandes Dames sortent avant minuit, soit qu'elles aillent faire des visites, soit qu'elles en reviennent. Le *courouc* qui se fait pour les Femmes du Serrail du Roi est tout-à-fait terrible; car il y va de la vie à tout homme de se trouver sur leur chemin, ou dans l'espace qu'on interdit, qui est toute l'étendue dans laquelle on pourroit appercevoir les chameaux qui portent ces belles femmes-là. Si c'est dans la ville qu'elles passent, on défend la ruë par où se fait la marche, & les ruës les plus proches à droit & à gauche, lesquelles avec cela on environne de *canaat*, qui sont ces tentes droites dont on enferme les quartiers & les pavillons à la campagne, comme si c'étoient des murailles: & cela, afin que quelques gens, par inadvertence, ne se trouvent dans l'espace défendu, & qu'il ne leur en coûte la vie; mais si elles vont à la campagne, on chasse tous les hommes des villages à une lieuë à l'entour de leur route, un demi jour avant qu'elles passent. Il y a un Régiment du corps des Mousquetaires destiné particulierement à cette fonction, qu'on appelle *Koroktchi*, & c'est le Général des Mousquetaires qui lui donne les ordres, lesquels lui sont portez par le Capitaine de la porte du Serrail, qui les reçoit des Eunuques. Ils vont le jour précedent battre l'estrade, & avertir les hommes qu'à telle heure ils ayent à s'enfuïr chacun de chez soi, parce que les Femmes du Roi doivent passer, & si quelqu'un faisoit de la résistance, ils le tueroient sur la place, & en seroient fort loüez. Deux heures devant que

le Serrail sorte, ces *Koroktchi* retournent aux mêmes lieux, & d'abord font des décharges de mousqueterie pour avertir de se retirer incessamment, ce qu'ils continuent de faire sur la route & aux environs, afin que ceux qui seroient dans les montagnes ou dans les trous fussent avertis; car ce signal du mousquet est connu comme le sont ceux du canon ailleurs. Une heure après les Eunuques blancs se mettent en campagne, & battent aussi l'estrade, & s'ils rencontrent quelque homme dans l'espace défendu, ils le mettent à mort. Il y a plusieurs exemples de cette cruauté, & l'on dit, entre les autres, du Roi *Abas second*, qu'étant en voyage, il arriva qu'un de ces valets qui tendent les pavillons se sentant las, se jetta sous un des pavillons qu'il avoit aidé à dresser pour le Serrail, à dessein d'y reposer, jusqu'à ce que tout le reste fût fait, & qu'il fallut se retirer; mais s'y étant endormi pour son malheur, & les Eunuques qui font l'avant-garde étant arrivez au camp, & faisant la ronde, trouverent ce miserable couché de son long & endormi. Ils le roulerent dans le tapis sur lequel il dormoit, & l'enterrerent vif. Dans une autre rencontre, un Cavalier qui s'étoit aussi endormi dans un endroit de montagne, la nuit, au tems que ces signaux se donnoient, se rencontra le matin à la vûe du Serrail du Roi. Il se douta de ce que c'étoit, trouvant le chemin desert, & aussi-tôt il descendit de cheval, s'envelopa la tête de sa casaque en plusieurs doubles, & se jetta en terre étendu sur la face; mais cela ne lui servit de rien, les Eunuques le mirent en piéces. Du tems de *Sephy premier*, un pauvre vieillard qui

qui n'avoit pû avoir justice d'une sentence injuste du Président du Conseil, par laquelle il perdoit tout son bien, résolut de prendre le tems que le Roi devoit passer par son quartier avec ses Femmes pour lui présenter sa requête. Il s'imaginoit que sa grande vieillesse le devoit faire passer pour Eunuque, mais il se trompa, *Sephy* le perça lui-même de deux coups de flêche. Je me suis trouvé à la Cour dans un tems où le Serrail sortoit presque tous les jours. Le Roi, jeune, & nouvellement venu au monde, par maniere de dire, ayant été enfermé toute sa vie dans un Palais sans en sortir, & sans y voir d'autre homme vivant que son Pere, avec sa Mere, & ses Maîtresses, donnoit aux Dames qui avoient été ses compagnes de prison, & qui avoient eû leur part de ses frayeurs, tous les plaisirs qu'elles demandoient. On peut juger aisément que les principaux étoient de courir la ville & les champs. Ces divertissemens me firent deux fois coucher hors du logis, & m'en firent une fois sortir à minuit subitement; car quand l'envie en prend aux Dames, on fait sortir de cette maniere les gens de leur logis, & de leur lit, pour s'enfuïr où bon leur semble, pourvû que ce soit hors de l'enceinte de la route marquée pour le Serrail. Qu'il neige, qu'il pleuve, ou qu'il gêle à pierre fendre: qu'il faille passer des bourbiers jusqu'à mi-jambe, c'est à quoi l'on n'a aucun égard; & il faut que tous les hommes fuïent, depuis l'âge de sept ans, malades ou non: on laisse la maison à la garde des femmes, s'il y en a, ou bien on la ferme à la clef. Il y a des vieillards qu'on hazarde de garder couchez parmi les

les femmes, & des malades alitez, & pourvû qu'on n'en ſache rien il n'en arrive pas d'accident. La ville d'*Iſpahan* en fut quitte pour deux ſemblables corvées durant le tems dont je parle; mais pour les fauxbourgs, & ſur tout pour *Julfa*, on lui donnoit ces deſagreables ſerenades tous les dix ou douze jours, pendant deux années, qui furent les premieres du régne de ce Roi, après quoi cette furieuſe paſſion d'amour qui le faiſoit condeſcendre à toutes les fantaiſies de ſes Maîtreſſes, ſe rallentit, & peu à peu le Serrail n'eût plus la liberté de courir hors de ſon enceinte ordinaire.

Quand le Roi eſt à la campagne, les ordres pour le paſſage du Serrail ſont auſſi proclamez une demie journée devant, & quand l'heure de ſortir du camp eſt venue, chacun monte à cheval, fait tomber ſon pavillon à bas étendu ſur le bagage, & s'enfuit: & lors qu'on ſait que le Serrail eſt paſſé, on retourne chacun à ſon quartier, où tout ſe trouve dans l'état qu'on l'a laiſſé; mais pour l'ordinaire, on fait aller les Femmes de nuit par une route éloignée du grand chemin, afin de ne pas fatiguer la Cour, & c'eſt comme je l'ai vû pratiquer à *Abas ſecond*.

Durant le régne de ſon Succeſſeur on introduiſit auſſi pour les Femmes la défenſe de ſe trouver à la rencontre du Serrail, à deſſein d'empêcher qu'il ne s'en trouvât quelqu'une qui donnât de l'amour au Roi. Les Chrétiennes Armeniennes ont été cauſe de cette défenſe, parce que quand le Roi ſe promenoit par le bourg de *Julfa* avec ſon Serrail, elles ſe preſentoient toutes au Roi dans les

plus

plus superbes ajustemens, les unes avec des requêtes en faveur de leurs maris, les autres sous prétexte de voir ; mais en effet, cherchant à être vûes, & à plaire. On conte qu'*Abas second* fut ainsi touché par les agrémens d'une Armenienne, femme d'un des principaux de *Julfa*, & dont le pere, nommé *Cojavattan*, en étoit le Prevôt. Le mari étoit en voyage depuis deux ans, lors que le Roi alla chez lui avec ses Femmes, pour voir les beautez de son logis. La femme en étoit avertie, qui reçût le Roi si galamment, & le traita avec tant de grace, qu'il en devint amoureux, & l'enleva. On assure que c'est là le seul exemple qu'il y ait que les Rois de Perse ayent enlevé des femmes mariées. J'ai oui conter qu'un jour, avant cette défense à l'égard des Femmes, celles de *Julfa* se mettant ainsi à courir après le Roi, parées & ajustées de leur mieux avec les affetteries de femmes qui veulent toucher, une des Dames du Serrail leur cria tout haut : *Coquettes effrontées, ne vous est-ce pas assez d'avoir chacune vôtre homme, sans que vous veniez vous mêler parmi nous qui sommes quatre cens après un seul, pour nous l'enlever?*

Lors que les Femmes du Roi vont avec lui, elles montent toutes à cheval, ce n'est d'ordinaire que pour la promenade, mais quelquefois on va aussi chez les Armeniens cherchant les belles filles : ceux qui en ont à marier les cachent ; mais comme c'est la coûtume entre les Armeniens de marier leurs enfans dans le plus bas âge, & souvent au berceau, le Roi n'en trouve gueres qui soient propres à enlever ; car on a du respect pour

 cel-

celles qui ſont fiancées, & l'on n'y touche point. Ces recherches dont je parle, ſervent ſouvent d'occaſion à des crimes énormes parmi ces mauvais Chrétiens; c'eſt que ſouvent ils ſe rendent délateurs les uns contre les autres, en déclarant que tels ou tels ont caché leurs filles qui ſont belles, & en découvrant même le lieu où elles ont été cachées.

CHAPITRE XIV.

Des Eunuques.

LES Perſans appellent les Eunuques *Coja*, mot qui ſignifie *vieillard*, *ancien*, ſoit parce qu'ils conduiſent & gouvernent les affaires Domeſtiques, comme font les vieillards, ſoit parce qu'ils ne peuvent non plus uſer de femmes que les plus vieilles gens. Il y en a un grand nombre dans tout le Royaume de Perſe, & on peut dire en quelque maniére qu'ils le gouvernent, & qu'ils en ſont les Maîtres, parce que dans toutes les grandes Maiſons, & dans celle du Roi, plus qu'en nulle autre, ils ont la confiance du Maître, la garde de ſon bien, & le maniment de ſes affaires. Les femmes ſont particuliérement ſous leur inſpection, & comme ſous leur tutelle. Ils commandent l'entrée & la ſortie du *Haram*, qui eſt l'habitation des femmes, ou pour mieux dire leur priſon, & ils les accompagnent par tout, c'eſt-à-dire au bain, & en viſite. Ils n'ont pas la liberté néanmoins d'entrer dans leur chambre, quand elles y ſont ſeules. Les Eunuques dans les grandes Maiſons ſont auſſi les Précepteurs & les Gouver-

verneurs des Enfans. Ils leur aprennent d'abord à lire, à écrire, les principes de leur Religion, & les Elemens des Sciences; & lors que leurs pupiles ont besoin de plus habiles Maîtres, ils leur servent de Gouverneur, les accompagnant par tout sans les perdre de vûe. Les fils du Roi, qui ne sortent jamais du Palais des femmes, que pour monter sur le Trône, n'ont point d'autres Regens, ni d'autres Maîtres.

J'ai vû des Eunuques fort savans, & il faut qu'il y en ait dans le *Haram* du Roi qui soient habiles dans les Arts Mécaniques. Le feu Roi savoit dessiner & peindre dès sa jeunesse. Il me le montra dans des modelles de grands bijoux qu'il me donna peu avant sa mort, qu'il avoit faits de sa main, comme il me le fit dire, & qui étoient au pinceau, & aussi bien faits que de la main d'un peintre. Il entendoit bien aussi à tourner en bois, & en pierre; choses qu'il ne pouvoit avoir aprises que des Eunuques. Cependant ils ne sont propres que dans les grandes & riches Maisons, n'ayant pas assez de vigueur de corps pour les services Mécaniques. Les Eunuques coûtent beaucoup à achetter & à entretenir. Ceux qui sont âgez de huit ans, jusqu'à seize, se vendent depuis mille francs jusqu'à deux mille, selon qu'il est bien fait, selon son Esprit, & selon son Education. On n'en veut guere au dessus de cet âge, parce qu'on les coupe jeunes, c'est-à-dire entre sept & dix ans, après quoi ils sont aussi-tôt vendus; & ils ne changent gueres de Maître, parce que quand ils sont une fois entrez dans une Maison, on les range à leur devoir par des châtimens

feveres s'il en eſt beſoin, avec quoi on les forme à l'humeur de ceux qu'ils ſervent; & comme ils voyent bien d'un côté que leur bonheur dépend de leur Maître, puis qu'ils ſont ſes Eſclaves, & qu'il eſt l'arbitre de leur ſort; & de l'autre qu'ils ne peuvent prétendre à ſa bienveillance, & à ſa confiance, que par un bon ſervice, ils ſe rendent capables de le lui rendre tel de tout leur pouvoir, & ils y réüſſiſſent d'ordinaire ſi bien qu'ils manient & gouvernent tout.

Les Eunuques viennent tous des Indes, la plûpart de la Côte de *Malabar*, où le teint eſt gris entre le noir & le blanc. Il en vient auſſi du Golphe de Bengale, où le teint eſt olivâtre. Il y en a peu de Negres, ſoit d'Afrique & d'Ethiopie, & encore moins de blancs de Georgie & de Circaſſie. Le Roi ſeul en peut avoir de blancs, & les perſonnes à qui il en donne, comme les Princeſſes de ſon ſang. Je n'en ai pas vû à d'autres. Le nombre des Eunuques dans les Maiſons des plus grands Seigneurs eſt d'ordinaire de ſix à huit. Dans celles des Seigneurs de moindre qualité, il eſt de trois à quatre, & dans les Maiſons des gens ſimplement riches, il y en a une couple. On en compte juſqu'à trois mille au ſervice du Roi, la plûpart dans ſon Palais, & quelques uns dans les Maiſons que le Roi a deçà & delà. C'eſt la jalouſie que les hommes ont pour les femmes en Orient qui a produit cette invention cruelle & dénaturée de faire des Eunuques; mais quoi qu'ils ne fuſſent deſtinez d'abord qu'à garder les femmes, on les a trouvez propres pour d'autres ſervices, & pour les plus grandes affai-

res.

res. En effet, les Eunuques étant par l'état où on les met, beaucoup moins ſujets aux paſſions de l'amour & de l'ambition, les grandes ſources des deſordres de la vie civile, ils doivent être moins emportez que les autres hommes; & comme ils ne ſont chargez ni d'enfans, ni de femmes, ni de parens même, puiſqu'outre qu'ils ſont tous nez de gens de néant, ils ne ſavent la plûpart de quel païs ils ſont, & qu'ainſi ils n'ont à ſonger qu'à la ſubſiſtance de leur corps uniquement; il eſt évident qu'ils doivent être attachez à leurs fonctions plus fortement que les autres hommes. On peut ajoûter que les Eunuques n'ont pas même les rélations de l'amitié, à cauſe que de la maniére dont ils vivent ils ne trouvent gueres ni les occaſions, ni le tems de faire des amis. Ce que je raporte des Eunuques eſt ſur tout vrai de ceux de Perſe, comme étant des Eſclaves amenez d'un autre monde; de maniére que tous leurs deſirs, & toute leur étude ſe raporte uniquement à leur Maître: auſſi trouve-t-on dans le Païs, qu'ils ſont ſans exception plus ruſez, plus ſecrets, plus retenus, plus fidéles, & même plus prudens que les autres hommes; mais en échange ils ſont cruels, vindicatifs, impitoyables, diſſimulez, lâches. Il eſt aſſez rare de leur trouver de vrai courage, quoi que la Cyropedie diſe que les Eunuques ſont plus fidéles, & auſſi courageux que les autres hommes. Quelques gens aſſurent, comme je l'ai déja remarqué, qu'il y a des Eunuques qui reſſentent la paſſion de l'amour, & qui recherchent le commerce des femmes: l'on en donne pour preuves que lors qu'ils parviennent au Gouverne-

ment de l'Etat (chose qui n'arrive que fort rarement pourtant) ils ont tous un Serrail. Je ne saurois dire ce qui en est; car pour cette preuve, elle ne me paroît pas convaincante, puis qu'il y a tant de commoditez à avoir un Serrail, parce que parmi les Persans, c'est un lieu retiré & sacré, où personne n'ose entrer; que l'on ne peut être à l'aise, ni gouter aucune douceur dans la vie sans en avoir. Ce que je puis dire de certain, c'est qu'on assure généralement en Orient, que les femmes haïssent les Eunuques à la mort, comme des argus qui veillent sur toutes leurs actions. J'observerai pour la fin que la coupe des Eunuques est une operation qui cause la plus vive douleur; mais qu'on fait assez sûrement sur les jeunes Enfans: elle est très-dangereuse dès qu'ils ont quinze ans passez; un en quatre en réchape à peine, & il faut six semaines de tems pour guerir la playe.

CHAPITRE XV.

Du Corps Ecclesiastique.

J'Aurois intitulé ce Chapitre *du Gouvernement Ecclesiastique*, si les Ecclesiastiques Mahometans, avoient un Gouvernement séparé; mais leur juridiction est toute entiere dans la main du Magistrat, ou pour dire mieux la chose, la Magistrature est composée d'Ecclesiastiques, parce que les Persans croyent que la puissance Ecclesiastique a originairement le droit d'exercer la justice, & que c'est elle seule qui par l'institution de Dieu en doit être revêtuë, comme je l'ai fort am-

amplement expliqué au commencement de ce livre ; ce qui fait que parmi eux le Droit civil est un & même avec le Droit canon, comme je le dis en traitant du Droit civil.

Le Corps Ecclesiastique est composé du *Grand Pontife*, de *l'Ancien de la Loi*, *du Cazi*, *& du Moufty*, qui sont aussi les Magistrats du Droit Civil, & les Juges ordinaires, comme dans le Gouvernement des Juifs. Je commencerai par leur dignité, & par leurs fonctions.

Le grand Pontife s'appelle *Sedre*, terme Arabe qui signifie *la partie anterieure du Corps*, & particuliérement celle que nous nommons la *poitrine*, mais qui dans l'usage veut dire *haut & éminent*, comme *Sedre Nechin*, *assis au haut rang*; *Sedre el moutchi*, le septiéme Ciel, qu'ils tiennent le plus élevé de tous, ou plûtôt le plus haut lieu de Ciel. On s'en sert aussi pour dire *cuirasse*, & en ce sens même l'allusion est assez raisonnable, le *Sedre* étant défenseur de la Religion. Il a chez les Persans tout le pouvoir, & même plus grand, que le *Muphty* a chez les Turcs. Les titres ordinaires qu'on lui donne sont *Roi du Droit & de la Religion : Chef de l'Eglise véritable : Substitut de Mahomed, & Lieutenant des Imans*, qui sont les premiers *Caliphes*. Les gens d'Eglise, & tous les Dévots de la Perse, tiennent que la domination des Laïques est un établissement violent & usurpé, & que le Gouvernement Civil apartient de droit au *Sedre*, & à l'Eglise. La principale raison dont ils appuyent cette créance, est que *Mahomed* étoit Prophete & Roi tout ensemble, & que Dieu l'avoit constitué sur le Spirituel & sur le

Temporel ; mais l'opinion la plus généralement reçûe est que la Royauté, telle qu'elle est dans la main des Laïques, tire son institution & son autorité de Dieu : que le Roi tient la place de Dieu, & des Prophetes, en la conduite des Peuples ; & quant au *Sedre*, & à tous les gens de Loi, qu'ils ne se doivent point mêler du Gouvernement Politique : que leur Juridiction est soumise à l'autorité Royale ; même dans les choses de la Religion. Cette derniere opinion *prévaut*, au lieu que l'autre n'est tenue que des Ecclesiastiques & de ceux qu'ils obsedent, auxquels le Roi & les Ministres ferment la bouche comme il leur plaît, & qu'ils font obéïr en tout. De cette maniére, le Spirituel est aujourdhui tout-à-fait soumis au Temporel ; au lieu que dans les premiers siécles du Mahometisme le Temporel n'étoit que le Ministre du Spirituel : c'étoient les Pontifes qui portoient la Couronne & le Sceptre, & il n'y avoit d'autre Code que l'*Alcoran* seul. On a joint depuis à l'*Alcoran*, l'interprêtation qui en a été faite par les *Imans*, les douze premiers descendans de *Mahomed* en ligne directe de Pere en Fils : de maniére que l'*Alcoran*, & cette Interprêtation des *Imans* est présentement le corps du Droit Civil & Canon des Persans, leur Code & leur Digeste ; & de maniére aussi que la Théologie & la Jurisprudence sont chez eux inseparables, & une même profession.

Le *Sedre* est le Juge suprême dans toutes les matieres Ecclesiastiques, & dans toutes les Causes Civiles qui ont quelque raport avec le spirituel, & le Chef de tous les biens consacrez au culte de la Religion, & à l'entretien

de

de ses Ministres. Il ne dispose pourtant pas à son gré de ces biens-là, y ayant une Chambre des Comptes de l'Eglise qui intervient dans l'administration & dans la distribution qui s'en fait ; mais il en est pourtant le Chef. Il avoit ci-devant la Collation des Bénéfices seul, ou son Lieutenant en sa place, lors que le Roi n'en avoit pas repris la disposition ; mais cette pratique avoit introduit beaucoup d'abus, parce que la faveur ou le caprice, les présens ou les promesses étoient les moyens ordinaires pour obtenir les Collations. Le Roi *Abas second* remédia fort à cet abus ; & comme il ne pouvoit goûter le grand pouvoir & le grand maniment du *Sedre*, il forma le dessein d'abolir cette charge, & pour cet effet il la laissa vacante durant les dix-huit derniers mois de son régne, ayant pris le *Sedre* pour en faire le premier Ministre de l'Etat. Le Roi son fils, loin d'abolir la charge, suivant le projet de son Prédecesseur, l'a separée en deux comme elle avoit déja été autrefois, faisant deux *Sedres*, l'un qui est le Surintendant des biens leguez par les Rois, qu'on appelle *Sedre Kasseh*, ou *privé*, & *particulier*, l'autre qui est le Surintendant des biens leguez par les particuliers qu'on appelle *Sedre Aam*, c'est-à-dire *Pontife Universel*. Ce partage a fort diminué l'éclat & la puissance de ce Pontificat, & ce qui y est assez remarquable, c'est que le Pontife particulier prend son rang devant le Pontife Universel. Avant que la charge fût separée, le grand Pontife s'appelloit *Sedre Moukoufat*, mot qui vient de *Vakfe*, qui signifie à la lettre *forain*, & *étranger*, & qui se prend aussi pour *écarté*

& *aliené* & pour *arrêté & fixé*, c'est-à-dire qui n'est plus sujet au changement ordinaire des choses du Monde, ce qui dans l'usage veut dire legué à l'Eglise ou consacré. Ces deux Pontifes ont chacun leur Tribunal separé, égal en autorité, mais le Sedre du Domaine a le rang de la maniere que je dis, & son administration est plus considerable, parce qu'il manie les Legs Royaux, qui sont en plus grand nombre. Le *Sedre privé* tient le second rang entre les Grands du Royaume, il est à la gauche du Roi dans les seances où il se trouve, le premier Ministre étant à la droite, & au dessous de lui est le *Sedre Universel*. Ces Pontifes vont toûjours prendre seance aux assemblées Royales, mais ordinairement ils n'y demeurent gueres; car comme la Religion Mahometane défend sévérement le vin, & qu'elle interdit aussi la Symphonie, ils se retirent dès qu'ils voyent que le Roi fait venir du Vin, ou que les instrumens de Musique vont commencer. Le Roi se prive quelquefois de ce plaisir à leur consideration, ou bien il le differe de quelques momens, pour retenir ces Pontifes plus long-tems, afin de leur faire plus d'honneur.

Quant au troisiéme Magistrat, qu'on appelle *l'ancien de la Loi*, les Persans le nomment *Cheic-el-islam*, terme composé de deux mots Arabes, *Cheic*, qui est le nom qu'on donne aux Chefs de Communautez & aux personnes qui ont de la direction dans les matieres spirituelles: & *islam*, qui signifie *le consentement & la deference que l'on rend aux ordonnances divines, en s'y assujettissant de l'esprit & de la volonté*. Ce terme s'employe aussi pour dire

la

la Religion, ce qui est au fonds la même chose. Ce Magistrat, nommé *Cheic-el-islam*, est juge de toutes les causes civiles, & de toutes les autres qui ont quelque connexion avec le Civil. Sa charge fut créée autrefois pour être subordonnée à celle de *Cazy*, qui est le premier Juge Civil dans tous les Païs où la Religion Mahometane domine, & qui a tant de pouvoir & d'autorité en Turquie; mais par le crédit que les *Cheic-el-islam* avoient à la Cour, ils ont attiré tant de sortes d'affaires à leur Tribunal, qu'il est aujourdhui fort élevé au dessus de l'autre, & qu'on le considere comme le premier & le plus Juridique Tribunal. Les limites des Juridictions sont très-mal marquées en Perse; cependant il n'arrive jamais entre les Tribunaux aucun conflict de Juridiction, parce que les Juges les plus en faveur tiennent les autres en sujettion, & les gouvernent comme ils veulent. La Cour, bien loin de remedier aux desordres qui se commettent là-dessus, en est le premier mobile, & leur donne sous-main tel mouvement qu'il lui plaît. Elle ne veut pas qu'il y ait d'autorité qui ne dépende absolument d'elle, & qu'elle ne puisse étendre, ou resserrer comme bon lui semble; cela fait que les Juridictions Ecclesiastiques & les Civiles, empiétent les unes sur les autres à toutes occasions. On en voit un grand exemple au *Cheic-el-islam*, & au *Cazy*; car quoi que d'institution leurs charges soient simplement Ecclesiastiques, ils se sont emparez toutefois des Tribunaux civils, & sont à present les Administrateurs absolus de la Justice dans les matieres civiles. Le moyen dont ils se sont si heureuse-

ment servis pour y parvenir, est d'avoir fait entendre que *tout le Droit positif avoit sa source & son fondement dans l'Alcoran : que l'Alcoran est le Forcoon*, c'est-à-dire, *le livre qui distingue le bien d'avec le mal, ce qui est juste, d'avec ce qui ne l'est pas : que les Mahometans ne pouvoient recevoir d'autre Droit écrit que celui qui se trouve couché dans ce divin livre, & que nul ne le pouvoit mieux entendre, ni en mieux expliquer les ordonnances que les Ecclesiastiques.* C'est sous cette couleur, que les Sedres ou grands Pontifes, pareillement font de si puissans efforts pour attirer à leurs Tribunaux autant de causes civiles qu'ils peuvent. Au reste, il y a rarement appel de l'un de ces Tribunaux à l'autre, mais il y en a d'eux tous au *Divan bequi*, qui est le Souverain Chef de la Justice civile & criminelle, dans ce Royaume, son tribunal étant qualifié *Divan ali*, le tribunal haut, c'est-à-dire Souverain.

Pour ce qui est du *Cazy*, mot qui veut dire *arbitre*, & *décidant*, c'étoit anciennement le premier & l'unique Magistrat du Droit Civil. La Loi Mahometane l'a ainsi établi ; & chez les Turcs, où il conserve presque toute son autorité, il est le grand Juge, & le Souverain Jurisconsulte : mais il n'en est pas de même en Perse. Le Cazy y a peu de pouvoir depuis quelques siecles, qu'on a pris à tache de l'abaisser, afin qu'il ne fit plus d'ombrage à l'autorité politique, comme il faisoit auparavant. Le moyen qu'on a employé pour cela a été de créer les charges de *Pontife*, & *d'Ancien de la Loi*, dont je viens de parler, qu'on a autorisées aux mêmes fonc-
tions

tions que la charge de *Cazy*, mais qui sont en plus haute consideration, à cause du credit auquel ceux qui en sont revêtus parviennent ordinairement par la grandeur de leurs alliances ; car d'ordinaire le *Sedre*, & le *Cheic-el islam*, épousent des filles du sang Royal, & cela arrive ainsi depuis long-tems. Les Mahometans scrupuleux & zelez pour leur Loi préferent toûjours le Ministere du Cazy à celui des autres Juges, sur tout pour certains actes, comme les Testamens, les Contracts de mariage, & les actes de repudiation ; mais dans les procès ordinaires, les autres Magistrats ont la main plus longue, & ils les font presque tous venir à leur Tribunal; cependant il n'apartient pas moins de droit au Cazi, comme je le dis, de juger des differens qui arrivent sur les Contracts qu'il passe, que de les passer, & de juger aussi des torts que les particuliers se font les uns aux autres, sur ce qu'on appelle *le mien & le tien*.

A l'égard du *Moufty*, dont le caractere est si grand, & la puissance si reverée dans les Etats du Grand Seigneur, il ne s'attire que du respect en Perse, sans y avoir aucune autorité. Ce mot de *Moufty*, qui signifie un *Oracle*, un *homme qui décide absolument*, veut dire à la lettre *Ouvrant*, & *Déliant*, à cause qu'il est le Chef de la discipline Ecclesiastique. C'étoit à lui à resoudre les cas de conscience dans les premiers siecles du Mahometisme, à imposer les peines & les penitences des pechez contre la Loi, & à en donner l'absolution : mais les Mahometans s'étant divisez en plusieurs sectes dès que leur Instituteur fut

fut mort, celles qu'embrasserent les Persans & les Turcs, qui sont les principales, affectérent des pratiques differentes, afin d'être mieux distinguées, & d'empêcher un nouveau mélange; & quoi qu'au fonds ils ayent gardé les mêmes régles de Justice, la même forme de Droit, & les mêmes fonctions de Judicature, ils leur ont partagé differemment les rangs & les fonctions; car parmi les Turcs c'est le *Mufty* qui est le grand Magistrat de la Loi, aux Indes c'est le *Kasy*, en Perse c'est le *Cheic-el-islam*. La fonction de *Mufty* de Perse est reduite aujourdhui à resoudre les cas, qu'on lui propose, & à donner son avis sur les consultations des Juges, lesquels ils suivent ou rectifient comme il leur plait, & à cause de cela, c'est d'ordinaire un homme fort savant qu'on met en cette charge. Le Roi le nomme, & on le choisit le plus accommodant & le plus facile qu'il se peut, afin qu'il ne soit pas trop ferme dans ses décisions; car comme je l'ai dit, si la puissance Souveraine ne tenoit la bride, par maniere de dire, à ces fougueux Ecclesiastiques, ils ne voudroient souffrir d'autre Religion que la leur, & un Etranger ne pourroit vivre un seul jour avec eux: en un mot ils voudroient donner la Loi à tout le monde.

Ces Magistrats ne jugent pas en corps en même lieu: chacun a son Tribunal à part, & quiconque a un procès, choisit celui des Magistrats qu'il veut, selon l'accès qu'il a auprès de lui, ou pour quelques autres raisons particulieres, il s'y adresse, & y est jugé de la maniere que je le rapporterai au Chapitre suivant.

Les

Les autres Dignitez & offices Ecclesiastiques, n'ont point de Juridictions : & il n'y a nulle autorité attachée à leurs fonctions, & même on a peu ou point de déference pour ce qu'ils peuvent dire en matiere civile; ce qu'il faut rapporter à ce que j'ai remarqué ci-dessus, que le bras seculier tient l'Eglise dans la sujettion & dans la dépendance, à cause des prétentions qu'elle a sur la Souveraineté, & de divers autres principes si contraires à l'autorité Royale : ainsi je ne parlerai point de ces offices en cet endroit, remettant à le faire en celui où je traiterai de la Réligion.

Je parlerai présentement des biens de l'Eglise Persane, qu'on peut appeller immenses. Quelques gens m'ont voulu faire accroire qu'ils montent à huit cens mille Tomans, qui font trente six millions; & divers Magistrats des plus éminens m'ont assuré que les fondations Royales vont à dix-huit millions de nôtre monoye. La Verité est que les autres fondations reviennent à beaucoup moins, à ce que la plûpart du Monde dit, mais on assure aussi qu'il y a beaucoup de fondations qui ne passent pas à la Chambre des comptes de l'Eglise. Pour montrer qu'il y a de la vrai-semblance, dans ce que l'on rapporte de ces grandes richesses de l'Eglise chez les Persans, je dirai qu'on lit dans la vie du Roi Abas second, qu'à son retour de la conquête de la Ville de *Candahar*, qui est le boulevart de la Perse du côté des Indes, étant à *Metched*, ville Capitale du Corasson, qui est la Bactriane, ou la Choromithrene des anciens, où il y a une des belles Mosquées de l'A-

l'Asie, consacrée à *Iman Reza*, un des douze premiers Successeurs de Mahomed, qui y est enterré ; Abas second y étant, dis-je, il voulut savoir au juste à combien montoit le revenu de cette célébre Mosquée. On lui en donna un compte tout à fait faux, & qui ne contenoit pas les deux tiers du revenu réel, & toutefois il le trouva encore si excessif, qu'il en retrancha cinq mille Tomans qui font deux cens vingt cinq mille livres : on peut juger du revenu de cette Eglise sur un tel retranchement.

Les biens d'Eglise sont sacrez parmi les Mahometans ; & si un Seigneur, dont on confisque les biens, donne un jour seulement auparavant quelques biens à l'Eglise, soit une terre, soit une Maison, le Roi n'y peut toucher : ces biens consistent la plûpart en terres, en rentes foncieres, en maisons, en édifices publics, comme des boutiques, des Caravanserais, & des Bains, & en fondations à perpetuité ; & c'est dans ces fondations que consiste le revenu le plus clair de l'Eglise. Je parlerai au long dans la suite des scrupules qu'ont les Persans sur la nature des biens dont ils jouïssent, apprehendant qu'ils ne soient mal acquis, & que ce deffaut n'empêche le mérite de leurs bonnes actions, & ne les tiennent plongez dans une souillure perpetuelle. Pour y remedier, ils leguent leurs biens à l'Eglise, & lui en font la rente. Abas le grand avoit légué de cette maniere tous les biens attachez à sa personne, son Palais, sa garderobe, & jusqu'à ses chevaux : il payoit une certaine somme par an de chaque chose, afin, disoit-il, de s'en pouvoir servir légitime-
ment.

ment. Depuis lui l'Ecurie Royale est leguée au douziéme & dernier Iman, qui s'appelle *Mahomed Mehdy*, comme au vrai Roi & Monarque de l'Univers, dont le Roi de Perse n'est que le Lieutenant jusqu'à ce qu'il revienne au Monde. La rente que le Roi en paye est appliquée à la Mosquée Cathedrale: le Palais Royal est aussi legué comme je le dis, & tous les Palais & Jardins de l'allée Royale d'Ispahan. La fondation est sous le titre des *quatorze purs*, qui sont Mahomed, sa Fille, son gendre & ses Successeurs, jusqu'à Mahomed Mehdy.

La Chambre des Comptes, qui est le grand Bureau de tous ces biens, s'appelle *defter mokoufat*, mot qui vient de *Vakfe*, qui signifie *bien legué*, ou *donné à l'Eglise*, comme je l'ai remarqué. J'ai dit aussi que les *Sedres* en sont les Chefs. Le Controlleur, qui est mis par le Roi, est qualifié *Mustaufie Mokoufat*, c'est-à-dire *surveillant des biens leguez*, qui est un Lieutenant des Sedres, faisant leur fonction en leur absence, comme je l'ai vû pratiquer à la fin du regne d'Abas second. Cette Chambre, qui est établie à peu près comme les Chambres des comptes de l'Etat & du Domaine, est separée en deux Bureaux: l'un pour les biens *Gasseh*, ou legs Royaux, l'autre pour les biens leguez par les particuliers.

Les benefices sont les uns à vie, les autres précairement, & ce sont comme des pensions qu'on retranche quand on veut. Les benefices à vie sont dans des fonds de terre: les autres, qui sont proprement des pensions, consistent en assignations qu'on appelle *baraat*, comme les assignations des gages qu'on délivre

vue une fois l'an à la Chambre, pour les aller recevoir sur le lieu. Tous ceux qui jouïssent des benefices en matiere de pensions vont à la Chambre au tems accoûtumé prendre leur assignation, & si ce sont des gens considerables, ils vont auparavant chez le *Sedre*, ou bien chez les Vicaires du Sedre qui sont dans toutes les Provinces, y présentent leurs bulles, au bas desquelles on met une maniere de *Visa*, & là-dessus ils obtiennent leurs assignations à la Chambre. Quand on est mécontent d'eux on retient leurs bulles, & c'est autant que si on les privoit du bénefice, parce qu'ils n'ont plus de titre nécessaire pour recevoir. Ceux qui ont leurs bénefices en terres par actuelle possession, sont obligez d'en faire ratifier ou renouveller les bulles tous les cinq ans, ce qui est un ordre merveilleux, sur tout à l'égard des bénefices de pension; car comme le *Sedre* ou la Chambre peut retenir leurs bulles, & que les Ecclesiastiques ne sont que précaires dans ces bénefices, ils en sont plus retenus dans leurs mœurs & dans leur doctrine.

Un nombre infini de gens vivent de biens d'Eglise, mais il n'y en a pas qui en soient fort riches, à la reserve des Sedres, de leurs Controlleurs, & de ceux qui sont les administrateurs des biens, & qui les distribuent aux autres. A la reserve de ces Officiers, dis-je, il ne se trouve gueres d'Ecclesiastiques qui ayent plus de onze à douze mille livres de bien d'Eglise annuellement. Les Sedres ont chacun deux mille *tomans* de droits de leur charge, qui font trente mille écus de nôtre monnoye, mais comme cela leur est assigné

en-

en terres qui valent beaucoup plus que le prix auquel elles ſont taxées, & qu'ils ont des bénefices d'ailleurs, on fait monter leur revenu à ſoixante mille écus. *Abas ſecond* reforma, entr'autres abus touchant les biens d'Egliſe, celui d'en donner en ſi grande quantité à un ſeul homme. Il prit un état de tous les bénefices du Royaume, & trouvant qu'il y avoit des gens qui en avoient pour vingt-cinq à trente mille livres de rente, il en fit une nouvelle diſtribution. Il convoca les Sedres, les Magiſtrats, les plus renommez Eccleſiaſtiques, & leur dit qu'il trouvoit étrange que la Loi de Dieu portant de ſi grandes maledictions contre ceux qui vivent ſplendidement avec du bien d'Egliſe, il y eût tant de gens néanmoins qui en avoient pour cinq ou ſix cens *tomans*. Depuis cette reforme on n'en a donné gueres plus de la moitié à une ſeule perſonne. Les Perſans croyent effectivement que c'eſt un peché mortel d'avoir du bien d'Egliſe, quand on peut gagner ſa vie par quelque moyen honnête ; & leurs livres de dévotion preſcrivent à ceux qui ne s'en ſauroient paſſer, d'en prendre ſi modiquement, *qu'il n'y en ait que ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim :* ce ſont leurs termes. Il y a force gens que ces conſeils rendent ſcrupuleux, & qui pouvant bien avoir des bénefices n'en veulent point du tout, ou n'en prennent qu'autant qu'il leur en faut pour entretenir leur vie. Ils ont là-deſſus cette ſentence de *Mahomed* toûjours à la bouche : *La plus ſaine nourriture eſt celle qu'on s'acquiert par le travail.* La Gloſe des *Imans* ſur ce paſſage porte : Les Prophetes & les hommes religieux ont toûjours
vé-

vécu de leur labeur. *Adam* étoit laboureur, *Seth* tisserand, *Enoch* tailleur, *Noé* charpentier, les Patriarches bergers, de même que *Moyse*, *Jethro*, & *Mahomed*, après tous. *David* étoit cuirassier, *Elie* muletier, *Locman* couturier, *Job* écrivain, ou pelletier, *Jesus* Médecin; & une infinité d'autres.

La distribution des bénefices vacans se doit faire devant le Roi, une fois l'an; c'est ce qui est prescrit; mais cela ne s'observe pas fort exactement: au lieu de la faire devant le Roi, l'on en dresse la liste devant le *Sedre* ou Pontife, ou devant son Vicaire, laquelle ensuite est portée au Roi, qui la régle; & puis l'expedition s'en fait à la Chambre des comptes de l'Eglise.

Les meilleurs bénefices sont les administrations des revenus des Mosquées. On appelle ceux qui les regissent *Moutevely*, comme qui diroit Agent du Curé, parce qu'ils n'ont soin que du Temporel, & point du Spirituel. Ce sont comme des Intendans de la Fabrique; car outre la distribution, & l'administration du revenu, ils ont soin des réparations, dépenses, fournitures &c. Ce sont seulement les grandes Mosquées, & dont les revenus sont considérables, qui ont des *Moutevely*, ou administrateurs: les autres n'en ont point. Il y a des Mosquées en Perse riches de quatre cens mille francs de revenu; même la Cathedrale de *Metched*, dont j'ai parlé ci-dessus, en a davantage, à ce qu'on assure. Il est vrai que les Mosquées aussi riches que cela ne sont qu'en fort petit nombre.

Il y a une sorte de bénefices héreditaires, qu'on apelle *Ziurgal*, qui sont dans des familles,

les, de gens d'Eglise, éminentes & illustres, d'une génération à l'autre, depuis longues années : ce sont des terres d'Eglise, dont on les laisse jouïr de pere en fils, avec une maniére de prescription. On ne les leur ôte qu'au défaut de sujets qui ayent quelque mérite, ou qui veuillent suivre la profession des lettres, laquelle ne differe pas beaucoup en Perse d'avec la profession du Ministére Ecclesiastique, car il n'y a point de consécration parmi le Clergé Mahometan, comme dans l'Eglise Chrétienne, ni de mission, ni de vocation, comme je l'observerai plus au long au Traité de la Religion Persane. Ces biens *ziurgal* sont comme alienez du reste des biens Ecclesiastiques, & lors qu'ils sortent d'une famille, c'est pour rentrer dans une autre, à même titre héreditaire.

CHAPITRE XVI.

De la Justice, & du Droit Civil.

LA Jurisprudence ne differe guere chez les Persans d'avec la Théologie pratique, non plus que chez les autres Mahometans, qui ont tous la science du Droit Civil mêlée avec celle du Droit Canon. *Mahomed* a fait en cela comme les grands Legislateurs anciens, qui pour obliger plus fortement les hommes à observer leurs réglemens politiques & civils, en fondoient les principes sur les dogmes de la Religion qu'ils professoient, afin qu'on crût que ces Loix ne venoient pas moins de Dieu, que les préceptes mêmes de la Religion ; mais il faut croire que ce faux Prophete avoit par-

ti-

ticulierement en vûe dans cette institution les Loix du peuple Juif, dont le volume sacré, & particulierement le livre du Levitique, contient les Loix Civiles & les Céremonielles mêlées ensemble. Les Persans n'ont même qu'un terme pour signifier le Droit Civil & le Droit Canon, qui est le mot de *cherhay*, qui veut dire *legal*, *licite*, venant de *chera*, qui signifie la Loi, par excellence, c'est-à-dire la Loi Divine ; & les mêmes hommes qui leur prononcent le Droit Canon, sont aussi leurs Juges pour le Droit Civil, comme *je l'ai* observé ci-dessus. C'est la suite de ce grand principe des Mahometans, dont j'ai déja si amplement parlé, savoir que selon le Droit Divin, un même homme doit porter d'une main le glaive Temporel, & de l'autre le glaive Spirituel, être Roi & Pontife tout ensemble, faire la Guerre & administrer la Justice, aussi bien qu'expliquer les dogmes de la Foi, & régler la discipline ; comme ils prétendent que les Patriarches des Juifs l'ont fait, & comme le Patriarche de leur fausse Religion en a usé, & ses successeurs après lui, durant près de cinq siécles. C'est la cause pourquoi les Rois de Perse prennent si fastueusement le titre de *Caliphe*, comme un des plus glorieux, qui veut dire *successeur du Prophete*, & *son Lieutenant & Vicaire*. Si l'on en vouloit croire les Ecclesiastiques de Perse, le Magistrat civil ne seroit que son Sergent & l'executeur de ses arrêts, mais la Puissance séculiere les retient là-dessus, ne leur donnant d'autre part dans l'administration de la Justice, que de proposer le texte de la Loi sur les affaires difficiles, & cela quand ils en sont requis,

quis, ce qui arrive particulierement lors que le *Divan bequi*, qui eſt le premier & ſuprême Miniſtre de la Juſtice, la rend à la porte du Palais du Roi, dans un lieu deſtiné à cet office, qui eſt, par maniere de dire, le propre Siége & Tribunal du Roi. Le *Grand Pontife*, & l'*Ancien de la Loi*, qui eſt le plus conſidérable Magiſtrat civil, s'y trouvent toûjours, & ſur chaque cas qu'on conſulte l'un ou l'autre, il répond, *il eſt ainſi écrit dans l'Alcoran. Dieu commande de cette façon. Les Imans ont décidé en cas pareil en prononçant ainſi*; de quoi le ſuprême Magiſtrat fait l'application, telle qu'il trouve à propos de le faire. Mais le *Divan bequi* ne fait plus guere de ces Aſſemblées ſolemnelles, afin d'être plus le Maître des procès. Je ne l'ai vû pratiquer que rarement, & c'étoit pour juger des Gouverneurs de Provinces.

Les Perſans ont un livre du Droit, qu'ils appellent, comme je l'ai dit, *Cheraiet*, qui contient les Loix de leur Droit civil & criminel; mais elles y ſont couchées en termes ſi obſcurs, ou ſi équivoques, que les Juges en les interprêtant comme ils veulent, leur donnent pourtant une interprétation ſpécieuſe. Ce livre n'eſt qu'un ramas de jugemens ou d'opinions des plus éminens perſonnages de leur Loi, ſur les cas litigieux les plus extraordinaires. C'eſt là tout ce qu'ils ont d'écrit ſur la Juriſprudence. Leur grand livre de Droit eſt l'*Alcoran*: ils y recourent d'abord; mais s'ils n'y trouvent point de déciſion claire & nette ſur les cas conteſtez, ils recourent au livre *des dits & faits de Mahomed*, puis au livre *des dits & faits des Imans*, & en dernier lieu à ce livre de Droit.

Le Droit Civil des Persans se distingue aujourdhui en *Cheray*, & *Ourf*; & c'est une chose fort rémarquable que cette distinction de Justice. *Cheray* est, comme je viens de le dire, le Droit Civil fondé sur l'*Alcoran*, & sur les Commentaires qui ont été faits dessus par les douze premiers Successeurs de *Mahomed*. *Ourf* signifie proprement *violence* & *force*, & il se prend ici pour la force opposée au Droit, c'est-à-dire, pour la raison du plus fort, comme nous disons. Ce nom vient de ce que cette Justice *ourf* est fondée sur la seule autorité Royale. Les dévots Persans, & sur tout les Ecclesiastiques, regardent ce Droit *ourf* comme une espéce de tyrannie, & ils s'écrient sur la plûpart des actes de Justice qui procédent des Tribunaux du Gouvernement politique, *ourfést*, *cheray nist*, c'est-à-dire que *c'est une sentence de violence & non pas juridique*; cependant ce Droit *ourf* n'est que le Droit naturel bien entendu. Les Magistrats de ce Droit *ourf*, ou de l'autorité souveraine, sont le Président du *Divan*, le *Vizir* ou l'*Intendant*, le Gouverneur de la ville, son Lieutenant, & le Prevôt qui fait la ronde de nuit; lesquels dans le sens de l'Eglise Persane, comme je l'ai diverses fois raporté, sont regardez comme des Ministres d'une Puissance tyrannique, fondée sur la force seulement. Ces Tribunaux *ourf* évoquent souvent à eux les causes qui sont pendantes devant les autres Tribunaux, & s'en rendent les Maîtres, sans que ceux-ci puissent entrer en conflit de Juridiction avec eux, la puissance suprême décidant toûjours en leur faveur. N'étoit l'autorité de ce grand Tribunal, il se commettroit mille injusti-

justices en Perse, & il n'y pourroit avoir de commerce dans ce Païs. Par exemple le Droit porte, que tout écrit qui n'est pas fait devant la Justice est *batel*, ou *passé*, & aboli, comme ils parlent, c'est-à-dire, comme non avenu. Mais comme il ne seroit pas possible que les Marchands allassent devant le Juge à tous les billets qu'il faut faire dans le Négoce; la methode entr'eux est de les faire attester devant témoins, qui y mettent leur sceau; & c'est aussi toute la certitude qu'on y doit demander. Cependant le Tribunal de la Loi civile ne condamne point un débiteur là-dessus, mais celui de l'autorité suprême le fait, tenant un tel billet pour aussi obligatoire, que s'il étoit passé devant tous les Juges civils. J'observerai en passant que ce Droit Civil à l'égard des billets & promesses, donne lieu de croire que du tems de *Mahomed* il falloit qu'il y eût si peu de permutation & de commerce entre les Arabes, & par conséquent si peu d'écrits à passer, que ce n'étoit pas une grande peine d'être obligé à les faire passer devant les Juges; parce que l'occasion ne s'en presentoit pas souvent. Mais le bien principal, qui provient de la Justice que rend l'autorité suprême, en évoquant les causes à son Tribunal, est à l'égard des gens d'une autre Religion, qui ne pourroient pas sans ce secours demeurer en Perse, ou n'y faire que passer seulement; car par exemple, lors qu'il s'agit de faire exécuter des Mandemens du Roi, donnez en faveur des Chrétiens, comme de les établir dans quelque ville, où il n'y en avoit pas eu auparavant, de leur bâtir des Eglises, de les proteger contre les violences des Ma-

hometans : les Miniſtres de la Loi commune refuſent toûjours de reconnoître ces Commandemens-là, diſant que ce ſont des ordres *ourfi*, ou tyranniques, donnez contre la Loi, & qui n'ont point d'autres fondemens que la force; mais les autres Tribunaux font ponctuellement exécuter l'ordre de la Cour, ſans avoir égard à cette oppoſition. S'il s'agit de même de punir un Mahometan du meurtre d'un ſujet, ou d'un étranger, qui ne ſoit pas Mahometan, les Tribunaux Eccleſiaſtiques ne condamnent le meurtrier à autre choſe qu'à avoir le bout du petit doigt de la main gauche coupé, à l'endroit de la jointure, diſant que *Mahamed* n'a pas ordonné de plus rude ſupplice à un fidéle pour avoir tué un infidéle. C'eſt ainſi qu'ils qualifient, comme chacun ſait, les Mahometans, & ceux qui ne le ſont pas; mais les autres Tribunaux font meilleure Juſtice, ordonnant le plus ſouvent que le meurtrier, tout Mahometan qu'il eſt, ſoit mis à mort. Dans les faits Civils pareillement, ſi les Conſtitutions Mahometanes étoient ſuivies, les Perſans Mahometans auroient bien-tôt dépouillé de leurs biens tous les Chrétiens, tous les Juifs, & tous les Gentils du Royaume, à la faveur de cent interprétations fauſſes & cruelles, que les *Imans*, ou premiers Succeſſeurs de *Mahomed*, ont données aux paſſages de ſon *Alcoran*, qui traitent de ceux qui ne le recevront pas; mais la ſuprême autorité empêche que ces interprétations, quoi qu'elles ſoient tournées en Loix, ne ſoient exécutées.

Par exemple, les *Imans*, pour la plûpart, & après eux pluſieurs Docteurs éminens dans

la secte Mahometane, que les Persans embrassent, ont enseigné que l'on n'étoit pas obligé de garder la foi aux gens d'une autre Religion que la leur, & que l'on pouvoit même s'emparer de leur bien; & il y en a encore aujourdhui parmi eux beaucoup d'assez méchans pour donner dans cette opinion si injuste; mais c'est sans oser pourtant le faire paroître, parce que le Souverain reprime avec séverité ceux qui s'efforcent de la favoriser. Je me souviens qu'un frere du grand Surintendant, qui avoit beaucoup de bénéfices, & qui affectoit une grande Sainteté selon leur Loi, m'ayant achetté quelques bijoux dont je ne pouvois être payé, je lui dis que je m'en plaindrois au grand Surintendant, ce que je fis aussi. Je croi que ce Seigneur lui en parla en particulier, & que l'autre n'y eut point d'égard; car un soir que j'étois à souper chez le Surintendant, où son frere étoit aussi, il me demanda si l'on me devoit encore quelque chose à la Cour. Je lui répondis en tournant la tête vers son frere, qu'il n'y avoit plus qu'un Seigneur qui me dût. Il jugea que c'étoit lui que je marquois, & le regardant d'un œil de colere il se mit à dire d'un ton ferme. *Il n'est pas permis de retenir le bien des Infidéles. Ceux qui pensent le contraire dans le cœur, sont des chiens maudits, qui font du Prophete de Dieu, un voleur de grands chemins, & de sa Religion, un brigandage.* Deux jours après je fus payé. Après tout c'est la vérité, quoi que quelques Ecclesiastiques puissent, ou osent dire au contraire, que les Persans tiennent en général qu'on doit garder la foi à toute sorte de gens également, & ils le pratiquent ainsi, tant dans le

le Gouvernement public, que dans toutes les affaires particulieres.

J'ai observé qu'encore que ces Tribunaux differens, savoir celui de la Loi écrite, & celui de l'autorité suprême, soient si opposez dans leur Droit & dans leurs maximes, il n'y a jamais de conflit de Juridiction entr'eux. Le droit *Ourph*, comme le plus fort, l'emportant sur l'autre, sans la moindre resistance. Chacun a son département separé. Le Magistrat de la Loi se mêle particuliérement des contracts & des écritures, d'affaires de Mariage & de succession, de tout ce qui est de discussion ou litigieux, & où le droit est embarassé: & le Magistrat de l'autorité suprême se mêle des affaires qui sont claires & qui se peuvent juger sans tant de consultations. On a plus volontiers recours à son Tribunal, parce qu'il juge & finit les procès promtement. J'ai vû quelquefois des gens plaider les uns contre les autres aux deux Tribunaux en même tems, & sur le même fait; celui qui étoit appellant à l'un, étant appellé à l'autre; mais cela n'arrive pas souvent, & est bien-tôt décidé, à cause que le plus fort des deux met promtement fin au procès, en obligeant sa partie à subir le Jugement, laquelle ne gagneroit gueres à en appeller au Tribunal de la Loi; puisque quand ce Tribunal voudroit juger l'affaire autrement que l'autre n'a fait, ce qu'il n'oseroit pourtant faire par respect & par crainte, il n'auroit pas le pouvoir de faire executer son Jugement.

J'ai traité des Charges des grands Magistrats de la Justice dans les Chapitres précédens, à la reserve de celle de Prévôt de la nuit, qui est

eſt ce que nous appellons le Guet, ou la Patrouille: Je vais dire quel eſt ſon office, & puis je parlerai des petits Magiſtrats; après avoir remarqué auparavant que ce ſont les Perſans qui font la diſtinction des Magiſtrats, en *Grands* & en *Petits*, qu'ils comprenent en ces deux mots *Vozara ve Homals*, termes qui ſignifient tous deux *porte-faix*; mais avec cette difference que celui-ci eſt le nom ordinaire des porte-faix, ou crocheteurs, au lieu que l'autre ne ſe prend jamais que dans le ſens figuré. Ces petits Magiſtrats ſont au nombre de trois: le Prévôt de la ville, le Juge de police, le Chef des Crieurs, & puis il y a les *Rich ſefid*, & les *Kedcoda* des quartiers, comme qui diroit des Commiſſaires & des Dixeniers. Ce terme de *Kedcoda* eſt compoſé de deux mots tirez de l'ancien Perſan *Ked*, qui ſignifie habitation, & *Koda*, qui ſignifie Seigneur. C'eſt auſſi le nom qu'on donne à Dieu. On appelle les Baillifs & Chefs des Villages de ce nom de *Kedcoda*.

Le Prévôt de la nuit s'appelle *Abtas*: c'eſt comme le Chevalier du Guet à l'égard de la fonction; mais pour l'autorité, elle eſt bien plus grande que celle de Chevalier du Guet; car il met en priſon, & il inflige les petites punitions, qui ſont l'amande & les baſtonnades; & quand on eſt tombé entre ſes mains, il y faut ſouffrir la peine meritée, à moins que l'affaire ne ſoit criminelle, comme d'avoir tué, ou bleſſé à mort, auquel cas la cauſe & les priſonniers vont devant le Divan bequi. Les Perſans appellent ce Prévôt *Padcha cheb*, le Roi de la nuit, à cauſe que c'eſt le tems de ſa Juridiction, & qu'il eſt reſpon-

ſable des vols, & des autres deſordres qui ſe commettent la nuit. Il fait poſer des ſentinelles aux bouts des marchez, & au milieu, ſelon leur étenduë, pour garder les boutiques dans les lieux où ce n'eſt pas la coûtume de faire coucher perſonne. Comme les marchez en Orient ſont des ruës couvertes, ou proprement des galleries, on les éclaire aiſément avec de petites lampes. Lors qu'il y entre quelqu'un, la Patrouille crie de toute ſa force *Cábardar*, prenez garde, & comme on n'a pas droit de s'arrêter-là dans la nuit, on ſeroit ſaiſi comme ſi l'on avoit quelque mauvais deſſein, à moins que l'on ne paſſe ſon chemin en diligence. Outre ces ſentinelles, la patrouille fait la ronde, s'arrêtant ſur tout aux lieux où d'ordinaire il y a plus de deſordre. On prend tous ceux qui marchent ſans flambeau, à moins qu'ils ne parlent en allant, & qu'ils ne ſatisfaſſent promtement aux interrogatoires qui leur ſont faits par ces Sergens.

Les Prévôts de ville s'appellent *Kelonter*. Leur charge revient à celle de *Maire*, ſi connue en France, & en Angleterre ; & elle étoit autrefois auſſi conſidérable en Orient qu'elle l'eſt toûjours en Angleterre. L'Etymologie du mot eſt la même, *Kelonter* & *Maire* ſignifiant l'un & l'autre le plus grand. La charge eſt auſſi originairement la même pour ſes fonctions, ſavoir pour maintenir les droits & les avantages des Bourgeois & habitans de la ville; à cauſe de quoi les Perſans appellent auſſi leur Maire *Cheheryar*, c'eſt-à-dire camarade ou aſſocié de la ville. La charge de Tribun du Peuple chez les Romains étoit à peu près la même.

Le

Le Juge de Police s'appelle *Mothesseb*, c'est-à-dire celui qui fait la supputation: son office consiste à faire observer un prix réglé & garder le poids dans la vente des denrées. Il a par conséquent l'inspection sur les marchez, sur les boutiques de toute sorte de denrées, & sur les corps des Mêtiers, sur lesquels il leve un droit qui fait l'appanage & la paye de sa charge.

Le Chef des Crieurs publics, ou *Yartchi bachi*, comme les Persans le nomment, est obligé entr'autres choses de faire publier toutes les semaines le prix auquel les denrées sont taxées: il a un grand nombre de Commis sous lui, parce que comme on n'a pas en Perse l'usage des affiches, les Crieurs y sont beaucoup plus nécessaires, & plus employez.

Il faut parler à présent des Loix du Droit Persan dans les plus communes affaires de la vie civile.

Premiérement, à l'égard des Mariages, l'égalité de condition, ni le consentement des Parens, ne sont point nécessaires en Perse, pour les rendre valides. Dès qu'un Jeune homme est en âge il peut prendre une femme à son gré; & s'il l'épouse par contract, elle devient sa femme de quelque condition qu'elle puisse être d'ailleurs. A la vérité ces Mariages inégaux n'arrivent pas communément, parce qu'on donne de bonne heure à un Jeune homme une Esclave, ou une Concubine, en attendant qu'on le marie. Comme tous les Mariages sont valides chez eux, tous les enfans aussi sont légitimes, soit qu'ils soient nez avant, ou après le Mariage, soit qu'ils soient nez d'u-

ne femme épousée selon les rites ou coûtumes, soit qu'ils soient nez, d'une Esclave ou d'une Concubine. Il n'y a point de bâtards en ce Païs-là. Le premier né est l'héritier, quoi que ce soit le fils d'une Esclave, quand même son Pere auroit d'autres fils d'une fille du Roi dans la suite. On fait seulement quelque difference là-dessus dans le monde, lors que le fils aîné est né d'une Esclave Indienne, mulatre, ou bazanée; car comme son teint & son air s'en sentent beaucoup, on dit c'est le fils d'un tel, né d'une Esclave Negre; cependant le droit n'en fait nulle difference sur le point de la succession.

Les enfans d'un pere n'ont point de droit sur son bien tandis qu'il est en vie; mais après sa mort, le fils aîné prend les deux tiers du bien, & l'autre tiers se partage entre le reste de ses enfans, de telle maniere que les filles ne prennent que la moitié de ce qui revient aux garçons. C'est-là la Loi, & c'est la coûtume ordinaire; cependant comme les principaux biens en Perse sont des biens mobiliaires, un Pere qui a le tems de les partager à ses enfans, en donne à chacun ce que bon lui semble. Observez qu'un Testament doit être fait 40. jours avant le décedé, autrement il est invalide.

La Loi déclare les filles en âge à neuf ans, & les garçons à treize ans & un jour; comme chez les Juifs, & même elle émancipe plûtôt les garçons dans le cas d'affaires importantes, comme de mort de Tuteur par exemple; alors on va chez le Cazy, qui commence l'examen par une question fort plaisante, mais qui paroît avoir du raport à ce qui se

pra-

pratiquoit dans le Droit Romain. Il demande, *le Diable vous a-t-il ſauté ſur le corps?* C'eſt comme ſi l'on diſoit, *vous ſentez-vous capable des fonctions du Mariage?* On répond d'ordinaire *oui*, *& plusieurs fois*. Les grands Pontifes qui prétendent parler avec plus de modeſtie demandent ſeulement *ab meni dari*, avez-vous de l'eau d'homme ſur vous, & ſi l'on répond *oui*, ils font délivrer un acte de Majorité. Les Perſans appellent l'émancipation *balic*, & diſent qu'on en eſt capable, même dès qu'on peut diſcerner ce qui eſt utile, d'avec ce qui eſt dommageable; ils nomment l'acte d'émancipation *rechid*, & alors ils diſent que l'on eſt auſſi obligé à l'obſervance de la Loi cérémonielle.

On marie les filles ſans dot. On leur donne ſeulement des bijoux, des hardes, & des meubles, ſelon la qualité de la perſonne: mais après la mort du Pere, elles entrent de part dans le tiers de ſon bien. Les femmes n'ont qu'un doüaire par contract, & dans les ſéparations, ou divorces, elles ne peuvent demander que ce doüaire, ni emporter davantage de chez leur mari, que ce qu'elles peuvent mettre ſous leur bras, ſans en excepter leurs habits & leur linge. Il faut qu'elles retirent leur doüaire, avant que de paſſer une nuit hors du Logis; car ſi elles couchent une fois dehors, elles n'y peuvent plus revenir, ni jamais rien demander.

Les enfans mineurs ont de grands priviléges en ce Païs-là, car on ne peut ſaiſir leur hoirie, ni y toucher pour les dettes du deffunt. La Loi porte qu'il faut les laiſſer venir en âge,

& que leurs Tuteurs ne peuvent ni répondre, ni payer pour eux.

Les Tuteurs ont aussi un grand pouvoir dans le droit Mahometan ; car ils font du bien des mineurs comme du leur propre, & quand on est en âge de leur faire rendre compte, la Loi leur accorde tant de délais, qu'on ne peut avoir prise sur eux qu'au bout d'un fort long terme. Le fils aîné est toûjours le Tuteur de ses freres mineurs lors qu'il est en âge. Je ne dois pas oublier qu'il y a en Perse une Cour fiscale, qui a des Commissaires en tous lieux, pour assurer le bien des gens qui meurent sans tester & sans héritiers. On appelle cette Cour *Beithel mal*, *la maison du bien irreclamé*. Ce Fisc a ses Officiers & sa jurisdiction dont le Prévôt est appellé *Beith el malgi*, le Président du Fisc.

Les Banqueroutiers, & les gens qui s'enfuyent en se soustraiant à la Justice, sont trop protegez en Perse. On n'ajuge aucuns de leurs biens aux Créanciers, soit meubles, soit immeubles. La Justice appose le sceau sur tout ce qui se trouve être à eux, comme si l'homme étoit mort, & répond aux Créanciers *amenez nous vôtre débiteur*, *ou son héritier*, *nous en ferons justice* ; mais si l'homme absenté envoye representer dans le tems qu'on est chez lui, qu'il est encore vivant, la Justice ne mettra le scellé ni à son logis, ni sur ses effets. Elle ne peut non plus les ajuger à qui que ce soit, ni forcer le débiteur à les abandonner ; leur maxime étant *qu'on ne peut jamais prendre le bien d'un homme sans qu'il y consente*, *quoi qu'il avoüe ses dettes*. Il en est quitte pour dire à la Justice ; *il est vrai que je dois*

dois au demandeur ce qu'il dit, mais je lui demande aussi; j'ai des comptes à faire avec lui, il faut les arrêter. Cependant il garde tout ce qu'il a, & c'est-là l'esprit de la Loi civile, & ce que le Droit prescrit. Mais en ces cas-là, on fait intervenir bien vîte le Magistrat politique, ou *ourf*, qui ordonne tout autrement, car si la dette est bien claire, & que le debiteur n'ait rien de bon à alleguer, le Magistrat adjuge son bien aux Créanciers, & le leur fait delivrer.

Quand le Debiteur ne paye pas, soit par malice, soit par impuissance, on le livre entre les mains du Creancier, ou à sa merci. Le Creancier a deux droits sur lui, l'un de le prendre, & d'en faire ce qu'il lui plaît, soit en l'enfermant chez lui, & en le maltraittant de la maniere qu'il veut, pourvû qu'il ne le tue, ni ne l'estropie, soit en le promenant par la ville, & le faisant battre comme un chien dans quelque quartier qu'il lui plaît : l'autre de vendre son bien, & de le vendre lui même, & sa femme, & ses enfans; mais l'on en vient si rarement à ces dernieres extremitez, qu'en onze ans, & plus, que j'ai été en Perse, je n'en ai vû aucun exemple.

Dans cette Loi Mahometane de Perse tout roule sur les Témoins : tout dépend d'eux : rien n'est valide s'il n'est fait devant des Témoins, mais le texte de la Loi porte *qu'il faut appeller jusqu'à soixante & dix témoins irreprochables, s'il s'en peut trouver autant, afin d'obliger un homme qui doit à payer* : mais comme on prétend qu'il ne s'en trouve jamais autant, un, deux, ou trois suffisent. D'une autre

part, l'on ne manque point de faux témoins en Perse, non plus qu'en beaucoup d'autres païs.

La prescription n'a point de lieu dans le Droit Persan. On est toûjours reçu à reclamer son droit. Les actes même ne mettent point à couvert de la recherche, & quand il y auroit mille écrits, les plus authentiques que la Justice puisse faire, on n'en est pas plus assuré dans la jouïssance d'un bien; car on est tiré en cause nonobstant tout cela, & la partie dit en présence des Juges. *J'ai été trompé, ma promesse est nulle, la Loi ne commande point qu'on souffre de tort.*

Lors qu'il n'y a point de témoins dans une affaire, on fait prêter serment par celui qui nie la chose, & si dans son serment il persiste dans la Négative, on le renvoye déchargé & absous. Ils jurent sur l'Alcoran, non pas en mettant la main sur le livre fermé, comme on fait en Europe, mais sur le livre ouvert. Le Juge envoye querir le livre par un de ses Clercs, ou Serviteurs : on le lui apporte envelopé dans une toilette. Chacun se leve par respect, & le Juge même, qui prend le livre des deux mains, fort humblement, le baise de la bouche, & du front, & puis l'ouvre & le presente à l'accusé, qui le baise comme le Juge a fait, & puis met la main dessus, & dépose. Il n'y a point de chapitre affecté pour jurer dessus; c'est à l'ouverture du livre. Mais quand ce sont des gens d'autre Religion, à qui il faut faire prêter serment, on les envoye, avec un homme du Juge, chacun devant les Ministres de sa Religion, les Chrétiens chez leurs Prêtres, les Juifs chez leurs

Ca-

Cacans, les Gentils Indiens à leurs Bramens, les Guebres, qui sont les anciens Ignicoles, chez les leurs, où ils jurent à leur maniere, qui sont fort differentes. Les Gentils & les Guebres ne jurent pas sur des livres sacrez, commes les autres peuples; mais ceux-là sur la vache, & ceux-ci sur le feu, qui leur sont plus sacrez que des livres; & puis ils vont déposer chez le Juge. La raison de ce procedé est non seulement, parce que ceux qui ne sont pas Mahometans, pourroient ne se soucier gueres de jurer faussement sur un livre pour lequel ils n'ont ni foi ni réverence, mais aussi parce qu'ils le profaneroient; car il est défendu de le toucher, ni la couverture même, à moins d'être pur de la pureté legale, comme ils parlent.

Le Président du Divan, qui mourut durant le regne d'Abas second, émût une grosse dispute sur cette pratique de faire jurer chacun sur les livres de sa Religion. Il vouloit qu'on fît jurer tout le monde sur l'Alcoran : il disoit pour sa raison que les livres des Gentils & des Guebres, & les autres choses sur lesquelles ils juroient, n'étant que des imaginations fausses & suggerées par le Diable contre le vrai culte de Dieu, & les livres des Juifs & des Chrétiens ne pouvant être regardez comme des Livres divins, c'étoit une grande erreur de faire jurer dessus, parce qu'on jure sur la verité contenue dans le livre qu'on tient à la main : or ceux qui jurent sur un livre qui ne contient pas la verité, ne jurent point, mais ils prononcent en l'air des mots vains & sans réalité. Ce Ministre d'Etat s'échauffoit là-dessus, & vouloit faire changer

ger l'ufage. On lui répondoit qu'un ferment étoit l'atteftation d'une verité cruë, où il ne falloit pas avoir égard si la chofe étoit veritable en soi, ou si elle ne l'étoit pas, mais seulement à l'ópinion de celui qui l'atteftoit; qu'ainfi ce feroit profaner le livre de Dieu, & détruire la Juftice, que de donner à jurer fur la verité qui y étoit contenuë, à des gens qui ne croyent pas qu'il contient la verité, & qui par confequent jureroient deffus, de même maniere qu'eux Mahometans pourroient jurer fur d'autres Livres. Comme on difcutoit la chofe, on conta à ce Miniftre ce qui étoit arrivé en Mazenderan, païs fur la mer Cafpienne, entre deux Juifs, qu'on avoit fait rendre Mahometans à force d'argent. Ils étoient devant le juge pour un procès, l'un demandant, l'autre defendant. Le Juge fait venir l'Alcoran pour faire prêter le ferment au défendeur. Ce faux Mahometan jura refolument deffus qu'il ne devoit rien. Le Creancier, qui s'étoit bien douté de cela, tira auffi-tôt de deffous fa robe le Pentateuque, & dit au Juge *Seigneur, c'eft un fourbe maudit. Il jure bien fur vôtre livre qu'il ne me doit rien, mais ordonnez lui de jurer fur celui-ci, & je m'en irai fatisfait.* Le Juge regardant ce faux Mahometan, lui dit : *eh bien, frere, après que tu as juré fur le livre de Dieu, tu jureras bien fur ce livre aboli.* Mais le faux Converti n'en voulut rien faire, & par-là fut convaincu & condamné à payer. Le Préfident du Divan fut un peu ramené par le recit de ce fait, mais il ne laiffa pas pourtant de mourir dans fon erreur.

Le ferment fe prête encore devant le Juge, à la-

à la requisition des parties, de la maniere qu'elles le demandent, quoi que le plus souvent ce soit sans nécessité pour le fonds, & seulement par malice & par fureur. Ainsi lors que quelqu'un repete quelque chose comme sienne, il demande d'abord que le serment soit prêté par sa partie, & aussi-tôt que cela est fait, il s'écrie : *Seigneur, je m'en vais prouver que ma partie est faussaire, & qu'elle me doit ce que je demande.*

La facilité de plaider est la plus grande du Monde, en Perse, & de plaider sans fin, soit au même Tribunal, soit devant les autres, & à plus d'une douzaine tour à tour.

Lors qu'on veut intenter un procès, on va donner requête au Juge, dans laquelle on expose le fait tel qu'on veut. Le Juge écrit à la marge qu'on amene la Partie, & donne un valet de son Logis, qui fait l'Office de Sergent, lequel va querir le défendeur. Il lui dit *Monsieur, un tel vous demande, venez avec moi*, & il se fait suivre sans autre forme ni assignation. Lors qu'ils sont en chemin, le valet se fait payer sa peine, qui est de cinq, dix, ou quinze sols, plus ou moins, selon l'affaire, & selon les gens, n'y ayant rien de prescrit pour ce salaire. Les Parties sont présentées devant le Juge, ayant leurs Témoins à leurs côtez, elles plaident leur cause elles mêmes, & sans l'aide d'aucun conseil. Si ce sont gens de consideration, le Juge les fait asseoir près de lui. Sinon ils demeurent debout devant lui, & chacun allegue ses raisons, sans secours d'Avocat, ni de conseil, ce qui se passe d'ordinaire avec tant de bruit,

&

& de clabauderies, que le Juge eſt quelquefois ſi étourdi, qu'il eſt contraint de prendre ſa tête entre ſes mains, comme pour ſe parer du bruit. Quelquefois, il ſe met en colere, & leur crie trois ou quatre fois de toute ſa force, *gaumicouri*, c'eſt-à-dire *vous machez de l'ordure*, à traduire la choſe modeſtement; car *gau*, eſt le mot ſalle qui veut dire l'excrement qui ſort du corps humain. Quand ce ſont des gens tout à fait de néant, qu'on ne ſauroit faire taire, le Juge ordonne qu'on les frape; ce qui ſe fait ſur le champ par le valet qui a aſſigné les parties, lequel leur donne à chacun un grand coup de poing ſur le chignon du cou & ſur le dos. Quand chacun a tout dit, le Juge prononce, & il arrive rarement qu'on appointe les parties, ſi ce n'eſt pour produire des Témoins. Les femmes plaident pour elles, comme les hommes, mais encore bien plus tumultueuſement. Elles ſe tiennent toutes enſemble dans un coin & voilées, ſans ſe mêler parmi les hommes. Les affaires les plus ordinaires qui les ménent à l'audience ſont pour demander la répudiation, & la diſſolution de leur contract de mariage; & la raiſon la plus ordinaire qu'elles en rendent, c'eſt l'impuiſſance; ce qu'elles font entendre en ces termes *ba reſai man ne miaa*, *il n'en vient pas à ce qui me plaît*. Elles font ſouvent un bruit ſi horrible avec leurs cris, que le pauvre Juge à qui il n'eſt pas permis de les faire battre comme les hommes, ne ſait où il en eſt, & crie à ſon tour à plein goſier *elles me tuent*. Les affaires ſont bien-tôt finies, comme je vous ai dit. Car en une ou deux ſeances le Juge prononce, & ſelon que le cas le

re-

requiert, le même Garde, ou Sergent, fait executer la sentence; ce qu'il fait en ne laissant point aller le condamné qu'il n'ait donné satisfaction.

Il n'y a point de lieu affecté à l'administration de la Justice. Chaque Magistrat l'exerce dans sa Maison, dans une grande salle, ouverte sur une Cour, ou sur un Jardin, laquelle est élevée de deux ou trois pieds de terre. Le bas de la salle est separé du reste, en maniere d'alcove, fermé avec des chassis faits en jalousies assez larges. C'est où les femmes se rangent. Le Juge est assis à l'autre bout, avec un air grave & majestueux, à la maniere Orientale, ayant un écrivain ou homme de Loi, auprès de lui, sans autre Assesseur, & sans conseil, hormis quand il vient des gens au Tribunal assez considerables pour les faire asseoir auprès de lui, ce qu'alors il ne manque point de faire. Il donne Sentence à la premiere ou à la seconde seance. Quand on veut gagner la Justice, comme on tâche toûjours de le faire en Perse, ou avoir prompte expedition, on va à quelqu'un des principaux Domestiques du Juge, & on lui fait, ou on lui promet un present. D'ordinaire on en porte un au Juge même, en lui faisant la plainte, & chacun le fait selon son état & sa profession. Les gens de plus basse condition donnent un agneau, ou un mouton, ou du fruit, ou des poulets. Les autres des confitures, ou du Caffé, ou des étoffes, les autres de l'argent; mais les gros présens se font toûjours en particulier. On n'inflige point d'autres peines corporelles aux Tribunaux du Droit civil que les coups de bâton, encore n'est

n'eſt ce qu'à ceux qui reſiſtent impudemment aux termes exprès de la Loi, ce qui arrive fort rarement.

Les Droits de la Juſtice ſont peu conſiderables, parce qu'il n'y a point d'écritures dans les procès, & qu'on obtient ſentence à la premiere ou ſeconde comparition; mais comme il y a de l'abus en toutes choſes, quelque bien ordonnées qu'elles puiſſent être, il arrive ſouvent que cette brieve Juſtice n'eſt autre qu'une promte injuſtice, & qu'il ſe commet tout autant de fraudes & de pillages à proportion, que dans les Païs où elle ſe rend avec lenteur. Lors que j'arrivai à Ispahan, il venoit de mourir un *Cazy*, qui ſur le procès d'un moulin d'environ cinq cens francs de valeur, reçut trois mille cinq livres des Plaideurs. Il y a pourtant de très-ſeveres ordonnances contre ceux qui prennent des preſens pour l'adminiſtration de la Juſtice, car elles portent peine de mort tant contre ceux qui les font que contre ceux qui les acceptent. Après tout, quoi que les procès ſe puiſſent commencer avec grande facilité, & à peu de fraix, ils ne ſont pas pourtant ſi ordinaires en Perſe que dans les autres Etats, parce que les procès vont à la promte ruine des plaideurs, tant à cauſe de ce qu'il faut donner pour gagner les Juges, que parce qu'on n'eſt pas ſûr après que les procès ſont finis, qu'on ne ſoit pas dès le lendemain tiré en cauſe à un autre Tribunal pour les mêmes affaires. Au reſte, la Juſtice en Perſe ne condamne jamais aux dépens, & cela ne ſe demande point auſſi, parce qu'il n'y en doit avoir que de très-petits, ſelon les ordonnances.

Il

Il n'y a point dans ce Païs de Notaires publics en titre d'office, quoi que les actes sous sein privé ne soient pas valides en Justice, on les fait légaliser chez les Magistrats civils, & plus il y a de sceaux, & plus l'acte a de force. Le premier chez qui l'on va pour cet effet est le *Cazy*, ou le *Cheic-el-islam*, ou le *Cedre*, selon la reputation & l'autorité dont ils jouïssent, & aussi selon la nature des actes. On les fait authentiquer pareillement par le Président du Divan & par le Gouverneur de la Ville. J'ai vû des Docteurs éminens en la Loi, & des Prêtres, qui tendent à parvenir à ce degré qu'on appelle *Mouchteped*, c'est-à-dire ceux qui *savent toutes les Sciences*, lesquels s'attribuoient aussi le pouvoir d'authentiquer des piéces. Leurs actes passoient en Justice par respect pour leur personne, ou pour leur mémoire. Les Juges disoient, *c'est un saint homme & doüé de grandes lumieres, il n'auroit pas voulu faire un faux acte*. Quand les Ministres de la Justice ont signé l'acte, les parties le portent quelquefois aux principaux du lieu, pour y faire apposer leurs sceaux, lesquels voyant ceux des Magistrats y mettent les leurs de bonne foi, & sans savoir autrement quel est le contract; de sorte que quelquefois on verra des actes qui ont soixante à quatre-vingt sceaux.

Comme il n'y a point de Notaires, il n'y a point aussi de Greffe, ou Regître public, pour garder les contracts des particuliers. Toute la précaution qu'on prend est de faire tirer diverses copies authentiques. J'excepte de cela un regître des contracts de Mariage, qui se garde chez le *Cazy*, où chacun a la liberté de

faire

faire enregîtrer ſon contract. Ils appellent cela *zabt kerden*, comme qui diroit *écroüer un contract*, & cela ſe fait pour dix ou vingt ſols d'ordinaire.

CHAPITRE XVII.

De la Juſtice criminelle.

LA Juſtice criminelle s'exerce toute entiere indépendemment du Droit Canon, parce qu'elle eſt entre les mains du Magiſtrat *ourf*, ou *de la force*, comme je l'ai dit, qui juge ſelon le Droit naturel, & ſelon le Droit des gens; & comme le Magiſtrat civil ne condamne preſque jamais à de plus grands ſupplices qu'à l'amende, & à être bâtu ſur les feſſes; il n'aſſiſte point aux procès des gens qu'on juge à mort. Ce Magiſtrat *de la force* eſt composé, comme je l'ai raporté ci-deſſus, d'un Préſident du *Divan*, du Gouverneur de la ville, & du *Nazir* du Roi. Ils ſe réglent par des maximes fondées ſur des coûtumes conſtantes, c'eſt-à-dire, qu'à tel ou tel crime, il faut infliger tel ou tel ſupplice, ce qu'ils mettent en uſage enſuite ſelon l'occaſion; & c'eſt ainſi qu'ils exercent la Juſtice. Quand j'arrivai en Perſe, je pris d'abord les Perſans pour des barbares, voyant qu'ils ne procedoient pas méthodiquement, comme nous faiſons en Europe, à la punition des criminels. J'étois ſurpris qu'ils n'euſſent point de priſons publiques, point d'Aſſemblées pour examiner les criminels juridiquement, point d'Executeur public, ou Bourreau, point de place de ſupplice, point d'ordre, ni de méthode dans les exécutions.

Je

Je pensois que c'étoit faute d'être aussi policez que nous le sommes, nous chez qui les exécutions se font avec un grand circuit de formalitez; mais après avoir passé quinze ans en Orient, j'ai raisonné d'une autre maniére, & j'ai trouvé qu'il en étoit de cela comme des autres accidens rares de la vie, où l'on ne se fait pas des routes sûres & certaines, parce qu'ils ne surviennent pas frequemment; au lieu que dans nos Païs où les crimes énormes & dignes de mort sont toûjours nombreux, on s'est habitué à supplicier les gens par régle & par compas, pour ainsi dire. Ainsi j'attribue la police que l'on tient, dans les exécutions en Europe, à la grande quantité de scelerats qui s'y trouvent; comme au contraire le peu de régularité qu'on observe en Orient dans le Jugement, & dans l'exécution des criminels, aux mœurs de ce Païs-là, qu'on peut dire humaines & douces, en comparaison des nôtres: en effet l'on est si dépravé chez nous, que si l'on ne traitoit pas les coupables plus rudement qu'en Perse, les villes & la campagne deviendroient autant de coupe-gorges, où, comme en Mingrelie, chacun par la crainte qu'il a de son voisin, seroit obligé de coucher demi vêtu, & son épée entre ses bras. On n'entend parler presque jamais en Perse d'enfoncer les maisons, d'y entrer à vive force, & d'y égorger le monde. On ne sait ce que c'est qu'assassinat, que duël, que rencontre, que poison. Dans tout le tems que j'ai été en Perse, où j'ai fait tout mon séjour à la ville Capitale, ou à la suite de la Cour, ou bien en d'autres grandes villes, je n'ai vû exécuter qu'un seul homme; de-maniére, qu'à ce-

celui-là près, tout ce que je puis raporter des ſupplices de ce Païs-là n'eſt que par ouï dire. J'ajoûterai encore qu'il n'y a que le Roi ſeul qui puiſſe donner ſentence de mort, & lors que le *Divan bequi* trouve à la Cour, ou que la Juſtice trouve dans les Provinces un homme digne de mort, on préſente l'information au Roi, qui décide de la vie de ce criminel. C'eſt-là une coûtume conſtante, & elle conclud à mon avis, que ces Peuples-là ne sont pas auſſi méchans qu'on l'eſt en Europe.

J'ai obſervé qu'il n'y a point de priſon publique en Perſe: il n'y a point non plus de corps d'archers: chaque Magiſtrat, revêtu d'une charge de Judicature criminelle prend quelques valets de plus qu'il n'avoit auparavant, & il choiſit d'ordinaire ceux qui ſervoient ſon prédeceſſeur dans la charge, comme ſtilez au métier, leſquels avec ſes premiers valets lui ſervent d'archers. Plus il en prend & plus de profit il lui en revient; car bien loin de donner des gages à ces valets, ils lui payent une rente par an, pour leur charge, à cauſe du profit qu'ils en retirent. Il aſſigne à ces gens-là un apartement de trois à quatre chambres ſur le devant de ſon logis; c'eſt où ils gardent les criminels qui ne ſauroient donner caution ſuffiſante, & le portier du logis en eſt le geolier. Les portes de ces chambres, comme les autres du Païs, ſont d'ordinaire ſi foibles qu'on les enfonceroit d'un coup de pied. Cependant on ne peut non plus s'enfuir de là que des plus groſſes tours, & l'on y ſouffre plus que dans un cachot; car les criminels y ſont mis les uns ſur les autres, & ce portier tient ces chambres ſalles & puantes exprès, afin que

que les prisonniers achettent plus cher & plus vîte la liberté de prendre l'air & d'être mis ailleurs. On n'entend jamais dire qu'un homme se sauve de là, les valets & le portier étant autant d'argus qui le gardent à vûe. Si quelqu'un est surpris voulant s'évader, on le charge sur le champ d'un si grand nombre de coups de bâton (ce qui se fait par l'ordre du geolier seul) qu'il n'a pas envie de songer davantage à la fuite.

Ces archers n'ont pour toute arme en Perse, les uns qu'une épée & un bâton, & les autres un bâton seulement. Lors qu'il faut aller prendre quelqu'un en campagne, on envoye un cavalier du Gouverneur, ou de l'Intendant. Il y a toûjours, comme je l'ai observé, un nombre de cavaliers du corps des *Coulom* ou *Esclaves*, qui ont la solde du Roi, attachez à ce service des Gouverneurs & des autres Grands de l'Etat, pour être prêts aux occasions; & selon qu'un Seigneur a plus d'occasions d'employer des gens, il s'en met un plus grand nombre à son service. Quelque capture qu'on veuille faire, on n'envoye qu'un Sergent; son ordre lui suffit pour se faire prêter main forte, & dès qu'il a joint son homme, quand il auroit vingt personnes à sa suite, il l'ameine. Car outre que par tout on lui prête main forte, ceux mêmes qui sont de la suite de l'accusé, se tournent contre lui s'il en est besoin. Ces archers, tant à pied, qu'à cheval, payent, comme je dis, la rente de leur emploi, dont le droit ne consiste qu'en ce qu'ils peuvent attraper, ils sont ardens au possible à l'exécution des ordres, & ils trouveroient l'homme accu-

sé, se fût-il, pour ainsi dire, caché sous la terre.

La procedure commence à ce Bureau-là comme au Bureau civil. On fait sa plainte, & le Magistrat donne un de ses gens pour aller querir l'accusé: il l'ameine dès qu'il l'a trouvé, & quand le fait va tant soit peu au criminel, le prisonnier reçoit en entrant un nombre de coups de bâton sur la plante des pieds, plus ou moins, selon la nature de l'accusation; & puis il est conduit devant le Magistrat, qui, après l'avoir interrogé, le remet à ses gens jusqu'à une autre fois. Lors qu'on est pris en querelle & batterie, ou en faisant quelque insulte, les gens du Gouverneur accourent & se jettent sur la foule du peuple, en injuriant fortement, & donnant de grands coups confusement comme des aveugles. Malheur à ceux qui se trouvent sous leur main; car ils frapent sans distinction. Ceux qui sont les plus engagez dans le tumulte sont pris, tout autant qu'on en attrape, & menez chez leur Maître, où en entrant on est traité, comme je viens de le dire, à grands coups de bâton, agresseurs & agressez, pêle-mêle, sans connoissance de cause, le tout sous la direction du Lieutenant du Gouverneur, ou d'un autre de ses Officiers, le premier qui se trouve; après quoi tous ces malheureux sont menez devant le Gouverneur, ou devant son Lieutenant, qui demande d'un grand sens froid à ces gens roüez de coups, & pâmez à force de crier: *Qui êtes-vous? qu'avez-vous fait?* Chacun crie d'ordinaire *au meurtre, à la violence, Seigneur vous me faites tuer, moi qui n'ai commis aucun mal.* Les valets qui les ont pris

sont

font là avec des témoins. On difcute le fait, & on le punit felon l'exigence; & d'ordinaire celui qui a battu, & celui qui l'a été, font prefque également traitez: l'un & l'autre payent l'amende; tous deux font mis de plus fous le bâton.

J'oubliois à dire que ces archers ôtent d'abord la ceinture à ceux qu'ils prennent, & leur en lient les bras, & durant tout le chemin ils leur difent mille injures, les pouffent de côté & d'autre, & les frapent. Il eft inutile de dire qui l'on eft. Les Sergens n'ont égard qu'à l'argent qu'on leur gliffe dans la main. On leur dit tout bas en leur graiffant la pâte, *Cher ami, mon frere, mes yeux, pourquoi me tues-tu de cette forte, moi qui fuis innocent? j'ai tant dans mon fein, ou dans ma poche, prens-en la moitié, & en donne l'autre au portier, afin que je ne fois pas mis fous le bâton.* Si la fomme eft groffe, le valet fait fi bien que le coupable eft détaché, & n'eft plus mené que comme témoin. Mais qui n'a rien eft battu à outtrance. Les Perfans difent que c'eft pour donner de la crainte au peuple, & pour rendre les gens fages. En effet, on ne peut manquer d'avoir peur de former des querelles, puifque quelque raifon qu'on ait, il faut payer l'amende, & être battu. La procedure va auffi vîte au criminel qu'au civil, tout eft fini dans une ou deux féances, fur tout là où il n'y a rien à gagner, à caufe de la pauvreté des prévenus; mais quand ce font gens qui ont du bien, ils ne font pas fi-tôt liberez, ou il faut payer bien cherement.

Les criminels d'Etat font mis & gardez au carcan, qu'on appelle *cron doucha ké*, c'eft-à-



dire, *colier à deux pointes*. On en voit la figure à côté : il est fait en triangle, de trois morceaux de bois, qu'on cloüe l'un contre l'autre. Le cou passe dedans sans se pouvoir tourner. La piéce de derriere, & celle du côté gauche, sont de dix-huit pouces de longueur. Celle du côté droit est longue presqu'au double, & l'on y attache le poignet au bout, dans un morceau de bois demi rond, où il est comme pendu au croc; & parce qu'on a bientôt le bras las jusqu'à la douleur, on permet au prisonnier de le soutenir avec un bâton qu'il tient de la main gauche. Cette machine est grossiere, & sans art. On donne le criminel d'Etat, attaché ainsi au carcan, à garder à quelque Seigneur qui l'emmeine chez lui, & qui en répond. C'est une grande faveur qu'être le geolier d'un tel prisonnier, parce que comme on en est le maître, l'on en tire tout ce qu'on veut. Lors que l'on prend un prisonnier de par le Roi, celui qui le prend lui donne un grand coup sur le corps, à l'endroit qu'il lui plaît, en lui disant, *par ordre du Roi*; puis il le lie de sa ceinture, qu'il lui détache du corps. C'est un méchant signe que d'être ainsi lié quand on est pris; car cela marque que le criminel court risque de la vie. Lors que l'on va prononcer à quelqu'un sentence de mort, le Juge commence par le charger d'injures & de maledictions, & dit après, *allez lui ouvrir le ventre*. C'est leur supplice ordinaire, comme on diroit chez nous, qu'on lui coupe la tête, ou qu'on le pende; & à l'instant, les valets de ce Juge l'emmeinent & l'executent à la premiere place qu'ils trouvent.



Dans les cas extraordinaires, où le Roi veut faire justice lui-même, comme lors qu'il s'agit des Grands de l'Etat, il s'habille de rouge, & cet habit est un signe certain que quelque grand Seigneur sera executé à mort. Cette pratique est fort ancienne. On dit qu'elle vient d'un Roi de Perse avant *Mahamed*, Prince integre, & naturellement porté à rendre la justice, lequel étant devenu sourd dans sa vieillesse, ordonna que ceux qui auroient quelque grande plainte à faire, vinssent devant son Trône habillez de rouge, afin qu'il les discernât, & qu'il les fît venir les premiers. On dit que c'est pour en conserver la mémoire, que ses Successeurs s'habillent de rouge, lors qu'ils veulent faire justice.

Les crimes & les desordres jusques aux moindres, sont très-sévérement punis en Perse. On punit ordinairement par des amendes pécuniaires, applicables à l'offensé, les criminels coupables de mutilation, ou d'avoir estropié quelqu'un. L'yvrognerie même est un crime puni, & le moindre desordre qui se commet chez les femmes publiques. Pour ce qui est du meurtre, le Roi même ne le sauroit pardonner. J'ai dit dans le Chapitre de la Justice civile, que les Débiteurs sont livrez aux Créanciers pour en faire à leur gré; il en est de même du meurtre, les Persans, & tous les autres Mahometans, se conforment là-dessus absolument à la Loi Judaïque, remettant à la fin du procès, le meurtrier entre les mains des plus proches parens du deffunt, suivant ce que porte la Loi; & cela lors que l'on ne peut obtenir de la partie en aucune maniére que ce soit de lui don-

 ner

ner la vie. Voici comme la chose se passe lors que quelqu'un a été tué. Ses Parens s'en vont à la Justice avec des cris horribles, & trainent après eux le plus de monde qu'ils peuvent pour émouvoir davantage. Le Juge leur demande *que voulez-vous?* à quoi ils répondent : *Nous demandons l'observance de la Loi : le sang d'un tel, qui a tué un tel, nôtre parent.* Le Juge est obligé sur le champ de le leur promettre positivement. Cependant, si le meurtrier est capable de rachetter sa vie, il fait traiter avec les parties, à qui l'on dit : *C'est un malheur, le coupable veut se faire Dervich, ou Moine par penitence le reste de ses jours, que ferez-vous du sang d'un miserable chien, demi mort de douleur : il veut donner tout ce qu'il a au monde, il vous offre tant.* En même tems qu'on traite avec la famille, on traite aussi avec les Magistrats. Mais quand les parties persistent à vouloir que le meurtrier meure, elles redoublent leurs cris chez le Juge, lequel dilaye & élude autant qu'il le peut, afin que le tems calme la chaleur de leur ressentiment, de sorte que dans ces cas de meurtre, qui sont fort rares, l'on s'en tire d'ordinaire pour de l'argent, partie aux parens, partie à la Justice ; mais quand les Parens ne veulent point entendre à composition, on leur livre le meurtrier.

J'ai ouï conter là-dessus, & sur le lieu même où la chose s'étoit passée, proche de Chiras, ville Capitale de la Perside, que des Païsans de cet endroit-là, étant allez demander justice au Gouverneur contre un procedé du Grand-Maître des Eaux du Païs, il députa son Favori pour y mettre ordre. C'étoit un

jeu-

jeune débauché : il rencontra à la premiére traite un jeune Seigneur de sa connoissance, & de son âge, qui chassoit, & il lia partie pour souper avec lui. Le repas fut grand, & chacun s'y enyvra. La Compagnie s'étant retirée, le Député plein de vin, & encore plus d'une brutale passion de luxure, s'en va au logis de l'autre, au village, à dessein de faire violence à sa personne. Celui-ci s'en défendit d'abord doucement ; mais voyant que l'autre persistoit dans cet infame dessein, il le voulut pousser hors du Logis. Le lâche agresseur se voyant repoussé, tire son poignard, & en tue ce Seigneur. C'étoit un nouveau marié : sa femme, son pere, sa mere, & toute sa famille, qui étoit nombreuse, & considérable, furent au Gouverneur avec de grands cris, demandant le meurtrier. Le Gouverneur fut obligé d'envoyer des gens pour le prendre. Il s'étoit retiré dans les montagnes, ne sachant où se cacher. Quand on l'eut amené à la ville, le Gouverneur offrit aux parties une grosse somme d'argent, & fit les derniers efforts pour sauver son Favori ; mais tout étant inutile, il leur dit qu'il y avoit des circonstances dans le fait qui l'empêchoient de prononcer ; qu'il enverroit le Criminel au Roi, ce qu'il fit. Le Roi vouloit aussi obliger les Parties à se satisfaire autrement que par le sang du meurtrier, offrant telle somme qu'il leur plairoit ; mais comme elles persistoient à vouloir son sang, on leur livra le meurtrier. La femme, la mere, & la sœur du deffunt le percerent à coups de poignard, & recevant son sang dans des vases, en porterent chacune à la bouche pour

étancher cette soif que rien n'avoit pû éteindre.

Quand la punition se fait de cette maniére, les valets du Juge aménent devant lui le Criminel lié, & le Juge dit aux parties: *Je vous livre vôtre meurtrier, selon la Loi, payez vous du sang qu'il a répandu; mais sachez que Dieu est connoissant & clement.* Les valets reçoivent alors l'ordre des parties, qui disent l'endroit où il le faut mener. Elles marchent devant lui, ou à ses côtez, hommes & femmes, le chargeant d'injures, de maledictions, & de coups. C'est un spectacle épouvantable, & dont l'horreur augmente dans le chemin; car dans toutes les ruës où passe ce miserable, on l'accable de même d'injures, d'imprécations, & de pierres. Lors qu'ils sont tous sur le lieu, les parties disent aux gens du Juge: couchez-le de telle, ou telle maniére, & puis lui arrachent elles-mêmes la vie de leurs propres mains, ou ordonnent à ces gens de Justice de le faire. Mais s'il arrive que les parties laissent le Criminel pour mort, sans qu'il le soit en effet, elles ne peuvent plus revenir à l'execution. J'ai vû cela à Surat, aux Indes, où la même Justice s'exerce. Un Chrétien de race Portugaise & Indienne, sur un soupçon de jalousie assez legérement conçû contre sa femme, la vint trouver un matin dans le lit, où elle étoit couchée & grosse, & lui donna trois coups de poignard dans le ventre dont elle languit trois ou quatre jours, & puis mourut, Son pere & sa mere ne voulurent jamais pardonner au criminel; & comme il refusa de se faire Mahometan, ce qui auroit été un moyen de le sau-

ſauver ; parce qu'en ce cas le Gouverneur auroit dit qu'il le falloit envoyer au Roi pour le juger, il le livra aux parties. On le fit mener ſur le bord de l'eau, & quand il fut couché à terre, le beau-pere ſe mit ſur ſa tête, comme s'il eût voulu égorger un bœuf, & la belle-mere avec un couteau lui coupa la gorge. Comme le ſang en ſortoit à gros bouillons, elle le crut mort, & ſe leva, après avoir bû de ſon ſang ; mais comme ils étoient à quinze ou ſeize pas le malheureux remua, & la foule s'écria, il n'eſt pas mort. L'homme & la femme voulurent revenir pour achever, mais les gens de la Juſtice les en empêcherent, diſant : *Vous en avez fait ce que vous avez voulu : on n'y retourne pas une ſeconde fois.* Les Capucins le firent emporter chez eux, où il vécut environ quinze jours ; mais il n'y eut pas moyen de le guerir.

Quand la Juſtice elle-même eſt Partie, comme pour la punition des voleurs de grands chemins, ou d'autres crimes publics, le premier qui ſe rencontre eſt l'executeur. L'an 1667. un Officier du Roi, frere d'un Capitaine de ſes gardes, tua un des Sophis, ou Gardes du Corps, dans la Place du Palais du Roi. On le prit ſur le champ, & on le mena priſonnier au Palais. Le Roi étant ſorti du Serrail ſur le midi, on lui conta le fait. Il ordonna qu'on fit mourir le meurtrier, & le Grand Maître de la Maiſon ayant jetté les yeux ſur deux Capitaines des Gardes, qui étoient au dehors de la ſale, ils prirent ce regard pour un ordre d'executer la ſentence, & coururent au Priſonnier, lui lierent le bras droit avec ſa ceinture, & l'emmenerent ſans

lui rien dire. Quelques uns de ses parens & amis, qui étoient accourus auprès de lui, au bruit du coup qu'il avoit fait, se doutant de l'ordre donné se mirent à le suivre en criant *Hossein*, *Hassein*, qui sont les principaux Saints des Persans, comme pour reclamer leur assistance. Ce bruit fit suivre la Canaille par devant le logis où je logeois alors, & entendant du bruit je courus sur une terrasse. J'arrivai comme un des Capitaines tiroit son poignard, ce que le Criminel voyant, il lui cria: *Frere, au nom de Dieu, tue moi de ton épée, afin que je ne languisse pas.* L'autre Capitaine l'entendant, tira la sienne promtement, lui en donna un coup au milieu du corps, & le fendit presque en deux, ce qui lui fit sortir les boyaux plûtôt qu'on ne s'apperçût du coup. L'autre Capitaine lui donna à même tems un autre coup sur le col, dont il lui renversa la tête sur l'estomach, ne tenant plus qu'au gosier; & puis les deux essuyant leurs épées ou sabres aux habits de ce malheureux, qui étoient de brocard d'or, ils monterent à cheval sans faire paroître la moindre émotion. Le soir le Roi permit qu'on enterrât le corps, ce qui fut fait au même endroit, & dans ses habits.

Je passe aux supplices accoûtumez, & j'observerai d'abord qu'ils ont d'ordinaire du raport avec le crime, ou avec la qualité du Criminel. J'ai déja parlé de la peine de l'amende qui entre dans toutes les punitions, & qui est presque l'unique pour ceux qui ont le moyen d'en payer. On ne va jamais devant le Juge Criminel pour quoi que ce soit, quand même ce ne seroit que pour être témoin,

qu'il

qu'il n'en coûte quelque chose. Les Valets des Magistrats ne relâchent point un homme assigné qu'après en avoir reçû quelque argent.

Pour les peines corporelles, la premiére & l'ordinaire, c'est la Bastonade sur la plante des pieds, comme je l'ai déja dit. On jette le patient sur les fesses, & on lui attache les pieds l'un contre l'autre avec une corde, qu'on guinde au haut d'un arbre, ou à un crochet, & avec de longs bâtons, deux hommes le frapent sur la plante des pieds, à longs intervalles, & par mesures, mais fortement. La régle est de ne donner pas moins de trente coups, ni pas plus de trois cens. Le Patient crie les hauts cris, les pieds lui enflent & noircissent, & quelquefois les ongles en tombent. Le remede dont on se sert pour guerir ceux qui ont été battus de cette sorte, c'est de les mettre dans le fumier, jusqu'à la moitié du corps, & de les y tenir huit jours durant. Après on les traite trois semaines avec des fomentations d'esprit de vin, & d'autres drogues fortes. La peine destinée aux parjures & aux faux témoins, mais de laquelle on se sert fort rarement, c'est de leur verser du plomb fondu dans la bouche, environ un quarteron : on leur bouche auparavant le gosier avec deux tampons de linge, dans les deux tuyaux du gosier, qui empêchent que le plomb n'entre dedans. On n'en meurt pas, la salive faisant figer le plomb avant qu'il ait trop pénétré, l'on n'en perd pas même la parole, mais elle en devient fort embarassée.

Les Voleurs des villes sont punis differem-

ment, selon le crime, car les filoux sont marquez d'un fer chaud au front, mais ceux qui enfoncent, ou qui rompent les portes, & les maisons, ont le poing droit coupé.

Cette même peine du poing coupé est aussi appliquée aux faux monnoyeurs, la premiére fois qu'ils sont pris; & s'ils recidivent, on leur fend le ventre. On auroit de la peine à croire qu'ils pussent retomber dans le même crime, ayant le poing droit coupé, cependant on a beaucoup d'exemples du contraire en Perse: ces miserables se font attacher le marteau au coude, & s'en servent de la même maniére qu'ils se servoient auparavant de la main.

Le genre de mort le plus commun est de fendre le ventre à l'endroit du nombril d'un côté à l'autre. Le Criminel est attaché par les pieds sur un Chameau au haut du bast, la tête pendante presqu'en terre. On lui fend le ventre si large que les boyaux en sortent, & lui pendent sur la tête. On le promeine ainsi par toute la ville, un Sergent qui marche devant, criant à haute voix quel est le crime de l'Executé; & quand on l'a promené par la ville, on le pend à un arbre au bout d'un faux bourg. Il y demeure quelquefois quinze & seize heures avant que d'expirer. Pour pendre un Criminel par les pieds on lui passe une corde entre la Cheville & le gros tendon, comme les Bouchers pendent les moutons à leurs étaux.

Les autres genres de mort sont d'empaller, couper les pieds & les mains, & laisser mourir les coupables dans cette langueur, les maçonner entre quatre murailles jusqu'au men-

menton, avec du plâtre fin dissous, qui venant à se sécher au bout de quelques jours empêche la respiration en pressant la poitrine, & fait qu'ils étouffent enragez & dans les plus cruelles douleurs du Monde : & enfin, de les mettre nuds sur un Chameau, comme ils seroient à cheval, les jambes liées par dessous le ventre du chameau, & les bras liez de toute leur longueur à un gros bâton, qu'on attache aussi au cou de la bête, afin que le patient ne puisse se remuer. Lors qu'on l'a mis en cet état, on lui fait des trous par tout le corps, où l'on enfonce de petites méches allumées, qui s'entretiennent de la graisse du corps. On le proméne par la ville, & on le laisse brûler à petit feu, avec des tourmens inconcevables. L'on m'assuroit à Ispahan qu'il y avoit plus de trente ans qu'on n'avoit pas mis ce supplice en pratique. Il y en a un autre qui étoit fort commun autrefois, mais dont on ne se sert plus, c'étoit de faire précipiter les Criminels du haut d'une tour, & comme ils étoient en piéces les faire manger par les chiens : l'on en avoit exprès pour ces sortes d'exécutions, lesquels on accoutumoit à ce carnage, en les nourrissant de têtes de bœuf & de mouton concassées & toutes sanglantes. On dit que ce supplice étoit particulierement pour les femmes, & que le Roi Sephi en fit exécuter ainsi une qui avoit prostitué sa propre fille dans une rencontre qui avoit donné lieu à une batterie, où il étoit arrivé beaucoup de malheur. Les Persans font fort rarement mourir les femmes, disant que le sang des femmes attire du malheur sur un Païs, & qu'il n'y a qu'à les bien garder sans

en venir à cette extremité; mais lors qu'il y a occasion d'en punir quelqu'une de mort, on garde toûjours envers son sexe la pudeur que la Loi préscrit qui est *de ne point dévoiler la femme d'autrui*, soit que ce soit une femme mariée, ou une fille. On la fait monter au haut d'une tour, d'où on la précipite en bas, enfermée dans son voile, comme elle le porte d'ordinaire.

Lors que l'on pratique tous les effroyables supplices dont je viens de parler, il faut que ce soit en la personne de quelque insigne voleur de grands chemins, qui est le crime le plus atroce dont on entende parler en Perse. Il y a d'autres supplices particuliers, qui ne sont pas moindres, destinez à ceux qui pêchent contre la police en causant la cherté, ou en vendant à faux poids, ou au dessus du taux, ou de quelqu'autre maniere : les rotisseurs sont embrochez & rotis à petit feu, les Boulangers sont jettez dans un four ardent. J'en ai vû d'allumez pour ce sujet dans la place Royale d'Ispahan, au tems de la cherté qui arriva l'an 1668. C'étoit pour effrayer les boulangers, & pour les empêcher de se prévaloir de la calamité publique.

Les Persans ont la Torture en usage, mais ils s'en servent fort rarement. Ils l'appellent *chekenié*, c'est-à-dire *brisûre*. La plus commune est la bastonnade sur la plante des pieds, jusqu'à ce que les ongles tombent : les autres sont de presser le ventre dans une presse ordinaire, & de tenailler avec des tenailles ardentes ; mais je n'ai pas sû que cette question y eût été donnée du tems que j'étois dans le Païs ; mais pour la premiere, je m'y suis ren-

con-

contré assez souvent étant en visite, ou en affaire chez des Gouverneurs. On donne la question aux femmes, non pas comme aux hommes, mais en enfermant de jeunes chats dans leurs caleçons, qu'on excite par dehors avec des houssines, comme les faiseurs de theriaque font les Viperes : si l'on ne confesse rien à la question, on est renvoyé absous.

CHAPITRE XVIII.

De la Police.

LA Police est bien ordonnée en Perse, mais elle n'est pas également bien gardée en tous points : la fraude s'y glisse, comme dans les autres Païs, & elle y regne avec excès en beaucoup de choses importantes.

Les Mêtiers sont unis en Corps sous un Chef, à qui le Roi donne une grosse pension, & qui dès qu'il est reçû en charge, ne tient plus boutique, mais met sur pied un train honnête. Ce Chef de métier, selon l'ancienne coûtume doit être le Doyen, ou le plus ancien du corps, mais souvent ces Chefs de Métiers font recevoir leurs enfans en leurs places, sous prétexte de leur âge avancé, ou de quelque maladie. Ils sont les Juges de la police de leur mêtier, dans les petites choses; & les Chefs des mêtiers qui sont sujets aux Corvées, sont beaucoup plus autorisez, à cause du pouvoir qu'ils ont de faire plaisir dans toutes les occasions, où ils prétendent qu'il s'agit du service du Roi. Le grand Surintendant de sa Maison envoye dire au Chef du mêtier qu'il faut faire tel ou tel ouvrage : le Chef

Chef en va faire la visite avec les experts ou notables du corps, & mande des ouvriers. Le service va par tour, mais comme ce Chef demande toûjours une fois plus d'ouvriers qu'il ne faut, ceux qui ont le moyen de lui donner de l'argent sont exemptez de la corvée.

Presque tout se vend au poids en Perse, & presque rien par nombre, ou par mesure. Les fruits & les legumes se vendent au poids, les grains, la paille pilée pour la nourriture des chevaux, le charbon, & même le bois dans les lieux où il est le plus rare; cependant il n'y a rien de plus grossier que leurs balances & leurs poids. Ce ne sont d'ordinaire que des pierres & des cailloux, & ceux qui sont de métail ne sont pas marquez. Chacun à son poids chez lui, pris & fait sur celui de son voisin: Les Juges de Police n'en font point la revûe; & s'il arrive quelque plainte sur le poids de quelque vendeur, on l'examine sur le poids de la Monnoye. Comme presque tout s'achette au poids, tout le monde a ses balances au logis où il repese ce qu'on lui vend.

Ce qu'il y a de loüable, & de fort commode, dans cette methode de vendre au poids, c'est qu'il n'est pas necessaire d'envoyer au marché des Domestiques connoisseurs. Un enfant va au marché & à la boucherie. On repese ce qu'il apporte, & s'il y manque du poids, ou qu'il y ait quelque défaut dans la qualité de la denrée, on le renvoye en prendre d'autres, ou se faire rendre son argent, ou demander le surplus. C'est-là l'usage du Païs: il n'arrive gueres de contestation à personne là-dessus, sur tout dans son voisinage. Le vendeur est toûjours obligé de reprendre, à moins

à moins que sa marchandise n'ait été alterée. Ainsi, on peut rendre du drap, des étoffes, & toute autre chose, dans quelque tems que ce soit après l'achat, pourvû qu'elle ne soit pas payée. Il ne serviroit de rien de dire qu'elle a été coupée, qu'on l'a gardée long-tems, que la vente en est perduë : c'est-là l'usage ordinaire, même dans des achapts d'importance, passez par écrit, & devant témoins. On a beau alleguer le domage qu'on reçoit du refus ou du retardement, l'achetteur répond simplement, *que fait tout cela, la Loi n'ordonne point qu'on souffre de tort*, & effectivement elle prononce toûjours à la décharge de l'achetteur.

Ce qu'il y a de fort mal réglé dans leur police, c'est ce qui regarde la matiere de l'usure ou de l'interêt. On ne le permet pas dans la Réligion Mahometane, qui a réglé sa police à cet égard sur celle des Juifs, & qui l'a établie encore plus severement, en défendant de prêter à interêt à l'étranger, aussi bien qu'à son prochain. Le Tribunal politique, qui consulte principalement le droit commun, la raison, & l'équité naturelle, ne passe d'interêt en aucun cas, non plus que le Tribunal civil mais bien loin que ce réglement soulage le pauvre peuple, il l'accable au contraire; car il a produit une autre sorte d'usure très-onereuse. Il est vrai qu'elle est particulierement pratiquée par les Gentils Indiens, & par les Juifs qui sont les Changeurs & les Banquiers du Païs; mais les Mahometans s'en mêlent aussi, tant que leurs moyens le leur permettent. L'interêt courant est d'un pour cent par mois, parmi les Marchands :

les

les gens de la moindre sorte en payent deux couramment. L'interêt se paye par avance & separement, parce qu'au tems échu, il suffiroit d'en refuser le payement pour en être quitte, mais s'ils conviennent de payer l'interêt avec le principal, on fait venir des Témoins, l'emprunteur leur montre l'argent, & leur dit *voila tant*, quoi qu'il s'en faille ce dont ils sont convenu pour l'interêt, *je le reçois en bonne monnoye, & je promets de le payer suivant l'accord contenu dans ce billet.* Les témoins le signent sur cet énoncé. Une autre maniere d'exercer leur usure, qui est rongeante au delà des bornes de la raison, & de la justice, c'est de prêter à payer par jour. Ils disent à l'emprunteur, tu n'auras jamais le moyen de payer toute la somme à la fois, c'est pourquoi tu me donneras tant par jour, jusqu'à fin de payement, après quoi ils commencent dès le lendemain à reprendre leur argent quoi qu'ils s'en soient fait payer l'interêt pour six mois.

D'autre côté, il y a une Police incomparable dans ce Royaume-là pour la sureté des grands chemins, & contre les vols. Si l'on est volé, soit de nuit, soit de jour, soit à la Campagne, soit dans l'hôtellerie, le Gouverneur de la Province doit retrouver le vol, ou en faire payer la valeur. Cela a été fort fidellement pratiqué jusque vers la fin du régne d'Abas second, auquel tems y ayant eu plusieurs vols fort considerables faits sur les grands chemins on a usé de chicanes & de délais à en restituer la valeur; mais toûjours la Loi subsiste : on l'observe presque en toutes rencontres, particulierement quand on a des amis,

amis, car quand on n'en a point, ou que l'on ne se donne pas assez de mouvement, ou que l'on a trop d'impatience de continuer son voyage, l'effet de cette Loi est éludé par les délais & par d'autres amusemens de Cour, & l'on ne recouvre rien, ou seulement ce qu'il y avoit de moins important dans ce que l'on a perdu. Le Magistrat prend un droit sur tout ce qu'il fait retrouver, ou qu'il fait payer, lequel droit est communément d'un, sur cinq, en quelques lieux plus, en d'autres moins; & quand le vol ne se trouve point c'est une bonne aubaine pour les Magistrats du Païs; car il faut que le Païs trouve le Voleur, ou qu'on paye le vol; & quand ce vient à faire la levée sur le Peuple, les Magistrats la font deux ou trois fois plus forte qu'il ne faut; mais c'est aussi ce qui contribue le plus à la sureté des chemins & des Villes, chacun pour son interêt donnant la chasse aux Voleurs avec la plus grande ardeur. La Justice est bonne & prompte contre les larrons, lesquels sont executez d'ordinaire sur le lieu où ils ont commis l'action.

Comme je me suis trouvé deux ou trois fois en compagnie de gens volez, je rapporterai un peu plus au long comment le vol se poursuit. Premierement, s'il a été commis à la Campagne on en envoye promptement donner avis aux *Rahdars* du lieu le plus proche, qui sont des Gardes des grands chemins, comme des Archers de Prévôté. Il y en a par tout le Royaume, dans tous les Villages, & dans tous les Caravanserais; & comme l'on dit en Perse, il y en a par tout où il y a de l'eau. Ceux-ci courent aussi-tôt en donner avis aux Re-

Regens du Canton, qui se transportent sur le lieu, ou y envoyent leurs principaux officiers, dresser le procès verbal du vol, ce qui est fait en un moment, les procedures n'étant pas longues en Perse, comme en Europe. Des copies en sont envoyées avec la même diligence à 15. ou 20. lieues à la ronde, de sorte que le vol y est sû d'un jour à l'autre, & que les Archers se trouvent incontinent à la queuë des Voleurs. C'est une maxime dans le Païs, qu'on n'y vole point sur les grands chemins, que par la faute de ces Archers. Le vol y est d'ordinaire recouvré au bout de quelques jours; autrement, on recourt au Tribunal du Gouverneur de la Province, où l'on commence par prouver que l'on a été volé de tant, & c'est ce que l'on fait par le premier procès verbal, puis par serment, & par ses livres; sur quoi le Gouverneur envoye des gens sur le lieu demander le vol & les Voleurs; au défaut de quoi il en renvoye d'autres au bout de quelques jours prendre l'Hôte du logis ou du Caravanserai, où le vol s'est commis, & les Gardes des chemins qui sont obligez de payer la valeur du vol, ou leurs Cautions à la place; car ils en donnent d'ordinaire, & cependant on les roue de coups tous les jours; mais si tous ensemble n'ont pas le moyen de satisfaire, c'est aux Lieux les plus proches du vol, Villes ou Villages, d'en être responsables. Les Habitans en sont saisis, & il faut s'assurer qu'on leve d'ordinaire le double du vol, & quelquefois le triple, comme lors qu'outre le vol, il y a eu du sang répandu; tellement que ces sortes d'accidens tournent au profit

d'un

d'un Gouverneur ou de tous ses Officiers; car d'un autre côté, ceux qui ont souffert la perte, sont obligez de faire des présens pour avoir justice, & lors qu'on leur rend ce qui a été volé, ou qu'on le leur paye, il faut qu'ils en donnent vingt-cinq pour cent au Gouverneur & à ses Officiers. Quand le vol s'est fait dans une ville, c'est le quartier où il est arrivé, qui en est responsable, & le Chevalier du guet est chargé du recouvrement & du payement; & si le vol a été fait secretement, c'est au grand Prévôt à le faire trouver.

Il arriva, la premiere fois que je fus en Perse, que le Gouverneur de Jaron, petite ville sur le chemin de Chiras à Laar, fit payer un Armenien de treize mille livres qui lui avoient été volées au passage d'une montagne qui en est proche, six jours après le coup fait. Les Gouverneurs rendoient alors bonne justice à ceux qu'on avoit volez, & ils supplioient au bout du compte qu'on n'en fit rien savoir à la Cour; mais aujourdhui, c'est un grand malheur que d'avoir à poursuivre le recouvrement d'un vol, parce que les Gouverneurs n'ont plus tant de peur de la Cour. On a beau y aller, & tirer des Lettres de cachet, & des ordres par écrit du Roi, cela n'avance de rien. Les Gouverneurs renvoyent à leurs Officiers: les Officiers renvoyent aux Regens des lieux, avec quoi on épuise la patience d'un malheureux, & on le contraint d'abandonner sa poursuite. Le Gouverneur cependant ne laisse pas de faire payer le vol tout du long à ceux qui en sont responsables; car c'est un droit qu'il ne laisse pas perdre; mais il n'en fait point de part à ceux qui ont été volez, à moins qu'ils

ne

ne ſoient gens de conſidération, capables de faire ſavoir à la Cour le traitement qui leur a été fait.

La ſûreté des chemins, qu'il y a en Perſe, vient de la nature du Païs, des ſevéres Loix, & du bon ordre qui a été établi pour entretenir cette ſûreté; c'eſt que comme le Païs géneralement eſt peu habité, qu'il y a peu de villes & de villages à proportion de ſon étendue, qu'il eſt montueux, & qu'il manque d'eau en cent endroits, il n'eſt pas facile de s'y cacher. Ajoûtez qu'il n'y a point d'hôtelleries hors des grands chemins, & hors des lieux frequentez. Ces Gardes des grands chemins donnent tous bonne caution en entrant en office, comme je l'ai obſervé. Ils ont un Prévôt qui doit auſſi répondre de leurs perſonnes, & comme ils ne font qu'un corps en chaque Canton, ils ſe connoiſſent tous. Du reſte ils ſubſiſtent par la levée d'un petit droit ſur les marchandiſes. Ces Archers, ou Gardes, ont une certaine adreſſe à connoître le monde, laquelle eſt comme inconcevable. Ils découvrent en un moment qui l'on eſt; & lors qu'ils ſe défient de quelqu'un, ils l'interrogent de tant de maniéres qu'un voleur ne doit nullement faire compte de leur échaper: que s'il ſe retire dans un village, c'eſt encore pis, à cauſe que par cela même qu'il ſort du grand chemin on l'arrête ſans autre motif. Il m'arriva un jour de me perdre allant de Laar à Bandar-abaaſſi. C'étoit dans les grands jours de l'Eté: je m'étois mis en chemin à quatre heures du ſoir, à deſſein d'arriver au gîte à minuit; & m'étant mis à lire, dès que je fus à cheval, je m'attachai tant à

ma lecture, que je me séparai insensiblement de mes valets, & me perdis dans une montagne. Je ne pus jamais retrouver le chemin, & la nuit étant venue, je pris le parti de la passer au pied d'un arbre. Le matin venu, je montai sur une butte, & j'apperçûs à une lieuë environ un camp de Pasteurs, vers lequel je me mis à galoper. Je fus aussi-tôt environné d'une troupe de ces Gardes: je leur dis que j'étois European, & que je m'étois égaré du chemin. Ils le crurent à ma mine & à mon langage, toutefois ils me donnerent deux hommes pour m'accompagner, avec ordre de ne me quitter point, qu'ils ne m'eussent remis entre les mains des Gardes du lieu où je voulois aller. Cependant les Gardes de ce lieu-là voyant arriver des valets & du bagage sans Maître, crurent ce qu'ils leur dirent que je m'étois égaré, ou firent semblant de le croire; & tout aussi-tôt quatre se mirent à me chercher, dont l'un me rencontra à deux heures de chemin de ma traite. On peut juger par cette avanture s'il est facile de se cacher en Perse proche des grands chemins.

La punition est prompte & sevére en ce Païs-là pour ceux qui violent la Police. Ceux qui vendent à faux poids sont mis à une maniere de Pilori ambulant. On leur passe le cou dans une grosse planche de bois comme celle de nos piloris. Ils portent cette planche sur les épaules avec une clochette au devant. On leur met sur la tête un haut bonnet de paille, & on les promeine ainsi par la ville, & sur tout dans leur quartier, où la canaille les charge de mille huées. On appelle ce supplice *takte-cola*, c'est-à-dire *bonnet d'escabelle*, à cau-

à cause de sa hauteur, mais tout cela n'est que pour satisfaire le peuple, & pour l'exemple; car la veritable punition & la plus ordinaire est de faire payer une grosse amende, & quelquefois des coups de bâton sur la plante des pieds; sur tout lors que le coupable n'a pas de quoi s'en racheter. J'ai dit au Chapitre précedent que les Boulangers qui vendent au delà du taux, ou à faux poids, encourent la peine d'être jettez dans un four ardent. On fait crier de tems en tems par les Crieurs puplics le taux du pain & des autres denrées, particulierement quand il y a des plaintes de cherté; mais comme les Persans font cuire presque tout leur pain dans leurs maisons, & que les Boulangers ne servent gueres que les Etrangers, ils prennent plus de liberté de survendre, croyant toûjours qu'au pis aller ils en seront quittes pour de l'argent.

Le Juge de Police a trois Assesseurs, pour consulter, & pour décider avec lui, & l'ordre est que tous les Jeudis les petits Magistrats des villes, avec le Juge de Police, & ses Assesseurs, s'assemblent pour régler le prix des denrées, & que le Samedi on le publie à cri public; mais cela ne s'observe plus gueres que dans les tems de cherté, & la Police s'achette comme les autres parties de la Justice; ce qui a donné lieu à ce Quadrain Persan: *La corruption s'établit par tous Païs, & la sincerité en déloge: les Juges de Police sont corrompus par présens: les gens de Loi sont des bouches beantes, de qui on ne reçoit ni bien ni profit. Tous ces gens sont attendus dans l'Enfer, pour y être traitez suivant leurs merites.*

CHA-

CHAPITRE XIX.

Quelles Religions sont souffertes en Perse.

UNe des maximes de la Religion Mahometane, c'est la tolerance de toutes sortes de Religions, moyennant un tribut annuel : aussi n'y en a-t-il aucunes dont elle ne souffre la profession & l'exercice ; Chrétiens, Juifs, Idolatres, & de toutes sortes de Sectes. La Religion de *Mahammed* enseigne qu'il y a un grand mérite à convertir les Infidéles, qu'on est obligé d'y travailler avec application, & avec zele, mais qu'il ne faut pas pour cela leur faire de violence, & que pourvû qu'ils payent le tribut imposé, il leur faut garder la justice, & les traiter humainement. Ce tribut, qui est d'un gros d'or par an pour chaque mâle, depuis qu'il est devenu majeur, s'appelle *Jessieh*, c'est-à-dire, *le rachat de la vie*; parce que selon l'institution de *Mahammed*, ses Sectateurs sont obligez de poursuivre les Infidéles à outrance, & de ne leur faire aucun quartier, à moins qu'ils ne se soumettent à leur domination, & que pour marque de soumission ils ne payent ce tribut. Je parlerai plus au long dans le Livre suivant de l'opinion que les Persans ont des autres Religions, en traitant de la leur propre. Je dirai seulement dans ce Chapitre quelles gens il y a dans leur Empire professant une autre Religion.

Il y en a de cinq Religions : 1. Celle des Guebres, ou anciens Persans, que nous appellons Ignicoles, ou adorateurs du feu ;

2. Les Juifs, qui sont aussi très-anciens en Perse : 3. Les Sabis, ou Chrétiens de Saint Jean : 4. Les Chrétiens de Jesus-Christ : & 5. Les Gentils des Indes. Je traiterai des Guebres, ou Ignicoles, dans la suite de mes Relations, dans la description des ruïnes de Persepolis.

Il y a de deux sortes de Juifs en Perse, les uns originaires des Tribus Samaritaines, descendus de ces miserables captifs que les Assyriens emmenerent de Judée, l'an neuviéme du régne d'*Ozée*, Roi d'Israël, & qui furent dispersez dans la Medie & dans le Païs des Parthes ; les autres sont originaires de la Tribu de Juda, descendus de ces autres pauvres captifs transportez en Babylone, dont partie se répandit tout le long de l'Euphrate après le départ d'*Esdras* & de *Nehemie*, & de là le long du Sein Persique. Cette race de Juifs est répandue aujourdhui dans la Medie, dans l'Hyrcanie, au Païs des Parthes, dans les deux Caramanies, le long du Golphe Persique, & en quelques autres endroits, faisant en tout environ le nombre de neuf à dix mille familles. Ils sont pauvres & miserables par tout. Je n'en ai point vû une seule famille dans tout le Royaume qu'on pût appeller riche, & qui au contraire ne vécût dans la bassesse. Une partie de ces Juifs consiste en artisans, mais la plus grande partie vivent d'intrigues, revente, usure, courtage, à vendre du vin, & à produire des femmes. Ils se mêlent aussi beaucoup de Médecine Chymique, & Magique, en divers endroits, & c'est à quoi ils gagnent le plus ; car leurs femmes se glissant dans les Serrails, font accroire aux sot-

tes

tes & simples créatures qui y gouvernent par les charmes de leur beauté, qu'ils savent prédire l'avenir, & qu'ils leur prédiront ce qui leur arrivera : qu'ils composent des breuvages pour se faire aimer, pour faire haïr leurs rivales, pour faire avoir des enfans, & pour empêcher d'en avoir : & par telles ou semblables illusions ils se font bien payer. Mais à quoi que s'appliquent cette misérable race de gens, & à quoi qu'on les employe, ils s'y comportent sans bonne foi ; de sorte qu'à la fin on trouve toûjours que l'on en a été trompé. Les Juifs étoient les grands usuriers du Païs avant la venuë des Gentils Indiens, qui se trouvant bien plus riches, & bien plus accommodans, leur ont fait perdre cet injuste commerce, qui leur valoit plus que tous les autres.

De tout tems les Mahometans ont fait ce qu'ils ont pû, en gardant les apparences de quelque équité, pour rendre Mahometans ces misérables Juifs, & l'on voit bien qu'ils en seroient venus à bout s'ils avoient voulu y employer aussi la force. Comme c'est en Hyrcanie que le nombre en est le plus grand, c'est là aussi qu'on les a le plus tourmentez. *Abas le Grand* donnoit jusqu'à quatre cens francs à chaque Juif mâle qui abjuroit sa Religion, & trois cens aux femmes, & il en gagna beaucoup ainsi. *Abas second* fit la même chose cinquante ans après, à la persuasion de son premier Ministre, nommé *Mahammed Bec*, homme zelé sans être bigot dans sa Religion, ni ennemi des autres Religions, comme le font les faux dévots. Il donnoit ainsi de l'argent pour faire changer ce peuple ;

mais à la fin il abandonna-là toute cette affaire de Religion, ayant appris que les Juifs convertis par argent, & par artifices, demeuroient toûjours Juifs dans le cœur, & Judaïsoient en secret. En effet, quand on disoit à ces Juifs qui avoient changé pour de l'argent qu'ils étoient Mahometans, *moi*, repondoient-ils, *Mahometan? point du tout, je suis Juif: il est vrai qu'on m'a donné deux tomans pour faire un faux serment.* C'est effectivement ce que le premier Ministre faisoit donner, & qui revient à trente écus de nôtre monnoye. Je me souviens qu'étant en Hyrcanie l'an 1666. au tems que les Juifs de Turquie faisoient si grand bruit du faux Messie nommé *Sabatai Levi*; je me souviens, dis-je, que ceux d'Hyrcanie, croyant aussi bien que les autres que le Liberateur qu'ils attendent vainement étoit venu, ils abandonnoient leurs maisons, se jettoient à la Campagne, & couverts de sacs & de cendres, jeûnoient & prioient pour la manifestation du Messie. Le Gouverneur de la Province leur envoya dire, *que faites-vous, pauvres gens, d'abandonner ainsi le travail, au lieu de songer à payer vôtre tribut? Le tribut, Seigneur*, répondirent-ils, *nous n'en payerons plus; nôtre Liberateur est venu:* cependant ils convinrent avec le Gouverneur de la Province, afin qu'il les laissât faire leurs dévotions en repos, que si dans trois mois ce Liberateur n'étoit en Perse avec main forte, ils payeroient deux cens tomans, ou neuf mille livres d'amende; ce qu'ils payerent fort ponctuellement en effet au terme accompli.

Ces Juifs de Perse sont les plus ignorans de tout le monde, ils sont pourtant fort dif-

fe-

ferens d'opinions entr'eux ſur les points du jeûne & de l'impureté légale. Ils ont le Pentateuque qu'ils liſent aſſiduement dans de petites Synagogues. A *Iſpahan* ils en ont une principale & pluſieurs petites, & ainſi dans les autres villes, à proportion de leur nombre. Ils ont auſſi leurs Cimetieres à part, comme chaque Religion a le ſien. On leur fait porter par tout quelques marques pour les diſtinguer, comme des bonnets de couleur particuliere, ou une piéce carrée à leur veſte, à l'endroit de l'eſtomach, d'autre couleur que la veſte: outre cela il ne leur eſt pas permis de porter des bas de drap à *Iſpahan*.

Les Chrétiens de Saint Jean, qu'on appelle autrement Sabis, ſont une ſorte de ſecte, qui s'eſt ſi fort diminuée, que l'on ne trouve preſque plus perſonne par qui l'on puiſſe en bien apprendre la créance & les opinions. Ceux qui en font profeſſion aujourdhui, ſont des pauvres gens, Ouvriers & Laboureurs, en fort petit nombre, diſperſez dans l'Arabie, & en Perſe, la plûpart le long du Golphe Perſique. Ils ont pris leur Origine dans la Chaldée, & l'on tient que les anciens Sabis étoient Diſciples de Zoroaſtre: en effet, ils en retiennent beaucoup d'opinions. Ces Sabis reçûrent le Baptême de Saint Jean Baptiſte, qui ſe répandit le premier dans le monde, à la Naiſſance du Chriſtianiſme. Ils firent un mélange de doctrines Judaïques & Chrétiennes, à quoi ils ajoûterent depuis des réveries des Mahometans; ce qui a fait un compoſé étrangement ridicule, où il ne ſe trouve aucune ſuite ni liaiſon.

On tient communément qu'il faut diſtin-



guer deux sortes de Sabis, les uns qui sont les Chrétiens de Saint Jean, dont je parle, & les autres qui sont Païens, à cause que tous les Auteurs Persans disent que Sabi se prend pour un Idolatre; & c'est ainsi en effet qu'il se prend dans l'Alcoran. Ces Sabis Païens habitoient, à ce qu'on prétend, la partie de la Chaldée la plus proche de l'Arabie, & gardoient beaucoup de Rites tirez des Juifs. On veut même que ce soit delà que le nom de *Sabi* leur ait été donné, ce mot venant de *Sabieh*, qui en Hebreu veut dire *changeant la Religion*. D'autres prétendent que le mot de *Sabi* vienne de *Saba*, qui est un nom de peuple & de Païs, & que ce soit ce Païs-là même d'où étoit cette *Balkis*, que l'Ecriture Sainte appelle *la Reine de Saba*, qui alla voir Salomon, & qui se maria avec lui, & en eut des Enfans, à ce que disent les Mahometans & les Juifs. Mais les Auteurs Persans appellent cette Reine la *Reine de Tayman*, qui est un Canton de l'Arabie heureuse; & le mot de *Saba* dans l'Histoire de Salomon ne signifie, comme je croi, que la partie du monde d'où cette Reine vint par raport à Jerusalem, c'est-à-dire qu'il dénote l'Orient ou le Midi. Ainsi les Persans disent, *Bad-Saba & goul Saba*, *vent du matin, & fleur du matin ou de l'Orient*. Les Auteurs Mahometans disent, mais pourtant avec peu de certitude, que les Sabis Païens subsistent encore, & qu'il en reste quelques uns sur les rivages de l'Euphrate & du Tygre, que leur créance & leur culte sont les mêmes que la créance & le culte des anciens Chaldéens: qu'ils reconnoissent un premier & suprême Etre, qu'ils prient trois fois le jour,

sa-

ſavoir au lever du Soleil, quand il eſt au Zenit, & quand il ſe couche; & qu'ils ſe tiennent tournez vers le Septentrion en priant; qu'ils invoquent les Aſtres, & particuliérement le Soleil, & la Lune: qu'ils ont trois Carêmes, un de ſept jours, un de neuf, & un de trente, & qu'ils s'abſtiennent de pluſieurs ſortes d'herbages, & de quelques fruits. Ils ajoûtent que la Théologie de ces Gentils-là eſt remplie de ſentences des anciens Philoſophes, la plûpart des points & des queſtions roulant ſur les vertus intellectuelles: qu'ils tiennent qu'il y a un Paradis & un Enfer, & que les Damnez après de longues peines obtiendront leur pardon par la miſericorde de Dieu. C'eſt ce que diſent les Perſans touchant ces Sabis Gentils, mais quand on examine ce qu'ils en content, on trouve que tout cela n'eſt fondé que ſur une vieille tradition, qui apparemment eſt fauſſe; car quoi que j'aye voyagé avec aſſez de curioſité dans ces Païs-là, & fait du ſéjour dans les principaux endroits, je n'y ai point ouï parler de ces Idolâtres prétendus.

Pour les Sabis Chrétiens, qui ſont plus connus, leurs principales Colonies ſont ſur la côte du Golphe Perſique, & particuliérement au Païs d'*Havize*, qui eſt une partie de la Suſiane des anciens, appellée aujourdhui *Chuſiſtan*, à ſix jours de *Baſra*. On compte-là environ quatre vingt familles de ces Sabis. Il y en a auſſi aux Indes, à ce qu'on aſſure, répandus entre le Fleuve Indus, & le Golphe de Cambaye; mais je n'en ai vû aucun en tous les endroits des Indes où j'ai été, ni à Cambaye même. Quelques Auteurs appellent ces

Sabis ici *Chrétiens Syriens & Babyloniens*, soit parce qu'ils entretenoient communion avec le Patriarche des Nestoriens, qu'on appelle le *Patriarche Chaldéen*, parce qu'il tient son siége à Babylone. Ils ont rompu cette communion depuis plus de deux cens ans: leur pauvreté & leur petit nombre les ayant fait mépriser par le Patriarche. Les Mahometans généralement les appellent *Sabi*, nous les appellons *Chrétiens de Saint Jean*, parce qu'ils font Jean Baptiste l'Auteur de leur créance, de leurs Rites, & de leurs Livres, & eux-mêmes se donnent le nom de *menday yaya*, c'est-à-dire disciples ou Sectateurs de Jean, qui est Jean Baptiste, ne connoissant point d'autre Saint de ce nom: c'est de même que ces Chrétiens répandus dans les Indes Orientales, le long des Côtes qui aboutissent au Cap de Comorin, surnommez *Chrétiens de Saint Thomas*, parce qu'ils ont été instruits dans le Christianisme, par l'Apôtre Saint Thomas, sans pourtant s'être formez sur le modelle des Chrétiens Orthodoxes. Les Sabis semblent tirer l'origine de leur Discipline de ces Juifs qui reçurent le Baptême de Jean Baptiste, car ils reçoivent tous ce Baptême tous les ans. Jean Baptiste est leur grand Saint, comme je le dis, ils n'en ont pas même d'autre que lui, & son pere & sa mere. Ils disent que son sepulchre est proche de *Chuster*, ville Capitale de la Province de *Chusistan*, où j'ai dit que le plus grand nombre des Sabis se sont retirez, & où ces bonnes gens prétendent que se trouve la source du Fleuve du Jordain. On ne peut pas au fonds les appeller Chrétiens; car ils ne connoissent pas Jesus-Christ pour fils

de

de Dieu : ils le connoissent seulement comme fait l'Alcoran pour Prophete & pour l'Esprit de Dieu, & il est vrai-semblable, que c'est-là qu'ils ont appris ce qu'ils en disent. La raison pour laquelle on les a nommez Chrétiens, c'est le respect qu'ils ont pour la figure de la Croix, qu'ils reverent jusqu'à l'Idolatrie, & dont ils font mille contes superstitieux & ridicules; par exemple, *que le monde est la croix, parce qu'il est divisé en quatre parties*, & autres sottises semblables. Les Prêtres Sabis portoient autrefois, à ce qu'on dit, une croix sur leurs habits Sacerdotaux. Pour moi je ne leur ai vû aucun habit avec des Croix. Leur habit Sacerdotal n'est qu'une chemise blanche, avec une maniére d'Etolle rouge. Ils ont perdu leurs anciens Livres sacrez, qui étoient en Syriaque. Le seul qu'ils ayent aujourdhui, est une Rapsodie de Fables, composée de contes des Juifs & des Mahometans. Ils l'appellent *Divan*, qui est le nom que les Mahometans donnent à leurs Recueuils & à leurs ouvrages de Morale. C'est le Livre de leur Doctrine, & de leurs Mysteres.

Ce Livre fait *Dieu Corporel, ayant un fils qui est Gabriel*, & il fait aussi *les Anges & les Démons Corporels de l'un & de l'autre sexe, comme les hommes; ajoutant qu'ils s'alient & qu'ils engendrent.* Il porte que *Dieu créa le monde par le Ministere de l'Ange Gabriel; qu'il se fit aider de cinquante mille Démons; qu'il posa le Monde dans l'eau comme un balon qui flotte, que les Spheres Célestes sont entourées d'eau; & que le soleil, & la lune voguent, tout autour, chacun dans un grand navire*, ce qui est une réverie qu'on dit avoir été enseignée de

la même maniere par Manés. Ce Livre fabuleux raconte de plus, *que la terre étoit si fertile au moment de la Création, que l'on cueilloit le soir ce qui étoit semé le matin; que Gabriel enseigna l'agriculture à Adam; mais qu'ayant péché, il oublia ce qu'il en avoit appris, & ne pût en retrouver que ce que nous en savons.* Ils enseignent pour ce qui regarde l'autre vie, *que c'est un Monde comme celui-ci à l'égard de ce qui s'y voit, & de ce qui s'y fait; mais infiniment plus charmant & plus parfait: qu'il y a un jugement final, où deux Anges pesent les actions de tous les hommes; & qu'à l'égard des enfans, qui meurent avant l'âge de discretion, il y a un lieu de délices où ils sont gardez jusqu'au jour du Jugement, & où ils croissent jusqu'à la perfection naturelle pour pouvoir rendre compte à Dieu.* Ce Livre *promet un pardon final aux Sabis, les assurant qu'ils seront sauvez un jour après avoir souffert les peines de leurs péchez.* Ce qu'ils ont de plus ressemblant aux Rituels des Chrétiens Orientaux, c'est le Caractere de Prêtre & d'Evêque, dont leurs Ecclesiastiques sont revêtus. Leurs Prêtres & leurs Evêques viennent par succession. L'Evêque présente son fils au peuple, qui l'élit, & qui ensuite le présente à son pere pour le consacrer. Le Prêtre de même présente son fils pour être Prêtre, & le peuple le meine à l'Evêque pour lui imposer les mains. D'autres qu'eux ne sauroient recevoir l'ordination, qui consiste en prieres, qui se font durant sept jours sur celui qui doit être ordonné, lequel doit jeûner tout ce tems-là. Les Prêtres & les Evêques sont obligez de se marier, mais ce n'est qu'avec des filles, & il faut être bien

sûr,

sûr, que ce soit une fille vierge; car autrement le fils qui naitroit d'une femme qui auroit connu d'autre homme que son pere, perdroit le droit de succeder à la Prêtrise après le pere. Ils gardent le Dimanche comme un jour sacré, sans toutefois s'abstenir des choses nécessaires & pressantes, quelles que ce soit; & ce jour-là est le jour du Bâtême pour ceux qui ne l'ont pas reçû cette année-là; car ils le réïterent tous, une fois tous les ans, dans une fête qui dure cinq jours. Le Prêtre, qu'ils appellent *Cheik*, mot Arabe qui veut dire l'*ancien*, & qui est le nom que les Mahometans donnent aussi à leurs Ministres sacrez; le Prêtre, dis-je, va avec eux sur le bord de quelque Fleuve, ou d'un ruisseau courant, & les y bâtise, soit par aspersion, ou par immersion, selon que le tems le permet. Le Bâtême se fait au nom de Dieu seul, parce qu'ils ne connoissent, comme j'ai dit, ni le Fils, ni le St. Esprit. Des Missionaires Carmes, qui avoient été long-tems à Basra, m'ont assuré de leur avoir oüi dire la Messe. *Ils prennent*, me disoient-ils, *un petit gâteau, petri avec du vin & de l'huile, alleguant que comme la farine represente le corps, & le vin le sang, l'huile qui est le symbole de la Charité, represente le peuple: ils font de longues prieres sur ce gâteau, ils le portent après en procession, & puis ils le mangent*. C'est-là ce que ces bons Peres appelloient dire la Messe.

Le principal office de leur Religion, c'est le sacrifice d'une Poule. Le Prêtre seul la peut immoler. Il va sur le bord du fleuve, revêtu d'habits Sacerdotaux, il prend la Poule, & la lave dans l'eau pour la purifier, & puis

puis il se tourne vers l'Orient, & lui coupe le cou, qu'il tient toûjours ferme jusqu'à ce que la derniere goûte de sang en soit sortie, ayant cependant les yeux au Ciel & disant plusieurs fois cette priere: *au nom de Dieu que cette chair soit nette pour tous ceux qui en mangeront.* Il n'y a que les Prêtres qui puissent tuer des Poules, en quelque lieu que ce soit, cela est défendu aux autres hommes, & encore plus aux femmes, qui sont tenues pour impures dans cette Réligion-là.

Ils font, une fois l'année, un sacrifice d'un Bellier, qu'ils immolent dans une Cabane, bâtie de grandes branches de palmier, laquelle ils purifient auparavant avec de l'eau, de l'encens, & des prieres. Ils ont des Jeûnes, mais non pas en si grande quantité que les Chrétiens Orientaux. Ils sont scrupuleux sur l'immondicité, & sur la purification, autant presque que les Juifs & les Mahometans, tenant pour souillées les chairs que les Mahometans tuent, & les vases dont ils se sont servis, lesquels ils cassent s'ils sont de terre, de peur qu'on ne s'en serve après eux. Ils tiennent aussi que le cuir est impur, parce que les Mahometans ont tué les bêtes dont il est tiré, aussi ne se servent-ils point d'outres, ni ne boivent dans aucun vaisseau de cuir.

Ils disent que leurs Ancêtres firent alliance avec Mahammed, qui leur promit de les laisser vivre dans leur créance, dequoi il leur fit expedier un Contract, que ses premiers Successeurs observerent, mais dont les suivans n'ayant point fait de compte, mais au contraire s'étant mis à les persecuter, ces Sabis

bis

bis furent contraints d'abandonner leur païs, & de se retirer vers l'embouchure des Fleuves du Tygre & de l'Eufrate; c'est pourquoi ils détestent les Mahometans par dessus tous les peuples des autres Réligions, & parce que le vert est la couleur sacrée des Mahometans, eux la foulent aux pieds, comme pour la profaner autant qu'ils le peuvent.

Le Mariage se fait de cette maniere-ci parmi ce Peuple. Le Prêtre, & les parens de l'Epoux, vont demander à l'Epouse si elle est vierge. Si elle répond qu'elle l'est, on l'en fait jurer, la femme du Prêtre la visite, & va déposer après de la Virginité de la fille. Ensuite, on la meine au Fleuve avec le futur Epoux. Le Prêtre les y bâtise, & les reconduit au logis de l'Epoux. Lors qu'ils en sont à cinquante pas, l'Epoux prend l'Epousée par la main, la meine à la porte de la maison, & puis la remeine au même endroit où il l'avoit prise, & ainsi sept fois de suite, après quoi ils entrent dans la Maison. Le Prêtre les fait asseoir l'un près de l'autre, & leur joint la tête l'un contre l'autre, il lit cependant un long office. Après, il prend un livre de Divination, qu'on appelle *Faal*, c'est-à-dire *sorts*, ou *hazards*, afin d'y trouver le moment heureux pour la consommation du mariage, laquelle étant faite, les Parties vont à l'Evêque, où le Mari affirme qu'il a trouvé sa femme Vierge. Alors l'Evêque les marie lui-même en leur mettant des anneaux aux doigts, & en les bâtisant de nouveau. Mais s'il arrive que l'Epoux ne fasse pas serment d'avoir trouvé son Epouse pucelle, il ne les marie point, il n'y a que le Prêtre qui en fasse la Cere-

remonie; & c'est la derniere infamie que de n'avoir pas été mariés par un Evêque; car cela veut dire qu'on a pris une femme déshonnête. Ils ont plusieurs femmes, & n'en peuvent prendre que de leur race & Tribu. Leurs veuves ne se peuvent remarier; mais aussi les hommes ne jouïssent pas du privilege de pouvoir repudier leurs femmes.

Les Chrétiens, ainsi proprement dits, qui habitent en Perse, sont partagez en differentes sectes. Les principaux sont les Géorgiens, ainsi appellez du Païs de leur naissance, qui est l'Iberie des anciens, nommée à présent *la Georgie*, dont la créance est conforme au Rituel Grec, à quelques petites differences près. Les Georgiens sont renfermez presque tous dans leur Païs natal, & ils n'ont point d'exercice de Religion ailleurs.

Après eux viennent les Armeniens, ainsi nommez du nom du Païs, dont ils sont originaires, qui est l'Armenie majeure & mineure. Ils sont répandus dans toute la Perse, & ils exercent leur Religion publiquement dans les Provinces d'Armenie, de la haute & de la basse Medie, de la Georgie, de Mazenderan, qui est l'Hyrcanie, & de la Parthide. On tient qu'il y a quatre vingt mille familles d'Armeniens dans tout le Royaume. Il y en avoit davantage au siécle précédent, mais le nombre en diminue toûjours.

Il y a vers Babylone des Chrétiens Nestoriens, & Jacobites, mais en fort petit nombre, & pour des Catholiques Romains, il n'y en a pas dix familles, si je ne me trompe, dans tout le Royaume de Perse, lesquelles ont quitté le Rite Nestorien & Jacobite, pour se ranger

ger à celui des Missionnaires de l'Eglise Romaine. J'en dirai quelque chose dans la Description d'Ispahan, sur le sujet des Missionnaires qui y résident.

Il y a en Perse, outre tous les Chrétiens dont je viens de parler, des Protestans Europeans, qui sont des Artisans engagez au service du Roi, mariez à des femmes du Païs, sans compter les Compagnies d'Angleterre & d'Hollande, desquelles j'aurai occasion de parler dans la suite. Chacun de ces Etrangers, comme tous les autres, servent Dieu chez eux à leur maniere en toute liberté; & géneralement dans toute l'Asie il y a cela de raisonnable, de juste, & de pieux, dans toutes les Religions dominantes, & sur tout dans la Mahometane, qu'elles ne forcent personne de se rendre aux Eglises du Païs, & qu'elles permettent à chacun de suivre les mouvemens de sa conscience, & de faire ce qu'il veut chez soi en particulier, suivant les principes de sa Réligion.

Pour ce qui est des Gentils qui sont établis dans la Perse, ce sont des Indiens natifs. Il y en a presque par tout le Royaume. L'on en compte dans la seule ville d'Ispahan environ vint mille. On leur laisse pratiquer leur culte avec liberté. Ils ont celle de brûler les morts, sans en être empêchez en aucune maniere, ils ont aussi un Cimetiere pour ceux d'entr'eux de qui la croyance ordonne qu'on enterre les morts au lieu de les brûler. Ils ont pareillement des Chapelles autant qu'ils en veulent pour leur culte. Ces Indiens sont attachez uniquement à la Marchandise, à la banque, & à l'usure, à laquelle ils s'ap-

s'appliquent avec tant d'avidité, qu'en dix-huit ou vint mois, ils tirent le double de ce qu'ils ont prêté. C'eſt pour cela qu'Abas le Grand n'avoit jamais permis qu'ils s'habituaſſent dans le Païs, les connoiſſant beaucoup plus fins & ruſez que tous ſes ſujets à la banque & au trafic; mais ſon Succeſſeur *Cha Sephy*, gagné par leurs préſens, & ſeduit par ſes Miniſtres, qui avoient auſſi été gagnez par la même voye, leur permit de s'établir dans le Royaume, ce qui pourra être avec le tems une des cauſes principales de ſa ruine; car ces Indiens, comme de vrayes ſangſues, tirent tout l'or & tout l'argent du Païs, & l'envoyent dans le leur, de maniere que l'an 1677. que je partis de Perſe, on n'y voyoit preſque plus de bon argent; ces uſuriers l'avoient fait entierement diſparoître.

Fin du Tome ſixiéme.





